



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 6 février 2019**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 janvier 2019, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 janvier 2019, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1186133004

Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la firme Centre du travailleur FH inc., pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité requis en vertu de la Loi et les normes sur la santé et la sécurité du travail, selon les clauses de l'appel d'offres public 15-14662. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 346 746,99 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 \$ (taxes incluses) à 1 386 987,96 \$ (taxes incluses).

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1187231088

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526001

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédé de la Direction de l'épuration des eaux usées pour une somme maximale de 394 433,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17294 - 2 soumissions conformes.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1187157002

Conclure avec l'entreprise « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia)» une entente-cadre collective d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant estimé de 515 641,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres # 18-16597 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction stratégique et de la prévention incendie - 1192645001

Conclure avec Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soumissionnaires conformes) - montant approximatif de 686 469,74 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1180652005

Accorder un contrat à Plomberie Noël Fredette inc. pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal - Dépense totale de 272 706,33\$ taxes incluses - Appel d'offres public 5987 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.008 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1180333001

Majorer de 49 705,38 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à la firme Saint-Denis Thompson Inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ à 5 119 861,44 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Contrat de services professionnels

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1186745001

Accorder, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situés dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres pour une somme maximale de 297 490. 78 \$ taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.010 Contrat de services professionnels

CM Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1188175001

Autoriser la cession de contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres, approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454

20.011 Entente

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1180890002

Approuver deux projets d'entente dans le cadre du projet VMP-18-002 - Quartier des gares phase 2. Un projet d'entente entre la société en commandite douze/cinquante et la Ville de Montréal et l'autre entre Black Property Holdings L.P. et la Ville de Montréal, afin de permettre le remboursement à la Ville des coûts des travaux additionnels effectués sur le domaine privé. Autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 149 285 \$ pour les travaux qui sont remboursables par la société en commandite douze/cinquante et un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 21 770 \$ pour les travaux qui sont remboursables par Black Property Holdings L.P. en vertu des ententes.

20.012 Entente

CM Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1197271001

Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000\$, exempte de taxes.

20.013 Entente

CE Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine - 1185890008

Approuver une charte partenariat entre la Ville, la STM et l'ARTM pour la mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.014 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1185323014

Approuver un projet de quatrième convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville loue à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, des locaux situés au 8300, rue Bellerive, d'une superficie de 153 m², à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention. Le montant de la subvention immobilière pour la durée de l'entente est de 30 370,50 \$, excluant les taxes. Bâtiment 2535

20.015 Subvention - Contribution financière

CE Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1185233002

Autoriser le versement d'une contribution financière de 1 900 \$ à l'OBNL La Mission Bon Accueil pour l'accompagnement de personnes vulnérables dans le cadre de travaux particuliers reliés au projet Turcot.

20.016 Subvention - Contribution financière

CG Service de l'habitation - 1188207001

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.017 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale - 1184970007

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ à sept organismes, soit : Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil, Maison du Père, La rue des Femmes de Montréal, La Mission St-Michael, Association d'entraide Le Chaînon inc. et Projets autochtones du Québec, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.018 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1187797002

Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ville afin de tenir un concours en entrepreneuriat en 2019 pour le secteur de l'avenue Laurier Ouest et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'eau - 1198020001

Approuver une programmation révisée des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

30.002 Administration - Adhésion / Cotisation

CM Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1194784001

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 \$ toutes taxes incluses.

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1190843001

Ratifier la dépense de 487,08 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 14 et 15 janvier 2019, à Rouyn-Noranda (Québec), dans le cadre de sa tournée des régions.

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1197934001

Autoriser une dépense estimée à 4 759,26 \$, relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à la réunion du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 12 au 15 mars 2019 à Penticton, Colombie-Britannique. Dépense estimée 4 759,26 \$.

30.005 Administration - Nomination de membres

CM Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1197968001

Nommer Mme Aranzazu Recalde à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de février 2019 à février 2022

30.006 Administration - Nomination de membres

CM Service de la culture - 1188021003

Désigner mesdames Marie-Josée Parent et Gina Tremblay en remplacement respectivement de mesdames Christine Gosselin et Nathalie Maillé à titre de membres du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans et rendre effectives ces désignations dès leurs approbation par le conseil municipal.

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1180890003

Autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1187412002

Édicter, en vertu de l'article 76 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (RCG 18-039), une ordonnance afin d'accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, estimé à une valeur de 7 300 \$, à la Cour suprême du Canada pour la réception qu'elle prévoit organiser le 2 mai 2019 (date à confirmer), alors qu'elle sera l'hôte du congrès de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184386001

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4464-05 Mandat: 17-0154-T

40.003 Règlement - Adoption

CE Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1192748001

Adopter une résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.004 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1186945001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.005 Règlement - Autre sujet

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1197652001

Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCE 02-004) afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2019 ainsi que de la réorganisation administrative

40.006 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1184521018

Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer du même nom une partie de la rue De Lévis dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1197731001

Prendre connaissance du rapport préparé à l'intention du comité exécutif en lien avec les pouvoirs délégués par le règlement RCE 18-002 dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018.

60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198078002

Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er décembre au 31 décembre 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

| | |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 21 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 16 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 11 |

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 janvier 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances agissant à titre de greffier
substitut de la Ville pour cette séance
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe – Développement
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation
des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0001

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 janvier 2019, en y retirant les
articles 12.001 à 12.005 et 20.016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0002

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0003

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM inc. (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1187075005

CE19 0005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder au seul soumissionnaire, Remorquage Météor inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de remisage des véhicules saisis, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver », sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17277 et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1182346002

CE19 0006

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 472 519,24 \$, taxes, incidences et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-machine » et « À moi d'agir », au Biodôme, dans le cadre du projet Migration;
- 2 - d'accorder à Acmé décors inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 888,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17209 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1187754002

CE19 0007

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 955 720,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 188 416,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317101 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 375 929,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1187231068

CE19 0008

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la mise à niveau des quais et de la vanne d'effluent de l'étang aéré de l'Île Notre-Dame, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 246 990,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP18072-167153-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 49 398,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et un dépense de 10 000 \$ à titre de budget d'incidences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187526024

CE19 0009

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 146 130, 48 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 073 065,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447920 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 214 613,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1182968017

CE19 0010

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 528 962,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 481,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447910 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 152 896,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1182968016

CE19 0011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 859 455,95 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 987 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409210 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 258 325,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187231073

CE19 0012

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 901 154,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic, située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2 - d'accorder à Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 511 506,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5974;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1188183004

CE19 0013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 272 548,24 \$, taxes et déboursés inclus, pour la réalisation d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique dans la cadre du projet McGill College ;
- 2 - d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 261 050,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17354 ;

- 3 - d'autoriser une dépense de 39 157,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1186707002

CE19 0014

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 264 706,95 \$, taxes et contingences incluses, pour la production des contenus multimédia de l'exposition permanente Bio-machine, au Biodôme, dans le cadre du projet Migration;
- 2 - d'accorder à Département Studio Créatif, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 240 642,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17197;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187754003

CE19 0015

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 258 308 \$, taxes et déboursés inclus, pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College ;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 141 574 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 14 158 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187736002

CE19 0016

Vu la résolution CA18 16 0381 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 3 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 11 526,24 \$, taxes incluses, pour la gestion et la reprise du PRR 2018 dans le cadre du contrat accordé à GHD Consultants ltée (CA18 16 0029), majorant ainsi le montant total du contrat de 213 769,28 \$ à 225 295,52 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1185078024

CE19 0017

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant le contrat de gestion intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association régionale de soccer Concordia inc. (CE18 0748) afin de modifier l'article 10.10.1 dudit contrat pour y préciser comme condition préalable la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat entre l'organisme avec un tiers et réserver à la Ville, faute d'entente, le droit de louer, prêter ou permettre à tout tiers d'exploiter commercialement ce local.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1181543009

CE19 0018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 4 682 931,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;
- 3 - d'autoriser la Direction de la gestion du portefeuille de projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTQ pour paiement de ces travaux;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.015 1184139002

CE19 0019

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel 9028-3870 Québec inc. cède à la Ville de Montréal tous ses droits dans l'immeuble identifié comme étant la Cour Darlington, situé au 6960, avenue Darlington, constitué du lot 2 174 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme symbolique de 1 \$, tel que convenu à la convention de propriété superficielle en date du 29 novembre 1996 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'ajuster, à compter de 2020, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 155 232,66 \$, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1176037010

CE19 0020

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'attribution d'une bourse de 3 000 \$ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) visant à soutenir un étudiant de niveau maîtrise ou doctorat dans le cadre du concours « De l'idée à l'innovation : Transformer Montréal par la recherche » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1188006001

CE19 0021

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière de 250 000 \$, provenant du ministère de l'Infrastructure et des collectivités, pour le soutien à la réalisation de la candidature définitive au Défi des villes intelligentes, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec, en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30);
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 250 000 \$ provenant du Ministère de l'Infrastructure et des collectivités à cet effet;
- 3 - d'autoriser un budget de dépense additionnel de 250 000 \$ équivalent au revenu de subvention pour l'élaboration de la proposition définitive;

- 4 - d'autoriser le directeur du Bureau de la ville intelligente et numérique à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1185890004

CE19 0022

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Vélo Québec Association pour offrir la formation « Cycliste averti » dans des écoles primaires de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1181637002

CE19 0023

Il est

RÉSOLU :

de désigner les trois secteurs ci-après pour la mise en œuvre du PR@M-Commerce en 2019 :

1. Société de développement du boulevard Saint-Laurent;
2. SDC Quartier Fleury Ouest;
3. SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1181179012

CE19 0024

Vu la résolution CA18 13 0344 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 3 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1183693019

CE19 0025

Vu la résolution CA18 08 0653 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement ainsi que de l'aménagement d'une aire d'entreposage pour les remorques de camions, d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1182565003

CE19 0026

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter un don de trois bonsaïs nord-américains ainsi qu'un penjing de la collection d'arbres miniatures de M. David D. Johnson pour le Jardin botanique de Montréal, d'une valeur totale de 13 550 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts au nom de David D. Johnson, au montant de 13 550 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1181114004

CE19 0027

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2019 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau;
- 2 - d'autoriser une dépense de 75 000 \$ à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1188020005

CE19 0028

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'adhésion gratuite de la Ville de Montréal au réseau international CitiesWithNature.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1180633001

CE19 0029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 755 815,57 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1184922024

CE19 0030

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue avec Compagnie d'Immeuble Bona Ltée, à titre de propriétaire, relative à une indemnité finale et totale de 24 000 000 \$;
- 2 - d'émettre et de transmettre à Me Louise Boutin un chèque à l'ordre de Davies Ward Phillips & Vineberg en fidéicommiss, au montant de 12 100 000 \$ à titre de reliquat à verser sur l'indemnité finale et totale payable au propriétaire, Compagnie d'Immeuble Bona Ltée, en capital, intérêts et frais à la suite de l'expropriation du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montré au plan A-28 Sainte-Anne;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1187006001

CE19 0031

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la cession par Groupe TNT inc. à Eurovia Québec Grands Projets inc. des 4 contrats ci-après mentionnés, en contrepartie d'une somme de 100 000 \$ et des désistements dans le cadre des dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 500-17-091936-156 et 500-17-101486-176 soit :
 - contrat pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement du Sud-Ouest – Phase 1 (CG18 0065);
 - contrat relatif à des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry, dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (CM18 0391);
 - contrat relativement à la Construction d'une conduite d'eau principale de 750 mm sur le boulevard Louis-H. La Fontaine, entre le boulevard du Haut-Anjou et la rue Beaubien Est (CG18 0186);
 - contrat relativement à des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du Boulevard Décarie à la rue Victoria, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Dame-de-Grâce (CM18 0480);
- 2 - d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire un désistement de la demande reconventionnelle produite par la Ville au montant de 19 351,52 \$ dans le cadre du dossier portant le numéro 500-17-101486-176;
- 3- d'autoriser Me Yves Saindon, greffier de la Ville, à signer l'entente de transaction et quittance ainsi que les conventions de cession des contrats précités.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1186413005

CE19 0032

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le virement budgétaire de la 2^e partie de la contribution, soit un montant de 25 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour soutenir la programmation des célébrations de son 125^e anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1180005004

CE19 0033

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1182891004

CE19 0034

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1182891003

CE19 0035

Vu la résolution CA18 27 0389 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 4 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1180603013

CE19 0036

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Bruno Hallé à titre de Directeur de la station d'épuration dans la fourchette salariale FM12 (137 313 \$ - 171 644 \$ - 205 974 \$), à compter du 14 janvier 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1188044002

CE19 0037

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Marianne Cloutier à titre de directrice du Service de l'habitation à la direction générale adjointe à la qualité de vie dans la classe salariale FM11 (125 898 \$ - 157 376 \$ - 188 852 \$) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1185904012

CE19 0038

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Benoît Champagne à titre de directeur - portefeuille de projets au Service des infrastructures du réseau routier dans la classe salariale FM11 (125 898 \$ - 157 376 \$ - 188 852 \$) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1185904011

CE19 0039

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Valérie Gagnon à titre de directrice - mobilité au Service de l'urbanisme et de la mobilité dans la classe salariale FM11 (125 898 \$ - 157 376 \$ - 188 852 \$) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1185904010

CE19 0040

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1188078006

Levée de la séance à 10 h 55

70.001

Les résolutions CE19 0001 à CE19 0040 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Jean-François Milot
Greffier substitut

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 janvier 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0041

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 janvier 2019, en y ajoutant les articles 30.017 et 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0042

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0043

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0044

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE19 0045

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE19 0046

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 20 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE19 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Genetec inc., fournisseur unique, pour la mise à jour du Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et du renouvellement de son contrat d'entretien pour la période du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 656 529,10 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1180206003

CE19 0048

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 9044-3433 Québec inc. (Aluquip), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation de 2 bennes à copeaux sur des châssis de camion fournis par la Ville (lot 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 123 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17301 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation de 5 bennes à copeaux sur des châssis de camion fournis par la Ville (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 663 980,63 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17301 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1184922023

CE19 0049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1187684008

CE19 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Druide informatique inc., fournisseur unique, pour le regroupement de 5145 licences du logiciel Antidote, incluant l'entretien et le programme de maintenance valide jusqu'au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 196 198,51 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 novembre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1185932002

CE19 0051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services techniques pour la préparation et le tamisage du terreau en vue d'aménager le parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 066,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17252 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1188194001

CE19 0052

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Opale International inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition de chandails pour les corvées de propreté, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 781,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17324 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1187286008

CE19 0053

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur du mobilier urbain, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour somme maximale de 246 793,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17408;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187286006

CE19 0054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Les Contrôles I.S.I. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la mise à niveau des infrastructures de contrôle des procédés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 678 159,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-03;
- 2 - d'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1180720002

CE19 0055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 656 293 \$ USD (1 041 310,57 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system) et l'acquisition du module CommandPoint Premier AVRR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et trois mises à jour pour l'optimisation de la géolocalisation pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 \$ USD à 6 448 264,67 \$ USD;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 4 entre la Ville de Montréal et cette firme à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1180206004

CE19 0056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 29 camions châssis-cabine de marque Ford F-350 et F-450, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 260 067,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17345;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1188034014

CE19 0057

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau, pour une période de vingt-quatre mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 086 713,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17336 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1182675004

CE19 0058

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jon Rafman, artiste professionnel faisant affaire sous le nom de Jon Rafman Studios inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Transitions », dans le cadre de projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, pour une somme maximale de 413 910 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187637002

CE19 0059

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Nadia Myre, artiste professionnelle faisant affaire sous le nom de Nadia Myre inc, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dans l'attente...| While Waiting », dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187637004

CE19 0060

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services techniques pour le tamisage des sols de type A ou AB au parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 480 135,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17035;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1188194003

CE19 0061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 331 718,47 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux de conduite d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de conduits de Bell Canada dans l'avenue Mercier, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2- d'accorder aux Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 143 792,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335501;

- 3- d'autoriser une dépense de 112 971,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187231066

CE19 0062

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 158 304,19 \$, taxes, variations des quantités et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison, dans le cadre du projet MIL Montréal;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 984 026,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420411;
- 3- d'autoriser une dépense de 147 603,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1181009025

CE19 0063

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 728 110,12 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Est de l'île de Montréal, soit Anjou, du Plateau-Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9163-8478 Québec inc., faisant affaire sous la raison sociale de Clôtures Summum, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 658 110,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17325 (lot 2 - secteur Est);
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1187513003

CE19 0064

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 635 124,87 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Ouest de l'île de Montréal, soit Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'île-Bizard–Sainte-Geneviève, LaSalle, du Sud-Ouest, Verdun et Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à G. Daviault ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 124,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17325 (lot 1 - secteur Ouest);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187513002

CE19 0065

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 426 000 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 261 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441112;
- 3- d'autoriser une dépense de 826 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1187231077

CE19 0066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Mecanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication et l'assemblage du mur et tunnel de glace dans le cadre du projet Migration du Biodôme 2.0, aux prix de sa soumission, soit somme maximale de 562 578,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 5984;

- 2- d'autoriser une dépense de 84 386,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1186891002

CE19 0067

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 782 649,20 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc Jeanotte situé au 500, rue Laplante, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 729 268,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5985;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1180652004

CE19 0068

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 87 997,02 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 753 878,89 \$ à 841 875,91 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1187900007

CE19 0069

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 148 352,25 \$, taxes et contingences incluses, pour les services professionnels en ergonomie afin de réaliser des analyses d'activités d'aménagement et de méthodes de travail dans les programmes de cours de services et les projets industriels;
- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle Vincent Ergonomie inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 134 863,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17288;
- 3 - d'autoriser une dépense totale de 342 424,29 \$, taxes et contingences incluses, pour les services professionnels en ergonomie afin de réaliser des analyses d'activités d'aménagement et de méthodes de travail dans les programmes « rénovations, agrandissement et construction » (Programme RAC) des bibliothèques de Montréal et « système de détection avec identification par radiofréquence » (Programme RFID);
- 4 - de conclure une entente-cadre par laquelle Synetik la solution ergonomique, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 311 294,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17288;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1187938002

CE19 0070

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat, selon la survenance du premier de ces deux événements, pour la fourniture sur demande de services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les sommes maximales et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17185 ;

| <u>Contrat</u> | <u>Firme</u> | <u>Montant du contrat (taxes incluses)</u> |
|-----------------------|------------------------|---------------------------------------------------|
| # 5 | <i>Solmatech inc.</i> | 329 552,61 \$ |
| # 6 | <i>Groupe ABS inc.</i> | 238 182,84 \$ |

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, selon la survenance du premier de ces deux événements, pour la fourniture sur demande de services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les sommes maximales et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17185 ;

| <u>Contrat</u> | <u>Firme</u> | <u>Montant du contrat (taxes incluses)</u> |
|----------------|------------------------|--------------------------------------------|
| # 1 | <i>Solmatech inc.</i> | 1 031 992,38 \$ |
| # 2 | <i>Groupe ABS inc.</i> | 889 049,65 \$ |
| # 3 | <i>Solmatech inc.</i> | 589 671,13 \$ |
| # 4 | <i>Groupe ABS inc.</i> | 524 752,28 \$ |

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1183855007

CE19 0071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession des contrats de services professionnels de Cobalt Architectes inc. en faveur de St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L., dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (CG17 0313) et dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds (CG17 0081);
- 2 - d'approuver les projets de convention de cession, entre Cobalt Architectes inc. et St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L., aux termes desquels interviennent la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1188184001

CE19 0072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale aux firmes Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour une dépense estimée de 1 548 025,55 \$, taxes incluses, pour une durée de 24 mois, soit du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2021, sans option de prolongation, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17347;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1182346003

CE19 0073

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente, d'une durée de 2 ans, entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec concernant le « Programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu volet privé - municipalités ».

Adopté à l'unanimité.

20.027 1188146001

CE19 0074

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Télé-Québec pour l'achat d'espaces publicitaires au montant de 68 985 \$ et pour un échange visibilité-espaces publicitaires d'une valeur estimée de 82 322,10 \$;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 82 322,10 \$ équivalent à la valeur de l'échange;
- 3 - d'imputer ces dépenses et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1186157003

CE19 0075

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE18 0387;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour une période de 10 ans.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1180335006

CE19 0076

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 \$, taxes incluses, indexé de 2 % au 1^{er} janvier 2020 pour un total de 1 204 328,93 \$, taxes incluses, réparti ainsi : soit 439 224,44 \$ en 2019 et 448 008,93 \$ en 2020 à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et 156 978 \$ en 2019 et 160 117,56 \$ en 2020 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire 2020 relativement à l'indexation de 2 % prévue à l'entente pour l'année 2020;
- 4 - de mandater le Service de sécurité incendie de Montréal à gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1186232001

CE19 0077

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation et de modification de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2025, une lisière de terrain le long de l'avenue Pierre-Dupuy, d'une superficie de 9 011,1 mètres carrés, à des fins de piste cyclable et d'espace vert, pour un loyer total de 112 681,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1185941002

CE19 0078

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis fiducie commerciale, pour une période additionnelle de 30 mois, à compter du 1^{er} avril 2019, des espaces à bureaux situés au 3^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie d'environ 599 mètres carrés, pour un loyer total de 533 378,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1185323013

CE19 0079

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Bridor inc., le 2 mars 2015, sur un terrain situé au nord de la rue Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, reçu devant M^e Jean-François Monette, notaire sous le numéro 1246 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 379 654 et affectant le lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution pour et au nom de la Ville, conformément au projet d'acte soumis.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1181233002

CE19 0080

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les modifications apportées au Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 (Programme) afin que soit éliminée la règle limitant le soutien financier à trois récurrences d'un projet;
- 2 - d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 15 700 \$ aux quatre organismes ci-après désignés pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - dépôt du 12 novembre 2018 :

| Activités | Organisme | Soutien recommandé |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Volet 1 - Activités de plein air | | |
| Voile-aviron dans l'archipel | Jeunes Marins Urbains | 5 000 \$ |
| Volet 2 - Activités événementielles | | |
| Défi canot à glace | Rythme Nomade | 5 000 \$ |
| 104 ^e régata annuelle | Club de canotage de Cartierville | 700 \$ |
| Forum Réseau Route Bleue | Association Récréotouristique Montréal-Nord, faisant aussi affaire sous La Route de Champlain | 5 000 \$ |
| TOTAL | | 15 700 \$ |

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1188070001

CE19 0081

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 1 145 000 \$, sur une période de quatre ans, à Jeunesse au Soleil, comprenant l'avance de fonds accordé en 2018 d'une somme de 150 000 \$ (CE18 2090) pour ses frais de déménagement et de location et trois autres versements d'une somme maximale de 345 000 \$ pour 2019 et de 325 000 \$ pour les années 2020 et 2021 respectivement, pour ses frais de location, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1188056001

CE19 0082

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 124 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme, pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en plein air, pour les années 2019 et 2020, soit un soutien financier de 80 000 \$, en deux versements respectifs de 40 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 22 000 \$, par année, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1187898003

CE19 0083

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à l'organisme Les Forges de Montréal, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du Patrimoine montréalais, édition 2017, de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le Ministère de la Culture 2017-2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1187959007

CE19 0084

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant à la convention intervenue le 27 juin 2017 entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville (CG17 0254) relatif à la tenue de deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2019;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet avenant pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1181179013

CE19 0085

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 810 000 \$, aux 8 différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville (2018-2021) :

| Organisme | Projet et période | Montant |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Y des femmes de Montréal | Tu viens d'où - Phase 2 - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 | 100 000 \$ |
| Réseau des entrepreneurs et professionnels africains (REPAF) | Mon Montréal Afro Inc. Génération diaspora - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 | 115 000 \$ |
| Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) | Équilibriste - 1 ^{er} février 2019 au 30 juillet 2020 | 100 000 \$ |
| Concert'Action Lachine | Lachine accueille - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 | 100 000 \$ |
| Centre culturel algérien | Sensibilisation sur les risques des conflits parents-enfants - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 | 95 000 \$ |
| Équipe RDP | Leaders jeunesse - acteurs du changement - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 | 100 000 \$ |
| SINGA-Québec | Un rêve dans votre assiette - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 | 150 000 \$ |
| Action Prévention Verdun | Travail de milieu famille - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2020 | 50 000 \$ |

- 2- d'approuver les 8 projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 870 000 \$, aux 3 différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville (2018-2021) :

| Organisme | Projet et période | Montant |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Ensemble pour le respect de la diversité | Prochaine station : Inclusion ! - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 | 250 000 \$ |
| Service de soutien à la famille Hay Doun | La clé de sol...d'accueil - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 | 220 000 \$ |
| Carrefour de ressources en interculturel (CRIC) | Réseau femmes-relais - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 | 400 000 \$ |

- 2- d'approuver les 3 projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1185970005

CE19 0086

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier 40 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs pour coordonner le rassemblement d'organismes communautaires, culturels et établissements scolaires autour d'activités de rapprochement des communautés visant à encourager le dialogue, et accorder un soutien financier de 5 000 \$ pour réaliser des activités de recherche en collaboration avec des universités montréalaises, dans le cadre de la 28^e édition du « Mois de l'Histoire des Noirs »;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1184005004

CE19 0087

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 192 805 \$ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, afin de soutenir leur mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de trente cinq mois, soit du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2021;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1183277001

CE19 0088

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier une dépense pour une année d'option à Transport Rosemont inc. (CE16 1153), pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur avec opérateur, pour une période de 4 mois, afin de produire du compost au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme de 68 441,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1187936022

CE19 0089

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour gérer et réaliser les travaux visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques municipales extérieures, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1187513001

CE19 0090

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs à l'intersection des avenues Casgrain et Fairmount Est, ainsi qu'à l'intersection des avenues De Gaspé et Fairmount Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1181097017

CE19 0091

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement à l'intersection des avenues Somerled et Draper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1181097018

CE19 0092

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Attendu que la Ville de Montréal désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le Service de l'eau à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ouvrant droit à une subvention de 345 000 \$ pour réaliser un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service de l'eau à signer les documents de demande de subvention à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1188020007

CE19 0093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit Blanche, le 3 mars 2019 :

Raison sociale

9362-7222 Québec inc.
 9209-0752 QUÉBEC INC.
 9335-0130 Québec inc.
 9099-6034 QUÉBEC INC.
 LE SAINT-BOCK BRASSERIE
 ARTISANALE INC.
 9044-2682 QUÉBEC INC.
 9141-3757 QUÉBEC INC.
 9141-3757 QUÉBEC INC.
 9337-6614 Québec inc.
 2630-2240 QUEBEC INC.
 9372-8624 Québec inc.
 9260-6169 QUÉBEC INC.

Adresse

1738, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
 403, rue Ontario E, Montréal (Québec) H2L1N5
 1567, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
 1658, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
 1749, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
 1627, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
 1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
 1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
 2031, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K8
 1649, rue Saint-Denis, Montréal, (Québec) H2X3K4
 2040, rue Saint-Denis, Montréal Québec H2X1E7
 1904-1160, rue Saint-Mathieu, Montréal (Québec) H3H2P4

Adopté à l'unanimité.

30.005 1187796009

CE19 0094

Il est

RÉSOLU :

de désigner les deux secteurs ci-après énumérés pour la mise en oeuvre du Programme Artère en transformation au sein de la cohorte 2018 :

- 1 - la rue Saint-Paul Est, de la place Jacques-Cartier au boulevard Saint-Laurent, la rue Saint-Vincent, de la rue Saint-Paul Est à la rue Notre-Dame Est, et la rue Saint-Amable, de la rue Saint-Vincent à la place Jacques-Cartier;
- 2 - le boulevard Pie IX, de la rue J.-B.-Martineau au boulevard Henri-Bourassa Est .

Adopté à l'unanimité.

30.006 1181179016

CE19 0095

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal à établir un partenariat avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'Université Laval dans le cadre du programme de recherche universitaire conjoint en gestion durable des eaux pluviales pour la période 2019-2022;
- 2 - d'autoriser le paiement de la contribution annuelle à l'INRS-ETE (Eau-Terre-Environnement) au montant de 20 000 \$ pendant trois ans ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1188020006

CE19 0096

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour 12 mois pour des paiements totalisant un maximum de 300 000 \$ annuellement ;
- 2 - de préciser, à des fins de transparence, que l'entente intervenue avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans le cadre de son programme OPUS+ Entreprise (CG18 0301) est à durée indéterminée et non pour une période de 12 mois, et de tenir compte du fait que les élus et le personnel de cabinet peuvent également adhérer à cette entente intervenue selon les mêmes paramètres que ceux déterminés pour les employés de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1187534001

CE19 0097

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 1 063,50 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 6 au 11 décembre 2018, à Marrakech (Maroc), dans le cadre de la semaine des Nations unies sur les migrations;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1180843009

CE19 0098

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conditionnellement à l'approbation des points ci-après par le conseil municipal, les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la Politique de respect de la personne », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, présentation et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1185019001

CE19 0099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, à compter du 31 janvier 2019 et pour une période de deux ans, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- monsieur Hervé Logé, président du comité, chef de division, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- madame Christianne Cyrenne, directrice des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- monsieur Jean-François Dubuc, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau;
- monsieur Alain Dufresne, directeur des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Membres provenant des autres municipalités liées:

- madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- monsieur Erik Rolland, directeur des travaux publics, Ville de Pointe-Claire;
- monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1185075005

CE19 0100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1188021004

CE19 0101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 785 706,21 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 8 camions échelles, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aéro-Feu ltée (CG15 0354);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1184922025

CE19 0102

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de prendre acte des dépenses de 51 822,55 \$ réalisées dans le cadre de la mise en oeuvre du plan particulier d'intervention pour les chaleurs extrêmes 2018 (du 29 juin au 6 juillet 2018) par l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM).

Adopté à l'unanimité.

30.014 1188228001

CE19 0103

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser le déplacement de 6 postes cols blancs permanents d'agent de communications sociales dont le code d'emploi est 706310, et leurs occupants en provenance des arrondissements de Montréal-Nord (1 poste), d'Ahuntsic-Cartierville (3 postes) et de Verdun (2 postes) vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications et ce, à compter du 2 février 2019;

de recommander au conseil municipal :

2- d'autoriser des virements budgétaires totalisant 468 024 \$ en provenance des 3 arrondissements vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, pour l'année 2019, se détaillant comme suit : 78 004 \$ de l'arrondissement de Montréal-Nord, 234 012 \$ de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et 156 008 \$ de l'arrondissement de Verdun;

3- d'ajuster la base budgétaire de l'ordre de 513 000 \$ en provenance des arrondissements de Montréal-Nord (85 500 \$), d'Ahuntsic-Cartierville (256 500 \$) et de Verdun (171 000 \$) vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, pour l'année 2020 et les années subséquentes;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1186376002

CE19 0104

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Développement Terramax inc., au montant de 970 863,54 \$, en capital, intérêts et frais, représentant l'indemnité finale et totale de l'expropriation du lot 5 467 405 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins du prolongement de la rue Claude-Henri Grignon et de l'expropriation du lot 5 467 406 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de régulariser une partie de l'emprise du boulevard Cavendish, ces lots étant identifiés par les articles 1 et 2 du plan C-10 Saint-Laurent préparé par Mylène Corbeil, arpenteur-géomètre et portant le numéro 599 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1180326004

CE19 0105

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer, à titre de partenaire majeur, à une campagne de communication de la firme de création Sid Lee lors du Salon de l'auto qui se déroulera du 18 au 27 janvier 2019, et lors d'événements subséquents au cours de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1194956001

CE19 0106

Vu la résolution CA18 22 0384 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de retirer du domaine public, à des fins de rue, la partie sud-est du lot 1 382 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, soit la rue du Séminaire, entre la rue Olier et le canal de Lachine;
- 2 - d'autoriser le versement dans le domaine public à des fins de parcs de ladite partie sud-est du lot 1 382 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'offrir la prise en charge de l'entretien par l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1186347028

CE19 0107

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1183251001

CE19 0108

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1185950001

CE19 0109

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1182968001

CE19 0110

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1186620014

CE19 0111

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1183690009

CE19 0112

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Bleury », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1181103006

CE19 0113

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1181103005

CE19 0114

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1187235006

CE19 0115

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1183690010

CE19 0116

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1186620013

CE19 0117

Il est

RÉSOLU :

1 - d'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier le montant maximal de la subvention octroyée à une société de développement commercial;

2 - de réserver une somme de 1 190 000 \$ pour supporter la mise en œuvre du programme.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1187797001

CE19 0118

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Lily-Tasso » le nouveau parc situé à l'angle nord-est du boulevard Perras et de l'avenue du Fief-Carion, constitué du lot 3 397 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1184521022

CE19 0119

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « avenue Albert-Louis-Van Houtte » la partie de la 19^e Avenue située entre la rue Jarry Est et le boulevard Robert et correspondant au lot 2 214 541 ainsi que d'une partie du lot 2 213 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui constitue la 19^e Avenue au nord de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1184521020

CE19 0120

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Pierre-Dansereau » le nouveau parc public compris entre les avenues Champagneur et Querbes, au nord de l'avenue Ducharme, et localisé sur le lot 5 273 847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1184521029

CE19 0121

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « allée Léo-Bricault » la nouvelle voie publique constituée du lot 6 049 146 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1184521025

CE19 0122

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place des Fleurs-de-Macadam » la nouvelle place publique située entre les rues Boyer et de Mentana, au sud de l'avenue du Mont-Royal Est, constituée du lot 2 317 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1184521026

CE19 0123

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser rétroactivement le prêt de services d'un maximum de quatre policiers à l'équipe intégrée sur la sécurité nationale (ÉISN) de la Gendarmerie royale du Canada GRC, pour une période de trois ans, à compter du 25 septembre 2017, avec la possibilité de prolongation pour une durée maximale d'une année;
- 2 - d'approuver les projets d'entente de détachement entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Canada concernant le détachement d'employés du Service de police de la Ville de Montréal à l'ÉISN;
- 3 - d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de deux postes pour la même période;
- 4 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175326002

CE19 0124

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver rétroactivement le prêt de service d'une ressource provenant de la Sûreté du Québec, pour occuper un poste cadre au sein du Service de l'intégrité des processus de promotion et formation sous la Direction de l'intégrité et des normes professionnelles au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 28 mai 2018 au 29 mai 2019 ;
- 2 - d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1182748005

CE19 0125

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer madame Peggy Bachman, à titre de directrice générale adjointe, Qualité de vie, dans la fourchette salariale FM14 (163 388 \$ - 204 228 \$ - 245 070 \$), à compter du 16 janvier 2019, pour une durée indéterminée conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1187520007

CE19 0126

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 17 décembre 2018, relativement à la réception d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1187074001

CE19 0127

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « L'avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans » ainsi que les recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1187181002

Levée de la séance à 10 h 06

70.001

Les résolutions CE19 0041 à CE19 0127 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.008
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.009
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1186133004

| | |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la firme Centre du travailleur FH inc., pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité requis en vertu de la Loi et les normes sur la santé et la sécurité du travail, selon les clauses de l'appel d'offres public 15-14662. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 346 746,99 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 \$ (taxes incluses) à 1 386 987,96 \$ (taxes incluses). |

Il est recommandé :

1. de prolonger pour une période de douze (12) mois l'entente-cadre conclue avec la firme Centre du travailleur FH inc., pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 15-14662;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2019-01-14 17:09

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1186133004

| | |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la firme Centre du travailleur FH inc., pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité requis en vertu de la Loi et les normes sur la santé et la sécurité du travail, selon les clauses de l'appel d'offres public 15-14662. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 346 746,99 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 \$ (taxes incluses) à 1 386 987,96 \$ (taxes incluses). |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement procède à la conclusion de diverses ententes-cadres pour la fourniture de vêtements de sécurité. Une de ces ententes permet l'approvisionnement, via le Centre de distribution de Montréal, d'une variété de vêtements de sécurité à haute visibilité afin que les arrondissements et les services centraux puissent se conformer aux exigences de sécurité des travailleurs.

Le 25 février 2016, le Conseil d'agglomération a autorisé la conclusion de l'entente-cadre avec la firme Centre du travailleur FH inc. pour un montant estimé de 1 040 240,97 \$ (taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0106 - 25 février 2016 - Conclure avec la firme Centre du travailleur FH inc. une entente-cadre de trente-six (36) mois pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité (gilets de sécurité et de vêtements de pluie) - Appel d'offres public 15-14662. Montant estimé :1 040 240,97 \$ (taxes incluses) (5 soum.)

CG12 0343 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre de trente-six (36) mois, avec Équipement de Sécurité Universel inc. pour la fourniture sur demande de gilets de sécurité et vêtements de pluie - Appel d'offres public 12-12163 (Montant estimé : 619 277,20 \$, taxes incluses) (8 soum.)

CE11 0556 - 20 avril 2011 - Conclure avec la firme Équipement de Sécurité Universel inc., une entente-cadre collective d'une durée de 18 mois pour la fourniture sur demande de vêtements de pluie - Appel d'offres public 10-11527 (Montant estimé 142 298,02 \$, taxes incluses) (5 soum.)

CM08 0179 - 31 mars 2008 - Conclure avec Équipement de Sécurité Universel inc. une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture de vêtements de pluie - Appel d'offres public 07-10575 (Montant estimé 813 911,09 \$, taxes incluses) (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'exercer la première option de prolongation pour une période de douze (12) mois, selon les termes de l'appel d'offres 15-14662. L'entente-cadre permet aux arrondissements et aux services centraux l'approvisionnement en vêtements de sécurité à haute visibilité (VSHV) que doit fournir l'employeur en vertu de la loi et des normes sur la santé et la sécurité du travail, du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) ainsi que des conventions collectives de travail en vigueur.

L'œil humain perçoit mieux les objets contrastants, de grandes dimensions et brillants (couleur orange ou jaune fluorescente). La sécurité des travailleurs est donc améliorée lorsqu'ils portent des vêtements offrant ces caractéristiques. Plusieurs circonstances de travail auxquelles sont confrontés certains groupes d'employés de la Ville sont visées par l'obligation de porter de tels vêtements. Les articles de sécurité à haute visibilité qui correspondent aux besoins opérationnels des différents corps de métiers de la Ville comprennent, entre autres, des vestes, des t-shirt, des chandails, des polars, des gilets et des pantalons imperméables.

En date du 12 décembre 2018, la consommation sur l'entente-cadre s'élevait à une proportion de 83,7 % des prévisions, représentant un montant total de 870 634,16 \$ (taxes incluses).

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 346 746,99 \$ (taxes incluses), pour les douze (12) prochains mois.

La firme Centre du travailleur FH inc. a confirmé l'acceptation de prolonger l'entente-cadre initiale pour une période supplémentaire de douze (12) mois. La prolongation sera effective pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2020.

La prolongation de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement de ces produits, en plus de permettre à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

JUSTIFICATION

À ce jour, le Service de l'approvisionnement se déclare satisfait des services fournis par le Centre du travailleur FH inc., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect des délais de livraison ainsi que du service à la clientèle offert. L'exercice de l'option d'une année de prolongation permettra de maintenir les prix unitaires de la troisième année du contrat. L'analyse du marché faite par le Service de l'approvisionnement en décembre 2018 démontre que les prix actuels de l'entente sont en moyenne 2,86 % inférieurs aux prix du marché. Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons constaté que l'adjudicataire ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) et qu'il n'est pas inscrit sur la liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la valeur de la dépense pour la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 346 746,99 \$, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois.

Cette estimation est basée sur la consommation moyenne pour la période de trente-six (36) mois, calculée en fonction des derniers prix payés.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Les quantités prévisionnelles fournies n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des quantités

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme la fourniture de ces vêtements de sécurité est une obligation de l'employeur, ne pas prolonger l'entente obligerait leur acquisition à la pièce, entraînant ainsi des coûts administratifs et empêchant la Ville d'obtenir des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la prolongation de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de l'approbation par le conseil d'agglomération le 28 février 2019.

Début de la période de prolongation : 28 février 2019.

Fin du contrat : 27 février 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement niv.2

Tél : 514-872-4542

Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-10

Pierre GATINEAU
C/D- Division Acquisition

Tél : 514-872-0349

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GATINEAU
C/D- Division Acquisition
Tél : 514-872-0349
Approuvé le : 2019-01-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-01-14

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 9 novembre 2018

Madame Mélanie Bélec
Présidente
Centre du travailleur FH inc
110, Boul Sir-Wilfrid-Laurier
Beloeil Qc J3G-4G5

Courriel : melanie@centrefh.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14662
Fourniture et livraison de gilets de sécurité et de vêtements de pluie**

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 25 février 2019 au 24 février 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 16 novembre 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

MÉLANIE BÉLEC

Nom en majuscules et signature

9 NOV 2018

Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Sakhi Badre Eddine
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4542



Dossier # : 1187231088

| | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif |

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 1 150 000,00 \$, taxes incluses ;
2. d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-16 11:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1187231088

| | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif |

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville s'est jointe au *Circuit électrique (CÉ)* d'Hydro-Québec (HQ), à la suite d'ententes signées avec Hydro-Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (CM13 0963), et a amorcé l'installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ). L'adhésion au CÉ a impliqué l'acquisition par la Ville de Montréal de bornes de recharge hors rue de niveau II (240 V) implantées dans des stationnements appartenant à la Ville (arénas, bibliothèques, complexes sportifs, etc.) ainsi que l'acquisition de bornes de recharge sur rue de même niveau, durant les années 2014 à 2017. L'entente de partenariat pour le développement de ces bornes de recharge pour les véhicules électriques avec Hydro-Québec a été renouvelée et approuvée le 20 février 2017 (CM17 0154) pour une période de quatre (4) ans avec une option de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq (5) ans.

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal souhaite implanter, d'ici 2020, plus de 1 000 bornes de recharge sur rue dans les dix-neuf (19) arrondissements de la ville. Ces bornes de recharges accessibles au public seront aussi utilisées par les véhicules en libre-service (VLS), et ce, dans la poursuite de l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises qui offrent ce service à convertir leur flotte de véhicules à l'électricité.

L'objectif est d'encourager l'adoption par les citoyens de moyens de déplacement verts et durables. Dans la continuité de l'installation des bornes initiées en 2016, 2017 et 2018, la Ville prévoit installer deux cents (200) nouvelles bornes de recharge (BR) sur rue en 2019.

Préalablement à l'installation des bornes, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) doit réaliser les travaux de nature civile (construction de bases et

conduits) et Hydro-Québec (HQ) doit procéder aux branchements d'alimentation électrique pour les bornes.

Il est donc requis d'accorder un contrat à Hydro-Québec, pour le raccordement de ces bornes dans le cadre des travaux d'installation, pour la somme maximale estimée de 1 150 000,00 \$, taxes incluses. Le paiement se fera sur réception des factures.

À cet effet, aucun appel d'offres n'est nécessaire puisque HQ est un fournisseur exclusif.

À noter qu'un dossier aux fins d'installation des 200 bornes de recharge sur rue est présentement en préparation. L'octroi du contrat d'installation des bornes est planifié pour le mois d'avril 2019. La publication de l'appel d'offres #330106 sera effectuée en février 2019 à cet effet. Un dossier pour l'achat des bornes de recharge est aussi prévu pour le printemps 2019.

Avec l'implantation de ces bornes, la Ville de Montréal assume son rôle de chef de file en électrification des transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0741 - 9 mai 2018 - Accorder un contrat à Senterre entrepreneur général inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal. Dépense totale de 164 900,00 \$ (contrat: 154 900,00 \$ + incidences: 10 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330105 - 6 soumissionnaires (1187231027) ;

CM18 0519 - 24 avril 2018 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839 -2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 561 935, 38 \$, taxes incluses (fournisseur unique) (1180160001) ;

CM18 0365 - 26 mars 2018 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue et de vingt (20) de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en 2018 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 350 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif. (1187231015) ;

CM17 1227 - 25 septembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 147 196,39 \$, taxes incluses, pour le raccordement de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Hydro-Québec (CM17 0152), majorant ainsi le montant total du contrat de 905 316,23 \$ à 1 052 512,62 \$, taxes incluses (1177231070) ;

BC # 1211396 - 29 juin 2017 - Accorder un contrat à Senterre entrepreneur général inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal, pour un montant de 85 282,71 \$, taxes incluses. Appel d'offres 330103 - 3 soumissionnaires ;

CE17 1126 - 28 juin 2017 - Accorder un contrat à Senterre entrepreneur général inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal. Dépense totale de 164 816,14 \$ (contrat: 154 816,14 \$ + incidences: 10 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330104 - 2 soumissionnaires (1177231057) ;

CM17 0152 - 20 février 2017 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 905 316,23 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif (1177231007) ;

CM17 0153 et CM17 0600 - 20 février 2017 et 15 mai 2017 - Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré de 1 774 926,56 \$ (taxes incluses) à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques et autoriser une dépense maximale de 1 929 301,56 \$, taxes incluses (1170414001) ;

CM17 0154 - 20 février 2017 - Approuver le projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans (1170335001) ;

CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses (1123455002).

DESCRIPTION

Les travaux du présent dossier incluent des travaux de raccordement au réseau d'Hydro-Québec ainsi que des travaux de construction de raccordement au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la partie des conduits. Les travaux d'installation et de raccordement des 200 nouvelles bornes de recharge sur rue sont prévus dans 100 sites et répartis dans les 19 arrondissements de la ville. Tous les sites ont été déterminés en concertation avec les arrondissements concernés, le Service de l'urbanisme et de la mobilité, de concert avec Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal.

Hydro-Québec produira une estimation des coûts pour chaque site et demandera une acceptation préalable de la Ville avant d'y exécuter les travaux. HQ facturera ensuite à la Ville les coûts réels des travaux exécutés.

JUSTIFICATION

Une estimation globale des coûts a été effectuée à l'interne par les professionnels de la Direction des infrastructures afin de déterminer les prévisions nécessaires pour réaliser les branchements qui seront effectués au cours de l'année 2019. Cette estimation est basée sur les prix des contrats octroyés en 2016 et 2017 en tenant compte cependant des particularités suivantes des sites choisis:

- Les sites proches des points de branchements HQ ont déjà été choisis dans les phases précédentes (principalement en 2016 dans les arrondissements centraux). Le déploiement des bornes de recharge se poursuit à l'extérieur des arrondissements centraux, ce qui implique que la distance entre la borne et le point de branchement HQ augmente. Les sites maintenant disponibles sont donc plus éloignés des points de branchement. En conséquence, la longueur de conduits à construire et de réfection de surface (trottoirs) à faire étant plus élevée, les prix pour ces travaux de branchement augmentent.

- De plus, en dehors des arrondissements centraux, les réseaux souterrains HQ (réseaux de conduits CSEM) sont de plus en plus rares et l'on retrouve davantage de zones avec des points de branchement HQ en aérien (poteaux HQ). Les branchements en aérien sont en moyenne plus dispendieux que ceux en souterrain car il faut construire une remontée aéro-

souterraine sur les poteaux.

À noter que le coût moyen estimé par site de bornes de recharge sur rue pour l'année 2019 est de 11 500,00\$ taxes incluses. Les balises utilisées pour l'acceptation des sites de l'année 2018 sont maintenues pour l'année 2019. En conséquence, les sites des bornes de recharge sur rue dont le coût d'installation, incluant les travaux d'Hydro-Québec et ceux de la CSEM pour la partie des conduits, seront acceptés selon les balises suivantes:

- 20 000\$ et moins - acceptés,
- 20 000\$ et 30 000\$ - feront l'objet d'analyses plus approfondies (potentiel d'utilisation, couverture du territoire, alternatives limitées, etc.) avant leur acceptation ou leur rejet,
- 30 000\$ et plus - rejetés.

Ces balises pourront être revues annuellement pour la suite du programme pour tenir compte, entre autre, des particularités des nouveaux secteurs qui seront couverts.

Le détail du montant total estimé est de 1 150 000,00 \$ taxes incluses est expliqué en pièce jointe au dossier.

L'implantation de ces nouvelles bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports. L'électrification des transports répond aussi aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 et du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020.

L'installation des bornes de recharge permettra à Montréal de confirmer son leadership en terme d'électrification des transports, tout en continuant le déploiement des 1 000 bornes de recharge sur rue souhaitées à l'échelle de son territoire d'ici 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal estimé relatif à ce contrat est de 1 150 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 1 050 103,28 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale qui sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #16-075 « Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ».

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue au PTI de la Direction de la mobilité.

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour VÉ dans les arrondissements concernés répond à l'objectif d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le tout étant en conformité avec l'action 2 du Plan d'action *Montréal durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'autorisation de dépense est retardée ou refusée, l'échéancier des travaux serait modifié ce qui compromettrait l'installation de l'ensemble des 200 bornes de

recharge sur rue en 2019 et, par la même occasion, cela compromettrait les objectifs que la Ville s'est fixée dans sa stratégie d'électrification des transports d'obtenir 1000 bornes de recharge d'ici 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Travaux d'installation des bornes: au cours de l'année 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Parties prenantes

Isabelle MORIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pascal LACASSE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie PERREAULT
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-3370
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-21

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-01-14

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-01-14

Dossier # : 1187231088

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000,00 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SUM -1187231088.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-10

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement



Dossier # : 1197526001

| | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédé de la Direction de l'épuration des eaux usées pour une somme maximale de 394 433,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17294 - 2 soumissions conformes. |

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédé de la Direction de l'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 433,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17294;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-20 15:25

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197526001

| | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédé de la Direction de l'épuration des eaux usées pour une somme maximale de 394 433,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17294 - 2 soumissions conformes. |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) de la Ville de Montréal est responsable de la totalité du réseau de collecteurs d'égouts et des systèmes de traitement des eaux usées de l'agglomération de Montréal.

Pour accomplir sa mission, la DEEU exploite un grand parc d'équipements de télécommunication et d'informatique pour la conduite automatisée du procédé de collecte et de traitement des eaux usées.

La DEEU réalise de nombreux projets d'amélioration et de rénovation pour entretenir et améliorer les infrastructures de contrôle du procédé de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ces projets comprennent sans si limiter, la mise à niveau du réseau de fibre optique, du système de contrôle du procédé (SICOS), du réseau de télécommunication.

Le présent appel d'offres a pour but de faire l'acquisition d'équipement informatique et de télécommunication pour supporter la migration du réseau de procédés industriels de la Station.

Un appel d'offres a donc été lancé le 10 octobre 2018 sur le site SEAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 novembre 2018. La période de validité est de 180 jours. Quatre (4) addenda ont été émis :

- Addenda no 1 en date du 12 octobre 2018 : réponse à une question;
- Addenda no 2 en date du 22 octobre 2018 : modifications aux documents d'appel d'offres;
- Addenda no 3 en date du 09 novembre 2018 : réponse à une question, modifications au bordereau de prix et report de la date d'ouverture.
- Addenda no 4 en date du 14 novembre 2018 : réponse à des questions et report de la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le projet consiste à effectuer la mise à niveau du système de contrôle de la Station qui est en état de désuétude. Cette mise à niveau vise le remplacement du système Advent, actuellement en fonction et basé sur une infrastructure réseautique propriétaire de type Token Ring, par le système 800XA. Ce nouveau système est basé sur une infrastructure réseautique Ethernet moderne permettant une plus grande sécurité et une meilleure résilience.

L'objectif de cet appel d'offres est de procéder à l'acquisition des équipements réseautiques pour accomplir cette mise à niveau. Il s'agit principalement des équipements suivants :

- Les commutateurs L2/L3
- Des pare-feu pour la sécurité du périmètre réseau
- Système de gestion des équipements réseau
- Des convertisseurs optiques/Ethernet et cartes d'interface.

JUSTIFICATION

Onze (11) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné.

Tableau d'analyse des soumissions

| Firmes soumissionnaires | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
|-------------------------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------|
| 1- ESI Technologies de l'information inc. | 394 433,02 | - | 394 433,02 |
| 2- Bell Canada | 412 036,78 | - | 412 036,78 |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|---|---------------|
| Estimation du professionnel | 604 021,91 | - | 604 021,91 |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 403 234,90 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 2,23% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 17 603,76 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 4,46% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (209 588,89) |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -34,70% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) | | | 17 603,76 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | | | 4,46% |

Veuillez-vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et la soumission d'ESI Technologies de l'information inc. est favorable de 34,70 %. L'estimation interne tenait compte des prix reçus par les manufacturiers. Or, ces derniers semblent offrir des escomptes aux fournisseurs ayant soumissionné. Quoique cette pratique est usuelle dans ce milieu, il est difficile de prévoir la valeur des escomptes donnés aux fournisseurs, ce qui explique l'écart de prix entre l'estimation interne et celui du plus bas soumissionnaire.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. La firme ESI Technologies de l'information inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Les firmes n'étaient pas tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et ESI Technologies de l'information inc. n'a pas présenté une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédés de la DEEU est de 394 433,02 \$, taxes incluses.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 360 169,92 \$, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder ce contrat d'acquisition d'équipements aura pour effet de ralentir la mise aux normes du réseau de procédés de la DEEU en augmentant les délais administratifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: Février 2019
- Fin du contrat : Mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 9 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT

Le : 2019-01-09

Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur par Intérim
Tél : 514 280-4098
Approuvé le : 2019-01-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-15

Dossier # : 1197526001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Objet : | Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédé de la Direction de l'épuration des eaux usées pour une somme maximale de 394 433,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17294 - 2 soumissions conformes. |

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



18-17294 TCP.pdf18-17294 DetCah.pdf18-17294 Intervention « DEEU».pdf



18-17294 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zoulikha SEGHIR
Agent approvisionnement Niv 2
Tél : 514 872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-10

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|-----------------------------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION | 394 433,02 | <input checked="" type="checkbox"/> | 1 |
| BELL CANADA | 412 036,78 | <input type="checkbox"/> | 2 |

Information additionnelle

Sur les 11 firmes s'étant procurées les documents d'appel d'offres seulement 2 ont soumissionné. Les raisons de non participation sont les suivantes: certaines firmes ne distribuent pas la marque cisco, d'autres n'ont pas eu le temps de répondre à l'appel d'offres et puis certaines estiment ne pas être compétitives. Quant au manufacturier Cisco, ce dernier a retiré les documents afin de supporter ses partenaires et représentants et ne soumissionne pratiquement pas aux appels d'offres,

Préparé par : Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-17294

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

| Num. du Lot | Description du lot | Soumissionnaires | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Données | |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------------|
| | | | | | | | | | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| LOT1 | Acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédé de la | ESI Technologies de l'information inc. | 1 | N9K-C93180YC-EX | 3 | CH | 1 | 8 971,88 \$ | 26 915,64 \$ | 30 946,26 \$ |
| | | | | CON-SNT-93180YCX | 3 | CH | 1 | 1 622,34 \$ | 4 867,02 \$ | 5 595,86 \$ |
| | | | 2 | NXOS-703I7.3 | 3 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 3 | N3K-C3064-ACC-KIT | 3 | CH | 1 | (vide) | - \$ | - \$ |
| | | | 4 | NXA-PAC-650W-PI | 6 | CH | 1 | (vide) | - \$ | - \$ |
| | | | 5 | NXA-FAN-30CFM-B | 12 | CH | 1 | (vide) | - \$ | - \$ |
| | | | 6 | CAB-9K12A-NA | 6 | CH | 1 | (vide) | - \$ | - \$ |
| | | | 7 | C9300-48T-A | 13 | CH | 1 | 3 174,05 \$ | 41 262,65 \$ | 47 441,73 \$ |
| | | | 8 | CON-SSSNT-C93004TA | 13 | CH | 1 | 1 443,29 \$ | 18 762,77 \$ | 21 572,49 \$ |
| | | | 9 | C9300-NW-A-48 | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 10 | S9300UK9-166 | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 11 | PWR-C1-350WAC | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 12 | PWR-C1-350WAC/2 | 13 | CH | 1 | 259,19 \$ | 3 369,47 \$ | 3 874,05 \$ |
| | | | 13 | CAB-TA-NA | 26 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 14 | C9300-STACK-NONE | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 15 | C9300-SPWR-NONE | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 16 | C1A1TCAT93002 | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 17 | C1A1TCAT93002-3Y | 13 | CH | 1 | 1 842,23 \$ | 23 948,99 \$ | 27 535,35 \$ |
| | | | 18 | C1-C9300-48-DNAA-T | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 19 | C1-C9300-TRK-3Y | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 20 | C1-ISE-BASE-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 21 | C1-ISE-BASE-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 22 | C1-ISE-PLS-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 23 | C1-ISE-PLS-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 24 | C1-SWATCH-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 25 | C1-SWATCH-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 26 | C1AA1TCAT93001 | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-17294

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

| Num. du Lot | Description du lot | Soumissionnaires | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Données | |
|-------------|--------------------|-----------------------------------|-------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------------|
| | | | | | | | | | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| LOT1 | Acquisition | ESI Technologies de l'information | 27 | C1AA1TCAT93001-3Y | 13 | CH | 1 | 338,94 \$ | 4 406,22 \$ | 5 066,05 \$ |
| | | | 28 | C1-ISE-BASE-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 29 | C1-ISE-BASE-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 30 | C1-ISE-PLS-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 31 | C1-ISE-PLS-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 32 | C1-SWATCH-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 33 | C1-SWATCH-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 34 | C9300-NM-NONE | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 35 | NM-BLANK-T1 | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 36 | C9300-24T-A | 21 | CH | 1 | 1 870,14 \$ | 39 272,94 \$ | 45 154,06 \$ |
| | | | 37 | CON-SSSNT-C93002TA | 21 | CH | 1 | 852,85 \$ | 17 909,85 \$ | 20 591,85 \$ |
| | | | 38 | C9300-NW-A-24 | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 39 | S9300UK9-166 | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 40 | PWR-C1-350WAC | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 41 | PWR-C1-350WAC/2 | 21 | CH | 1 | 259,19 \$ | 5 442,99 \$ | 6 258,08 \$ |
| | | | 42 | CAB-TA-NA | 42 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 43 | C9300-STACK-NONE | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 44 | C9300-SPWR-NONE | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 45 | C1A1TCAT93001 | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 46 | C1A1TCAT93001-3Y | 21 | CH | 1 | 1 140,43 \$ | 23 949,03 \$ | 27 535,40 \$ |
| | | | 47 | C1-C9300-24-DNAA-T | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 48 | C1-C9300-TRK-3Y | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 49 | C1-ISE-BASE-T | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 50 | C1-ISE-BASE-TRK-3Y | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 51 | C1-ISE-PLS-T | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 52 | C1-ISE-PLS-TRK-3Y | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 53 | C1-SWATCH-T | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 54 | C1-SWATCH-TRK-3Y | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| 55 | C9300-NM-NONE | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |
| 56 | NM-BLANK-T1 | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |
| 57 | SFP-10G-LR-S= | 46 | CH | 1 | 797,50 \$ | 36 685,00 \$ | 42 178,58 \$ | | | |
| 58 | SFP-H10GB-CU3M= | 25 | CH | 1 | 39,88 \$ | 997,00 \$ | 1 146,30 \$ | | | |

No de l'appel d'offres

18-17294

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

| Num. du Lot | Description du lot | Soumissionnaires | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Données | |
|-------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| | | | | | | | | | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| LOT1 | Acquisition | ESI Technologies de l'information | 59 | GLC-GE-100FX= | 2 | CH | 1 | 99,69 \$ | 199,38 \$ | 229,24 \$ |
| | | | 60 | SNS-3515-K9 | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 61 | CON-SSSNT-SNS3515K | 2 | CH | 1 | 6 219,43 \$ | 12 438,86 \$ | 14 301,58 \$ |
| | | | 62 | SW-3515-ISE-K9 | 2 | CH | 1 | 6 376,01 \$ | 12 752,02 \$ | 14 661,63 \$ |
| | | | 63 | CAB-9K12A-NA | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 64 | SNS-MR-1X081RV-A | 4 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 65 | SNS-MRAID12G-1GB | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 66 | SNS-PSU1-770W | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 67 | R2XX-RAID0 | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 68 | SNS-MRAID12G | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 69 | SNS-CPU-E52620D | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 70 | SNS-HD600G10K12G | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 71 | SNS-MLOM-IRJ45 | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 72 | L-ISE-TACACS-ND= | 2 | CH | 1 | 3 987,50 \$ | 7 975,00 \$ | 9 169,26 \$ |
| | | | 73 | L-FPR2110T-TMC= | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 74 | L-FPR2110T-TMC-3Y | 2 | CH | 1 | 5 367,18 \$ | 10 734,36 \$ | 12 341,83 \$ |
| | | | 75 | FMC1000-K9 | 1 | CH | 1 | 9 568,01 \$ | 9 568,01 \$ | 11 000,82 \$ |
| | | | 76 | CON-SSSNT-FMC1000K | 1 | CH | 1 | 9 944,00 \$ | 9 944,00 \$ | 11 433,11 \$ |
| | | | 77 | FMC-PWR-AC-770W | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 78 | CAB-9K12A-NA | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 79 | SF-FMC-6.2.2-K9 | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 80 | FMC-MRAID12G | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 81 | FMC-SD-32G-S | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 82 | FMC4K-MEM-16GB | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 83 | FMC1K-HDD-900G | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 84 | FMC-CPU-E52620E | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 85 | R2XX-RAID1 | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| 86 | C9300-NM-8X= | 31 | CH | 1 | 1 016,81 \$ | 31 521,11 \$ | 36 241,40 \$ | | | |
| 87 | CISCO CCNA Industrial | 1 | | Forfait aire | 137,50 \$ | 137,50 \$ | 158,09 \$ | | | |
| Total (ESI Technologies de l'information inc.) | | | | | | | | | 343 059,81 \$ | 394 433,02 \$ |
| | BELL CANADA | 1 | N9K-C93180YC-EX | 3 | CH | 1 | 9 504,00 \$ | 28 512,00 \$ | 32 781,67 \$ | |

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-17294

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

| Num. du Lot | Description du lot | Soumissionnaires | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Données | |
|-------------|--------------------|--------------------|-------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------------|
| | | | | | | | | | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| LOT1 | Acquisition | BELL CANADA | 1 | CON-SNT-93180YCX | 3 | CH | 1 | 1 564,52 \$ | 4 693,56 \$ | 5 396,42 \$ |
| | | | 2 | NXOS-70317.3 | 3 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 3 | N3K-C3064-ACC-KIT | 3 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 4 | NXA-PAC-650W-PI | 6 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 5 | NXA-FAN-30CFM-B | 12 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 6 | CAB-9K12A-NA | 6 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 7 | C9300-48T-A | 13 | CH | 1 | 3 362,30 \$ | 43 709,90 \$ | 50 255,46 \$ |
| | | | 8 | CON-SSSNT-C93004TA | 13 | CH | 1 | 1 438,25 \$ | 18 697,25 \$ | 21 497,16 \$ |
| | | | 9 | C9300-NW-A-48 | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 10 | S9300UK9-166 | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 11 | PWR-C1-350WAC | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 12 | PWR-C1-350WAC/2 | 13 | CH | 1 | 274,56 \$ | 3 569,28 \$ | 4 103,78 \$ |
| | | | 13 | CAB-TA-NA | 26 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 14 | C9300-STACK-NONE | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 15 | C9300-SPWR-NONE | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 16 | C1A1TCAT93002 | 13 | CH | 1 | (vide) | - \$ | - \$ |
| | | | 17 | C1A1TCAT93002-3Y | 13 | CH | 1 | 1 951,49 \$ | 25 369,37 \$ | 29 168,43 \$ |
| | | | 18 | C1-C9300-48-DNAA-T | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 19 | C1-C9300-TRK-3Y | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 20 | C1-ISE-BASE-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 21 | C1-ISE-BASE-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 22 | C1-ISE-PLS-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 23 | C1-ISE-PLS-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 24 | C1-SWATCH-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 25 | C1-SWATCH-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 26 | C1AA1TCAT93001 | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 27 | C1AA1TCAT93001-3Y | 13 | CH | 1 | 359,09 \$ | 4 668,17 \$ | 5 367,23 \$ |
| | | | 28 | C1-ISE-BASE-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 29 | C1-ISE-BASE-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 30 | C1-ISE-PLS-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 31 | C1-ISE-PLS-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 32 | C1-SWATCH-T | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-17294

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

| Num. du Lot | Description du lot | Soumissionnaires | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Données | |
|-------------|--------------------|--------------------|-------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------------|
| | | | | | | | | | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| LOT1 | Acquisition | BELL CANADA | 33 | C1-SWATCH-TRK-3Y | 325 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 34 | C9300-NM-NONE | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 35 | NM-BLANK-T1 | 13 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 36 | C9300-24T-A | 21 | CH | 1 | 1 981,06 \$ | 41 602,26 \$ | 47 832,20 \$ |
| | | | 37 | CON-SSSNT-C93002TA | 21 | CH | 1 | 849,87 \$ | 17 847,27 \$ | 20 519,90 \$ |
| | | | 38 | C9300-NW-A-24 | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 39 | S9300UK9-166 | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 40 | PWR-C1-350WAC | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 41 | PWR-C1-350WAC/2 | 21 | CH | 1 | 274,56 \$ | 5 765,76 \$ | 6 629,18 \$ |
| | | | 42 | CAB-TA-NA | 42 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 43 | C9300-STACK-NONE | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 44 | C9300-SPWR-NONE | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 45 | C1A1TCAT93001 | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 46 | C1A1TCAT93001-3Y | 21 | CH | 1 | 1 208,06 \$ | 25 369,26 \$ | 29 168,31 \$ |
| | | | 47 | C1-C9300-24-DNAA-T | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 48 | C1-C9300-TRK-3Y | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 49 | C1-ISE-BASE-T | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 50 | C1-ISE-BASE-TRK-3Y | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 51 | C1-ISE-PLS-T | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 52 | C1-ISE-PLS-TRK-3Y | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 53 | C1-SWATCH-T | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 54 | C1-SWATCH-TRK-3Y | 525 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 55 | C9300-NM-NONE | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 56 | NM-BLANK-T1 | 21 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| 57 | SFP-10G-LR-S= | 46 | CH | 1 | 844,80 \$ | 38 860,80 \$ | 44 680,20 \$ | | | |
| 58 | SFP-H10GB-CU3M= | 25 | CH | 1 | 42,24 \$ | 1 056,00 \$ | 1 214,14 \$ | | | |
| 59 | GLC-GE-100FX= | 2 | CH | 1 | 105,60 \$ | 211,20 \$ | 242,83 \$ | | | |
| 60 | SNS-3515-K9 | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |
| 61 | CON-SSSNT-SNS3515K | 2 | CH | 1 | 5 997,76 \$ | 11 995,52 \$ | 13 791,85 \$ | | | |
| 62 | SW-3515-ISE-K9 | 2 | CH | 1 | 6 754,18 \$ | 13 508,36 \$ | 15 531,24 \$ | | | |
| 63 | CAB-9K12A-NA | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |
| 64 | SNS-MR-1X081RV-A | 4 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-17294

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

| Num. du Lot | Description du lot | Soumissionnaires | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Données | |
|----------------------------|-----------------------|--------------------|-------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| | | | | | | | | | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| LOT1 | Acquisition | BELL CANADA | 65 | SNS-MRAID12G-1GB | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 66 | SNS-PSU1-770W | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 67 | R2XX-RAID0 | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 68 | SNS-MRAID12G | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 69 | SNS-CPU-E52620D | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 70 | SNS-HD600G10K12G | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 71 | SNS-MLOM-IRJ45 | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 72 | L-ISE-TACACS-ND= | 2 | CH | 1 | 4 224,00 \$ | 8 448,00 \$ | 9 713,09 \$ |
| | | | 73 | L-FPR2110T-TMC= | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 74 | L-FPR2110T-TMC-3Y | 2 | CH | 1 | 5 685,51 \$ | 11 371,02 \$ | 13 073,83 \$ |
| | | | 75 | FMC1000-K9 | 1 | CH | 1 | 10 135,49 \$ | 10 135,49 \$ | 11 653,28 \$ |
| | | | 76 | CON-SSSNT-FMC1000K | 1 | CH | 1 | 9 589,57 \$ | 9 589,57 \$ | 11 025,61 \$ |
| | | | 77 | FMC-PWR-AC-770W | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 78 | CAB-9K12A-NA | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 79 | SF-FMC-6.2.2-K9 | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 80 | FMC-MRAID12G | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | 81 | FMC-SD-32G-S | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ |
| 82 | FMC4K-MEM-16GB | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |
| 83 | FMC1K-HDD-900G | 2 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |
| 84 | FMC-CPU-E52620E | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |
| 85 | R2XX-RAID1 | 1 | CH | 1 | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |
| 86 | C9300-NM-8X= | 31 | CH | 1 | 1 077,12 \$ | 33 390,72 \$ | 38 390,98 \$ | | | |
| 87 | CISCO CCNA Industrial | 0 | | Forfait aire | 0,00 \$ | - \$ | - \$ | | | |
| Total (BELL CANADA) | | | | | | | | 358 370,76 \$ | 412 036,78 \$ | |



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 18-17294

Numéro de référence : 1205334

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédé de la Direction de l'Épuration des Eaux Usées

| <u>Organisation</u> | <u>Contact</u> | <u>Date et heure de commande</u> | <u>Addenda envoyé</u> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ABB Canada Inc. 800 Hymus Montréal-Ouest, QC, H4S0B5 NEQ : 1143315332 | Monsieur Michael Desiderato Téléphone : 514 237-8983 Télécopieur : | Commande : (1505857) | 3011829 - 18-17294 |
| | | 2018-10-29 14 h 42 | Addenda N°1 Question/Réponse |
| | | Transmission | 2018-10-29 14 h 42 - Téléchargement |
| | | 2018-10-29 14 h 42 | 3015469 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-29 14 h 42 - Téléchargement |
| | | | 3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-29 14 h 42 - Téléchargement |
| | | | 3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 08 - Courriel |
| | | | 3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 08 - Téléchargement |
| | | | 3025321 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE |

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | | DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel |
| | | | | 3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC- 140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849 | Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691- 4039 Télécopieur : 418 691- 4095 | Commande : (1499645) 2018-10-11 10 h 42 Transmission : 2018-10-11 10 h 42 | 3011829 - 18-17294 Addenda N°1 Question/ Réponse 2018-10-12 14 h 21 - Courriel | |
| | | | | 3015469 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel |
| | | | | 3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-22 14 h 20 - Téléchargement |
| | | | | 3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 08 - Courriel |
| | | | | 3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 08 - Téléchargement |
| | | | | 3025321 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel |
| | | | | 3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7 NEQ : 1168588508 | Madame | Commande | 3011829 - 18-17294 |
| | Marie-Claude | : (1499415) | Addenda N°1 Question/ Réponse |
| | Dallaire Projets | 2018-10-10 16 h 50 | 2018-10-12 14 h 21 - Courriel |
| | Téléphone | Transmission | |
| | : 418 634- 5648 | : | 3015469 - 18-17294 |
| | Télécopieur : | 2018-10-10 16 h 50 | Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel |
| | | | 3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-22 14 h 20 - Téléchargement |
| | | | 3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 08 - Courriel |
| | | | 3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 08 - Téléchargement |
| | | | 3025321 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel |
| | | | 3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement |
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| ESI Technologies Inc. 1550, rue Metcalfe, bureau 1100 Montréal, QC, H3A1X6 NEQ : 1149162597 | Madame | Commande | 3011829 - 18-17294 |
| | Marie-Pier | : (1499906) | Addenda N°1 Question/ Réponse |
| | Lemieux | 2018-10-11 15 h 56 | 2018-10-12 14 h 21 - Courriel |
| | Téléphone | Transmission | |
| | : 514 745- 3311 | : | 3015469 - 18-17294 |
| | Télécopieur | 2018-10-11 15 h 56 | Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel |
| | : 514 745- 3312 | | 3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-22 14 h 20 - |

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | Téléchargement 3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 08 - Courriel |
| | | | 3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 08 - Téléchargement |
| | | | 3025321 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel |
| | | | 3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Hewlett-Packard (Canada) Cie 2344 boul. Alfred Nobel Bureau 200 Montréal, QC, H4S 0A4 http://www.hpe.ca 1166267592 | Madame Johanne Couillard Téléphone : 438 258- 0203 Télécopieur : | Commande : (1499551) 2018-10-11 9 h 25 Transmission : 2018-10-11 9 h 25 | 3011829 - 18-17294 Addenda N°1 Question/ Réponse 2018-10-12 14 h 21 - Courriel 3015469 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel 3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-22 14 h 20 - Téléchargement 3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 07 - Courriel 3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 07 - Téléchargement 3025321 - 18-17294 |

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | <p>Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel</p> <p>3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p> |
| <p>IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128</p> | <p>Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868</p> | <p>Commande : (1499940) 2018-10-11 17 h 47 Transmission : 2018-10-11 17 h 47</p> | <p>3011829 - 18-17294 Addenda N°1 Question/ Réponse 2018-10-12 14 h 21 - Courriel</p> <p>3015469 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel</p> <p>3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-22 14 h 20 - Téléchargement</p> <p>3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 08 - Courriel</p> <p>3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 08 - Téléchargement</p> <p>3025321 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel</p> <p>3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p> |

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Informatique ProContact inc. 1000, ave St-Jean-Baptiste bureau 111 Québec, QC, G2E 5G5 http://www.procontact.ca NEQ : 1173638405 | Madame Lucie Bérubé Téléphone : 418 871-1622 Télécopieur : 418 871-0267 | Commande : (1500494) 2018-10-15 8 h 51 Transmission : 2018-10-15 8 h 51 | 3011829 - 18-17294 Addenda N°1 Question/Réponse 2018-10-15 8 h 51 - Téléchargement 3015469 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel 3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-22 14 h 20 - Téléchargement 3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 08 - Courriel 3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 08 - Téléchargement 3025321 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel 3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Origen 1350 Rue Mazurette suite 225 Montréal, QC, h4n1h2 NEQ : 1163403885 | Monsieur Amgad Megid Téléphone : 514 664-4000 Télécopieur : | Commande : (1499809) 2018-10-11 14 h 15 Transmission : 2018-10-11 14 h 15 | 3011829 - 18-17294 Addenda N°1 Question/Réponse 2018-10-12 14 h 21 - Courriel 3015469 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel 3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | 2018-10-22 14 h 20 - Téléchargement 3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 08 - Courriel |
| | | | 3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 08 - Téléchargement |
| | | | 3025321 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel |
| | | | 3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Rogers Solutions d'affaires 800 de la Gauchetière ouest Portail Nord-E Montréal, QC, H5A 1K3 NEQ : 1171552897 | Monsieur Serge Brousseau. Téléphone : 514 392- 5793 Télécopieur : 888 329- 4955 | Commande : (1501243) 2018-10-16 11 h Transmission : 2018-10-16 11 h | 3011829 - 18-17294 Addenda N°1 Question/ Réponse 2018-10-16 11 h - Téléchargement 3015469 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel |
| | | | 3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-22 14 h 20 - Téléchargement |
| | | | 3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 08 - Courriel |
| | | | 3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 08 - Téléchargement |
| | | | 3025321 - 18-17294 |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | <p>Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel</p> <p>3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p> |
| <p>Solutions informatiques Inso 6615 Avenue du Parc Montréal, QC, H2V4J1 NEQ : 1164346505</p> | <p>Madame Ginette Sylvestre Téléphone : 514 271-4676 Télécopieur :</p> | <p>Commande : (1499882) 2018-10-11 15 h 33 Transmission : 2018-10-11 15 h 33</p> | <p>3011829 - 18-17294 Addenda N°1 Question/ Réponse 2018-10-12 14 h 21 - Courriel</p> <p>3015469 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel</p> <p>3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-22 14 h 20 - Téléchargement</p> <p>3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 07 - Courriel</p> <p>3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 07 - Téléchargement</p> <p>3025321 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel</p> <p>3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p> |

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 1148459481 | Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075 | Commande : (1499815) 2018-10-11 14 h 23 Transmission : 2018-10-11 14 h 23 | 3011829 - 18-17294 Addenda N°1 Question/ Réponse 2018-10-12 14 h 21 - Courriel 3015469 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (devis) 2018-10-22 14 h 20 - Courriel 3015470 - 18-17294 Addenda N°2 Modifications (bordereau) 2018-10-22 14 h 20 - Téléchargement 3023771 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (devis) 2018-11-09 12 h 08 - Courriel 3023772 - 18-17294 Addenda N°3 REPORT DE DATE/Modifications (bordereau) 2018-11-09 12 h 08 - Téléchargement 3025321 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (devis) 2018-11-14 14 h 50 - Courriel 3025322 - 18-17294 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Modifications (bordereau) 2018-11-14 14 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte
répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises
non admissibles](#) 

[Autorité des marchés
financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1197526001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Objet : | Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédé de la Direction de l'épuration des eaux usées pour une somme maximale de 394 433,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17294 - 2 soumissions conformes. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[InfoCompt_DEEU_1197526001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-11

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 765-7031
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187157002

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Conclure avec l'entreprise « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia)» une entente-cadre collective d'une durée de vingt- quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant estimé de 515 641,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres # 18-16597 |

Il est recommandé :

1. De conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;
2. D'accorder à la firme « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin au prix maximal de 515 641,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-16597 et au tableau des prix joint au dossier.
3. D'imputer ces dépenses à même des bons de commande qui devront faire l'objet d'une approbation de crédits. L'entente-cadre est sans imputation budgétaire.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2019-01-21 12:50

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1187157002

| | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Conclure avec l'entreprise « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia)» une entente-cadre collective d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant estimé de 515 641,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres # 18-16597 |

CONTENU

CONTEXTE

Les séparateurs d'huile et les goulottes sont des dispositifs servant à traiter ou à récolter les eaux et les boues contaminées par des hydrocarbures. On retrouve ce type d'appareil dans les garages, les ateliers municipaux et les casernes de pompiers : les eaux contaminées provenant principalement du lavage des planchers, des équipements et des véhicules. Dans le cadre de l'entretien normal de ces composants, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) doit effectuer un pompage régulier des boues et des liquides contaminés afin d'éviter que des hydrocarbures et autres substances nocives se retrouvent dans le réseau municipal des eaux usées.

L'article 4 c) du *Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal*, portant sur l'assainissement des eaux, nous impose d'entretenir correctement les séparateurs d'huile dont nous avons la responsabilité.

Comme le SGPI ne dispose pas de l'expertise et de l'équipement nécessaire pour effectuer de tels travaux en régie et qu'il n'y avait pas d'entente-cadre existante pour un tel type de service, le SGPI devait régulièrement faire appel à différents fournisseurs pour effectuer les travaux d'entretien.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à uniformiser les pratiques du SGPI au niveau de l'entretien des séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation.

Un appel d'offres public a été lancé le 10 septembre 2018. Les avis ont paru dans *Le Devoir* et dans le SEAO. La réception des soumissions s'est terminée le 11 octobre 2018, à 14 heures. Les soumissions reçues sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à effectuer sur demande la vidange des séparateurs d'huile et goulottes des garages, ateliers municipaux et casernes des pompiers. Les boues et liquides récoltés lors du pompage sont généralement contaminés avec des hydrocarbures et autres substances qui découlent de l'usage normal de ce type d'installation. Il est à noter que les coûts de transport, de disposition ou de décontamination des boues et liquides sont inclus dans ce contrat.

De plus, en prévision de l'ouverture printanière des piscines extérieures, des travaux de pompage doivent également être réalisés afin d'éliminer l'eau stagnante et les résidus organiques qui s'y retrouvent. Ce contrat vise également les bassins de captation des surfaceuses des arénas qui doivent être vidangés annuellement des boues que l'on y retrouve.

JUSTIFICATION

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offres public n° 18-16597 lancé par le Service de l'approvisionnement.

Des trois (3) firmes ayant présenté une soumission pour cet appel d'offres, deux (2) ont été jugées conformes.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Taxes | Total |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|---------------|
| Impérial Traitement Industriel Inc. (Div. Véolia) | 448 481,80 \$ | 67 160,15 \$ | 515 641,95 \$ |
| Beauregard Environnement Itée. | 487 223,87 \$ | 72 961,77 \$ | 560 185,64 \$ |
| Dernière estimation réalisée | 471 751,39 \$ | | 542 396,16 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)</i> | | | 537 913,80 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100</i> | | | 4,3 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | | 44 543,69 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse) x 100</i> | | | 8,6 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | -26 754,21 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i> | | | -4,9 % |

La dernière estimation était de 542 396,16 \$: l'écart de -4,9 % avec le plus bas soumissionnaire conforme s'explique par le fait qu'il n'existait aucune entente-cadre pour ce type de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette entente-cadre totalise un montant maximal de 515 641,95 \$, taxes incluses, et a une durée de deux (2) ans. L'entente-cadre est sans imputation budgétaire : ce service sera utilisé sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs et chaque bon de commande fera l'objet d'une approbation de crédit.

Le SGPI est l'instigateur de cette entente-cadre: cela s'explique par une utilisation fréquente de ce type de service par cette unité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente-cadre s'inscrit comme l'un des objectifs du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* qui vise à améliorer la qualité des eaux de ruissellement se déversant dans les cours d'eau. En diminuant les effluents contaminés aux hydrocarbures dans les égouts pluviaux, on réduit les risques que ces contaminants se retrouvent dans l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre aurait pour effet d'alourdir l'obtention de ce type de service en obligeant la négociation à la pièce. De plus, la Ville pourrait perdre les économies de volume anticipées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-5084

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-20

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél :

514 872-4087

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation

Tél : 514 872-9097

Approuvé le : 2019-01-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-01-21



2700 boul. Industriel
Chambly (Québec) J3L 4V2
Tél : (450) 447-7227 Fax : (450) 447-2772 1-888-443-3255

7 novembre 2018

VILLE DE MONTRÉAL
275 rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Attention : Eliane Clavette
Eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca

- et -

Attention : Simona Radulescu Tomescu
Simona.radulescutomescu@ville.montreal.qc.ca

Sujet : Appel d'offres No 18-16597
Article 13.05 (Changement de Contrôle)

Mesdames / Messieurs :

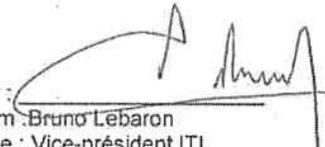
Nous vous référons à l'article 13.05 de l'Appel d'offres No 18-16597 selon lequel Impérial Traitement Industriel Inc. (« l' **Adjudicataire** ») doit obtenir l'autorisation de la Ville de Montréal (« le **Donneur d'Ordre** ») avant de procéder à un Changement de Contrôle.

Par les présentes, l'Adjudicataire demande l'autorisation du Donneur d'Ordre de procéder à une fusion entre Veolia ES Canada Services Industriels Inc. (« **Veolia** ») et l'Adjudicataire, dont toutes les actions sont détenues par Veolia depuis le 30 décembre 2016.

Nous vous prions de confirmer votre autorisation en signant le consentement ci-dessous.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués,

Impérial Traitement Industriel Inc.

par : 
Nom : Bruno Lebaron
Titre : Vice-président ITI

Par la présente, la Ville de Montréal consent à une fusion entre Veolia ES Canada Services Industriels Inc. et Impérial Traitement Industriel Inc.

Signé à Montréal, le 28 novembre, 2018

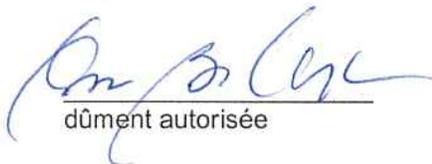
Pour la Ville de Montréal :

Eliane Clavette



dûment autorisée

Yves Belleville



dûment autorisée

- a) si l'une des attestations de l'ADJUDICATAIRE est fausse, inexacte ou trompeuse;
- b) si l'ADJUDICATAIRE ne respecte pas une des obligations du Contrat et que tel défaut n'est pas corrigé dans le délai imparti indiqué dans un avis écrit décrivant la violation ou le défaut;
- c) si l'ADJUDICATAIRE devient inadmissible aux contrats publics en vertu du chapitre V.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1);
- d) si, après l'adjudication du Contrat, l'ADJUDICATAIRE ou l'un de ses sous-contractants fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant relativement à l'exécution d'un contrat attribué par le DONNEUR D'ORDRE;
- e) sans motif après un préavis de DIX (10) jours.

13.05 Changement de Contrôle

ok ee
Le DONNEUR D'ORDRE peut, sur envoi d'un avis écrit, mettre fin au Contrat si l'ADJUDICATAIRE fait l'objet d'un Changement de Contrôle non autorisé par le DONNEUR D'ORDRE, qui agissant raisonnablement, estime qu'un tel Changement de Contrôle lui est préjudiciable.

13.06 Effet de la résiliation

13.06.01 Contrepartie

Advenant une résiliation du Contrat, l'ADJUDICATAIRE a droit aux frais, déboursés et sommes représentant la proportion du Contrat exécutée jusqu'à la date de la résiliation du Contrat, conformément aux modalités s'y rapportant, sans autre compensation ni indemnité que ce soit. En outre, si l'ADJUDICATAIRE a obtenu une avance monétaire, il doit la restituer dans son entier.

13.06.02 Retour

Advenant une résiliation du Contrat, l'ADJUDICATAIRE doit remettre au DONNEUR D'ORDRE tous les documents et le matériel qui lui ont été remis dans le cadre de l'exécution du Contrat, dans un délai de DIX (10) jours suivant la résiliation du Contrat. L'ADJUDICATAIRE doit également remettre au DONNEUR D'ORDRE, le cas échéant, tous les livrables qui sont en cours d'exécution ou partiellement complétés au moment de la résiliation du Contrat.

14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Contrat entre en vigueur dès l'émission d'un Bon de Commande par le DONNEUR D'ORDRE.

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| Impérial Traitement Industriel inc. | 515 641,95 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Beauregard Environnement Ltée | 560 185,64 \$ | | |

Information additionnelle

Comme stipulé à la clause 1,12,02 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme sur la base des résultats des multiplications des prix par leur quantité indiquée au Bordereau de Prix. Un (1) preneur nous dit qu'il n'offre pas les équipements demandés, un (1) preneur nous dit que la description des travaux est incomplète, un (1) preneur est l'actionnaire majoritaire d'un des soumissionnaires et deux (2) sont sans réponse à nos demandes.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 18-16597

Titre : Service, sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes incluant le transport et la disposition, 2 ans

Date d'ouverture des soumissions : 11 octobre 2018

| Article | Prix unitaire | Qté estimé 24 mois | Impérial Traitement Industriel inc. | | Groupe Sanyvan inc. | | Beauregard Environnement Itée | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------|-----------------------------------------|---------------|------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------|
| | | | 150738 | | 318313 | | | | |
| | | | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | |
| 1,1 | Piscines extérieures Vidange des fonds de bassin des piscines extérieures | Heures | 107 | 260,50 \$ | 27 873,50 \$ | 180,00 \$ | 19 260,00 \$ | 190,00 \$ | 20 330,00 \$ |
| 1,2 | Arénas Vidange des fosses à neige | Heures | 140 | 260,50 \$ | 36 470,00 \$ | 180,00 \$ | 25 200,00 \$ | 190,00 \$ | 26 600,00 \$ |
| 1,3 | Casernes, Vidange des caniveaux, des drains de garage et bassins de captation. (Travaux d'entretien régulier) | Heures | 343 | 260,50 \$ | 89 351,50 \$ | 180,00 \$ | 61 740,00 \$ | 185,00 \$ | 63 455,00 \$ |
| 1,4 | Casernes, Vidange des caniveaux, des drains de garage et bassins de captation. (Travaux d'urgence) | Heures | 86 | 290,25 \$ | 24 961,50 \$ | 185,00 \$ | 15 910,00 \$ | 185,00 \$ | 15 910,00 \$ |
| 1,5 | Casernes, Disposition de matériel contaminé provenant des casernes (liquide) | Litres | 20240 | 0,10 \$ | 2 024,00 \$ | 0,21 \$ | 4 250,40 \$ | 0,19 \$ | 3 845,60 \$ |
| 1,6 | Casernes, Disposition de matériel contaminé provenant des casernes (solide) | Kilogrammes | 15180 | 0,25 \$ | 3 795,00 \$ | 0,79 \$ | 11 992,20 \$ | 0,60 \$ | 9 108,00 \$ |
| 1,7 | Garages et cours de voirie, Vidange des séparateurs d'huile et drains (travaux d'entretien régulier) | Heures | 414 | 260,50 \$ | 107 847,00 \$ | 180,00 \$ | 74 520,00 \$ | 189,00 \$ | 78 246,00 \$ |
| 1,8 | Garages et cours de voirie, Vidange des séparateurs d'huile et drains (travaux d'urgence) | Heures | 104 | 290,25 \$ | 30 186,00 \$ | 185,00 \$ | 19 240,00 \$ | 225,00 \$ | 23 400,00 \$ |
| 1,9 | Garages et cours de voirie, Débouchage sous pression des drains | Heures | 100 | 194,25 \$ | 19 425,00 \$ | 180,00 \$ | 18 000,00 \$ | 225,00 \$ | 22 500,00 \$ |
| 1,10 | Garages et cours de voirie, Débouchage sous pression des drains | Litres | 349733 | 0,10 \$ | 34 973,30 \$ | 0,21 \$ | 73 443,93 \$ | 0,19 \$ | 66 449,27 \$ |
| 1,11 | Garages et cours de voirie, Disposition de matériel contaminé provenant des garages et cour de voirie (solides) | Kilogrammes | 262300 | 0,25 \$ | 65 575,00 \$ | 0,79 \$ | 207 217,00 \$ | 0,60 \$ | 157 380,00 \$ |
| 1,12 | Intervention en espaces clos, montant forfaitaire | CH | 20 | 300,00 \$ | 6 000,00 \$ | 300,00 \$ | 6 000,00 \$ | - \$ | - \$ |
| Total avant taxes | | | | | 448 481,80 \$ | | 536 773,53 \$ | | 487 223,87 \$ |
| TPS 5 % | | | | | 22 424,09 \$ | | 26 838,68 \$ | | 24 361,19 \$ |
| TVQ 9,9975 % | | | | | 44 736,06 \$ | | 53 543,16 \$ | | 48 600,58 \$ |
| Montant total | | | | | 515 641,95 \$ | | 617 155,37 \$ | | 560 185,64 \$ |
| Signature | | | | | Conforme | | Conforme | | Conforme |
| Numéro TPS/TVQ | | | | | Conforme | | Conforme | | Conforme |
| Certificats d'autorisations, majeur | | | | | Conforme | | Conforme | | Conforme |
| Garantie 5 % | | | | | La Garantie, 5%, MS8025364-01, conforme | | Trait bancaire 60889499 30 857,77 \$, conforme | | Trisura, 5%, MCS2609006-18-57, conforme |
| lettre engagement 10 % | | | | | La Garantie, 10%, conforme | | Non fourni, NON conforme | | Trisura, 10%, conforme |
| AMF, non obligatoire | | | | | 3000999803, non fourni, conforme | | Non fourni, conforme | | Non fourni, conforme |
| RENA | | | | | Ok non listé | | | | Ok non listé |
| Exemple de rapport GPS, requis, non MAJEUR | | | | | Conforme | | | | Conforme |
| CNESST | | | | | Conforme, 11 oct 2018 | | | | Conforme, 10 oct 2018 |
| Numéro NEQ | | | | | 1172491418 | | | | 1141982521 |
| Vérification REQ | | | | | Conforme | | | | Conforme |
| 2 Listes des personnes écartées | | | | | Ok non listé | | | | Ok non listé |
| Liste des firmes à rendement insatisfaisant | | | | | Ok non listé | | | | Ok non listé |
| SEAO | | | | | Ok conforme | | | | Ok conforme |
| Registres des déclarations de culpabilité Liste des contrevenants condamnés MDDELCC | | | | | Ok non listé | | | | Ok non listé |

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérfifié par : Éliane Clavette

Date : 19 octobre 2018

*Groupe Sanyvan inc. non conforme, aucune lettre engagement 10 % fourni



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 18-16597

Numéro de référence : 1197906

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Service, sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes incluant le transport et la disposition, 2 ans

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Beauregard Environnement 18160 rue J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J 0H5 http://www.beauregardfs.ca NEQ : 1141982521 | Madame Dany Fréchette Téléphone : 450 436-1107 Télécopieur : 450 430-3638 | Commande : (1489501) 2018-09-12 8 h 22 | 3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel |
| | | Transmission : 2018-09-12 8 h 22 | 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| clean harbors ville ste-catherine 6785 route 132 Sainte-Catherine, QC, j5B 1b6 NEQ : 1145021615 | Monsieur Jean Langevin Téléphone : 450 632-6640 Télécopieur | Commande : (1490381) 2018-09-13 14 h 38 Transmission : 2018-09-13 14 | 3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18- |

| | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | : 432 632-1055 | h 38 | 16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18- 16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| envirotech services industriels inc 13 11000B sherbrooke Montréal-Est, QC, h1b 5w1 NEQ : 1141905258 | Monsieur jean-marie laporte. | Téléphone : 514 640-1762 Télécopieur : 514 640-5022 | Commande : (1489608) 2018-09-12 9 h 36 Transmission : 2018-09-12 9 h 36 | 3004489 - Ville de Montréal - 18- 16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18- 16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18- 16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| EXCA-VAC 570 desranleau Ouest Saint-Hyacinthe, QC, J2T 2M2 http://www.exvac.net NEQ : 1168352202 | Monsieur Patrick De Sylva. | Téléphone : 514 647-5279 Télécopieur : | Commande : (1489631) 2018-09-12 9 h 59 Transmission : 2018-09-12 9 h 59 | 3004489 - Ville de Montréal - 18- 16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18- 16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18- 16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié |

| | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | (plan) : Courrier électronique |
| groupe sanyvan 11000 sherbrooke est c-13 Montréal-Est, QC, h1b5w1 NEQ : 1166479197 | Madame Saida Benmenaa Téléphone : 514 644-1616 Télécopieur : | Commande : (1489062) 2018-09-11 9 h 23 Transmission : 2018-09-11 9 h 23 | 3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| IMPÉRIAL TRAITEMENT INDUSTRIEL INC. 2700 boul. Industriel Chambly, QC, J3L 4V2 NEQ : 1172491418 | Monsieur Greg Johnson Téléphone : 514 609-3441 Télécopieur : | Commande : (1489553) 2018-09-12 9 h 01 Transmission : 2018-09-12 9 h 01 | 3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Sanivac (9363-9888 Québec Inc.) 100, rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8 http://www.sanivac.ca NEQ : 1172974132 | Monsieur Jean-Marc Tremblay Téléphone : 514 453-2279 Télécopieur : 514 453-7388 | Commande : (1489817) 2018-09-12 13 h 38 Transmission : 2018-09-12 13 h 38 | 3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| VEOLIA ES CANADA Services Industriels Inc. 1705 - 3ième Avenue Montréal, QC, H1B 5M9 http://www.veolianorthamerica.com NEQ : 1166357260 | Madame Danielle Barrette Téléphone : 514 645-1045 Télécopieur : 514 645-5133 | Commande : (1489706) 2018-09-12 11 h 17 Transmission : 2018-09-12 11 h 17 | 3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

[UPAC-Signaler un acte
répréhensible](#) 

[Registre des entreprises
non admissibles](#) 



[Autorité des marchés
financiers](#) 

© 2003-2018 Tous droits réservés



Dossier # : 1192645001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soumissionnaires conformes) - montant approximatif de 686 469,74 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation;
2. d'accorder à Aréo-Feu Ltée, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17267;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 686 469,74 \$.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-01-24 13:18

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1192645001**

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soumissionnaires conformes) - montant approximatif de 686 469,74 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

La présente entente-cadre comprend l'acquisition de séchoirs portatifs pour les habits de combat et les services d'entretien et de réparation pour une durée de cinq (5) ans. Dans la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action pour réduire les risques des maladies professionnelles des pompières et pompiers, il est prévu l'acquisition de séchoirs portatifs pour les habits de combat afin de permettre le séchage des habits en caserne après un lavage de routine effectué par les pompières et pompiers.

La réduction des risques liés aux maladies professionnelles des pompiers s'inscrit comme priorité n°1 au Plan stratégique 2018-2021 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), *Notre leadership mobilisateur en SST au profit de tous* .

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique SÉAO le 26 septembre 2018 pour une ouverture des soumissions le 6 novembre 2018, permettant ainsi 40 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture de la soumission. Un addenda a été émis durant la période, le 22 octobre 2018 pour un report de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Cette entente-cadre permettra de mettre en place une solution de séchage des habits de combat dans les casernes et dans les locaux des chefs pompiers. Au total, 152 séchoirs portatifs seront acquis pour les casernes et les chefs pompiers. Un séchoir pouvant servir à un maximum de 4 habits de combat, un séchoir par unité d'intervention est prévu. Les séchoirs portatifs pour habits de combat doivent respecter la norme NFPA 1851 « *Standards on selection, care and mainenance of protective ensembles for structural fire*

fighting and proximity fire fighting » de la National Fire Protection Association (NFPA, 2014).

Ainsi, la température et le temps de séchage des habits de combat respecteront les normes et recommandations des fabricants et permettront de préserver les fibres de tissus des habits de combat pour une protection optimale des pompières et pompiers.

JUSTIFICATION

Deux (50 %) des quatre preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. Les motifs de désistement de deux des quatre preneurs de cahier de charges sont, dans un cas, qu'il ne pouvait respecter le délai de livraison et, dans l'autre cas, il n'offrait pas ce produit. L'analyse des soumissions atteste de la conformité administrative et technique.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------|----------------|
| Aréo-Feu Ltée | 686 469,74 \$ | | 686 469,74 \$ |
| Lion Distribution inc. | 899 843,46 \$ | | 899 843,46 \$ |
| Dernière estimation réalisée | 946 129,27 \$ | | 946 129,27 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (<i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i>) | | | 793 156,60 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse</i>) x 100 | | | 15,54 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme - la plus basse</i>) | | | 213 373,72 \$ |
| Écart entre la plus haute conforme et la plus basse conforme (%) (<i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse</i>) x 100 | | | 31,08 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme - estimation</i>) | | | -259 658,53 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>(la plus basse conforme - estimation) / estimation</i>) x 100 | | | -27,44 % |

L'écart favorable de 259 658,83 \$, soit -27,4 %, entre l'estimation de 946 129,27 \$ et la soumission la plus basse de 686 469,74 \$ s'explique principalement par l'offre d'un modèle de séchoir par la firme Aréo-Feu Ltée qui n'avait pas été proposé lors de la veille de marché effectuée pour les séchoirs. Ce modèle s'avère un équivalent aux modèles considérés et est disponible à un prix inférieur.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ni être inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de **686 469.74 \$** (taxes incluses) et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de **651 862,26\$** (taxes incluses), correspondant aux coûts d'acquisitions, incluant les frais de transport, des séchoirs portatifs seront financés par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération **RCG 14-021** du SIM « *Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la Sécurité incendie* ».

Le solde, soit **34 607,48\$** (taxes incluses), correspondant aux frais d'entretien et de réparation pour les 5 prochaines années, sera assumé par le budget de fonctionnement du SIM (pour couvrir les dépenses au fur et à mesure des besoins).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération"

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat prévoit des services d'entretien et de réparation des séchoirs portatifs afin de maintenir en bon état les séchoirs pour leur durée de vie.

De plus, l'utilisation des séchoirs pour les habits de combat permettra d'assurer un meilleur entretien des habits de combat en assurant un séchage adéquat quant à la température et au temps de séchage et ainsi d'atteindre la durée de vie prévue pour les habits de combat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à la disposition de séchoirs portatifs dans les casernes et les locaux de chefs assurera un séchage adéquat des habits de combat et réduira le délai de séchage de ces derniers. Ainsi, ces habits de combat seront plus rapidement disponibles pour les interventions suivantes et les fibres de tissus seront mieux préservées.

Parmi les mesures visant à réduire l'exposition aux contaminants de la combustion et des saletés, le nettoyage et l'entretien des habits de combat souillés sont essentiels.

La mise en place d'une solution de séchage des habits de combat en caserne s'inscrit dans la poursuite du développement du programme pour contrer les dangers des contaminants de l'incendie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi de contrat, l'adjudicataire doit livrer l'ensemble des séchoirs prévus au bordereau au cours des six (6) premiers mois du contrat, selon un calendrier établi entre les parties.

Par la suite, l'adjudicataire doit fournir les services d'entretien et de réparation pour une période de 5 ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

Le : 2019-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint

Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2019-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2019-01-23

Dossier # : 1192645001

Unité administrative responsable : Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques

Objet : Conclure avec Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soumissionnaires conformes) - montant approximatif de 686 469,74 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-17267 Intervention.pdf](#)[18-17267 DetCah.pdf](#)[18-17267 PV.pdf](#)



[18-17267 Tableau de prix.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement niv.2
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-22

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le contrat est octroyé à la firme cochée .

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|------------------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| ARÉO-FEU LTÉE | 686 469,74 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | N/A |
| LION DISTRIBUTION INC. | 899 843,46 \$ | <input type="checkbox"/> | N/A |

Information additionnelle

Motifs de désistement :

- une firme ne fournit pas le produit demandé;
- une firme n'est pas en mesure de respecter les délais indiqués à l'appel d'offres.

Préparé par :

Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

18-17267

Agent d'approvisionnement

Roxana Racasan Oancea

Conformité

(Tous)

| Soumissionnaires | Num. du Lot | Num. d'item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Données | |
|---------------------------------------|-------------|-------------|--------------------------|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| | | | | | | | | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| | | | | | | | (vide) | - \$ | - \$ |
| Total () | | | | | | | | - \$ | - \$ |
| Aréo-Feu inc. | | | | | | | | | |
| | 1 | 1 | Séchoir portatif | 152 | ch | 1 | 3 580,00 \$ | 544 160,00 \$ | 625 647,96 \$ |
| | | 2 | Frais de transport | 76 | ch | 1 | 300,00 \$ | 22 800,00 \$ | 26 214,30 \$ |
| | | 3 | Frais d'appel de service | 100 | ch | 1 | 258,00 \$ | 25 800,00 \$ | 29 663,55 \$ |
| | | 4 | Taux horaire | 50 | h | 1 | 86,00 \$ | 4 300,00 \$ | 4 943,93 \$ |
| Total (Aréo-Feu inc.) | | | | | | | | 597 060,00 \$ | 686 469,74 \$ |
| Lion Distribution inc. | | | | | | | | | |
| | 1 | 1 | Séchoir portatif | 152 | ch | 1 | 4 875,61 \$ | 741 092,72 \$ | 852 071,35 \$ |
| | | 2 | Frais de transport | 76 | ch | 1 | 300,00 \$ | 22 800,00 \$ | 26 214,30 \$ |
| | | 3 | Frais d'appel de service | 100 | ch | 1 | 150,00 \$ | 15 000,00 \$ | 17 246,25 \$ |
| | | 4 | Taux horaire | 50 | h | 1 | 75,00 \$ | 3 750,00 \$ | 4 311,56 \$ |
| Total (Lion Distribution inc.) | | | | | | | | 782 642,72 \$ | 899 843,46 \$ |



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17267

Numéro de référence : 1202382

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SIM - Séchoirs portatifs pour habits de combat

| <input type="checkbox"/> | <u>Organisation</u> | <u>Contact</u> | <u>Date et heure de commande</u> | <u>Addenda envoyé</u> |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Aréo-feu Itée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218 | Madame Melanie Mondoux Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur : | Commande : (1495442) 2018-09-28 9 h 34 Transmission : 2018-09-28 9 h 34 | 3015494 - 18-17267 Addenda 1_Report de date 2018-10-22 14 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> | Équipements Incendies CMP Mayer inc. 2250 André-C.-Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 NEQ : 1142911370 | Monsieur Serge Therrien Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur : | Commande : (1494641) 2018-09-26 13 h 09 Transmission : 2018-09-26 13 h 09 | 3015494 - 18-17267 Addenda 1_Report de date 2018-10-22 14 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> | Les Agences Sportives Pierre Coallier 244 rue de la renaissance Blainville, QC, J7B1Y6 NEQ : 2246067609 | Monsieur Pierre Coallier Téléphone : 514 891-9755 Télécopieur : | Commande : (1496698) 2018-10-02 15 h 14 Transmission : 2018-10-02 15 h 14 | 3015494 - 18-17267 Addenda 1_Report de date 2018-10-22 14 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> | Lion Distribution Inc 3138 Jacob Jordan, Suite 200 Terrebonne, QC, J6X 4J6 NEQ : 1169909224 | Monsieur David Gallant Téléphone : 514 332-0322 Télécopieur : 514 332-3901 | Commande : (1494992) 2018-09-27 9 h 49 Transmission : 2018-09-27 9 h 49 | 3015494 - 18-17267 Addenda 1_Report de date 2018-10-22 14 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1192645001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques |
| Objet : | Conclure avec Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soumissionnaires conformes) - montant approximatif de 686 469,74 \$, taxes incluses. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[ÉJ GDD intervention Finance \(Séchoirs\).xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Agente de gestion des ressources financières
Direction du conseil et soutien financier
Point de service - Sécurité publique - SIM
Tél : 5142803473

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-18

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Prof. d'expertise

Tél : 514-872-9782

Division : Direction du conseil et soutien financier
Point de service - Sécurité publique - SIM



Dossier # : 1180652005

| | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Plomberie Noël Fredette inc. pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal - Dépense totale de 272 706,33\$ taxes incluses - Appel d'offres public 5987 (2 souv.) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 272 706,33 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218 165,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5987.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2019-01-23 16:39

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1180652005

| | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Plomberie Noël Fredette inc. pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal - Dépense totale de 272 706,33\$ taxes incluses - Appel d'offres public 5987 (2 soum.) |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a relancé l'installation des compteurs d'eau dans les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels suite à l'adoption de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Cette stratégie propose différentes mesures à adopter pour assurer le suivi du projet de mesure de la consommation de l'eau dans les industries, commerces et institutions et pour consolider l'optimisation de ses réseaux d'eau potable et d'eaux usées. L'installation des compteurs d'eau dans ces immeubles permettra à la Ville de connaître la consommation réelle de l'eau par les utilisateurs dans le but de mieux gérer les usages de l'eau, d'établir un bilan de consommation de l'eau et d'assurer une répartition équitable du coût entre les usagers non résidentiels et résidentiels.

La pose de ces compteurs d'eau répondra également aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable auprès de toutes les municipalités du Québec, de même que l'obtention d'un bilan précis de l'usage de l'eau et la diminution de la production d'eau potable.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets d'installation de compteur d'eau dans approximativement quatre cents (400) immeubles municipaux répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

C'est dans ce cadre que l'appel d'offres public no. 5987 a été lancé afin de réaliser des travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal.

Cet appel d'offres public a été publié dans le journal «Le Devoir» et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 22 jours, soit du 20 novembre au 11 décembre 2018.

Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0311 - 24 août 2017 Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la réalisation du Programme d'installation des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, pour une somme maximale de 988 785 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16067 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG17 0366 - 24 août 2017 Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. et Un architecture inc. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux - Dépense totale de 1 249 490,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16068 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Plomberie Noël Fredette inc. afin de réaliser des travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal répartis sur l'ensemble de son territoire.

Les casernes concernées sont les suivantes;

- Caserne 3 - 1139 rue Ottawa
- Caserne 16 - 1041 rue Rachel Est
- Caserne 17- 4240 rue Charlevoix
- Caserne 27 - 5353 avenue Gatineau
- Caserne 30 - 5 avenue Laurier Ouest
- Caserne 31 - 7047 rue Saint-Dominique
- Caserne 34 - 3755 rue Botrel
- Caserne 35 - 10827 rue Lajeunesse
- Caserne 42 - 4170 rue de Salaberry
- Caserne 47- 2111 rue Saint-Zotique
- Caserne 50 - 6490 30e avenue

La portée des travaux consiste principalement à mettre aux normes les entrées d'eau des casernes afin d'y installer des compteurs d'eau et des dispositifs anti-refoulement (DAR) tel qu'exigé par les réglementations en vigueur. Certaines composantes désuètes, non conformes aux normes en vigueur, ou qui ont atteint leurs limites de durée de vie utile (valves, conduits, etc.) seront également remplacées.

Si requises, des modifications architecturales, structurales, mécaniques et électriques seront apportées aux installations existantes afin de répondre aux besoins du Service de l'eau et du personnel affecté à l'entretien annuel des composantes.

Une alimentation temporaire en eau, durant la période de réalisation des travaux, est prévue afin de minimiser l'impact sur les opérations des immeubles

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, cinq (5) entreprises se sont procurées le cahier des charges et deux (2) soumissions ont été déposées et analysées par les professionnels. Suite à cette analyse, toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Une erreur de calcul dans la soumission déposée par Le Groupe Centco inc. a été décelée lors de l'analyse des professionnels. Le montant total de cette soumission a été corrigé et cette correction n'a pas affectée le rang initial des soumissionnaires.

Les raisons pour lesquelles trois (3) entreprises n'ont pas soumissionné sont les suivantes : une de celles-ci représente une association dans l'industrie de la construction et n'est pas autorisée à présenter des offres puisqu'elle ne détient pas les licences requises et deux (2) entreprises ont manqué de temps pour compléter leurs offres avec les sous-traitants malgré les vingt-deux (22) jours dont elles disposaient.

Les soumissions conformes sont les suivantes :

| Firmes soumissionnaires | | Montant total incluant les taxes |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------|
| Plomberie Noël Fredette | | 218 165,06\$ |
| Le Groupe Centco inc. | | 229 288,89\$ |
| | | |
| | | |
| | | |
| Dernière estimation réalisée | | 221 425,85\$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i> | | 223 726,98\$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | 2,55% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | 11 123,83\$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | | 5,10% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | (3 260,79\$) |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | -1,47% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | 11 123,83\$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | 5,10% |

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Plomberie Noël Fredette est 1,47% (3 260,79 \$ taxes incluses) plus bas que l'estimation des professionnels qui était de 221 425,85 \$, taxes incluses.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Plomberie Noël Fredette qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

Plomberie Noël Fredette est autorisé à soumissionner puisqu'il ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 272 706,33\$, taxes incluses. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 218 165,06 \$, taxes incluses, un montant pour contingences de 43 633,01 \$, taxes incluses, et un montant pour dépenses incidentes de 10 908,25 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no 2 - Tableau de calcul des coûts SGPI). Les dépenses incidentes pouvant être éventuellement requises sont les suivantes :

- gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- service de raccordement aux infrastructures publiques;
- service de contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée par le budget PTI du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui ont été coordonnés avec le Service des incendies de Montréal (SIM)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur des bâtiments pour informer les citoyens des travaux entrepris.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : février 2019

Fin des travaux : avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0537

Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-22

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702

Télécop. : 514-872-2222

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-01-23

Longueuil, le 19 décembre 2018

Monsieur Gaétan Larochelle
Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, bureau 3a-11
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Analyse des soumissions - Travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal
V/réf. : AO # 5987, contrat 15408, mandat : 18513-2-001
N/réf. : F1800844

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions qui s'est tenue à vos bureaux le 11 décembre dernier, nous vous soumettons par la présente nos commentaires et recommandations après étude des deux plus basses soumissions.

Le résultat se lit comme suit, de la plus basse à la plus haute soumission (toutes taxes fédérales et provinciales incluses).

- Plomberie Noël Frédette inc. 218 165,06 \$
- Le Groupe Centco inc. 229 288,89 \$

La plus basse soumission est celle de Plomberie Noël Frédette inc. au montant de 218 165,06 \$. Les documents fournis par le soumissionnaire ont été vérifiés selon le processus d'analyse d'admissibilité et de conformité de la Ville de Montréal (voir les tableaux d'analyse pour les deux soumissions ci-joints).

En regardant par chapitre, nous remarquons certaines différences entre les soumissions conformes à notre estimation. Ceci peut s'expliquer par l'utilisation de différents outils d'estimation entre les professionnels et les entrepreneurs. Ainsi que les frais généraux variables. Dans l'ensemble, nous constatons que le coût global des soumissions est bien le reflet de ce nous avons estimé.

En conséquence, nous vous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme **Plomberie Noël Frédette au montant de 218 165,06 \$.**

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Judney Cineas

Technicien en mécanique du bâtiment



Contact

tél. : 450.651.0981
télééc. : 450.651.9542

Adresse

2111, boul. Fernand-Lafontaine
Longueuil (Québec) J4G 2J4 CANADA

Certifié ISO 9001 : 2015

fnx-INNOV.com

1

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

| | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro d'AO : | 5987 |
| Titre d'AO : | Travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Mo |
| Date d'ouverture : | 11-déc-18 |
| Heure d'ouverture : | 13h30 |

RÉSULTATS

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Plus bas soumissionnaire conforme : | Plomberie Noël Fredette inc. |
| Prix du plus bas soumissionnaire conforme : | 218 165,06 \$ |
| Deuxième plus bas soumissionnaire conforme : | Le Groupe Centco |
| Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme : | 263 781,39 \$ |
| Dernière estimation : | |
| Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%) | |
| Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%) | 21% |
| Nombre de soumissions déposées : | 2 |

| Rang* | Soumissionnaire | Prix soumis \$ | Statut intermédiaire | Statut final | Remarque |
|-------|------------------------------|----------------|----------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Plomberie Noël Fredette inc. | 218 165,06 \$ | Défaut mineur | CONFORME | / Annexe H fournie sur demande suite à l'ouverture (2018-12-17) / Annexe H fournie sur demande suite à l'ouverture (2018-12-17) |
| 2 | Le Groupe Centco | 263 781,39 \$ | Défaut mineur | CONFORME | / Erreur d'addition, mais la correction n'affecte pas le rang des soumissionnaires. Prix soumis ; 263 781,39\$ et prix corrigé; 229 288,89\$ / Annexe H fournie sur demande suite à l'ouverture (2018-12-17) / Annexe H fournie sur demande suite à l'ouverture (2018-12-17) |
| 3 | | | Conforme | À COMPLÉTER | |
| 4 | | | Conforme | À COMPLÉTER | |
| 5 | | | Conforme | À COMPLÉTER | |
| 6 | | | Conforme | À COMPLÉTER | |
| 7 | | | Conforme | À COMPLÉTER | |
| 8 | | | Conforme | À COMPLÉTER | |
| 9 | | | Conforme | À COMPLÉTER | |

| | | | | | |
|----|--|--|----------|----------------|--|
| 10 | | | Conforme | À COMPLÉTER | |
|----|--|--|----------|----------------|--|

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

Après analyse et vérification, le prix soumis par Groupe Centco comprenait une erreur d'addition. Le prix corrigé est de 229 375,13\$, soit 5% plus élevé que le plus bas soumissionnaire.

IDENTIFICATION

| | | |
|---------------------|------------------------------|--------|
| Analyse faite par : | Jean-François Dumont-Roussin | Date : |
| Vérifiée par : | Gaétan Larochelle | Date : |

Tableau de calcul des coûts SGPI

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Appel d'offres 5987 | Contrat; 15408 |
| Travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal | |

| | | TPS 5,0% | TVQ 9,975% | Total |
|-----------------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Montant forfaitaire | % | | | |
| | \$ | | | |
| | 189 750,00 \$ | 9 487,50 \$ | 18 927,56 \$ | 218 165,06 \$ |
| Sous-total | | 9 487,50 \$ | 18 927,56 \$ | 218 165,06 \$ |
| Contingences construction | 20,0% | 1 897,50 \$ | 3 785,51 \$ | 43 633,01 \$ |
| Total contrat | | 11 385,00 \$ | 22 713,07 \$ | 261 798,07 \$ |
| Dépenses incidentes | | | | |
| Générales | 5,0% | 474,38 \$ | 946,38 \$ | 10 908,25 \$ |
| Coût des travaux (montant à autoriser) | | 11 859,38 \$ | 23 659,45 \$ | 272 706,33 \$ |
| Calcul du coût après la ristourne | | | | |
| Ristourne TPS | 100,00% | 11 859,38 \$ | | |
| Ristourne TVQ | 50,00% | | 11 829,73 \$ | |
| Coût des travaux (montant à emprunter) | | 237 187,50 \$ | 11 829,73 \$ | 249 017,23 \$ |

Dossier # : 1180652005

| | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Objet : | Accorder un contrat à Plomberie Noël Fredette inc. pour l'exécution de travaux correctifs aux entrées d'eau de onze (11) casernes de pompiers de la Ville de Montréal - Dépense totale de 272 706,33\$ taxes incluses - Appel d'offres public 5987 (2 soum.) |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1180652005 - Compteurs d'eau 11 casernes SIM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

CE : 20.007

2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1180333001

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Majorer de 49 705,38 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à la firme Saint-Denis Thompson Inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ à 5 119 861,44 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé

1. de majorer de 49 705,38 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à la firme Saint-Denis Thompson inc. (GC16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater , portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ à 5 119 861,44 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, *après avoir opéré le virement budgétaire requis* , conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2019-01-25 15:42

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1180333001

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Majorer de 49 705,38 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à la firme Saint-Denis Thompson Inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ à 5 119 861,44 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Bailleys, elles assurent ensemble plus de 80 % des besoins de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Ainsi, faisant suite aux travaux de protection déjà entrepris, les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) ont été réalisés.

Les travaux ont consisté à restaurer les murs en maçonnerie, l'entrée principale, une partie de la toiture en cuivre et aussi remplacer l'ensemble des portes et fenêtres. Afin de maintenir les activités d'opération dans l'usine, les travaux ont été réalisés de la manière suivante :

Phase de Planification : Relevé des travaux à faire de l'ensemble des phases et réalisation des plans et devis de la phase 1, services professionnels réalisés entre 2014 et 2015.

Phase 1 : La réfection des galeries 1, 4 et la tour d'eau, travaux réalisés entre juillet 2015 et décembre 2016.

Phase 2 : La réfection du secteur administratif et de la galerie 7, travaux réalisés entre mai et décembre 2016.

Phase 3 : La réfection des galeries 2, 3, 5 et 6, travaux réalisés entre septembre 2016 et décembre 2017.

En lien avec la Phase 3, le 25 août 2016, le Conseil d'agglomération a octroyé un contrat à Saint-Denis Thompson inc. au montant de 5 070 156,05 \$ (taxes incluses) incluant un montant de contingences de 661 324,70 \$ (taxes incluses).

Lors de la dernière partie de la réalisation des travaux qui se sont déroulés du 19 septembre 2016 au 19 décembre 2017, du rejointoiement supplémentaire au niveau de la maçonnerie de la façade de la galerie 6 a dû être réalisé compte tenu d'une situation de détérioration différente du relevé fait par les concepteurs à l'étape de Planification des travaux.

Le présent dossier se rapporte à une majoration du contrat de l'entrepreneur en utilisant une partie des incidences votées initialement au contrat au montant de 253 507,80\$ (taxes incluses).

Il n'y a pas d'impact sur le contrat d'honoraires des professionnels car ceux-ci ont été payés selon un mode forfaitaire et dans un contexte où les travaux se sont déroulés selon le délai contractuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0497 – 25 août 2016 - Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soum.).

CG16 0258 – 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 242 509,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5826 (9 soum.)

CG15 0414 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 245 722,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5772 (4 soum.)

CG14 0076 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 1538 - 25 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration et de la tour d'eau à l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0050 – 24 février 2011 - Octroyer un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte et Génivar inc. pour réaliser les expertises, plans, devis et la surveillance de

travaux dans le cadre de projets de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable - Usines Atwater et Station de pompage Lambert -Closse - Dépense totale de 1 058 053,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11455 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à majorer le contrat de la firme Saint-Denis Thompson inc. afin de payer les coûts additionnels de réfection de maçonnerie.

Les travaux additionnels ont été réalisés sur la façade de la galerie 6 et consistent à du re-jointement de maçonnerie et du remplacement de la maçonnerie vétuste.

JUSTIFICATION

L'état des joints et de la maçonnerie existante de la galerie 6 s'est détérioré depuis la réalisation des relevés par les professionnels à l'étape de Planification du mandat. Des travaux de re-jointement et de remplacement de la maçonnerie vétuste supplémentaire et imprévus ont du être réalisés dans la dernière partie des travaux et ce, afin de préserver la maçonnerie existante.

La majoration est demandée, car le poste des contingences a été entièrement utilisé.

Les contingences contractuelles ont servi principalement à réaliser les items suivants :

- 1- Étalement temporaire et réfection d'éléments structuraux non prévisibles lors des relevés. 158 000.00 \$
- 2- Réparations de béton suite aux infiltrations d'eau. 58 000.00 \$
- 3- Travaux de démolition et de remplacement de corniches de béton. 103 000,00\$
- 4- Travaux de démolitions supplémentaires en conditions d'amiante pour l'installation des fenêtres existantes. 35 000.00 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration totale à autoriser est de 49 705,38 \$ (taxes incluses), soit 1,13% de la valeur totale du contrat et porte le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ (taxes incluses) à 5 119 861,43 \$ (taxes incluses). Voir tableau des coûts en pièces jointes.

Le poste des contingences du contrat augmente de 661 324,70\$, taxes incluse (15%) à 711 030,09\$, pour un pourcentage total de 16,13%.

Il est recommandé de majorer le contrat en utilisant une partie des incidences votées au contrat initial et qui n'ont pas été utilisées.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et imputée selon les informations de l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En autorisant l'augmentation budgétaire demandée, il sera possible d'émettre le décompte final.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Majoration du contrat au CG du 28 février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DURAND
Agent(e) technique en architecture

Tél : 514 872-9826
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-18

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-01-25

Tableau des coûts

| | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-------------|
| Projet : | Usine Atwater Réfection de l'enveloppe Phase 3 | | | | Mandat : | 16553-2-023 |
| Date : | Novembre 2018 | | | | Contrat : | 14940 |
| Étape : | Majoration de contrat - construction | | | | | |
| | | Budget | TPS 5.0% | TVQ 9.975% | Total | |
| Travaux : | % | \$ | | | | |
| Travaux selon bordereau de soumission | | 3 834 600.00 | 191 730.00 | 382 501.35 | 4 408 831.35 | |
| Contingences initiales | 15.00% | 575 190.00 | 28 759.50 | 57 375.20 | 661 324.70 | |
| Sous-Total contrat initial : | | 4 409 790.00 | 220 489.50 | 439 876.55 | 5 070 156.05 | |
| Contingences additionnelles majoration du contrat de travaux | 1.13% | 43 231.47 | 2 161.57 | 4 312.34 | 49 705.38 | |
| Total des contingences | 16.13% | 618 421.47 | 30 921.07 | 61 687.54 | 711 030.09 | |
| Total - Contrat majoré : | | 4 453 021.47 | 222 651.07 | 444 188.89 | 5 119 861.44 | |
| Incidences : travaux | | | | | | |
| Dépenses générales (acquisition mobilier, équipement, déménagement) | 10.5% | 88 195.80 | | | | |
| Laboratoire et expertises | 2.0% | 132 293.70 | | | | |
| Virement | | -43 231.47 | | | | |
| Total - Incidences : | | 177 258.03 | 8 862.90 | 17 681.49 | 203 802.42 | |
| Ristournes : | | | | | | |
| Coût des travaux (Montant à autoriser) | | 4 630 279.50 | 231 513.98 | 461 870.39 | 5 323 663.87 | |
| TPS | 100.00% | | 231 513.98 | | 231 513.98 | |
| TVQ | 50.0% | | | 230 935.20 | 230 935.20 | |
| Coût après ristournes (Montant à emprunter) | | 4 630 279.50 | | 230 935.20 | 4 861 214.70 | |
| Ristournes de la majoration : | | | | | | |
| Coût de la majoration | | 43 231.47 | 2 161.57 | 4 312.34 | 49 705.38 | |
| TPS | 100.00% | | 2 161.57 | | 2 161.57 | |
| TVQ | 50.0% | | | 2 156.17 | 2 156.17 | |
| Coût de la majoration après ristournes | | 43 231.47 | | 2 156.17 | 45 387.64 | |

Dossier # : 1180333001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Objet : Majorer de 49 705,38 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à la firme Saint-Denis Thompson Inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ à 5 119 861,44 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1180333001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-22

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514.872.2648
Division : Service Des Finances, Division du conseil et soutien financier -Point de service Eau - Environnement



Dossier # : 1186745001

| | |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Octroyer, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situés dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres pour une somme maximale de 297 490. 78 \$ taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif «LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine» s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres, pour une somme maximale de 297 490,78 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-04 09:51

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186745001

| | |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Octroyer, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situés dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres pour une somme maximale de 297 490. 78 \$ taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal souhaite appliquer des mesures d'adaptation au réchauffement climatique dont l'augmentation des surfaces de verdissement et de la canopée. Dans cette optique, la Ville de Montréal a mis en place de nouvelles normes pour ses infrastructures vertes. Cependant, la mise en place et l'entretien annuel des surfaces de verdissement traditionnelles comme le gazon et les vivaces entraînent des coûts élevés. La Ville est donc à la recherche de nouvelles méthodes pour diminuer les coûts d'entretien en augmentant des surfaces de verdissement durable.

Afin de garantir la pérennité des arbres, les concepteurs devront utiliser les meilleures pratiques en matière de plantation dans un contexte de milieu urbain dense. Pour ce faire, ils devront mettre à profit les résultats obtenus avec :

- le nouveau terreau de plantation adapté pour les arbres en milieu urbain qui, par rapport aux mélanges existants utilisés lors de la mise en terre de végétaux, stabilise plus efficacement les contaminants;
- l'agrandissement des fosses d'arbres offrant un plus grand volume de terre/arbre;
- l'ajout de protecteurs d'arbres.

La Ville souhaite donc trouver de nouvelles solutions pour augmenter le choix et la

biodiversité des couvre-sols et remplacer le gazon. Elle est à la recherche de solutions reposant sur des écosystèmes urbains diversifiés qui demandent peu d'entretien et qui permettent d'en réduire les coûts croissants dûs entre autres à l'imposition de normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et des demandes de verdissement des plans de développement durable. Sensible au fait que les problèmes de la végétation en milieu urbain sont liés à l'écosystème des sols, la ville est consciente de l'importance du lien fonctionnel sol/plante pour élaborer de nouvelles solutions durables, mais que les connaissances à cet égard demeurent insuffisantes. Le projet de recherche de LIEU vient combler cette lacune avec l'utilisation des engrais verts qui vise à nourrir le sol et à fournir aux végétaux les éléments essentiels à leur croissance, et ce de façon durable. L'emploi des engrais a fait ses preuves dans le domaine agricole, mais ces techniques ne sont pas adaptées au domaine horticole. Elles doivent être adaptées et c'est ce que l'organisme LIEU propose.

Le gazon demande beaucoup d'entretien, manque de biodiversité et ne résiste pas bien à la sécheresse. La Ville essaie de remplacer ses surfaces de gazon, mais le choix des végétaux est difficile, car ils doivent être résistant aux conditions urbaines: la sécheresse, les sels de déglacage, le piétinement, l'envahissement par des plantes adventives et surtout demander peu d'entretien. L'organisme LIEU propose une nouvelle approche et méthode d'ensemencement des surfaces gazonnées existantes ou d'ensemencement et de plantation des fosses d'arbre et des terre-pleins avec des engrais verts. L'intérêt de l'utilisation des engrais verts est de créer un petit écosystème qui va permettre de nourrir le sol et les arbres de façon naturelle et récurrente.

Le projet de recherche sur les couvre-sols devrait être réalisé dans le cadre de la phase 1 du projet de réfection routière (PRR) du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. La construction de la phase 1 est pratiquement terminée. La plantation de ce secteur est prévue au printemps 2019, lorsque les conditions climatiques le permettront.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0799 - 19 juin 2018 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, communément appelée « Polytechnique Montréal », pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur le suivi expérimental de performance et de surveillance technique des 1200 mètres linéaires de bassins végétalisés de biorétention réalisés en 2017 servant à la gestion des eaux de ruissellement de l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 421 563,86 \$, taxes incluses

CM17 0439 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres, pour une somme maximale de 250 000 \$, taxes incluses

CG16 0623 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 21 896 446,49 \$, taxes incluses.

CE16 1569 - 5 octobre 2016 - Accorder à Geneq inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'instruments de recherche pour l'étude des mouvements de l'eau dans les fosses d'arbres - projet Quartier Vert Hochelaga-Maisonneuve.

CM12 0931 - 23 octobre 2012 - Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des

sciences / Université McGill pour financer un programme de recherche sur un projet expérimental d'optimisation des fosses de plantation pour la gestion des eaux de surface et l'irrigation des arbres urbains dans le « Quartier vert Hochelaga-Maisonneuve », pour une somme maximale de 170 000 \$, taxes incluses (gré à gré).

DESCRIPTION

La présente convention permettra d'identifier les engrais verts qui sont les plus performants et esthétiques dans les conditions de croissance difficiles de la rue. Le projet de recherche consiste à planifier et réaliser le nouveau dispositif proposé par LIEU, lors des travaux de plantation de la phase 1 du projet de réfection routière Laurentien-Lachapelle prévus au printemps 2019 et d'évaluer leurs performances sur deux années 2019 et 2020. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec les agents techniques en horticulture et arboriculture de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville afin de leur transmettre les connaissances requises pour l'implantation de cette nouvelle approche. Un rapport préliminaire annuel indiquant les résultats de l'expérience seront remis à la fin de l'année 2019 et en 2020 et un rapport final en mars 2021.

Les principaux objectifs de cette recherche sont:

Implanter un dispositif qui permettra de bien évaluer les différents végétaux et leurs interactions avec le sol;

Analyser les échantillons de sol pour évaluer leurs qualités physique, chimique et biologique;

Analyser les échantillons de végétaux pour évaluer la croissance et la santé des plantes en évaluant le rendement de leur biomasse aérienne et souterraine et en vérifiant :

1. la concentration en azote et carbone des tissus végétaux;
2. la teneur en éléments minéraux des feuilles;
3. le pourcentage de recouvrement des espèces plantées et des plantes adventices.

Évaluer la température des zones piétonnières.

Sélectionner les meilleures plantes conformes aux exigences de la Ville et basées sur les analyses;

Déterminer les meilleures techniques d'ensemencement et de plantation pour permettre rapidement de couvrir les sols;

Déterminer les aménagements qui sont les plus socialement acceptables;

Élaborer un protocole pour permettre à la Ville de reproduire ces aménagements ailleurs dans la Ville.

JUSTIFICATION

L'organisme LIEU est composé de deux chercheurs universitaires, Alison Munson, professeure titulaire à l'Université Laval à Québec, Vincent Poirier, professeur chercheur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et d'Élise Beauregard, titulaire d'une maîtrise spécialisée en sols urbains. Ce groupe a développé une expertise et une approche unique sur l'implantation et l'impact des engrais verts en milieu urbain. Un engrais vert est une plante semée par un agriculteur dans le but d'améliorer et de protéger un sol, et non dans l'optique d'être récoltée. LIEU a développé une technique pour ensemercer des surfaces gazonnées existantes afin de remplacer ces dernières par un couvre-sol composé d'engrais vert avec une bonne biodiversité sans être obligé d'enlever la surface de gazon. Compte tenu de la nature des services professionnels de recherche et de développement requis et de l'expertise unique de ce groupe de scientifiques, il est proposé de retenir les services professionnels de ces experts du milieu académique pour la réalisation des travaux pour ce dossier et de profiter de l'expertise de ces deux universités par le biais de leurs

professeurs et de leurs étudiants à la maîtrise et au doctorat. Le présent dossier vise ainsi l'octroi d'un contrat de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat de services professionnels est de 297 490,78 \$, taxes incluses. Le mandat ne comporte pas de contingences et aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ce contrat de services professionnels. Les sommes sont forfaitaires et seront payées selon l'avancement du projet et les étapes énumérées dans l'offre de services de LIEU. Cette dépense est sans impact budgétaire puisque les crédits pour financer ce contrat sont disponibles aux dépenses en «incidences et ristournes» du contrat accordé au Groupe TNT inc. pour la Phase 1 du PRR Laurentien-Lachapelle, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (CG16 0623 - 24 novembre 2016). Dans ce contrat, une somme de 90 000 \$ est prévue dans les «incidences honoraires professionnelles» (SIMON no 161417) et une somme 630 600 \$ pour le mobilier urbain, les plaques odonymiques, la plantation et les travaux arboricoles et horticoles dans les «incidences techniques» (SIMON no 161416).

Le règlement d'emprunt utilisé pour financer le contrat est le # 16-008 «Réaménagement Laurentien-Lachapelle, entre pont Lachapelle et blvd Keller».

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

Le montant net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 271 648.74 \$ Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Le détail des informations comptables est fourni dans l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de recherche s'inscrit parfaitement dans les priorités du Plan de développement durable 2016-2020 « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources». Il vise à augmenter la biodiversité des couvre-sols et améliorer la pérennité des plantations d'arbres en leur fournissant un sol vivant et nutritif de façon pérenne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Depuis plusieurs années, la Ville déploie beaucoup d'efforts et d'argent dans le but d'augmenter sa canopée et de réduire les Ilots de chaleur qui sont situés particulièrement au niveau des rues et des stationnements. La survie et la croissance des arbres situés dans les terre-pleins et en bordure de trottoirs sont difficiles. Avec le temps, les sols en milieu fortement minéralisé comme les rues s'appauvrissent ce qui nuit à long terme au développement des arbres. L'implantation d'engrais verts à la base des arbres vient nourrir le sol et rend disponible les nutriments nécessaires à la croissance des arbres, et ce de façon durable. Une sorte d'écosystème naturel avec les arbres est créé. L'utilisation des engrais verts dans les fosses de plantation et surtout en remplacement des surfaces gazonnées va permettre de sauver des coûts importants en entretien et assurer une meilleure qualité des surfaces végétalisées. Le fait de ne pas faire cette recherche aurait pour conséquence de limiter le développement des arbres dans le temps. La Ville ne pourrait pas fournir l'entretien nécessaire pour assurer la qualité de ses surfaces de verdissement à moins d'augmenter ses budgets d'entretien de façon très importante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de sensibilisation auprès des citoyens est prévue avec le Service des communications de l'arrondissement, l'organisme sans but lucratif "Ville en Vert" qui a ses bureaux dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et qui a développé une bonne expertise en communication dans le domaine de l'environnement. Comme l'apparence des plantations

prévues dans le projet de LIEU sera différente de ce que la population est habituée de voir, nous croyons nécessaire de bien présenter le projet et de donner de la formation. LIEU collaborera avec Ville en Vert pour cette campagne de sensibilisation.

Par ailleurs, les deux professeurs s'engagent à diffuser les résultats de recherche, avec l'accord de la Ville de Montréal, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Enfin, les principaux acteurs de ce projet au niveau de la Ville (l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et le SIVT) diffuseront les résultats obtenus ainsi que les nouvelles normes en matière de verdissement des rues au sein de l'organisation municipale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil municipal : 25 février 2019

Octroi du contrat : 26 février 2019

Début du projet de recherche : 27 février 2019

Implantation du dispositif : 15 juin 2019

Dépôt du rapport préliminaire de l'étape 1 : mai 2020

Dépôt du rapport préliminaire de l'étape 2 : décembre 2020

Dépôt du rapport final : mars 2021

Dépôt des protocoles : mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Julien MEUNIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Michel BORDELEAU, 21 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-12

Francine DUBEAU
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-1940
Télécop. : 514-872-9458

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-12-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-01-03

Planification du suivi scientifique et de la mise en œuvre de dispositifs de couvre-sols alternatifs au gazon coupé et aux paillis à la base des arbres du projet de recherche 2019-2020 dans les emprises du boulevard Laurentien–Lachapelle dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

6 avril 2018 (*révisions du 11 et 12 décembre 2018*)



Le 6 avril 2018 (*révisions du 11 et 12 décembre 2018*)

Mme Francine Dubeau

Architecte paysagiste

Ville de Montréal

**Division sécurité et aménagement du
réseau artériel**

Direction des transports

Service des infrastructures, de la voirie et
des transports

801, rue Brennan, 6e étage

Montréal (Québec) H3C 0G4

Et

M. Pierre Francoeur, ing. f.

Agent technique principal en horticulture
et arboriculture

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Direction des travaux publics

Division des parcs et des installations

999, rue de Louvain Est, 2^e étage

Montréal (Québec) H2M 1B3

**Projet : Planification et mise en œuvre de dispositifs de couvre-sols alternatifs à la base des
arbres du projet de recherche 2019-2021, dans les emprises du boulevard
Laurentien–Lachapelle dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville**

Madame Dubeau et Monsieur Francoeur,

C'est avec enthousiasme que nous répondons à votre aimable invitation de soumettre une proposition de projet de recherche scientifique pour identifier de nouveaux couvre-sols qui résisteront aux forts stress et aux pressions des activités anthropomorphiques dans les emprises des artères.

Tel que discuté lors de nos rencontres en 2018, LIEU propose d'utiliser une approche holistique qui tient compte de l'aménagement, la conservation, l'amélioration du sol et des plantes dans un habitat urbain.

Notre équipe de LIEU a les ressources scientifiques et professionnelles en aménagement pour réaliser ce projet. Comme discuté, l'originalité de l'approche de LIEU est de s'occuper des sols, qui seraient la cause de 80 % de la mortalité des plantes urbaines, avec une approche d'intégration visuelle et urbaine au contexte d'insertion. Notre équipe est multidisciplinaire et offre les expertises scientifiques en design, en planification et mise en œuvre des projets pour étudier les problématiques complexes du milieu urbain et proposer des solutions durables.

Les retombées de ce projet s'inscrivent dans les mesures d'adaptation des villes au réchauffement climatique.

Recevez madame et monsieur, mes salutations distinguées,

Élise Beauregard

Présidente de LIEU

Organisme scientifique à but non lucratif pour la productivité écologique des sols urbains et la durabilité du lien sol/plante

Architecte paysagiste, designer urbain, écologiste urbaine

B.A.P., c.M.Sc.F. spéc. en sols urbains, LEED, AAPQ, ADUQ

Tél : 514.824.5302 | @ : ebeauregard@elise beauregard.com

Liste des acronymes

| | |
|----------|----------------------------------------------------------------|
| Mtl-C | Montréal centre |
| Arr. A-C | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville |
| LIEU | Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine |
| MO | Matière organique |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Partie A- Le contexte de mise en œuvre du projet de recherche..... | 1 |
| 1. Introduction..... | 1 |
| 2. Une nouvelle approche basée sur le lien fonctionnel sol/plante | 2 |
| 3. Le mandat..... | 2 |
| Partie B - Présentation du projet de recherche | 3 |
| 4. La localisation et durée du projet de recherche..... | 3 |
| 5. L'hypothèse à vérifier | 3 |
| 6. La méthodologie | 4 |
| 7. Les étapes et l'échéancier du projet de recherche 2019 – 2021 | 5 |
| 8. Les principes de la mise en place des parcelles et des dispositifs expérimentaux, des analyses de sols et de plantes et d'interprétation scientifiques des résultats.. | 9 |
| 9. Équipe | 11 |
| 10. Le budget..... | 12 |

Liste d'annexes :

Annexe 1 : Proposition des tests

Annexe 2 : Le budget du projet de recherche 2019-2021

Annexe 3 : Description et plans du dispositif du projet de recherche –couvre-sols -Arr-AC
-2019-2021

Annexe 4 : Brochure de LIEU

Partie A- Le contexte de mise en œuvre du projet de recherche

1. Introduction

Les villes souhaitent appliquer des mesures d'adaptation au réchauffement climatique. À cet égard, l'une des principales mesures adoptées par celles-ci est l'augmentation des surfaces de verdissement. Dans cette optique, la Ville de Montréal a mis en place des nouvelles normes de surfaces de verdissement et de quantité de terre par arbre pour ses infrastructures vertes. Cependant, la mise en place et l'entretien annuel des infrastructures de verdissement traditionnel soit le gazon, les vivaces et les arbres entraînent des coûts élevés. Elle est donc à la recherche de nouvelles méthodes pour diminuer les coûts d'entretien aux bénéfices d'une augmentation des surfaces de verdissement durable.

La Ville de Montréal a ainsi réalisé au cours des vingt dernières années des projets de recherche pour identifier d'autres plantes pour remplacer le gazon dans les terre-pleins et dans les fosses d'arbres. Ainsi :

- Un projet a été dirigé par M. Martin Gaudet en 1993 avec la plantation de vivaces en pots et arbustes aux pieds des arbres en fosse de plantation. M. Gaudet a pu identifier le comportement des végétaux sur un an. Cependant, il n'y a pas eu de suite à ce projet dans les années subséquentes ;
- Mme Sylvie Bélair, agronome, agent technique horticole à la ville de Montréal a créé un mélange de semences composé de légumineuses. C'est actuellement le seul mélange qui répond aux exigences de la Ville ;
- Il y a depuis quelques années une grande utilisation de la plante vivace (format en pot) l'Élyme des sables (*Elymus arenarius*) qui résiste très bien aux conditions de sécheresse et de survie aux conditions hivernales. Cependant, son utilisation se fait au détriment de solutions porteuses de biodiversité.

Néanmoins, les mesures adoptées demeurent insatisfaisantes en termes de coûts et de biodiversité.

La ville souhaite ainsi trouver d'autres solutions pour augmenter le choix et la biodiversité des couvre-sols. Elle est à la recherche de solutions reposant sur des écosystèmes urbains diversifiés qui demandent peu d'entretien et qui permettent de réduire les coûts croissants d'entretien dus à l'imposition de normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et des demandes de verdissement des plans de développement durable.

Sensible au fait, 80 % des problèmes de la végétation en milieu urbain sont liés à l'écosystème des sols, la ville est consciente de l'importance du lien fonctionnel sol/plante pour élaborer de nouvelles solutions durables mais les connaissances à cet égard demeurent insuffisantes.

2. Une nouvelle approche basée sur le lien fonctionnel sol/plante

Le sol urbain présente des propriétés physiques, biologiques et chimiques perturbées par les activités humaines, ce qui le rend peu fertile et fonctionnel sur le plan des services écologiques.

En réponse aux contraintes des milieux perturbés comme ceux des villes, il y a chez les scientifiques une tendance à considérer l'aménagement d'un nouvel écosystème qui réponde à des caractéristiques fonctionnelles variées. Cependant, il nous faut améliorer nos connaissances afin d'adapter les liens sol-plante aux conditions exigeantes des milieux urbains.

LIEU est un organisme scientifique à but non lucratif qui s'attaque à cette problématique en se dédiant à l'amélioration de la qualité biologique et de la productivité écologique des sols urbains afin d'améliorer la durabilité du lien sol/plante et les rendements des services écologiques. À ces fins, LIEU élabore et applique des protocoles innovants pour le traitement des sols urbains afin d'en augmenter les rendements écologiques de façon durable et fait le suivi et le monitoring de ces traitements.

3. Le mandat

L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et la ville centre sont intéressés par l'approche de LIEU et désirent lui confier un projet de recherche pour les soutenir dans la recherche de nouvelles solutions d'aménagement durables.

Ainsi, dans le cadre d'un projet de recherche qui s'inscrit dans la réfection majeure du boulevard Laurentien, **l'objectif principal du projet** est d'identifier des couvre-sols qui amélioreraient les pratiques d'aménagement et d'entretien pour contrer les effets de dépérissement des plantes, diminuer les coûts d'entretien et améliorer les rendements des services écologiques de régulation du climat des écosystèmes urbains dans les emprises artérielles. Le projet de recherche comprend :

Aménager un dispositif *in situ* qui aura une durée de deux ans, pour identifier les couvre-sols et les techniques d'aménagement les plus performantes qui répondent aux critères de l'arrondissement : les couvre-sols devront résister aux conditions extrêmes de croissance et de réchauffement du climat, avec des coupes d'entretien de 1 à 2 fois par année. L'évaluation sera faite sur les bases scientifiques et statistiquement vérifiées. LIEU réalisera les travaux d'implantation du dispositif et verra à faire le suivi de l'entretien et les visites selon le Code de Sécurité pour les travaux de construction de la CNESST.¹

¹ : Lieu veillera à fournir le matériel et à engager lorsque nécessaire un agent de sécurité qui agira sous sa responsabilité pour assurer le rôle est de veiller exclusivement à la sécurité. (Source: Code de Sécurité pour les travaux de construction CNESST c S-2.1, r.6, art. 2.5.4.3)

Aussi, le projet de recherche permettra de colliger des données sur la captation de carbone et de création d'îlots de fraîcheur des gazons et des couvre-sols, spécifiquement : captation de carbone dans les sols; nutriments dans les sols pour les végétaux ; captation d'eau dans les sols. Le projet de recherche débutera en 2019 et se terminera en décembre 2021.

Pour la Ville de Montréal, le projet de recherche répondra au besoin de nouvelles connaissances en écologie urbaine pour changer les paradigmes d'aménagement traditionnel des espaces verts pour de nouvelles méthodes écosystémiques qui améliorent la résistance de l'écosystème sol/plante et les retombées sur les services écologiques, dont la capacité des sols urbains à soutenir la fertilité des infrastructures vertes.

Partie B - Présentation du projet de recherche

4. La localisation et durée du projet de recherche

Les dispositifs des tests des couvre-sols et des techniques du projet de recherche seront installés dans de nouvelles zones de plantation aménagées dans le cadre de la réfection majeure du boulevard Laurentien, du pont Lachapelle jusqu'à la rue Émile-Nelligan Nord, de la rue Lachapelle, du boulevard Gouin jusqu'au pont Lachapelle et du boulevard Gouin entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle. L'installation du projet de recherche débutera au début de 2019 et sera complétée lors des travaux de plantation qui sont prévus par la municipalité au printemps 2019. Le projet de recherche se fera de début 2019 à mars 2021.

5. L'hypothèse à vérifier

L'implantation de nouveaux systèmes sol/plante caractérisée par l'agencement esthétique de couvre-sols nécessitant une coupe ou deux par année, en combinaison avec des apports de matière organique au sol, permettrait d'améliorer durant deux années les performances suivantes, en comparaison aux surfaces gazonnées :

- a) Diminution de l'entretien ;
- b) Meilleure acceptabilité sociale ;
- c) Plus grande résistance aux plantes adventices ;
- d) Plus grande résistance à la sécheresse ;
- e) Amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol ;
- f) Amélioration de la diversité des plantes ;
- g) Augmentation du stockage du C dans le sol et la biomasse végétale ;

h) Réduction de la température de l'atmosphère adjacente.

6. La méthodologie

La méthodologie vise à organiser le travail et les services sur une période allant du début 2019 à mars 2021. Cette section présente les critères à cibler et les étapes de l'échéancier.

a) Performance du nouveau système écologique

L'arrondissement A-C demandent que les couvre-sols résistent aux conditions sévères de croissance causées par l'épandage de sel, le manque d'eau, les changements brusques de température en hiver et au printemps, et le piétinement. Le couvre-sols doivent être adaptés aux mélanges de terre de la ville, à une fréquence d'entretien de 1 à 2 fois par année et une hauteur maximum selon les cônes de visibilité de 300 mm, 600 mm et 1 000 mm.

b) Acceptabilité sociale

L'apparence des couvre-sols et leurs agencements doivent être attrayants pour la population environnante. Ainsi, obtenir l'aval de la population est très important si on veut répéter ces nouveaux modèles à travers le territoire et augmenter les retombées à travers la ville.

Il est fortement recommandé de développer un programme de communication pour informer la population des buts du projet de recherche et tester l'appréciation ou le rejet de certains nouveaux modèles de paysage par le biais d'enquêtes et de questionnaires. L'apparence des aménagements des couvre-sols doit être acceptable par la population pour garantir le succès de l'implantation de ces mesures alternatives sur de grandes surfaces et à travers tous les arrondissements qu'ils traverseront.

Ce volet fera l'objet d'un budget différent.

c) Les données pour la captation de carbone et de température des surfaces ensemencées

L'amélioration des propriétés du sol devrait se traduire par une amélioration des rendements des services écologiques en comparaison aux surfaces gazonnées et paillis que l'on retrouve typiquement sous les arbres.

Les nouveaux couvre-sols et les techniques associées à leur implantation doivent être plus performants que les monocultures de gazon coupé, pour d'une part capter le CO₂ atmosphérique et stocker le carbone dans les sols biomasses et, d'autre part réduire la température des surfaces urbaines.

Pour ce faire, les techniques d'implantation choisies devront améliorer les propriétés biologiques, chimiques et physiques des sols. Parmi les paramètres clés

à évaluer, mentionnons la concentration en carbone organique et en azote du sol et de certaines fractions du sol, la masse volumique apparente du sol, le teneur en eau ainsi que la porosité totale et effective du sol, la stabilité des agrégats, le pH et la conductivité électrique de la solution du sol (voir Annexes pour davantage d'informations sur les tests de sol qui seront effectués). Un sol sain et vivant sera fertile, riche en matière organique, présentera une bonne réserve en eau utile pour les plantes, une structure stable et sera résilient face aux perturbations. Dans un tel sol, les mouvements d'eau et d'air seront équilibrés; les racines des plantes et les microorganismes du sol pourront mieux y croître et se développer.

7. Les étapes et l'échéancier de l'étude 2019 – 2021

LIEU propose un plan de travail en étapes détaillées. La première étape est la planification du projet de recherche en fonction des objectifs des partenaires de LIEU.

- Les objectifs de l'arrondissement A-C

Nous proposons de former un comité de suivi du projet de recherche composé, des représentants de la ville et de LIEU qui verront à se rencontrer de façon régulière selon l'évolution des étapes (voir l'échéancier).

Tableau des étapes de l'étude

| A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions | Les étapes | Échéancier |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <p>1) Croissance durable des couvre-sols avec un minimum d'entretien</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>1^{ère} Réunion :</p> <p>Valider les paramètres de succès à tester et les indicateurs à mesurer dans les dispositifs pour évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La croissance durable et rapide des plantes - Un entretien minimum - Identifier les plantes ligneuses et vasculaires indigènes | <p>#1) Analyser le site et les contraintes potentielles à la croissance. Faire des recommandations pour la réalisation des dispositifs : i) facteurs naturels ou construits de protections contre les vents violents, ii) embruns salins, iii) vitesse des voitures créant des vents asséchants ou des éclaboussures provenant des flaques d'eau, iv) zones de piétinements réduisant le drainage etc.</p> <p>#2) Analyser les prélèvements des échantillons des sols témoins et des sols à aménager (prélèvements faits dans le cadre du mandat verdissement été 2018 - Bon de commande 1290790.) Tests</p> | <p># 1 Début 2019</p> <p># 2, # 3 et # 4 Début 2019 à avril 2019</p> |

| A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions | Les étapes | Échéancier |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>– rustiques ou horticoles de basses, moyennes, hautes dimensions à planter en pots ou en semence avec des engrais écologiques</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>2^e réunion : présentation des livrables 1 à 4, validation des méthodes analytiques choisies et discussion pour finaliser le choix des types de plantes.</p> <p>6 réunions minimum pour discussions à la fin de chaque année (2019-2020-2021) sur les constats de chaque année de croissance et présentation des livrables 7-8</p> | <p>en laboratoire, proposition de mesures d'amélioration des sols avec des traitements d'apport de matière organique en 2018</p> <p>#3) Sélectionner une quantité diversifiée de couvre-sols dont l'agencement permet une croissance durable et des rendements écologiques supérieurs avec un minimum d'entretien en comparaison aux surfaces gazonnées. Commander des semences de plantes vivaces et effectuer des tests de germination en laboratoire.</p> <p>#4) Faire un rapport scientifique sur les prélèvements des sols en 2018.</p> <p>#5) Ajuster le dispositif et la méthodologie au besoin</p> <p>#6) Commande du matériel du dispositif incluant la validation des statistiques.</p> <p>#7) Installer les dispositifs</p> <p>#8) Suivi des dispositifs (ex : tenir un journal de visites et d'observations, échantillonner les sols et les plantes)</p> <p>#9) Il n'y a pas de protection hivernale de prévue mais il y aura un suivi des conditions climatiques et environnementales sur le terrain pendant l'hiver</p> <p>#10) Résumé des faits</p> | <p># 5 – Mars 2019 à avril 2019</p> <p># 6 Février à avril 2019</p> <p># 7 - Mai –juin 2019</p> <p># 8 - Juin à novembre 2019</p> <p># 9 - Nov. 2019-mars 2020</p> |



| A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions | Les étapes | Échéancier |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>saillants de l'année 2019 – résumé corporatif de l'expérience</p> <p>#11) Aménagement du dispositif 2020, prise d'échantillons et analyses Apport de matières organiques sur les parcelles des dispositifs, ajout du compost et des engrais verts. Échantillonnage des sols et des plantes pour faire des analyses.</p> <p>#12) <u>Rapport détaillé d'étape I : bilan de la 1^{ère} année, ajustement au dispositif et suivi de l'évolution des couvre-sols, des données carbonées et température</u></p> <p>#13) Faire l'entretien et le suivi dispositif 2020</p> <p>#14) Rapport final des étapes I et II Bilan des analyses statistiques – incluant statistiques 2019 et 2020, interprétation en fonction des indicateurs mesurés, les recommandations des meilleurs couvre-sols retenus ainsi que le bilan des analyses du carbone et la température au sol en comparaison entre les surfaces de couvre-sols et les surfaces de gazon (décrits aux points 16 à 18)</p> <p># 15) Rédiger les protocoles de mise en place et d'entretien des meilleurs</p> | <p># 10 - Décembre 2019</p> <p># 11 - Automne 2019 à mai 2020</p> <p># 12 - Janvier à mai 2020</p> <p># 13 – Juin à novembre 2020</p> <p># 14 - Juin à déc. 2020</p> |

| A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions | Les étapes | Échéancier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | couvre-sols retenus | # 15 - Novembre 2020 à mars 2021 |
| | <p>#16) Design et aménagement du dispositif pour les données de captation de carbone, de température au sol et leurs interprétations</p> <p>#17) Suivi des mesures</p> <p>#18) Échantillons et analyses finales</p> <p>#19) Rapport d'étape III incluant les analyses des dernières mesures, rédaction d'un rapport synthèse et d'une présentation visuelle (Power Point)</p> | <p># 16, #17, #18 - Janvier 2019 à automne 2020</p> <p># 19 - Mars 2021</p> |
| Options | | |
| <p><u>Acceptabilité sociale</u> et de santé publique</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Acceptabilité sociale ; attentes culturelles, ouvertures à d'autres aménagements paysagers que le gazon – propreté – attractivité des propositions – appropriation à la cause environnementale</p> | <p>#21) Évaluer le niveau d'acceptabilité sociale auprès des résidents, des commerçants et des consommateurs locaux. Établir un plan de communication pour vulgariser les connaissances scientifiques, et informer la population avec des pancartes, un site web, des publications dans les journaux locaux à propos du projet de recherche.</p> <p># 22) Organiser des séances d'information auprès de la population pour mesurer leur degré de satisfaction (inclus au mandat plan de communication Projet de recherche de couvre-sols alternatifs-Bon de commande 1311439)</p> | <p># 21 - En option, un prix sera fourni à la demande</p> <p># 22 - Plan de communication – mandat entre décembre 2018 et automne 2019</p> |

| A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions | Les étapes | Échéancier |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| | | |
| Analyse de la faisabilité financière Et technique | #23) Rédiger un rapport technique sur les coûts d'aménagement et d'entretien des méthodes traditionnelles versus les nouveaux écosystèmes | # 23 - En option, un prix sera fourni à la demande |

8. Les principes de la mise en place des parcelles et des dispositifs expérimentaux, des analyses de sols, de plantes et l'interprétation scientifiques des résultats

Comme on l'a vu précédemment, il y a plusieurs étapes à faire avant de pouvoir finaliser le design des dispositifs expérimentaux. Ces dispositifs serviront à tester une approche holistique de gestion des systèmes sol/plante et un niveau d'adaptabilité face aux contraintes du site. Les nouveaux systèmes devraient mieux résister aux pressions urbaines en plus de produire une gamme de services écologiques et projeter une apparence esthétique socialement acceptable.

Nous présentons les potentiels du projet de recherche, soit les designs des dispositifs expérimentaux et une série d'analyses à effectuer sur les sols et les plantes. Cette proposition est à discuter et à affiner dans une prochaine étape.

- Le design du dispositif

Nous avons préparé un cahier qui illustre les composantes des dispositifs et leur localisation, voir **annexe 3** : Plan des dispositifs du projet de recherche – couvresols - Arr. A-C 2019-2021.

Avant de débiter le projet de recherche, ces propositions seront révisées et validées avec le comité afin d'ajuster les dispositifs aux potentiels et contraintes du site et à la liste préférentielle des plantes.

- Les analyses à effectuer

La liste des variables à analyser pour évaluer la qualité physique, chimique et biologique des sols de même que la productivité et la santé de plantes est longue. Il existe plusieurs indicateurs que nous pouvons considérer. Le choix des méthodes d'analyses et des indicateurs de performance écologique devra être fait en fonctions des objectifs ciblés, des hypothèses à tester et des budgets disponibles.

Pour évaluer la qualité physique des sols, nous mesurerons : 1) la teneur en eau gravimétrique et la réserve en eau utile du sol, 2) la porosité totale et la macroporosité du sol, 3) la masse volumique apparente et 4) la stabilité structurale du sol.

Pour évaluer la qualité chimique des sols, nous mesurerons : 1) le pH et la conductivité électrique de la solution du sol, 2) la concentration en carbone organique, 3) la concentration en azote total, 4) la teneur en éléments majeurs (phosphore, potassium, calcium, magnésium, sodium).

Pour évaluer la qualité biologique et l'activité des microorganismes des sols, nous évaluerons : 1) la biomasse microbienne du sol, 2) la quantité de carbone facilement minéralisée sous forme de CO₂, 3) la quantité d'azote facilement minéralisée sous forme de nitrates (NO₃⁻) et d'ammonium (NH₄⁺).

Pour évaluer la croissance et la santé des plantes, nous évaluerons : 1) les rendements en biomasse aérienne et souterraine produite par unité de superficie, 2) la concentration en azote et en carbone des tissus végétaux (aérien et racinaire), 3) la teneur en éléments minéraux des feuilles, 4) le pourcentage de recouvrement des parcelles par les espèces plantées et les plantes adventices.

Pour déterminer les quantités de carbone séquestrées dans les nouveaux systèmes sols-plantes implantés, il faut évaluer les stocks de carbone dans le sol et dans les parties aériennes et souterraines des plantes. Il faut de plus comparer l'évolution de ces stocks à un traitement témoin correspondant au scénario de référence, soit les monocultures de gazon coupé.

Enfin, pour évaluer la température aux zones piétonnières, nous pourrions installer des thermocouples permettant de suivre l'évolution de la température 1) au niveau du sol, 2) à 30 cm de hauteur et 3) à 1 m de hauteur, et ce au centre des parcelles de même qu'à des distances de 30 cm et 1 m à l'extérieure des celles-ci, afin de mesurer l'effet de diminution de température.

Pour plus de détails sur la nature des différentes analyses ci-haut mentionnées voir l'**Annexe 1**.

- Les interprétations

À la fin du projet de recherche, l'analyse des données recueillies avec des méthodes statistiques et l'interprétation des résultats obtenus serviront à répondre aux interrogations suivantes :

- Quelles sont les plantes qui doivent être sélectionnées pour résister aux contraintes de la ville de Montréal ?
- Quels sont les meilleurs traitements qui préservent et améliorent les propriétés des sols ?
- Quelles techniques d'ensemencement ou de plantation permettent de couvrir rapidement les sols ?
- Quelles plantes et techniques améliorent le plus la biodiversité ?
- Quels aménagements sont les plus acceptables socialement ?
- Revue et entrevue avec les agents techniques de la ville de Montréal des essais préalables, sur les projets qui reçoivent ou ne reçoivent pas l'acceptabilité sociale/Identification du coût et fréquence d'entretien /Identification des coûts d'aménagement.

9. Équipe

L'équipe est composée à la base des membres de LIEU (voir brochure à l'Annexe 4). Les membres de LIEU recruteront des étudiants à la maîtrise et/ou au doctorat, lesquels seront responsables de la récolte et de l'analyse des données.

1. **Coordonnatrice en chef des projets, des dispositifs et des protocoles de mise en œuvre / :**

→ **Élise Beauregard**, architecte paysagiste, écologiste urbaine, AAPQ, B.A.P., c.M.Sc.F. spéc, en sols urbains, LEED.

2. **Co-direction des protocoles de recherche et suivi scientifique des sols et de la biodiversité :**

→ **Alison Munson**, professeur titulaire au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval. Diplômée B.Sc. en agriculture de l'Université de Guelph, Ph.D. en biogéochimie des forêts de l'Université de Toronto.

3. **Co-direction des protocoles de recherche et suivi scientifique des sols et de la biodiversité :**

→ **Vincent Poirier**, professeur chercheur à l'Unité de recherche et de développement en agroalimentaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Diplômé B.Sc. en agronomie de l'Université Laval et Ph.D. en séquestration du carbone dans les sols de l'Université McGill.

4. **Responsable des suivis administratifs, des demandes de subventions, et des relations avec les associations de développement durable et culturel :**

→ **Claude Beaulac**, M.Sc.A, Urbaniste, MHSFU.

5. **Analyses des sols et tissus végétaux**

→ Laboratoires de l'Université Laval (Munson) et de L'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Poirier)

6. **Confection des plans**

→ Andréanne Gremen : architecte paysagiste

7. **Récolte des données et analyses statistiques**

→ Étudiante ou étudiant à la maîtrise ou au doctorat

8. **Mise en œuvre des dispositifs**

- Étudiants en maîtrise : Daniel Hébert et Pierre-Frédéric Beauregard
- Fournitures du matériel
- Gestion de la circulation (prise en charge par l'arrondissement)
- Assistance de la main d'œuvre des contrats : à déterminer.
-

10. Conformité à la CNESST

Dans les quinze (15) Jours calendrier suivant la réception d'une demande du Représentant de la Ville, nous pourrions vous fournir tout document attestant notre conformité à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c. S-2.1) et que nous sommes en règle avec la CNESST relativement à nos obligations contractuelles.

Une attestation de conformité de la CNESST confirmant que nous avons payé notre cotisation à la CNESST vous sera remis. Notre organisme se conformera aux lois et règlements de la CNESST lors de la réalisation de nos travaux.

Également, LIEU se conformera aux règles de sécurité routière (Code de la sécurité routière) et de signalisation de chantier (Tome V, Normes sur les ouvrages routiers, Transports Québec).

Notre organisme a la responsabilité d'obtenir un permis d'occupation du domaine public, et de tenir compte des délais et potentielles contraintes ou restrictions opérationnelles dans ses travaux.

11. Le budget

Les coûts du projet sont forfaitaires. Le budget est présenté en annexe 2. Les factures seront présentées sur la base des montants décrits au tableau 3.3 « Budget du projet 2019-2021 » de l'annexe 2.

Nos prix forfaitaires couvrent tous les frais et dépenses encourus pour la réalisation de notre mandat, incluant toutes les dépenses afférentes à la réalisation de ce mandat (honoraires du personnel de support, transport, CNESST, stationnement, imprimerie, etc.).

Annexe 1 : Proposition des tests Arr. A-C 2019-2021

Analyse de la qualité physique des sols :

- 1) Teneur en eau gravimétrique et réserve en eau utile du sol : La teneur en eau gravimétrique est évaluée par séchage au four. Pour déterminer la réserve en eau utile, on doit saturer le sol en eau et ensuite le soumettre à une certaine tension. L'eau qui demeure dans le sol à la tension ciblée constitue la réserve utile pour les plantes.
- 2) Porosité totale et macroporosité du sol : La porosité totale indique le volume occupé par l'air et l'eau dans le sol. La macroporosité indique la capacité du sol développé des pores suffisamment gros pour faciliter l'infiltration de l'eau.
- 3) Masse volumique apparente : Il s'agit d'un indicateur de la compaction du sol, laquelle limite la croissance des plantes. Un sol dans la masse volumique est plus faible et dont la macroporosité est plus importante permettra aux racines de se développer plus facilement.
- 4) Stabilité structurale du sol : Pour évaluer la stabilité structurale, le sol est soumis à un niveau de perturbation, typiquement un tamisage dans l'eau. La distribution des différents agrégats de sol sur des tamis de différentes tailles est ensuite évaluée. En général, plus la proportion d'agrégats stable de grande taille est importante, meilleure est la structure du sol.

Analyse de la qualité chimique des sols :

- 5) Mesure du pH : La mesure du pH permet de déterminer le niveau d'acidité du sol, lequel influence la disponibilité des éléments nutritifs.
- 6) Conductivité électrique : la conductivité électrique permet de déterminer le niveau de salinité de la solution du sol.
- 7) Concentration en carbone organique : la concentration en carbone est un indicateur de la teneur en matière organique du sol, laquelle stimule la vie du sol. L'analyse de la concentration en carbone des fractions grossière ou légère vs fine ou dense du sol peut servir à mieux évaluer l'impact d'un changement de pratique sur la matière organique du sol.
- 8) Concentration en azote total : La concentration en azote totale, couplée à celle du carbone, permet de déterminer le ratio carbone : azote du sol et des fractions du sol. Ce ratio donne une indication de la qualité de la matière organique du sol (i.e., rapport carbone : azote faible = meilleure disponibilité pour les microorganismes du sol)
- 9) Teneur en éléments majeurs (phosphore, potassium, calcium, magnésium, sodium) : Ces éléments indiquent un état de fertilité général du sol.

Analyse de la qualité biologique des sols et de l'activité des microorganismes :

- 10) Biomasse microbienne du sol : La mesure de la biomasse microbienne nous renseigne sur la taille des communautés microbiennes du sol.

11) Carbone facilement minéralisée sous forme de CO₂ : Cette mesure détermine la capacité des microorganismes du sol à utiliser le carbone contenu dans la matière organique du sol. Il s'agit d'un indicateur du fonctionnement de la vie microbienne du sol

12) Azote facilement minéralisée sous forme de nitrates (NO₃⁻) et d'ammonium (NH₄⁺) : Cette mesure détermine la capacité des microorganismes du sol à utiliser l'azote contenu dans la matière organique du sol et à la transformer pour le rendre disponible pour les plantes. Il s'agit d'un indicateur du fonctionnement de la vie microbienne du sol. L'analyse des concentrations de nitrates et d'ammonium nous renseigne aussi sur le fonctionnement du cycle de l'azote du sol.

Analyses de la croissance et de la santé des plantes :

13) Rendements en biomasse aérienne et souterraine : Les rendements en biomasse sont déterminés en mesurant la quantité de matière végétale (aérienne ou souterraine) produite par unité de surface. Ce sont des indicateurs de la productivité primaire brute d'un écosystème.

14) Concentration en azote et en carbone des tissus végétaux : La concentration en carbone des tissus végétaux permet d'évaluer la capacité des plantes à fixer le CO₂ atmosphérique sous forme de carbone organique dans la biomasse végétale. La concentration en azote des tissus peut nous renseigner sur l'état de santé des plantes. Des tissus riches en azote témoignent généralement d'un état sain.

15) Teneur en éléments minéraux des feuilles : Les teneur en élément minéraux des feuilles indiquent de façon générale quel est l'état nutritionnel de la plante.

16) Recouvrement des parcelles par les espèces plantées et les plantes adventices : Le pourcentage de recouvrement de la parcelle par les espèces plantées peut nous indiquer l'efficacité avec laquelle les différentes espèces poussent. En comparant l'évolution du pourcentage de recouvrement dans le temps, on peut déterminer si une espèce est résiliente et croît efficacement ou non en fonction des stress qu'elle subit en milieu urbain. En mesure le pourcentage de recouvrement des plantes adventices, nous saurons si les espèces plantées sont efficaces pour lutter contre l'envahissement pas les adventices, et si cette efficacité se maintient dans le temps.

Analyses des quantités de carbone séquestré :

Pour évaluer la quantité de carbone séquestré dans un système sol plante, il faut mesure les stocks de chacun des réservoirs et en faire la somme. Ainsi, les stocks de C totaux correspondront à la somme des quantités stockées dans le sol et dans les parties aériennes et racinaires. Il faut connaître la concentration en carbone du réservoir ainsi que sa masse volumique apparente. Un gain en carbone stocké dans un nouveau système se traduit par une différence positive entre les stocks du nouveau système moins les stocks du scénario de référence.

Analyse de la température aux zones piétonnières :

Cette analyse permettra d'évaluer avec précision à quels niveaux l'effet de diminution de la température est ressenti dans la parcelle ainsi qu'à l'extérieur de celle-ci.

Annexe 2 : Le budget du projet de recherche Arr. A-C, 2019-2021

- TABLEAU 3.1 - Estimation des couts d'aménagement des dispositifs de plantation à installer
- TABLEAU 3.2 - Estimation des couts de traitement d'apport de fertilisation
- TABLEAU 3.3 - Budget du projet de recherche 2019-2021

TABLEAU 3.1 - Estimation des coûts d'aménagement des dispositifs de plantation à installer | 06 avril 2018

Pour les dispositifs, se référer à l'annexe 1

FOSSES LONGUES | dimensions moyennes: 13x1,3 mètres

Surface moyenne: 17 m²

| | Surfaces m ² | Calibre | Quantité ou espacement plantation | Quantité unité m ² | Prix unitaire et au m ² | Sous-total | | |
|----------------------------------|----------------------------|---------|-----------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-------------------|-------------|--------------------|
| A-3V-AP | Vivaces en pots | 10,4 | 1 gallon | 4/m ² | 42 | 25,00 \$ | 1 040,00 \$ | |
| | Compost | 17 | en vrac | 2g/m ² | 17 | 1,00 \$ | 17,00 \$ | |
| | Engrais vert | 17 | en sac | 10g/m ² | 17 | 5,10 \$ | 86,70 \$ | |
| | | | | | SOUS-TOTAL | | 1 143,70 \$ | |
| | | | | Nbr de dispositifs | | | 3 | 3 431,10 \$ |
| A-3V-BP | Vivaces en pots | 10,4 | 1 gallon | 4/m ² | 42 | 25,00 \$ | 1 040,00 \$ | |
| | Compost | 17 | en vrac | 2g/m ² | 17 | 1,00 \$ | 17,00 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | | 1 057,00 \$ |
| | | | | Nbr de dispositifs | | | 3 | 3 171,00 \$ |
| A-3V-AS | Vivaces en semence | 10,4 | en sac | 30g/m ² | 10,4 | 5,60 \$ | 58,24 \$ | |
| | Compost | 17 | en vrac | 2g/m ² | 17 | 1,00 \$ | 17,00 \$ | |
| | Engrais vert | 17 | en sac | 10g/m ² | 17 | 5,10 \$ | 86,70 \$ | |
| | | | | | SOUS-TOTAL | | 161,94 \$ | |
| | | | | Nbr de dispositifs | | | 3 | 485,82 \$ |
| A-3V-BS | Vivaces en semence | 10,4 | en sac | 30g/m ² | 10,4 | 5,60 \$ | 58,24 \$ | |
| | Compost | 17 | en vrac | 2g/m ² | 17 | 1,00 \$ | 17,00 \$ | |
| | | | | | SOUS-TOTAL | | 75,24 \$ | |
| | | | | Nbr de dispositifs | | | 3 | 225,72 \$ |
| SOUS-TOTAL FOSSES LONGUES | | | | | | | | 7 313,64 \$ |

TERRE-PLEIN | 6 sections de 33 mètres linéaires et 71,6m² en moyenne

Surface: 430 m²

| | Surfaces m ² | Calibre | Quantité ou espacement plantation | Quantité unité ou g. | Prix unitaire | Sous-total | | |
|-------------------------------|----------------------------|---------|-----------------------------------------|-------------------------|-------------------|------------|-------------|---------------------|
| B-5V-AS | Vivaces en semence | 18 | en sac | 30g/m ² | 18 | 5,60 \$ | 100,80 \$ | |
| | Compost | 18 | en vrac | 2g/m ² | 18 | 1,00 \$ | 18,00 \$ | |
| | Engrais vert | 18 | en sac | 10g/m ² | 18 | 5,10 \$ | 91,80 \$ | |
| B-5V-BS | Vivaces en semence | 18 | en sac | 30g/m ² | 18 | 5,60 \$ | 100,80 \$ | |
| | Compost | 18 | en vrac | 2g/m ² | 18 | 1,00 \$ | 18,00 \$ | |
| B-5V-AP | Vivaces en pots | 18 | 1 gallon | 4/m ² | 72 | 25,00 \$ | 1 800,00 \$ | |
| | Compost | 18 | en vrac | 2g/m ² | 18 | 1,00 \$ | 18,00 \$ | |
| | Engrais vert | 18 | en sac | 10g/m ² | 18 | 5,10 \$ | 91,80 \$ | |
| B-5V-BP | Vivaces en pots | 18 | 1 gallon | 4/m ² | 72 | 25,00 \$ | 1 800,00 \$ | |
| | Compost | 18 | en vrac | 2g/m ² | 18 | 1,00 \$ | 18,00 \$ | |
| | | | | | SOUS-TOTAL | | 4 057,20 \$ | |
| | | | | Nbr de sections | | | 6 | 24 343,20 \$ |
| SOUS-TOTAL TERRE-PLEIN | | | | | | | | 24 343,20 \$ |

FOSSÉS COURTES | dimensions moyennes: 4,2x1 mètres

 Surface moyenne: 5,5 m²

| | Surfaces m ² | Calibre | Quantité ou espacement plantation | Quantité unité ou g. | Prix unitaire | Sous-total | |
|----------------------------------|-------------------------|---------|-----------------------------------|----------------------|---------------|--------------------|--------------------|
| C-2V-AP | Vivaces en pots | 5,5 | 1 gallon | 4/m ² | 22 | 25,00 \$ | 550,00 \$ |
| | Compost | 5,5 | en vrac | 2g/m ² | 5,5 | 1,00 \$ | 5,50 \$ |
| | Engrais vert | 5,5 | en sac | 10g/m ² | 5,5 | 5,10 \$ | 28,05 \$ |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 583,55 \$ |
| | | | | | | Nbr de dispositifs | 3 |
| | | | | | | | 1 750,65 \$ |
| C-2V-BP | Vivaces en pots | 5,5 | 1 gallon | 4/m ² | 22 | 25,00 \$ | 550,00 \$ |
| | Compost | 5,5 | en vrac | 2g/m ² | 5,5 | 1,00 \$ | 5,50 \$ |
| | | | | | | | SOUS-TOTAL |
| | | | | | | Nbr de dispositifs | 3 |
| | | | | | | | 1 666,50 \$ |
| C-2V-AS | Vivaces en semence | 5,5 | en sac | 30g/m ² | 5,5 | 5,60 \$ | 30,80 \$ |
| | Compost | 5,5 | en vrac | 2g/m ² | 5,5 | 1,00 \$ | 5,50 \$ |
| | Engrais vert | 5,5 | en sac | 10g/m ² | 5,5 | 5,10 \$ | 28,05 \$ |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 64,35 \$ |
| | | | | | | Nbr de dispositifs | 3 |
| | | | | | | | 193,05 \$ |
| C-2V-BS | Vivaces en semence | 5,5 | en sac | 30g/m ² | 5,5 | 5,60 \$ | 30,80 \$ |
| | Compost | 5,5 | en vrac | 2g/m ² | 5,5 | 1,00 \$ | 5,50 \$ |
| | | | | | | | SOUS-TOTAL |
| | | | | | | Nbr de dispositifs | 3 |
| | | | | | | | 108,90 \$ |
| SOUS-TOTAL FOSSÉS COURTES | | | | | | | 3 719,10 \$ |

FOSSÉS ATYPIQUES EN L

 Surface moyenne: 29 m²

| | Surfaces m ² | Calibre | Quantité ou espacement plantation | Quantité unité ou g. | Prix unitaire | Sous-total | |
|------------------------------------|-------------------------|---------|-----------------------------------|----------------------|---------------|--------------------|--------------------|
| D-3V-AP | Vivaces en pots | 29 | 1 gallon | 4/m ² | 116 | 25,00 \$ | 2 900,00 \$ |
| | Compost | 29 | en vrac | 2g/m ² | 58 | 1,00 \$ | 58,00 \$ |
| | Engrais vert | 29 | en sac | 10g/m ² | 29 | 5,10 \$ | 147,90 \$ |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 3 105,90 \$ |
| | | | | | | Nbr de dispositifs | 3 |
| | | | | | | | 9 317,70 \$ |
| SOUS-TOTAL FOSSÉS ATYPIQUES | | | | | | | 9 317,70 \$ |

NOTES

- Les arbres et la terre sont fournis par la ville
- Le compost est également fourni par la ville. Le prix présenté comprend le transport et la pose.
- Les distances de plantations pour les vivaces en pot sont de 50 cm centre à centre et de 1 m pour les arbustes.
- L'engrais vert est en moyenne à 0,01\$/g et la quantité de semis est de 10g/m², soit 0,1\$/m². À cela il est nécessaire de rajouter 5\$ pour la préparation des quantités à ensemercer, la préparation du sol, le semis et l'arrosage, soit 5,1\$/m².
- Les semences de vivaces sont en général plus cher et avec un taux de germination plus bas que les semences d'engrais verts soit 0,02\$/g. La densité du semis est de 30g/m² soit 0,6\$/m² auquel s'ajoute 5\$ pour la préparation des quantités à ensemercer, la préparation du sol, le semis et l'arrosage.

| | |
|---------------------------|---------------------|
| SOUS TOTAL | 44 693,64 \$ |
| CONTINGENCE DE 20% | 8 938,73 \$ |
| SOUS TOTAL | 53 632,37 \$ |
| TPS | 2 681,62 \$ |
| TVQ | 5 349,83 \$ |
| GRAND TOTAL | 61 663,82 \$ |
| DISPOSITIF 2019 | 61 663,82 \$ |

TABLEAU 3.2 - Estimation des coûts de traitements d'apports de fertilisation | 06 avril 2018

Pour les dispositifs, se référer à l'annexe 1

FOSSÉS LONGUES | dimensions moyennes: 13x1,3 mètres

Surface moyenne: 17 m²

| | Surfaces m ² | Calibre | Quantité ou espacement plantation | Quantité unité ou g. | Prix unitaire | Sous-total | | |
|----------------------------------|----------------------------|---------|-----------------------------------------|-------------------------|--------------------|------------|-----------|--------------------|
| A-3V-AP | Compost | 17 | en vrac | 2g/m ² | 17 | 1,00 \$ | 17,00 \$ | |
| | Engrais vert | 17 | en sac | 10g/m ² | 17 | 9,00 \$ | 153,00 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 170,00 \$ | |
| | | | | | Nbr de dispositifs | | 3 | 510,00 \$ |
| A-3V-BP | Compost | 17 | en vrac | 2g/m ² | 17 | 1,00 \$ | 17,00 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 17,00 \$ | |
| | | | | | Nbr de dispositifs | | 3 | 51,00 \$ |
| A-3V-AS | Compost | 17 | en vrac | 2g/m ² | 17 | 1,00 \$ | 17,00 \$ | |
| | Engrais vert | 17 | en sac | 10g/m ² | 17 | 9,00 \$ | 153,00 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 170,00 \$ | |
| | | | | | Nbr de dispositifs | | 3 | 510,00 \$ |
| A-3V-BS | Compost | 17 | en vrac | 2g/m ² | 17 | 1,00 \$ | 17,00 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 17,00 \$ | |
| | | | | | Nbr de dispositifs | | 3 | 51,00 \$ |
| SOUS-TOTAL FOSSÉS LONGUES | | | | | | | | 1 122,00 \$ |

TERRE-PLEIN | 6 sections de 33 mètres linéaires et 71,6m² en moyenne

Surface: 430 m²

| | Surfaces m ² | Calibre | Quantité ou espacement plantation | Quantité unité ou g. | Prix unitaire | Sous-total | | |
|-------------------------------|----------------------------|---------|-----------------------------------------|-------------------------|-----------------|------------|-----------|--------------------|
| B-5V-AS | Compost | 72 | en vrac | 2g/m ² | 72 | 1,00 \$ | 72,00 \$ | |
| B-5V-BS | Engrais vert | 36 | en sac | 10g/m ² | 36 | 9,00 \$ | 324,00 \$ | |
| B-5V-AP | | | | | | SOUS-TOTAL | 396,00 \$ | |
| B-5V-BP | | | | | Nbr de sections | | 6 | 2 376,00 \$ |
| SOUS-TOTAL TERRE-PLEIN | | | | | | | | 2 376,00 \$ |

FOSES COURTES | dimensions moyennes: 4,2x1 mètresSurface moyenne: 5,5 m²

| | Surfaces m ² | Calibre | Quantité ou espacement plantation | Quantité unité ou g. | Prix unitaire | Sous-total | | |
|----------------------------------|----------------------------|---------|-----------------------------------------|-------------------------|--------------------|------------|----------|------------------|
| C-2V-AP | Compost | 5,5 | en vrac | 2g/m ² | 5,5 | 1,00 \$ | 5,50 \$ | |
| | Engrais vert | 5,5 | en sac | 10g/m ² | 5,5 | 9,00 \$ | 49,50 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 55,00 \$ | |
| | | | | | Nbr de dispositifs | | 3 | 165,00 \$ |
| C-2V-BP | Compost | 5,5 | en vrac | 2g/m ² | 5,5 | 1,00 \$ | 5,50 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 5,50 \$ | |
| | | | | | Nbr de dispositifs | | 3 | 16,50 \$ |
| C-2V-AS | Compost | 5,5 | en vrac | 2g/m ² | 5,5 | 1,00 \$ | 5,50 \$ | |
| | Engrais vert | 5,5 | en sac | 10g/m ² | 5,5 | 9,00 \$ | 49,50 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 55,00 \$ | |
| | | | | | Nbr de dispositifs | | 3 | 165,00 \$ |
| C-2V-BS | Compost | 5,5 | en vrac | 2g/m ² | 5,5 | 1,00 \$ | 5,50 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 5,50 \$ | |
| | | | | | Nbr de dispositifs | | 3 | 16,50 \$ |
| SOUS-TOTAL FOSSES COURTES | | | | | | | | 363,00 \$ |

FOSES ATYPIQUES EN LSurface moyenne: 29 m²

| | Surfaces m ² | Calibre | Quantité ou espacement plantation | Quantité unité ou g. | Prix unitaire | Sous-total | | |
|------------------------------------|----------------------------|---------|-----------------------------------------|-------------------------|--------------------|------------|----------|-----------------|
| D-3V-AP | Compost | 29 | en vrac | 2g/m ² | 29 | 1,00 \$ | 29,00 \$ | |
| | | | | | | SOUS-TOTAL | 29,00 \$ | |
| | | | | | Nbr de dispositifs | | 3 | 87,00 \$ |
| SOUS-TOTAL FOSSES ATYPIQUES | | | | | | | | 87,00 \$ |

Note importante après 2020: À la fin de l'expérience, le dispositif pourra être conservé pour poursuivre d'autres expériences. Sinon on pourra réaménager les plate-bandes en redisant les meilleures plantes de manière définitive dans le triangle du PRR.

| | |
|---------------------------|--------------------|
| SOUS TOTAL | 3 948,00 \$ |
| CONTINGENCE DE 20% | 789,60 \$ |
| SOUS TOTAL | 4 737,60 \$ |
| TPS | 236,88 \$ |
| TVQ | 472,58 \$ |
| GRAND TOTAL | 5 447,06 \$ |

TABLEAU 3.3 : BUDGET DU PROJET DE RECHERCHE 2019 2021
Révision du 11 décembre 2018
Note : Estimation incluant les coûts 3.1 et 3.2

| LES ÉTAPES | ÉCHÉANCIER | RESSOURCES | HEURES- LIEU | TAUX | SOUS-TOTAL HORAIRE | MATÉRIELS ET AUTRES |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------|--------------|----------|---------------------|---------------------|
| 1 Analyse du site | Déc. 2018 à janvier 2019 | PS | 30 | 85,00 \$ | 2 550,00 \$ | |
| | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | |
| SOUS-TOTAL 1 | | | | | 3 550,00 \$ | - \$ |
| 2* Analyse des prélèvements de 57 échantillons de sol et analyses en laboratoire (matériel) | Déc. 2018 à avril 2019 | PS | 20 | 85,00 \$ | 1 700,00 \$ | 7 303,98 \$ |
| | | PJ | 10 | 50,00 \$ | 500,00 \$ | |
| SOUS-TOTAL 2 | | | | | 2 200,00 \$ | 7 303,98 \$ |
| 3 Sélection des couvre-sols Validation de la germination | Déc. 2018 à avril 2019 | PS | 80 | 85,00 \$ | 6 800,00 \$ | |
| | | PJ | 30 | 50,00 \$ | 1 500,00 \$ | |
| SOUS-TOTAL 3 | | | | | 8 300,00 \$ | - \$ |
| 4 Rapport scientifique sur les prélèvements de sols de 2018 | Déc. 2018 à avril 2019 | PS | 80 | 85,00 \$ | 6 800,00 \$ | |
| | | PJ | 10 | 50,00 \$ | 500,00 \$ | |
| SOUS-TOTAL 4 | | | | | 7 300,00 \$ | - \$ |
| 5 Validation des indicateurs, des mesures, des dispositifs et ajuster le plan du dispositif | Mars à avril 2019 | PS | 20 | 85,00 \$ | 1 700,00 \$ | |
| | | ÉD | 20 | 60,00 \$ | 1 200,00 \$ | |
| | | ÉM | | 55,00 \$ | - \$ | |
| | | PJ | 10 | 50,00 \$ | 500,00 \$ | |
| SOUS-TOTAL 5 | | | | | 3 400,00 \$ | - \$ |
| 6 Commande du matériel du dispositif incluant le graphisme, la validation des statistiques | Février à avril 2019 | PS | 30 | 85,00 \$ | 2 550,00 \$ | |
| | | ÉD | 20 | 60,00 \$ | 1 200,00 \$ | |
| | | ÉM | 20 | 55,00 \$ | 1 100,00 \$ | |
| | | PJ | 31 | 50,00 \$ | 1 550,00 \$ | |
| SOUS-TOTAL 6 | | | | | 6 400,00 \$ | - \$ |
| 7 Aménagement du dispositif 2019 pour coûts du dispositif voir options tableau 3.1 | Mai à juin 2019 | PS | 80 | 85,00 \$ | 6 800,00 \$ | 60 000,00 \$ |
| | | ÉD | 40 | 60,00 \$ | 2 400,00 \$ | |
| | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | |
| | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | |
| SOUS-TOTAL 7 | | | | | 12 400,00 \$ | 60 000,00 \$ |
| 8** Entretien et suivi scientifique du dispositif 2019-remplacer plantes abîmées ou surfaces ensemencées par des imprévus- allo-500.00\$ <i>A) Premier prélèvement des 21 échantillons des vivaces en pot et leur analyse en laboratoire (printemps 2019)</i> <i>B) Deuxième prélèvement et analyse des 57 échantillons de sol</i> <i>C) deuxième prélèvement des 57 échantillons des végétaux et leur analyse en laboratoire (automne 2019)</i> | Juin à novembre 2019 | PS | 20 | 85,00 \$ | 1 700,00 \$ | |
| | | ÉD | | 60,00 \$ | - \$ | |
| | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | 2 206,68 \$ |
| | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | 7 303,98 \$ |
| | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | 5 989,56 \$ |
| SOUS-TOTAL 8 | | | | | 5 900,00 \$ | 15 500,22 \$ |
| 9 Suivi hivernal : visites mensuelles | Novembre 2019 à mars 2020 | PS | 4 | 85,00 \$ | 340,00 \$ | |
| | | ÉD | | 60,00 \$ | - \$ | 2 500,00 \$ |
| | | ÉM | | 55,00 \$ | - \$ | |
| | | PJ | | 50,00 \$ | - \$ | |
| SOUS-TOTAL 9 | | | | | 340,00 \$ | 2 500,00 \$ |
| 10 Résumé des faits saillants - Résumé corporatif de l'expérience 2019 | Décembre 2019 | PS | 40 | 85,00 \$ | 3 400,00 \$ | |
| | | ÉD | | 60,00 \$ | - \$ | |
| | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | |
| | | PJ | | 50,00 \$ | - \$ | |
| SOUS-TOTAL 10 | | | | | 5 600,00 \$ | - \$ |
| 11** Aménagement du dispositif 2020 Le dispositif aura été installé en 2019, mais il faut répéter les suivantes : - Ajout du compost et engrais vert seulement (Voir annexe 3,2) <i>A) Troisième prélèvement et analyse des 57 échantillons de sol</i> <i>B) Troisième prélèvement des 57 échantillons des végétaux et leur analyse en laboratoire</i> | Automne 2019 à mai 2020 | PS | 80 | 85,00 \$ | 6 800,00 \$ | 4 737,60 \$ |
| | | ÉD | 40 | 60,00 \$ | 2 400,00 \$ | |
| | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | 7 303,98 \$ |
| | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | 5 989,56 \$ |
| | | SOUS-TOTAL 12 | | | | |
| SOUS-TOTAL 11 | | | | | 12 400,00 \$ | 30 431,14 \$ |

| | | | | | | | | | |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----|-----|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|------|
| 12 | Rapport détaillé d'étape - suivi scientifique de 2020 incluant statistiques et interprétation de la première année | Janvier à mai 2020 | PS | 80 | 85,00 \$ | 6 800,00 \$ | 3 000,00 \$ | | |
| | | | ÉD | | | 60,00 \$ | | | - \$ |
| | | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | | | |
| | | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | | | |
| | | | | | SOUS-TOTAL 11 | 10 000,00 \$ | 3 000,00 \$ | 13 000,00 \$ | |
| 13 | Entretien et suivi scientifique du dispositif 2020 - remplacer pancartes ou plantes abimées par des imprévus- allo-500.00\$ | Juin à novembre 2020 | PS | 20 | 85,00 \$ | 1 700,00 \$ | 500,00 \$ | | |
| | | | ÉD | | | 60,00 \$ | | | - \$ |
| | | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | | | |
| | | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | | | |
| | | | | | SOUS-TOTAL 13 | 4 900,00 \$ | 500,00 \$ | 5 400,00 \$ | |
| 14 | Rapport préliminaire détaillé d'étape II 2019-2020 14.1 Bilan couvre-sol 14.2 Bilan données de carbone | Juin à décembre 2020 | PS | 80 | 85,00 \$ | 6 800,00 \$ | | | |
| | | | ÉD | 40 | 60,00 \$ | 2 400,00 \$ | | | |
| | | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | | | |
| | | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | | | |
| | | | | | SOUS-TOTAL 14 | 12 400,00 \$ | - \$ | 12 400,00 \$ | |
| 15 | Rédaction des protocoles | Novembre 2020 à mars 2021 | PS | | 85,00 \$ | - \$ | | | |
| | | | ÉD | | | 60,00 \$ | | | - \$ |
| | | | ÉM | | | 55,00 \$ | | | - \$ |
| | | | PJ | | | 50,00 \$ | | | - \$ |
| | | | | | SOUS-TOTAL 15 | 7 500,00 \$ | - \$ | 7 500,00 \$ | |
| 16 | Dispositif et prise de mesures des indicateurs de carbone et de température | Janvier 2019 à automne 2020 | PS | 15 | 85,00 \$ | 1 275,00 \$ | | | |
| | | | ÉD | 40 | 60,00 \$ | 2 400,00 \$ | | | |
| | | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | | | |
| | | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | | | |
| | | | | | SOUS-TOTAL 16 | 6 875,00 \$ | - \$ | 6 875,00 \$ | |
| 17 | Suivi des mesures de carbone et de température | Janvier 2019 à automne 2020 | PS | 20 | 85,00 \$ | 1 700,00 \$ | | | |
| | | | ÉD | | | 60,00 \$ | | | - \$ |
| | | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | | | |
| | | | PJ | | | 50,00 \$ | | | - \$ |
| | | | | | SOUS-TOTAL 17 | 3 900,00 \$ | - \$ | 3 900,00 \$ | |
| 18** | Echantillon et analyses finales A) Quatrième prélèvement et analyse des 57 échantillons de sol B) <i>Quatrième</i> prélèvement des 57 échantillons des végétaux et leur analyse en laboratoire | Janvier 2019 à automne 2020 | PS | 10 | 85,00 \$ | 850,00 \$ | 7 303,98 \$ | | |
| | | | ÉD | 80 | 60,00 \$ | 4 800,00 \$ | | | |
| | | | ÉM | | | 55,00 \$ | | | - \$ |
| | | | PJ | | | 50,00 \$ | | | - \$ |
| | | | | | SOUS-TOTAL 18 | 5 650,00 \$ | 13 293,54 \$ | 18 943,54 \$ | |
| 19 | Rapport d'étape III et rapport synthèse de l'étude 2019-2021 | Mars 2021 | PS | 80 | 85,00 \$ | 6 800,00 \$ | | | |
| | | | ÉD | 160 | 60,00 \$ | 9 600,00 \$ | | | |
| | | | ÉM | 40 | 55,00 \$ | 2 200,00 \$ | | | |
| | | | PJ | 20 | 50,00 \$ | 1 000,00 \$ | | | |
| | | | | | SOUS-TOTAL 19 | 19 600,00 \$ | - \$ | 19 600,00 \$ | |
| 20 | Si demandé tests de l'acceptabilité sociale auprès de la population locale | | PS | | 85,00 \$ | - \$ | | | |
| | | | ÉD | | | 60,00 \$ | | | - \$ |
| | | | ÉM | | | 55,00 \$ | | | - \$ |
| | | | PJ | | | 50,00 \$ | | | - \$ |
| | | | | | SOUS-TOTAL 20 | - \$ | - \$ | - \$ | |
| 21 | Si demandé - organiser des séances de consultations | | PS | | 85,00 \$ | - \$ | | | |
| | | | ÉD | | | 60,00 \$ | | | - \$ |
| | | | ÉM | | | 55,00 \$ | | | - \$ |
| | | | PJ | | | 50,00 \$ | | | - \$ |
| | | | | | SOUS-TOTAL 21 | - \$ | - \$ | - \$ | |
| 22 | Si demandé -rapport sur les coûts d'aménagement et d'entretien | En option, un prix sera fourni à la demande | PS | | 85,00 \$ | - \$ | | | |
| | | | ÉD | | | 60,00 \$ | | | - \$ |
| | | | ÉM | | | 55,00 \$ | | | - \$ |
| | | | PJ | | | 50,00 \$ | | | - \$ |
| | | | | | SOUS-TOTAL 22 | - \$ | - \$ | - \$ | |
| 23 | Simulation 3D des dispositifs d'aménagement proposés - allocation proposée environs 5000\$ | En option, un prix sera fourni à la demande | PS | | 85,00 \$ | - \$ | | | |
| | | | ÉD | | | 60,00 \$ | | | - \$ |
| | | | ÉM | | | 55,00 \$ | | | - \$ |
| | | | PJ | | | 50,00 \$ | | | - \$ |
| | | | | | SOUS-TOTAL 23 | - \$ | - \$ | - \$ | |

| Liste des taux horaires | | |
|-------------------------|------------------------|----------|
| PS | Professionnel sénior | 85,00 \$ |
| ÉD | Étudiant en doctorat | 60,00 \$ |
| ÉM | Étudiant à la maîtrise | 55,00 \$ |
| PJ | Professionnel junior | 50,00 \$ |

| | | | |
|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| SOUS-TOTAL 1 à 23 | 138 615,00 \$ | 120 128,88 \$ | 258 743,88 \$ |
| TPS (5%) | | | 12 937,19 \$ |
| TVQ (9,975%) | | | 25 809,70 \$ |
| TOTAL | | | 297 490,78 \$ |

Annexe 3 : Description et plans du dispositif du projet de recherche
–couvre-sols Arr. A-C, 2019-2021

ANNEXE 1

DESCRIPTION ET LOCALISATION DES DISPOSITIFS

révisions du 12 avril 2018

PRINCIPES:

1. Localiser les dispositifs dans le triangle Laurentien-Lachapelle-Gouin aux endroits les plus typiques que l'on retrouve de façon conventionnelle dans les artères à Montréal soit les terre-pleins, les banquettes. Nous veillerons également à tester une innovation de ce projet soit les nouvelles fosses avec des bordures protectrices.

2. L'échelle du projet permet d'avoir suffisamment de surfaces pour pouvoir tester une variété de couvre-sols et de techniques de mise en œuvre, et d'entretien pendant la belle saison et la saison froide.

3. Pour être valides statistiquement, les dispositifs doivent être répétés 3 fois dans des conditions similaires (vents et ensoleillement, conditions de circulation...).

4. Design du dispositif

Nous proposons de tester 4 grandes familles de dispositifs de végétaux, mais avec des techniques variables d'implantation et de protection hivernale.

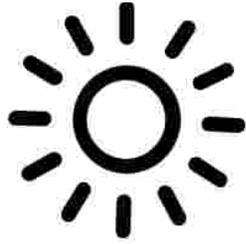
Les prélèvements des échantillons de sols et des plantes seront pris chaque année au début et à la fin de la saison de croissance. Il y aura 50 % des agencements qui seront protégés par des géotextiles durant l'hiver contre 50 % avec aucune protection.

5. Le budget d'aménagement des dispositifs est présenté à l'annexe 3.1 et 3.2

LISTE DES PLANS:

- 2_ Orientation des vents et ensoleillement
- 3_ Circulations
- 4_ Localisation des dispositifs
- 5_ Typologie des fosses de plantation
- 6_ Détail des dispositifs pour les fosses longues
- 7_ Détail des dispositifs pour le terre-plein
- 8_ Détail des dispositifs pour les fosses courtes
- 9_ Détail des dispositifs pour les fosses atypiques

Compte tenu de la hauteur des bâtiments, l'ensoleillement est réparti de façon égale.

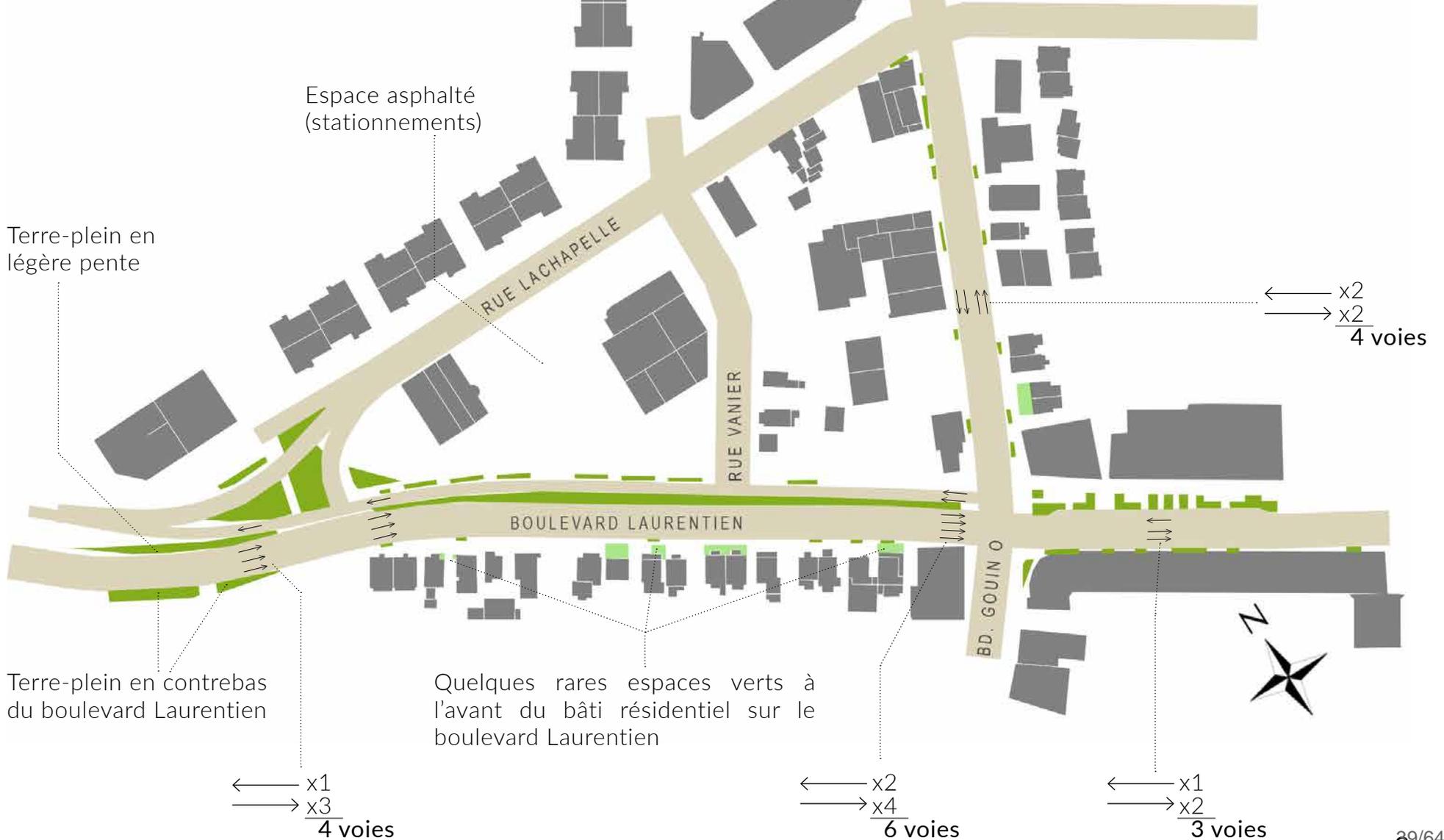


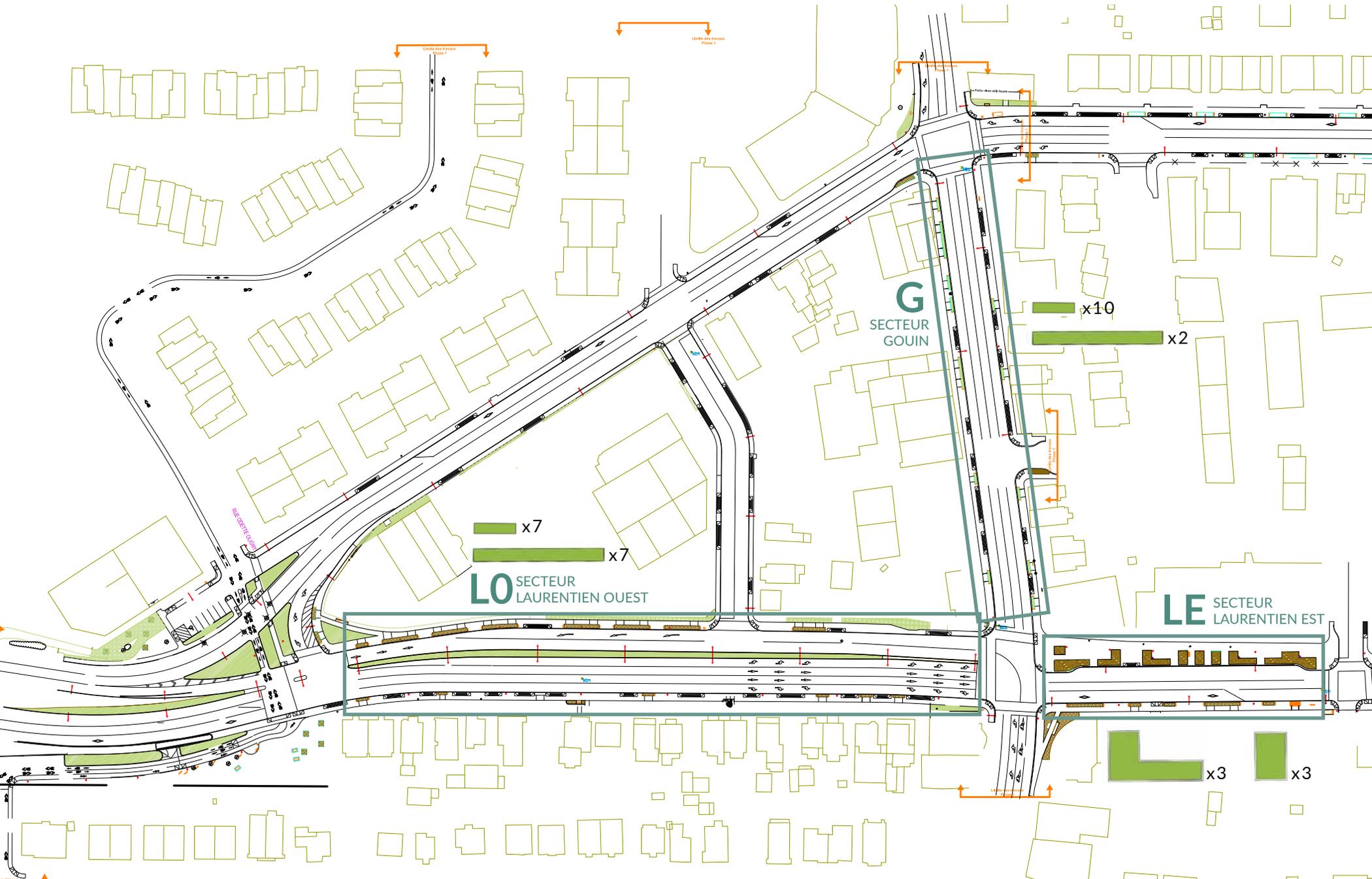
Orientation des vents majeurs

| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|------------------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|---|----|----|
| Vitesse moyenne du vent(mph) | 10 | 10 | 10 | 10 | 9 | 8 | 8 | 7 | 8 | 9 | 10 | 10 |
| Direction dominante | 0 | 0 | NE | NE | SO | SO | SO | SO | SO | 0 | 0 | 0 |

Statistique météomédia

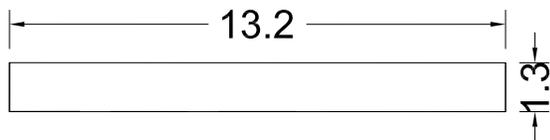
La circulation est conséquente et la
chaussée varie de 2 à 6 voies selon les
sections.
La limite de vitesse sur cette section du
Boulevard Laurentien est de 50 km/h





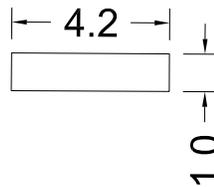
1. FOSSES LONGUES X9

Superficie moyenne : 17 m²



2. FOSSES COURTES X17

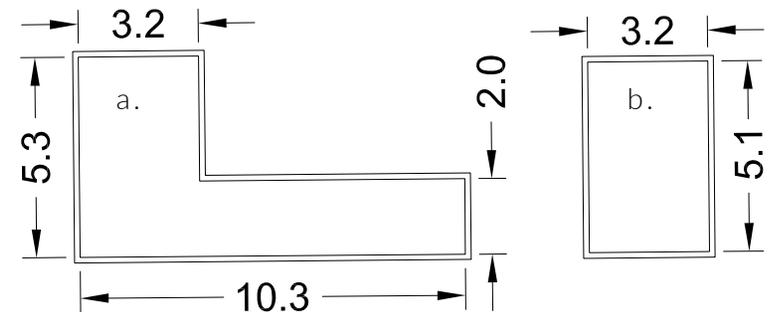
Superficie moyenne : 5,5 m²



3. FOSSES ATYPIQUES 2x3

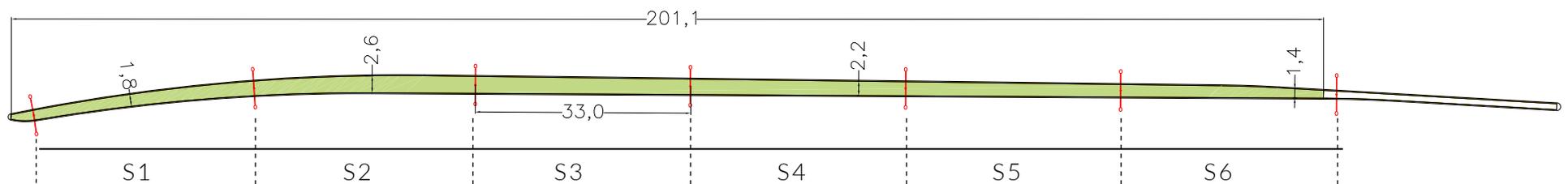
a. Superficie moyenne : 29m²

b. Superficie moyenne : 15,5 m²



4. TERRE-PLEIN CENTRAL = 430 m²

Boulevard Laurentin entre la rue Lachapelle et le boulevard Guin O



DÉTAIL DES DISPOSITIFS POUR LES FOSSES LONGUES

Objectif : Proposer 6 dispositifs dont 2 témoins pour tester 3 types de vivaces avec 4 techniques .Les vivaces sont disposées sur des distances de 2 mètres de long , ce qui équivaut à 6 mètres ou la moitié de la longueur d' un fosse longue .
Les dispositifs seront répartis de manière aléatoire . Il est à noter que 50 % des dispositifs #1 à #4 seront protégés pendant l' hiver

DISPOSITIF #1

Objectif: Tester 3 vivaces en pot avec compost et engrais vert

Où: à disposer aléatoirement. Replicat x 3 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #2

Objectif: Tester 3 vivaces en pot avec compost seulement

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #3

Objectif: Tester 3 vivaces en semis sur sol nu avec compost et engrais vert

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #4

Objectif: Tester 3 vivaces en semis sur sol nu avec compost seulement

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #5

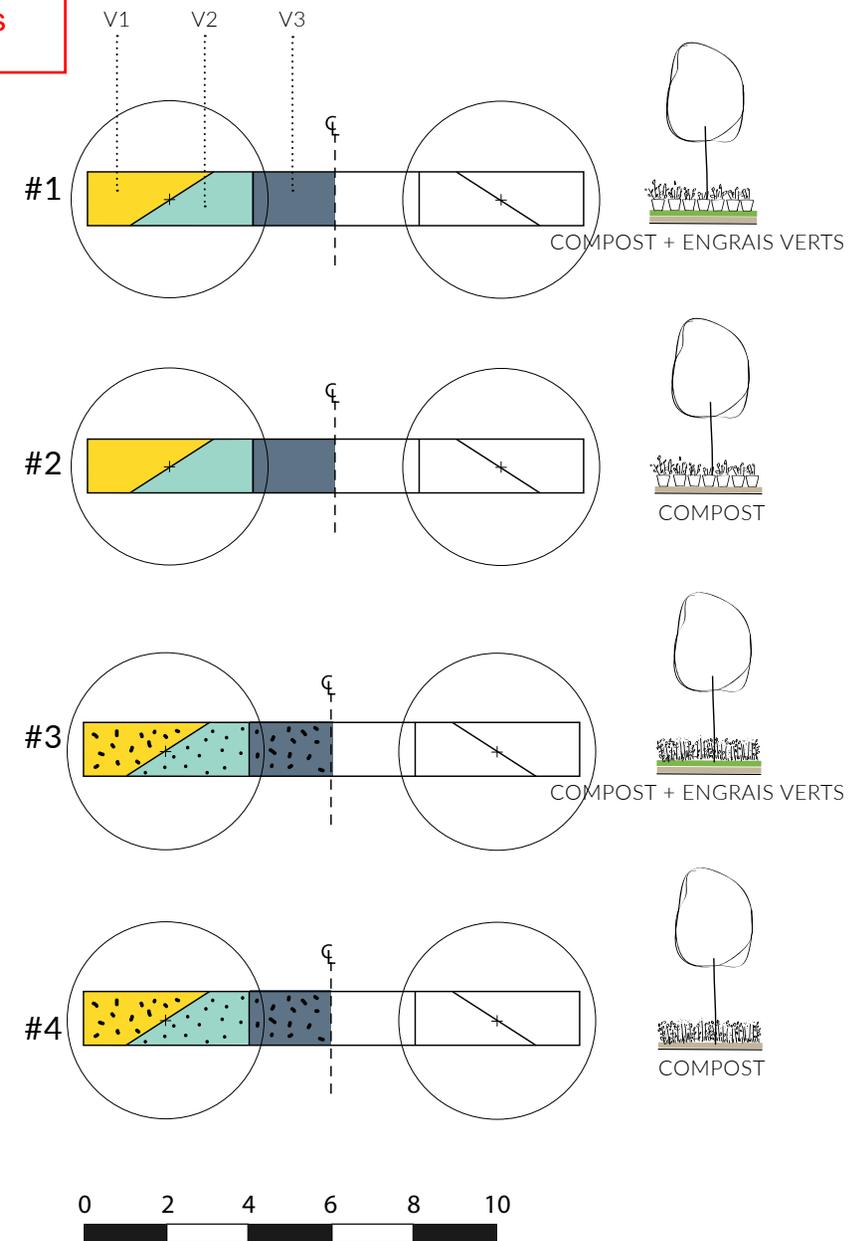
Témoin type 1: Arbre et gazon

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #6

Témoin type 2: Arbre et paillis

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue



9 fosses longues

OBJECTIF:

Faire des dispositifs répartis de façon aléatoire, d'en moyenne 11 mètres de long pour tester 5 vivaces basses et hautes. Chaque vivace est plantée sur plus ou moins 2,2 mètres de longueur et sur la largeur du terre-plein.

DISPOSITIFS #7 À #12 :

4 techniques et 2 témoins sont proposées :

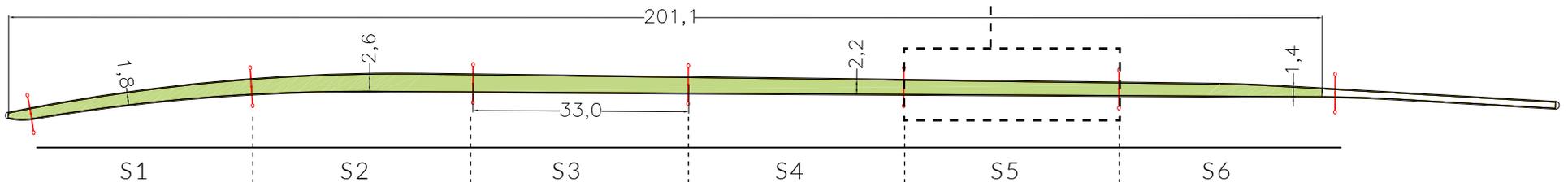
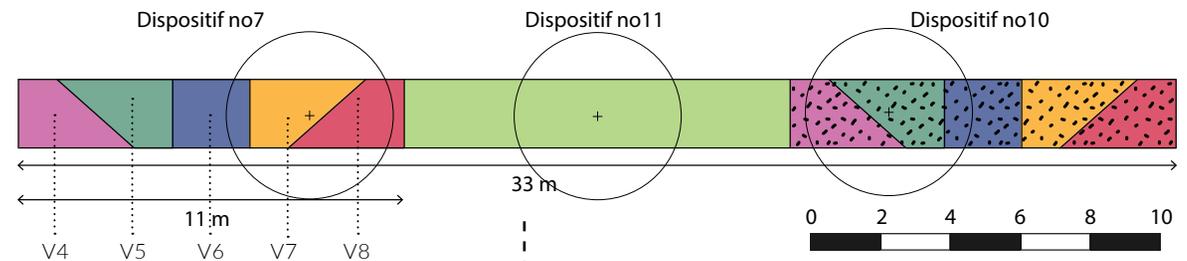
- Dispositif n°7 : 5 vivaces en pot avec engrais vert et compost x3 replicata = 33ml
- Dispositif n°8 : 5 vivaces en pot avec compost seulement x3 replicata = 33ml
- Dispositif n°9 : Vivaces en semis avec engrais vert et compost x3 replicata = 33ml
- Dispositif n°10 : Vivaces en semis avec compost seulement x3 replicata = 33ml
- Dispositif n°11 : Témoin : Arbre sur engazonnement x3 replicata = 33ml
- Dispositif n°12 : Témoin : Arbre et paillis x3 replicata = 33ml

50 % des dispositifs #7` 10 seront protégés pendant l'hiver

Pour un total de 198 ml

sous-total = 198 m.l ou +/- 200m.l.

EXEMPLE D'AGENCEMENT



OBJECTIF:
 Proposer 5 dispositifs pour tester 2 vivaces dans les fosses courtes

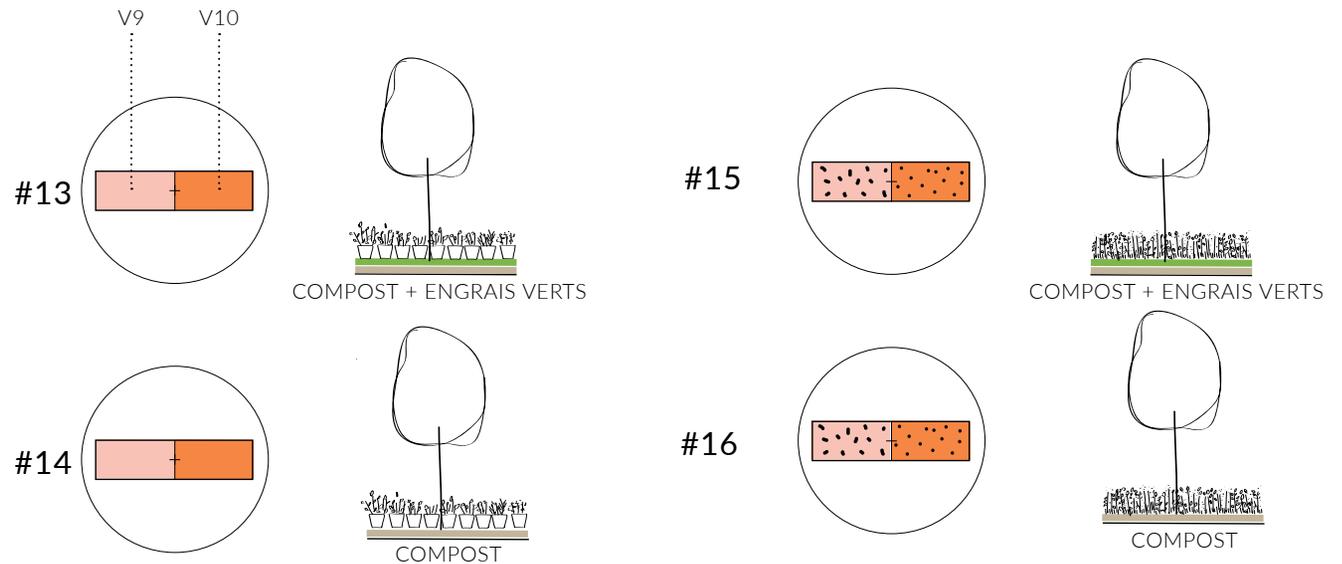
incluant 1 témoin

et 4 techniques

(m^me remarque
pour disposition
aléatoire et
protection
hivernale que les
pages 6 et 7

DISPOSITIF #13 à #17

- Dispositif n°13: 2 vivaces en pots avec engrais vert et compost x3 replicat = 3 fosses courtes
 - Dispositif n°14: 2 vivaces en pots avec compost seulement x3 replicat = 3 fosses courtes
 - Dispositif n°15: 2 vivaces en semis avec engrais vert et compost x3 replicat = 3 fosses courtes
 - Dispositif n°16: 2 vivaces en semis avec compost seulement x3 replicat = 3 fosses courtes
 - Dispositif n°17: 2 vivaces sur sol nu avec paillis x3 replicat = 3 fosses courtes
- 15 fosses courtes



OBJECTIF:

Tester les mêmes vivaces que celles plantées dans les fosses longues et courtes

mais dans des fosses avec bordures protectrices - Même remarque pour la disposition aléatoire et la protection hivernale que les pages précédentes

DISPOSITIF #18 à #21

Dispositif n°18: tester les 3 mêmes vivaces en pots que dans les fosses longues avec engrais verts et compost dans la moitié d'une fosse

x3 replicat = 1,5 fosses

Dispositif n°19: témoin avec les 3 mêmes vivaces en pots et paillis

x3 replicat = 1,5 fosses

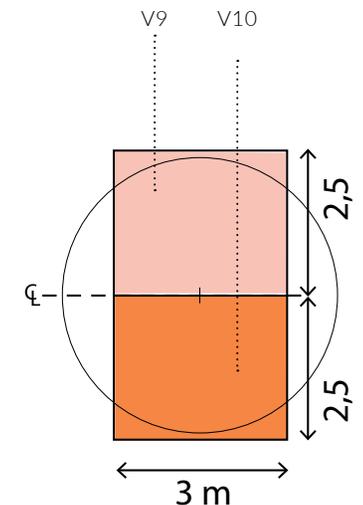
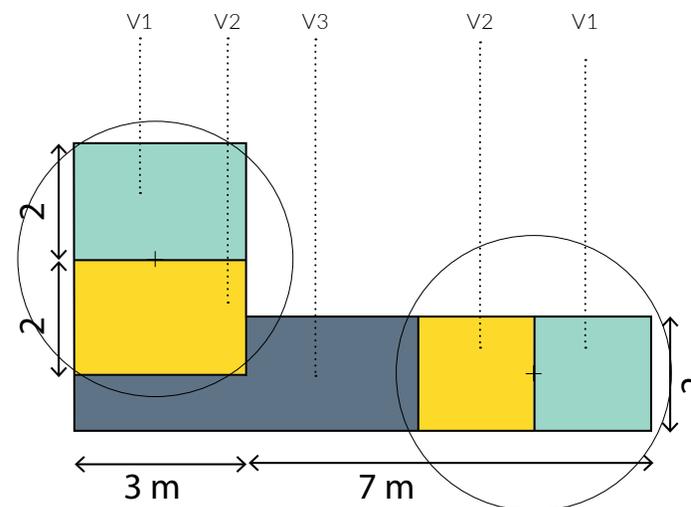
Dispositif n°20: tester les 2 mêmes vivaces en pots que dans fosses courtes avec engrais vert et compost

x3 replicat = 1,5 fosses

Dispositif n°21: témoin avec les 2 mêmes vivaces en pots et paillis

x3 replicat = 1,5 fosses

6 fosses



Annexe 4 : Brochure de LIEU



VISION : ENRACINER LA VILLE DANS LE SOL VIVANT

LIEU est dédié à l'observation et à l'amélioration des sols urbains pour l'augmentation des services écologiques urbains. Le suivi de la qualité des propriétés des sols urbains est un indicateur important pour mesurer les rendements des services écologiques (captation de l'eau, filtration de l'eau, rétention de la poussière, échange gazeux et qualité de l'air, biodiversité, diminution des îlots de chaleurs, contribution au microclimat) nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain.

MISSION

LIEU a pour mission la préservation et l'amélioration du patrimoine productif et vivant qu'est le sol urbain. Les objectifs de LIEU sont à des fins purement scientifiques, écologiques et sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres :

1. Œuvrer à l'amélioration de la qualité biologique et du rendement écologique des sols urbains;
2. Développer des mesures d'entretien de la qualité biologique des sols et de la résilience du lien sol/plante
3. Élaborer et appliquer des protocoles de traitement des sols urbains perméables et imperméabilisés afin d'en augmenter les rendements écologiques de façon durable;
4. Faire le suivi et le monitoring des traitements visant à augmenter les rendements écologiques des sols urbains perméables et imperméables.
5. Sensibiliser la population et les décideurs sur l'importance de préserver et d'améliorer la qualité biologique et le rendement écologique des sols urbains et d'intégrer des critères de développement durable mesurables dans les lois et les règlements.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

LIEU est un organisme sans but lucratif (OSBL) dont le conseil d'administration est formé des chercheurs universitaires, et de professionnels de l'aménagement :

- **Alison Munson**, Professeur titulaire au Département des sciences du bois et de la forêt
Diplômée B.Sc. en agriculture de l'Université de Guelph, un Ph.D. en biogéochimie des forêts de l'Université de Toronto et un postdoctorat en biogéochimie des plantations de l'Université Laval.
- **Claude Beaulac**, M.Sc.A, Urbaniste, MHSFU
- **Élise Beaugard**, AAPQ, B.A.P., c.M.Sc.F. spéc, en sols urbains, LEED
- **Vincent Poirier**, Professeur à l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME) et Unité de recherche et de développement en agroalimentaire (URDAAT)
Diplômé en agronomie de l'Université Laval et spécialiste en sciences du sol

LA DÉMARCHE



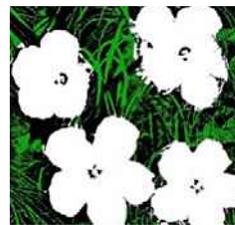
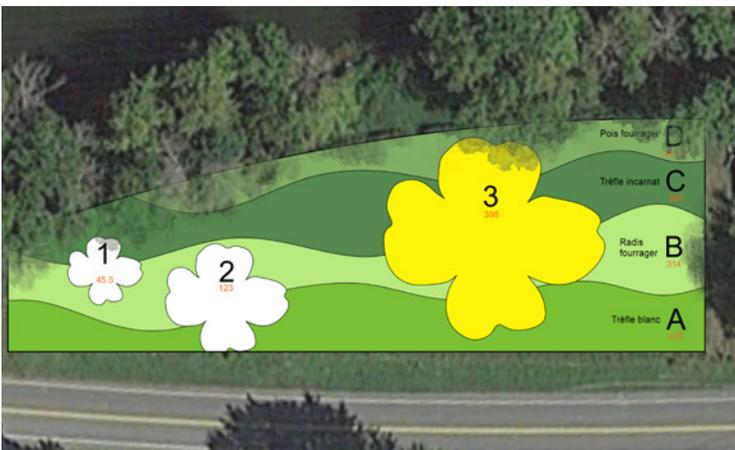
A UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE DE RÉGÉNÉRATION DES SOLS



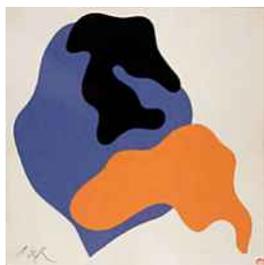
B À L'AIDE DE PARTERRES ÉCOLOGIQUES ESTHÉTIQUES ARTISTIQUES



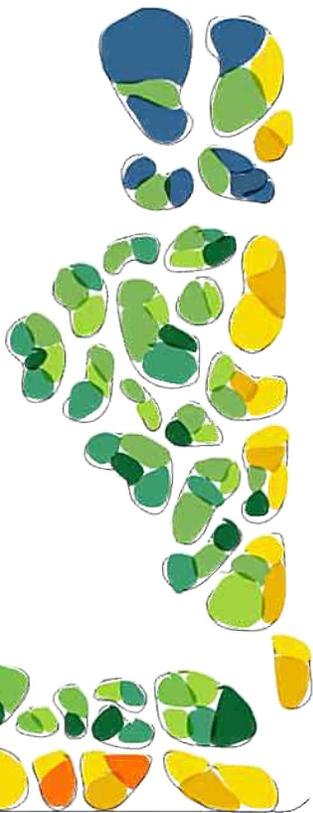
C CRÉATION DE NOUVEAUX PAYSAGES



D POUR ENRICHIR LES PAYSAGES URBAINS ET PATRIMONIAUX



Jean Arp



1

1

PROJETS EN COURS

1. Le Centre Rousselot

Phase I 2014-2016 : Site expérimental pour évaluer les bénéfices des engrais verts sur un sol urbain.

Phase II 2017 -2019 : Rapport des services de compensation écologique de l'homme avec la nature. Recherche de mesures de reconnaissance et de réparation de la nature par l'homme pour s'adapter aux changements du climat urbain.

Phase III 2017-2019 : Rapport des services de compensation écologique avec la création du nouveau paysage.

Environnement : Plantes performantes 1er en captation eau et 2e amélioration de toutes les propriétés du sol.

2. L'université Laval : Verdier la ville avec des plantes à haut rendement écologique et dédiées à la santé (plantes curatives et médicinales).

3. Le site IRPQ-NQ : Le rapport de l'homme avec le paysage stimulant et en mouvement de la prairie urbaine (mental et physique) de la nature.

4. Le site St-Damase : Site expérimental de la recherche sur la mémoire des paysages agricoles pour identifier les plantes culturelles du Québec qui ont des capacités écologiques fonctionnelles et esthétiques suffisamment performantes pour être transférée en milieu urbain. C'est aussi l'idée de la connexion de la biodiversité à travers le territoire humanisé.

Sous-fonction : Site expérimental pour la récolte des semences et le développement technologique de la machinerie pour les travaux écosystémiques pour éventuellement transférer ces techniques en milieu urbain.



LES PARTENAIRES

LIEU oeuvre en partenariat avec différents organismes ayant de grandes surfaces de sols urbains à gérer, à entretenir et qui souhaitent en améliorer la qualité biologique et le rendement écologique.



Dossier # : 1186745001

| | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité |
| Objet : | Octroyer, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situés dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres pour une somme maximale de 297 490. 78 \$ taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin. |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la convention ci-jointe.

FICHIERS JOINTS



[Convention approuvée le 21-12-2018.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel



CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275 rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la « **Ville** »)

ET : **LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 509-65, rue Saint-Paul Ouest, Montréal, Québec, H2Y 3S5, agissant et représentée par Élise Beauregard, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 791119886 RQ0001
Numéro d'inscription TVQ : 1224898211 TQ0001

(ci-après nommé le « **Contractant** »)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de la préservation et de l'amélioration du patrimoine productif et vivant qu'est le sol urbain. Ses objectifs sont à des fins purement scientifiques, écologiques et sociales;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, dans le but d'améliorer les conditions de croissance des arbres de rues, d'augmenter la biodiversité, de réduire l'entretien selon l'orientation de l'une des quatre priorités d'intervention du Plan de développement durable de Montréal « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources », lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 1.1 « Annexe 1 » : | Description de la prestation de service du Contractant; |
| 1.2 « Responsable » : | Le Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé; |
| 1.3 « Unité administrative » : | Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville. |

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 ci-jointe, à :

- planifier et réaliser un système qui consiste à mettre en place différentes combinaisons de plantes et d'engrais verts, ainsi que différentes combinaisons de plantes et de compost, afin de pouvoir les évaluer selon différentes données scientifiques et de les comparer entre elles et avec des parcelles témoins sans engrais vert ou compost. Ceci dans le but de déterminer les combinaisons qui répondront aux exigences de la Ville afin de pouvoir les utiliser ailleurs dans la Ville (ci-après le « Système »);
- analyser le site où seront effectuées les plantations;
- prélever et analyser des échantillons de sol pour évaluer les conditions existantes;
- sélectionner des couvre-sols;
- valider des indicateurs, des mesures et des dispositifs;
- aménager le Système;
- fournir les engrais verts, le compost, les plantes vivaces et les semences;
- planter et ensemençer;
- réaliser les travaux horticoles pour assurer le bon développement des plantes et des semences;
- prélever et analyser des échantillons de plantes et de sol régulièrement pour vérifier l'efficacité du Système, au printemps et à l'automne en 2019 et en 2020;
- effectuer le suivi du Système;
- vérifier la résistance du Système à l'implantation de plantes adventices;
- effectuer le suivi hivernal;

- résumer les faits saillants de 2019;
- effectuer les ajustements requis en 2020;
- produire un rapport détaillé de 2019;
- effectuer le suivi du Système en 2020;
- produire un rapport détaillé de 2019 et 2020;
- rédiger un protocole qui permettra à la Ville et aux différents arrondissements de reproduire le système développé dans le cadre du projet de réfection routière du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle. À cette fin, ce protocole doit fournir des instructions précises et détaillées, incluant l'ordre dans lequel elles doivent se dérouler;
- prendre des mesures d'indicateurs de carbone et de température;
- effectuer le suivi des mesures d'indicateurs de carbone et de température;
- produire un rapport final et de synthèse des services rendus.

Les rapports d'étapes et le rapport final sur les résultats doivent permettre à la Ville de connaître scientifiquement les effets des différentes combinaisons plantes/engrais verts et plantes/compost et doivent comprendre les informations suivantes :

- les qualités physiques des sols (leur teneur en air et en eau, leur compaction et leur structure);
- les qualités chimiques des sols (leur pH, leur niveau de salinité, leur concentration en carbone organique et en azote et leur teneur en minéraux essentiels au développement des plantes);
- les qualités biologiques et microbiennes des sols;
- la santé et la croissance des plantes en mesurant la quantité de matière végétale (aérienne et souterraine), la concentration d'azote et de carbone et la teneur en minéraux dans les tissus végétaux et leur résistance à l'implantation des plantes adventices;
- la quantité de carbone séquestrée par le système sols/plantes;
- la température ressentie dans les parcelles et à l'extérieur de celle-ci.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.
- 3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention prend effet à la date de l'octroi du présent contrat par la Ville ou, si cette date est postérieure, à la date de signature de la présente convention par le Contractant et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services, mais au plus tard le 31 mars 2021, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;
- 5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

- 6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;
- 6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

- 6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;
- 6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;
- 6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;
- 6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;
- 7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-dix-huit cents (297 490,78 \$)** couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.
- 8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables à la fin de chacune des étapes énumérées ci-dessous :

| | |
|------------------------------------------------------------------|--------------|
| – Analyse du site | 3 550,00 \$ |
| – Échantillons de sol et analyses | 9 503,98 \$ |
| – Sélection des couvre-sols | 8 300,00 \$ |
| – Rapport scientifique | 7 300,00 \$ |
| – Validation des indicateurs, des mesures et des dispositifs | 3 400,00 \$ |
| – Commande du matériel | 6 400,00 \$ |
| – Aménagement du Système | 72 400,00 \$ |
| – Suivi du Système et échantillons de sols et de végétaux | 21 400,22 \$ |
| – Suivi hivernal | 2 840,00 \$ |
| – Résumé des faits saillants de 2019 | 5 600,00 \$ |
| – Ajustement en 2020 et échantillons de sols et végétaux | 30 431,14 \$ |
| – Rapport détaillé de 2019 | 13 000,00 \$ |
| – Suivi du système en 2020 | 5 400,00 \$ |
| – Rapport détaillé de 2019 et 2020 | 12 400,00 \$ |
| – Rédaction d'un protocole | 7 500,00 \$ |
| – Dispositif et prise des mesures d'indicateurs de carbone et T° | 6 875,00 \$ |
| – Suivi des mesures d'indicateurs de carbone et T° | 3 900,00 \$ |
| – Échantillons de sols et de végétaux et analyses | 18 943,54 \$ |
| – Rapport final et de synthèse | 19 600,00 \$ |

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville, pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant, ne peut en aucun cas excéder

deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-dix-huit cents (297 490,78 \$).

- 9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10 DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 conserve ses droits de propriété intellectuelle sur les études réalisées dans le cadre de la présente convention;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention, déclare à la Ville qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment de consentir la licence prévue à l'article 10.4;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais. Le montant de l'indemnisation ne peut excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8 de la présente convention;
- 10.4 concède de façon irrévocable, à des fins non commerciales, sans limite territoriale et pour la durée prescrite par la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. (1985), ch. C-42) à la Ville, qui accepte, une licence non exclusive et libre de redevances lui permettant, de reproduire, traduire, publier, sous quelque forme que ce soit, y compris sur son site internet, d'adapter à ses fins, en tout ou en partie, les travaux, documents, rapports, études, recherches et résultats de toutes sortes obtenus dans le cadre de la présente convention (ci-après les « documents ») et de les archiver. Toute reproduction, traduction et publication des dits documents faite par la Ville demeure l'entière responsabilité de la Ville et le Contractant n'en sera nullement tenu responsable. Aux fins de la présente licence, le Contractant concède à la Ville des droits de sous-licence lui permettant de faire exécuter des travaux par des entrepreneurs. La présente sous-licence est concédée à des fins non commerciales, pour la durée prescrite par la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. (1985), ch. C-42) et sans limite territoriale.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.9, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13 **DÉFAUTS**

- 13.1 Il y a défaut :
- 13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
 - 13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14 **ASSURANCES ET INDEMNISATION**

- 14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15 **REPRÉSENTATION ET GARANTIE**

- 15.1 Le Contractant déclare et garantit :
- 15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;
 - 15.1.3 que les droits de Propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

M. B. D.

- 15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir à la licence octroyée à la Ville en vertu de l'article 10.4 de la présente convention;
- 15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 Représentations du Contractant

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

ANNEXE 1

Description de la prestation de service du Contractant

Planification du suivi scientifique et de la mise en œuvre de dispositifs de couvre-sols alternatifs au gazon coupé et aux paillis à la base des arbres du projet de recherche 2019-2020 dans les emprises du boulevard Laurentien-Lachapelle dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Dossier # : 1186745001

Unité administrative responsable :

Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité

Objet :

Octroyer, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situés dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres pour une somme maximale de 297 490. 78 \$ taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SUM 1186745001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co- auteur
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-20

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1188175001

| | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la cession de contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres, approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454 |

Il est recommandé :
d'autoriser la cession de contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte et approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-20 15:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1188175001**

| | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la cession de contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres, approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454 |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2015, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est maître d'œuvre d'un programme de plantation intensif sur le domaine public dans le cadre du plan de gestion de la forêt urbaine.

En 2017, la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte a obtenu un mandat pour la surveillance des activités d'entretien, d'arrosage et de suivi de la garantie des arbres plantés en 2017. La période couverte par ce contrat s'étend de la mi-avril 2017 à la fin de l'automne 2019. Cependant, si des arbres sont remplacés au cours des deux années suivant la plantation (remplacements sous la garantie), ces activités pourraient se poursuivre au-delà de cette période.

Ainsi, un contrat a été octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte au mois d'avril 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1419 - 20 décembre 2016 - Accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, un contrat pour le lot 1 (environ 1 186 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Urbex Construction Inc. un contrat pour les lots 2 et 4 (environ 3 349 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, un contrat pour le lot 3 (environ 970 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019), pour une dépense totale de 5 684 221,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15485 (5 soum.);

CM17 0454 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres - Dépense totale de 1 073 937,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15754 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la cession du contrat octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte (Cédant) à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte (Cessionnaire) et ce, dans le cadre du mandat de services professionnels visant à assurer la surveillance de l'arrosage, de l'entretien et du suivi de garantie des arbres plantés dans dix-sept arrondissements de la Ville de Montréal.

Depuis l'octroi du contrat, une restructuration de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte (Cédant) a eu lieu et les représentants de la firme souhaitent céder le contrat no 17-15754 à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte (Cessionnaire). À ce sujet, le Cessionnaire conserve les mêmes coordonnées physiques (adresse du siège social, adresses courriel, numéros de téléphone ainsi que le nom commercial usuel, soit Trame-Verte. Les deux entités ont également été créées et enregistrées au Registre des entreprises du Québec en avril 2012.

Le changement, qui concerne aussi la Ville de Montréal, affecte le mandat de surveillance (AO17-15754) octroyé à cette firme.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les plantations réalisées par le Plan de gestion de la forêt urbaine sont une réponse directe à l'objectif de Montréal Durable 2016-2020 (plan de développement durable de la collectivité montréalaise) «d'améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur n'est attribuable à ce dossier.

En effet, la cession du contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc. n'aura aucune incidence sur la prestation de services professionnels offerts à la Ville puisque ce sont les mêmes ressources humaines qui demeurent impliquées dans le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2019 : cession du contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude RICHARD
conseillère en planification

Tél : 514-872-9980
Télécop. : 514-872-9818

ENDOSSÉ PAR

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514-872-1642
Télécop. : 514-872-9818

Le : 2019-01-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-01-18

Dossier # : 1188175001

| | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine |
| Objet : | Autoriser la cession de contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres, approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454 |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la convention ci-jointe.

FICHIERS JOINTS



[Convention de cession approuvée le 09-01-2019.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-14

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de Division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

CESSION DE CONTRAT



ENTRE : **TREMBLAY ET TREMBLAY S.E.N.C./TRAME-VERTE**, société de foresterie urbaine et périurbaine, ayant sa principale place d'affaires au 75, rue Jacques-Bourdon, Boucherville, Québec, J4B 2T1, agissant et représentée par Gynnie Tremblay, déclarant elle-même être associée et être expressément autorisée par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

Ci-après appelée le « Cédant »

ET : **9262-0160 QUÉBEC INC./TRAME-VERTE**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 75, rue Jacques-Bourdon, Boucherville, Québec, J4B 2T1, agissant et représentée par Gynnie Tremblay, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée le « Cessionnaire »

Ci-après désignées les « Parties »

À LAQUELLE INTERVIENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée l'« Intervenante »

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres 17-15754, l'Intervenante et le Cédant ont conclu un contrat de services professionnels pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres, un tel contrat ayant été approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454 (ci-après appelé le « Contrat »);

ATTENDU QUE le Cédant souhaite céder le Contrat au Cessionnaire;

ATTENDU QU'en vertu du Contrat (article 9 des Clauses administratives générales), cette cession doit être dûment approuvée par l'Intervenante;

ATTENDU QUE l'Intervenante intervient donc aux présentes afin d'accepter cette cession aux conditions prévues aux présentes;

ATTENDU QUE l'Intervenante a adopté un *Règlement de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;
2. À compter de la signature des présentes, le Cédant cède au Cessionnaire toutes ses obligations et responsabilités dans le Contrat;
3. Le Cessionnaire accepte la cession du Contrat et accepte d'être lié par tous ses termes et conditions et déclare être en mesure de fournir les services visés au Contrat selon les termes et conditions prévus à ce Contrat;
4. Le Cessionnaire s'engage auprès de l'Intervenante à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant depuis le début du Contrat et, entre autres, à prendre à sa charge la responsabilité de tous les services fournis par le Cédant depuis le début du Contrat, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passés du Cédant. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Cessionnaire s'engage à faire exécuter le Contrat par les mêmes ressources que celles identifiées dans la soumission déposée par le Cédant suivant l'appel d'offres 17-15754 selon les mêmes termes et conditions;
5. L'Intervenante accepte la cession du Contrat au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus au Contrat et aux présentes;
6. Par la présente, le Cédant donne quittance complète et finale à l'Intervenante pour toute somme, autre obligation ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant du Contrat passé, présent et futur, direct et indirect;
7. Les Parties et l'Intervenante s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession du Contrat, le cas échéant;
8. La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties et l'Intervenante;

9. La présente convention sera régie et interprétée en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Le ^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Yves Saindon

Le ^e jour de 2019

TREMBLAY ET TREMBLAY S.E.N.C./TRAME-VERTE

Par: _____
Gynnie Tremblay

Le ^e jour de 2019

9262-0160 QUÉBEC INC./TRAME-VERTE

Par: _____
Gynnie Tremblay

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal le ^e jour de 2019 (résolution
CM).

**Dossier # : 1180890002**

| | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver deux projets d'entente dans le cadre du projet VMP-18-002 - Quartier des gares phase 2. Un projet d'entente entre la société en commandite douze/cinquante et la Ville de Montréal et l'autre entre Black Property Holdings L.P. et la Ville de Montréal, afin de permettre le remboursement à la Ville des coûts des travaux additionnels effectués sur le domaine privé. Autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 149 285 \$ pour les travaux qui sont remboursables par la société en commandite douze/cinquante et un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 21 770 \$ pour les travaux qui sont remboursables par Black Property Holdings L.P. en vertu des ententes. |

Il est recommandé:

- 1 - d'approuver deux projets d'entente entre la société en commandite douze/cinquante et la Ville de Montréal et Black Property Holdings L.P. et la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 149 285 \$ pour les travaux qui sont remboursables par la société en commandite douze/cinquante et un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 21 770 \$ pour les travaux qui sont remboursables par Black Property Holdings L.P. en vertu des ententes, dans le cadre des travaux du projet VMP-18-002 - Quartier des gares;
- 3 - d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces revenus relèvent de la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 15:52**Signataire :**

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180890002

| | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver deux projets d'entente dans le cadre du projet VMP-18-002 - Quartier des gares phase 2. Un projet d'entente entre la société en commandite douze/cinquante et la Ville de Montréal et l'autre entre Black Property Holdings L.P. et la Ville de Montréal, afin de permettre le remboursement à la Ville des coûts des travaux additionnels effectués sur le domaine privé. Autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 149 285 \$ pour les travaux qui sont remboursables par la société en commandite douze/cinquante et un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 21 770 \$ pour les travaux qui sont remboursables par Black Property Holdings L.P. en vertu des ententes. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de réaménagement du Quartier des gares - phase 2, présentement en cours de réalisation, la Ville a intégré des travaux d'imperméabilisation du tunnel piéton du 1250 René-Lévesque Ouest et des fondations de la gare Windsor, deux grands propriétaires riverains sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal. Ces travaux ont été intégré à ceux de la Ville à la demande des deux riverains afin de minimiser les coûts et les interventions sur le domaine public et surtout pour éviter de démolir à court terme les nouveaux aménagements de l'avenue des Canadiens-de-Montréal. Il était dans l'intérêt des parties et de la collectivité que l'entrepreneur de la Ville, déjà présent sur les lieux, réalise les travaux d'excavation additionnels nécessaires à l'exposition des structures à imperméabiliser.

1250 René-Lévesque Ouest

Des infiltrations d'eau ont été observées à l'intérieur du tunnel, reliant l'immeuble situé au 1250 boulevard René-Lévesque Ouest à la gare Windsor et au métro Bonaventure, se trouvant dans la partie centrale sous l'avenue des Canadiens-de-Montréal. La compagnie Oxford, responsable de l'entretien du tunnel, suite à des puits exploratoires qui ont démontré la nécessité de procéder à la réparation de la membrane d'imperméabilisation du tunnel, a demandé à la Ville d'excaver le domaine public afin d'exposer la partie supérieure du tunnel.

Pour minimiser les coûts et les interventions sur le domaine public, il est dans l'intérêt des parties que l'entrepreneur de la Ville, déjà présent sur les lieux, réalise les travaux d'excavation additionnels nécessaires à l'exposition de la partie supérieure du tunnel pour permettre à Oxford de réaliser les travaux d'imperméabilisation des sections du tunnel qui se situent sous l'avenue des Canadiens-de-Montréal.

En date d'aujourd'hui, tous les travaux d'exposition sur les sections 1, 2 et 3 du tunnel identifiées dans l'entente disponible en pièce jointe ont été effectués par la Ville et tous les travaux d'imperméabilisation du tunnel ont été effectués par Oxford.

De plus, durant les travaux de reconstruction des trottoirs de la Ville sur le domaine public, des vides ont été découverts sous les trottoirs public et privé, appartenant à Oxford, au niveau de l'avenue des Canadiens-de-Montréal et de la rue Stanley. Des travaux de reconstruction du trottoir doivent donc être réalisés tant sur le domaine public que sur le terrain privé adjacent appartenant à Oxford et ceux-ci doivent se réaliser en même temps, compte tenu de la configuration des lieux. Pour minimiser les coûts et les interventions sur le domaine public, les parties ont convenu que la Ville réaliserait les travaux nécessaires pour la reconstruction du trottoir privé appartenant à Oxford et que ces coûts leur soient chargés.

En date d'aujourd'hui, la Ville a déjà procédé aux travaux de réaménagement du trottoir sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal tandis qu'une section sur la rue Stanley n'a pas encore été complétée.

Gare Windsor

Le contrat octroyé à l'entrepreneur de la Ville prévoyait la construction de massifs électriques dans le domaine public, à proximité de la limite nord de la propriété de la gare, sur le côté sud de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et l'accès à la cour Rio Tinto. Afin de vérifier les conditions actuelles des fondations de la gare Windsor, Cadillac Fairview (CF), associé commandité de *Black Property Holdings LP*, a demandé à la Ville d'effectuer des excavations additionnelles aux tranchées effectuées initialement par la Ville pour la construction de massifs électriques aux abords du bâtiment, étant entendu que les coûts de ces excavations additionnelles sont à la charge de CF.

Suite aux excavations additionnelles, CF a décidé d'exécuter les travaux d'imperméabilisation des fondations de la gare sur les sections 1, 2 et 3 apparaissant au plan joint en annexe. Ces travaux de dégagement et de remblai supplémentaires ont nécessité une intervention dans le domaine public. Pour minimiser les coûts et les interventions sur le domaine public, il était dans l'intérêt des parties et de la collectivité que l'entrepreneur de la Ville, déjà présent sur les lieux, réalise les travaux d'excavation pour exposer la face extérieure des fondations de la gare et ainsi permettre à CF de réaliser les travaux d'imperméabilisation des fondations de la gare.

En date d'aujourd'hui, tous les travaux de dégagement et les travaux de remblai ont été effectués par la Ville et tous les travaux d'imperméabilisation des fondations ont été effectués par CF.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0508 - 24 avril 2018 - Accorder un contrat à Loisselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-18-002 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une entente entre la Ville et deux propriétaires riverains, soit le 1250 René-Lévesque Ouest et la gare Windsor, sur le remboursement des coûts associés aux travaux d'imperméabilisation de structures privés se trouvant à proximité du domaine public.

La partie remboursable des travaux du 1250 René-Lévesque Ouest inclut la surexcavation pour l'exposition des fondations du tunnel piéton sous l'avenue des Canadiens-de-Montréal, le remblayage et la reconstruction de trottoirs privés sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal et sur la rue Stanley.

La partie remboursable des travaux de la gare Windsor inclut la surexcavation pour l'exposition des fondations de la gare et le remblayage.

Les deux ententes prévoient le remboursement de tous les coûts découlant des travaux additionnels réalisés par la Ville sur le domaine privé.

JUSTIFICATION

Puisque la condition des structures privées n'étaient pas connue avant le début des travaux de voirie, la Ville ne pouvait pas anticiper les travaux privés dans sa planification. Avoir attendu la signature d'une entente avant de débiter les travaux sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal aurait retardé indûment l'échéancier global des travaux dans un secteur du centre-ville hautement fréquenté. Pour des raisons d'ordre technique et de conditions de chantier et par souci d'une meilleure gestion des impacts sur la circulation et les usagers, la Ville a préconisé une entente de principe avec ses partenaires et a réalisé les travaux le plus rapidement possible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément aux ententes disponibles en pièces jointes, la Ville se fera rembourser un montant de 23 840,93 \$, avec taxes, par Black Property Holdings L.P. (Cadillac Fairview) et un montant de 163 486,47 \$, avec taxes, par la société en commandite douze/cinquante (1250 René-Lévesque Ouest).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ces ententes vient confirmer le choix de la Ville d'intégrer des travaux nécessaires de propriétaires riverains qui ont un impact sur le domaine public et qui sont indispensables afin de ne pas démolir à court terme les travaux d'aménagement de surface de l'avenue des Canadiens-de-Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux décrits dans les deux ententes sont déjà complétés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Chargé de projet

Tél : 514 872-2172
Télécop. : 514-872-5607

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-14

Sébastien DESHAIES
Chef de section

Tél : 514 872-5708
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-01-24

Dossier # : 1180890002

Unité administrative responsable :

Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville

Objet :

Approuver deux projets d'entente dans le cadre du projet VMP-18-002 - Quartier des gares phase 2. Un projet d'entente entre la société en commandite douze/cinquante et la Ville de Montréal et l'autre entre Black Property Holdings L.P. et la Ville de Montréal, afin de permettre le remboursement à la Ville des coûts des travaux additionnels effectués sur le domaine privé. Autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 149 285 \$ pour les travaux qui sont remboursables par la société en commandite douze/cinquante et un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 21 770 \$ pour les travaux qui sont remboursables par Black Property Holdings L.P. en vertu des ententes.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme les documents juridiques suivants:

FICHIERS JOINTS



[Entente visée.pdf](#)[Entente visée_2.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-16

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel



**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET BLACK PROPERTY HOLDINGS L.P.
REPRÉSENTÉE PAR SON ASSOCIÉ COMMANDITÉ LA CORPORATION
CADILLAC FAIRVIEW LIMITÉE**

ENTRE :

BLACK PROPERTY HOLDINGS L.P. représentée aux présentes par son associé commandité **LA CORPORATION CADILLAC FAIRVIEW LIMITÉE**, société à la responsabilité limitée légalement constituée en vertu du *Limited Partnership Act* de la province de l'Ontario, ayant son siège social au 20, rue Queen Ouest, 5^e étage, Ville de Toronto, Ontario, M5H 3R4, et ayant une place d'affaires au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 400, Montréal, Québec, H3B 2S2, représentée par **Christian Vézina** dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le _____;

(ci-après « Cadillac Fairview »)

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant une adresse au 275, rue Notre-Dame Est, suite # R-134, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

(ci-après la « Ville »)

ATTENDU QUE la Ville souhaite rehausser la qualité des rues du Quartier des gares et accueillir la nouvelle densification qu'amène la mixité des développements immobiliers, des affaires, du commerce et du divertissement (Centre Bell);

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville a lancé l'appel d'offres no VMP-18-002 et a, par sa résolution CM18 0508, octroyé un contrat (ci-après le « **Contrat** ») à Loisselle inc. (ci-après l'« **Entrepreneur de la Ville** ») pour le réaménagement de la rue Mackay, du boulevard René-Lévesque Ouest à l'avenue Overdale; l'avenue Overdale, de la rue Lucien-L'Allier à la rue Mackay; la rue Lucien-L'Allier, du boulevard René-Lévesque Ouest à la rue Saint-Antoine; la rue Lucien-L'Allier, de la rue Saint-Jacques à la rue Victor-Hugo; la rue Stanley, du boulevard René-Lévesque Ouest à l'avenue des Canadiens-de-Montréal; l'avenue des Canadiens-de-Montréal, de la rue de la Montagne à la rue Peel (les « **Travaux de réaménagement du Quartier des gares – phase 2** »);

ATTENDU QUE les Travaux de réaménagement du Quartier des gares – phase 2 sont présentement en cours de réalisation et qu'ils doivent être terminés dans un délai de cinq cents (500) jours calendrier (incluant la pause hivernale, les congés fériés et les vacances de la construction) à compter du 14 mai 2018 (selon la lettre d'autorisation à débiter les travaux);

ATTENDU QUE la Gare Windsor (ci-après la « **Gare** ») appartient à Cadillac Fairview;

ATTENDU QUE le contrat octroyé à l'Entrepreneur de la Ville prévoyait la construction de massifs électriques dans le domaine public, à proximité de la limite nord de la propriété de la Gare, sur le côté sud de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et l'accès à la cour Rio Tinto;

ATTENDU QU'afin de vérifier les conditions actuelles de la fondation de la Gare, Cadillac Fairview a demandé à la Ville d'effectuer des excavations additionnelles aux tranchées effectuées initialement par la Ville pour la construction de massifs électriques aux abords du bâtiment et de la ligne de lot de la Gare, étant entendu que les coûts de ces excavations additionnelles sont à la charge de Cadillac Fairview;

ATTENDU QUE suite aux excavations additionnelles, Cadillac Fairview a décidé que des travaux d'imperméabilisation des fondations de la Gare étaient nécessaires sur les sections 1, 2 et 3 apparaissant au plan joint en Annexe 1;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux d'imperméabilisation, Cadillac Fairview devait excaver le domaine public afin d'exposer les fondations de la Gare;

ATTENDU QUE les Travaux de réaménagement du Quartier des gares – phase 2 requièrent l'excavation du domaine public au même endroit, mais d'une largeur et d'une profondeur moindres que celles qui auraient été nécessaires aux travaux d'imperméabilisation que Cadillac Farview compte effectuer;

ATTENDU QUE pour minimiser les coûts et les interventions sur le domaine public, il était dans l'intérêt des parties et de la collectivité que l'Entrepreneur de la Ville, déjà présent sur les lieux, réalise les travaux d'excavation pour exposer la face extérieure des fondations de la Gare et ainsi permettre à Cadillac Fairview de réaliser les travaux d'imperméabilisation des fondations de la Gare, tel qu'il appert du plan Annexe 1;

ATTENDU QU'il a été entendu, entre les parties, que les frais reliés aux travaux de dégagement et aux travaux de remblai des fondations de la Gare décrits à l'Annexe 2 (ci-après les « **Travaux de Dégagement et Travaux de Remblai** »), sur les sections 1, 2 et 3 identifiées à l'Annexe 1, sont à la charge de Cadillac Fairview;

ATTENDU QU'en date des présentes, tous les Travaux de Dégagement et Travaux de Remblai ont été effectués par la Ville et tous les travaux d'imperméabilisation des fondations ont été effectués par Cadillac Fairview, et ce, sur les sections 1, 2 et 3 identifiées à l'Annexe 1;

ATTENDU QUE la Ville entend réaliser, dans un premier temps, un pavage temporaire, et dans un deuxième temps, un pavage permanent sur le côté sud de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et l'accès à la cour Rio Tinto;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente vise à établir le partage des rôles et responsabilités des parties eu égard aux Travaux de Dégagement et Travaux de Remblai, aux travaux liés aux fondations de la Gare et aux travaux de pavage temporaires et permanents de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et l'accès à la cour Rio Tinto.

ARTICLE 2 **DROIT D'UTILISATION**

2.1 Cadillac Fairview confirme avoir autorisé et consenti à ce que la Ville réalise les Travaux de Dégagement et Travaux de Remblai, et ce, uniquement pour la portion donnant dans le domaine public et donnant sur certaines portions du lot 5 478 531 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de Cadillac Fairview, soit pour les sections 1, 2 et 3 du plan Annexe 1, ci-joint.

2.2 Cadillac Fairview confirme avoir donné à la Ville un accès temporaire sur le lot numéro 5 478 531 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la réalisation des Travaux de Dégagement et Travaux de Remblai, et donne à la Ville un accès temporaire sur ledit lot pour effectuer les travaux de pavage temporaire et permanent de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et l'accès à la cour Rio Tinto.

2.3 Il est entendu et convenu que les accès de la Gare situés du côté sud le long de ladite avenue seront maintenus pendant toute la durée des travaux de pavage de la Ville sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et l'accès à la cour Rio Tinto.

ARTICLE 3
TRAVAUX LIÉS AUX FONDATIONS ET PAIEMENTS DES COÛTS

- 3.1** La Ville déclare que les Travaux de Dégagement et Travaux de Remblai sur les sections 1, 2 et 3 identifiées à l'Annexe 1 ont été réalisés selon les *Règles de l'art*, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette déclaration est faite au seul bénéfice de Cadillac Fairview et ne peut en aucun cas être invoquée dans le cadre d'un recours impliquant la Ville et l'Entrepreneur de la Ville, le cas échéant, la Ville conservant tous ses recours à l'égard de celui-ci.
- 3.2** Cadillac Fairview déclare que les travaux d'imperméabilisation des fondations sur les sections 1, 2 et 3 identifiées à l'Annexe 1 ont été réalisés selon les *Règles de l'art*, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette déclaration est faite au seul bénéfice de la Ville et ne peut en aucun cas être invoquée dans le cadre d'un recours impliquant Cadillac Fairview et le/ou les entrepreneurs qu'il a retenus pour la réalisation de ces travaux, le cas échéant, Cadillac Fairview conservant tous ses recours à l'égard de ceux-ci.
- 3.3** Les parties reconnaissent qu'en date des présentes et relativement aux sections 1, 2 et 3 de l'Annexe 1, tous les Travaux de Dégagement et Travaux de Remblai des fondations de la Gare ont été effectués par la Ville, et tous les travaux d'imperméabilisation des fondations de cette section ont été effectués par Cadillac Fairview, et les parties s'en déclarent satisfaites.
- 3.4** Cadillac Fairview versera à la Ville un montant équivalant aux coûts réels de réalisation des Travaux de Dégagement et Travaux de Remblai, pour les sections 1, 2 et 3 de l'Annexe 1, ces coûts s'élevant à la somme de 20 735,75 \$, plus taxes, représentant un montant total de 23 840,93\$. tel qu'il appert de l'état de compte détaillé joint à l'annexe 3 de la présente entente. Le versement s'effectuera au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours de la réception d'une facture détaillée de la Ville.
- 3.5** Le coût des travaux d'imperméabilisation des fondations de la Gare et de tous autres travaux réalisés par Cadillac Fairview sont à la charge de cette dernière, et le coût des travaux de pavage temporaire et de pavage permanent de la Ville sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et l'accès à la cour Rio Tinto, sont à la charge de cette dernière.

ARTICLE 4
RETARDS DE PAIEMENT

Toutes les sommes dues par Cadillac Fairview à la Ville, en vertu de la présente entente, seront payables dans les quarante-cinq (45) jours de la réception d'une facture détaillée à cette fin. Toute somme demeurant impayée après ce délai, portera intérêts au taux de 5% l'an calculés à compter de cette date.

ARTICLE 5
CLAUSE D'INDEMNISATION

Chaque partie tient l'autre indemne de toutes réclamations et de tous dommages, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement des travaux relevant de sa responsabilité, en vertu de la présente entente, et prendra à cet effet fait et cause pour l'autre partie et l'indemniser de toutes dépenses effectuées avant ou après jugement, ainsi que de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle.

ARTICLE 6
ASSURANCES

Cadillac Fairview déclare avoir exigé de l'entrepreneur retenu, pour réaliser les travaux relevant de sa responsabilité en vertu de la présente entente, les polices d'assurance suivantes émises par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers, en détenant une autorisation à exercer l'activité d'assurance au sens du Règlement d'application de la Loi sur les assurances (chapitre A-32, r.1), dûment autorisée à faire affaire au Canada et ayant un établissement au Québec :

- Une police d'assurance responsabilité civile d'une limite minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour chaque sinistre ou évènement, dans laquelle la Ville est désignée co-assurée. Le contrat d'assurance doit offrir des garanties au moins équivalentes à celles offertes par le formulaire BAC 2100 du Bureau d'assurance du Canada. Cette police doit également inclure une police d'assurance responsabilité civile automobile, formule des non-propriétaires, FPQ no 6, d'une limite minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour chaque sinistre ou évènement.

Sur demande de la Ville, Cadillac Fairview devra remettre la preuve de ces polices d'assurance.

ARTICLE 7
DURÉE

7.1 La présente entente prend effet à la date de sa signature par les deux parties et prend fin lorsque toutes les parties auront exécuté leurs obligations.

ARTICLE 8
CLAUSES GÉNÉRALES

8.1 Les avis et demandes adressées par une partie à l'autre, en vertu de la présente entente, doivent être remis par écrit aux personnes et adresses suivantes :

- i) pour la Ville : Raynald Macher-Poitras, ing., M. Env. :
raynald.macher-poitras@ville.montreal.qc.ca

- ii) pour Cadillac Fairview : Jocelyn Belanger, T.P., LEED AP BD+C :
jocelyn.belanger@cadillacfairview.com

Avec une copie à :

La Corporation Cadillac Fairview Limitée
Portefeuille de l'Est du Canada
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 400,
Montréal, (Québec), H3B 2S2
À l'attention de: Me Robert Crépin, Directeur principal, Service juridique, ou à
robert.crepin@cadillacfairview.com

8.2 Aucune modification aux termes de cette entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

8.3 Les parties reconnaissent et conviennent que les Annexes 1, 2 et 3 ci-jointes font partie intégrante de la présente entente comme si elles étaient énoncées dans le corps de celle-ci.

8.4 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES APPROUVENT LES TERMES DE LA PRÉSENTE, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

VILLE DE MONTRÉAL

**BLACK PROPERTY HOLDINGS L.P.
par son associé commandité
LA CORPORATION CADILLAC
FAIRVIEW LIMITÉE**

Par : Yves Saindon, greffier

**Par : Christian Vézina, Vice-président,
Opérations**

Date _____ 2018

Date _____ 2018



ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOUZE/ CINQUANTE/ TWELVE-FIFTY, COMPANY LIMITED

ENTRE :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOUZE/ CINQUANTE/ TWELVE-FIFTY, COMPANY LIMITED, ayant un établissement au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2710, en la ville de Montréal, province de Québec, H3B 4W8, représentée aux présentes par son gestionnaire, la Société en Commandite Gestion OPGI, ayant son siège social et principal établissement en la ville de Toronto, province de l'Ontario et agissant par l'entremise de son commandité Gestion OPGI GP Inc. (sans responsabilité personnelle de sa part), agissant et représentée aux présentes par M. Michael Stones et M^{me} Maria Concetta Giampa, ses représentants, dûment autorisés aux fins des présentes, tel qu'ils le déclarent;

(ci-après « Oxford »)

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant une adresse au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 19^e étage, H2L 4L8, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes, selon le règlement RCE 02-004 (article 6) et la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (article 33(2)), et tel qu'il le déclare;

(ci-après la « Ville »)

ATTENDU QUE la Ville souhaite rehausser la qualité des rues du Quartier des gares et accueillir la nouvelle densification qu'amène la mixité des développements immobiliers, des affaires, du commerce et du divertissement (Centre Bell);

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville a lancé l'appel d'offres no VMP-18-002 et a, par sa résolution CM18 0508 octroyé un contrat (ci-après le « **Contrat** ») à Loïselle inc. (ci-après l'« **Entrepreneur** ») pour le réaménagement de la rue Mackay, du boulevard René-Lévesque à l'avenue Overdale; l'avenue Overdale, de la rue Lucien-L'Allier à la rue Mackay; la rue Lucien-L'Allier, du boulevard René-Lévesque à la rue Saint-Antoine; la rue Lucien-L'Allier, de la rue Saint- Jacques à la rue Victor-Hugo; la rue Stanley, du boulevard

René-Lévesque à l'avenue des Canadiens-de-Montréal; l'avenue des Canadiens-de-Montréal, de la rue de la Montagne à la rue Peel (les « **Travaux de réaménagement du Quartier des gares – phase 2** »);

ATTENDU QUE les Travaux de réaménagement du Quartier des gares – phase 2 sont présentement en cours de réalisation et qu'ils doivent être terminés dans un délai de cinq cents (500) jours de calendrier (incluant la pause hivernale, les congés fériés et les vacances de la construction) à compter du 14 mai 2018;

ATTENDU QU'un tunnel, reliant l'immeuble situé au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest (ci-après le « **Complexe** ») à la gare Windsor et au métro Bonaventure, se trouve dans la partie centrale sous l'avenue des Canadiens-de-Montréal, dans le secteur des Travaux de réaménagement du Quartier des gares – phase 2, tel qu'il appert des plans joints aux présentes à l'**Annexe 1** (ci-après le « **Tunnel** »);

ATTENDU QUE l'entretien de ce Tunnel relève d'Oxford;

ATTENDU QU'un acte de permission d'occuper le domaine public portant le numéro d'enregistrement 4331182 autorise la présence du Tunnel sous le domaine public appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE des infiltrations d'eau ont été constatées dans le Tunnel au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le contrat octroyé à l'Entrepreneur de la Ville prévoyait la réalisation de certains travaux exploratoires afin de vérifier l'état du Tunnel, lesquels travaux ont démontré la nécessité de procéder à la réparation de la membrane d'imperméabilisation du Tunnel (ci-après les « **Travaux d'imperméabilisation** »);

ATTENDU QUE Oxford souhaite réaliser ces Travaux d'imperméabilisation à l'occasion des Travaux de réaménagement du Quartier des gares – phase 2;

ATTENDU QUE les Travaux de réaménagement du Quartier des gares – phase 2 requièrent l'excavation du domaine public au même endroit, mais à une profondeur moindre;

ATTENDU QUE pour minimiser les coûts et les interventions sur le domaine public, il est dans l'intérêt des parties que la Ville, dont l'Entrepreneur est déjà présent sur les lieux, réalise les travaux d'excavation et de déblaiement additionnels nécessaires à l'exposition de la partie supérieure du Tunnel (ci-après les « **Travaux d'exposition** ») pour permettre à Oxford de réaliser les Travaux d'imperméabilisation des sections du Tunnel qui se situent sous le domaine public, selon l'Annexe 3;

ATTENDU QUE les Travaux d'exposition sur les sections 1, 2 et 3 du Tunnel identifiées au plan joint en Annexe 1 sont complétés et terminés;

ATTENDU QU'il a été entendu entre les parties que les Travaux d'exposition sont à la charge d'Oxford;

ATTENDU QUE les Travaux de réaménagement du Quartier des gares-- phase 2 visent également la reconstruction des trottoirs de la Ville sur le domaine public;

ATTENDU QU'en raison de la structure sous la dalle du trottoir, les travaux de reconstruction du trottoir doivent être réalisés tant sur le domaine public que sur le terrain privé adjacent appartenant à Oxford, ce terrain privé étant identifié au plan joint en Annexe 2 (ci-après le « **Terrain privé** »);

ATTENDU QUE pour minimiser les coûts et les interventions sur le domaine public et pour des raisons d'ordre technique, il est également dans l'intérêt des parties, que les travaux de réaménagement sur le Terrain privé soient réalisés en même temps que ceux sur le domaine public, compte tenu de la configuration des lieux, et que la Ville réalise les travaux nécessaires pour la reconstruction du trottoir sur la section du Terrain privé appartenant à Oxford décrits à l'Annexe 3 (ci-après les « **Travaux de réaménagement du trottoir** »);

ATTENDU QUE les Travaux de réaménagement du trottoir décrits à l'Annexe 3 sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal sont complétés;

ATTENDU QUE les Travaux de réaménagement du trottoir décrits à l'Annexe 3 sur la rue Stanley sont exécutés à 85% et seront complétés au courant de l'année 2019;

ATTENDU QU'il a été entendu entre les parties que les frais découlant des Travaux de réaménagement du trottoir sont à la charge d'Oxford;

ATTENDU QUE la présente entente vise exclusivement les sections du trottoir qui se trouvent sur la portion de l'Avenue-des-Canadiens et de la rue Stanley identifiée à l'Annexe 2;

CONSIDÉRANT que les coûts des Travaux d'exposition et ceux des Travaux de réaménagement du trottoir sont maintenant connus et confirmés, nonobstant qu'une partie des Travaux de réaménagement du trottoir sera complétée au courant de l'année 2019, selon les termes de la présente entente;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente vise à établir le partage des rôles et responsabilités eu égard aux Travaux d'exposition du Tunnel, les Travaux de réparation de la membrane d'imperméabilisation du Tunnel et les Travaux d'aménagement du trottoir, tel que ces travaux sont définis à l'Annexe 3.

ARTICLE 2
TRAVAUX LIÉS AU TUNNEL

TRAVAUX RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE LA VILLE : EXPOSITION DU TUNNEL D'OXFORD SITUÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC SOUS L'AVENUE DES CANADIENS-DE-MONTRÉAL

2.1 Les parties reconnaissent que la Ville a déjà réalisé tous les Travaux d'exposition sur les sections 1, 2 et 3 du Tunnel décrits à l'Annexe 3 et les parties s'en déclarent satisfaites, cette déclaration étant toutefois au seul bénéfice des parties entre elles et ne pouvant en aucun cas être invoquée dans le cadre d'un recours de l'une ou l'autre des parties contre l'un ou l'autre des entrepreneurs qu'elle aurait retenus pour la réalisation de travaux.

2.2 Oxford devra rembourser à la Ville les coûts réels de réalisation des Travaux d'exposition, lesquels coûts s'élèvent à 67 522,06 \$, plus toutes les taxes applicables, tel qu'il appert de l'état de compte détaillé dont copie est jointe à l'Annexe 4.

TRAVAUX RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ D'OXFORD : TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA MEMBRANE D'IMPERMÉABILISATION

2.3 Les parties reconnaissent qu'Oxford a déjà réalisé les Travaux d'imperméabilisation sur les sections 1, 2 et 3 du Tunnel.

ARTICLE 3
TRAVAUX LIÉS AUX TROTTOIRS

3.1 Les parties reconnaissent que la Ville a déjà réalisé tous les Travaux d'aménagement du trottoir décrits à l'Annexe 3 sur l'Avenue-des-Canadiens, et les parties s'en déclarent satisfaites, cette déclaration étant toutefois au seul bénéfice des parties entre elles et ne pouvant en aucun cas être invoquée dans le cadre d'un recours de l'une ou l'autre des parties contre l'un ou l'autre des entrepreneurs qu'elle aurait retenus pour la réalisation de travaux.

3.2 Les parties reconnaissent que la Ville a réalisé une partie importante des Travaux d'aménagement du trottoir, décrits à l'Annexe 3 sur la rue Stanley et que la Ville devra compléter et terminer les Travaux d'aménagement du trottoir décrits à l'Annexe 3 sur la rue Stanley au courant de l'année 2019.

3.3 Oxford devra rembourser à la Ville les coûts réels de réalisation des Travaux d'aménagement du trottoir, lesquels coûts s'élèvent à 74 671,00 \$, plus les taxes applicables, et se partagent comme suit :

- 13 596, 00 \$, pour l'Avenue-des-Canadiens; et
- 61 075, 00 \$, pour la rue Stanley,

tel qu'il appert de l'estimation détaillée dont copie est jointe à l'Annexe 5; pour fins de précision, ladite somme de 61 075,00 \$ représente les coûts pour tous les Travaux d'aménagement du trottoir sur la rue Stanley, qu'il soient exécutés ou à compléter et terminer par la suite.

ARTICLE 4 **COÛTS DES TRAVAUX**

4.1 Les parties conviennent que les coûts réels des Travaux d'exposition et ceux des Travaux de réaménagement du trottoir sont tels que mentionnés aux paragraphes 2.2 et 3.3 ci-avant et ne pourront être augmentés en aucune circonstance; à cet effet, outre la facturation prévue ci-après, il n'y aura aucune facturation subséquente pour lesdits travaux.

4.2 Afin de payer tous les coûts des Travaux d'exposition et ceux des Travaux de réaménagement du trottoir plus les taxes applicables, suivant la signature par les parties de la présente entente, la Ville émettra une facture en bonne et due forme reflétant lesdits travaux et leurs coûts conformément aux présentes, et sur réception d'un exemplaire dûment signé de la présente entente et de ladite facture, Oxford remettra à la Ville un chèque au montant de 163 486,47 \$, en paiement complet, final et définitif desdits travaux, lequel montant se détaille comme suit :

- coûts des Travaux d'exposition: 67 522,06 \$;
- coûts des Travaux de réaménagement du trottoir : 74 671,00 \$;
- TPS (5%) : 7 109,65 \$
- TVQ (9.975%) : 14 183,76 \$.

ARTICLE 5 **RETARDS DE PAIEMENT**

Toutes les sommes dues par Oxford à la Ville en vertu de la présente entente seront payables dans les trente (30) jours de la réception d'une facture à cette fin. Toute somme impayée après ce délai portera intérêt au taux annuel de 5% à compter du premier jour suivant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 6 **CLAUSE D'INDEMNISATION**

6.1 Chaque partie tient l'autre partie indemne de toutes demandes ou réclamations provenant de tiers, résultant ou pouvant résulter, directement ou indirectement des travaux qu'elle réalise ou fait exécuter en vertu de la présente entente, et ce, à l'entière exonération de cette autre partie et, par conséquent, prendra son fait et cause, le cas échéant, assurera sa pleine et entière défense à l'encontre de telles demandes ou réclamations et l'indemnifiera pour tous dommages, coûts, dépenses, pertes, indemnisation et troubles et inconvénients subis, comprenant tous les honoraires

d'avocats, frais légaux, frais de justice, déboursés, frais d'expert, taxes et intérêts, encourus ou à encourir, afin d'assurer une telle défense ainsi que pour tout montant, en capital, intérêts, frais légaux et frais de justice que cette autre partie serait appelée à payer en raison de quelque jugement ou condamnation qui pourrait être prononcé contre elle.

6.2 Également, chaque partie tient l'autre partie indemne de tous dommages, coûts, pertes, réclamations, blessures, incluant la mort, réparations ou dédommagements de quelque nature que ce soit, à la personne ou aux biens, occasionnés à cette dernière, résultant ou pouvant résulter, directement ou indirectement, des travaux qu'elle réalise ou fait exécuter en vertu de la présente entente, et ce, à l'entière exonération de cette autre partie.

6.3 La partie ainsi indemnisée en vertu des alinéas 6.1 et 6.2 ci-dessus du présent article comprend ses actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et représentants sur une base solidaire.

ARTICLE 7 **DURÉE**

La présente entente entre en vigueur à la dernière date de signature par les deux parties et se termine lorsque toutes les parties auront exécuté ou respecté leurs obligations respectives en vertu des présentes, incluant celles découlant des articles 3.2 et 6, étant entendu que les travaux qui auront déjà été réalisés par les parties à cette date seront gouvernés suivant les termes et conditions prévus à la présente entente.

ARTICLE 8 **CLAUSES GÉNÉRALES**

8.1 Les avis et demandes adressées par une partie à l'autre en vertu de la présente entente doivent être adressés par écrit et par courriel aux personnes et adresses suivantes :

- pour la Ville : Raynald Macher-Poitras, ing., M. Env. à :
raynald.macher-poitras@ville.montreal.qc.ca
- pour Oxford : Giuseppe Pincin à jpincin@oxfordproperties.com; et
Maria Concetta Giampa à mcgiampa@oxfordproperties.com.

8.2 Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

8.3 Les parties et leurs signataires déclarent par les présentes qu'ils ont pleine autorité pour conclure la présente entente, tant en vertu de la loi qu'en vertu d'actes privés.

8.4 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE AU-DESSUS DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ____ janvier 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

Yves Saindon, greffier

Le ____ janvier 2019

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOUZE/
CINQUANTE/ TWELVE-FIFTY, COMPANY
LIMITED, représentée par Société en
commandite Gestion OPGI, agissant par
son commandité Gestion OPGI GP inc.

Par :

Michael Stones

Maria Concetta Giampa

Dossier # : 1180890002

Unité administrative responsable :

Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville

Objet :

Approuver deux projets d'entente dans le cadre du projet VMP-18-002 - Quartier des gares phase 2. Un projet d'entente entre la société en commandite douze/cinquante et la Ville de Montréal et l'autre entre Black Property Holdings L.P. et la Ville de Montréal, afin de permettre le remboursement à la Ville des coûts des travaux additionnels effectués sur le domaine privé. Autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 149 285 \$ pour les travaux qui sont remboursables par la société en commandite douze/cinquante et un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 21 770 \$ pour les travaux qui sont remboursables par Black Property Holdings L.P. en vertu des ententes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1180890002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-05

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement



Dossier # : 1197271001

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000\$, exempte de taxes. |

Il est recommandé d'approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000\$, exempte de taxes.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 15:57

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197271001

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000\$, exempte de taxes. |

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal, en février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement (CM13 0161). La Commission a formulé six recommandations concernant les entrées de service en plomb et la relance du plan d'action établi en 2007, qui ont été approuvées par le Comité exécutif en septembre 2015.

Parmi ces recommandations figure la poursuite des campagnes annuelles de dépistage d'entrées de service en plomb à hauteur de 6000 dépistages par année. De plus, un objectif de 5000 remplacements par année est visé.

L'optimisation des méthodes de travail a permis de réaliser près de 9000 dépistages en 2018 et de fixer l'objectif en 2019 à 10 000 dépistages. Ceci implique un besoin en ressources humaines similaire à celui de 2018, d'où l'intérêt de l'entente proposée avec l'École Polytechnique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0513 - 24 avril 2018 - Approuver un projet de convention de partenariat, de gré à gré, entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000 \$, exempte de taxes.
CM17 0299 - 28 mars 2017 - Approuver la convention de partenariat entre le Service des

stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 \$, exempte de taxes. Contrat de gré à gré.

CM16 0454 - 18 avril 2016 - Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes.

CM15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

CE15 1722 - 16 septembre 2015 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*.

CE15 0103 - 14 janvier 2015 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

L'École Polytechnique de Montréal s'engage, via la convention de partenariat, en pièce jointe, à conclure vingt-huit contrats permettant à la Ville de Montréal d'avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d'été et au trimestre d'automne 2019. Pendant 25 semaines, 28 étudiants sillonneront les rues de la Ville de Montréal pour faire des analyses permettant de déterminer la présence d'entrées de service en plomb. Ces analyses permettront par la suite de procéder, si requis, au remplacement des entrées de service en plomb du côté de la ville.

JUSTIFICATION

Le nombre d'étudiants est identique à celui de 2019 puisque l'objectif est similaire à la réalisation de 2018 (10 000 dépistages visés en 2019 versus 9000 réalisés en 2018) et que les méthodes de travail ont été revues pour augmenter le taux de réalisation avec les mêmes effectifs.

La convention de partenariat permet à la Ville de Montréal d'avoir recours à la main d'oeuvre nécessaire pour atteindre les objectifs de dépistage fixés.

Plusieurs universités ont été approchées en 2018 pour fournir la main d'oeuvre nécessaire au projet:

- l'École Polytechnique offre plus de flexibilité dans l'embauche et des frais administratifs inférieurs aux autres universités (10% du montant du stage).
- l'École de Technologie Supérieure a refusé l'article 8 de la convention proposée concernant la limite de responsabilité.

- l'université McGill ne permet pas de faire des ententes de partenariat
- l'Université Concordia n'a pas répondu à notre demande.

Une seule convention de partenariat a donc été faite en 2018 pour les 28 étudiants avec l'École Polytechnique de Montréal et est proposée également pour 2019 .

Notons que la Ville de Montréal est partenaire de la Chaire industrielle en eau potable de l'École Polytechnique, notamment pour ses travaux de recherche sur le plomb depuis 2007 (impact des remplacements partiels, plomb dans les grands bâtiments...).

Depuis la mise en place du programme de dépistage d'entrées de service en plomb, en 2008 par la Ville de Montréal, 27 000 analyses ont été effectuées. De celles-ci, plus de 4 000 en 2016, 4 900 en 2017 et près de 9000 analyses en 2018 ont été réalisées dans le cadre de la convention de partenariat avec l'École Polytechnique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale planifiée est la suivante:

24 stagiaires pendant une période de 16 semaines (été) et 4 stagiaires pendant une période de 17 semaines (automne) à un taux horaire variant entre 18,16\$/h et 20,66\$/h selon le nombre de crédits complétés.

Au salaire entendu, s'ajoutera un montant équivalent à 16% pour couvrir les avantages sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CNESST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu'un montant équivalent à 10% du salaire comme frais administratif. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Un montant total maximal de 420 000\$ est donc budgété et est prévu au budget de fonctionnement de la DRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal s'est dotée en 2011 de la Stratégie Montréalaise de l'Eau qui comprend des objectifs de sécurité publique, de gestion responsable des actifs et de développement durable.

Notre projet de dépistage des entrées de service en plomb appuie clairement les stratégies mises en évidence dans la Stratégie Montréalaise de l'Eau.

En effet, nos tests de dépistage des entrées de service en plomb permettront de faire une partie du diagnostic sur l'état du réseau sans devoir faire d'excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce partenariat est essentiel afin d'atteindre l'objectif global d'accélération du remplacement des entrées de service en plomb, dont le dépistage de 10 000 entrées en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication nécessaire, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Journées de formation des étudiants: 6-7 mai 2019 et 2-3 juillet 2019 selon la date d'arrivée des étudiants

Activités des équipes sur le terrain : du 8 mai au 25 octobre 2019 inclusivement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 22 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alicia BANNIER
Ingénieure

Tél : (514) 872-2732
Télécop. : (514) 872-6856

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-18

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 514 280-0063
Télécop. : 514 872 3587

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-24

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu en vertu de la résolution CM03 0836;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

ET : **POLYTECHNIQUE MONTRÉAL**, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant sa place d'affaires au 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3T 1J4, ici représentée par Madame Marie-Josée Dionne, directrice du Service des stages et emplois, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

CI-APRÈS APPELÉE « **POLYTECHNIQUE MONTRÉAL** »

LESQUELLES, EN VUE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT (CI-APRÈS APPELÉ « CONVENTION ») FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au contractant;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un plan d'action en 2007 visant le remplacement de toutes les entrées de service en plomb sur le domaine public d'ici à 2026;

ATTENDU QUE le comité Exécutif de la Ville de Montréal a approuvé en 2015 la relance du plan d'action et l'accélération des campagnes de dépistage des entrées de service en plomb;

ATTENDU QUE l'objectif de la Ville de Montréal pour l'année 2019 est le dépistage de 10000 maisons pour vérifier la présence ou absence d'une entrée de service en plomb;

ATTENDU QUE un besoin en ressources humaines similaire à celui des années passées est nécessaire pour atteindre l'objectif de dépistage;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est partenaire de Polytechnique Montréal par l'intermédiaire de la Chaire CRSNG en Eau Potable;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « Directeur » : Directeur du Service de l'eau ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « Territoire » Les arrondissements de la Ville et les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal;
- 1.3 « Annexe 1 » : Document intitulé « Contrat de service – Stagiaires de Polytechnique Montréal pour la Ville de Montréal»;

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la Convention. Le texte de la Convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services de Polytechnique Montréal qui s'engage, selon les termes et conditions de la Convention, à fournir vingt-quatre (24) stagiaires du 6 mai au 23 août 2019 et quatre (4) stagiaires du 2 juillet au 25 octobre 2019, qui travailleront sur le projet de dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal ainsi que sur d'autres mandats au besoin.

ARTICLE 4
DURÉE

La Convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et se termine le 31 décembre 2019.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Considération financière

En contrepartie de l'exécution de toutes et chacune des obligations assumées par Polytechnique Montréal en vertu de la Convention, la Ville s'engage à lui verser la somme

maximale de quatre-cents vingt mille dollars (420 000 \$), exempte de taxes et couvrant tous les honoraires et dépenses.

Cette somme sera versée à Polytechnique Montréal en deux (2) versements :

- Cinquante pour cent (50 %) sera versé au milieu du stage;
- Cinquante pour cent (50 %) sera versé à la fin du stage.

Polytechnique Montréal ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

Aucun paiement d'honoraires versé à Polytechnique Montréal ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la Convention.

ARTICLE 7 **RÉSILIATION**

- 7.1 Malgré l'article 4, la Ville peut, sur simple avis écrit et sans préjudice à ses autres droits et recours, mettre fin à la Convention en tout temps.
- 7.2 Polytechnique Montréal renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature que ce soit à l'encontre de la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés en raison de cette résiliation.

ARTICLE 8 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

Polytechnique Montréal accepte de tenir la Ville indemne de toute réclamation et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la Convention, de prendre fait et cause pour la Ville dans toute action ou poursuite intentée contre elle par des tiers en raison des présentes et à l'indemniser de tout jugement, de quelque nature que ce soit, qui pourrait être prononcé contre elle, en capital, intérêts et frais et de toute somme qu'elle aura déboursée, avant ou après jugement, en raison de ce qui précède.

Polytechnique Montréal se porte responsable de tout incident qui pourrait survenir aux stagiaires pendant la durée de la Convention (accident de voiture, accident de travail...).

ARTICLE 9 **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 5, Polytechnique Montréal :

- 9.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la Convention et renonce à ses droits moraux;

- 9.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la Convention;
- 9.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 10 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

10.1 ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

Aux fins des présentes et pour tout avis écrit qui doit être envoyé à l'autre partie, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la Convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

10.2 CESSION

La Convention lie les deux parties de même que leurs ayants droit et représentants légaux, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties en vertu de la Convention ne peuvent être cédés ni transférés, en tout ou en partie, à un tiers sans l'accord écrit préalable de l'autre partie.

10.3 MODIFICATION

La Convention ne peut être modifiée sans l'accord écrit préalable des deux parties.

10.4 VALIDITÉ

Une disposition de la Convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

10.5 LOIS APPLICABLES

La Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

10.6 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Polytechnique Montréal déclare qu'elle a pris connaissance de la Politique, qu'elle en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique, comme si elles étaient reproduites au long à la Convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de la Politique.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION EN DEUX
(2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR
SIGNATURE RESPECTIVE.

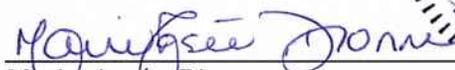
Le ^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 17^e jour de janvier 2019

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

Par : 
Marie-Josée Dionne.



Cette Convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de
janvier 2019 (CE19).

ANNEXE 1

POLYTECHNIQUE
MONTREAL



Montréal, le 14 janvier 2019

Monsieur Michel Périard
Direction des Réseaux d'Eau
Ville de Montréal, Service de l'Eau
1555, rue Carrie-Derick
Montréal (Québec) H3C 6W2

Objet : Contrat de service – Stagiaires de Polytechnique pour la Ville de Montréal

Monsieur Périard,

Par la présente, le Service des stages et emplois de Polytechnique Montréal s'engage à conclure vingt-huit contrats de service permettant à la Ville de Montréal d'avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d'été et d'automne 2019. Les stagiaires seront en effet rémunérés directement par Polytechnique.

Chaque stage fera l'objet d'un contrat individuel pour lesquels les signataires seront : le stagiaire, le représentant de la Ville de Montréal et le directeur du Service des stages et emplois de Polytechnique Montréal.

Les dates de début et de fin de stage de même que le salaire devront être négociés entre la Ville de Montréal et les stagiaires. Au salaire entendu, s'ajoutera un montant équivalent à 16 % pour couvrir les avantages sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CSST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu'un montant équivalent à 10 % du salaire à titre de frais administratif.

Concernant la facturation, une facture représentant 50 % du total du contrat sera acheminée à mi-stage et une deuxième facture finale sera acheminée à la fin du stage.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Marie-Josée Dionne, B.Ing.
Directrice
Service Stages et Emplois



Dossier # : 1197271001

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien |
| Objet : | Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000\$, exempte de taxes. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1197271001_DRE_Information_comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-22

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1185890008

| | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver une charte partenariat entre la Ville, la STM et l'ARTM pour la mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal |

Il est recommandé :

D'approuver une charte de partenariat entre la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-01-28 09:43

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1185890008

| | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver une charte partenariat entre la Ville, la STM et l'ARTM pour la mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal |

CONTENU

CONTEXTE

Les dernières années ont vu une multiplication des alternatives en matière de mobilité; grâce aux technologies et au développement de nouveaux modèles d'affaires comme le vélo partage, l'autopartage, le covoiturage dynamique sous différentes formes qui font désormais partie d'un cocktail de mobilité varié. Ces différentes approches ont le potentiel de faire baisser significativement la part modale de l'auto-solo et d'améliorer globalement la qualité de vie des Montréalais. Toutefois, cette offre est actuellement fragmentée: les utilisateurs doivent découvrir chaque option et gérer des paiements, des abonnements et des conditions d'adhésion variables. Les outils de planification ne sont pas en mesure d'intégrer l'ensemble de ces offres et les parties prenantes ne travaillent pas ensemble. Par conséquent, l'expérience pour l'utilisateur est à améliorer et les opportunités de synergie entre les modes de transport ne se matérialisent pas. Par ailleurs, ces offres ne permettent pas de maximiser l'usage des transports en commun, qui demeurent le mode de transport le plus efficace et respectueux de l'environnement, notamment dans les axes à forte desserte.

Le défi des villes intelligentes du Canada est un appel à candidatures du ministère des Infrastructures et des collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. Les travaux préliminaires visant à développer la candidature de Montréal, consistant notamment en des sondages auprès des résidents et en des appels à projets collaboratifs auprès de l'écosystème montréalais ont mis en évidence l'opportunité de répondre à la fragmentation de l'offre de mobilité dans le Grand Montréal en créant la possibilité de mettre en place des offres intégrant plusieurs modes de transport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de mobilité intégrée vise donc à proposer un cadre territorial dans lequel les acteurs pourront fournir une offre de mobilité intégrante un maximum d'options de transport, et accessible grâce des options d'abonnement et de planification de trajet, simples et faciles d'accès par les citoyens. Ces approches, développées récemment dans de plus en plus de grandes villes dans le monde, souvent sous le terme de Mobility-as-a-service, promettent d'offrir des options de mobilité efficaces, conviviales et moins coûteuses que l'usage de l'auto-solo et permettant ainsi d'augmenter la qualité de vie des Montréalais. Autant la Société de transport de Montréal (STM) que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ont dans leurs objectifs de développer une telle approche dans les années à venir.

La STM, principal acteur local de la mobilité et gestion déléguée du système Opus, affiche la volonté de jouer le rôle de catalyseur pour fédérer tous les joueurs. Dans ce cadre, des projets pilotes ont été réalisés fin 2018, visant à tester, auprès d'un certain nombre d'utilisateurs de l'auto-solo, une combinaison de plusieurs modes de transport (transports en commun, vélo-partage, autopartage, covoiturage dynamique, taxi) et évaluer les changements de comportement. L'ARTM est responsable de la planification, de l'organisation, du financement et de la promotion du transport collectif et actif pour la grande région métropolitaine. Elle a notamment comme mandat d'offrir un guichet unique aux usagers des services afin d'offrir un accès simplifié à l'ensemble des services du territoire.

Mise en place dans un premier temps de façon tripartite, mais représentant une première itération d'une mobilisation de la grande région de Montréal, la charte de collaboration proposée ici vise à formaliser la volonté des parties prenantes de travailler ensemble à la réalisation d'une approche de mobilité intégrée répondant à plusieurs éléments considérés comme centraux pour le succès de la démarche et ayant un impact positif pour la communauté du Grand Montréal:

- Qualité des services aux citoyens
- Ouverture et transparence
- Concertation et évaluation
- Agilité et rapidité de mise en œuvre

Cette charte de collaboration vise également à démontrer au jury du défi des villes intelligentes l'engagement des parties prenantes en vue de la réalisation du projet. Dans ce contexte, les parties prenantes s'engagent aux points suivants:

- Mise en place de règles communes concernant la gestion des données (intrants et extrants) de mobilité intégrée sur le territoire du Grand Montréal, et notamment en termes de données personnelles des citoyens ;
- Mise en place des règles à suivre pour devenir intégrateur de services de mobilité dans le Grand Montréal;
- Dans une optique d'ouverture par rapport à l'écosystème, création d'un modèle d'affaires de la mobilité intégrée dans le Grand Montréal;
- Dans une optique d'ouverture par rapport à l'écosystème, création d'un modèle de gouvernance de la mobilité intégrée dans le Grand Montréal;
- Mise en place d'un plan de projet et d'un échéancier pour la réalisation de ces éléments.

JUSTIFICATION

Bien que la Ville de Montréal ne soit pas à proprement parler opérateur de mobilité, la Ville joue un rôle important à plusieurs égards:

En tant que responsable du développement urbain, la ville peut faciliter l'usage d'approches de mobilité innovantes et utiles aux citoyens. Dans le cadre de la mobilité intégrée, la ville peut notamment faciliter physiquement le passage d'un mode de transport à un autre. C'est ce que propose notamment le projet de pôles de mobilité, actuellement en développement par le Service de la mobilité et de l'urbanisme. À travers son cadre réglementaire, la Ville peut aussi favoriser les approches de mobilité ayant un impact positif sur la communauté ou au contraire contraindre les initiatives ayant des effets négatifs.

Par ailleurs, la ville est l'entité de référence autant pour les citoyens demandant une amélioration de la mobilité que pour les nouveaux opérateurs souhaitant développer une nouvelle offre sur le territoire. Sans être opérateur de mobilité, la Ville a donc un rôle de facilitation dans l'amélioration de l'offre de mobilité.

Enfin, la Ville investit dans certaines offres de transport jugées bénéfiques, comme c'est le cas notamment pour les transports en commun et le vélo partage ou les infrastructures cyclables.

Tout ceci fait de la Ville de Montréal un acteur important lorsqu'il est question de développer une approche comme la mobilité intégrée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La charte de partenariat ne contient pas à proprement parler d'engagement financier. L'utilisation du prix de 50 millions de dollars du Défi des villes intelligentes sera détaillée dans le dépôt de candidature de Montréal et fera l'objet d'ententes de subvention subséquentes.

Pour la Ville de Montréal, les efforts requis en temps sont absorbés dans le projet de rédaction de la candidature au défi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En ayant, à terme, un impact sur la part modale de l'auto-solo, la mobilité intégrée contribuera à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Réduite la dépendance à l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de la charte aura un impact très positif pour la réalisation d'une mobilité intégrée à Montréal et dans la grande région métropolitaine de Montréal, favorisant la mobilisation de tous les acteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication de la signature de la charte sur les réseaux sociaux de la Ville et dans le dossier de candidature de la ville de Montréal au défi canadien des villes intelligentes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- signature de la charte par les représentants de la STM et de l'ARTM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction
Peggy BACHMAN, Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme MAURICE
Conseiller en planification

Tél : 438-922-2421
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-17

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et
partenariats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
Directeur-bureau de la ville intelligente et
numérique

Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2019-01-17

Dossier # : 1185890008

Unité administrative responsable : Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -

Objet : Approuver une charte partenariat entre la Ville, la STM et l'ARTM pour la mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme la charte de partenariat pour la mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal, à intervenir entre la Ville de Montréal, l'ARTM et la STM.

Il est à noter qu'il aurait été souhaitable que le positionnement commun entre les trois parties à la charte ait été convenu avant l'approbation par le comité exécutif. De plus, lors de la mise en oeuvre, il sera important de s'assurer du respect des lois applicables quant à l'échange de données, particulièrement si ce sont des informations personnelles concernant les citoyens.

FICHIERS JOINTS



[Version finale Charte de partenariat.docx](#)

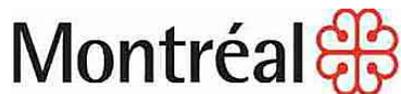
RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-24

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel



Charte de partenariat pour la mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal

Préambule

La Ville de Montréal, dotée d'un plan stratégique des systèmes de transports intelligents (STI) depuis 2012 et reconnue en 2016 communauté intelligente de l'année par Intelligent Community Forum (ICF), s'est portée candidate, en 2017/18, au Défi des villes intelligentes du Canada, lancé par le ministère des infrastructures et des collectivités. Face aux grands enjeux de mobilité et d'accessibilité aux services, la Ville de Montréal a placé au cœur de sa stratégie, la participation citoyenne et l'innovation.

L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est responsable de la planification, de l'organisation, du financement et de la promotion du transport collectif et actif pour la grande région métropolitaine. Elle a notamment comme mandat d'offrir un guichet unique aux usagers des services afin d'offrir un accès simplifié à l'ensemble des services du territoire. La notion de mobilité intégrée est un des thèmes traités par le premier plan stratégique de développement, ainsi qu'une orientation phare de la refonte tarifaire à venir à l'échelle métropolitaine.

La Société de Transport de Montréal (STM), principal acteur local de la mobilité et gestion déléguée du système Opus, affiche la volonté de jouer le rôle de catalyseur pour fédérer tous les joueurs, notamment en mettant en place la table des partenaires en mobilité intégrée, avec pour objectif de développer ensemble la mobilité de demain. La vision STM : l'excellence en mobilité, tel que décrit dans son plan stratégique organisationnel 2025, s'inscrit dans la nouvelle gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine.

La démarche collective et ouverte de notre candidature a porté fruit puisque Montréal a été sélectionnée comme finaliste du Défi au printemps 2018. Cette étape est la dernière avant l'attribution d'une enveloppe de 50 millions de dollars permettant la mise en oeuvre de projets concrets, ayant un impact important sur la vie des Montréalais. La candidature finale de Montréal doit être déposée au plus tard le 5 mars 2019.

Mise en place dans un premier temps de façon tripartite, mais représentant une première itération d'une mobilisation de la grande région de Montréal, la présente charte vise à

arrimer les démarches en cours et préciser les fondements des orientations stratégiques communes et les contributions respectives de chacune des institutions, ainsi que les règles de fonctionnement auxquelles les futures parties prenantes devront se conformer, avec pour objectif d'élaborer ce que devrait être une approche de mobilité intégrée qui puisse être déposée dans le cadre du Défi des villes intelligentes.

Les fondements

Dans la mise en place d'une mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal, les objectifs communs des partenaires se basent sur les fondements suivants :

- **Qualité des services aux citoyens**
Qu'ils soient ou non utilisateurs des services de mobilité, le bien-être des citoyens doit rester la principale préoccupation de tous les partenaires impliqués dans la démarche.
- **Ouverture**
Que ce soit en termes de villes partie-prenantes, d'acteurs de mobilité, de données ou de technologies utilisées, l'ouverture doit être le mot d'ordre.
- **Transparence**
Les rôles et responsabilités de chacun des partenaires doivent être clairement définis. L'ensemble des acteurs partenaires doit pouvoir accéder à l'information relative à tous les éléments du partenariat.
- **Concertation et évaluation**
Des concertations régulières pour l'élaboration d'une mobilité intégrée sont indispensables à la bonne marche d'un tel processus. La conduite d'une évaluation permanente et concertée du partenariat et de la pertinence des actions menées est indispensable. Elle permettra d'étudier les possibilités de reconduire, prolonger, développer, voire d'ouvrir sur de nouvelles collaborations.
- **Agilité et rapidité de mise en œuvre**
La création de la solution doit se manifester de manière agile, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'ensemble de la solution et permettre des livraisons rapides et successives de composantes de la mobilité intégrée sur le marché.

Engagements des partenaires:

Les partenaires s'engagent, au travers de la présente charte, à agir ensemble, avec tous les moyens à leur disposition, pour faire en sorte de permettre le dépôt d'un dossier de candidature le 5 mars 2019, dans lequel figureront les grandes lignes de ce que sera, pour les années à venir, la mobilité intégrée dans le Grand Montréal.

Ils s'engagent notamment à avoir, pour cette date, un positionnement commun sur les sujets suivants:

- Mise en place de règles communes concernant la gestion des données (intrants et extrants) de mobilité intégrée sur le territoire du Grand Montréal, et notamment en termes de données personnelles des citoyens ;
- Mise en place des règles à suivre pour devenir intégrateur de services de mobilité dans le Grand Montréal;
- Dans une optique d'ouverture par rapport à l'écosystème, création d'un modèle d'affaires de la mobilité intégrée dans le Grand Montréal;
- Dans une optique d'ouverture par rapport à l'écosystème, création d'un modèle de gouvernance de la mobilité intégrée dans le Grand Montréal;
- Mise en place d'un plan de projet et d'un échéancier pour la réalisation de ces éléments.

Signée à Montréal, le^e jour de 2019

Pour la Ville de Montréal

Yves Saindon, greffier

Pour l'Autorité régionale de transport métropolitain

Pour la Société de Transport de Montréal



Dossier # : 1185323014

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un projet de quatrième convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville loue à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, des locaux situés au 8300, rue Bellerive, d'une superficie de 153 m ² , à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention. Le montant de la subvention immobilière pour la durée de l'entente est de 30 370,50 \$, excluant les taxes. Bâtiment 2535 |

Il est recommandé :
d'approuver un projet de quatrième convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal loue à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, des locaux situés au 8300, rue Bellerive, d'une superficie d'environ 153 m², pour une période additionnelle d'une année, à compter du 1er janvier 2019, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, le tout selon les termes et conditions prévus à la quatrième convention de renouvellement de prêt de locaux.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2019-01-25 09:40

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1185323014

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un projet de quatrième convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville loue à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, des locaux situés au 8300, rue Bellerive, d'une superficie de 153 m ² , à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention. Le montant de la subvention immobilière pour la durée de l'entente est de 30 370,50 \$, excluant les taxes. Bâtiment 2535 |

CONTENU

CONTEXTE

Le parc de la Promenade Bellerive, par sa localisation et son accès direct sur le fleuve Saint-Laurent, constitue un des éléments de première importance dans le développement du pôle touristique de l'est de la Ville de Montréal.

Depuis 1997, la Société d'animation de la promenade Bellerive (SAPB), un organisme à but non lucratif, a pour mission de maintenir et de développer une fenêtre sur le fleuve par la mise en oeuvre d'activités sportives, de plein air, de loisirs et récréotouristiques.

La gestion du parc Bellerive relève du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). D'un commun accord avec l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, il est souhaité de maintenir un appui à la SAPB.

Les locaux n'étant pas requis à des fins municipales, le SGPVMR a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de présenter un quatrième projet de renouvellement de prêt de locaux entre la Ville et la SAPB pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1601 - 13 septembre 2017 - approuver un projet de troisième convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville loue à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, à compter du 1er janvier 2018, des locaux sis au 8300, rue Bellerive, d'une superficie de 153 m², à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

DESCRIPTION

Approuver un projet de quatrième convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la SAPB, à titre gratuit, à des fins d'activités sportives, de plein air, de loisirs et récréotouristiques, des locaux d'une superficie d'environ 153 m², au chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, le tout selon les termes et conditions de prêt de locaux. La SAPB est responsable de faire l'entretien léger des lieux loués, à l'exception de tous les travaux inhérents à la structure du bâtiment qui demeurent sous la responsabilité de la Ville.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de ce prêt de locaux est essentiel afin de respecter les engagements contractuels entre le SGPVMR et la SAPB pour l'année 2019. La raison pour laquelle la SAPB souhaite prolonger le terme pour une durée additionnelle est que l'organisme est actuellement en réflexion quant à son implication au sein de la collectivité pour les années futures. La SAPB offre une variété de services de qualité et accessibles à tous les citoyens de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les locaux sont remis à titre gratuit.

Le taux de location brut d'un espace à bureaux dans ce secteur de la Ville oscille entre 182 \$/m² et 215 \$/m².

Le tableau suivant présente le coût des frais d'exploitation qui sont actuellement encourus par la Ville pour l'entretien général du bâtiment (électricité, sécurité, déneigement, etc.).

| Superficie locative | Frais d'exploitation 2018 | Frais d'exploitation 2019 |
|------------------------|---------------------------|---------------------------|
| +/- 153 m ² | 104 \$/m ² | 105 \$/m ² |

Le prêt de locaux constitue une subvention annuelle de 30 370,50 \$, incluant les frais d'exploitation.

Le montant de la subvention annuelle est établi comme suit: $(182 \text{ \$/m}^2 + 215 \text{ \$/m}^2)/2 = 198,50 \text{ \$/m}^2 \times 153 \text{ m}^2 \times 1 \text{ an} = 30\,370,50 \text{ \$}$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la Ville de donner suite à ce renouvellement de prêt de locaux, c'est le service d'accueil offert par la SAPB au parc de la Promenade Bellerive qui sera affecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale BROUILLETTE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-13

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514-872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2018-12-18

QUATRIÈME CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE PRÊT DE LOCAUX

PAR

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Colette Fraser, greffière adjointe dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et ville*;

(Ci-après nommée « la **Ville** »)

EN FAVEUR DE

SOCIÉTÉ D'ANIMATION DE LA PROMENADE BELLERIVE, personne morale constituée suivant la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 8300, rue Bellerive, à Montréal, province de Québec, H1L 6S2, agissant et représentée par Scott Mc Kay, président, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

(Ci-après nommée « l'**Organisme** »)

ATTENDU QU'aux termes d'un Prêt de locaux, suivant la résolution CM10 0777, la Ville de Montréal a prêté à la Société d'animation de la promenade Bellerive, (ci-après appelée « **Prêt de Locaux** »), des locaux situés au chalet du parc sis au 8 300, rue Bellerive, à Montréal (ci-après appelé « l'**Édifice** »), ayant une superficie locative de mille six cent quarante-sept pieds carrés (1 647 p²) (ci-après appelés les « **Lieux Loués** »), pour une période d'occupation initiale de trois (3) ans commençant le 1^{er} janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2012;

ATTENDU QU'AU terme d'une Convention de renouvellement de Prêt de locaux, suivant la résolution CM13 0044, datée du 28 janvier 2013, la Ville de Montréal a prolongé le terme pour une durée additionnelle d'une année, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014 (ci-après appelée « **Convention** ») ;

ATTENDU QU'au terme d'une deuxième convention de renouvellement de prêt de locaux, suivant la résolution CM14 1119 datée du 24 novembre 2014, la Ville de Montréal a prolongé le terme pour une durée additionnelle de 3 ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 (ci-après nommée « **Convention 2** ») ;

ATTENDU QU'au terme d'une troisième convention de renouvellement de prêt de locaux, suivant la résolution CE17 1601, datée du 13 septembre 2017, la Ville de Montréal a prolongée le terme pour une durée additionnelle d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 (ci-après nommée « **Convention 3** ») ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA18 270274, la Ville a accordé une contribution financière à l'Organisme quant à l'accueil et l'animation au chalet du Parc de la promenade Bellerive;

ATTENDU QUE les parties souhaitent prolonger la durée pour une période additionnelle d'une (1) année, à compter du 1^{er} janvier 2019 et se terminant au 31 décembre 2019.

ATTENDU QUE les Parties désirent apporter des modifications au Prêt de Locaux et aux Conventions lesquelles s'appliqueront à la période de prolongation.

| Paraphes | |
|----------|-----------|
| Ville | Organisme |

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Prêt de Locaux et de ses Conventions.

2 Période d'occupation

La permission est accordée pour une durée additionnelle d'une (1) année, débutant le premier (1^{er}) janvier deux mille dix-neuf (2019) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille dix-neuf (2019).

La permission se terminera de plein droit, sans avis, le trente et un (31) décembre 2019 ou à toute date antérieure, pour cause de défaut ou pour toute autre cause dont celles prévues au titre « RÉSILIATION ».

L'occupation des Locaux par l'Organisme après le trente et un (31) décembre deux mille dix-neuf (2019) n'aura pas pour effet de prolonger la période d'occupation ni de reconduire la permission. L'Organisme sera alors présumé occuper les Locaux contre la volonté de la Ville.

Advenant la démolition ou la destruction des Locaux de quelque façon que ce soit, la permission prendra automatiquement fin.

Durant toute la Période d'occupation, l'Organisme s'engage à respecter toutes ses obligations contractuelles en vertu du Prêt de locaux, et ses Conventions, sans limitation.

Advenant la situation que la Ville souhaite vendre l'immeuble, le Locataire s'engage à permettre à tout acheteur éventuel, pendant toute la durée de la période d'occupation de visiter l'immeuble.

3 Intégration des termes du Prêt de Locaux

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus au Prêt de locaux ainsi de ses Conventions, et tous les autres engagements, conditions et stipulations s'appliqueront mutatis mutandis aux Locaux et continueront de lier les Parties.

En FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente, en double exemplaire, à Montréal, province de Québec, comme suit :

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL :

Signée par la Ville à Montréal ce _____e jour du mois de _____2019

Par : _____
Yves Saindon, Greffier

SOCIÉTÉ D'ANIMATION DE LA PROMENADE BELLERIVE:

Signée par l'Organisme, à Montréal, ce _____e jour du mois de _____2019

Par : _____
Scott Mc Kay - Président

Cette Convention de renouvellement de prêt de locaux a été approuvée par le comité exécutif le 2019.

| Paraphes | |
|----------|-----------|
| Ville | Organisme |



Dossier # : 1185233002

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1 |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le versement d'une contribution financière de 1 900 \$ à l'OBNL La Mission Bon Accueil pour l'accompagnement de personnes vulnérables dans le cadre de travaux particuliers reliés au projet Turcot. |

Il est recommandé :

1 - d'autoriser le versement d'un soutien financier de 1 900 \$ à l'OBNL La Mission Bon Accueil pour l'accompagnement de personnes vulnérables, dans le cadre de travaux particuliers reliés au projet Turcot;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-16 11:31

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185233002

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1 |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le versement d'une contribution financière de 1 900 \$ à l'OBNL La Mission Bon Accueil pour l'accompagnement de personnes vulnérables dans le cadre de travaux particuliers reliés au projet Turcot. |

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du lundi 11 juin 2018, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a approuvé la reconnaissance de 98 organismes, dont La Mission Bon Accueil, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement Le Sud-Ouest. [réf. : CA18 22 0160, dossier 1186481003]
 En vertu de cette reconnaissance, la Ville de Montréal souhaite soutenir La Mission Bon Accueil pour l'accompagnement de citoyens particulièrement vulnérables au regard de travaux particuliers reliés au projet Turcot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 18 220160 - 11 juin 2018 - Approbation de la reconnaissance de 98 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement Le Sud-Ouest (dossier 1186481003)
 CE 18 1700 - 17 octobre 2018 - Autoriser le versement d'un soutien financier de 4 000 \$ à l'OBNL La Mission Bon Accueil pour l'accompagnement de personnes vulnérables, dans le cadre de travaux particuliers reliés au projet Turcot (dossier 1185843001)

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet Turcot, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) doit procéder à des travaux devant se dérouler à moins de 15 mètres de maisons de transition sous la responsabilité de La Mission Bon Accueil. Les travaux sont effectués 24 heures par jour sur une période de sept jours, ce qui pourrait nuire au cheminement des résidents qui sont en situation de vulnérabilité.
 La Ville souhaite verser une contribution financière non récurrente de 1 900 \$ à La Mission Bon Accueil pour le support logistique et terrain par leurs employés pour accompagner et soulager les personnes directement touchées précisément par ce chantier.

JUSTIFICATION

La politique de reconnaissance et de soutien des OBNL permet à l'arrondissement de reconnaître la contribution des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire et d'autre part, de les soutenir adéquatement dans la réalisation de leur offre

de service. Son application permet également d'affecter de façon équitable et optimale les ressources matérielles, physiques, professionnelles et financière auxquelles peuvent être admissible les organismes, et ce, en fonction des ressources municipales disponibles. Lors de la demande de reconnaissance, les organismes se sont engagés par résolution à respecter les obligations qui découlent de la Politique et de fournir la reddition de compte annuelle afin de conserver leur statut de reconnaissance.

La présente contribution que la Ville souhaite verser à La Mission Bon Accueil est non récurrente et justifiée par une situation exceptionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière demeure non récurrente. Le montant accordée de 1 900 \$ est entièrement assumé par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les clientèles vulnérables ne sont pas déplacées durant cette période de travaux, cela peut avoir un impact sur leur santé. La Mission Bon Accueil vient en aide à cette clientèle vulnérable en leur offrant un service d'accompagnement qui garantie leur sécurité lors de leur déplacement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier : février 2019.
Versement de la contribution financière : février 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sarah ELARABY
Ingénieure

Tél : (514) 868-5722
Télécop. : (514)

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-12

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2019-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-01-15

Dossier # : 1185233002

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1

Objet :

Autoriser le versement d'une contribution financière de 1 900 \$ à l'OBNL La Mission Bon Accueil pour l'accompagnement de personnes vulnérables dans le cadre de travaux particuliers reliés au projet Turcot.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1185233002 SIR bf.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-08

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1188207001

| | |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | Habitation 2015-2020 |
| Objet : | Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie |

Il est recommandé
d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-01-24 14:28

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1188207001

| | |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | Habitation 2015-2020 |
| Objet : | Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllys du groupe Sidalys, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (ci-après "AccèsLogis Québec"), l'organisme Sidalys a soumis un projet impliquant la démolition et la reconstruction d'un immeuble résidentiel vétuste. Le projet permettra de réaliser 15 chambres et des espaces communautaires.

Le financement de base des projets provient du programme AccèsLogis Québec auquel contribue la Ville de Montréal (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'OBNL.

Une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$ proviendra, avec l'accord de l'arrondissement de Ville-Marie, du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0244 (26 avril 2018) Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M\$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la

Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projet résidentiel afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Le coût pour la démolition et la reconstruction de l'immeuble s'élève à 1 986 270 \$ (taxes non incluses). À ce montant, s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études et dépenses connexes. Le coût total de réalisation est de 2 805 862. Malgré les subventions de base et additionnelle prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis; il demeure un manque à gagner évalué à 379 250 \$.

La subvention exceptionnelle, qui ne pourra dépasser 496 160 \$, sera ajoutée au montage financier du projet. Ce qui permettra de rendre viable le projet.

JUSTIFICATION

- Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale et répond à la priorité accordée à la lutte contre l'itinérance;
- le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en août 2017;
- la SHQ a émis un engagement définitif pour ce projet le 14 janvier 2019, sous réserve de l'approbation du montage financier dont l'approbation de la subvention exceptionnelle du présent sommaire;
- l'arrondissement de Ville-Marie est favorable à la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention exceptionnelle maximale de 496 160 \$ sera assumée en totalité par le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie. Le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dispose, pour cet arrondissement, de la somme de 4 629 426 \$ au 31 décembre 2018. L'imputation budgétaire est indiquée à l'intervention du Service des finances.

La subvention exceptionnelle maximale de 496 160 \$ a été calculée en tenant compte des normes du programme Accès Logis, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 10 770 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera certifié Novoclimat, ce qui signifie une économie dans l'utilisation de l'énergie pour le bâtiment. La membrane de la toiture doit être de couleur blanche ou avoir un indice de réflectance solaire d'au moins 78. Les stationnements pour vélos sont également prévus, afin d'inciter les locataires à l'utilisation du vélo et du transport collectif.

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la conservation du parc résidentiel existant, la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus

largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'aide de la SHQ et le projet sera abandonné. L'organisme Sidalys vient en aide à des personnes vulnérables, en risque d'itinérance et atteintes du VIH. La concrétisation de ce projet viendrait assurer la continuité de ces services pour les années à venir puisque le bâtiment actuel est en très mauvais état : son utilisation est compromise par son niveau de détérioration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l'entrepreneur : avril 2019

Début des travaux : mai 2019

Occupation des bâtiments : mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-13

Nabil ABBAS
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-872-1585
Télécop. :

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

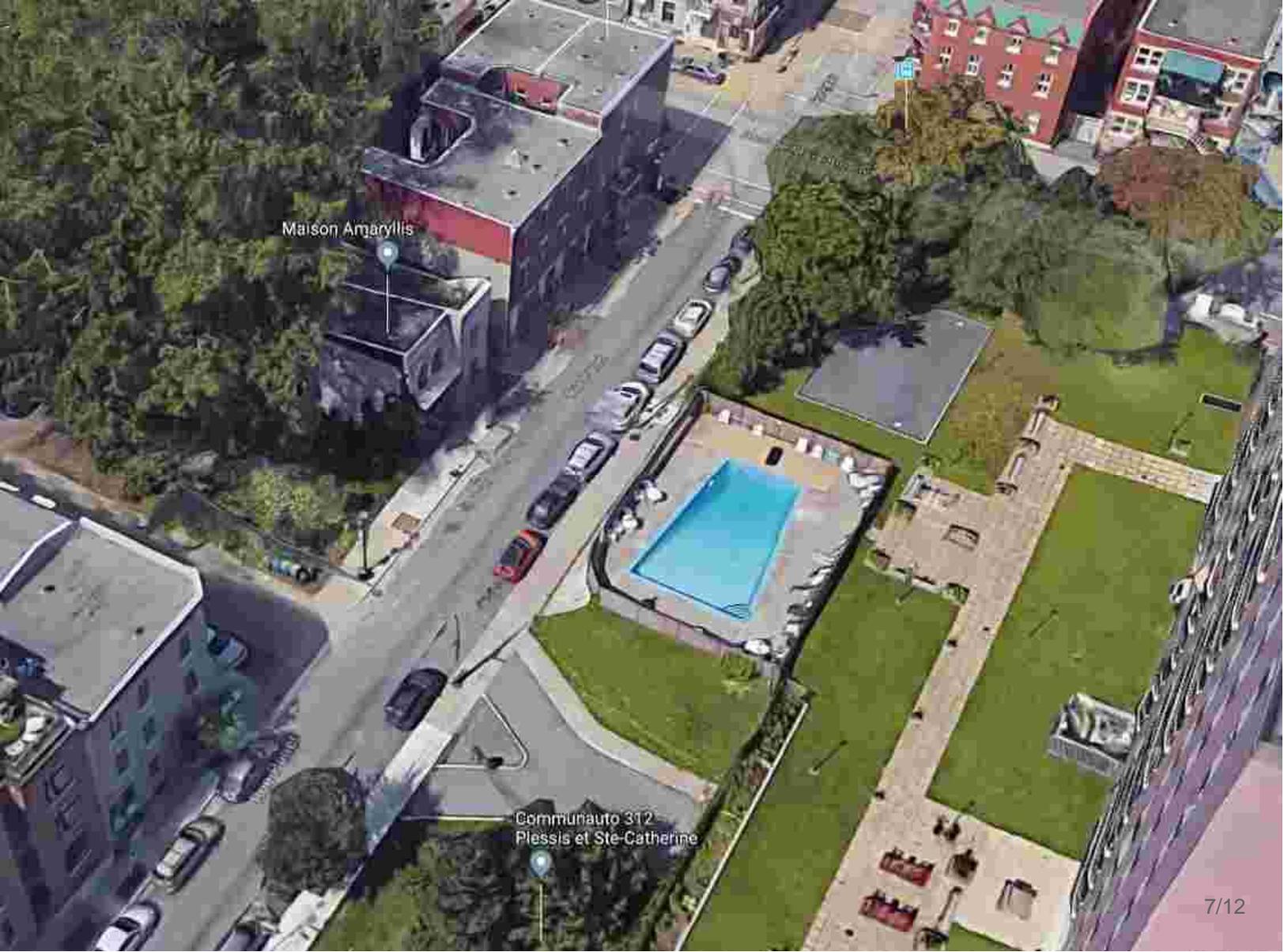
Tél : 514.868.7384
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-01-24

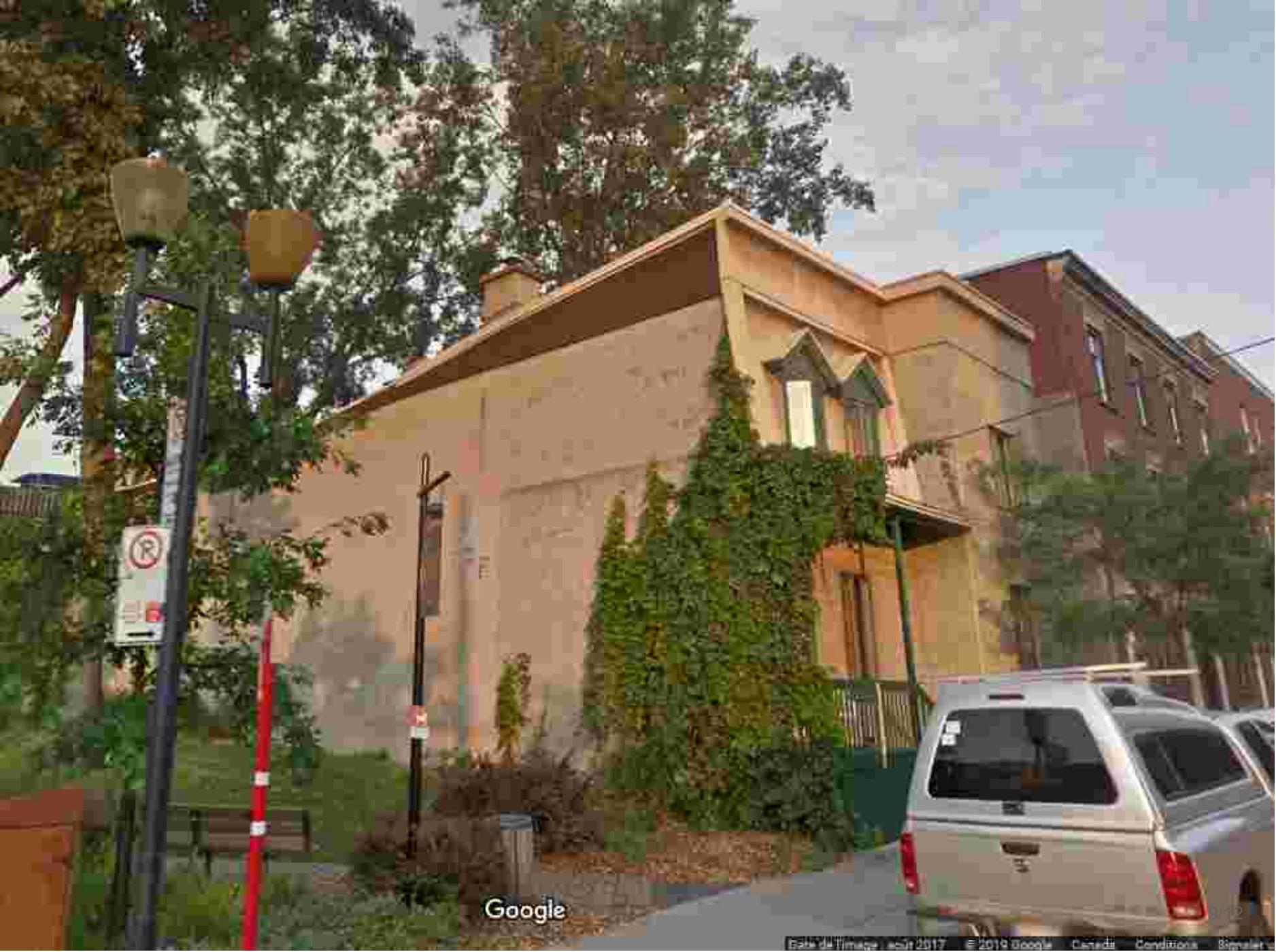


An aerial photograph of a city block. In the center, there is a large, rectangular swimming pool with a blue interior, surrounded by a paved deck and lounge chairs. To the left of the pool is a street with several cars parked along the curb. Further left, there is a large, modern building with a red and grey facade. To the right of the pool is a large green lawn area. In the background, there are more buildings, including a prominent red brick building with multiple windows. The overall scene is a mix of urban infrastructure and recreational space.

Maison Amaryllis

Communauto 312
Plessis et Ste-Catherine





Google



LÉGENDE

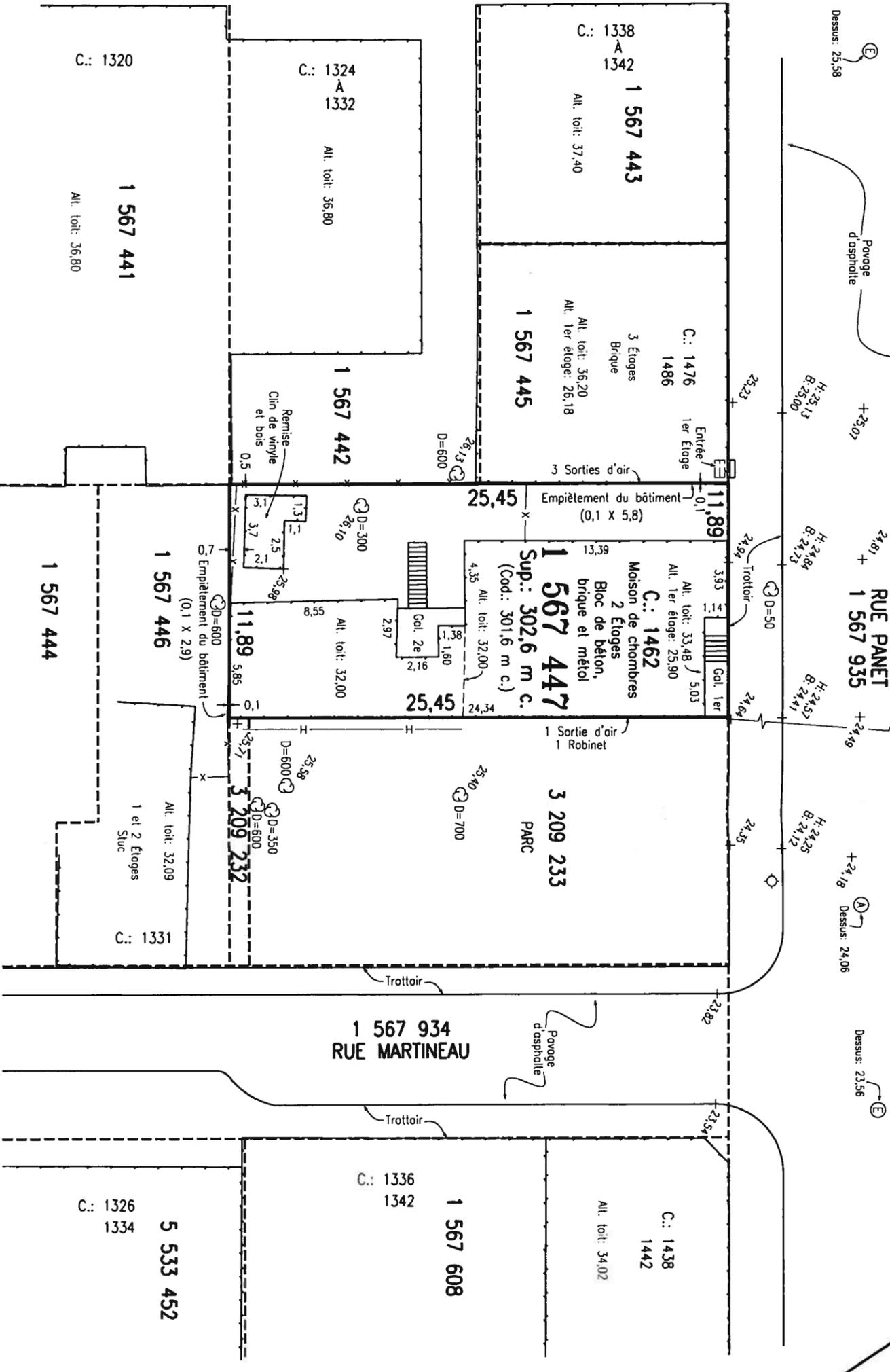
- ARBRE
- BORNE-FONTAINE
- ⊕ HAUBAN
- ⊕ LAMPADAIRE
- POTEAU
- PUISARD
- REGARD
- ⊗ REPERE D'APPENTAGE
- ⊕ VALVE D'EAU
- REGARD ECOOUT
- ⊕ REGARD AQUEDUCT
- ~~~~~ BORD BOISE
- CÂBLES AERIENS
- x-x- CLÔTURE
- - - FOSSE
- - - HAE
- ||||| LIMITE DE TALUS
- LIMITE DE LOT
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- REGARD AQUEDUCT

NOTES:

+ 24,18 INDIQUE L'ALTITUDE EN MÈTRES N.M.M.

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

⊕ D=700 INDIQUE LE DIAMÈTRE DES ARBRES EN MILLIMÈTRES



BOULEVARD DE MAISONNEUVE EST
1 739 055

REPERE DE NIVELLEMENT 27KM098
A l'intersection de la rue de la Visitation
et du boulevard De Maisonneuve Est
ALTITUDE: 25,987 m N.M.M.
Date de la publication 1er janvier 1968

**CERTIFICAT DE LOCALISATION
ET TOPOGRAPHIE**

| | |
|----------------|-------------------|
| LOT(S) | 1 567 447 |
| CADASTRE | DU QUÉBEC |
| CIRC. FONC. | MONTREAL |
| MUNICIPALITE | VILLE DE MONTREAL |
| ARRONDISSEMENT | VILLE-MARIE |
| ECHELLE | 1=250 SI |
| RECHERCHES | 19 DÉCEMBRE 2016 |
| TERRAIN | 13 DÉCEMBRE 2016 |
| DESSIN | 1409-70 |

COPIE CONFORME LE **22 DEC. 2016**

MONTREAL LE 21 DÉCEMBRE 2016

Signé numériquement par:
Martin Gascon a.-g.

MINUTE : 13640 DOSSIER : 1612-14

Gascon a.-g. inc.
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTREAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconog.com

Dossier # : 1188207001

| | |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile |
| Objet : | Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1188207001 SMVT.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

Co-auteur
Natalie Bouchard
Conseillère en gestion- Finances
514-872-0325

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-14

Mathieu PERRIER
Cef de division
Tél : 514 868-3410

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Point de service Brennan



Dossier # : 1184970007

| | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ à sept organismes, soit : Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil, Maison du Père, La rue des Femmes de Montréal, La Mission St-Michael, Association d'entraide Le Chaînon inc. et Projets autochtones du Québec, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ aux sept organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

| Organisme | Projet | Soutien financier 2019 |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Mission Old Brewery | Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi | 150 000 \$ |
| Mission Bon Accueil | Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi | 150 000 \$ |
| Maison du Père | Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi | 150 000 \$ |
| La rue des Femmes de Montréal | Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi | 102 960 \$ |

| | | |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------|
| La Mission St-Michael | Halte-chaleur 2018-2019 | 59 869 \$ |
| Association d'entraide Le Chaînon inc. | Hébergement d'urgence - Accueil de nuit | 54 318 \$ |
| Projets autochtones du Québec | Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi | 48 408 \$ |

- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-20 15:12

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1184970007

| | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ à sept organismes, soit : Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil, Maison du Père, La rue des Femmes de Montréal, La Mission St-Michael, Association d'entraide Le Chaînon inc. et Projets autochtones du Québec, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

L'itinérance est une problématique qui mobilise la Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires depuis près de 30 ans. Les interventions de la Ville de Montréal se concrétisent de plusieurs manières, allant de l'intervention de première ligne au soutien au développement de projets de logements sociaux. Elles ont également permis de favoriser le développement et le partage des connaissances, de renforcer l'exercice de la citoyenneté, d'offrir des solutions de rechange à l'itinérance et de réduire les problèmes de partage de l'espace public.

En ce qui a trait à l'hébergement d'urgence, la Ville, en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les organismes communautaires prestataires de services, participe au déploiement et à la coordination d'une offre de service adaptée. Celle-ci est planifiée afin de permettre à toute personne qui en fait la demande d'accéder à un gîte temporaire et ainsi s'assurer que nul n'est contraint à passer la nuit à l'extérieur.

Les sept soutiens financiers recommandés dans ce dossier s'inscrivent en continuité des actions et des priorités municipales du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, plus particulièrement celles de l'axe 2 - Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0340 du 7 mars 2018

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages »

CE18 0304 du 28 février 2018

Accorder un soutien financier additionnel de 15 000 \$ à La rue des Femmes de Montréal, pour la bonification des services d'hébergement d'urgence pour femmes (CE18 0115), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 102 960 \$ à 117 960 \$

CE18 0115 du 17 janvier 2018

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ à sept organismes, soit 150 000 \$ à Mission Old Brewery, 150 000 \$ à Maison du Père, 150 000 \$ à Mission Bon Accueil, 102 960 \$ à La rue des Femmes de Montréal, 59 869 \$ à La Mission St-Michael, 54 318 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. et 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri

CG17 0086 du 30 mars 2017

Accorder un soutien financier totalisant 607 278 \$ à cinq organismes, soit 150 000 \$ à Mission Old Brewery, 150 000 \$ à Maison du Père, 150 000 \$ à Mission Bon Accueil, 102 960 \$ à La rue des Femmes de Montréal et 54 318 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri

CE17 0435 du 22 mars 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec, pour le projet Maison autochtone de Montréal, pour l'année 2017, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri

CG16 0469 du 25 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à deux organismes, pour l'année 2016, soit 102 960 \$ à La rue des Femmes de Montréal et 54 318 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE16 1232 du 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 98 408 \$ à deux organismes, pour l'année 2016, dont 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec pour la réalisation du projet « Maison autochtone de Montréal » dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CG16 0249 du 21 avril 2016

Accorder un soutien financier totalisant 375 000 \$ aux trois organismes suivants, pour l'année 2016, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à La Mission Bon Accueil, pour le soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri

CG15 0609 du 29 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ à quatre organismes, dont 54 318 \$ à L'Association d'entraide Le Chaînon et 102 960 \$ à La rue des Femmes de Montréal, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

CE15 1857 du 14 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ à cinq organismes, pour l'année 2015, dont 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

CG15 0347 du 28 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes

suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à La Mission Bon Accueil, pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

DESCRIPTION

L'appui de la Ville aux sept refuges présenté dans ce dossier permettra de consolider l'offre de lits d'hébergement d'urgence pour l'année 2019, lesquels seront portés à près de 957 en période hivernale, comparativement à 900 lits en 2018 pour la même période. Destiné essentiellement à soutenir les interventions nécessaires auprès des personnes en situation d'itinérance en termes d'accueil, d'accompagnement, de référence et de suivi, ce soutien permettra de consolider 20 postes d'intervenants au total, ce qui représente un apport majeur et incontournable dans le fonctionnement de ces services de première nécessité.

Le septième projet, la halte-chaleur St-Michael, bénéficie d'un soutien financier conjoint de la Ville et du gouvernement fédéral ce qui fait en sorte que, pour la deuxième fois depuis sa mise sur pied en 2015, elle est ouverte toutes les nuits de l'hiver, procurant ainsi un lieu de répit sécuritaire aux personnes qui présentent des difficultés importantes d'accès aux ressources régulières. La halte est située en plein cœur du centre-ville, à deux pas du métro Place-des-Arts. Une navette opérée par un partenaire (Mission Old Brewery) permet aux personnes de se rendre aux refuges mentionnés ci-dessus s'ils le désirent. Un maillage avec plusieurs partenaires, dont le SPVM, Médecins du monde, Chez Doris, la Société de développement social, le YMCA Centre-Ville et C.A.C.T.U.S. Montréal.

JUSTIFICATION

Les services d'hébergement d'urgence sont essentiels pour les personnes en situation d'itinérance. En effet, non seulement ils offrent un lieu sécuritaire, mais ils répondent à des besoins fondamentaux en procurant un gîte, des repas chauds et l'accès à des douches. Ils visent également à s'assurer qu'aucune personne n'est contrainte de passer la nuit dehors et offrent des solutions de rechange aux personnes en situation d'itinérance.

Le fait que la halte-chaleur soit disponible toutes les nuits de l'hiver permet de simplifier la coordination du service et de diminuer l'incertitude sur l'ouverture, car un suivi de la température n'est pas requis. Ce qui représente une réelle plus-value pour des intervenants de première ligne pour qui cette ressource est un outil précieux. De plus, dans le contexte actuel entourant l'usage des opioïdes et l'implantation récente de trois sites d'injection supervisée (SIS), une halte-chaleur ouverte en continu apparaît pertinente pour aider à prévenir les décès liés aux surdoses.

Finalement, les services de trois des sept organismes concernés s'adressent à des personnes issues de groupes qui présentent des besoins spécifiques auxquels la Ville entend accorder une attention particulière :

1. Les personnes autochtones : La situation des Autochtones en milieu urbain est préoccupante. À Montréal, comme dans les autres grandes villes canadiennes, les Premières Nations et les Inuits sont surreprésentés au sein de la population itinérante. Les enjeux reliés à cette clientèle sont complexes et ne peuvent être compris hors d'une analyse sociohistorique tenant compte de leurs particularités culturelles, ce qui nécessite que certaines ressources leur soient spécifiquement destinées, dont Projets autochtones du Québec (PAQ).
2. Les femmes : La dynamique d'itinérance des femmes diffère de celle des hommes. Elles réussissent souvent à éviter la rue et à dénicher elles-mêmes des ressources d'hébergement à l'intérieur de leur réseau personnel, souvent moins étriqué que celui des hommes. Cela explique le nombre plus faible de femmes dans un lieu extérieur. Néanmoins, leur parcours est souvent marqué par la violence, les abus, les problèmes de toxicomanie et de santé mentale. C'est pourquoi une approche de reconstruction

psychologique, physique et sociale doit guider les interventions. Le travail de La rue des femmes et de l'Association d'entraide Le Chaînon inc. est reconnu à cet égard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 715 555 \$, est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés ces trois dernières années, pour les mêmes projets, aux sept organismes désignés.

| Organisme | Projet | Soutien financier accordé | | | Soutien financier recommandé 2019 | Soutien Ville par rapport au budget total du projet |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|-------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | | |
| Mission Old Brewery | Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi | 125 000 \$ | 150 000 \$ | 150 000 \$ | 150 000 \$ | 45 % |
| Mission Bon Accueil | Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi | 125 000 \$ | 150 000 \$ | 150 000 \$ | 150 000 \$ | 6 % |
| Maison du Père | Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi | 125 000 \$ | 150 000 \$ | 150 000 \$ | 150 000 \$ | 60 % |
| La rue des Femmes de Montréal | Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi | 102 960 \$ | 102 960 \$ | 117 960 \$* | 102 960 \$ | 7 % |
| La Mission St-Michael | Halte-chaleur | 23 000 \$ | - | 59 869 \$ | 59 869 \$ | 28 % |
| Association d'entraide Le Chaînon inc. | Hébergement d'urgence - Accueil de nuit | 54 318 \$ | 54 318 \$ | 54 318 \$ | 54 318 \$ | 100 % |
| Projets autochtones du Québec | Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi | 48 408 \$ | 48 408 \$ | 48 408 \$ | 48 408 \$ | 81 % |

* Comporte une bonification de 15 000 \$ (CE18 0304)

La date de début du projet de halte-chaleur de La Mission St-Michael est antérieure à l'adoption du dossier décisionnel par les instances, car un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début des activités au 1^{er} décembre 2018.

Un tableau disponible en pièce jointe illustre les contributions accordées aux mêmes organismes au cours des trois dernières années.

Une contribution supplémentaire de 15 000 \$ a été accordée à La rue des Femmes en 2018 afin de prolonger l'ouverture de dix lits supplémentaires jusqu'à la fin du mois de mai. Ce soutien financier a permis à l'organisme d'augmenter ses services en maintenant le 2^e étage ouvert, six intervenants en poste et en offrant 300 nuitées de plus durant tout le mois de mai 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne s'inscrivent dans l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » du Plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permettra aux sept organismes désignés d'offrir un gîte temporaire aux personnes qui en font la demande, de contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et de favoriser leur réinsertion sociale, tout en participant à une cohabitation plus harmonieuse dans l'espace public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications. De plus, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires. Celui-ci est joint aux projets de convention respectifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2019 Présentation au comité exécutif pour approbation

Décembre 2019 Fin du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514-868-5579
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-16

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte contre la pauvreté et
l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité et de
l'inclusion sociale

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-01-18

Contributions financières versées depuis 2015

| | |
|-----------------|---------------------|
| NOM_FOURNISSEUR | MISSION OLD BREWERY |
|-----------------|---------------------|

| REP_MONTANT | | REP_EXERCICE_FINANCIER | | | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Service ou arrondissement | NUMERO_RESOLUTION | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
| Diversité sociale et des sports | CA16 240023 | | 57 258,00 \$ | 6 362,00 \$ | | 63 620,00 \$ |
| | ca18 240026 | | | 57 258,00 \$ | 22 267,00 \$ | 79 525,00 \$ |
| | CE16 1232 | | 45 000,00 \$ | 5 000,00 \$ | | 50 000,00 \$ |
| | CE17 0774 | | | 18 000,00 \$ | 2 000,00 \$ | 20 000,00 \$ |
| | CE17 1101 | | | 45 000,00 \$ | 5 000,00 \$ | 50 000,00 \$ |
| | CE18 0115 | | | | 135 000,00 \$ | 135 000,00 \$ |
| | CE18 1079 | | | | 50 896,00 \$ | 50 896,00 \$ |
| | CE18 1081 | | | | 40 000,00 \$ | 40 000,00 \$ |
| | CG14 0426 | | 12 500,00 \$ | | | 12 500,00 \$ |
| | CG14 0526 | | 18 904,00 \$ | | | 18 904,00 \$ |
| | CG15 0347 | | 125 000,00 \$ | | | 125 000,00 \$ |
| | CG16 0249 | | | 112 500,00 \$ | 12 500,00 \$ | 125 000,00 \$ |
| | CG17 0086 | | | | 135 000,00 \$ | 150 000,00 \$ |
| | CG17 0210 | | | | 35 577,00 \$ | 39 530,00 \$ |
| | Total Diversité sociale et des sports | | 156 404,00 \$ | 214 758,00 \$ | 314 697,00 \$ | 274 116,00 \$ |
| Total | | 156 404,00 \$ | 214 758,00 \$ | 314 697,00 \$ | 274 116,00 \$ | 959 975,00 \$ |

Contributions financières versées depuis 2015

| | |
|-----------------|------------------------|
| NOM_FOURNISSEUR | LA MISSION BON ACCUEIL |
|-----------------|------------------------|

| REP_MONTANT | | REP_EXERCICE_FINANCIER | | | | |
|---------------------------------------------|-------------------|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Service ou arrondissement | NUMERO_RESOLUTION | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
| Diversité sociale et des sports | CE14 0565 | 5 000,00 \$ | | | | 5 000,00 \$ |
| | CE15 1663 | 20 000,00 \$ | 5 000,00 \$ | | | 25 000,00 \$ |
| | CE16 1231 | | 20 000,00 \$ | 5 000,00 \$ | | 25 000,00 \$ |
| | CE17 0923 | | | 20 000,00 \$ | 5 000,00 \$ | 25 000,00 \$ |
| | CE18 0115 | | | | 135 000,00 \$ | 135 000,00 \$ |
| | CE18 0996 | | | | 20 000,00 \$ | 20 000,00 \$ |
| | CG14 0426 | 12 500,00 \$ | | | | 12 500,00 \$ |
| | CG15 0347 | 125 000,00 \$ | | | | 125 000,00 \$ |
| | CG16 0249 | | 112 500,00 \$ | 12 500,00 \$ | | 125 000,00 \$ |
| | CG17 0086 | | | 150 000,00 \$ | | 150 000,00 \$ |
| Total Diversité sociale et des sports | | 162 500,00 \$ | 137 500,00 \$ | 187 500,00 \$ | 160 000,00 \$ | 647 500,00 \$ |
| Infrastructures, voirie et transports | (vide) | | | | 4 000,00 \$ | 4 000,00 \$ |
| Total Infrastructures, voirie et transports | | | | | 4 000,00 \$ | 4 000,00 \$ |
| Total | | 162 500,00 \$ | 137 500,00 \$ | 187 500,00 \$ | 164 000,00 \$ | 651 500,00 \$ |

Contributions financières versées depuis 2015

| | |
|-----------------|----------------|
| NOM_FOURNISSEUR | MAISON DU PERE |
|-----------------|----------------|

| REP_MONTANT | | REP_EXERCICE_FINANCIER | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Service o uarrondissement | NUMERO_RESOLUTION | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
| Diversité sociale et des sports | CE17 0774 | | | 5 000,00 \$ | | 5 000,00 \$ |
| | CE18 0115 | | | | 135 000,00 \$ | 135 000,00 \$ |
| | CG14 0426 | 12 500,00 \$ | | | | 12 500,00 \$ |
| | CG15 0347 | 125 000,00 \$ | | | | 125 000,00 \$ |
| | CG16 0249 | | 112 500,00 \$ | 12 500,00 \$ | | 125 000,00 \$ |
| | CG17 0086 | | | | 135 000,00 \$ | 15 000,00 \$ |
| Total Diversité sociale et des sports | | 137 500,00 \$ | 112 500,00 \$ | 152 500,00 \$ | 150 000,00 \$ | 552 500,00 \$ |
| Total | | 137 500,00 \$ | 112 500,00 \$ | 152 500,00 \$ | 150 000,00 \$ | 552 500,00 \$ |

Contributions financières versées depuis 2015

| | |
|-----------------|---------------------------------|
| NOM_FOURNISSEUR | RUE DES FEMMES DE MONTREAL (LA) |
|-----------------|---------------------------------|

| REP_MONTANT | | REP_EXERCICE_FINANCIER | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Service o uarrondissement | NUMERO_RESOLUTION | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
| Diversité sociale et des sports | CE14 1974 | 30 000,00 \$ | | | | 30 000,00 \$ |
| | CE15 2077 | 24 000,00 \$ | 6 000,00 \$ | | | 30 000,00 \$ |
| | CE16 0737 | | 25 500,00 \$ | 4 500,00 \$ | | 30 000,00 \$ |
| | CE16 1698 | | 34 604,00 \$ | | | 34 604,00 \$ |
| | CE17 1079 | | | 27 000,00 \$ | 3 000,00 \$ | 30 000,00 \$ |
| | CE18 0115 | | | | 92 664,00 \$ | 92 664,00 \$ |
| | CE18 1081 | | | | 24 000,00 \$ | 24 000,00 \$ |
| | CG14 0418 | 10 296,00 \$ | | | | 10 296,00 \$ |
| | CG15 0609 | 72 072,00 \$ | 30 888,00 \$ | | | 102 960,00 \$ |
| | CG16 0469 | | 92 664,00 \$ | 10 296,00 \$ | | 102 960,00 \$ |
| | CG17 0086 | | | 92 664,00 \$ | 10 296,00 \$ | 102 960,00 \$ |
| Total Diversité sociale et des sports | | 136 368,00 \$ | 189 656,00 \$ | 134 460,00 \$ | 129 960,00 \$ | 590 444,00 \$ |
| Ville-Marie | ca15 240223 | 2 900,00 \$ | | | | 2 900,00 \$ |
| Total Ville-Marie | | 2 900,00 \$ | | | | 2 900,00 \$ |
| Total | | 139 268,00 \$ | 189 656,00 \$ | 134 460,00 \$ | 129 960,00 \$ | 593 344,00 \$ |

Contributions financières versées depuis 2015

| | |
|-----------------|--------------------------|
| NOM_FOURNISSEUR | LA MISSION SAINT-MICHAEL |
|-----------------|--------------------------|

| REP_MONTANT | | REP_EXERCICE_FINANCIER | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Service o uarrondissement | NUMERO_RESOLUTION | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
| Diversité sociale et des sports | CE14 1974 | 30 000,00 \$ | | | | 30 000,00 \$ |
| | CE15 2077 | 24 000,00 \$ | 6 000,00 \$ | | | 30 000,00 \$ |
| | CE16 0040 | | 17 000,00 \$ | | 3 000,00 \$ | 20 000,00 \$ |
| | CE16 0592 | | | 3 000,00 \$ | | 3 000,00 \$ |
| | CE16 0737 | | 25 500,00 \$ | 4 500,00 \$ | | 30 000,00 \$ |
| | CE17 1079 | | | 27 000,00 \$ | 3 000,00 \$ | 30 000,00 \$ |
| | CE18 0115 | | | | 53 882,00 \$ | 53 882,00 \$ |
| | CE18 1081 | | | | 24 000,00 \$ | 24 000,00 \$ |
| Total Diversité sociale et des sports | | 54 000,00 \$ | 48 500,00 \$ | 34 500,00 \$ | 83 882,00 \$ | 220 882,00 \$ |
| Ville-Marie | ca15 240022 | | 750,00 \$ | | | 750,00 \$ |
| | ca15240022 | 750,00 \$ | | | | 750,00 \$ |
| | (vide) | 13 500,00 \$ | | | | 13 500,00 \$ |
| Total Ville-Marie | | 14 250,00 \$ | 750,00 \$ | | | 15 000,00 \$ |
| Total | | 68 250,00 \$ | 49 250,00 \$ | 34 500,00 \$ | 83 882,00 \$ | 235 882,00 \$ |

Contributions financières versées depuis 2015

| | |
|-----------------|----------------------------------------|
| NOM_FOURNISSEUR | ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHAINON INC. |
|-----------------|----------------------------------------|

| REP_MONTANT | | REP_EXERCICE_FINANCIER | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Service o uarrondissement | NUMERO_RESOLUTION | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
| Diversité sociale et des sports | CE18 0115 | | | | 48 886,00 \$ | 48 886,00 \$ |
| | CG14 0418 | 5 027,10 \$ | | | | 5 027,10 \$ |
| | CG15 0609 | 48 887,00 \$ | 5 431,00 \$ | | | 54 318,00 \$ |
| | CG16 0469 | | 48 886,00 \$ | 5 432,00 \$ | | 54 318,00 \$ |
| | CG17 0086 | | | 48 886,00 \$ | 5 432,00 \$ | 54 318,00 \$ |
| Total Diversité sociale et des sports | | 53 914,10 \$ | 54 317,00 \$ | 54 318,00 \$ | 54 318,00 \$ | 216 867,10 \$ |
| Ville-Marie | ca18 240479n | | | | 200,00 \$ | 200,00 \$ |
| Total Ville-Marie | | | | | 200,00 \$ | 200,00 \$ |
| Total | | 53 914,10 \$ | 54 317,00 \$ | 54 318,00 \$ | 54 518,00 \$ | 217 067,10 \$ |

Contributions financières versées depuis 2015

| | |
|-----------------|-------------------------------|
| NOM_FOURNISSEUR | PROJETS AUTOCHTONES DU QUEBEC |
|-----------------|-------------------------------|

| REP_MONTANT | | REP_EXERCICE_FINANCIER | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Service o uarrondissement | NUMERO_RESOLUTION | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
| Diversité sociale et des sports | CE14 1370 | 4 233,80 \$ | | | | 4 233,80 \$ |
| | CE14 1874 | 39 526,00 \$ | | | | 39 526,00 \$ |
| | CE15 1857 | 43 568,00 \$ | 4 840,00 \$ | | | 48 408,00 \$ |
| | CE16 0263 | | 19 958,00 \$ | | 2 218,00 \$ | 22 176,00 \$ |
| | CE16 1232 | | 43 567,00 \$ | 4 841,00 \$ | | 48 408,00 \$ |
| | CE18 0115 | | | | 43 567,00 \$ | 43 567,00 \$ |
| | CE18 1081 | | | | 33 600,00 \$ | 33 600,00 \$ |
| | CG17 0086 | | | 43 567,00 \$ | 4 841,00 \$ | 48 408,00 \$ |
| Total Diversité sociale et des sports | | 87 327,80 \$ | 68 365,00 \$ | 48 408,00 \$ | 84 226,00 \$ | 288 326,80 \$ |
| Total | | 87 327,80 \$ | 68 365,00 \$ | 48 408,00 \$ | 84 226,00 \$ | 288 326,80 \$ |

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

GDD 118 4970 007

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MISSION OLD BREWERY**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant une place d'affaires au 902, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Z 1J2, agissant et représentée par M. Matthew Pearce, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription TPS : 123920324 RT 0001
N° d'inscription TVQ : 1006021197
N° de charité : 12392 0324 RR001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages », dans le cadre de l'axe 2, a pour objectif de contribuer avec le réseau de la santé et des services sociaux au soutien et à la stabilisation des personnes sans-abri dans des espace d'accueil, des centres de jour/soir et des services d'hébergement d'urgence;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessitent des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès desdits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable,

l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**150 000 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **CENT TRENTE-CINQ MILLE** dollars (**135 000 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **QUINZE MILLE** dollars (**15 000 \$**), dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Responsable d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux du projets et devant être remis avant le **31 janvier 2020**.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 décembre 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** de dollars (**2 000 000 \$**) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 902, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Z 1J2, et tout avis doit être adressé à l'attention du président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2019

MISSION OLD BREWERY

Par : _____
Matthew Pearce, président

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 2019 (Résolution CE19).

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».
Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

GDD 118 4970 007

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MISSION BON ACCUEIL**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant une place d'affaires au 606, rue de Courcelle, Montréal, Québec, H4C 3L5, agissant et représentée par M. Samuel Watts, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription TPS : 108195215RT0001
N° d'inscription TVQ : 1006269032TQ0002
N° de charité : 108195215RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages », dans le cadre de l'axe 2, a pour objectif de contribuer avec le réseau de la santé et des services sociaux au soutien et à la stabilisation des personnes sans-abri dans des espace d'accueil, des centres de jour/soir et des services d'hébergement d'urgence;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessitent des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès desdits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable,

l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**150 000 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **CENT TRENTE-CINQ MILLE** dollars (**135 000 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **QUINZE MILLE** dollars (**15 000 \$**), dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Responsable d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux du projets et devant être remis avant le **31 janvier 2020**.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 décembre 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** de dollars (**2 000 000 \$**) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 606, rue de Courcelle, Montréal, Québec, H4C 3L5, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2019

MISSION BON ACCUEIL

Par : _____
Samuel Watts, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2019 (Résolution CE19).

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».
Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

GDD 118 4970 007

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MAISON DU PÈRE**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant une place d'affaires au 550, boulevard René-Lévesque Est, Montréal, Québec, H2L 2L3, agissant et représentée aux présentes par M. François Boissy, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription TPS : 10761 9322 RT0001
N° d'inscription TVQ : 1000598816DQ0001
N° d'inscription d'organisme de charité : 10761 9322 RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages », dans le cadre de l'axe 2, a pour objectif de contribuer avec le réseau de la santé et des services sociaux au soutien et à la stabilisation des personnes sans-abri dans des espace d'accueil, des centres de jour/soir et des services d'hébergement d'urgence;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessitent des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès desdits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable,

l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**150 000 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **CENT TRENTE-CINQ MILLE** dollars (**135 000 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **QUINZE MILLE** dollars (**15 000 \$**), dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Responsable d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux du projets et devant être remis avant le **31 janvier 2020**.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 décembre 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** de dollars (**2 000 000 \$**) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 550, boulevard René-Lévesque Est, Montréal, Québec, H2L 2L3, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

MAISON DU PÈRE

Par : _____
François Boissy, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2019 (Résolution CE19).

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville :
 - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
 - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
 - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».
Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

GDD 118 4970 007

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1050, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2Z 1L7, agissant et représentée par Mme Léonie Couture, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription TPS : 142421180RT0001
N° d'inscription TVQ : 1018835998
N° d'inscription d'organisme de charité : 141242180RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages », dans le cadre de l'axe 2, a pour objectif de contribuer avec le réseau de la santé et des services sociaux au soutien et à la stabilisation des personnes sans-abri dans des espace d'accueil, des centres de jour/soir et des services d'hébergement d'urgence;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessitent des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès desdits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

- 2.6 « Responsable » :** la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil

d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de **CENT MILLE dollars (100 000 \$)** et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE** dollars (**102 960 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE** dollars (**92 664 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE** dollars (**10 296 \$**), dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Responsable d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux du projets et devant être remis avant le **31 janvier 2020**.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 décembre 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10

ASSURANCES

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** de dollars (**2 000 000 \$**) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en

totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1050, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2Z 1L7, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL

Par : _____
Léonie Couture, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2019 (Résolution CE19).

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville :
 - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
 - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
 - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».
Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

GDD 118 4970 007

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749

Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA MISSION ST-MICHAEL**, personne morale, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant son adresse au 137, avenue du Président-Kennedy, Montréal, Québec, H2X 3P6, agissant et représentée par M. George Greene, directeur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription TPS : 108061458

N° d'inscription TVQ : 1006249015

N° d'inscription d'organisme de charité : BN851763417RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages », dans le cadre de l'axe 2, a pour objectif de contribuer avec le réseau de la santé et des services sociaux au soutien et à la stabilisation des personnes sans-abri dans des espace d'accueil, des centres de jour/soir et des services d'hébergement d'urgence;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessitent des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès desdits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable,

l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CINQUANTE-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-NEUF** dollars (**59 869 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX** dollars (**53 882 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT** dollars (**5 987 \$**), dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Responsable d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux du projets et devant être remis avant le **1er mai 2019**.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 mars 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10

ASSURANCES

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** de dollars (**2 000 000 \$**) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en

totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 137, avenue du Président-Kennedy, Montréal, Québec, H2X 3P6, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

LA MISSION ST-MICHAEL

Par : _____
George Greene, directeur

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 2019 (Résolution CE19).

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville :
 - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
 - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
 - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».
Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

GDD 118 7497 007

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHAÎNON INC.**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 4373, avenue de l'Esplanade, Montréal, Québec, H2W 1T2, agissant et représentée par Mme Marcèle Lamarche, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription TPS : 102987625RP0001
N° d'inscription TVQ : 10081139692R0002
N° d'inscription d'organisme de charité : 102987625R0001

Ci-près appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages », dans le cadre de l'axe 2, a pour objectif de contribuer avec le réseau de la santé et des services sociaux au soutien et à la stabilisation des personnes sans-abri dans des espace d'accueil, des centres de jour et de soir et des services d'hébergement d'urgence;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessitent des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès desdits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable,

l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT DIX-HUIT dollars (54 318 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX dollars (48 886 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX dollars (5 432 \$)**, dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Responsable d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux du projets et devant être remis avant le **31 janvier 2020**.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 décembre 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** de dollars (**2 000 000 \$**) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 4373, avenue de l'Esplanade, Montréal, Québec, H2W 1T2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

**ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHÂNON
INC.**

Par : _____
Marcèle Lamarche, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2019 (Résolution CE19).

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».
Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

GDD 118 4970 007

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC**, personne morale, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa place d'affaires au 169, rue de la Gauchetière Est, Montréal, Québec, H2X 1P7, agissant et représentée par Mme Adrienne Campbell, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription TPS : 85812 1809 RT0001
N° d'inscription TVQ : 1205789410 DQ001
N° d'inscription d'organisme de charité : 85121809RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages », dans le cadre de l'axe 2, a pour objectif de contribuer avec le réseau de la santé et des services sociaux au soutien et à la stabilisation des personnes sans-abri dans des espace d'accueil, des centres de jour/soir et des services d'hébergement d'urgence;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessitent des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès desdits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable,

l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT HUIT** dollars (**48 408 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEPT** dollars (**43 567 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **QUATRE MILLE HUIT CENT QUARANTE-ET-UN** dollars (**4 841 \$**), dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Responsable d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux du projets et devant être remis avant le **31 janvier 2020**.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 décembre 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** de dollars (**2 000 000 \$**) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en

totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 169, rue de la Gauchetière Est, Montréal, Québec, H2X 1P7, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Par :

Adrienne Campbell, directrice

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2019 (Résolution CE19).

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville :
 - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
 - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
 - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».
Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1184970007

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet :

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ à sept organismes, soit : Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil, Maison du Père, La rue des Femmes de Montréal, La Mission St-Michael, Association d'entraide Le Chaînon inc. et Projets autochtones du Québec, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1184970007.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au Budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-26

Cédric AGO
Conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187797002

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ville afin de tenir un concours en entrepreneuriat en 2019 pour le secteur de l'avenue Laurier Ouest et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet. |

Il est recommandé :

- 1- d'accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ville afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur de l'avenue Laurier Ouest et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PRAM-Artère en chantier;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer la convention.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-01-24 15:43

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1187797002

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ville afin de tenir un concours en entrepreneuriat en 2019 pour le secteur de l'avenue Laurier Ouest et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

Le PR@M-Artère en chantier est dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Le 23 novembre 2016, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, puisque qu'il devait faire l'objet d'importants travaux d'infrastructure. Cette décision permettait le lancement des différents volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti ainsi qu'au programme de subvention à la rénovation.

L'ensemble des diagnostics et des plans d'actions ont été réalisés et les volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires et au programme de subvention à la rénovation sont actuellement en cours.

Le présent dossier concerne la dernière mesure d'accompagnement prévue au PR@M-Artère en chantier, soit la tenue d'un concours en entrepreneuriat organisé par le pôle en développement économique local en collaboration avec la SDC Laurier Ouest. À cet effet, PME MTL Centre-Ville a déposé une demande de contribution financière de 100 000 \$ afin d'assumer l'organisation du concours sur l'avenue Laurier Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1864 (23 novembre 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Le concours en entrepreneuriat vise à encourager, par l'octroi de bourses aux lauréats, l'implantation de nouveaux commerces ou la transformation notable de l'offre de produits et services de commerces existants, de façon à répondre à des besoins de consommation de la clientèle potentielle qui ont été identifiés par un diagnostic commercial réalisé précédemment. PME MTL - Centre-Ville s'engage à organiser le concours en entrepreneuriat en collaboration avec la SDC Laurier Ouest, à en faire la promotion et de verser aux lauréats des bourses totalisant un minimum de 85 000 \$.

L'entente de contribution financière avec PME MTL - Centre-Ville prévoit que le soutien offert fera l'objet d'un versement en début de mandat suite à la signature de la convention.

JUSTIFICATION

En combinaison avec les autres volets du PR@M-Artère en chantier, le concours en entrepreneuriat contribuera à attirer de nouveaux commerçants tout en soutenant le dynamisme et la relance économique de l'avenue Laurier Ouest suite aux travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro **1161179008** et ont fait l'objet des approbations requises du comité exécutif le 1er juin 2016 (CE16 0902). Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 100 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique car il concerne un centre local de développement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, le programme s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver le projet de convention avec PME MTL - Centre-Ville ferait en sorte que le concours en entrepreneuriat ne pourra pas se réaliser dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue par la Ville dans le cadre du présent dossier. Les activités de communication seront mises en place par PME MTL - Centre-Ville et devront respecter les obligations de l'Annexe 3 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2019: lancement du concours
Mai 2019: choix des finalistes et annonce des lauréats
31 Mars 2020: reddition de comptes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent MEUNIER
Commissaire adjoint

Tél : (514) 868-3073
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-17

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : (514) 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET

Directrice

Tél :

514 872-3116

Approuvé le :

2019-01-23

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Madame Véronique Doucet, Directrice du Service du développement économique, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CE 19-XXXX

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : PME MTL Centre-ville, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 630, Sherbrooke ouest, bureau 700, Montréal, Québec, H3A 1E4, agissant et représenté par Monsieur Christian Perron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare

No d'inscription TPS : 88098 8225 RT0001
No d'inscription TVQ : 1021820683 TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a déposé à la Ville des projets pour la mise en œuvre de deux concours d'entrepreneuriat dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, ci-après « les Projets »

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de ses Projets;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2
DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Directrice » :** Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;
- 2.4 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.5 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.6 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération de la somme versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès de la directrice. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.5 rembourser à la Ville, au plus tard le 31 mars 2020, toute partie de la contribution financière qui n'aura pas été utilisée au 31 décembre 2019 aux fins de réaliser les Projets décrits à l'Annexe 1.

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre à la directrice dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme.

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où la directrice en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent mille dollars (100 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

- 5.2.1 En considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux cent mille dollars (100 000 \$), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).
- 5.2.2 La somme prévue au paragraphe 5.2.1 est versée à l'organisme dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.3 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût du Projet est inférieur à celui présenté pour l'obtention de cette contribution;

5.2.4 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 630, Sherbrooke ouest, bureau 700, Montréal, Québec, H3A 1E4, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL,
À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Véronique Doucet

Le^e jour de 2019

PME MTL Centre-Ville

Par : _____
Christian Perron, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de
..... 2019 (Résolution CE19-XXXX)

ANNEXE 1

PROJET

CONTEXTE

L'avenue Laurier Ouest (entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine) a fait l'objet en 2017 et 2018 d'importants travaux d'infrastructures qui ont eu des répercussions sur l'achalandage et la vitalité commerciale du secteur. Dans le cadre des moyens que la Ville de Montréal déploie afin de mitiger les impacts de tels travaux, le programme « PR@M Artère en chantier » permet, après la fin d'un chantier, de réaliser un concours visant à attirer de nouveaux établissements commerciaux et d'affaires ainsi qu'à permettre la diversification de l'offre et la reprise d'établissements existants.

PME MTL Centre-Ville propose au Service du développement économique de la Ville, en vertu de son mandat de soutien et d'accompagnement de nouvelles entreprises, d'assurer la prise en charge et la gestion de ce concours. Dans cette optique, PME MTL Centre-Ville a élaboré la présente proposition d'intervention, laquelle sera réalisé de concert avec la Société de développement commercial Laurier Ouest (SDC). La SDC a pour mission d'assurer la mise en valeur et la promotion de l'artère et d'en favoriser l'essor commercial.

Les résultats d'une récente étude de marché ont permis de définir les principaux enjeux et besoins de l'avenue Laurier Ouest (entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine), dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal et Outremont. Le concours d'entrepreneuriat visera à attirer de nouveaux commerces et établissements d'affaires et à permettre la diversification de l'offre et la reprise d'établissements existants qui contribueront à renforcer le positionnement de l'avenue Laurier Ouest comme artère de destination.

CONCOURS D'ENTREPRENEURIAT

En vertu du volet « concours d'entrepreneuriat » du PR@M Artère en chantier, la Ville de Montréal met à la disposition du mandataire, une somme de 100 000 \$ afin d'organiser le concours d'entrepreneuriat sur l'avenue Laurier Ouest. Cette somme servira principalement à accorder des bourses totalisant 85 000 \$. La structure éventuelle des bourses sera définie en collaboration avec la SDC et sera adaptée aux réalités immobilières et locatives de l'avenue Laurier Ouest ainsi qu'aux objectifs spécifiques de diversification commerciale préconisée par la Société.

Conditions d'admissibilité

Afin de se qualifier au concours, les candidats devront démontrer une diversification de leur offre, envisager la reprise d'une entreprise existante ou exploiter un nouvel établissement de commerces ou d'affaires dans un bâtiment situé sur l'avenue Laurier Ouest, dont l'ouverture est prévue au plus tard le 30 novembre 2019.

D'autres conditions d'admissibilité relatives aux exigences techniques, financières et documentaires, de même que les règlements et modalités spécifiques du concours, seront définies ultérieurement en collaboration avec la SDC.

Modalités d'inscription

PME MTL Centre-ville gèrera la réception des dossiers de candidatures. Les documents requis pour la participation au concours seront déposés par voie électronique dans un portail de dépôt intégré au site pmemtl.com. Pour être retenues, les entreprises candidates devront s'inscrire et compléter leurs dossiers au plus tard à la fin du mois de mai 2019.

Rôles et responsabilités

Dans le cadre du concours, PME MTL Centre-Ville, la SDC et les arrondissements assumeront les rôles et responsabilités définies dans le tableau qui suit :

| | |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Plateforme en ligne pour la réception des candidatures | PME MTL Centre-Ville |
| Lien avec la ville et rapport de reddition de compte, conventions | PME MTL Centre-Ville |
| Développement de la stratégie et des actions de communication | PME MTL Centre-Ville |
| Communication et diffusion de la stratégie – pub et lancement | SDC, PME MTL Centre-Ville, ARR |
| Approbation du Conseil d'agglomération de Montréal | Janvier 2019 |
| Début de période d'inscription au concours | Février 2019 |
| Recherche de fonds supplémentaires | SDC |
| Organisation des rencontres d'informations | SDC |
| Animation des rencontres d'informations | PME MTL Centre-Ville, SDC, ARR |
| Accompagnement des dossiers de candidatures, plans d'affaires | PME MTL Centre-Ville |
| Fin de période d'inscription au concours | Fin mai 2019 |
| Analyse des candidatures (présélection et admissibilité, questions) | PME MTL Centre-Ville avec appui SDC |
| Analyse des candidatures retenues | Jury |
| Rencontre des candidats retenus | Jury – juin 2019 |
| Gala/Évènement | SDC avec appui PME MTL Centre-Ville - juin 2019 |
| Gestion de remise des bourses | PME MTL Centre-Ville |

Évaluation des candidatures

PME MTL Centre-ville formera un jury en vue de l'évaluation des dossiers déposées par les entreprises candidates et développera une grille comprenant différents critères d'évaluation des projets. Le jury sera formé de représentants de la SDC, des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont, du Service du développement économique de la Ville et de PME MTL Centre-ville.

Stratégie de diffusion

La diffusion d'information sur le concours et sa promotion seront assurées par l'entremise des sites pmemtl.com, de la SDC Laurier Ouest et des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont. Des infolettres seront également transmises par l'entremise des listes d'envoi de PME MTL Centre-ville et de la SDC.

Accompagnement et soutien des entreprises candidates

Dans le but d'appuyer les entreprises candidates dans le développement de leurs projets d'affaires, PME MTL Centre-ville s'engage à leur offrir gratuitement les services-conseils et l'accompagnement nécessaires. En outre, par l'entremise de son programme de subvention *Jeune Entreprise* et de ses *Fonds PME MTL et FDEC*, PME MTL Centre-ville pourrait être appelé, le cas échéant, à soutenir financièrement la réalisation des projets.

Le commissaire au développement économique du Plateau Mont-Royal ainsi qu'un conseiller en aménagement d'Outremont seront également disponible pour répondre à toute question concernant les permis et la réglementation de leur arrondissement respectif.

Frais incidents

PME MTL Centre-ville consacra un montant maximal de 15 000 \$ de la somme totale allouée par la Ville afin d'assurer la tenue d'activités et la production de différents éléments en rapport avec le concours. Ces activités et éléments seront convenus avec la SDC ainsi que, le cas échéant, les fournisseurs retenus.

Reddition de comptes

PME MTL Centre-ville s'engage à réaliser les rapports requis par la Ville visant à rendre compte de l'usage de la somme allouée ainsi que des résultats et impacts du concours.

Communication

PME MTL Centre-ville, de concert avec la SDC, fera état de la contribution de la Ville dans toute communication externe, entre autres dans le portail pmemtl.com et dans ses présences sur les réseaux sociaux, en rapport avec le concours.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville :
 - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
 - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
 - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des

participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1187797002

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

Objet :

Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ville afin de tenir un concours en entrepreneuriat en 2019 pour le secteur de l'avenue Laurier Ouest et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187797002 - Certification de fonds - PR@M-Artère -.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-16

Isabelle FORTIER
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1198020001**

| | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver une programmation révisée des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation |

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

il est recommandé de :

1 - d'attester que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

3 - d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 15:54

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198020001

| | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver une programmation révisée des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les

ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1011 - 21 août 2018 - Adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) / Abroger la résolution CM18 0677- 1188020002

CM18 0677 - 28 mai 2018 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)- 1181158004

CE17 1974 - 20 décembre 2017- Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

CG17 0277 - 15 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158003

CM17 0792 - 13 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158004

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

DESCRIPTION

Suivant les règles du programme TECQ 2014-2018, chaque municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une programmation de travaux sous-forme de liste de projets à réaliser en cours d'année. Si cette programmation contient des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout, ceux-ci doivent être

reconnus comme prioritaires dans le plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites et approuvés par le MAMH. La programmation de travaux 2018 a été officiellement déposée au MAMH en septembre 2018. À la suite d'une validation réalisée par le MAMH, 181 projets ne répondent pas complètement aux critères du programme de subvention.

Le programme TECQ permet à la Ville d'apporter des modifications à sa programmation de travaux mais celle-ci doit être approuvée par une résolution du conseil municipal. Les 181 projets ont, par conséquent, été remplacés par 4 projets de compétence locale. Ceux-ci répondent complètement aux critères du programme de subvention et ils sont de valeur égale. Les modifications à la programmation 2018 permettront à la Ville de récupérer 9,1 M\$.

JUSTIFICATION

Le programme TECQ 2014-2018 exige la présente approbation. De plus, le libellé de la résolution est déterminé par les règles du programme également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les programmations TECQ de compétence d'agglomération et locale élaborées pour 2018 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M \$ par an) seront utilisés pour des projets en lien avec les infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M \$ par an) pour des projets en voirie de compétence locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réclamation de la Ville atteste d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette approbation, la Ville se privera de 9,1 M\$ en financement gouvernemental.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2019 - Transmission de la résolution au MAMH,
Mars 2019- Approbation finale de la programmation de travaux et réclamation finale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France WITTY
Chargée d'expertise- Subventions
gouvernementales

Tél : 514-280-4264

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-23

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques
d'affaires

Tél : 514 872-4431

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2019-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2019-01-24

| No. Projet Simon | Sous-projets | Catégorie MAMROT | Localisation du tronçon | Arrondissements | Référence au plan d'intervention | Type travaux | Classe d'intervention intégrée au PI 2016 MAMOT | Classe d'intervention corrigée après analyse | Remarque |
|------------------|--------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------|
| 166419 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | Surv travaux réhab AQ - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019) | Arrondissements multiples | Tronçons unifiés multiples | Réhabilitation | | D | Non subventionable |
| 166420 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | Surv travaux réhab EG - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019) | Arrondissements multiples | Tronçons unifiés multiples | Réhabilitation | | D | Non subventionable |
| 166033 | Travaux | | Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ, Soum 321701 | Le Plateau-Mont-Royal | | | | | Non subventionable |
| 160619 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | avenue d' Outremont, de Beaumont à Jean-Talon Ouest | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 21953 | Réhabilitation | | A | Non subventionable |
| 161630 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Drolet, de Jarry Est à Guizot Est | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22067 | Réhabilitation | A | A | Non subventionable |
| 169058 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | place Ray-Lawson, de Ray-Lawson à Sciences | Anjou | 6683 | Réhabilitation | A | A | Non subventionable |
| 167650 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | croissant Brandon, de Fairway à Hormidas-Deslauriers | Lachine | 5583 | Réhabilitation | A | A | Non subventionable |
| 167139 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Boileau, de Dupuis à Pascal | Pierrefonds-Roxboro | 1679 | Reconstruction | B | D | Non subventionable |
| 160870 | Travaux | | De courcelle, de Acorn à Sainte-Émilie - réhab EG UN - soum 329406 | Le Sud-Ouest | | | | | Non subventionable |
| 161631 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Saint-Gérard, de Jarry Est à Mistral | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22063 | Réhabilitation | A | A | Non subventionable |
| 166709 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | boulevard Roi-René, de Château neuf à Métropolitain | Anjou | 6715 | Réhabilitation | | A | Non subventionable |
| 155293 | Travaux | Priorité 3 - Égout | avenue Papineau, de Gauthier à Marie-Anne Est | Le Plateau-Mont-Royal | 18300, 18139 | Reconstruction | B | B | Travaux pas débutés |
| 165463 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Varry, de Quenneville à Brochu | Saint-Laurent | 27374 | Réhabilitation | C | C | Non subventionable |
| 167021 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Guilbault Est, de Saint-Laurent à Saint-Dominique | Le Plateau-Mont-Royal | 37057 | Réhabilitation | A | A | Non subventionable |
| 155106 | Travaux | | Iberville, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab AQ | Ahuntsic-Cartierville | | | | | Non subventionable |
| 165456 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Norman, de Cléroux à Henri-Bourassa | Saint-Laurent | 27053 | Réhabilitation | C | C | Non subventionable |
| 165487 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Stevens, de Satim à Abbott | Saint-Laurent | 27467 | Réhabilitation | C | C | Non subventionable |
| 165340 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Hormidas-Deslauriers, de 46e Avenue à Brandon | Lachine | 36822 | Réhabilitation | A | A | Non subventionable |
| 166707 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | boulevard Langelier, de Dijon à Marie-Victorin | Montréal-Nord | 11751 | Réhabilitation | C | C | Non subventionable |
| 162840 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Chapleau, de Sherbrooke est à Rachel est | Le Plateau-Mont-Royal | 11747, 11748 | Réhabilitation | B | D | Non subventionable |
| 162407 | Serv. prof. | | Moffat, de Verdun à LaSalle - const EG pluv | Verdun | | | | | Non subventionable |
| 153065 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Saint-Paul Est, de Jacques-Cartier à Bonsecours | Ville-Marie | 23600, 23634 | Reconstruction | A | A | Non subventionable |
| 165458 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | boulevard Marcel-Laurin, de Laval à Henri-Bourassa | Saint-Laurent | 35022 | Réhabilitation | C | C | Non subventionable |
| 165462 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Chaméran, de Meloche à Deguire | Saint-Laurent | 12040 | Réhabilitation | C | C | Non subventionable |
| 165440 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue De Champlain, de Logan à La Fontaine | Ville-Marie | 11826, 11828 | Réhabilitation | A | A | Non subventionable |
| 153317 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | Le Boulevard, de McDougall à Côte-des-Neiges | Ville-Marie | 11747, 11748 | Reconstruction | A | A | Non subventionable |
| 161675 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Bishop, de De Maisonneuve Ouest à Sherbrooke Ouest | Ville-Marie | 12040 | Réhabilitation | A | A | Non subventionable |
| 167875 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Pascal, de Boileau à Perreault | Pierrefonds-Roxboro | 11826, 11828 | Reconstruction | B | C | Non subventionable |
| 165176 | Serv. prof. | | Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ | Le Plateau-Mont-Royal | | | | | Non subventionable |
| 163858 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue de Rouen, de Viau à Ville-Marie | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 15067 | Réhabilitation | B | B | Non subventionable |
| 165657 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Boyer, de Bellechasse à Beaubien Est | Rosemont-La Petite-Patrie | 11870 | Réhabilitation | | C | Non subventionable |
| 157584 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | boulevard Henri-Bourassa, de Belleville à Cobourg | Montréal-Nord | 2983 | Reconstruction | | A | Non subventionable |
| 139014 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue de la Cathédrale, de Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest | Ville-Marie | 23115 | Réhabilitation | | | Non subventionable |
| 163860 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Hochelaga, de Viau à Ville-Marie | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 15085 | Réhabilitation | B | C | Non subventionable |
| 150840 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Peel, de Sherbrooke Ouest à Pins Ouest | Ville-Marie | 22866, 22865 | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 163344 | Travaux | | Pie-X, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - réhab EG unit | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | | | | | Non subventionable |
| 155391 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Berri, de Roy est à Duluth est | Le Plateau-Mont-Royal | 18386 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 163329 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | boulevard LaSalle, de Gordon à 1re Avenue | Verdun | 12017, 12018 | Reconstruction | | D | Travaux pas débutés |
| 165965 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Peel, de De La Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest | Ville-Marie | 23110 | Reconstruction | | A | Travaux pas débutés |
| 156234 | Travaux | Priorité 3 - Égout | avenue Léonard-De Vinci, de Everett à Villeray | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22472 | Reconstruction | B | B | Non subventionable |
| 163941 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Napoléon, de Saint-Christophe à Saint-André | Le Plateau-Mont-Royal | 18331ptie | Construction | B | | Non subventionable |
| 165967 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Peel, de De La Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest | Ville-Marie | 23110 | Reconstruction | | D | Travaux pas débutés |
| 166034 | Serv. prof. | | Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ | Le Plateau-Mont-Royal | | | | | Non subventionable |
| 165481 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Grou, de Hébert à Lapalme | Saint-Laurent | 27444 | Réhabilitation | B | D | Non subventionable |
| 165702 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Sainte-Catherine est, de Ville-Marie à Vimont | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 15039 | Réhabilitation | B | D | Non subventionable |
| 145602 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 17e Avenue, de Saint-Joseph à William-Macdonald | Lachine | 5872 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 156619 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Sherbrooke Est, de Limite ouest arrondissement à Saint-Germain | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 14707, 34527, 31694, 31695, 31693 | Reconstruction | B | B | Travaux pas débutés |
| 166246 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Murray, de William à Smith | Le Sud-Ouest | 20532, 20529 | Construction | B | B | Non subventionable |
| 166247 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Basin, de Square-Gallery à Séminaire | Le Sud-Ouest | 20549 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 155388 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Berri, de Roy Est à Duluth Est | Le Plateau-Mont-Royal | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 163280 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Clark, de Crémazie Ouest à Legendre Ouest | Ahuntsic-Cartierville | 19723, 19708 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 166237 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Murray, de William à Smith | Le Sud-Ouest | 20532, 20529 | Reconstruction | D | D | Non subventionable |

| No. Projet Simon | Sous-projets | Catégorie MAMROT | Localisation du tronçon | Arrondissements | Référence au plan d'intervention | Type travaux | Classe d'intervention intégrée au PI 2016 MAMOT | Classe d'intervention corrigée après analyse | Remarque |
|------------------|--------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------|
| 167140 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Boileau, de Dupuis à Pascal | Pierrefonds-Roxboro | 1679 | Reconstruction | B | D | Non subventionable |
| 166239 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Murray, de William à Smith | Le Sud-Ouest | 20532, 20529 | Reconstruction | B | D | Non subventionable |
| 168233 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | avenue Gascon, de Ontario est à Rouen | Ville-Marie | 23997 | Reconstruction | B | D | Non subventionable |
| 168232 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | avenue Gascon, de Ontario est à Rouen | Ville-Marie | 23997 | Reconstruction | D | D | Non subventionable |
| 162615 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | boulevard LaSalle, de Desmarçais à 1re Avenue | Verdun | 12015, 12016, 12017 | Reconstruction | | D | Travaux pas débutés |
| 165969 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Peel, de De La Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest | Ville-Marie | 23114 | Reconstruction | | A | Travaux pas débutés |
| 165409 | Travaux | | McDougall, de Côte-Sainte-Catherine à Elmwood - réhab ÉG unit | Outremont | | | | | Non subventionable |
| 166727 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Milton, de Parc à Hutchison | Le Plateau-Mont-Royal | 18450 | Réhabilitation | B | C | Non subventionable |
| 164847 | Travaux | | Lesage, de Hickson à de l'Eglise-Const EGPL | | | | | | Non subventionable |
| 166131 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Saint-Jacques, de Couvent à Laporte | Le Sud-Ouest | 20699 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 162589 | Serv. prof. | | LaSalle, de 6e Avenue à 2e Avenue - const EG pluv. Serv. Prof | Verdun | | | | | Non subventionable |
| 164013 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Napoléon, de Saint-Christophe à Saint-André | Le Plateau-Mont-Royal | 18331ptie | Reconstruction | A | C | Non subventionable |
| 161123 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | avenue Mercier, de Bellefleur à Notre-Dame Est | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 15908 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 161120 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | avenue Mercier, de Bellefleur à Notre-Dame Est | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 15908 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 155794 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Sainte-Catherine Est, de Dufresne à D'Iberville | Ville-Marie | 23968 | Reconstruction | B | D | Non subventionable |
| 162399 | Serv. prof. | Priorité 1 | boulevard LaSalle, de Gordon à 1re Avenue | Verdun | 12017, 12018 | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 167427 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Jarry est, de Bover à Rousselot | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 21834, 22151, 22157 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 143045 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Jarry est, de Christophe-Colomb à Chambord | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22151, 22157 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 161813 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Rachel est, de Érables à Parthenais | Le Plateau-Mont-Royal | 11747, 11748 | Reconstruction | C | D | Non subventionable |
| 162448 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke Est | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 15214 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 161129 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Sicard, de Sainte-Catherine Est à Adam | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 15011, 15012 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 161128 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Sicard, de Sainte-Catherine Est à Adam | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 15011, 15012 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 165490 | Travaux | | Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG san | Saint-Laurent | | | | | Non subventionable |
| 157168 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | boulevard Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22349, 22350, 22351, 22352 | Reconstruction | | D | Non subventionable |
| 157172 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | boulevard Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22349, 22350, 22351, 22352 | Construction | | A | Travaux pas débutés |
| 156613 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Sherbrooke est, de Limite ouest arrondissement à Saint-Germain | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 14707, 34527, 31694, 31695, 31693 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 161385 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Rachel est, de Érables à Parthenais | Le Plateau-Mont-Royal | 11747, 11748 | Reconstruction | B | D | Non subventionable |
| 160840 | Serv. prof. | | LaSalle, de Brault à Richard - Reconst EG UN, Serv. Prof. | | | | | | Non subventionable |
| 155793 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Sainte-Catherine Est, de Dufresne à D'Iberville | Ville-Marie | 23968 | Reconstruction | | D | Travaux pas débutés |
| 166252 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue de l'Inspecteur, de Notre-Dame Ouest à William | Le Sud-Ouest | 20503 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 168124 | Travaux | | Rachel Est, de Parc-La Fontaine à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit | Le Plateau-Mont-Royal | | | | | Non subventionable |
| 166249 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Rioux, de Basin à Ottawa | Le Sud-Ouest | 20548 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 153318 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | Le Boulevard, de McDougall à Côte-des-Neiges | Ville-Marie | 22935 | Reconstruction | A | A | Non subventionable |
| 166000 | Serv. prof. | | Marcel, de Toupin à Duchesne - serv prof ÉG san | | | | | | Non subventionable |
| 160832 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | boulevard LaSalle, de Brault à Manning | Verdun | 11883, 11884 | Construction | | | Travaux pas débutés |
| 159988 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Jean-Talon ouest, de Bloomfield à Champagnour | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 11751 | Réhabilitation | B | D | Non subventionable |
| 166250 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Rioux, de Basin à Ottawa | Le Sud-Ouest | 20548 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 165994 | Serv. prof. | | Marcel, de Létang à Toupin - serv prof ÉG | | | | | | Non subventionable |
| 159993 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Everett, de De La Roche à De Normanville | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 11857 | Réhabilitation | B | D | Non subventionable |
| 163278 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Clark, de Crémazie Ouest à Légendre Ouest | Ahuntsic-Cartierville | 19723, 19708 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 165998 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Marcel, de Jasmin à Duchesne | Saint-Laurent | 11886, 11888 | Réhabilitation | B | D | Travaux pas débutés |
| 167158 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Peel, de Saint-Antoine Ouest à De La Gauchetière Ouest | Ville-Marie | 23110 | Reconstruction | | A | Travaux pas débutés |
| 162625 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | boulevard LaSalle, de Gordon à 1re Avenue | Verdun | 12017, 12018 | Reconstruction | | D | Travaux pas débutés |
| 166230 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Ottawa, de William à Séminaire | Le Sud-Ouest | 20542 | Reconstruction | A | A | Non subventionable |
| 166232 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Ottawa, de William à Séminaire | Le Sud-Ouest | 20542 | Reconstruction | B | D | Non subventionable |
| 166038 | Travaux | | Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 1500 mm | Rosemont-La Petite-Patrie | | | | | Non subventionable |
| 166253 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Saint-Paul Ouest, de Inspecteur à Nazareth | Le Sud-Ouest | 20502 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 162446 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke Est | Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 15214 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 164977 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Saint-Pierre, de Bertrand à Gouin Ouest | L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève | 9981 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 166251 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Rioux, de Basin à Ottawa | Le Sud-Ouest | 20548 | Construction | B | D | Travaux pas débutés |
| 167160 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Peel, de Saint-Antoine Ouest à De La Gauchetière Ouest | Ville-Marie | 23113 | Reconstruction | | A | Travaux pas débutés |
| 167167 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Peel, de De La Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest | Ville-Marie | 23114 | Reconstruction | | D | Travaux pas débutés |
| 167877 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Pascal, de Boileau à Perreault | Pierrefonds-Roxboro | 1680 | Reconstruction | B | C | Non subventionable |
| 160834 | Serv. prof. | | LaSalle, de Woodland à Beatty - Const EG PL Serv. Prof. | Verdun | | | | | Non subventionable |
| 165865 | Serv. prof. | | Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ | Le Plateau-Mont-Royal | | | | | Non subventionable |
| 156235 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | avenue Léonard-De Vinci, de Everett à Villeray | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 12041 | Reconstruction | B | D | Non subventionable |
| 166724 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Frontenac, de Rachel est à Marie-Anne est | Le Plateau-Mont-Royal | 11870 | Réhabilitation | B | D | Travaux pas débutés |
| 165691 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Belleville, de Pierrefonds à Gouin Ouest | Pierrefonds-Roxboro | 2062, 2063 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 151572 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | avenue Léonard-De Vinci, de Villeray à Crémazie Est | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22486 | Reconstruction | C | C | Travaux pas débutés |
| 156233 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | avenue Léonard-De Vinci, de Everett à Villeray | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22472 | Reconstruction | C | D | Non subventionable |
| 166021 | Travaux | | Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 600 X 900 mm | Rosemont-La Petite-Patrie | | | | | Non subventionable |
| 166476 | Serv. prof. | | Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof ÉG | | | | | | Non subventionable |
| 166233 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue du Shannon, de Ottawa à Wellington | Le Sud-Ouest | 20524 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 166235 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue du Shannon, de Ottawa à Wellington | Le Sud-Ouest | 20524 | Construction | B | D | Travaux pas débutés |
| 166234 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue du Shannon, de Ottawa à Wellington | Le Sud-Ouest | 20524 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 165321 | Travaux | | Hamel, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit | Ahuntsic-Cartierville | | | | | Non subventionable |
| 162490 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | avenue Léonard-De Vinci, de Bélair à Jean-Talon Est | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22455 | Reconstruction | A | A | Non subventionable |
| 126073 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 2e Avenue nord, de Gouin ouest à 4e Rue | Pierrefonds-Roxboro | 6497, 6493, 6486 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 125208 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 2e Avenue Nord, de Gouin Ouest à 4e Rue | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 160645 | Serv. prof. | | Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ, Serv. Prof | | | | | | Non subventionable |
| 146263 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 3e Avenue Nord, de Gouin ouest à 4e Rue | Pierrefonds-Roxboro | 6484, 6483, 6496 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 146265 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 3e Avenue Nord, de Gouin Ouest à 4e Rue | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 166474 | Serv. prof. | | Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof AQ | | | | | | Non subventionable |
| 166229 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 3e Avenue sud, de Centre-Commercial à 2e Rue | Pierrefonds-Roxboro | 12040 | Reconstruction | C | D | Travaux pas débutés |
| 166292 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 3e Avenue Sud, de Centre-Commercial à 2e Rue | Pierrefonds-Roxboro | 11826, 11828 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 155294 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | avenue Papineau, de Gauthier à Marie-Anne Est | Le Plateau-Mont-Royal | 18300, 18139 | Reconstruction | B | B | Travaux pas débutés |
| 165246 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Grey, de Racine à Delray | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 165690 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Racine, de Fox à Belleville | Pierrefonds-Roxboro | 2064 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 155986 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 4e Avenue nord, de Gouin ouest à 4e Rue | Pierrefonds-Roxboro | 6481, 6480, 6495 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |

| No. Projet Simon | Sous-projets | Catégorie MAMROT | Localisation du tronçon | Arrondissements | Référence au plan d'intervention | Type travaux | Classe d'intervention intégrée au PI 2016 MAMOT | Classe d'intervention corrigée après analyse | Remarque |
|------------------|--------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 156044 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 4e Avenue nord, de Gouin ouest à 4e Rue | Pierrefonds-Roxboro | 6481, 6480, 6495 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 164091 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Maurice, de Cedar à King | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 153066 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Saint-Paul Est, de Jacques-Cartier à Bonsecours | Ville-Marie | 23600, 23634 | Reconstruction | A | A | Non subventionnable |
| 164436 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue James, de Cedar à King | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 155747 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Messier, de Hochelaga à Sherbrooke est | Ville-Marie | 12027 | Reconstruction | B | D | Non subventionnable |
| 164976 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Saint-Pierre, de Bertrand à Gouin Ouest | L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève | 9981 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 165250 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Delray, de Fox à Belleville | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 165214 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 5e Avenue nord, de Limite ouest à 5e Avenue nord | Pierrefonds-Roxboro | 12400 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 166357 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 5e Avenue nord, de Limite ouest à 5e Avenue nord | Pierrefonds-Roxboro | 11751 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 165175 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Bercy, de Sherbrooke est à Rachel est | Le Plateau-Mont-Royal | 11857 | Réhabilitation | B | D | Travaux pas débutés |
| 155291 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | avenue Papineau, de Gauthier à Marie-Anne Est | Le Plateau-Mont-Royal | 18300, 18139 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 165226 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Rolland, de Maurice à Labelle | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 165231 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Royal, de Maurice à Rideau | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 165233 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Rideau, de Rolland à Simard | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 162849 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue Rachel est, de Parc-La Fontaine à De La Roche | Le Plateau-Mont-Royal | 18275 ptie18316 ptie | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 155288 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue De Lanaudière, de Rachel est à Marie-Anne est | Le Plateau-Mont-Royal | 18243 | Reconstruction | B | D | Non subventionnable |
| 167396 | Travaux | Priorité 3 - Égout | avenue Gascon, de Rachel est à Angus | Le Plateau-Mont-Royal | 11877, 11878 | Réhabilitation | B | D | Non subventionnable |
| 165229 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Pine, de Maurice à Rideau | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 165192 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Bélanger, de 21e Avenue à Pie-IX | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 31680 | Réhabilitation | B | D | Travaux pas débutés |
| 162392 | Serv. prof. | | Wellington, de Argyle à Egan - serv prof EG unit | | | | | | Non subventionnable |
| 165212 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 5e Avenue Nord, de Gouin Ouest à Limite nord | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 166356 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 5e Avenue nord, de Gouin ouest à Limite nord | Pierrefonds-Roxboro | 11753 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 162847 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue Rachel Est, de Parc-La Fontaine à De La Roche | Le Plateau-Mont-Royal | 18275, 18316 | Reconstruction | A | A | Travaux pas débutés |
| 155285 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue De Lanaudière, de Rachel Est à Marie-Anne Est | Le Plateau-Mont-Royal | 18243 | Reconstruction | C | C | Travaux pas débutés |
| 155776 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | rue de Liverpool, de Charon à Wellington | Le Sud-Ouest | 21239, 21240 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 155778 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | rue de Liverpool, de Charon à Wellington | Le Sud-Ouest | 21239, 21240 | Reconstruction | B | D | Non subventionnable |
| 160850 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | boulevard LaSalle, de Manning à Egan | Verdun | 11884, 11885 | Construction | | | Travaux pas débutés |
| 160852 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | boulevard LaSalle, de Brault à Beatty | Verdun | 11857 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 155981 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 3e Rue, de 2e Avenue nord à 1re Avenue nord | Pierrefonds-Roxboro | 6492 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 156039 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 3e Rue, de 2e Avenue nord à 1re Avenue nord | Pierrefonds-Roxboro | 6492 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 164089 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 12e Avenue, de 11e Rue à 9e Rue | Pierrefonds-Roxboro | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 166295 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 12e Avenue, de 11e Rue à 9e Rue | Pierrefonds-Roxboro | 11747, 11748 | Reconstruction | B | D | Travaux pas débutés |
| 139016 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Metcalfe, de René-Lévesque Ouest à Sainte-Catherine Ouest | Ville-Marie | 23103 | Réhabilitation | | | Non subventionnable |
| 151571 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | avenue Léonard-De Vinci, de Villeray à Crémazie Est | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22486 | Reconstruction | C | C | Travaux pas débutés |
| 156232 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | avenue Léonard-De Vinci, de Everett à Villeray | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22472 | Reconstruction | C | D | Non subventionnable |
| 160301 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 10e Avenue, de William-Macdonald à Saint-Antoine | Lachine | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 160302 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 10e Avenue, de William-Macdonald à Saint-Antoine | Lachine | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 160303 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue | Lachine | 5827 | Reconstruction | B | B | Travaux pas débutés |
| 160304 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson | Lachine | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 160305 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson | Lachine | | Reconstruction | | | Travaux pas débutés |
| 160306 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue | Lachine | 5827 | Reconstruction | D | D | Travaux pas débutés |
| 162489 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | avenue Léonard-De Vinci, de Bélair à Jean-Talon Est | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22455 | Reconstruction | A | A | Non subventionnable |
| 168944 | Serv. prof. | Priorité 3 - Aqueduc | 11e Avenue, de Provost à Saint-Georges | Lachine | 5869 | Reconstruction | D | D | Non subventionnable |
| 168946 | Serv. prof. | Priorité 3 - Égout | 11e Avenue, de Provost à Saint-Georges | Lachine | 5869 | Reconstruction | B | B | Non subventionnable |
| 151615 | Travaux | Priorité 3 - Égout | Marquette, de Everett à L.-O.-David - réhab EG UN_SOUR 10139 | | | | | | Non subventionnable |
| 151682 | Travaux | Priorité 3 - Égout | Cambridge, de Patricia à de Londres - réhab EG UN - Sour 10139 | | | | | | Non subventionnable |
| 151683 | Travaux | Priorité 3 - Égout | Cardinal, de du Collège à Beaudet - réhab EG UN - Sour 10139 | | | | | | Non subventionnable |
| 151684 | Travaux | Priorité 3 - Égout | Champion, de Côte-Vertu à Rochon - réhab EG-Sour 10139 | | | | | | Non subventionnable |
| 150714 | Travaux | Priorité 3 - Égout | Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN_SOUR 10139 | | | | | | Non subventionnable |
| 150859 | Travaux | Priorité 3 - Égout | avenue Giraud, de Montesquieu à Limite sud | Anjou | 7081 | Reconstruction | | A | Non subventionnable |
| 161500 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | Entrées de services en plomb - Corpo - Multi-arrondissements - DGSRE | Arrondissements multiples | Tronçons unifiés multiples | Reconstruction | | D | Subventionnable, entrée de service en plomb |
| 146558 | Travaux | Priorité 3 - Égout | avenue des Érables, de Sherbrooke Est à Rachel Est | Le Plateau-Mont-Royal | 18291, 18292 | Reconstruction | B | D | Subventionnable, classe B devient D CIS=4-5, hiérar. II |
| 146239 | Travaux | Priorité 3 - Égout | rue Saint-Denis, de Jean-Talon Est à Jarry Est | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22004, 22009, 22021, 22033, 22048 | Reconstruction | B | D | Subventionnable, classe B devient D CIS=4-5, hiérar. I |
| 146242 | Travaux | Priorité 3 - Aqueduc | rue Saint-Denis, de Jean-Talon Est à Jarry Est | Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 22004, 22009, 22021, 22033, 22048 | Reconstruction | A | A | Subventionnable, aqueduc rempla. forcé classe D égout |

TECQ 2014-2018 - SOMMAIRE CORPO

| | |
|------------|-------|
| Compétence | CORPO |
|------------|-------|

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|-----------------------------------|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Ahuntsic - Cartierville | 3 750 763 | 830 141 | 722 961 | 4 106 803 | 2 299 | 9 412 966 | 5 209 |
| | Anjou | 195 183 | 503 181 | 1 208 471 | 530 215 | 7 186 | 2 444 237 | 2 645 |
| | Arrondissements multiples | 1 676 457 | 261 975 | 3 788 435 | 3 259 756 | 423 979 | 9 410 602 | 0 |
| | Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce | 1 538 012 | 58 357 | 1 459 946 | 840 177 | -7 095 | 3 889 396 | 2 202 |
| | Lachine | 665 477 | 951 571 | 1 375 885 | 1 796 098 | 1 968 | 4 790 998 | 4 126 |
| | LaSalle | 1 467 983 | 290 050 | 2 129 636 | 149 216 | 0 | 4 036 885 | 2 663 |
| | L'Île-Bizard - Ste-Geneviève | 108 381 | 5 763 | 242 615 | 261 054 | 0 | 617 813 | 226 |
| | Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | 3 659 456 | 393 165 | 782 075 | 3 700 893 | 157 345 | 8 692 935 | 5 108 |
| | Montréal-Nord | 917 606 | 276 534 | 576 338 | 690 233 | 56 775 | 2 517 486 | 2 905 |
| | Outremont | 202 812 | 969 752 | -113 710 | 478 710 | 31 054 | 1 568 618 | 495 |
| | Pierrefonds - Roxboro | 2 472 528 | 4 079 007 | 305 909 | 2 009 909 | 127 627 | 8 994 980 | 6 890 |
| | Plateau Mont-Royal | 1 869 163 | 2 889 659 | 1 517 104 | 3 304 490 | -241 491 | 9 338 925 | 7 614 |
| | Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles | 2 046 896 | 403 122 | 535 801 | 428 962 | -277 337 | 3 137 445 | 1 291 |
| | Rosemont - Petite-Patrie | 1 906 227 | 130 777 | -74 738 | 679 162 | 898 | 2 642 327 | 1 434 |
| | Saint-Laurent | 3 672 388 | 1 800 474 | 2 406 860 | 1 798 216 | -10 862 | 9 667 076 | 10 414 |
| | Saint-Léonard | 655 778 | 0 | 0 | 677 709 | -46 | 1 333 442 | 1 291 |
| | Sud-Ouest | 1 788 730 | 1 227 173 | 1 832 895 | 3 435 846 | 87 982 | 8 372 626 | 4 441 |
| | Verdun | 795 777 | 2 590 996 | 1 471 476 | 1 728 685 | -104 053 | 6 482 881 | 5 813 |
| | Ville-Marie | 3 794 965 | 3 814 970 | 3 517 998 | 6 473 090 | -66 667 | 17 534 356 | 12 632 |
| | Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | 2 416 276 | 28 724 | 1 351 716 | 3 210 773 | 573 779 | 7 581 267 | 3 904 |
| Total Priorité 3 - Aqueduc | | 35 600 859 | 21 505 391 | 25 037 672 | 39 559 996 | 763 342 | 122 467 260 | 81 303 |
| Priorité 3 - Égout | Ahuntsic - Cartierville | 86 333 | 750 393 | 2 993 907 | 5 006 675 | 631 000 | 9 468 308 | 8 667 |
| | Anjou | 0 | 371 164 | 59 446 | 160 600 | 1 023 591 | 1 614 800 | 1 237 |
| | Arrondissements multiples | 345 136 | 74 768 | 3 635 267 | 2 297 495 | 963 957 | 7 316 624 | 0 |
| | Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce | 770 990 | 445 009 | 2 156 841 | 2 829 634 | 984 248 | 7 186 721 | 8 755 |
| | Lachine | 224 198 | 1 228 072 | 1 810 939 | 2 297 427 | 201 961 | 5 762 598 | 4 504 |
| | LaSalle | 811 504 | 291 119 | 1 519 549 | 392 606 | 567 025 | 3 581 802 | 2 721 |
| | L'Île-Bizard - Ste-Geneviève | | | | 28 871 | -2 210 | 26 661 | 81 |
| | Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | 1 004 427 | 145 353 | 1 751 811 | 3 576 391 | 7 164 233 | 13 642 215 | 8 169 |
| | Montréal-Nord | 32 414 | 95 877 | 98 341 | 807 978 | 326 290 | 1 360 900 | 2 860 |
| | Outremont | 592 527 | 1 245 720 | 503 360 | 2 276 377 | 857 588 | 5 475 572 | 3 690 |
| | Pierrefonds - Roxboro | 673 777 | 880 038 | 510 755 | 1 511 572 | -54 455 | 3 521 687 | 5 300 |
| | Plateau Mont-Royal | 2 507 857 | 971 319 | 2 232 666 | 6 219 223 | 1 720 272 | 13 651 336 | 12 763 |
| | Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles | 1 956 363 | 341 300 | 145 172 | 263 629 | 374 604 | 3 081 068 | 1 855 |
| | Rosemont - Petite-Patrie | 2 667 836 | 556 732 | -108 348 | 2 245 279 | 759 742 | 6 121 241 | 6 099 |
| | Saint-Laurent | 5 507 695 | 5 841 920 | 2 633 297 | 1 225 033 | 648 253 | 15 856 198 | 16 453 |
| | Saint-Léonard | | | | 169 910 | 4 367 | 174 278 | 579 |
| | Sud-Ouest | 1 575 769 | 889 768 | 2 490 352 | 5 856 670 | 2 383 862 | 13 196 422 | 11 541 |
| | Verdun | 1 266 966 | 1 907 321 | 1 229 142 | 1 591 746 | -39 405 | 5 955 769 | 5 772 |
| | Ville-Marie | 7 228 963 | 3 301 506 | 4 628 615 | 8 835 466 | 769 678 | 24 764 227 | 20 088 |
| | Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | 744 675 | 36 471 | 1 764 331 | 7 898 269 | 4 241 020 | 14 684 766 | 10 238 |
| Total Priorité 3 - Égout | | 27 997 428 | 19 373 848 | 30 055 443 | 55 490 851 | 23 525 621 | 156 443 192 | 131 372 |
| Total général | | 63 598 287 | 40 879 239 | 55 093 115 | 95 050 848 | 24 288 964 | 278 910 452 | 212 675 |

| | | | | | | | | |
|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|--------------------|--|
| AUSCULTATION: | 1 846 987 | 3 661 332 | 3 686 946 | | | | 9 195 266 | |
| TOTAL: | 65 445 274 | 44 540 571 | 58 780 061 | 95 050 848 | 24 288 964 | | 288 105 718 | |

TECQ 2014-2018 - DÉTAIL CORPO

Compétence CORPO

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|-------------|-----------|-----------------|---------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Ahuntsic - Cartierville | 139310 | De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ - S2015-001 | NON | 0 | 298 756 | 0 | 0 | 0 | 298 756 | 218 |
| | | 139312 | De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ | NON | 28 565 | 0 | 10 895 | 0 | 0 | 39 460 | 0 |
| | | 142951 | Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 9 596 | 629 | 0 | 10 225 | 0 |
| | | 143658 | Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - reconst AQ Soum 267301 | NON | 0 | 0 | 273 446 | 2 078 | 0 | 275 524 | 315 |
| | | 143661 | Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - reconst AQ_Soum_252901 | NON | 89 099 | 0 | 0 | 0 | 0 | 89 099 | 70 |
| | | 143663 | Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - serv prof AQ_Soum 252901 | NON | 1 174 | 918 | 14 | 0 | 0 | 2 106 | 0 |
| | | 143666 | Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - reconst AQ_Soum 252901 | NON | 55 579 | 0 | 0 | 0 | 0 | 55 579 | 35 |
| | | 143667 | Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - serv prof AQ_Soum 252901 | NON | 829 | 739 | -81 | 0 | 0 | 1 487 | 0 |
| | | 145770 | Lajeunesse, de Chabanel à Sauvé - réhab AQ AO-10072 | NON | 13 018 | 0 | 0 | 0 | 0 | 13 018 | 0 |
| | | 145809 | De Salaberry, de Pasteur à De L'Acadie - serv prof AQ | NON | 271 | 0 | 0 | 8 315 | 351 | 8 936 | 0 |
| | | 146000 | De Salaberry, de Pasteur à L'Acadie - reconst AQ | NON | | | | 336 608 | -11 475 | 325 132 | 170 |
| | | 146009 | Chambord, à Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ | NON | | | | 133 262 | -432 | 132 830 | 85 |
| | | 146010 | Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ | NON | 359 | 0 | 0 | 4 779 | 306 | 5 444 | 0 |
| | | 146267 | Merritt, de Sauvé à Prieur - reconst AQ - Soum 292501 | NON | | | | 833 025 | -7 013 | 826 012 | 725 |
| | | 146268 | Merritt, Sauvé à Prieur - serv prof AQ | NON | 460 | 0 | 654 | 26 806 | 709 | 28 629 | 0 |
| | | 146283 | Bruchési, Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ | NON | | | | 247 638 | 8 639 | 256 277 | 135 |
| | | 146284 | Bruchési, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 7 131 | 390 | 7 521 | 0 |
| | | 146290 | Tolhurst, de boulevard Gouin à limite nord Tolhurst - serv prof AQ | NON | 0 | 6 475 | 8 649 | 15 881 | 1 831 | 32 837 | 0 |
| | | 151625 | Émile-Journault, de Saint-Hubert à #1000-200 Émile-Journault-réhab AQ_S10072 | NON | 326 546 | 0 | 0 | 0 | 0 | 326 546 | 342 |
| | | 151628 | Place D'Argenteuil, de Robert-Giffard à Robert-Giffard-réhab AQ Soum 10072 | NON | 358 616 | 0 | 0 | 0 | 0 | 358 616 | 240 |
| | | 151632 | Henri-Bourassa ouest, de l'Acadie à Marcelin-Wilson - réhab AQ | NON | | | | 203 498 | 0 | 203 498 | 306 |
| | | 151635 | Jacques-Bizard, de Pierre-Curie à Poncet - réhab AQ | NON | | | | 280 432 | 0 | 280 432 | 0 |
| | | 151638 | Charles-Gill, de James-Morrice à Tardivel - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 229 413 | 0 | 0 | 0 | 0 | 229 413 | 164 |
| | | 152223 | Fleury, de Tolhurst à Meilleur - Ent.serv AQ | NON | 28 654 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 654 | 0 |
| | | 152226 | De Poutrincourt, de De Salaberry à Louis-Dantin - Ent.serv AQ_S. S2014-005 | NON | 79 590 | 0 | 0 | 0 | 0 | 79 590 | 0 |
| | | 152233 | Sauvé, de Iberville à Sackville - Ent.serv.AQ_Soum. S2014-006 | NON | 47 940 | 0 | 0 | 0 | 0 | 47 940 | 0 |
| | | 152236 | Parthenais, de Fleury à Prieur - Ent.serv.AQ_Soum. S2014-006 | NON | 77 091 | 0 | 0 | 0 | 0 | 77 091 | 0 |
| | | 152240 | Gouin, de Saint-Hubert à Péloquin - ent.serv. AQ - Soum S2014-005 | NON | 14 809 | 0 | 0 | 0 | 0 | 14 809 | 0 |
| | | 152242 | Dudemaine, de Lavigne à Dépatie - Ent serv AQ_Soum.S2014-005 | NON | 14 461 | 0 | 0 | 0 | 0 | 14 461 | 0 |
| | | 152246 | Meilleur, de De Port-Royal à Sauvé - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 292 855 | 0 | 0 | 0 | 0 | 292 855 | 258 |
| | | 152247 | Émile-Nelligan, de #6070 Émile-Nelligan à Boul.Laurentien-réhab AQ_S.10072 | NON | 324 876 | 0 | 0 | 0 | 0 | 324 876 | 278 |
| | | 152249 | Mazurette, de De l'Acadie à Charles-De La Tour - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 361 478 | 0 | 0 | 0 | 0 | 361 478 | 288 |
| | | 152251 | Philippe-Hébert, de De Louisbourg à Taylor - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 307 386 | 0 | 0 | 0 | 0 | 307 386 | 177 |
| | | 152253 | Saint-Germain, de Gouin à 12385 Saint-Germain-réhab AQ Soum 10072 | NON | 327 211 | 0 | 0 | 0 | 0 | 327 211 | 128 |
| | | 152254 | Prieur, de Papineau à Hamelin - réhab AQ_Soum.10072 | NON | 70 512 | 0 | 0 | 0 | 0 | 70 512 | 206 |
| | | 152255 | Prieur, de Des Prairies à Rancourt - réhab AQ_Soum.10072 | NON | 254 713 | 0 | 0 | 0 | 0 | 254 713 | 216 |
| | | 152988 | Curotte, de Prieur à Gouin - réhab AQ Soum 10072 | NON | 445 256 | 0 | 0 | 0 | 0 | 445 256 | 266 |
| | | 154916 | Gouin, de Verville à Meunier - reconst AQ_- Soum 10 182 | NON | | | | 215 818 | 0 | 215 818 | 287 |
| | | 154917 | Gouin, de Verville à Meunier - serv prof AQ | NON | 0 | 13 876 | 5 958 | 31 807 | -284 | 51 357 | 0 |
| | | 157352 | Meunier, de Crémazie Ouest à Legendre Ouest - serv prof AQ | NON | | | | 3 886 | 2 344 | 6 230 | 0 |
| | | 157357 | Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - reconst AQ - SoumS 2015-008-7 | NON | 0 | 295 631 | 0 | 0 | 0 | 295 631 | 300 |
| | | 157358 | Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - serv.prof AQ - Soum 2015-008-7 | NON | 0 | 20 998 | 0 | 0 | 0 | 20 998 | 0 |
| | | 157610 | Verville, De Beauharnois à Legendre - reconst AQ - Entrées services | NON | 0 | 100 314 | -32 255 | 0 | 0 | 68 058 | 0 |
| | | 157611 | Sauvé, de Sackville à Limite Est - reconst AQ - Entrées services | NON | 0 | 88 143 | 0 | 0 | 0 | 88 143 | 0 |
| | | 157612 | Place René-Guénette, de Boul. Gouin à Limite Nord - rempl.AQ ent.services | NON | 0 | 4 292 | 0 | 0 | 0 | 4 292 | 0 |
| | | 158127 | Laurentien, de Gouin à de l'Abord-à-Plouffe - serv prof AQ | NON | | | | 6 147 | 0 | 6 147 | 0 |
| | | 162540 | Fleury, de Clark à D'Auteuil - Ent Serv AQ - SoumS-AC-2016-002 | NON | 0 | 0 | 60 474 | 0 | 0 | 60 474 | 0 |
| | | 162541 | De Louisbourg, de Alfred Laliberté à De Poutrincourt- Ent Serv SAC2016-002 | NON | 0 | 0 | 77 496 | 0 | 0 | 77 496 | 0 |
| | | 162543 | De Louisbourg, de Philippe-Hébert à Frigon - Ent Serv AQ-Soum S-AC-2016-002 | NON | 0 | 0 | 19 859 | 0 | 0 | 19 859 | 0 |
| | | 162544 | Millen, de Louvin à Frémont - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003 | NON | 0 | 0 | 22 771 | 0 | 0 | 22 771 | 0 |
| | | 162545 | Legendre, de Verville à Tolhurst - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003 | NON | 0 | 0 | 4 531 | 0 | 0 | 4 531 | 0 |
| | | 162547 | Sauvé, de Saint-Charles à Hamel - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003 | NON | 0 | 0 | 65 035 | 0 | 0 | 65 035 | 0 |
| | | 162548 | De Queylus, Jacques-Lemaistre à André-Grasset-Ent Serv AQ-Soum S-AC2016-003 | NON | 0 | 0 | 38 913 | 0 | 0 | 38 913 | 0 |
| | | 162550 | Pl.de Montgolfier, Legendre à Pl.De Montgolfier-Ent Serv AQ-Soum SAC2016-003 | NON | 0 | 0 | 7 629 | 0 | 0 | 7 629 | 0 |
| | | 163280 | Clark, de Crémazie à Legendre - serv prof AQ | NON | | | | 9 958 | 6 006 | 15 964 | 0 |
| | | 164933 | De Poutrincourt, de Dudemaine à De Louisbourg-Ent Serv AQ | NON | 0 | 0 | 149 375 | 15 050 | 0 | 164 425 | 0 |
| | | 165302 | Vanier, de Laurentien à Limite est - serv prof AQ | NON | | | | 2 498 | 0 | 2 498 | 0 |
| | | 166474 | Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof AQ | NON | | | | 2 067 | 0 | 2 067 | 0 |
| | | 167079 | Sauriol Ouest, de Saint-Urbain à Clark - Entrée Service AQ-Soum 2017-002 | NON | | | | 15 992 | 0 | 15 992 | 0 |
| | | 167081 | Sauriol Ouest, de Meunier à Saint-Urbain - Entrée Service AQ Soum 2017-002 | NON | | | | 45 078 | 0 | 45 078 | 0 |
| 167083 | Sauriol, de Saint-Hubert à Pelouquin - Entrée de service AQ Soum 2017-002 | NON | | | | 1 186 | 0 | 1 186 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|----------------------|---------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|------------------|---------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Ahuntsic - Cartierville | 167085 | Mongeau, de Clark à Saint-Laurent - Entrée Service AQ-Soum 2017-002 | NON | | | | 5 279 | 0 | 5 279 | | | |
| | | 167087 | Durham,de Limite Sud à Henri-Bourassa Est-Entrée Service AQ Soum 2017-002 | NON | | | | 3 262 | 0 | 3 262 | | | |
| | | 167089 | Louisbourg,de Louisbourg à Louisbourg-Entrée de Service AQ Soum 2017-003 | NON | | | | 94 827 | 0 | 94 827 | 0 | | |
| | | 167091 | Louisbourg,Luc-Rochefort,à J-Massé,Entrée service AQ Soum 2017-003- | NON | | | | 34 286 | 0 | 34 286 | 0 | | |
| | | 167093 | Louisbourg,de Suzor-Coté,à Philippe-Hébert-Entrée Service AQ-Soum.2017-003 | NON | | | | 34 609 | 0 | 34 609 | 0 | | |
| | | 167095 | Louisbourg,Poutrincourt,J-Casavant-Entrée Service AQ-Soum 2017-003 | NON | | | | 19 422 | 0 | 19 422 | 0 | | |
| | | 167097 | De Beauharnois O,de Reims à Saint-Laurent-Entrée Service AQ Soum 2017-004 | NON | | | | 32 907 | 0 | 32 907 | | | |
| | | 167100 | Beauharnois O,Jeanne-Mance à Avenue du Parc-Entrée Service AQ Soum 2017-004 | NON | | | | 8 072 | 0 | 8 072 | | | |
| | | 167102 | Basile-Routhier,Émile-Journault à Legendre E-Entrée Serv AQ Soum 2017-004 | NON | | | | 169 441 | 0 | 169 441 | 0 | | |
| | | 167104 | Basile-Routhier,Crémazie E,à Saint-Arsène,-Entrée Service AQ Soum 2017-004 | NON | | | | 56 674 | 0 | 56 674 | 0 | | |
| | | 167108 | Cartier, de Prieur Est à Fleury Est, rue - Entrée Service AQ Soum 2017-002 | NON | | | | 89 970 | 0 | 89 970 | 0 | | |
| | | 167740 | Meunier de Port-Royal ouest à Sauvé ouest - réhab AQ | NON | | | | 349 370 | 928 | 350 298 | | | |
| | | 167743 | J.-J.-Gagnier, de Sauriol Est à Fleury est - réhab AQ | NON | | | | 518 939 | 0 | 518 940 | | | |
| | | 167745 | Henri-Bourassa Est de Papineau à Hamelin - réhab AQ | NON | | | | 240 172 | 0 | 240 172 | | | |
| | | Total Ahuntsic - Cartierville | | | | | 3 750 763 | 830 141 | 722 961 | 4 106 803 | 2 299 | 9 412 966 | 5 209 |
| | | | Anjou | 145410 | Fontevrault, de d'Allonnes à Lilas - réhab AQ SO-10072 | NON | 116 710 | 0 | 0 | 0 | 0 | 116 710 | 0 |
| | | | | 145412 | Yves-Prévoist, de Portage à Azilda - réhab AQ/SO 10072 | NON | 7 957 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 957 | 0 |
| | | | | 151870 | Autoroute 40, de Neuville à Boulevard Métropolitain - Réhab AQ | NON | 70 516 | 0 | 0 | 0 | 0 | 70 516 | 63 |
| | | | | 157625 | Larrey, de Louis-H.-La Fontaine à Mirabeau - réhab AQ - Soum 329403 | NON | 0 | 0 | 374 834 | 3 034 | 0 | 377 868 | 445 |
| | | 157626 | Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - reconst AQ-Soum 2015-06 | NON | 0 | 269 450 | 0 | 0 | 0 | 269 450 | 220 | | |
| | | 157627 | Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - serv prof AQ - Soum 2015-06 | NON | 0 | 4 019 | 1 179 | 0 | 0 | 5 198 | 0 | | |
| | | 158527 | Curé-Clermont, de Louis-H.La Fontaine à de l'Église - reconst- entrée serv | NON | 0 | 229 713 | 0 | 25 955 | 0 | 255 667 | 0 | | |
| | | 160622 | Baldwin, de Châteauneuf à Limite Est - réhab AQ - Soum 329403 | NON | 0 | 0 | 759 659 | 1 968 | 0 | 761 627 | 1 227 | | |
| | | 161995 | Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ | NON | | | | 55 | 0 | 55 | | | |
| | | 161997 | Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ - serv prof | NON | 0 | 0 | 52 | 1 714 | 625 | 2 391 | 0 | | |
| | | 162000 | Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - Reconst AQ | NON | | | | 55 | 0 | 55 | | | |
| | | 162001 | Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ - serv prof | NON | 0 | 0 | 52 | 1 714 | 625 | 2 391 | 0 | | |
| | | 162002 | Saint-Donat, de Chénier à Limite Sud - Reconst AQ | NON | 0 | 0 | 1 307 | 0 | 0 | 1 307 | 585 | | |
| | | 162003 | Saint-Donat, de Chénier à Limite Sud - Reconst AQ - serv prof | NON | 0 | 0 | 1 229 | 10 287 | 3 748 | 15 264 | 0 | | |
| | | 165020 | du Mail, Louis-H.-Lafontaine à Chénier - Ent Serv AQ | NON | 0 | 0 | 69 225 | -39 230 | 0 | 29 995 | 0 | | |
| | | 165021 | Du Mail, Louis-H.-Lafontaine à Chénier - Ent Serv AQ | NON | 0 | 0 | 935 | 156 | 0 | 1 091 | 0 | | |
| | | 166709 | Roi-René, de Châteauneuf à Roi-René | NON | | | | 183 938 | -45 | 183 893 | 105 | | |
| | | 169058 | Ray-Lawson, de Ray-Lawson à Sciences - rehab AQ | NON | | | | 340 569 | 2 234 | 342 802 | | | |
| Total Anjou | | | | | 195 183 | 503 181 | 1 208 471 | 530 215 | 7 186 | 2 444 237 | 2 645 | | |
| | Arrondissements multiples | 146051 | Dépenses contingentes, réhab AQ 2013, UX-13-193 Corpo AO-10072 | NON | 481 982 | 0 | 0 | 650 637 | 0 | 1 132 619 | 0 | | |
| | | 146053 | Réhabilitation aqueduc 2013 - (agglo) - serv prof AQ | NON | 1 282 | 0 | -4 | 159 | 0 | 1 437 | 0 | | |
| | | 146116 | Dépenses contingentes, réhab AQ 2013 UX-13-192 Agglo AO-10072 | NON | 147 127 | 0 | -32 | 1 241 | 0 | 148 336 | 0 | | |
| | | 147124 | Dépenses incidentes, réhab AQ 2013 - UX-13-192 - Agglo AO-10072 | NON | 11 432 | 0 | -3 | 136 | 0 | 11 565 | 0 | | |
| | | 147308 | Dépenses incidentes, réhab AQ 2013 - UX-13-193 - Corpo_ AO-10072 | NON | 171 340 | 315 | 2 286 | 0 | 0 | 173 941 | 0 | | |
| | | 151855 | Dépenses contingentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Agglo-AO-10136 | NON | 51 156 | 0 | -10 | 390 | 0 | 51 536 | 0 | | |
| | | 151856 | Dépenses incidentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Agglo-AO-10136 | NON | 441 | 0 | 65 | 0 | 0 | 506 | 0 | | |
| | | 151857 | Dépenses contigentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Corpo-AO-10136 | NON | 369 956 | 0 | 0 | 0 | 0 | 369 956 | 0 | | |
| | | 151858 | Dépenses incidentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Corpo-AO-10136 | NON | 15 382 | 335 | 494 | 0 | 0 | 16 211 | 0 | | |
| | | 153752 | Serv. prof. Gestion des impacts DI - rehab AQ | NON | 0 | 0 | 18 917 | 0 | 0 | 18 917 | 0 | | |
| | | 153754 | Serv. prof. Gestion des impacts DI - rehab AQ | NON | 0 | 0 | 268 780 | 117 313 | -7 102 | 378 990 | 0 | | |
| | | 154927 | Réhabilitation aqueduc 2014 - (agglo) - serv prof AQ | NON | | | | 2 167 | 0 | 2 167 | 0 | | |
| | | 154929 | Réhabilitation aqueduc 2014 -(corpo) - serv prof AQ | NON | 411 624 | 23 602 | 377 439 | 19 505 | 0 | 832 169 | 0 | | |
| | | 155457 | Réhabilitation aqueduc 2015 - (agglo) - Serv. prof AQ | NON | 772 | 0 | 0 | 6 | 0 | 778 | 0 | | |
| | | 155458 | Réhabilitation aqueduc 2015 - (corpo) - serv prof AQ | NON | 12 524 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 524 | 0 | | |
| | | 156743 | Dépenses contingentes réhab AQ 2015 UX15350 Corpo - Soum 10164 | NON | 0 | 0 | 961 459 | -38 458 | -4 208 | 918 792 | 0 | | |
| | | 156744 | Dépenses contingentes réhab AQ 2015 UX15350 Agglo - Soum 10164 | NON | 0 | 233 795 | 102 586 | -7 817 | 0 | 328 565 | 0 | | |
| | | 156745 | Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 Corpo - Soum 10164 | NON | 0 | 0 | 17 446 | 0 | 0 | 17 446 | 0 | | |
| | | 156746 | Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 Agglo - Soum 10164 | NON | 1 439 | 36 | 15 950 | -16 604 | 0 | 821 | 0 | | |
| | | 156747 | Dépenses contingences réhab AQ 2015 - UX15351 CORPO - Soum 10164 | NON | 0 | 0 | 1 312 836 | 0 | -182 | 1 312 654 | 0 | | |
| | | 156748 | Dépenses incidences réhab AQ 2015 - UX15351 CORPO - Soum 10164 | NON | 0 | 0 | 39 090 | 0 | 0 | 39 090 | 0 | | |
| | | 157634 | Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15351 Corpo - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 133 035 | 0 | 0 | 133 035 | 0 | | |
| | | 157636 | Dépenses incidentes réhab AQ UX15350 Corpo - serv prof_AQ | NON | 0 | 0 | 67 143 | 874 | 0 | 68 017 | 0 | | |
| | | 157637 | Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 - serv prof AQ | NON | 0 | 3 892 | 1 169 | 106 | 0 | 5 166 | 0 | | |
| | | 157850 | Serv. prof. préparation Plans et Devis AQ - CORPO | NON | 0 | 0 | 88 533 | 126 864 | 95 606 | 311 003 | 0 | | |
| | | 158045 | Serv prof AQ surveillance travaux - DI- Beaudoin Hurens - SM | NON | 0 | 0 | 214 786 | 269 134 | 66 927 | 550 848 | 0 | | |
| | | 158058 | Serv. prof. Communications DI - AQ | NON | 0 | 0 | 6 359 | 4 366 | 663 | 11 388 | 0 | | |
| | | 161501 | Entrées de services en plomb - Agglo - Multi-arrondissements - DGSRE | NON | | | | 38 949 | 1 681 | 40 630 | 0 | | |
| | | 161541 | DI - Géotechnique - Corpo - Aqueduc | NON | | | | 21 969 | 0 | 21 969 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|----------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Arrondissements multiples | 161542 | DI - Géotechnique - Agglo - Aqueduc | NON | | | | 2 352 | 0 | 2 352 | 0 | | |
| | | 162439 | Serv. prof. Communications DI - réhab AQ - CORPO | NON | 0 | 0 | 19 603 | 0 | 0 | 19 603 | 0 | | |
| | | 162692 | Contrôle qualitatif - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 83 957 | 45 550 | 41 665 | 171 173 | 0 | | |
| | | 162696 | Contrôle qualitatif - Aqueduc | NON | | | | 8 545 | 0 | 8 545 | 0 | | |
| | | 163944 | Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ | NON | 0 | 0 | 9 236 | 1 950 | 0 | 11 186 | 0 | | |
| | | 163945 | Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ | NON | | | | 7 751 | 0 | 7 751 | 0 | | |
| | | 164752 | Serv. prof.plans et devis DI-AGGLO Réhab AQ | NON | | | | 7 152 | 0 | 7 152 | 0 | | |
| | | 164753 | Serv. Prof. plans et devis DI-CORPO Réhab AQ | NON | 0 | 0 | 31 149 | 99 007 | 48 045 | 178 201 | 0 | | |
| | | 164754 | Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Réhab AQ | NON | | | | 3 049 | 0 | 3 049 | 0 | | |
| | | 164755 | Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Reconst AQ | NON | | | | 3 049 | 0 | 3 049 | 0 | | |
| | | 164760 | Serv. prof. surv. travaux DI CORPO- Réhab AQ | NON | 0 | 0 | 16 167 | 421 094 | 66 481 | 503 742 | 0 | | |
| | | 164971 | Caractérisation DI - corpo - reconst AQ | NON | | | | 51 520 | 0 | 51 520 | 0 | | |
| | | 164972 | Caractérisation DI - agglo - reconst AQ | NON | | | | 16 963 | 0 | 16 963 | 0 | | |
| | | 166419 | Surv travaux réhab AQ - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019) | NON | | | | 1 143 015 | 19 050 | 1 162 066 | 0 | | |
| | | 166641 | Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333701 | NON | | | | 25 828 | 14 908 | 40 736 | 0 | | |
| | | 166773 | Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333702 | NON | | | | 43 358 | 19 681 | 63 039 | 0 | | |
| | | 166774 | Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333703 | NON | | | | 75 394 | 11 977 | 87 371 | 0 | | |
| | | 166776 | Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333704 | NON | | | | 53 232 | 16 357 | 69 589 | 0 | | |
| | | 166777 | Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333705 | NON | | | | 25 458 | 32 430 | 57 888 | 0 | | |
| | | 166785 | Utilités publiques - réhab AQ 2017 - Soum 333703 | NON | | | | 7 952 | 0 | 7 952 | 0 | | |
| | | 166786 | Utilités publiques - réhab AQ 2017 - Soum 333704 | NON | | | | 26 598 | 0 | 26 598 | 0 | | |
| | | Total Arrondissements multiples | | | | | 1 676 457 | 261 975 | 3 788 435 | 3 259 756 | 423 979 | 9 410 602 | 0 |
| | | | Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce | 139376 | Côte-St-Antoine (ch.), de Décarie à Northcliffe-contrs AQ - Soum 220702 | NON | 125 363 | 25 202 | 89 | 0 | 0 | 150 654 | 63 |
| | | | | 139377 | Côte-St-Antoine (ch.), de Décarie à Northcliff- serv prof AQ-Soum 220702 | NON | 0 | 4 367 | 348 | 0 | 0 | 4 715 | 0 |
| | | | | 139387 | Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - serv prof AQ | NON | 2 450 | 0 | 184 | 0 | 0 | 2 634 | 0 |
| | | | | 139390 | Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - reconst AQ Soum 234403 | NON | 76 | 0 | 15 052 | 3 966 | 0 | 19 095 | 0 |
| | | | | 139391 | Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - serv prof AQ | NON | 2 503 | 0 | 463 | 0 | 0 | 2 966 | 0 |
| | | | | 141921 | Ste-Anne-de-Bellevue, de Westmore à Saint-Jacques O - Const AQ - AO 10140 | NON | 31 094 | 28 789 | -28 789 | 0 | 0 | 31 094 | 0 |
| 141922 | Ste-Anne-de-Bellevue, de Westmore à Saint-Jacques o - serv prof AQ-AO 10140 | | | NON | 9 466 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 466 | 0 | | |
| 144230 | Saint-Jacques, de Addington à Old Orchard - réhab AQ - Soum 329402 | | | NON | 0 | 0 | 215 934 | -54 646 | 0 | 161 288 | 100 | | |
| 146208 | Van Horne, de boul. Décarie à Victoria - serv prof AQ | | | NON | 5 270 | 0 | 335 | 0 | 3 455 | 9 060 | 0 | | |
| 149323 | Côte-Sainte-Catherine, de Victoria à CDN - serv prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 22 223 | 20 139 | 0 | 42 362 | 0 | | |
| 151199 | Coutrai, de Légaré à Lavoie - réhab AQ - Soum 10072 | | | NON | 317 852 | 0 | 0 | 0 | 0 | 317 852 | 279 | | |
| 151201 | Atherton, de Powell à Limite d'arr.(8285 Atherton) - réhab AQ - Soum 10072 | | | NON | 386 159 | 0 | 0 | 0 | 0 | 386 159 | 274 | | |
| 151202 | Powel, de Mountain Sights à Limite arr.(4210Powel) - réhab AQ Soum 10072 | | | NON | 428 840 | 0 | 0 | 0 | 0 | 428 840 | 250 | | |
| 151203 | Mountain Sights, de Atherton à Powel - réhab AQ - Soum 10072 | | | NON | 206 480 | 0 | 0 | 0 | 0 | 206 480 | 118 | | |
| 152318 | Queen-Mary, de Mountain Sights à Décarie - serv prof AQ | | | NON | 22 459 | 0 | 1 979 | 0 | 0 | 24 438 | 0 | | |
| 152845 | Cavendish(O&E)de Fielding à Chester - serv.prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 17 331 | 0 | 0 | 17 331 | 0 | | |
| 157578 | Cavendish, de Chester à Côte-Saint-Luc - serv prof Aq | | | NON | 0 | 0 | 6 185 | 0 | 0 | 6 185 | 0 | | |
| 160288 | Mountain Sights, de Plamondon à Fin de rue (près de Vézina)-réhab AQ 329402 | | | NON | 0 | 0 | 406 270 | -27 702 | 0 | 378 568 | 255 | | |
| 160340 | Vézina, de Lemieux à Lavoie - réhab AQ - Soum 329402 | | | NON | 0 | 0 | 474 375 | -30 046 | 0 | 444 329 | 482 | | |
| 160784 | Jean-Brillant,de Légaré à Côte-des-neiges DN(±25m à l'ouest)-réhab AQ329402 | | | NON | 0 | 0 | 327 967 | -33 017 | 0 | 294 950 | 263 | | |
| 164028 | Appleton, de Decelles à Hudson - reconst AQ_ - Soum 325101 | | | NON | | | | 199 214 | -19 488 | 179 725 | 118 | | |
| 164029 | Appleton, de Decelles à Hudson - serv prof AQ | | | NON | | | | 7 148 | -97 | 7 051 | 0 | | |
| 165402 | De la Savane (Nord), Décarie à Jean-Talon - reconst AQ_Soum 209205 | | | NON | | | | 723 215 | 9 089 | 732 305 | | | |
| 166359 | Plamondon, de Clanranald à McLynn - serv prof AQ | | | NON | | | | 1 551 | -54 | 1 497 | | | |
| 166667 | De la Savane (Nord), de Décarie à Jean-Talon - serv prof AQ | | | NON | | | | 16 181 | 0 | 16 181 | 0 | | |
| 166956 | De La Savane, de Mountain Sights à Victoria - serv prof AQ | | | NON | | | | 11 521 | 0 | 11 521 | 0 | | |
| 166958 | Mountain Sights, de la Savane à Ferrier - reconst AQ_Soum 029205 | | | NON | | | | 443 | 0 | 443 | | | |
| 166959 | Mountain Sights, de la Savane à Ferrier - serv prof AQ | | | NON | | | | 2 209 | 0 | 2 209 | | | |
| Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce | | | | | 1 538 012 | 58 357 | 1 459 946 | 840 177 | -7 095 | 3 889 396 | 2 202 | | |
| | Lachine | 126227 | 23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, serv. prof.AQ-Soum LAC-PUB-1205 | NON | 3 253 | 607 | -28 | 0 | 0 | 3 832 | 0 | | |
| | | 126364 | 23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, reconst AQ - Soum LAC-PUB-1412 | NON | 57 833 | 0 | 0 | 0 | 0 | 57 833 | 0 | | |
| | | 134308 | 9e Avenue, de St-Antoine à Sherbrooke - Serv prof. Aqueduc, SOUM SPG-10-02P | NON | 408 | 0 | 0 | 0 | 0 | 408 | 0 | | |
| | | 139127 | Chemin LaSalle, de chemin LaSalle à Lyette - const AQ - Soum 13-13015 | NON | 3 931 | 1 808 | -1 808 | 0 | 0 | 3 931 | 0 | | |
| | | 139130 | Axe St-Jacques, de voies serv aut.20 dir O à voies serv dir E - const AQ | NON | 86 463 | 0 | 0 | 0 | 0 | 86 463 | 0 | | |
| | | 139133 | 48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - reconst AQ - Soum LAC-PUB-1412 | NON | 39 392 | 0 | 0 | 0 | 0 | 39 392 | 0 | | |
| | | 139139 | 48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - serv prof AQ- Soum Lac-Pub-1206 | NON | 735 | 562 | 415 | 0 | 0 | 1 712 | 0 | | |
| | | 143951 | Remembrance, de 18e Avenue à 15e Avenue - réhab AQ - Soum 10072 | NON | 120 693 | 0 | 0 | 0 | 0 | 120 693 | 0 | | |
| | | 143952 | Victoria, de 18e avenue à 16e avenue - Réhab AQ - Soum 10072 | NON | 20 851 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 851 | 0 | | |
| | | 143960 | 6e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ - serv.prof | NON | 0 | 0 | 12 383 | 0 | 0 | 12 383 | 0 | | |
| | | 144497 | Sir-George-Simpson,de 46e ave. à 38e ave.(regard3266)-reconst AQ | NON | 0 | 694 210 | -22 500 | 0 | 0 | 671 710 | 698 | | |
| | | 144501 | 48e Avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042) - reconst AQ | NON | 0 | 254 384 | -15 000 | 0 | 0 | 239 384 | 338 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|------------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Lachine | 145278 | Saint-Antoine, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 12 860 | 3 193 | 0 | 16 053 | 0 | |
| | | 145604 | 17e Avenue, de Saint-Joseph à William-MacDonald - reconst AQ - serv.prof | NON | 0 | 0 | 28 767 | 1 200 | -2 312 | 27 654 | 0 | |
| | | 145801 | De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst AQ - serv.prof | NON | 0 | 0 | 18 100 | 604 | 0 | 18 704 | 0 | |
| | | 145803 | De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst AQ | NON | | | | 248 068 | -10 106 | 237 961 | 170 | |
| | | 149259 | 7e Avenue, de Pierre-Gauthier à Provost(vanne3715) - réhab AQ - S 329402 | NON | | 0 | 143 777 | -27 702 | 0 | 116 075 | 101 | |
| | | 151208 | Thessereault, de 26 ave. à 30e ave.- réhab AQ - Soum 10072 | NON | | 189 296 | 0 | 0 | 0 | 189 296 | 250 | |
| | | 152844 | 41e Avenue, de Sherbrooke à D'Urfé - réhab AQ - Soum 10072 | NON | | 142 623 | 0 | 0 | 0 | 142 623 | 195 | |
| | | 158462 | Provost, de 9e Avenue à 3e Avenue - réhab AQ - Soum 329402 | NON | | 0 | 0 | 415 812 | -14 072 | 401 740 | 377 | |
| | | 158721 | Victoria, de 36e Avenue à Broadway - Rehab AQ - Soum 329402 | NON | | 0 | 0 | 331 330 | -30 923 | 300 407 | 302 | |
| | | 158725 | 6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst AQ | NON | | | | 159 908 | 11 444 | 171 352 | 240 | |
| | | 158727 | Broadway, de 36e Avenue à 35e Avenue - const AQ_- Soum LAC-PUB-1631 | NON | | | | 67 051 | -1 200 | 65 851 | 25 | |
| | | 158735 | 6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst AQ - serv prof | NON | | 0 | 0 | 15 381 | 8 | 15 381 | 0 | |
| | | 158737 | Broadway, de 36e Avenue à 35e Avenue - const AQ - Serv prof | NON | | 0 | 0 | 8 930 | 25 666 | -15 492 | 19 105 | 0 |
| | | 160171 | Norman, de Richer à de l'Aiguillage - Rehab AQ - Soum 329402 | NON | | 0 | 0 | 388 120 | -22 605 | 365 515 | 368 | |
| | | 160301 | 10e Avenue, de William-MacDonald à Saint-Antoine - reconst AQ , Serv. Pro | NON | | | | 784 | -784 | 0 | | |
| | | 160304 | 51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson - Reconst AQ, Serv. Prof | NON | | | | 1 392 | -1 392 | 0 | | |
| | | 160306 | 25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue - serv prof AQ | NON | | | | 3 840 | -3 840 | 0 | | |
| | | 160812 | 42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ | NON | | | | 400 070 | 0 | 400 070 | 390 | |
| | | 160813 | 42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ - serv.prof | NON | | 0 | 0 | 24 385 | 5 582 | 29 966 | 0 | |
| | | 162336 | 6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst AQ | NON | | | | 184 509 | 13 204 | 197 714 | 230 | |
| | | 162337 | 6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst AQ - serv prof | NON | | 0 | 0 | 14 961 | 428 | 15 388 | 0 | |
| | | 165336 | 54e Avenue, de René-Huguet à Dixie - réhab AQ | NON | | | | 253 511 | 7 793 | 261 304 | 332 | |
| | | 165340 | Hormidas-Deslauriers, de 46e Avenue à Croissabt Brandon - réhab AQ | NON | | | | 296 484 | -152 968 | 143 516 | | |
| | | 165346 | Dixie, de 39e Avenue à 38e Avenue - réhab AQ | NON | | | | 92 521 | 0 | 92 521 | 110 | |
| | | 167650 | Brandon, de Fairway à 46e avenue - réhab AQ | NON | | | | 143 516 | 160 695 | 304 210 | | |
| | | 168944 | 11e Avenue, de Provost à Saint-Georges - serv prof AQ | NON | | | | 2 433 | -2 433 | 0 | | |
| 171005 | 8e Avenue, de Saint-Louis à Notre-Dame - serv prof AQ | NON | | | | 632 | -632 | 0 | | | | |
| Total Lachine | | | | | 665 477 | 951 571 | 1 375 885 | 1 796 098 | 1 968 | 4 790 998 | 4 126 | |
| LaSalle | LaSalle | 143996 | 7e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst AQ - AO311745 | NON | 107 775 | 0 | 0 | 0 | 0 | 107 775 | 0 | |
| | | 143997 | 7e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof AQ | NON | 22 922 | 1 160 | 353 | 0 | 0 | 24 435 | 0 | |
| | | 144067 | 5e avenue, de Centrale à Lasalle - reconst AQ - Soum 294420 | NON | 24 517 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 517 | 0 | |
| | | 144069 | 5e avenue, de Centrale à Lasalle - serv prof AQ - Soum 299820 | NON | 238 | 0 | 0 | 0 | 0 | 238 | 0 | |
| | | 144072 | 5e Avenue, de Broadway à Centrale - reconst AQ - Soum 294420 | NON | 4 048 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 048 | 0 | |
| | | 146036 | 3e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst AQ - Soum_311744 | NON | 602 427 | 0 | 0 | 0 | 0 | 602 427 | 485 | |
| | | 146037 | 3e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof AQ | NON | 7 717 | 0 | 550 | 0 | 0 | 8 267 | 0 | |
| | | 146552 | Curé-Legault, de John-F.-Kennedy à Bélique - réhab AQ - Soum 10072 | NON | 250 435 | 0 | 0 | 0 | 0 | 250 435 | 284 | |
| | | 151442 | Matane, de 80e avenue à 76e avenue - réhab AQ - Soum 10072 | NON | 438 932 | 0 | 0 | 0 | 0 | 438 932 | 400 | |
| | | 155854 | LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - reconst AQ - Soum 365351 | NON | 0 | 288 197 | 69 488 | 735 | 0 | 358 420 | 245 | |
| | | 155855 | LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - serv prof AQ - Soum 365351 | NON | 8 972 | 105 | 3 124 | 0 | 0 | 12 201 | 0 | |
| | | 157241 | LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - reconst AQ_- Soum 481942 | NON | | | | 241 239 | 0 | 241 239 | | |
| | | 157242 | LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof AQ_- Soum 421942 | NON | | | | 6 426 | 0 | 6 426 | 0 | |
| | | 157245 | LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - reconst AQ - Soum 365351 | NON | 0 | 589 | 387 568 | 735 | 0 | 388 891 | 310 | |
| | | 157246 | LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - serv prof AQ - Soum 365351 | NON | 0 | 0 | 3 096 | 0 | 0 | 3 096 | 0 | |
| | | 160179 | Hull, de Dollard à Bout de la rue - Rehab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 203 918 | -27 279 | 0 | 176 639 | 160 | |
| | | 160180 | Lefebvre, de Shevchenko à David-Boyer - Rehab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 333 941 | -25 129 | 0 | 308 813 | 201 | |
| | | 160182 | Lafleur, de Clément à Elmslie - Reconst AQ | NON | 0 | 0 | 727 096 | -1 933 | 0 | 725 163 | 375 | |
| | | 160186 | Broadway, de 8e Avenue à 6e Avenue - réhab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 400 502 | -45 579 | 0 | 354 923 | 203 | |
| | | Total LaSalle | | | | | 1 467 983 | 290 050 | 2 129 636 | 149 216 | 0 | 4 036 885 |
| L'Île-Bizard - Ste-Geneviève | L'Île-Bizard - Ste-Geneviève | 131615 | Sect des Ave -Ph 2- 1 à 5 ave, Ch Bord-du-lac, de 0 à 0 - Const AQ S 252311 | NON | 92 771 | 4 847 | 4 074 | 24 758 | 0 | 126 450 | 0 | |
| | | 131617 | Sect des Ave - Ph 2- 1 à 5e Ave & Ch Bord-du-Lac - sp AQ - DGSRE S.252311 | NON | 15 609 | 916 | 103 | 0 | 0 | 16 628 | 0 | |
| | | 160284 | Cherrier, de du Pont à Charron - réhab AQ - Soum 329401 | NON | 0 | 0 | 238 438 | -20 850 | 0 | 217 588 | 226 | |
| | | 164976 | Saint-Pierre, de Bertrand à Boul. Gouin - réhab AQ | NON | | | | 1 575 | 0 | 1 575 | | |
| | | 164978 | Bertrand, de Saint-Pierre à Bertrand - réhab AQ | NON | | | | 84 222 | 0 | 84 222 | | |
| | | 164980 | Saint-Hyacinthe, de Saint-Pierre à Saint-Hyacinthe - réhab AQ | NON | | | | 64 398 | 0 | 64 398 | | |
| 164981 | Raymond, de Dollard à Saint-Joseph - réhab AQ | NON | | | | 106 951 | 0 | 106 951 | | | | |
| Total L'Île-Bizard - Ste-Geneviève | | | | | 108 381 | 5 763 | 242 615 | 261 054 | 0 | 617 813 | 226 | |
| Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | 139207 | Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - reconst AQ_AO-215202 | NON | 373 473 | 46 306 | -6 823 | 40 202 | 0 | 453 158 | 0 | |
| | | 139210 | Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - serv prof AQ_AO-215202 | NON | 11 903 | 7 534 | 2 169 | 259 | 0 | 21 864 | 0 | |
| | | 142851 | De La Salle, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - serv prof AQ_AO-265401 | NON | 1 004 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 004 | 0 | |
| | | 143147 | de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - reconst AQ | NON | 4 677 | 34 884 | -34 884 | 0 | 0 | 4 677 | 0 | |
| | | 143148 | de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - serv prof AQ/AO-267801 | NON | 4 000 | 0 | 91 | 206 | 0 | 4 297 | 0 | |
| | | 143246 | Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - serv prof AQ/AO-267801 | NON | 3 030 | 0 | 23 | 52 | 0 | 3 104 | 0 | |
| 143249 | Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - reconst AQ | NON | 0 | 18 098 | -11 301 | 0 | 0 | 6 796 | 42 | | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|---------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | 143250 | Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - serv prof AQ/AO-267801 | NON | 2 701 | 0 | 23 | 52 | 0 | 2 775 | 0 |
| | | 145358 | Bossuet, de De Jumonville à Turenne - réhab AQ AO-10072 | NON | 24 147 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 147 | 0 |
| | | 145359 | De Cadillac, de De Jumonville à Turenne - réhab AQ AO-10072 | NON | 10 236 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 236 | 0 |
| | | 145360 | De Jumonville, de Bossuet à De Cadillac - réhab AQ AO-10072 | NON | 56 352 | 0 | 0 | 0 | 0 | 56 352 | 0 |
| | | 145362 | 145364seille, de Lacodaire à Carignan - réhab AQ AO-10072 | NON | 53 522 | 0 | 0 | 0 | 0 | 53 522 | 0 |
| | | 145371 | Sherbooke, de Nicolet à Bourbonnière - serv prof AQ_AO-215202 | NON | 2 725 | 1 694 | 457 | 58 | 0 | 4 934 | 0 |
| | | 147939 | Viau, de Notre-dame à Lafontaine - entrée serv AQ | NON | 62 736 | 5 439 | -6 879 | 3 716 | 0 | 65 012 | 0 |
| | | 147940 | Viau, de Notre-Dame à La Fontaine - serv prof AQ | NON | 306 | 1 173 | 232 | 14 | 0 | 1 725 | 0 |
| | | 148968 | Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Reconst AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 47 301 | -1 333 | 45 969 | 84 |
| | | 148969 | Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Serv Prof AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 3 727 | 791 | 4 518 | 0 |
| | | 149002 | Lescarbot, de De Repentigny à Mignault - Réhab AQ /SO 10136 | NON | 360 037 | 0 | 0 | 0 | 0 | 360 037 | 340 |
| | | 149005 | Mignault, de Lescarbot à Léon-Derome - Réhab AQ / SO 10136 | NON | 566 647 | 0 | 0 | 0 | 0 | 566 647 | 390 |
| | | 149006 | Honoré-Beaugrand, de Chénier à Place Chénier - Réhab AQ /SO 10136 | NON | 246 749 | 0 | 0 | 0 | 0 | 246 749 | 173 |
| | | 149007 | Place Chénier, de Chénier à Honoré-Beaugrand - Réhab AQ /SO 10136 | NON | 333 692 | 0 | 0 | 0 | 0 | 333 692 | 250 |
| | | 149008 | Chénier, de Place Chénier à Honoré-Beaugrand - Réhab AQ /SO 10136 | NON | 85 553 | 0 | 0 | 0 | 0 | 85 553 | 75 |
| | | 149426 | Lafontaine, de Saint-Clément à Viau - reconst AQ | NON | 191 033 | 51 039 | -27 903 | 2 517 | 0 | 216 685 | 90 |
| | | 149427 | La Fontaine, de Saint-Clément à Viau - serv prof AQ | NON | 440 | 2 278 | 216 | 37 | 0 | 2 971 | 0 |
| | | 149919 | Adam, de Viau à de Ville-Marie - Reconst AQ | NON | 190 583 | 38 603 | -9 269 | 10 771 | 0 | 230 688 | 70 |
| | | 149920 | Adam, de Viau à de Ville-Marie - Serv Prof AQ | NON | 454 | 2 347 | 222 | 38 | 0 | 3 061 | 0 |
| | | 150823 | Ontario, de Jeanne-d'Arc à De LaSalle - rehab AQ /SO 10136 | NON | 442 822 | 0 | 0 | 0 | 0 | 442 822 | 280 |
| | | 151849 | Préfontaine, de Ontario à de Rouen - serv prof AQ | NON | 6 196 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 196 | 0 |
| | | 152217 | Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst AQ_- Soum 314801 | NON | 0 | 0 | 284 262 | 8 221 | 0 | 292 484 | 267 |
| | | 152237 | Mousseau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ - Serv prof - Soum 314901 | NON | 591 | 0 | 3 178 | 3 662 | 0 | 7 432 | 0 |
| | | 152248 | Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst AQ - SERV PRO AQ | NON | 0 | 0 | 14 699 | 900 | 0 | 15 599 | 0 |
| | | 152250 | Bellerive, de Mousseau à Joffre - reconst AQ - serv prof | NON | 394 | 0 | 2 160 | 2 513 | 0 | 5 067 | 0 |
| | | 152259 | Pierre-Bernard, Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ- Serv prof | NON | 4 333 | 0 | 3 838 | 4 046 | -320 | 11 896 | 0 |
| | | 152773 | Chambly de Ontario à Rouen - entrée de plomb (PRR)- 2014-006 | NON | 366 360 | 0 | 0 | 0 | 0 | 366 360 | 1 |
| | | 153602 | Darling, de Sherbrooke à Darling - réhab AQ | NON | 75 721 | 0 | 0 | 0 | 0 | 75 721 | 100 |
| | | 154724 | Mercier, de Pierre de Coubertin à Sainte-Claire - entrée de plomb- AQ | NON | 49 793 | 0 | 0 | 0 | 0 | 49 793 | 1 |
| | | 154725 | Joffre, de Hochelaga à Pierre de Coubertin - entrée de plomb - AQ | NON | 89 733 | 0 | 0 | 0 | 0 | 89 733 | 1 |
| | | 154726 | Rue Pierre-Tétreault, de Forbin-Janson à de Grosbois - entrée de plomb - AQ | NON | 37 512 | 0 | 0 | 0 | 0 | 37 512 | 1 |
| | | 155921 | Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - reconst AQ | NON | 0 | 0 | 2 336 | 115 374 | 0 | 117 710 | 163 |
| | | 155922 | Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst AQ - Soum 285701 | NON | 0 | 0 | 187 827 | 415 | 0 | 188 241 | 71 |
| | | 156055 | Souigny, de Desmarteau à Paul-Pau - reconst AQ_Soum 316301 | NON | 0 | 0 | 0 | 78 664 | 10 631 | 89 295 | 0 |
| | | 156608 | Souigny, de Desmarteau à Paul-Pau - serv prof AQ reconst AQ | NON | 0 | 4 664 | 0 | 1 697 | 1 658 | 8 018 | 0 |
| | | 156613 | Sherbrooke, de limite ouest arrondissement à Saint-Germain - Reconst AQ-SP | NON | 0 | 0 | 0 | 8 079 | 913 | 8 992 | 490 |
| | | 156620 | Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 765 | 2 166 | 2 931 | 0 |
| | | 156909 | Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst AQ - serv prof - Soum 285701 | NON | 0 | 0 | 17 583 | -1 107 | 0 | 16 476 | 0 |
| | | 158047 | H.-Beaugrand,Pierre-DeCoubertin à Ste-Claire-Entrée Serv AQ - Soum 2015-008 | NON | 0 | 46 719 | 0 | 0 | 0 | 46 719 | 0 |
| | | 158048 | Toulouse, de Bossuet à Du Quesne - Entrées Services AQ - Soum 2015-008 | NON | 0 | 12 703 | 0 | 0 | 0 | 12 703 | 0 |
| | | 158049 | Pierre-Bernard, de Sherbrooke à De grobois - Entrées Serv. AQ-Soum 2015-008 | NON | 0 | 76 956 | 0 | 0 | 0 | 76 956 | 0 |
| | | 158050 | Dubuisson, de Saint-Donat à Baldwin - Entrées Services AQ - Soum 2015-008 | NON | 0 | 42 730 | 0 | 0 | 0 | 42 730 | 0 |
| | | 160044 | de Rouen, de Moreau à Saint-Germain - Rehab AQ | NON | 0 | 0 | 289 258 | 762 | 0 | 290 020 | 198 |
| | | 160051 | Davidson, de Hochelaga à Sherbrooke - Rehab AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 519 688 | -2 163 | 517 525 | 0 |
| | | 160615 | de Rouen, de Moreau à Saint-Germain - Rehab AQ - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 14 242 | 869 | 0 | 15 111 | 0 |
| | | 161123 | Mercier, de Bellerive à Notre-Dame - reconst AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 10 390 | 1 286 | 11 676 | 164 |
| | | 161129 | Sicard, de Sainte-Catherine à Adam - Reconst AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 9 839 | 0 | 9 839 | 0 |
| 162220 | Notre-Dame, de Honoré-Beaugrand à Saint-Donat - Ent Serv AQ_- Soum 281401 | NON | 0 | 0 | 28 979 | 8 238 | 0 | 37 218 | 0 | | |
| 162446 | Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke - reconst AQ - serv prof | NON | 0 | 0 | 0 | 4 318 | 0 | 4 318 | 0 | | |
| 162449 | Dubuisson, de Meese à De Contrecoeur - ent serv AQ - Soum 2016-013 | NON | 0 | 0 | 18 495 | -8 050 | 0 | 10 445 | 0 | | |
| 162454 | de Toulouse, de Dickson à Bossuet - ent serv AQ - Soum 2016-013 | NON | 0 | 0 | 8 845 | 1 600 | 0 | 10 445 | 0 | | |
| 163864 | Desjardins, de de Rouen à Hochelaga - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 338 060 | -2 726 | 335 334 | 292 | | |
| 163865 | De Boucherville, de Notre-Dame à Port de Montréal - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 188 977 | -6 325 | 182 653 | 0 | | |
| 163866 | Létourneux, de Hochelaga à Pierre-De-Coubertin - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 530 187 | 8 283 | 538 470 | 292 | | |
| 163874 | Haig, de Hochelaga à Sherbrooke - reconst AQ_Soum 2017-016 | NON | 0 | 0 | 0 | 945 105 | 115 433 | 1 060 538 | 0 | | |
| 163875 | Haig, de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - reconst AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 77 154 | 25 132 | 102 285 | 910 | | |
| 165707 | Rameau, de Liébert à Dyonnet - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 340 684 | -6 166 | 334 518 | 236 | | |
| 165711 | Des Ormeaux, de Bellerive à Notre-Dame - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 143 730 | 0 | 143 730 | 128 | | |
| 165712 | Honoré-Beaugrand, de Sherbrooke à Place Honoré-Beaugrand - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 257 163 | 10 084 | 267 246 | 0 | | |
| Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | | | | | 3 659 456 | 393 165 | 782 075 | 3 700 893 | 157 345 | 8 692 935 | 5 108 |
| | Montréal-Nord | 144300 | Belleville, de Monselet à Gouin - reconst AQ | NON | 14 958 | 118 768 | -69 126 | -34 290 | 0 | 30 310 | 0 |
| | | 144301 | Belleville, de Monselet à Gouin - serv prof AQ | NON | 8 992 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 992 | 0 |
| | | 149923 | Villeneuve, de Boulevard Rolland à Boulevard Langelier - Réhab AQ/SO10136 | NON | 318 175 | 0 | 0 | 0 | 0 | 318 175 | 400 |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|------------------|---------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Montréal-Nord | 149924 | Boulevard Langelier, de Pierre à Villeneuve - Réhab AQ/ SO10136 | NON | 244 524 | 0 | 0 | 0 | 0 | 244 524 | 333 | | |
| | | 149932 | Salk, de Henri-Bourassa à de la Gare - Réhab AQ /SO 10136 | NON | 178 612 | 0 | 0 | 0 | 0 | 178 612 | 496 | | |
| | | 149933 | Ethier, de Henri-Bourassa à Léger - réhab AQ/ SO10136 | NON | 76 454 | 0 | 0 | 0 | 0 | 76 454 | 100 | | |
| | | 149934 | Henri-Bourassa, de Drapeau à Ethier - réhab AQ /SO10136 | NON | 66 044 | 0 | 0 | 0 | 0 | 66 044 | 71 | | |
| | | 153045 | De Rome , de Sabrevois à Fleury - serv prof AQ_Soum. 960 | NON | 1 549 | 6 515 | 24 020 | -7 572 | 0 | 24 512 | 0 | | |
| | | 153047 | Belleville de Industriel à Fleury - serv prof AQ_Soum. 960 | NON | 8 298 | 12 785 | 45 093 | -12 227 | 0 | 53 949 | 0 | | |
| | | 156040 | London, de Gouin à Henri-Bourassa - reconst AQ_- Soum 961/6 | NON | 0 | 11 185 | 391 047 | 5 182 | 18 766 | 426 180 | 291 | | |
| | | 156041 | Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst AQ | NON | 0 | 4 741 | 13 526 | 0 | 0 | 18 268 | 389 | | |
| | | 156171 | Gouin, de Lacordaire à Veullot - Entrées services AQ_- Soum 255301 | NON | 0 | 0 | 44 811 | 0 | 457 | 45 268 | 0 | | |
| | | 156173 | Gouin, de Lacordaire à Veullot-Entrées Services AQ-serv prof Soum 255301 | NON | 0 | 0 | 1 287 | 44 | 0 | 1 331 | 0 | | |
| | | 157152 | London, de Gouin à Henri-Bourassa - reconst AQ - serv prof - Soum 961/6 | NON | 0 | 8 919 | 73 342 | -26 829 | 0 | 55 431 | 0 | | |
| | | 157153 | Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst AQ - serv prof | NON | 0 | 0 | 10 135 | 1 708 | 0 | 11 843 | 0 | | |
| | | 157508 | Martial, de Des Laurentides à Pie-IX - Ent Serv AQ AO-934 | NON | 0 | 17 715 | -2 100 | 4 120 | 1 984 | 21 718 | 0 | | |
| | | 157510 | de Cobourg, de de Mont-Joli à Sabrevois - Ent Serv AQ AO-934 | NON | 0 | 39 801 | -2 100 | 5 493 | -916 | 42 279 | 0 | | |
| | | 157511 | Saint-Vital, de Prieur à Monselet - Ent Serv AQ AO-934 | NON | 0 | 3 082 | -2 100 | 1 373 | 153 | 2 509 | 0 | | |
| | | 157584 | Henri-Bourassa, de Belleville à de Cobourg - reconst AQ - Serv | NON | 0 | 0 | 0 | 38 564 | 0 | 38 564 | 0 | | |
| | | 160001 | Léger, de Salk à Lanthier - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 252 390 | 23 233 | 275 623 | 257 | | |
| | | 160040 | L'Archevêque, de d'Amos à de Charleroi - Ent Serv AQ | NON | 0 | 53 024 | -25 761 | 0 | 0 | 27 263 | 0 | | |
| | | 162257 | de Rome, de Martial à Monselet - Ent Serv AQ_- Soum 977/7 | NON | 0 | 0 | 13 039 | 0 | 0 | 13 039 | 0 | | |
| | | 162259 | de Rome, de Monselet à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7 | NON | 0 | 0 | 19 552 | 0 | 0 | 19 552 | 0 | | |
| | | 162261 | Bruxelles, de Monselet à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7 | NON | 0 | 0 | 504 | 0 | 0 | 504 | 0 | | |
| | | 162263 | Des Récollets, de Fleury à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7 | NON | 0 | 0 | 3 727 | 0 | 0 | 3 727 | 0 | | |
| | | 162265 | Brunet, de Gouin à de Séville - ent Serv AQ_- Soum 977/7 | NON | 0 | 0 | 20 845 | 0 | 0 | 20 845 | 0 | | |
| | | 162267 | Brunet, de Léger à Perras- ent Serv AQ_- Soum 977/7 | NON | 0 | 0 | 3 276 | 0 | 0 | 3 276 | 0 | | |
| | | 162269 | Pelletier, d'Amos à de Charleroi- Ent Serv AQ_- Soum 979/9 | NON | 0 | 0 | 8 673 | 0 | 0 | 8 673 | 0 | | |
| | | 162271 | Pelletier, de Charleroi à de Castille - Ent Serv AQ_- Soum 979/9 | NON | 0 | 0 | 4 143 | 0 | 0 | 4 143 | 0 | | |
| | | 162273 | Arthur-Chevrier, de Rolland à Désy - Ent Serv AQ_- Soum 977/7 | NON | 0 | 0 | 504 | 0 | 0 | 504 | 0 | | |
| | | 162456 | Hénault, de d'Amiens à Forest - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 172 704 | -298 | 172 407 | 236 | | |
| | | 164169 | Forest, d'Armand-Lavergne à Sainte-Gertrude - Ent Serv AQ - Soum 977/7 | NON | 0 | 0 | 3 226 | 0 | 0 | 3 226 | 0 | | |
| | | 164170 | Gouin, de Laurentides à Audoin - Ent Serv AQ - Soum 977 / 7 | NON | 0 | 0 | 7 169 | 0 | 0 | 7 169 | 0 | | |
| | | 164171 | Gouin, de Salk à Lacordaire - ent serv AQ - Soum 977 / 7 | NON | 0 | 0 | 7 994 | 0 | 0 | 7 994 | 0 | | |
| | | 165844 | Henri-Bourassa, de Saint-Michel à Audoin - rehab AQ | NON | 0 | 0 | 145 618 | 6 292 | 0 | 151 909 | 194 | | |
| | | 166707 | Langelier, de de Dijon à Marie-Victorin - réhab AQ | NON | 0 | 0 | 125 565 | 7 106 | 0 | 132 671 | 138 | | |
| | | Total Montréal-Nord | | | | | 917 606 | 276 534 | 576 338 | 690 233 | 56 775 | 2 517 486 | 2 905 |
| | | Outremont | Outremont | 139401 | De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - reconst AQ - Soum 284401 | NON | 0 | 0 | 0 | 271 327 | 1 765 | 273 092 | 130 |
| | | | | 139402 | De L'Épée, de Laurier à St-Joseph, serv prof AQ_Soum 284401 | NON | 0 | 0 | 0 | 10 487 | 4 233 | 14 720 | 0 |
| | | | | 139406 | Laurier, de Durocher à Hutchison - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 2 637 | 809 | 0 | 3 446 | 0 |
| | | | | 139949 | Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De l'Épée - reconst AQ_Soum 284401 | NON | 0 | 0 | 0 | 97 723 | 22 551 | 120 274 | 0 |
| 139951 | Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De L'Épée-serv prof AQ Soum 284401 | | | NON | 0 | 0 | 0 | 5 391 | 2 505 | 7 896 | 0 | | |
| 144508 | Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - reconst AQ soum 284501 | | | NON | 0 | 0 | 0 | 113 540 | 0 | 113 540 | 0 | | |
| 144510 | Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - serv prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 0 | 5 921 | 0 | 5 921 | 0 | | |
| 144513 | Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - reconst AQ - AO284601 | | | NON | 164 313 | 0 | 0 | 0 | 0 | 164 313 | 57 | | |
| 144514 | Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - serv prof AQ - AO284601 | | | NON | 0 | 8 964 | 6 | 0 | 0 | 8 971 | 0 | | |
| 145259 | Pratt, de Ducharme à Bates - reconst AQ - Soum TP01/01-15 | | | NON | 0 | 291 277 | -79 683 | -11 334 | 0 | 200 260 | 140 | | |
| 145260 | Pratt, de Ducharme à Bates - serv prof AQ | | | NON | 12 352 | 9 978 | 28 616 | 303 | 0 | 51 248 | 0 | | |
| 145965 | McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood - reconst AQ - Soum TP01/01-15 | | | NON | 0 | 626 719 | -78 950 | -16 916 | 0 | 530 853 | 168 | | |
| 149652 | McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood - serv prof AQ | | | NON | 26 147 | 32 813 | 13 470 | 1 459 | 0 | 73 889 | 0 | | |
| 161833 | Van Horne, de Pratt à Hartland - serv prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 139 | 0 | 0 | 139 | 0 | | |
| 161835 | Van Horne, de Antonine-Maillet à Rockland - serv prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 56 | 0 | 0 | 56 | 0 | | |
| Total Outremont | | | | | 202 812 | 969 752 | -113 710 | 478 710 | 31 054 | 1 568 618 | 495 | | |
| Pierrefonds - Roxboro | Pierrefonds - Roxboro | 125208 | 2e Avenue nord,de Gouin à la 4e Rue - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 0 | 2 328 | 0 | 2 328 | 0 | | |
| | | 139158 | 11e, de 15e Avenue à la 13e Avenue - reconst AQ_ST-14-08 | NON | 79 226 | 8 831 | 109 | 0 | 0 | 88 166 | 0 | | |
| | | 139164 | Langevin, de Gouin à Richer - reconst AQ ST-14-04 | NON | 47 662 | 0 | 0 | 0 | 0 | 47 662 | 1 | | |
| | | 139165 | Allard, de Gouin à Richer - reconst AQ | NON | 46 913 | 0 | 0 | 0 | 0 | 46 913 | 0 | | |
| | | 139171 | 11e Rue, de 15e Avenue à 15e Avenue - reconst AQ_ST-14-08 | NON | 71 359 | 8 384 | 103 | 0 | 0 | 79 846 | 0 | | |
| | | 139173 | 14e Avenue, de la 13e Rue à la 11e Rue - reconst AQ_ST-14-08 | NON | 26 469 | 2 597 | 32 | 0 | 0 | 29 099 | 0 | | |
| | | 139199 | Woodland, de Chestnut à Pavillon - reconst AQ ST-14-06 | NON | 258 943 | 0 | 0 | 0 | 0 | 258 943 | 0 | | |
| | | 139208 | 11e Rue, de la 13e Avenue à la 11e Avenue - reconst AQ_ST-14-08 | NON | 70 505 | 8 384 | 103 | 0 | 0 | 78 992 | 0 | | |
| | | 139238 | 13e Avenue, de la 14e Rue à la 9e Rue - reconst AQ_ST-14-08 | NON | 116 681 | 13 714 | 169 | 0 | 0 | 130 564 | 0 | | |
| | | 140158 | Bergeron, de Lalande à Lalande - reconst AQ | NON | 134 557 | 14 017 | 0 | 0 | 0 | 148 573 | 251 | | |
| | | 145986 | Bergeron, de Lalande à Lalande - serv prof AQ | NON | 2 563 | 4 200 | 238 | 0 | 0 | 7 001 | 0 | | |
| | | 145989 | 11e Rue, de 15e Avenue à 15e Avenue - serv prof AQ | NON | 4 155 | 0 | 249 | 0 | 0 | 4 404 | 0 | | |
| | | 145991 | 14e Avenue, de la 13e Rue à la 11e Rue - serv prof AQ | NON | 2 541 | 0 | 152 | 0 | 0 | 2 693 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|-------------|-----------|-----------------|---------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Pierrefonds - Roxboro | 146256 | 15e Avenue, de la 13e Rue à la 10e Rue - reconst AQ_ST-14-08 | NON | 303 232 | 8 384 | 103 | 0 | 0 | 311 720 | 211 |
| | | 146258 | 15e Avenue, de la 13e Rue à la 10e Rue - serv prof AQ | NON | 4 659 | 0 | 279 | 0 | 0 | 4 939 | 0 |
| | | 146263 | 3e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof AQ | NON | | | | 2 183 | 0 | 2 183 | 0 |
| | | 152186 | Allard, de Gouin à Richer - serv.prof AQ | NON | 9 928 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 928 | 0 |
| | | 152187 | Langevin, de Gouin à Richer - serv.prof AQ | NON | 9 676 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 676 | 0 |
| | | 152190 | 11e Rue, de 15e Avenue à la 13e Avenue - serv.prof AQ | NON | 10 831 | 0 | 353 | 0 | 0 | 11 183 | 0 |
| | | 152401 | Woodland, de Chestnut à Pavillon - serv prof AQ | NON | 12 182 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 182 | 0 |
| | | 152402 | 13e Avenue, de 14e Rue à 9e Rue - serv prof AQ | NON | 12 769 | 0 | 520 | 0 | 0 | 13 289 | 0 |
| | | 152473 | Chestnut, de limite est à Richer - Reconst AQ ST-14-06 | NON | 595 277 | 0 | 0 | 0 | 0 | 595 277 | 429 |
| | | 152474 | Chestnut, de limite est à Richer - serv prof AQ | NON | 11 229 | 0 | 0 | 0 | 0 | 11 229 | 0 |
| | | 152475 | Brunet, de Gouin à Chestnut - reconst AQ_ST-14-06 | NON | 146 267 | 0 | 0 | 0 | 0 | 146 267 | 105 |
| | | 152476 | Brunet, de Gouin à Chestnut - serv prof AQ | NON | 5 921 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 921 | 0 |
| | | 152766 | 11e Rue, de 13e Avenue à 11e Avenue - serv prof AQ | NON | 3 933 | 0 | 236 | 0 | 0 | 4 169 | 0 |
| | | 153992 | Lorraine, de Balmoral à Dalhousie - reconst AQ ST-14-20 | NON | 197 989 | 0 | 0 | 0 | 0 | 197 989 | 180 |
| | | 153993 | Varenes, de De Versailles à Dalhousie - reconst AQ_AO-ST1421 | NON | 269 686 | 0 | 0 | 0 | 0 | 269 686 | 238 |
| | | 153994 | Lorraine, de Balmoral à Dalhousie - serv prof AQ | NON | 11 273 | 508 | 345 | 0 | 0 | 12 127 | 0 |
| | | 153995 | Varenes, de De Versailles à Dalhousie - serv prof AQ ST1421 | NON | 6 102 | 700 | -40 | 0 | 0 | 6 762 | 0 |
| | | 155959 | Perreault, de Dupuis à Pascal - reconst AQ_Soum ST-17-04 | NON | | | | 239 962 | -11 792 | 228 170 | 319 |
| | | 155960 | Perreault, de Dupuis à Pascal - serv prof AQ | NON | | | | 18 834 | -3 863 | 14 971 | 0 |
| | | 155963 | Pascal, de Acres à Perreault - reconst AQ_Soum ST-17-04 | NON | | | | 138 403 | -6 852 | 131 551 | 184 |
| | | 155964 | Pascal, de Acres à Perreault - serv prof AQ | NON | | | | 10 986 | -2 228 | 8 758 | 0 |
| | | 155981 | 3e Rue, de 2e Avenue Nord à 1re Avenue Nord - serv prof AQ | NON | | | | 655 | 0 | 655 | 0 |
| | | 155986 | 4e Avenue, de Gouin à 4e Rue - serv prof AQ | NON | | | | 1 819 | 0 | 1 819 | 0 |
| | | 155992 | Maher, de limite ouest à Saint-Charles - reconst AQ - ST-15-04 | NON | 0 | 555 173 | 15 360 | 3 234 | 0 | 573 767 | 472 |
| | | 155993 | Maher, de limite ouest à Boulevard Saint-Charles - serv prof AQ | NON | 0 | 3 365 | 0 | 0 | 0 | 3 365 | 0 |
| | | 155995 | Valley, de Monteray à Vincent - reconst AQ - ST-15-04 | NON | 0 | 272 773 | 7 547 | 1 589 | 0 | 281 909 | 232 |
| | | 155996 | Valley, de Monteray à Vincent - serv prof AQ | NON | 0 | 3 365 | 0 | 0 | 0 | 3 365 | 0 |
| | | 155999 | Monteray, de Maher à Omega - reconst AQ - ST-15-04 | NON | 0 | 158 704 | 4 391 | 925 | 0 | 164 020 | 135 |
| | | 156001 | Vincent, de Omega à Maher - reconst AQ - ST-15-04 | NON | 0 | 174 166 | 4 819 | 1 015 | 0 | 179 999 | 148 |
| | | 156003 | Arnold, de Apple Blossom à Maher - reconst AQ - ST-15-04 | NON | 0 | 137 699 | 3 810 | 802 | 0 | 142 311 | 117 |
| | | 156005 | Apple Blossom, de Maher à Arnold - reconst AQ - ST-15-04 | NON | 0 | 610 311 | 16 885 | 3 555 | 0 | 630 751 | 519 |
| | | 156006 | Apple Blossom, de Maher à Arnold - serv prof AQ | NON | 0 | 3 365 | 0 | 0 | 0 | 3 365 | 0 |
| | | 156007 | 13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - reconst AQ - Soum ST-15-05 | NON | 0 | 305 943 | 12 308 | -86 | 0 | 318 166 | 385 |
| | | 156009 | 16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - reconst AQ - Soum ST-15-05 | NON | 0 | 179 529 | 7 223 | -50 | 0 | 186 701 | 226 |
| | | 156011 | 10e Rue, de 17e Avenue à 13e Avenue - reconst AQ - Soum ST-15-05 | NON | 0 | 446 167 | 17 950 | -125 | 0 | 463 992 | 562 |
| | | 156013 | Du Bosquet, de Acres à Oakwood - reconst AQ - ST-15-09 | NON | 0 | 678 745 | 14 562 | 8 941 | 0 | 702 248 | 598 |
| | | 156014 | Du Bosquet, de Acres à Oakwood - serv prof AQ | NON | 0 | 6 556 | 0 | 0 | 0 | 6 556 | 0 |
| | | 156015 | Thorndale, de Acres à Oakwood - reconst AQ - ST-15-09 | NON | 0 | 218 912 | 4 696 | 2 884 | 0 | 226 492 | 193 |
| | | 156016 | Thorndale, de Acres à Oakwood - serv prof AQ | NON | 0 | 3 278 | 0 | 0 | 0 | 3 278 | 0 |
| | | 156019 | Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - reconst AQ_Soum ST-17-04 | NON | | | | 157 939 | -4 091 | 153 848 | 215 |
| | | 156020 | Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - serv prof AQ | NON | | | | 13 088 | -2 604 | 10 485 | 0 |
| | | 156021 | Boileau, de Dupuis à Pascal - reconst AQ_Soum ST-17-04 | NON | | | | 220 110 | -363 | 219 747 | 307 |
| | | 156022 | Boileau, de Dupuis à Pascal - serv prof AQ | NON | | | | 18 235 | -3 718 | 14 517 | 0 |
| | | 156039 | 3e Rue, de 2e Avenue nord à 1re Avenue nord - serv prof EG SAN | NON | | | | 655 | 0 | 655 | 0 |
| | | 156044 | 4e Avenue, de Gouin à la 4e Rue - serv prof EG SAN | NON | | | | 1 819 | 0 | 1 819 | 0 |
| 156835 | 5e Avenue, de 8e Rue à 7e Rue - réhab AQ - ST-15-07 | NON | 0 | 58 299 | 0 | 0 | 0 | 58 299 | 89 | | |
| 156836 | 8e Rue, de Prince-Edward à 5e Avenue - réhab AQ - ST-15-07 | NON | 0 | 34 008 | 0 | 0 | 0 | 34 008 | 56 | | |
| 157176 | Edgewood, de limite ouest à de Versailles - réhab AQ - ST-15-07 | NON | 0 | 19 433 | 0 | 0 | 0 | 19 433 | 34 | | |
| 157258 | 18e Avenue, de 18e Avenue(près #32)à 17e Avenue - reconst AQ_Soum ST-15-05 | NON | 0 | 77 336 | 3 111 | -22 | 0 | 80 425 | 97 | | |
| 157996 | Sherwood, de De Versailles à Berry - serv prof AQ | NON | 0 | 6 299 | 13 762 | 3 875 | 0 | 23 936 | 0 | | |
| 158459 | Hortie, de Laurin à Gouin - serv prof AQ - Soum ST-16-05 | NON | 0 | 4 920 | 15 763 | 592 | 0 | 21 274 | 0 | | |
| 158461 | Laurin, de Hortie à Gouin - serv prof AQ | NON | 0 | 4 920 | 18 924 | 707 | 0 | 24 550 | 0 | | |
| 159228 | Olympia, de Cul-de-sac à Gouin - serv prof AQ | NON | 0 | 4 920 | 18 573 | 694 | 0 | 24 186 | 0 | | |
| 159229 | Olympia, de Olympia (près #4929) à d'Orléans - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 3 005 | 110 | 0 | 3 115 | 0 | | |
| 159230 | 11e Avenue, de 14e Rue à 8e Rue - serv prof AQ | NON | 0 | 9 449 | 16 535 | 281 | 0 | 26 265 | 0 | | |
| 159231 | 10e Avenue, de 14e Rue à 11e Rue - serv prof AQ | NON | 0 | 3 150 | 5 820 | 99 | 0 | 9 069 | 0 | | |
| 159232 | Dalhousie, de Sherwood à Lombardy - serv prof AQ | NON | 0 | 5 497 | 11 470 | 3 369 | 0 | 20 336 | 0 | | |
| 159233 | Alma, de De Lorraine à Lombardy - serv prof AQ | NON | 0 | 3 436 | 6 487 | 1 915 | 0 | 11 838 | 0 | | |
| 159234 | Balmoral, de Varenes à Lombardy - serv prof AQ | NON | 0 | 4 810 | 10 648 | 3 121 | 0 | 18 579 | 0 | | |
| 159242 | Dupuis, de Acres à Sainte-Croix - serv prof AQ | NON | | | | 17 248 | -3 512 | 13 736 | 0 | | |
| 159243 | Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - serv prof AQ | NON | | | | 4 788 | -844 | 3 944 | 0 | | |
| 159244 | Gouin, de Coursol à des Cageux - serv prof AQ | NON | 0 | 3 690 | 0 | 0 | 0 | 3 690 | 0 | | |
| 159245 | Gouin, de des Cageux à De Gaulle - serv prof AQ | NON | 0 | 5 166 | 0 | 0 | 0 | 5 166 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------|-------------|------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Pierrefonds - Roxboro | 159246 | Gouin, de Geneviève à Gouin (près #17140) - serv prof AQ | NON | 0 | 5 904 | 0 | 0 | 0 | 5 904 | 0 | | |
| | | 159248 | Dupuis, de Acres à Sainte-Croix - reconst AQ_Soum ST-17-04 | NON | | | | 218 171 | -10 563 | 207 608 | 290 | | |
| | | 159250 | Côté, du Cul-de-sac à Sainte-Croix - reconst AQ_Soum ST-17-04 | NON | | | | 56 432 | -2 672 | 53 760 | 75 | | |
| | | 161841 | Gouin, du Chemin de la Rive-Boisée à Marceau - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 6 138 | 1 220 | 0 | 7 358 | 0 | | |
| | | 161842 | Émile, de Roméo à Marceau - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 1 311 | 261 | 0 | 1 572 | 0 | | |
| | | 161843 | Raymond, de David à Simone - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 2 094 | 417 | 0 | 2 511 | 0 | | |
| | | 161844 | Raymond, de boul. Gouin à Léo - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 3 775 | 751 | 0 | 4 526 | 0 | | |
| | | 161845 | Roméo, de des Maçons à Léo - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 3 775 | 751 | 0 | 4 526 | 0 | | |
| | | 161846 | David, de 13740 David à Marceau - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 3 933 | 782 | 0 | 4 715 | 0 | | |
| | | 161847 | Simone, de David à Raymond - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 1 780 | 353 | 0 | 2 133 | 0 | | |
| | | 161848 | André, de Marceau à Raymond - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 2 205 | 438 | 0 | 2 643 | 0 | | |
| | | 161849 | Albert, de David à Raymond - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 2 622 | 522 | 0 | 3 144 | 0 | | |
| | | 161850 | Marceau, de Émile à du Parc - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 11 566 | 2 297 | 0 | 13 863 | 0 | | |
| | | 161851 | Marceau, de du Parc à Huntington - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 8 816 | 1 645 | 0 | 10 461 | 0 | | |
| | | 161982 | Marceau, de Gouin à Émile - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 1 311 | 368 | 0 | 1 679 | 0 | | |
| | | 164076 | William, de London à Desjardins - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 5 426 | 0 | 0 | 5 426 | 0 | | |
| | | 164078 | Aquila, de Louis-XV à Elizabeth - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 3 712 | 0 | 0 | 3 712 | 0 | | |
| | | 164087 | Elizabeth, de Cadillac à de Versailles -serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 5 140 | 0 | 0 | 5 140 | 0 | | |
| | | 164089 | 12e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - serv prof AQ | NON | | | | 586 | 0 | 586 | 0 | | |
| | | 164091 | Maurice, de Cedar à King - serv prof AQ | NON | | | | 1 783 | 0 | 1 783 | 0 | | |
| | | 164436 | James, de Cedar à King - serv prof AQ | NON | | | | 1 621 | 0 | 1 621 | 0 | | |
| | | 164437 | Gouin, de Robitaille à Alexander - réhab AQ_Soum ST-17-07 | NON | | | | 65 741 | 20 559 | 86 301 | 0 | | |
| | | 165011 | Lyons, de King à Juneau - reconst AQ_Soum ST-17-05 | NON | | | | 226 789 | 0 | 226 789 | 222 | | |
| | | 165012 | Lyons, de King à Juneau - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 5 706 | 14 420 | -4 589 | 15 537 | 0 | | |
| | | 165212 | 5e Avenue de Gouin au #35, 5e Avenue - serv prof ÉG SA | NON | | | | 879 | 0 | 879 | 0 | | |
| | | 165214 | 5e Avenue du #35, 5e Avenue au #16 , 5e Avenue - serv prof ÉG SA | NON | | | | 1 416 | 0 | 1 416 | 0 | | |
| | | 165226 | Rolland, de Maurice à Labelle - serv prof AQ | NON | | | | 1 215 | 0 | 1 215 | 0 | | |
| | | 165229 | Pine, de Maurice à Rideau - serv prof AQ | NON | | | | 1 053 | 0 | 1 053 | 0 | | |
| | | 165231 | Royal, de Maurice à Rideau - serv prof AQ | NON | | | | 1 215 | 0 | 1 215 | 0 | | |
| | | 165233 | Rideau, de Rolland à Simard - serv prof AQ | NON | | | | 1 215 | 0 | 1 215 | 0 | | |
| | | 165246 | Grey, de Racine à Delray - serv prof AQ | NON | | | | 1 864 | 0 | 1 864 | 0 | | |
| | | 165250 | Delray, de Fox à Belleville - serv prof AQ | NON | | | | 1 459 | 0 | 1 459 | 0 | | |
| | | 165690 | Racine, de Fox à Belleville - serv prof AQ | NON | | | | 1 864 | 0 | 1 864 | 0 | | |
| | | 165691 | Belleville, du Pierrefonds au Gouin - serv prof AQ | NON | | | | 2 917 | 0 | 2 917 | 0 | | |
| | | 166229 | 3e Avenue, de Centre-Commercial à la 2e Rue - serv prof AQ | NON | | | | 2 002 | 0 | 2 002 | 0 | | |
| | | 166292 | 3e Avenue, de Centre-Commercial à la 2e Rue - serv prof ÉG san | NON | | | | 2 002 | 0 | 2 002 | 0 | | |
| | | 166295 | 12e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - serv prof ÉG | NON | | | | 586 | 0 | 586 | 0 | | |
| | | 166356 | 5e Avenue, de Gouin à #35 5e Avenue - serv prof AQ | NON | | | | 879 | 0 | 879 | 0 | | |
| | | 166357 | 5e Avenue, de #35, 5e Avenue à #16 , 5e Avenue - serv prof AQ | NON | | | | 1 416 | 0 | 1 416 | 0 | | |
| | | 166745 | Bélair, de #10438 Bélair à Bellevue - réhab AQ_Soum ST-17-07 | NON | | | | 18 429 | 12 083 | 30 512 | 0 | | |
| | | 166746 | Bellevue, de Belvédère à Bélair - réhab AQ_Soum ST-17-07 | NON | | | | 222 140 | 69 667 | 291 807 | 0 | | |
| | | 166748 | Belvédère, de Bellevue à #10444 Belvédère - réhab AQ_Soum ST-17-07 | NON | | | | 49 036 | 15 329 | 64 365 | 0 | | |
| | | 166752 | Belmont, de Belvédère à Belvédère - réhab AQ_Soum ST-17-07 | NON | | | | 90 094 | 28 164 | 118 258 | 0 | | |
| | | 166754 | Godard, de #4625 Godard à Bonny - réhab AQ_Soum ST-17-07 | NON | | | | 66 848 | 20 897 | 87 746 | 0 | | |
| | | 166755 | Bonny, de Alexander à #4966 Bonny - réhab AQ_Soum ST-17-07 | NON | | | | 59 558 | 18 618 | 78 177 | 0 | | |
| | | Total Pierrefonds - Roxboro | | | | | 2 472 528 | 4 079 007 | 305 909 | 2 009 909 | 127 627 | 8 994 980 | 6 890 |
| | | Plateau Mont-Royal | Plateau Mont-Royal | 129902 | Saint-Urbain, de Rachel à Marie-Anne - const AQ | NON | 18 365 | 72 821 | -43 533 | -14 720 | 0 | 32 931 | 27 |
| 129903 | Saint-Urbain, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ | | | NON | 8 106 | 3 809 | 34 374 | 1 084 | 0 | 47 373 | 0 | | |
| 132872 | Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - reconst AQ | | | NON | 0 | 922 181 | -104 375 | 0 | 0 | 817 807 | 691 | | |
| 132873 | Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - serv prof AQ | | | NON | 1 419 | 667 | 8 583 | 190 | 0 | 10 858 | 0 | | |
| 138111 | Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - reconst AQ - AO 262002 | | | NON | 0 | 601 633 | 27 180 | 2 693 | 0 | 631 507 | 520 | | |
| 138921 | Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof AQ | | | NON | 7 694 | 3 446 | 5 578 | 450 | 0 | 17 168 | 0 | | |
| 141036 | Saint-Viateur, de Gaspé à Henri-Julien - construction AQ - AQ 265202 | | | NON | 0 | 138 756 | 52 069 | 49 193 | 0 | 240 018 | 150 | | |
| 141037 | Saint-Viateur, de Gaspé à Henri-Julien - serv prof AQ - AO 265202 | | | NON | 0 | 0 | 29 431 | 340 | 0 | 29 772 | 0 | | |
| 143263 | Masson, de Papineau à Chabot - serv prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 57 724 | 3 003 | -386 | 60 341 | 0 | | |
| 143278 | Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - reconst AQ_Soum 266601 | | | NON | | | | 329 329 | -85 286 | 244 043 | 210 | | |
| 143279 | Berri, de Saint-Joseph à Bibaud - serv prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 0 | 8 107 | 8 | 8 115 | 0 | | |
| 143866 | Parthenais, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 33 | 1 076 | 994 | 2 103 | 0 | | |
| 143871 | Rachel, de De Bullion à Saint-André - Rehab AQ AO-10072 | | | NON | 633 731 | 0 | 0 | 0 | 0 | 633 731 | 0 | | |
| 143877 | De Mentana, de Roy à Duluth - serv prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 109 | 0 | 0 | 109 | 0 | | |
| 143889 | Resther, de Laurier à Bibaud - Rehab AQ/SO10072 | | | NON | 4 309 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 309 | 17 | | |
| 144493 | Resther, de Bibeau à Boucher - Reconst AQ | | | NON | 24 620 | 11 344 | 81 773 | 366 | 0 | 118 103 | 18 | | |
| 144494 | Resther, de Bibeau à Boucher - Serv prof AQ | NON | 29 138 | 10 809 | 13 392 | 3 076 | 0 | 56 415 | 0 | | | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Plateau Mont-Royal | 145609 | Coloniale, de Roy à Napoléon - reconst AQ_Soum 266601 | NON | | | | 345 418 | -23 957 | 321 460 | 180 |
| | | 145610 | Coloniale, de Roy à Napoléon - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 3 432 | 6 984 | 8 | 10 424 | 0 |
| | | 146557 | Des Érables, de Sherbrooke à Rachel - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 5 697 | 1 076 | 994 | 7 767 | 0 |
| | | 146564 | Laurier, de Hutchison à Du Parc - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 457 | 0 | 0 | 457 | 0 |
| | | 147075 | Saint-André, de Cherrier à Mont-Royal - Reconst AQ | NON | 0 | 0 | 426 | 11 392 | 5 638 | 17 456 | 1 215 |
| | | 147079 | Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab AQ /SO 10136 | NON | 1 114 900 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 114 900 | 731 |
| | | 147291 | Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - Reconst AQ - Soum DDTTP54-15-02 | NON | 0 | 96 909 | 6 791 | 23 429 | -23 429 | 103 701 | 164 |
| | | 147293 | Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - serv prof AQ_- soum DDTTP 54-15-12 | NON | 0 | 29 493 | 971 | 4 345 | 0 | 34 809 | 0 |
| | | 150717 | Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab AQ / AO10136 | NON | 0 | 0 | 332 624 | 0 | 0 | 332 624 | 259 |
| | | 151287 | Jeanne-Mance, de Mont-Royal à Villeneuve - Serv Prof AQ | NON | 26 883 | 0 | 1 790 | 0 | 0 | 28 673 | 0 |
| | | 151496 | Clark, de Saint-Joseph à Laurier - Reconst AQ | NON | 0 | 453 117 | -95 961 | 95 961 | -95 961 | 357 156 | 121 |
| | | 151497 | Clark, de Saint-Joseph à Laurier - serv prof AQ | NON | 0 | 53 270 | -22 594 | 27 525 | -22 594 | 35 607 | 0 |
| | | 155285 | De Lanaudière, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ | NON | | | | 789 | 0 | 789 | 0 |
| | | 155291 | Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - serv prof AQ | NON | | | | 1 244 | 0 | 1 244 | 0 |
| | | 155333 | Laval, de Sherbrooke à Carré Saint-Louis - réhab AQ Soum 10164 | NON | 0 | 491 402 | 2 397 | 12 003 | 0 | 505 802 | 239 |
| | | 155388 | Berri, de Roy à Duluth - serv prof AQ | NON | | | | 15 388 | 668 | 16 056 | 0 |
| | | 155709 | Prince-Arthur, de University à Hutchison - réhab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 549 454 | -56 184 | 0 | 493 270 | 340 |
| | | 160626 | Clark, de Saint-Viateur à Bernard - réhab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 569 281 | -65 598 | 0 | 503 684 | 272 |
| | | 160630 | Rachel, de Parthenais à Chapleau - rehab ÉG unit_Soum 321701 | NON | | | | 175 298 | 185 | 175 483 | 300 |
| | | 161813 | Rachel, de des Érables à Parthenais - Reconst AQ | NON | | | | 9 487 | 994 | 10 480 | 210 |
| | | 162840 | Chapleau, de Sherbrooke à Rachel - réhab ÉG unit_Soum 321701 | NON | | | | 121 587 | 161 | 121 748 | 225 |
| | | 162842 | Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - reconst AQ_Soum DDTTP54-17-06 | NON | | | | 1 004 292 | -145 373 | 858 918 | |
| | | 162843 | Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof AQ | NON | | | | 86 883 | -17 999 | 68 884 | 0 |
| | | 162847 | Rachel, de Christophe-Colomb à De la Roche - reconst AQ | NON | | | | 789 | 0 | 789 | 50 |
| | | 164013 | Napoléon, de Saint-Christophe à de Mentana - reconst AQ | NON | | | | 11 771 | 0 | 11 771 | 120 |
| | | 165175 | Bercy, de Sherbrooke Est à Rachel Est - réhab ÉG unit_Soum 321701 | NON | | | | 1 124 | 201 | 1 325 | 185 |
| | | 165176 | Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ | NON | | | | 58 690 | 0 | 58 690 | 0 |
| | | 166033 | Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ_Soum 321701 | NON | | | | 462 257 | 140 261 | 602 518 | |
| | | 166034 | Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ | NON | | | | 18 458 | 5 654 | 24 111 | 1 310 |
| | | 166731 | Saint-Dominique, de Sherbrooke à Prince-Arthur - Reconst AQ | NON | | | | 8 247 | -3 062 | 5 185 | |
| | | 167021 | Guilbault, de Saint-Laurent à Saint-Dominique - réhab AQ | NON | | | | 173 754 | -6 | 173 748 | 60 |
| | | 167023 | Assomption, de Beaubien à Saint-Zotique - réhab AQ | NON | | | | 363 893 | 20 800 | 384 693 | |
| | | Total Plateau Mont-Royal | | | | | 1 869 163 | 2 889 659 | 1 517 104 | 3 304 490 | -241 491 |
| Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles | Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles | 129859 | 64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst AQ_RP-ING13-03 | NON | 89 257 | 62 291 | 35 371 | 79 703 | -79 703 | 186 919 | 0 |
| | | 130341 | 64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof AQ - AO13-13055 | NON | 13 809 | 1 966 | 414 | 4 636 | 0 | 20 825 | 0 |
| | | 142839 | 58e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - reconst AQ RP-ING13-03 | NON | 723 559 | 132 351 | 56 406 | 197 646 | -197 646 | 912 317 | 0 |
| | | 142843 | 58e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - serv prof AQ - AO13-13055 | NON | 15 136 | 2 362 | 498 | 9 868 | 9 | 27 873 | 0 |
| | | 145299 | 14e Avenue, de Victoria à Parent - réhab AQ/ SO10136 | NON | 307 847 | 0 | 0 | 0 | 0 | 307 847 | 265 |
| | | 145401 | 82e Avenue, de Bellerive à Notre-Dame - réhab AQ /SO10136 | NON | 317 755 | 0 | 0 | 0 | 0 | 317 755 | 283 |
| | | 145402 | 82e Avenue, Notre-Dame à Victoria - réhab AQ /SO10136 | NON | 154 849 | 0 | 0 | 0 | 0 | 154 849 | 262 |
| | | 145407 | 12e Avenue, de De La Gauchetière à René-Lévesque - réhab AQ/ SO10136 | NON | 130 898 | 0 | 0 | 0 | 0 | 130 898 | 170 |
| | | 149963 | Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst. AQ - RP-ING14-02 | NON | 168 785 | 0 | 36 333 | 1 827 | 0 | 206 945 | 185 |
| | | 149964 | Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Serv Prof AQ - RP ING14-02 | NON | 3 329 | 3 765 | 57 698 | 6 952 | 0 | 71 744 | 0 |
| | | 149970 | Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Reconst AQ RPING14-02 | NON | 0 | 103 358 | 0 | 0 | 0 | 103 358 | 126 |
| | | 149971 | Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Serv Prof AQ - RPING14-02 | NON | 25 103 | 2 801 | 8 234 | 3 122 | 3 | 39 263 | 0 |
| | | 153155 | 5e Avenue, de Victoria à De La Gauchetière - Ent Serv AQ - RP-ING-14-07 | NON | 96 569 | 926 | -926 | 0 | 0 | 96 569 | 0 |
| | | 158248 | De la Gauchetière, de Pierre-Lacroix à Poitou - Entrées services AQ | NON | 0 | 5 853 | 0 | 5 554 | 0 | 11 406 | 0 |
| | | 158249 | Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Entrées services AQ | NON | 0 | 62 708 | 0 | 0 | 0 | 62 708 | 0 |
| | | 158250 | Victoria, Limite ouest à 2e Avenue - Entrées services AQ | NON | 0 | 6 157 | 0 | 0 | 0 | 6 157 | 0 |
| | | 158251 | Gratton, de 18e Avenue à Forsyth - Entrées services AQ | NON | 0 | 12 732 | 0 | 0 | 0 | 12 732 | 0 |
| | | 158252 | 16e Avenue, de Gratton à Forsyth - Entrées services AQ | NON | 0 | 5 853 | 0 | 0 | 0 | 5 853 | 0 |
| | | 163011 | André-Ampère,Élie-Beaugrand à Armand-Bombardier-Ent.Serv AQ-Sou RP-ING16-0 | NON | 0 | 0 | 2 392 | 838 | 0 | 3 230 | 0 |
| | | 163013 | De Montigny, de la 43e avenue à la 47e avenue - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 12 304 | 4 308 | 0 | 16 611 | 0 |
| | | 163014 | René-Lévesque, Des Saules à Boul.Tricentenaire - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 22 215 | 7 778 | 0 | 29 993 | 0 |
| | | 163015 | Sainte-Catherine, de 2e avenue à 4e avenue - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 34 177 | 11 965 | 0 | 46 143 | 0 |
| | | 163016 | Des Saules, de René-Lévesque à Ste-Catherine - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 87 835 | 30 751 | 0 | 118 587 | 0 |
| | | 163017 | Forsyth, de 7e avenue à Saint-Jean-Baptiste - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 43 747 | 15 316 | 0 | 59 063 | 0 |
| | | 163018 | 66e Avenue, de Bellerive à Notre-Dame - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 12 304 | 4 308 | 0 | 16 611 | 0 |
| | | 163019 | Bellerive, de 66e Avenue à 67e Avenue - ent.serv -Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 7 177 | 2 513 | 0 | 9 690 | 0 |
| | | 163020 | Prince-Arthur, de la limite à la 32e avenue - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 2 734 | 957 | 0 | 3 691 | 0 |
| 163021 | Victoria, de 28e avenue à 32e avenue - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 19 481 | 6 820 | 0 | 26 301 | 0 | | |
| 163022 | 16e avenue, de Victoria à De Gauchetietete - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 70 747 | 24 769 | 0 | 95 515 | 0 | | |
| 163024 | 16e Avenue, de Ontario à Gratton- ent.Serv -Soum RP-ING16-01 | NON | 0 | 0 | 26 658 | 9 333 | 0 | 35 991 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|----------------------|---------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|------------------|---------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles | | | | 2 046 896 | 403 122 | 535 801 | 428 962 | -277 337 | 3 137 445 | 1 291 |
| | Rosemont - Petite-Patrie | 139101 | Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, reconst AQ - Soum 225904 | NON | 583 958 | 59 982 | -28 934 | 18 205 | 0 | 633 210 | 0 |
| | | 139103 | Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, serv prof AQ | NON | 21 449 | 9 533 | 10 213 | 499 | 0 | 41 694 | 0 |
| | | 139105 | Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, - reconst AQ_AO-215202 | NON | 366 285 | 52 810 | -58 714 | 1 153 | 0 | 361 533 | 0 |
| | | 139107 | Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, ServprofAQ_AO-215202 | NON | 12 043 | 8 453 | 1 811 | 280 | 0 | 22 587 | 0 |
| | | 144455 | Fullum, de Masson à Dandurand - Reconst AQ /AO RPPV13-05067-OP | NON | 486 308 | 0 | 0 | 0 | 0 | 486 308 | 238 |
| | | 144456 | Fullum, de Masson à Dandurand - Serv Prof AQ | NON | 9 486 | 0 | 887 | 0 | 0 | 10 372 | 0 |
| | | 147224 | 13e Avenue, de Laurier à Masson - réhab AQ - Soum 10072 | NON | 198 403 | 0 | 0 | 0 | 0 | 198 403 | 175 |
| | | 147225 | 15e Avenue, de Rosemont à Bellechasse - réhab AQ - Soum 10072 | NON | 228 296 | 0 | 0 | 0 | 0 | 228 296 | 182 |
| | | 165865 | Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ | NON | | | | 3 153 | 0 | 3 153 | 0 |
| | | 165881 | 16e Avenue, de Beaubien à Bélanger - reconst AQ_Soum : 10118 | NON | | | | 651 916 | -396 | 651 520 | 839 |
| | | 165882 | 16e Avenue, de Beaubien à Bélanger - serv prof_AQ | NON | | | | 3 957 | 1 294 | 5 251 | 0 |
| | Total Rosemont - Petite-Patrie | | | | 1 906 227 | 130 777 | -74 738 | 679 162 | 898 | 2 642 327 | 1 434 |
| | Saint-Laurent | 139331 | Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst AQ - Soum 13-006 | NON | 46 060 | 0 | 0 | 0 | 0 | 46 060 | 0 |
| | | 139333 | Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - serv prof AQ - Soum 12-015 | NON | 0 | 0 | 2 876 | 0 | 0 | 2 876 | 0 |
| | | 139339 | Decelles, de Gratton à Leduc - reconst AQ - Soum 13-006 | NON | 21 481 | 0 | 0 | 0 | 0 | 21 481 | 0 |
| | | 146297 | Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst AQ_Soum 14-026 | NON | 464 988 | 0 | 0 | 0 | 0 | 464 988 | 590 |
| | | 146298 | Saint-Germain, de Rochon à Deguire - serv prof AQ - Soum 13-019_S14033 | NON | 3 770 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 770 | 0 |
| | | 146307 | Barré, de Deguire à Chamberland - reconst AQ_Soum 14-026 | NON | 96 891 | 3 749 | 0 | 1 193 | 0 | 101 833 | 70 |
| | | 146308 | Barré, de Deguire à Chamberland - serv prof AQ_Soum 13-019_S14033 | NON | 1 928 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 928 | 0 |
| | | 146312 | Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst AQ_Soum 14-026 | NON | 154 167 | 5 850 | 0 | 516 | 0 | 160 534 | 152 |
| | | 146313 | Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof AQ - Soum 13-019_S14033 | NON | 1 928 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 928 | 0 |
| | | 146319 | Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst AQ_Soum 14-026 | NON | 270 444 | 0 | 0 | 0 | 0 | 270 444 | 525 |
| | | 146320 | Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof AQ - Soum 13-019 | NON | 4 097 | 0 | 0 | 24 275 | 0 | 28 372 | 0 |
| | | 146327 | De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval - reconst AQ_Soum 14-026 | NON | 364 268 | 28 182 | 0 | 1 362 | 0 | 393 812 | 409 |
| | | 146328 | De La Sorbonne,du Chemin Laval au Chemin Laval-serv prof AQ S13-019_S14033 | NON | 2 256 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 256 | 0 |
| | | 151675 | Boulevard Alexis-Nihon, de Nantel à De L'Église - réhab AQ Soum 10072 | NON | 329 456 | 0 | 0 | 0 | 0 | 329 456 | 267 |
| | | 151678 | Alexis-Nihon, de 381-83 Alexis-Nihon à Jonhson-réhab AQ S.10072 | NON | 290 412 | 0 | 0 | 0 | 0 | 290 412 | 374 |
| | | 151679 | Couvrette, de Muir à Poirier - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 280 842 | 0 | 0 | 0 | 0 | 280 842 | 383 |
| | | 151680 | Bertrand, de Decelles à de la Côte-Vertu - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 128 663 | 0 | 0 | 0 | 0 | 128 663 | 175 |
| | | 151692 | Keller, de Jean-Bouillet à Achim - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 300 560 | 0 | 0 | 0 | 0 | 300 560 | 372 |
| | | 152269 | Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst AQ | NON | 0 | 86 670 | 0 | 0 | 0 | 86 670 | 137 |
| | | 152270 | Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof AQ | NON | 0 | 3 688 | 2 697 | 1 252 | 0 | 7 638 | 0 |
| | | 152275 | Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst AQ | NON | 0 | 193 969 | -2 986 | 0 | 0 | 190 983 | 385 |
| | | 152276 | Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof AQ | NON | 0 | 7 412 | 7 137 | 454 | 0 | 15 004 | 0 |
| | | 152281 | Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ | NON | 0 | 146 021 | 15 419 | 0 | 0 | 161 440 | 220 |
| | | 152282 | Champigny,de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ | NON | 0 | 5 369 | 4 779 | 435 | 0 | 10 583 | 0 |
| | | 152288 | Nantel, de Boulevard Alexis-Nihon à du Caven Circle - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 61 070 | 0 | 0 | 0 | 0 | 61 070 | 94 |
| | | 152289 | Beaudet, de Beaudet à Alexis-Nihon - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 64 586 | 0 | 0 | 0 | 0 | 64 586 | 150 |
| | | 152290 | Stevens, de Boulevard Alexis-Nihon à de Caven Circle - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 55 870 | 0 | 0 | 0 | 0 | 55 870 | 94 |
| | | 152459 | De l'Église, de Alexis-Nihon à Gratton - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 140 999 | 0 | 0 | 0 | 0 | 140 999 | 234 |
| | | 152460 | Savard, de Achim à Robitaille - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 171 513 | 0 | 0 | 0 | 0 | 171 513 | 210 |
| | | 153369 | Barré, de Rochon à Tassé - reconst AQ_Soum 14-026 | NON | 413 063 | 15 981 | 0 | 0 | 0 | 429 044 | 296 |
| | | 153370 | Barré, de Rochon à Tassé - serv prof AQ_S14033 | NON | 3 076 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 076 | 0 |
| | | 155022 | Crépeau, de #406 Crépeau à Laframboise - réhab AQ - Soum 329401 | NON | 0 | 0 | 411 957 | -84 023 | 0 | 327 934 | 454 |
| | | 155106 | Iberville, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab AQ | NON | | | | 167 089 | -1 417 | 165 672 | |
| | | 155905 | Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ | NON | 0 | 134 069 | 3 159 | 0 | 0 | 137 228 | 212 |
| | | 155906 | Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ | NON | 0 | 4 850 | 4 261 | 386 | 0 | 9 498 | 0 |
| | | 155912 | Raimbault, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ | NON | 0 | 130 606 | 476 | 0 | 0 | 131 083 | 198 |
| | | 155913 | Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ | NON | 0 | 4 282 | 3 735 | 187 | 0 | 8 203 | 0 |
| | | 155934 | Fraser, de Dorais à Nantel - reconst AQ | NON | 0 | 129 211 | 3 028 | 0 | 0 | 132 238 | 233 |
| | | 155935 | Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof AQ | NON | 0 | 4 559 | 4 391 | 279 | 0 | 9 229 | 0 |
| | | 155940 | Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst AQ | NON | 0 | 0 | 168 291 | 0 | 0 | 168 291 | 190 |
| | | 155941 | Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof AQ | NON | 0 | 5 091 | 3 877 | 1 402 | 0 | 10 370 | 0 |
| | | 155947 | Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - reconst AQ | NON | 0 | 247 424 | -7 239 | 0 | 0 | 240 185 | 300 |
| | | 155948 | Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - serv prof AQ | NON | 0 | 5 313 | 4 234 | 1 418 | 0 | 10 965 | 0 |
| | | 155953 | Chemin Laval, Poirier au #2230 Chemin Laval - reconst AQ | NON | 0 | 524 277 | -5 | 0 | 0 | 524 272 | 714 |
| | | 155954 | Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof AQ | NON | 0 | 16 454 | 12 450 | 4 200 | 0 | 33 103 | 0 |
| | | 156631 | Marcel, de Létang à Biret - réhab AQ Soum 10164 | NON | 0 | 97 449 | 811 | 0 | -286 | 97 974 | 146 |
| | | 158573 | Côte-de-Liesse, de Graveline à Montée de Liesse - réhab AQ-329401 | NON | 0 | 0 | 249 850 | -11 252 | 0 | 238 598 | 266 |
| | | 160261 | Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 23 511 | 5 104 | 46 | 28 662 | 0 |
| | | 160263 | Saint-Germain, de de l'Église à Côte-Vertu - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 37 618 | 8 167 | 74 | 45 859 | 0 |
| | | 160265 | Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Cardinal - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 14 107 | 3 062 | 28 | 17 197 | 0 |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|---------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Saint-Laurent | 160274 | Frenette, de Bourgoin à # 2292 Sigouin - réhab AQ - Soum 329401 | NON | 0 | 0 | 269 742 | -22 874 | 0 | 246 868 | 325 | | |
| | | 160275 | Marcel, de Biret à Matis - réhab AQ - Soum 329401 | NON | 0 | 0 | 167 598 | -26 085 | 0 | 141 514 | 186 | | |
| | | 160276 | O'Brien, de Cléroux à Henri-Bourassa limite arrond - réhab AQ - Soum 329401 | NON | 0 | 0 | 337 770 | -69 259 | 0 | 268 512 | 395 | | |
| | | 160278 | Sigouin, de # 2445 Sigouin à # 2292 Sigouin - réhab AQ - Soum 329401 | NON | 0 | 0 | 185 320 | -16 379 | 0 | 168 941 | 220 | | |
| | | 160279 | Matis, de Saint-Charles à # 3000 Matis - réhab AQ - Soum 329401 | NON | 0 | 0 | 144 804 | -22 898 | 0 | 121 906 | 190 | | |
| | | 160280 | Abbott, de Badeaux à Nantel - réhab AQ - Soum 329401 | NON | 0 | 0 | 138 244 | -14 604 | 0 | 123 640 | 161 | | |
| | | 160317 | Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof AQ - SOUM 16-015 | NON | 0 | 0 | 28 213 | 6 125 | 56 | 34 394 | 0 | | |
| | | 160534 | Toupin, de 3085 toupin à Baker - réhab AQ - Soum 329401 | NON | 0 | 0 | 166 734 | -13 101 | 0 | 153 632 | 149 | | |
| | | 165456 | Norman, de Cléroux à Henri-Bourassa - réhab AQ | NON | | | | | | 146 332 | 0 | 146 332 | |
| | | 165458 | Marcel-Laurin, du Ch. Laval à Henri-Bourassa - réhab AQ | NON | | | | | | 101 549 | -1 310 | 100 239 | |
| | | 165462 | Chameran, de Meloche à Deguire - réhab AQ | NON | | | | | | 81 973 | 0 | 81 973 | |
| | | 165463 | Varry, de Quenneville à Brochu - réhab AQ | NON | | | | | | 174 577 | 0 | 174 577 | |
| | | 165478 | Trudeau, de Hébert à Laperrrière - réhab AQ | NON | | | | | | 197 350 | 0 | 197 350 | 257 |
| | | 165479 | Trudeau, de Laperrrière à Houde - réhab AQ | NON | | | | | | 157 852 | 0 | 157 852 | 233 |
| | | 165486 | Fraser, de Stevens à Dorais - réhab AQ | NON | | | | | | 147 171 | 0 | 147 171 | 248 |
| | | 165487 | Stevens, de Satim à Abbott - réhab AQ | NON | | | | | | 146 269 | 0 | 146 269 | 200 |
| | | 165489 | Côte-de-Liesse, de Montée-de-Liesse à McArthur - réhab AQ | NON | | | | | | 692 812 | -8 053 | 684 760 | |
| | | 165998 | Hors rue, de Marcel à Hors rue - serv prof ÉG san | NON | | | | | | 5 896 | 0 | 5 896 | 0 |
| | | Total Saint-Laurent | | | | | 3 672 388 | 1 800 474 | 2 406 860 | 1 798 216 | -10 862 | 9 667 076 | 10 414 |
| | | Saint-Léonard | 143124 | Nobel, de Le Normand à Couture - réhab AQ - AO 10054 AO-10072 | NON | | 16 266 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 266 | 0 |
| 145284 | Pouget, de Bressani à Provencher - réhab AQ AO-10072 | | NON | | 8 938 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 938 | 0 | | |
| 145285 | Baudelaire, de Buies à De Viterbe - réhab AQ AO-10072 | | NON | | 22 346 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 346 | 0 | | |
| 145286 | De Fontenelle, de Jean-Talon à Brunetière - réhab AQ AO-10072 | | NON | | 10 706 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 706 | 0 | | |
| 145293 | Langelier, de Bélanger à Jean-Talon - réhab AQ AO-10072 | | NON | | 38 108 | 0 | 0 | 0 | 0 | 38 108 | 0 | | |
| 149980 | P.-E Lamarche, de De Noyelle à Langelier - réhab AQ /SO10136 | | NON | | 181 245 | 0 | 0 | 0 | 0 | 181 245 | 275 | | |
| 149984 | Lavoisier, de Belcourt à Albanel - réhab AQ /SO10136 | | NON | | 226 443 | 0 | 0 | 0 | 0 | 226 443 | 265 | | |
| 149985 | Belcourt, de Belherbe à Lavoisier - réhab AQ /SO10136 | | NON | | 151 727 | 0 | 0 | 0 | 0 | 151 727 | 210 | | |
| 165800 | Champ-d'Eau, de Louis-Sicard à P.-E.-Lamarche - réhab AQ | | NON | | | | | | 252 300 | 0 | 252 300 | 347 | |
| 165801 | Couture, de Pascal-Gagnon à Champ-d'Eau - réhab AQ | | NON | | | | | | 258 374 | -14 | 258 360 | | |
| 165802 | La Durantaye, de Capri à Fleurimont - réhab AQ | | NON | | | | | | 167 035 | -32 | 167 004 | 194 | |
| Total Saint-Léonard | | | | | 655 778 | 0 | 0 | 677 709 | -46 | 1 333 442 | 1 291 | | |
| Sud-Ouest | 130449 | Delinelle, de St-Ambroise a Notre-Dame, reconst | NON | | 1 572 | 17 091 | -17 091 | 0 | 0 | 1 572 | 0 | | |
| | 136363 | Sainte-Marguerite de Saint-Jacques a Saint-Antoine- reconstAQ | NON | | 31 695 | 10 564 | -10 564 | 0 | 0 | 31 695 | 0 | | |
| | 136832 | Delinelle de St-Ambroise a Notre-Dame - ServProf Aq - DRM 000259 | NON | | 5 663 | 0 | 0 | 77 | 0 | 5 739 | 0 | | |
| | 136911 | Smith, de Murray à Ann, serv prof AQ - soum 222601 | NON | | 98 | 0 | -1 | 30 | 0 | 127 | 0 | | |
| | 136912 | Sainte Marguerite de St Jacques a St-Antoine- servProf AQ | NON | | 18 366 | 0 | 408 | 224 | 0 | 18 998 | 0 | | |
| | 136914 | Agnès, de Richelieu à Saint-Jacques - serv prof AQ | NON | | 0 | 0 | 0 | 17 715 | 7 366 | 25 081 | 0 | | |
| | 137305 | Montfort et St-Paul,Notre-Dame à l'Inspecteur - reconst AQ - AO 211430 | NON | | 0 | 168 795 | -4 150 | 15 319 | 0 | 179 964 | 144 | | |
| | 137306 | Montfort et Saint-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof AQ | NON | | 0 | 10 990 | 3 240 | -4 040 | 0 | 10 190 | 0 | | |
| | 138477 | Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof AQ | NON | | | | | 11 920 | -4 721 | 7 199 | 0 | | |
| | 138484 | Richmond de Basin a William, Reconst AQ | NON | | 15 961 | 1 763 | -117 | 0 | 0 | 17 606 | 0 | | |
| | 138485 | Richmond de Basin a William, ServProf AQ | NON | | 3 083 | 882 | 179 | 110 | 0 | 4 254 | 0 | | |
| | 138676 | Saint-Patrick, de Atwater à Island - serv prof AQ | NON | | 0 | 0 | 35 610 | 18 873 | 626 | 55 110 | 0 | | |
| | 143565 | Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier - ReconstAQ | NON | | 94 744 | 9 016 | -9 016 | 0 | 0 | 94 744 | 65 | | |
| | 143566 | Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier-ServProf AQ | NON | | 5 054 | 0 | 146 | 57 | 0 | 5 256 | 0 | | |
| | 144322 | Allard, de Briand à D'Aragon - reconst AQ - Soum 211308 | NON | | 94 642 | 0 | 10 212 | 3 391 | 0 | 108 245 | 0 | | |
| | 144323 | Allard, de Briand à D'Aragon - Serv Prof AQ | NON | | 10 450 | 0 | -147 | 147 | 0 | 10 450 | 0 | | |
| | 144326 | Saint-Jacques, de Saint-Antoine à Saint-Philippe - Reconst AQ | NON | | 134 333 | 72 515 | -72 515 | 0 | 0 | 134 333 | 0 | | |
| | 144327 | Saint-Jacques, de Saint-Antoine à Saint-Philippe - Serv Prof AQ | NON | | 39 816 | 0 | 1 107 | 452 | 0 | 41 375 | 0 | | |
| | 144461 | Notre-Dame, de Saint-Augustin à Atwater - serv prof AQ | NON | | 0 | 0 | 34 799 | 21 264 | -25 673 | 30 390 | 0 | | |
| | 144467 | Therien, de Notre-Dame à Limite Nord - Rehab AQ/AO-10072 | NON | | 94 270 | 0 | 0 | 0 | 0 | 94 270 | 0 | | |
| | 144470 | Clifford, de De la Verendrye à Laurendeau - Rehab AQ AO-10072 | NON | | 8 504 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 504 | 0 | | |
| | 145875 | Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Reconst AQ | NON | | 570 220 | 73 791 | -20 981 | 0 | 0 | 623 030 | 200 | | |
| | 145876 | Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Serv Prof AQ | NON | | 0 | 0 | 15 | 24 | 0 | 38 | 0 | | |
| 146832 | Saint-Philippe, de Charlebois à Langevin - serv prof AQ - Soum 315901 | NON | | 0 | 0 | 18 493 | 3 655 | 0 | 22 148 | 0 | | | |
| 146848 | Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab AQ / SO 10136 | NON | | 452 003 | 0 | 0 | 0 | 0 | 452 003 | 226 | | | |
| 146854 | Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - serv prof AQ | NON | | 0 | 0 | 5 944 | 4 920 | 0 | 10 864 | 0 | | | |
| 149623 | Sainte-Madelaine, de Wellington à Le Ber - Reconst AQ Soum : 293701 | NON | | | | | 670 212 | 21 728 | 691 940 | 405 | | | |
| 149624 | Sainte-Madeleine, de Wellington à Le Ber - Serv Prof AQ | NON | | 750 | 0 | 0 | 26 911 | -246 | 27 415 | 0 | | | |
| 149840 | Peel, de Smith à Notre-Dame - reconst AQ - Soum 290101 | NON | | | | | 731 199 | 0 | 731 199 | 530 | | | |
| 149841 | Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof AQ | NON | | | | | 3 175 | 0 | 3 175 | 0 | | | |
| 150659 | Galt, de Drake à De la Vérendrye - Réhab AQ /SO 10136 | NON | | 47 511 | 0 | 0 | 0 | 0 | 47 511 | 45 | | | |
| 150660 | De la Vérendrye, de Galt à Le Caron - réhab AQ /SO 10136 | NON | | 97 222 | 0 | 0 | 0 | 0 | 97 222 | 99 | | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Sud-Ouest | 150661 | Le Caron, de Drake à De la Vérendrye - Réhab AQ /SO 10136 | NON | 50 714 | 0 | 0 | 0 | 0 | 50 714 | 72 | | |
| | | 154455 | Basin,de Des Seigneurs à Richmond-Serv prof AQ | NON | 12 060 | 3 527 | 717 | 460 | 0 | 16 765 | 0 | | |
| | | 155695 | Allard, de D'Aragon à Irwin - reconst AQ_ - Soum 211503 | NON | 0 | 435 243 | 630 588 | 7 778 | 0 | 1 073 609 | 865 | | |
| | | 155697 | Allard, de D'Aragon à Irwin - serv prof AQ - Soum 211503 | NON | 0 | 6 436 | 13 636 | -849 | 0 | 19 223 | 0 | | |
| | | 155757 | Saint-Rémi, de Turcot à Cazalais - reconst AQ_ Soum 319601 | NON | | | | 68 966 | -115 | 68 851 | 22 | | |
| | | 155758 | Saint-Rémi, de Turcot à Cazalais - serv prof AQ | NON | | | | 2 827 | 0 | 2 827 | 0 | | |
| | | 155765 | Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Saint-Jacques - serv prof AQ | NON | 0 | 1 291 | 23 054 | 0 | 0 | 24 345 | 0 | | |
| | | 155771 | Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - serv prof AQ | NON | 0 | 769 | 8 950 | -235 | 0 | 9 484 | 0 | | |
| | | 155776 | De Liverpool, de Charon à Wellington - serv prof AQ | NON | | | | 768 | 0 | 768 | | | |
| | | 155816 | Saint-Patrick, de De Condé à Bridge - serv prof AQ | NON | | | | 4 798 | 344 | 5 141 | | | |
| | | 155821 | Saint-Patrick, de Bridge à Saint-Columban - serv prof AQ | NON | | | | 5 096 | 344 | 5 440 | | | |
| | | 156614 | Bridge, de Wellington à Mill - réhab AQ Soum 10164 | NON | 0 | 413 729 | 1 818 | 0 | -1 818 | 413 729 | 361 | | |
| | | 156988 | Acorn, de Lacasse à Beaudoin - const AQ - Soum 211501 | NON | 0 | 0 | 99 557 | 0 | 0 | 99 557 | 42 | | |
| | | 156989 | Acorn, de Lacasse à Beaudoin - serv prof AQ - Soum 211501 | NON | 0 | 0 | 9 966 | -3 172 | -2 024 | 4 769 | 0 | | |
| | | 156991 | Sainte-émilie, de Bourget à Bérard - serv prof AQ | NON | 0 | 769 | 10 937 | 0 | 0 | 11 707 | 0 | | |
| | | 156995 | Lenoir, de Saint-Jacques à Extrémité Nord - réhab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 313 014 | -27 702 | 0 | 285 312 | 146 | | |
| | | 156997 | Saint-Rémi, de Ste-Émilie à ch. de la Côte-St-Paul - réhab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 745 088 | -61 901 | 0 | 683 187 | 369 | | |
| | | 157581 | Saint-Patrick, de Island à Shearer - serv prof AQ | NON | | | | 21 686 | 740 | 22 426 | | | |
| | | 163632 | Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - Reconst AQ | NON | | | | 175 952 | 0 | 175 952 | 185 | | |
| | | 163633 | Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - Reconst AQ | NON | | | | 15 308 | -5 783 | 9 526 | 185 | | |
| | | 165352 | Jolicoeur, de Drake à Laurendeau - réhab AQ | NON | | | | 626 686 | 2 835 | 629 521 | 480 | | |
| | | 165377 | Monk, de Allard à De La Vérendrye - réhab AQ | NON | | | | 965 885 | 104 937 | 1 070 822 | | | |
| | | 166131 | Saint-Jacques, de Place Saint-Henri à Laporte - serv prof AQ | NON | | | | 12 307 | 0 | 12 307 | | | |
| | | 166230 | Ottawa, de William à du Séminaire - serv prof AQ | NON | | | | 6 043 | -611 | 5 432 | 0 | | |
| | | 166233 | Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof AQ | NON | | | | 2 740 | -277 | 2 463 | 0 | | |
| | | 166237 | Murray, de William à Smith - serv prof AQ | NON | | | | 19 392 | -3 695 | 15 697 | 0 | | |
| | | 166247 | Murray, de William à Smith - serv prof AQ | NON | | | | 23 000 | -4 048 | 18 952 | 0 | | |
| | | 166249 | Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof AQ | NON | | | | 10 363 | -1 962 | 8 402 | 0 | | |
| | | 166252 | De L'Inspecteur, de Notre-Dame à William - serv prof AQ | NON | | | | 9 669 | -977 | 8 692 | | | |
| | | 166253 | Saint-Paul ouest, de L'Inspecteur à Nazareth - serv prof AQ | NON | | | | 4 834 | -489 | 4 346 | | | |
| | | 166403 | Peel, de Smith à Notre-Dame - serv. prof. AQ | NON | | | | 19 512 | 1 502 | 21 014 | 0 | | |
| | | Total Sud-Ouest | | | | | 1 788 730 | 1 227 173 | 1 832 895 | 3 435 846 | 87 982 | 8 372 626 | 4 441 |
| | | Verdun | Verdun | 144529 | Rielle, de LaSalle à Verdun - reconst AQ - Soum S13-002 | NON | 74 857 | 926 | -926 | 0 | 0 | 74 857 | 0 |
| | | | | 144848 | Beatty, de Bannantyne à Beurling - reconst AQ - Soum S13-002 | NON | 28 289 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 289 | 110 |
| | | | | 144851 | LaSalle, de Bannantyne à Brault - reconst AQ - Soum S13-001 | NON | 6 133 | 0 | 15 662 | 0 | 0 | 21 795 | 0 |
| | | | | 144852 | LaSalle, de Bannantyne à Brault - serv prof AQ - Soum S13-003 | NON | 7 993 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 993 | 0 |
| | | | | 144873 | Woodland, de Verdun à Bannantyne - reconst AQ_ - S15-001 | NON | 0 | 558 211 | -43 677 | 0 | 0 | 514 533 | 325 |
| | | | | 145244 | Gordon, de LaSalle à Champlain - reconst AQ AQ-288101 | NON | 0 | 549 915 | 713 913 | 99 012 | 0 | 1 362 840 | 1 005 |
| | | | | 145245 | Gordon, de LaSalle à Champlain - serv prof AQ | NON | 4 612 | 0 | 49 514 | 400 | -11 | 54 515 | 0 |
| | | | | 146044 | Woodland, de Verdun à Bannantyne - serv prof AQ_ - Soum S16-004 | NON | 0 | 13 895 | 3 207 | 0 | 0 | 17 102 | 0 |
| | | | | 151213 | Beurling, de Stephens à 6100 Beurling - réhab AQ - Soum 10072 | NON | 298 835 | 0 | 0 | 0 | 0 | 298 835 | 266 |
| 151215 | Dupuis, de Claude à Bannantyne - réhab AQ - Soum 10072 | | | NON | 126 397 | 0 | 0 | 0 | 0 | 126 397 | 174 | | |
| 151216 | Woodland, de LaSalle à Verdun - reconst AQ_ - S15-001 | | | NON | 0 | 604 728 | -68 010 | 0 | 0 | 536 718 | 375 | | |
| 151217 | Woodland, de LaSalle à Verdun - serv prof AQ - Soum S16-004 | | | NON | 0 | 15 053 | 3 457 | 0 | 0 | 18 510 | 0 | | |
| 151218 | LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - reconst AQ - S14-002 | | | NON | 224 094 | 0 | 0 | 0 | 0 | 224 094 | 365 | | |
| 151219 | LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - serv prof AQ - S14-008 | | | NON | 9 256 | 0 | 0 | 1 491 | 0 | 10 747 | 0 | | |
| 155398 | Joseph, de Caisse à Strathmore - rehab AQ - Soum 329402 | | | NON | 0 | 0 | 234 583 | -72 899 | 0 | 161 684 | 192 | | |
| 155420 | 4e Avenue de Lasalle à Wellington - reconst AQ - serv. prof. | | | NON | 0 | 6 103 | 1 665 | 10 321 | -687 | 17 402 | 0 | | |
| 155424 | Lesage, de Hickson à De l'Église - serv. prof. AQ | | | NON | | | | 3 930 | -285 | 3 645 | | | |
| 155495 | Godin, de Bannantyne à LaSalle - reconst AQ S15-002 | | | NON | 0 | 430 213 | -75 131 | 2 495 | 0 | 357 577 | 360 | | |
| 155496 | Godin, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ - Soum S15-006 | | | NON | 9 237 | 1 849 | 0 | 0 | 0 | 11 086 | 0 | | |
| 155503 | Riverview, de Bannantyne à LaSalle - reconst AQ_ S15-002 | | | NON | 0 | 405 242 | -82 096 | 1 670 | 0 | 324 816 | 426 | | |
| 155505 | Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ_ - Soum S16-004 | | | NON | 6 073 | 2 053 | 1 703 | 0 | 0 | 9 829 | 0 | | |
| 155978 | Régina, de Gertrude à Verdun - réhab AQ - Soum 329402 | | | NON | 0 | 0 | 154 787 | -27 702 | 0 | 127 085 | 138 | | |
| 155979 | Caisse, de Evelyn à Verdun - réhab AQ - Soum 329402 | | | NON | 0 | 0 | 238 581 | -55 404 | 0 | 183 177 | 172 | | |
| 156969 | Stephens, de LaSalle à Beurling - serv prof AQ | | | NON | 0 | 0 | 4 587 | 24 973 | 0 | 29 560 | 0 | | |
| 156982 | Egan, de Wellington à Verdun - serv prof AQ | | | NON | 0 | 2 809 | -625 | 18 314 | -10 499 | 9 999 | 0 | | |
| 159971 | Troy, de Laffleur à LaSalle - Rehab AQ - Soum 329402 | | | NON | 0 | 0 | 305 343 | -59 333 | 0 | 246 010 | 187 | | |
| 160645 | Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ, Serv. Prof | | | NON | | | | 2 184 | 0 | 2 184 | | | |
| 160830 | Bannantyne, de Stephens à LaSalle - reconst AQ, Serv.Prof. | | | NON | | | | 25 658 | 0 | 25 658 | 0 | | |
| 160836 | Bannantyne, de Stephens à LaSalle - reconst EG UN serv. Prof. | | | NON | | | | 18 489 | 0 | 18 489 | 0 | | |
| 160838 | 4e Avenue, de Wellington à Verdun - reconst AQ, serv. prof. | | | NON | | | | 12 835 | -2 001 | 10 834 | 0 | | |
| 160842 | Argyle, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ | NON | | | | 0 | 0 | 14 940 | 26 901 | | | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|----------------------|----------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Verdun | 160852 | LaSalle, de Brault à Beatty - Reconst AQ , Serv. Prof | NON | | | | 696 | 0 | 696 | 0 | | |
| | | 160854 | 4e Avenue, de Wellington à Verdun - reconst EG UN , Serv. Prof. | NON | | | | 4 624 | 0 | 4 624 | 0 | | |
| | | 162600 | Wellington, de Argyle à Egan - reconst AQ | NON | | | | 101 423 | 0 | 101 423 | 100 | | |
| | | 162601 | Wellington, de Argyle à Egan - serv prof AQ | NON | | | | 6 995 | -1 742 | 5 252 | 0 | | |
| | | 162615 | LaSalle, de 6e Avenue à 1re Avenue - reconst AQ, serv prof | NON | | | | 794 | 13 636 | 14 430 | 0 | | |
| | | 163329 | LaSalle, de Gordon à 2e Avenue - reconst AQ, serv prof | NON | | | | 1 548 | 26 592 | 28 140 | 0 | | |
| | | 163331 | Brault, de Verdun à Bannantyne - serv. prof. AQ | NON | | | | 20 604 | 0 | 20 604 | 0 | | |
| | | 163567 | Godin, de Riverview à Monteith - Entrée Serv. AQ_- Soum S-16-016 | NON | | | | 77 277 | 1 601 | 78 878 | 0 | | |
| | | 164818 | 3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof AQ | NON | | | | 20 133 | 0 | 20 133 | 0 | | |
| | | 164843 | Crawford, de Champlain à Penniston - reconst AQ | NON | | | | 226 494 | -17 715 | 208 779 | 340 | | |
| | | 164853 | Hors rue, de Gaspé à Elgar - réhab AQ | NON | | | | 141 733 | 1 366 | 143 099 | 152 | | |
| | | 164854 | David, de 7161 David cul-de-sac à Crawford - réhab AQ | NON | | | | 127 050 | 0 | 127 050 | 117 | | |
| | | 165913 | Rielle, de Bannantyne à Champlain - réhab AQ | NON | | | | 101 299 | 2 340 | 103 639 | 84 | | |
| | | 167234 | Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ | NON | | | | 161 730 | 1 147 | 162 877 | 345 | | |
| | | 167235 | Egan, de Bannantyne à Verdun - serv prof AQ | NON | | | | 15 831 | 0 | 15 831 | 0 | | |
| | | 167236 | Truman, de Crawford à Parkdale - reconst AQ | NON | | | | 248 070 | -106 798 | 141 272 | 250 | | |
| | | 167237 | Truman, de Crawford à Parkdale - serv prof AQ | NON | | | | 7 934 | 2 028 | 9 962 | 0 | | |
| | | 167238 | Parkdale, de Champlain à Truman - reconst AQ | NON | | | | 142 769 | -15 212 | 127 557 | 225 | | |
| | | 167241 | Verdun, de Godin à Manning - serv prof AQ | NON | | | | 19 094 | 889 | 19 984 | 0 | | |
| | | 167375 | Crawford, de Champlain à Penniston - serv prof AQ | NON | | | | 5 401 | -3 001 | 2 401 | 0 | | |
| | | 167380 | Brault, de Verdun à LaSalle - reconst AQ | NON | | | | 102 530 | 0 | 102 530 | 105 | | |
| | | 167381 | Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof AQ | NON | | | | 6 257 | 0 | 6 257 | 0 | | |
| | | 168647 | Hors rue, de Limite Ouest à O'Reilly - réhab AQ | NON | | | | 155 066 | 6 299 | 161 365 | 0 | | |
| | | Total Verdun | | | | | 795 777 | 2 590 996 | 1 471 476 | 1 728 685 | -104 053 | 6 482 881 | 5 813 |
| | | | Ville-Marie | 129931 | Clark, Rene Levesque a Ste-Catherine, Rehab AQ SO10072 | NON | 15 779 | 0 | -44 | 1 737 | 0 | 17 472 | 0 |
| | | | | 130225 | Saint-Timothée,de René-Lévesque à Sainte-Catherine - reconst AQ - AO-252312 | NON | 43 296 | 219 452 | 286 | 0 | 0 | 263 033 | 25 |
| | | | | 132958 | Cathédrale de Saint-Jacques à Saint-Antoine reconst AQ - SO 103801 | NON | 17 266 | 10 687 | -10 723 | 0 | 0 | 17 229 | 0 |
| | | | | 132959 | Cathédrale de St-Jacques à St-Antoine serv prof AQ - AO 103801 | NON | 1 576 | 0 | -1 | 31 | 0 | 1 606 | 0 |
| | | | | 132963 | Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, reconst AQ, | NON | 33 797 | 0 | 0 | 0 | 0 | 33 797 | 0 |
| | | | | 132971 | Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 103501 | NON | | | | 115 092 | 934 | 116 026 | 500 |
| | | | | 133536 | Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,reconst AQ-soum 1222 | NON | 13 760 | 47 862 | -25 068 | 0 | 0 | 36 554 | 0 |
| | | | | 137704 | Saint-Timothée, de René-Lévesque à Ste-Catherine - serv prof AQ - AO-252312 | NON | 13 916 | 4 213 | 23 152 | 1 551 | 0 | 42 832 | 0 |
| | | | | 138172 | Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, serv prof AQ, VMP-12-014 | NON | 6 797 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 797 | 0 |
| | | | | 138939 | Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - Reconst AQ - Soum. 215001 | NON | 433 375 | 155 808 | -131 982 | 3 231 | 0 | 460 431 | 310 |
| | | | | 138940 | Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - serv prof AQ | NON | 0 | 10 454 | 3 072 | 385 | 0 | 13 911 | 0 |
| | | | | 139014 | De La Cathédrale, de De La Gauchetière à René-Lévesque, réhab AQ - AO103801 | NON | | | | 38 125 | 0 | 38 125 | 0 |
| | | | | 139016 | Metcalfe, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, réhab AQ - AO 103801 | NON | | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | 139085 | Redpath Crescent de Cedar a Des Pins, reconst AQ - Soum 236001 DRM 002360 | NON | 4 338 | 883 | 13 538 | 0 | 0 | 18 759 | 0 |
| | | | | 139703 | Papineau de Sherbrooke a Ontario, Reconst AQ / AO262002 | NON | 281 173 | 0 | 9 304 | 253 | 0 | 290 730 | 0 |
| | | | | 139704 | Papineau de Sherbrooke a Ontario, servProf AQ | NON | 11 226 | 5 185 | 8 273 | 682 | 0 | 25 367 | 0 |
| | | | | 139730 | Berri, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ SO10072 | NON | 499 | 0 | -32 | 1 262 | 0 | 1 729 | 0 |
| | | 139780 | Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof AQ - AO 103801 | NON | 1 602 | 0 | -1 | 31 | 0 | 1 632 | 0 | | |
| | | 139979 | Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - reconst AQ - Soum. 215001 | NON | | | | 20 732 | 0 | 20 732 | 310 | | |
| | | 139980 | Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - serv prof AQ | NON | 0 | 16 010 | 4 691 | 593 | 0 | 21 294 | 0 | | |
| | | 140125 | Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof AQ | NON | | | | 7 632 | 4 327 | 11 960 | 0 | | |
| | | 141240 | Ontario, de Clark a Sanguinet - réhab AQ Soum 10164 | NON | 0 | 982 922 | 1 434 | 1 979 | 0 | 986 334 | 972 | | |
| | | 141988 | St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst AQ /SO VMP-14-008 | NON | 177 968 | 16 985 | 26 417 | 1 687 | 0 | 223 057 | 220 | | |
| | | 141990 | St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Servprof AQ /SO VMP-14-008 | NON | 11 814 | 383 | 600 | 135 | 0 | 12 932 | 0 | | |
| | | 143514 | Hogan, de Ontario à de Rouen - Reconst AQ | NON | 0 | 671 572 | -28 379 | 0 | 0 | 643 194 | 280 | | |
| | | 143518 | Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - reconst AQ | NON | | | | 132 575 | 0 | 132 575 | 660 | | |
| | | 143519 | Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - serv prof AQ | NON | | | | 28 388 | 0 | 28 388 | 0 | | |
| | | 143738 | Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst AQ AO-211101 | NON | 1 514 | 22 312 | -22 363 | 0 | 0 | 1 462 | 0 | | |
| | | 143739 | Berri, de Viger à René-Lévesque - Serv Prof AQ_AO-211101 | NON | 3 783 | 0 | -2 | 0 | 0 | 3 781 | 0 | | |
| | | 143774 | Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Reconst AQ | NON | 649 514 | 31 755 | -622 | 928 | 0 | 681 575 | 0 | | |
| | | 143775 | Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Serv Prof AQ | NON | 35 024 | 7 814 | 5 229 | 508 | 0 | 48 574 | 0 | | |
| | | 143810 | Fullum, de Rouen à Sherbrooke - Reconst AQ | NON | 72 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 72 100 | 45 | | |
| | | 143811 | Fullum, de Rouen à Sherbrooke - Serv Prof AQ | NON | 7 043 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 043 | 0 | | |
| | | 143814 | Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - Reconst AQ-Soum 289301 | NON | | | | 946 110 | 23 770 | 969 879 | 607 | | |
| | | 143815 | Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à limite est - serv Prof AQ | NON | 0 | 0 | 15 | 19 361 | 0 | 19 376 | 0 | | |
| | | 143828 | Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst AQ | NON | 191 340 | 0 | -37 | 0 | 0 | 191 303 | 185 | | |
| | | 143829 | Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof AQ | NON | 5 937 | 0 | 88 | 0 | 0 | 6 025 | 0 | | |
| | | 143835 | Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst AQ VMP-13-015 | NON | 212 128 | 1 051 | -1 093 | 0 | 0 | 212 087 | 166 | | |
| | | 143838 | Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof AQ | NON | 2 880 | 520 | 1 718 | 39 | 0 | 5 156 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|---------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Ville-Marie | 143852 | Frontenac, de Ontario à Sherbrooke - Reconst AQ_Soum : 309701 | NON | | | | 3 213 478 | -107 704 | 3 105 774 | 754 |
| | | 143853 | Frontenac, de Ontario à Sherbrooke - serv prof AQ | NON | 1 578 | 0 | 0 | 73 051 | 20 540 | 95 169 | 0 |
| | | 144050 | McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 222401 | NON | 19 004 | 0 | -55 | 0 | 0 | 18 949 | 0 |
| | | 144051 | McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof AQ - Soum 222401 | NON | 2 396 | 208 | 109 | 56 | 0 | 2 768 | 0 |
| | | 145520 | Saint-Vincent, de Saint-Paul à Notre-Dame - Rehab AQ Soum 10164 | NON | 0 | 0 | 231 251 | 40 606 | 0 | 271 857 | 151 |
| | | 145521 | Saint-Antoine, de Saint-Urbain à Saint-Laurent - Rehab AQ Soum 10164 | NON | 0 | 214 905 | -42 | 7 882 | 0 | 222 746 | 142 |
| | | 145522 | Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - Reconst AQ - Soum 256903 | NON | 0 | 435 698 | 455 410 | 10 012 | -74 838 | 826 282 | 975 |
| | | 145523 | Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - serv prof AQ - Soum 256903 | NON | 0 | 11 477 | 19 748 | 3 340 | 0 | 34 565 | 0 |
| | | 145648 | Panet, de Ontario a Sherbrooke - Reconst AQ - Soum 316101-8 | NON | | | | 560 686 | -12 081 | 548 605 | 350 |
| | | 145649 | Panet, de Ontario a Sherbrooke - Serv Prof AQ | NON | 1 510 | 0 | 0 | 3 592 | 0 | 5 102 | 0 |
| | | 145653 | Bercy, de Sainte-Catherine à Ontario - Rehab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 647 085 | -31 558 | 0 | 615 527 | 599 |
| | | 145655 | De Rouen, de Dorion a de Bordeaux - Reconst AQ - AO-VMP-14-002 | NON | 111 393 | 0 | 0 | 0 | 0 | 111 393 | 83 |
| | | 145656 | De Rouen, de Dorion a de Bordeaux - Serv Prof AQ - AO-VMP-14-002 | NON | 4 524 | 1 242 | 104 | 20 | 0 | 5 889 | 0 |
| | | 146385 | Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine-Reconst AQ - AO-VMP-14-002 | NON | 555 406 | 1 493 | 18 | 0 | 0 | 556 918 | 271 |
| | | 146386 | Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine-ServProf AQ- AO-VMP-14-002 | NON | 8 875 | 12 711 | -7 568 | 61 | 0 | 14 079 | 0 |
| | | 146860 | Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst AQ Soum 304801 | NON | | | | 191 892 | 0 | 191 892 | 560 |
| | | 149320 | Hogan, de Ontario à de Rouen - Serv Prof AQ | NON | 12 471 | 2 628 | 1 984 | 181 | 0 | 17 265 | 0 |
| | | 149715 | Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv Prof AQ Soum 304801 | NON | 14 714 | 0 | 8 337 | 144 | 0 | 23 194 | 0 |
| | | 150837 | De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab AQ /SO10136 | NON | 200 688 | 0 | -39 | 1 529 | 0 | 202 179 | 180 |
| | | 150840 | Peel, de Sherbrooke à Des Pins - Serv Prof AQ | NON | | | | 550 | 32 984 | 33 534 | |
| | | 150842 | Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Reconst AQ - Soum VMP-15-005 | NON | 0 | 181 676 | 1 787 | 0 | 0 | 183 463 | 125 |
| | | 150843 | Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof AQ | NON | 4 486 | 0 | 9 709 | 0 | 0 | 14 195 | 0 |
| | | 151504 | Saint-Alexandre, de De La Gauchetière à René-Lévesque - Réhab AQ/SO10136 | NON | 311 400 | 0 | -60 | 2 373 | 0 | 313 713 | 245 |
| | | 152339 | Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Reconst AQ | NON | | | | 0 | | 0 | 300 |
| | | 152340 | Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Serv Prof AQ | NON | | | | 19 305 | 15 923 | 35 228 | |
| | | 153065 | Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - Reconst AQ - S329901 | NON | | | | 104 383 | 0 | 104 383 | 250 |
| | | 153066 | Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - serv prof AQ - S329901 | NON | | | | 1 710 | 0 | 1 710 | 0 |
| | | 153310 | Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - reconst AQ | NON | 0 | 243 212 | 50 421 | 19 585 | 0 | 313 218 | 225 |
| | | 153311 | Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof AQ_AO-262201 | NON | | | | 12 638 | 0 | 12 638 | 0 |
| | | 153317 | Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - reconst AQ | NON | | | | 74 182 | 0 | 74 182 | 75 |
| | | 153318 | Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - serv prof AQ | NON | | | | 8 396 | 0 | 8 396 | 0 |
| | | 153647 | City Councillors, de Sainte-Catherine à De Maisonneuve - réhab AQ S10164 | NON | 0 | 207 994 | 1 003 | 20 322 | 0 | 229 320 | 196 |
| | | 153678 | Berri, de de la Friponne à Notre-Dame - réhab AQ | NON | 293 883 | 0 | -57 | 2 240 | 0 | 296 066 | 120 |
| | | 153956 | Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst AQ_Soum 322601 | NON | 0 | 53 835 | -24 569 | 0 | 0 | 29 265 | 60 |
| | | 153957 | Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof AQ | NON | 3 196 | 0 | -1 | 24 | 0 | 3 219 | 0 |
| | | 155742 | Notre-Dame, de Saint-Laurent à Place Jacques-Cartier - réhab AQ-S 329402 | NON | 0 | 0 | 414 116 | -32 575 | 0 | 381 541 | 267 |
| | | 155745 | Messier, de Hochelaga à Sherbrooke - serv prof AQ | NON | | | | 1 184 | 0 | 1 184 | 0 |
| | | 155750 | du Havre, de De Rouen à Hochelaga - reconst AQ | NON | | | | 225 565 | 27 568 | 253 133 | 261 |
| | | 155751 | du Havre, de De Rouen à Hochelaga - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 14 543 | 14 681 | 5 472 | 34 695 | 0 |
| | | 155793 | Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof AQ | NON | | | | 8 774 | 0 | 8 774 | 0 |
| | | 157265 | Larivière, de Dufresne à Iberbille - reconst AQ - VMP-15-010 | NON | 0 | 237 222 | 5 855 | -5 000 | 0 | 238 076 | 160 |
| | | 157266 | Larivière, de Iberville à Dufresne - serv prof AQ - VMP-15-010 | NON | 0 | 4 800 | 1 974 | 0 | 0 | 6 774 | 0 |
| | | 158084 | Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame - serv prof AQ | NON | | | | 19 246 | 0 | 19 246 | 0 |
| | | 158087 | Drummond, de Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 23 302 | 0 | -4 288 | 19 014 | 0 |
| | | 158090 | Montcalm, de Robin à Ontario - reconst AQ | NON | | | | 286 940 | 0 | 286 940 | 235 |
| | | 158091 | Montcalm, de Robin à Ontario - serv prof AQ | NON | | | | 6 470 | 6 377 | 12 848 | |
| | | 158095 | Papineau, de Ste-Catherine à La Fontaine - réhab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 569 584 | -57 523 | 0 | 512 061 | 343 |
| | | 158096 | Saint-Dominique, de Sainte-Catherine à Ontario - réhab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 417 723 | -50 975 | 0 | 366 749 | 267 |
| | | 158098 | Saint-Timothée, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 227 186 | -41 553 | 0 | 185 633 | 207 |
| | | 158100 | Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof AQ - VMP 15-019-1 | NON | | | | 6 114 | -5 599 | 515 | 0 |
| 160867 | Côte du Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab AQ - Soum 329402 | NON | 0 | 0 | 287 316 | -76 107 | 0 | 211 209 | 183 | | |
| 161069 | Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réconst AQ_Soum 330201-7 | NON | 0 | 0 | 284 357 | 25 384 | 0 | 309 740 | 160 | | |
| 165439 | Bercy, de Sainte-Catherine à Ontario - réhab ÉG unit | NON | | | | 371 649 | 35 | 371 684 | 609 | | |
| 165965 | Peel (coté ouest), de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof AQ | NON | | | | 28 140 | 0 | 28 140 | 0 | | |
| 165969 | Peel, de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof AQ | NON | | | | 14 140 | 248 | 14 388 | 0 | | |
| 166472 | Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est -serv prof AQ-Soum 289301 | NON | | | | 26 018 | -335 | 25 683 | 0 | | |
| 167158 | Peel (coté ouest),de St-Antoine à De La Gauchetière - serv prof AQ | NON | | | | 5 785 | 0 | 5 785 | 0 | | |
| 167160 | Peel, de Saint-Antoine à De La Gauchetière - serv prof AQ | NON | | | | 4 017 | 0 | 4 017 | 0 | | |
| 168232 | Gascon, de Ontario Est à Rouen - serv prof AQ | NON | | | | 14 495 | 0 | 14 495 | 0 | | |
| 168233 | Gascon, de Ontario est à Rouen - serv prof ÉG unit | NON | | | | 14 495 | 0 | 14 495 | 0 | | |
| Total Ville-Marie | | | | | 3 794 965 | 3 814 970 | 3 517 998 | 6 473 090 | -66 667 | 17 534 356 | 12 632 |
| | Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | 139266 | Pie-IX, de Crémazie à Jarry - reconst AQ | NON | 389 136 | 11 937 | 11 715 | 2 801 | 0 | 415 588 | 248 |
| | | 139268 | Pie-IX, de Crémazie à Jarry - serv prof AQ | NON | 0 | 10 527 | 2 034 | 835 | 0 | 13 396 | 0 |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------------|----------------|------------------|
| Priorité 3 - Aqueduc | Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | 143037 | Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - reconst AQ | NON | 0 | 6 260 | 0 | 0 | 0 | 6 260 | 0 | |
| | | 143038 | Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - serv prof AQ | NON | 12 918 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 918 | 0 | |
| | | 143760 | Saint-Michel, de Shaughnessy à Jarry - reconst AQ_- Soum 283901 | NON | 0 | 0 | 280 762 | 1 090 030 | 103 101 | 1 473 893 | 733 | |
| | | 143764 | 9e Avenue, de Bélanger à Jean-Talon - réhab AQ AO-10072 | NON | 130 394 | 0 | 0 | 0 | 0 | 130 394 | 0 | |
| | | 145761 | 23e Avenue, D'Hérelle à Jean-Rivard - réhab AQ AO-10072 | NON | 12 599 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 599 | 0 | |
| | | 145763 | 9e Avenue, de Crémazie à Jarry - réhab AQ AO-10072 | NON | 50 394 | 0 | 0 | 0 | 0 | 50 394 | 0 | |
| | | 145766 | Everett, de Molson à la 2e Avenue - réhab AQ AO-10072 | NON | 22 982 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 982 | 0 | |
| | | 145956 | Villeray, de Saint-André à Boyer - const AQ | NON | 0 | 0 | 55 551 | 9 803 | -1 337 | 64 017 | 85 | |
| | | 145957 | Villeray, de Saint-André à Boyer - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 1 796 | 62 | 0 | 1 858 | 0 | |
| | | 145959 | Saint-André, de Gounod à Jarry - reconst AQ - Soum 286501 | NON | 0 | 0 | 592 736 | 9 119 | 1 329 | 603 184 | 250 | |
| | | 145960 | Saint-André, de Gounod à Jarry - serv prof AQ - Soum 286501 | NON | 0 | 0 | 25 969 | 2 742 | 0 | 28 711 | 0 | |
| | | 146240 | Saint-Denis, de Jean-Talon à Jarry - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 15 652 | 0 | 0 | 15 652 | 0 | |
| | | 148566 | Saint-Michel, de Shaughnessy à Jarry - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 349 158 | 22 832 | 1 480 | 373 470 | 0 | |
| | | 150261 | Papineau, de Jacques-Cassault à Charland - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 12 865 | 0 | 0 | 12 865 | 0 | |
| | | 151571 | Léonard-De-Vinci, de Villeray à Boul.Crémazie - Reconst.AQ_Soum : 10118 | NON | | | | 271 | -271 | 0 | | |
| | | 151572 | Léonard-De-Vinci, de Villeray à Crémazie - serv prof AQ | NON | | | | 2 134 | 698 | 2 832 | 0 | |
| | | 151590 | 20e Avenue, de Bélair à Jean-Talon - réhab AQ_Soum 10072 | NON | | | 174 601 | 0 | 0 | 174 601 | 255 | |
| | | 151591 | 24e Avenue, de Jean-Talon à Everett - réhab AQ_Soum 10072 | NON | | | 179 182 | 0 | 0 | 179 182 | 230 | |
| | | 151592 | Clark, de De Liège à Saint-Urbain - réhab AQ_Soum 10072 | NON | | | 286 057 | 0 | 0 | 286 057 | 270 | |
| | | 151601 | Everett, de Pie-IX à 24e Avenue - réhab AQ_Soum 10072 | NON | | | 110 162 | 0 | 0 | 110 162 | 115 | |
| | | 151604 | De Lanaudière, de Jean-Talon à De Castelneau - réhab AQ_Soum 10072 | NON | | | 176 932 | 0 | 0 | 176 932 | 165 | |
| | | 151606 | D'Anvers, de Stuart à Outremont - réhab AQ_Soum 10072 | NON | | | 228 152 | 0 | 0 | 228 152 | 125 | |
| | | 152456 | Molson, de L-O.David à Villeray - réhab AQ_Soum 10072 | NON | | | 207 165 | 0 | 0 | 207 165 | 212 | |
| | | 152457 | Rousselot, de Jarry à Boulevard Crémazie - réhab AQ_Soum 10072 | NON | | | 283 065 | 0 | 0 | 283 065 | 350 | |
| | | 152458 | 8e Avenue, de Jean-Talon à Everett - réhab AQ_Soum 10072 | NON | | | 152 537 | 0 | 0 | 152 537 | 195 | |
| | | 152478 | 13e Avenue, de Legendre à de Louvain - reconst AQ_Soum 316501 | NON | | | | | 388 323 | 0 | 388 323 | 277 |
| | | 152479 | 13e Avenue, de Legendre à de Louvain - serv prof AQ | NON | | | | | 30 336 | 7 493 | 37 829 | |
| | | 155055 | Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - serv. prof. AQ | NON | | | 0 | 0 | 3 477 | 5 122 | 8 599 | 0 |
| | | 156232 | Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - reconst AQ - Soum 10118 | NON | | | | | 310 | -310 | 0 | |
| | | 156233 | Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - serv prof AQ | NON | | | | | 1 970 | 644 | 2 614 | 0 |
| | | 157168 | Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy - serv prof AQ | NON | | | | | 9 225 | 43 | 9 269 | |
| | | 160024 | De Castelneau, de Alexandra à Saint-Laurent - reconst AQ_Soum 316401 | NON | | | | | 174 820 | 478 039 | 652 858 | |
| | | 160027 | De Castelneau, de Alexandra à Saint-Laurent - serv prof AQ | NON | | | | | 21 581 | 3 130 | 24 711 | 0 |
| | | 160413 | Fénelon, de François-Perrault à 17e Avenue - réhab AQ | NON | | | | | 129 149 | 0 | 129 149 | 128 |
| | | 160619 | Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab AQ | NON | | | | | 373 650 | -20 980 | 352 670 | 266 |
| | | 161630 | Drolet, de Jarry à Guizot - réhab AQ | NON | | | | | 351 183 | -3 | 351 180 | |
| | | 161631 | St-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab AQ | NON | | | | | 188 453 | 315 | 188 768 | |
| | | 162489 | Léonard-de-Vinci, de Bélair à Jean-Talon - reconst AQ_Soum : 10118 | NON | | | | | 229 | -229 | 0 | |
| | | 162490 | Léonard-de-Vinci, de Bélair à Jean-Talon - Serv. prof. AQ | NON | | | | | 1 806 | 591 | 2 396 | 0 |
| | | 164027 | Villeray, de la 17e Avenue au Pie-IX - réhab AQ | NON | | | | | 382 574 | 49 | 382 623 | |
| | | 167427 | Jarry, de Boyer à Rousselot - serv prof AQ | NON | | | | | 11 413 | 0 | 11 413 | 0 |
| | | Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | | | | | 2 416 276 | 28 724 | 1 351 716 | 3 210 773 | 573 779 | 7 581 267 |
| Total Priorité 3 - Aqueduc | | | | | 35 600 859 | 21 505 391 | 25 037 672 | 39 559 996 | 763 342 | 122 467 260 | 81 303 | |
| Priorité 3 - Égout | Ahuntsic - Cartierville | 139300 | Laurentien, de Émile-Nelligan à Gouin - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 654 | 0 | 0 | 654 | 0 | |
| | | 139307 | De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst ÉG unit - S2015-001 | NON | 0 | 675 632 | 0 | 0 | 0 | 675 632 | 250 | |
| | | 139311 | De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG unit | NON | 4 948 | 0 | 51 786 | 0 | 0 | 56 734 | 0 | |
| | | 142950 | Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 38 221 | 3 311 | 0 | 41 532 | 0 | |
| | | 143650 | Henri-Bourassa, de Meunier à Saint-Laurent - réhab ÉG unit | NON | 0 | 0 | 10 075 | 0 | 0 | 10 075 | 0 | |
| | | 143657 | Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - reconst ÉG unit Soum 267301 | NON | 0 | 0 | 987 352 | 42 075 | 0 | 1 029 427 | 315 | |
| | | 143665 | Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - serv prof ÉG_Soum_252901 | NON | 1 623 | 1 243 | 45 | 0 | 0 | 2 911 | 0 | |
| | | 143668 | Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - reconst ÉG unit_Soum 252901 | NON | 72 546 | 0 | 0 | 0 | 0 | 72 546 | 35 | |
| | | 143669 | Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - serv prof ÉG_Soum 252901 | NON | 1 036 | 801 | 21 | 0 | 0 | 1 859 | 0 | |
| | | 145808 | De Salaberry, de Pasteur a De L'Acadie - serv prof ÉG | NON | 857 | 0 | 0 | 11 157 | 351 | 12 366 | 0 | |
| | | 146004 | De Salaberry, de Pasteur à L'Acadie - reconst ÉG unit | NON | | | | 515 366 | -21 999 | 493 366 | 165 | |
| | | 146012 | Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst ÉG | NON | | | | 130 689 | 0 | 130 689 | 85 | |
| | | 146013 | Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG | NON | 838 | 0 | 0 | 4 833 | 306 | 5 977 | 0 | |
| | | 146269 | Merritt, de Sauvé à Prieur - reconst ÉG unit | NON | | | | 1 360 233 | 13 670 | 1 373 902 | 720 | |
| | | 146270 | Merritt, de Sauvé à Prieur - serv prof ÉG | NON | 1 184 | 0 | 0 | 48 701 | 1 325 | 51 210 | 0 | |
| | | 146285 | Bruchési, de Henri-Bourassa a Gouin - reconst ÉG unit | NON | | | | 230 416 | 5 985 | 236 401 | 135 | |
| | | 146286 | Bruchési, Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 0 | 7 305 | 390 | 7 695 | 0 | |
| | | 146294 | Tolhurst, de boulevard Gouin à limite nord Tolhurst - serv prof EG Unit | NON | 0 | 16 651 | 24 460 | 50 163 | 7 114 | 98 388 | 0 | |
| | | 150224 | Hamel, de Sauriol à Fleury - serv prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | |
| 150226 | Place Hélène-Boullé, de Bohlé à Bohlé - serv prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|--------------------|-------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Égout | Ahuntsic - Cartierville | 150229 | Henri-Bourassa, de Meunier à Saint-Laurent - serv prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | | |
| | | 151639 | Clark, de Legendre à Chabanel - réhab EG UN_SOU M 10139 | Oui | | | | | 144 812 | 144 812 | 260 | | |
| | | 151653 | Gouin, de De Poncheville à J.-J.-Gagnier - réhab EG UN_SOU M 10139 | Oui | | | | | 61 974 | 61 974 | 219 | | |
| | | 151658 | De Lille, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOU M 10139 | Oui | | | | | 158 072 | 158 072 | 253 | | |
| | | 151660 | Saint-Denis, de Boulevard Crémazie à Émile-Journault-réhab EG UN_SOU M 10139 | Oui | | | | | 153 441 | 153 441 | 271 | | |
| | | 154908 | Gouin, de Verville à Meunier - reconst ÉG Unit - Soum 10 182 | NON | 0 | 0 | 18 898 | 572 961 | 2 487 | 594 346 | 286 | | |
| | | 154909 | Gouin, de Verville à Meunier - serv prof ÉG | NON | 0 | 56 066 | 23 628 | 112 729 | -740 | 191 683 | 0 | | |
| | | 157355 | Meunier, de Crémazie Ouest à Beauharnois Ouest - serv prof ÉG unit | NON | | | | 6 558 | 3 955 | 10 513 | | | |
| | | 157360 | Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 148 838 | -47 321 | 0 | 101 517 | 290 | | |
| | | 158393 | Berri, de Crémazie à Émile-Journault - réhab ÉG UN - S 329405 | NON | 0 | 0 | 207 550 | -37 047 | 0 | 170 503 | 275 | | |
| | | 158394 | Curotte, de Sauvé à Sauriol - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 175 007 | -10 359 | 0 | 164 648 | 260 | | |
| | | 158395 | D'Auteuil, de Boulevard Henri-Bourassa à Boulevard Gouin - réhab ÉG UN | NON | 0 | 0 | 179 392 | -22 239 | 0 | 157 153 | 275 | | |
| | | 158396 | De Saint-Réal, de Viel à Boulevard Gouin - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 61 236 | -22 097 | 0 | 39 140 | 70 | | |
| | | 158397 | de Louisbourg, de Frigon à Boul. de l'Acadie - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 53 090 | -17 948 | 0 | 35 142 | 60 | | |
| | | 158398 | Saint-Urbain, de De Beauharnois à Legendre - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 125 954 | -14 693 | 0 | 111 261 | 175 | | |
| | | 158399 | Saint-Urbain, de Legendre à Chabanel - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 159 371 | -16 757 | 0 | 142 614 | 235 | | |
| | | 158400 | Sauvé, de Vianney à Larose - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 51 086 | -20 509 | 0 | 30 577 | 70 | | |
| | | 158401 | Legendre, de Jeanne-Mance à Meunier - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 93 456 | -15 687 | 0 | 77 768 | 130 | | |
| | | 158402 | Saint-Hubert, de Crémazie à Marcel-Cadieux - réhab ÉG UN - 329405 | NON | 0 | 0 | 62 622 | -17 625 | 0 | 44 996 | 70 | | |
| | | 158403 | Saint-Hubert, de de Louvain à Sauvé - réhab EG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 169 869 | -13 137 | 0 | 156 732 | 395 | | |
| | | 158404 | Parthenais, de Fleury à 1 point nord Parthenais - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 92 384 | -18 457 | 0 | 73 927 | 75 | | |
| | | 158563 | Lajeunesse, de Crémazie à Émile-Journault - réhab EG UN - Soum 329405 | Oui | | | | | | 126 547 | 126 547 | 0 | |
| | | 158566 | Lachapelle, de De Salaberry à Périnault - réhab EG UN - soum 329405 | NON | 0 | 0 | 58 825 | -21 055 | 0 | 37 770 | 80 | | |
| | | 158569 | Verville, de Boulevard Gouin à McDuff - reconst ÉG Unit - Soum 10 182 | NON | 0 | 0 | 834 | 530 731 | 0 | 531 566 | 154 | | |
| | | 158570 | Verville, de Boulevard Gouin à McDuff - serv prof ÉG Unit | NON | 0 | 0 | 9 843 | 75 553 | 9 387 | 94 783 | 0 | | |
| | | 161162 | Fleury, de Saint-Laurent à D'Auteuil - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 189 410 | -9 826 | 0 | 179 584 | 270 | | |
| | | 163278 | Clark, de Crémazie à Legendre - serv prof ÉG unit | NON | | | | 3 886 | 2 344 | 6 230 | | | |
| | | 165287 | Lajeunesse, de Chabanel à De Louvain - réhab ÉG unit | NON | | | | 150 304 | -10 726 | 139 577 | 236 | | |
| | | 165290 | Lajeunesse, de De Louvain à Frémont - réhab ÉG unit | NON | | | | 98 200 | -9 101 | 89 099 | 158 | | |
| | | 165291 | Du Bois-de-Boulogne, de Viel à Gouin - réhab ÉG unit | NON | | | | 165 549 | 0 | 165 549 | 252 | | |
| | | 165294 | St-Fr.-d'Assise, de Gouin à Parc-Nature de l'Île-Visitation - réhab ÉG unit | NON | | | | 62 743 | 0 | 62 743 | | | |
| | | 165295 | Acadie,de Louisbourg à De Salaberry - réhab ÉG unit | NON | | | | 166 476 | -1 083 | 165 393 | 306 | | |
| | | 165304 | Vanier, de Laurentien à Limite est - serv prof ÉG unit | NON | | | | 5 829 | 0 | 5 829 | 0 | | |
| | | 165316 | André-Jobin, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit | NON | | | | 118 322 | -5 174 | 113 148 | 249 | | |
| | | 165317 | Rancourt, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit | NON | | | | 53 591 | -8 980 | 44 611 | 136 | | |
| | | 165318 | Rancourt, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit | NON | | | | 156 078 | 0 | 156 078 | 190 | | |
| | | 165320 | De Lille, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit | NON | | | | 151 026 | 0 | 151 026 | 265 | | |
| | | 165321 | Hamel, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit | NON | | | | 2 449 | 0 | 2 449 | 261 | | |
| | | 165322 | Chambord, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab ÉG unit | NON | | | | 182 124 | -676 | 181 448 | 278 | | |
| | | 165323 | Saint-Hubert, de Sauvé à Sauriol - réhab ÉG unit | NON | | | | 122 459 | 0 | 122 459 | 196 | | |
| | | 165324 | Saint-Hubert, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit | NON | | | | 165 472 | -2 708 | 162 764 | 262 | | |
| | | 166476 | Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof ÉG | NON | | | | 2 526 | 0 | 2 526 | | | |
| | | 167071 | Chambord, de Prieur à Henri-Burassa - serv prof ÉG unit | NON | | | | 824 | 15 | 839 | 0 | | |
| | | 167072 | Acadie, de Louisbourg à Salaberry - serv prof ÉG unit | NON | | | | 797 | 15 | 812 | 0 | | |
| | | Total Ahuntsic - Cartierville | | | | | 86 333 | 750 393 | 2 993 907 | 5 006 675 | 631 000 | 9 468 308 | 8 667 |
| | | Anjou | Anjou | 149954 | Galeries-d'Anjou,de Fontevault à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 11 488 | 11 488 | 30 |
| | | | | 149955 | Yves-Prévost,de Portage à Roi-René-réhab EG UN_SOU M 10139 | Oui | | | | | 67 465 | 67 465 | 0 |
| | | | | 149956 | Jean-Talon,de Boul.des Galeries-d'Anjou à des Halles-Réhab EG UN_SOU M 10139 | Oui | | | | | 51 055 | 51 055 | 0 |
| | | | | 155471 | Du Haut-Anjou, de Métropolitain à Jarry - réhab ÉG pluv - S322002 | NON | 0 | 82 815 | 0 | 1 965 | -327 | 84 452 | 350 |
| | | | | 156097 | Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - reconst ÉG unit | NON | | | | 79 | 0 | 79 | |
| | | | | 157603 | Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst EG UN - serv prof | NON | 0 | 0 | 74 | 1 714 | 625 | 2 413 | 0 |
| | | | | 157624 | Du Mail, de Place de l'Église à Chénier - réhab EG unit - Soum 329407 | NON | 0 | 0 | 58 119 | -13 181 | 46 406 | 91 344 | 162 |
| | | | | 157628 | Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - Reconst EG unit - Soum 2015-06 | NON | 0 | 284 330 | 0 | 11 049 | 0 | 295 379 | 220 |
| | | | | 157629 | Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - serv prof ÉG unit-Soum 2015-06 | NON | 0 | 4 019 | 1 179 | 0 | 0 | 5 198 | 0 |
| | | | | 161998 | Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - reconst ÉG unit | NON | | | | 79 | 0 | 79 | |
| | | | | 161999 | Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - Reconst ÉG unit - serv prof | NON | 0 | 0 | 74 | 1 714 | 625 | 2 413 | 0 |
| | | | | 165788 | Peterborough, de Place Vaujourns à de la Loire - réhab ÉG unit | NON | | | | 101 275 | -420 | 100 855 | 264 |
| | | | | 165789 | Wilfrid-Pelletier, de Merriam à des Angevins - réhab ÉG unit | NON | | | | 55 906 | -785 | 55 121 | 211 |
| | | | | 150859 | Giraud, de Montesquieu à Giraud | Oui | | | | | | 279 661 | 279 661 |
| | | 150864 | Giraud, de Montesquieu à Giraud | Oui | | | | | | 288 136 | 288 136 | 0 | |
| | | 155862 | Giraud, de Montesquieu à Giraud | Oui | | | | | | 279 661 | 279 661 | 0 | |
| | | Total Anjou | | | | | 0 | 371 164 | 59 446 | 160 600 | 1 023 591 | 1 614 800 | 1 237 |
| | | Arrondissements multiples | Arrondissements multiples | 146048 | Réhabilitation égout 2013 - (corpo) - serv prof ÉG | NON | 2 065 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 065 | 0 |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|---------------|------------------|------------------|----------------|------------------|---------------|
| Priorité 3 - Égout | Arrondissements multiples | 146065 | Dépenses incidentes, réhab ÉG 2013, secteur Est - Corpo - UX-13-001 | NON | 3 130 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 130 | 0 |
| | | 151756 | Serv. prof. ressource externe du laboratoire rue Louvain | NON | 0 | 0 | 82 480 | 0 | 0 | 82 480 | 0 |
| | | 152134 | Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Agglo - Soum 10139 | NON | 31 881 | 0 | -6 | 0 | 0 | 31 875 | 0 |
| | | 152135 | Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Agglo - Soum 10139 | NON | 19 711 | 0 | -4 | 150 | 0 | 19 857 | 0 |
| | | 152136 | Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Corpo - Soum 10139 | NON | 0 | 0 | 36 757 | -2 | 0 | 36 755 | 0 |
| | | 152137 | Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Corpo - Soum 10139 | NON | 0 | 0 | 47 336 | 0 | 0 | 47 336 | 0 |
| | | 152142 | Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Est - corpo - SOUM 10139 | NON | 0 | 0 | 133 943 | 0 | 0 | 133 943 | 0 |
| | | 152143 | Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Est - corpo - SOUM 10139 | NON | 0 | 0 | 101 070 | -280 | 0 | 100 790 | 0 |
| | | 152394 | Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Agglo - Soum 10139 | NON | 32 369 | 0 | -6 | 0 | 0 | 32 362 | 0 |
| | | 152395 | Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Corpo - Soum 10139 | NON | 0 | 0 | 35 084 | 0 | 0 | 35 084 | 0 |
| | | 152396 | Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur EST - CORPO SOUM 10139 | NON | 0 | 0 | 433 093 | 0 | 0 | 433 093 | 0 |
| | | 152525 | Serv. prof. préparation Plans & Devis BPR | NON | 0 | 0 | 68 157 | 0 | 0 | 68 157 | 0 |
| | | 152938 | Serv. prof. Communications DI - CORPO - ÉG | NON | 0 | 0 | 48 779 | 9 617 | -15 | 58 381 | 0 |
| | | 153755 | Serv. prof. Gestion des impacts DI - Rehab EG | NON | 0 | 0 | 551 076 | 98 386 | 74 008 | 723 470 | 0 |
| | | 153913 | Serv. prof. préparation Plans & Devis - ÉG - CORPO | NON | 0 | 0 | 206 110 | 23 000 | 0 | 229 109 | 0 |
| | | 154926 | Réhabilitation égout 2014 - (agglo) - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 23 755 | 0 | 0 | 23 755 | 0 |
| | | 154928 | Réhabilitation égout 2014 - (corpo) - serv prof ÉG | NON | 242 705 | 39 426 | 281 780 | 213 792 | 0 | 777 702 | 0 |
| | | 155468 | Réhabilitation égout 2015 - (corpo) - serv prof EG | NON | 12 504 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 504 | 0 |
| | | 155470 | Réhabilitation égout 2015 -(agglo)- serv prof EG | NON | 771 | 0 | 0 | 6 | 0 | 776 | 0 |
| | | 157042 | Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002 | NON | 0 | 0 | 60 062 | 21 198 | -707 | 80 553 | 0 |
| | | 157043 | Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002 | NON | 0 | 0 | 286 401 | -20 408 | 0 | 265 994 | 0 |
| | | 157044 | Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002 | NON | 0 | 0 | 50 886 | 975 | 1 854 | 53 716 | 0 |
| | | 157046 | Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002 | NON | 0 | 1 601 | 1 321 | 2 531 | 0 | 5 453 | 0 |
| | | 157047 | Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002 | NON | 0 | 9 867 | -2 850 | 5 303 | 0 | 12 320 | 0 |
| | | 157048 | Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002 | NON | 0 | 536 | 473 | 0 | 0 | 1 009 | 0 |
| | | 157089 | Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001 | NON | 0 | 0 | 71 000 | 0 | 26 127 | 97 127 | 0 |
| | | 157090 | Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001 | NON | 0 | 0 | 340 231 | 0 | -1 318 | 338 913 | 0 |
| | | 157091 | Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001 | NON | 0 | 0 | 51 772 | 1 762 | 0 | 53 534 | 0 |
| | | 157093 | Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001 | NON | 0 | 8 850 | 558 | 7 477 | 0 | 16 885 | 0 |
| | | 157094 | Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001 | NON | 0 | 11 175 | 11 796 | 18 996 | 0 | 41 968 | 0 |
| | | 157095 | Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001 | NON | 0 | 3 314 | 3 463 | 236 | 0 | 7 013 | 0 |
| | | 157128 | Dépenses-planifications avant projets-Corpo-comm et économies const | NON | 0 | 0 | 45 168 | 69 818 | 0 | 114 986 | 0 |
| | | 158046 | Serv prof ÉG surveillance travaux - DI - Beaudoin Hurens - SM | NON | 0 | 0 | 325 700 | 383 279 | 66 927 | 775 906 | 0 |
| | | 159697 | Serv. prof. Préparation Plans et devis - Exp.-ÉG-Agglo | NON | 0 | 0 | 0 | 12 440 | 0 | 12 440 | 0 |
| | | 159698 | Serv. prof. Préparation Plans et devis EXP. - ÉG-Corpo | NON | 0 | 0 | 265 762 | 226 525 | 110 454 | 602 742 | 0 |
| | | 161539 | DI - Géotechnique - Corpo - Égout | NON | 0 | 0 | 0 | 33 360 | 0 | 33 360 | 0 |
| | | 161540 | DI - Géotechnique - Agglo - Égout | NON | 0 | 0 | 0 | 3 120 | 0 | 3 120 | 0 |
| | | 162450 | Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - CORPO | NON | 0 | 0 | 34 580 | 4 150 | 0 | 38 730 | 0 |
| | | 162453 | Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - AGGLO | NON | 0 | 0 | 0 | 3 668 | 0 | 3 668 | 0 |
| | | 162693 | Contrôle qualitatif - Égout | NON | 0 | 0 | 13 455 | 44 492 | 42 712 | 100 659 | 0 |
| | | 162698 | Contrôle qualitatif - Égout | NON | 0 | 0 | 0 | 3 309 | 11 203 | 14 512 | 0 |
| | | 163942 | Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG | NON | 0 | 0 | 9 027 | 3 533 | 0 | 12 560 | 0 |
| | | 163943 | Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG | NON | 0 | 0 | 0 | 6 045 | 0 | 6 045 | 0 |
| | | 164756 | Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO- Réhab ÉG | NON | 0 | 0 | 0 | 3 049 | 0 | 3 049 | 0 |
| | | 164757 | Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Reconst ÉG | NON | 0 | 0 | 0 | 3 049 | 0 | 3 049 | 0 |
| | | 164761 | Serv. prof. surv travaux DI-CORPO- Réhab ÉG | NON | 0 | 0 | 16 167 | 145 600 | 66 927 | 228 694 | 0 |
| | | 164973 | Caractérisation DI - corpo - reconst ÉG | NON | 0 | 0 | 0 | 114 256 | 0 | 114 256 | 0 |
| | | 164974 | Caractérisation DI - agglo - reconst ÉG | NON | 0 | 0 | 0 | 28 150 | 0 | 28 150 | 0 |
| | | 165265 | Serv. prof. plans et devis - DI - corpo - réhab. ÉG | NON | 0 | 0 | 24 645 | 94 082 | 41 675 | 160 402 | 0 |
| | | 165266 | Serv. prof. plans et devis - DI - agglo - réhab. ÉG | NON | 0 | 0 | 0 | 8 006 | 0 | 8 006 | 0 |
| | | 166420 | Surv travaux réhab ÉG - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019) | NON | 0 | 0 | 0 | 672 531 | 248 409 | 920 940 | 0 |
| | | 166642 | Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333706 | NON | 0 | 0 | 0 | 2 520 | 53 593 | 56 113 | 0 |
| 166779 | Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333707 | NON | 0 | 0 | 0 | 6 089 | 23 746 | 29 836 | 0 | | |
| 166780 | Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333708 | NON | 0 | 0 | 0 | 4 525 | 27 405 | 31 930 | 0 | | |
| 166781 | Incidences - réhab ÉG 2017 - soum 333709 | NON | 0 | 0 | 0 | 641 | 48 884 | 49 525 | 0 | | |
| 166782 | Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333710 | NON | 0 | 0 | 0 | 4 693 | 27 197 | 31 890 | 0 | | |
| 166783 | Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333712 | NON | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| 166790 | Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333709 | NON | 0 | 0 | 0 | 4 911 | 42 198 | 47 110 | 0 | | |
| 166791 | Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333710 | NON | 0 | 0 | 0 | 2 322 | 30 228 | 32 549 | 0 | | |
| 166792 | Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333712 | NON | 0 | 0 | 0 | 2 836 | 22 451 | 25 287 | 0 | | |
| Total Arrondissements multiples | | | | | 345 136 | 74 768 | 3 635 267 | 2 297 495 | 963 957 | 7 316 624 | 0 |
| | Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce | 139388 | Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - reconst ÉG comb Soum 234403 | NON | 362 | 46 240 | -22 225 | 8 015 | 0 | 32 393 | 0 |
| | | 139389 | Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - serv prof ÉG | NON | 9 068 | 0 | 605 | 0 | 0 | 9 673 | 0 |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|---------------|-----|
| Priorité 3 - Égout | Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce | 139392 | Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - reconst ÉG comb Soum 234403 | NON | 439 | 145 419 | 45 441 | 50 291 | 0 | 241 589 | 0 | |
| | | 139393 | Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - serv prof ÉG | NON | 10 496 | 0 | 1 631 | 0 | 0 | 12 126 | 0 | |
| | | 144204 | Maisonnette de Northcliffe à Claremont (limite arr.)- reconst ÉG | NON | 384 | 0 | 0 | 0 | 0 | 384 | 0 | |
| | | 144209 | Côte-Sainte-Catherine, de Victoria à CDN - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 28 080 | 25 707 | 0 | 53 786 | 0 | |
| | | 144210 | Grey, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139 | Oui | | | | | | 138 767 | 138 767 | 245 |
| | | 144211 | De Vendôme, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum10139 | Oui | | | | | | 56 175 | 56 175 | 99 |
| | | 144212 | Marlowe, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139 | Oui | | | | | | 40 993 | 40 993 | 75 |
| | | 144215 | Maisonnette, de Northcliffe à Marlowe - réhab ÉG - Soum 10066 | NON | 0 | 0 | 28 825 | 0 | 0 | 28 825 | 28 825 | 21 |
| | | 144216 | Sherbrooke, de Décarie à limite arrondissement - réhab ÉG- Soum 10139 | Oui | | | | | | 205 405 | 205 405 | 176 |
| | | 145268 | Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - serv prof ÉG - Soum 289001 | NON | 0 | 0 | 53 245 | 0 | 0 | 53 245 | 53 245 | 0 |
| | | 145271 | Côte-Saint-Antoine,de Décarie à Northcliff-serv prof ÉG-Soum220702 | NON | 0 | 11 645 | 928 | 0 | 0 | 12 573 | 12 573 | 0 |
| | | 145272 | Côte-Saint-Antoine,de Décarie à Northcliff-reconstÉG-Soum220702 | NON | 339 929 | 96 948 | -82 302 | 0 | 0 | 354 574 | 354 574 | 56 |
| | | 145600 | Plamondon, de Clanranald à McLynn - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 0 | 6 725 | -173 | 6 553 | 6 553 | 0 |
| | | 145886 | Van Horne, de Boulevard Décarie à Victoria - serv prof ÉG UN | NON | 16 688 | 0 | 1 061 | 0 | 8 062 | 25 811 | 25 811 | 0 |
| | | 150503 | Willowdale, de Canterbury à Louis-Colin - réhab ÉG - Soum 10066 | NON | 41 070 | 0 | 1 199 | 0 | 0 | 42 269 | 42 269 | 60 |
| | | 150723 | Vendôme, de Sherbrooke à Côte-St-Antoine - réhab ÉG unit- Soum 10139 | Oui | | | | | | 173 688 | 173 688 | 227 |
| | | 150729 | Hingston, de Fielding à Côte-St-Luc - réhab ÉG-Soum 10139 | Oui | | | | | | 171 277 | 171 277 | 280 |
| | | 150730 | Côte-des-Neiges(coté O),de Ridgewood à Decelles-réhab ÉG-Soum10139 | NON | 106 149 | 0 | -21 | 0 | 0 | 106 129 | 106 129 | 235 |
| | | 150737 | Cochrane Place, de Décarie à Fin de rue - réhab ÉG unit-Soum 10139 | Oui | | | | | | 99 394 | 99 394 | 146 |
| | | 150738 | Melrose, de Somerled à Chemin de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139 | Oui | | | | | | 68 056 | 68 056 | 117 |
| | | 150739 | Cumberland, de Chester à ch. de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139 | Oui | | | | | | 62 997 | 62 997 | 94 |
| | | 150752 | Appelton(5288211 et 414), de Decelles à Hudson - reconst ÉG - Soum 325101 | NON | | | | | 401 615 | -111 560 | 290 055 | 118 |
| | | 150753 | Appelton(5288211 et 414), de Decelles à Hudson - serv prof ÉG | NON | | | | | 17 697 | -201 | 17 496 | 0 |
| | | 150755 | Appleton(5288415), de Decelles à Hudson - réhab ÉG unit- Soum 10139 | Oui | | | | | | 25 819 | 25 819 | 50 |
| | | 150789 | Hingston, de Somerled à Fielding - réhab ÉG unit - Soum 10139 | NON | 205 607 | 0 | 0 | 0 | 0 | 205 607 | 205 607 | 347 |
| | | 150790 | Sorel, de Décarie à Bougainville - réhab ÉG unit- Soum 10139 | NON | 40 798 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40 798 | 40 798 | 69 |
| | | 150792 | Louis-Colin, de Fendall à McKenna - réhab ÉG unit - S 322001 | NON | 0 | 29 200 | -6 | 186 | 0 | 29 381 | 29 381 | 76 |
| | | 151207 | Connaught,de Saint-Jacques à Harley - réhab ÉG unit-Soum 10139 | Oui | | | | | | 76 539 | 76 539 | 120 |
| | | 153579 | Coronet, de Fin de rue à du Frère-André - réhab ÉG unit - Soum 322001 | NON | 0 | 32 523 | 1 066 | 1 256 | 0 | 34 846 | 34 846 | 76 |
| | | 153580 | Frère-André, de Fin de rue à Côte-des-Neiges - réhab ÉG | NON | 0 | 55 658 | 1 500 | 0 | 0 | 57 159 | 57 159 | 128 |
| | | 153586 | Ridgewood, de 3440 Ridgewood à ch. de la Côte-des-Neiges - réhab ÉG unit | NON | 0 | 16 186 | 51 964 | 2 408 | 0 | 70 557 | 70 557 | 170 |
| | | 155984 | Côte-Saint-Luc, Station de pompage - reconst ÉG | NON | 0 | 0 | 698 211 | -265 705 | -57 815 | 374 691 | 374 691 | 1 |
| | | 155987 | Côte-Saint-Luc, Station de pompage - serv prof SP ÉG | NON | 0 | 11 190 | 44 760 | 0 | 0 | 55 950 | 55 950 | 0 |
| | | 158136 | Côte-Sainte-Catherine,de Westbury à Westbury - serv prof ÉG unit | NON | 0 | 0 | 7 135 | 1 156 | 0 | 8 291 | 8 291 | 0 |
| | | 160285 | Draper, de Sherbrooke à Notre-Dame-de-Grâce - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 179 278 | 28 660 | 11 235 | 219 173 | 219 173 | 280 |
| | | 160286 | Godfrey, de Benny à West Hill - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 19 060 | 58 | 1 517 | 20 635 | 20 635 | 45 |
| | | 160287 | Chemin Circle, de Place Circle à Chemin Mira - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 166 063 | 2 205 | 0 | 168 268 | 168 268 | 290 |
| | | 160290 | King-Edward, de Fielding à Chester - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 183 175 | 5 013 | 0 | 188 187 | 188 187 | 315 |
| | | 160291 | King-Edward, Chester à Côte-Saint-Luc - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 125 086 | 3 360 | 0 | 128 446 | 128 446 | 230 |
| | | 160292 | Marlowe, de Notre-Dame-de-Grâce à Brillon - réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | 0 | 0 | 173 581 | 2 152 | 472 | 176 206 | 176 206 | 310 |
| | | 160293 | De Hampton, de Sherbrooke à Notre-Dame-de-Grâce - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 122 319 | 1 108 | 11 490 | 134 918 | 134 918 | 185 |
| | | 160294 | De Hampton, de de Monkland à de Terrebonne - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 60 566 | 0 | 1 050 | 61 616 | 61 616 | 110 |
| | | 160295 | Royal, de Notre-Dame-de-Grâce à de Monkland - réhab EG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 75 113 | 2 047 | 1 627 | 78 788 | 78 788 | 105 |
| | | 160296 | Plamondon, de Coolbrook à Décarie - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 52 768 | 1 837 | 262 | 54 868 | 54 868 | 95 |
| | | 160297 | Glencoe, de Churchill à De Dunkirk - réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | 0 | 0 | 91 169 | 3 753 | 1 496 | 96 418 | 96 418 | 305 |
| | | 160298 | Dolbeau, de Ellendale à Linton - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 47 565 | 4 882 | 0 | 52 446 | 52 446 | 170 |
| 161811 | Place Kenmore, de fin de rue à Décarie - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 64 213 | -4 199 | 60 013 | 123 | |
| 162118 | Fendall, de Decelles à McKenna - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 168 703 | 0 | 168 703 | 265 | |
| 162125 | Bayard, de Kirkfield à Douglas - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 25 025 | -873 | 24 151 | 61 | |
| 162929 | Harvard, de Côte-Saint-Antoine à Monkland - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 359 270 | 0 | 359 270 | 581 | |
| 162931 | Decelles, de Queen-Mary à Jean-Brillant - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 130 770 | 0 | 130 770 | 217 | |
| 162932 | Decelles, de Jean-Brillant à Édouard-Montpetit - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 129 162 | -2 310 | 126 853 | | |
| 162967 | Deacon, de Clinton à Van Horne - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 88 461 | -6 427 | 82 034 | 198 | |
| 162969 | Sherbrooke, de Hingston à Hampton - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 61 045 | 0 | 61 045 | 97 | |
| 165325 | Marlowe, de Notre-Dame-de-Grâce à Sherbrooke - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 355 508 | 0 | 355 508 | 607 | |
| 165326 | Connaught, de Harley à St-Jacques - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 5 980 | 0 | 5 980 | 55 | |
| 165327 | Northcliffe, de Brillon au Ch. de la Côte-Saint-Antoine - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 323 424 | -262 | 323 162 | 515 | |
| 165404 | De Hampton, de Notre-Dame-de-Grâce à de Monkland - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 242 252 | -577 | 241 674 | 383 | |
| 166639 | Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - reconst ÉG unit - Soum 289002 | NON | | | | | | 557 598 | 7 159 | 564 757 | 227 | |
| 166640 | Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - serv prof ÉG - Soum 289002 | NON | | | | | | 13 797 | 5 165 | 18 962 | | |
| Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce | | | | | 770 990 | 445 009 | 2 156 841 | 2 829 634 | 984 248 | 7 186 721 | 8 755 | |
| Lachine | | 126365 | 23e Avenue,de Saint-Antoine à Remembrance, reconst ÉG UN - SoumLAC-PUB-141 | NON | 58 033 | 0 | 0 | 0 | 0 | 58 033 | 0 | |
| | | 133349 | 9e Avenue, de St-Antoine à Sherbrooke - serv. Prof. Egout, SOUM SPG-10-02P | NON | 612 | 0 | 0 | 0 | 0 | 612 | 0 | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | | |
|----------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|--------------|-----|
| Priorité 3 - Égout | Lachine | 139132 | 48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - reconst ÉG comb - Soum LAC-PUB-1412 | NON | 113 559 | 0 | 0 | 0 | 0 | 113 559 | 0 | | | |
| | | 139136 | 48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - serv prof ÉG-Soum Lac-Pub-1206 | NON | 1 103 | 956 | -43 | 0 | 0 | 2 016 | 0 | | | |
| | | 139144 | Station de pompage Camille - serv prof - Soum 13-12986 | NON | 23 335 | 26 676 | 11 644 | 29 393 | 0 | 91 048 | 0 | | | |
| | | 140717 | 23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, serv.prof.EG-SoumLAC-PUB-1205 | NON | 4 879 | 911 | 22 | 0 | 0 | 5 811 | 0 | | | |
| | | 143963 | 6e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconstÉG_unit - serv.prof | NON | 0 | 0 | 16 524 | 16 000 | 0 | 32 524 | 0 | | | |
| | | 143967 | Remembrance, de 32e Avenue à 28e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139 | Oui | | | | | | 87 935 | 87 935 | 83 | | |
| | | 144499 | Sir-George-Simpson,de 45e ave.(regard2929)à 38e ave.(3265)-serv prof ÉG | NON | 10 733 | 13 162 | -597 | 0 | 0 | 23 298 | 0 | | | |
| | | 144500 | Sir-George-Simpson,de 45e ave.(regard2929)à 38e ave.(regard3265)-reconst ÉG | NON | 0 | 644 901 | -22 500 | 0 | 0 | 622 401 | 660 | | | |
| | | 144503 | 48e Avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042) - serv prof ÉG | NON | 11 944 | 13 936 | -632 | 0 | 0 | 25 248 | 0 | | | |
| | | 144504 | 48e avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042)-reconst ÉG unit | NON | 0 | 527 531 | -15 000 | 0 | 0 | 512 531 | 338 | | | |
| | | 145280 | Saint-Antoine, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof ÉG_unit | NON | 0 | 0 | 14 437 | 1 381 | 0 | 15 817 | 0 | | | |
| | | 145602 | 17e Avenue,de Saint-Joseph à William-MacDonald - reconst ÉG unit serv.prof | NON | | | | | 29 966 | -7 079 | 22 887 | 0 | | |
| | | 145800 | De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst ÉG | NON | | | | | 250 688 | -12 727 | 237 961 | 205 | | |
| | | 145804 | De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst ÉG unit - serv.prof | NON | | | 0 | 0 | 9 731 | 8 973 | -2 217 | 16 487 | 0 | |
| | | 149917 | Station de pompage Camille - LAC-PUB-1524 | NON | | | 0 | 0 | 1 715 230 | 216 905 | 0 | 1 932 135 | 1 | |
| | | 151209 | Victoria, de 3 ave. à 1re ave. - réhab ÉG unit- Soum 10139 | Oui | | | | | | | 85 101 | 85 101 | 162 | |
| | | 158722 | 6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst EG san | NON | | | | | 479 724 | 34 331 | 514 055 | 230 | | |
| | | 158726 | 6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst ÉG san - serv prof | NON | | | 0 | 0 | 1 489 | 13 900 | 0 | 15 388 | 0 | |
| | | 160147 | 18e Avenue, de Saint-Joseph à Piché - rehab EG UN - Soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 72 111 | 2 572 | 892 | 75 576 | 346 | |
| | | 160302 | 10e Avenue, de William-MacDonald à Saint-Antoine - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 784 | -784 | 0 | | |
| | | 160303 | 25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 3 840 | -3 840 | 0 | | |
| | | 160305 | 51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson - Reconst EG UN, Serv. P | NON | | | | | | 1 392 | -1 392 | 0 | | |
| | | 160814 | 42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst ÉG unit | NON | | | | | | 316 193 | 0 | 316 193 | 390 | |
| | | 160815 | 42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst ÉG unit - serv.prof | NON | | | 0 | 0 | 5 892 | 24 074 | 0 | 29 966 | 0 | |
| | | 162338 | 6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst EG UN | NON | | | | | | 405 920 | 29 049 | 434 970 | 240 | |
| | | 162339 | 6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst ÉG unit - serv.prof | NON | | | 0 | 0 | 2 632 | 12 757 | -450 | 14 938 | 0 | |
| | | 165289 | 14e Avenue, de Provost à Sherbrooke - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 77 384 | 0 | 77 384 | 331 | |
| | | 165293 | 56e Avenue, de René-Huguet à Victoria - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 112 166 | 0 | 112 166 | 487 | |
| | | 165296 | 42e Avenue, de Sherbrooke à d'Urfé - réhab | NON | | | | | | 42 141 | 0 | 42 141 | 187 | |
| | | 165297 | 54e Avenue, de René-Huguet à Dixie - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 76 542 | 0 | 76 542 | 326 | |
| | | 165349 | 47e Avenue, de 165 47e Avenue à 245 47e Avenue - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 39 656 | 0 | 39 656 | 161 | |
| | | 167564 | 46e Avenue, de Provost à Sherbrooke - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 92 046 | 0 | 92 046 | 357 | |
| | | 167566 | 32e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 39 966 | -3 794 | 36 172 | | |
| | | 168946 | 11e Avenue, de Provost à Saint-Georges - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 2 433 | -2 433 | 0 | | |
| | | 171007 | 8e Avenue, de Saint-Louis à Notre-Dame - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 632 | -632 | 0 | | |
| | | Total Lachine | | | | | 224 198 | 1 228 072 | 1 810 939 | 2 297 427 | 201 961 | 5 762 598 | 4 504 | |
| | | Total LaSalle | LaSalle | 143998 | 7e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst ÉG - AO311745 | NON | 87 536 | 0 | 0 | 0 | 914 | 88 450 | 0 | |
| | | | | 143999 | 7e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof ÉG | NON | 22 922 | 1 160 | 353 | 0 | 0 | 24 435 | 0 | |
| | | | | 144068 | 5e Avenue, de Centrale à Lasalle - reconst ÉG - Soum 294420 | NON | 53 277 | 0 | 0 | 0 | 0 | 53 277 | 0 | |
| | | | | 144070 | 5e avenue, de Centrale à Lasalle - serv prof ÉG - Soum 299820 | NON | 238 | 0 | 0 | 0 | 0 | 238 | 0 | |
| | | | | 146038 | 3e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof ÉG | NON | 7 713 | 0 | 550 | 0 | 0 | 8 262 | 0 | |
| | | | | 146039 | 3e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst ÉG - Soum 311744 | NON | 624 161 | 0 | 0 | 0 | 0 | 624 161 | 465 | |
| | | | | 146041 | Bonnier, de Gagné à 14e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139 | Oui | | | | | | 124 967 | 124 967 | 83 |
| | | | | 146548 | Thierry, de Cordner à Doyle - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | | 83 406 | 83 406 | 76 |
| | | | | 146549 | Galarneau, de Kless à Raymond - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | | 87 957 | 87 957 | 80 |
| | | | | 146550 | Simonne, de Gagné à 15e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | | 78 227 | 78 227 | 130 |
| | | | | 149299 | LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - reconst ÉG unit - Soum 365351 | NON | 0 | 289 164 | 90 811 | 853 | 0 | 380 828 | 245 | |
| | | | | 149300 | LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - serv prof ÉG unit - Soum 365351 | NON | 13 457 | 157 | 3 124 | 0 | 0 | 16 739 | 0 | |
| | | | | 150186 | 5e Avenue, de Champlain à Broadway - Serv Prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | |
| | | | | 150187 | Kless, de 30e Avenue à George - Serv Prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | |
| | | | | 151210 | LaSalle, de 78e Avenue à 75e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | | 90 717 | 90 717 | 139 |
| | | | | 151211 | Dupras, de Saint-Patrick à Jeannette - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | | 68 750 | 68 750 | 172 |
| | | | | 157243 | LaSalle, de 8e Avnue à 6e Avenue - reconst ÉG_- Soum 421942 | NON | | | | | 258 100 | 0 | 258 100 | 0 |
| | | | | 157244 | LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof ÉG_- Soum 421942 | NON | | | | | 6 112 | 0 | 6 112 | 0 |
| | | | | 157247 | LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - reconst ÉG unit - Soum 365351 | NON | 0 | 638 | 471 121 | 853 | 0 | 472 611 | 310 | |
| | | | | 157248 | LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - serv prof ÉG - Soum 365351 | NON | 0 | 0 | 3 096 | 0 | 0 | 3 096 | 0 | |
| 160181 | Broadway, de 5e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN - Soum 329406 | | | NON | 0 | 0 | 105 485 | 22 677 | 19 318 | 147 480 | 211 | | | |
| 160183 | Lafleur, de Clément à Elmslie - Reconst EG UN | | | NON | 0 | 0 | 809 844 | 5 070 | 0 | 814 914 | 410 | | | |
| 160184 | Francoeur, de Behrens à de Newport - Réhab ÉG UN - Soum 329406 | | | NON | 0 | 0 | 21 938 | 3 462 | 0 | 25 400 | 76 | | | |
| 160185 | Airlie, de Lafleur à 90e Avenue - Réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | 0 | 0 | 13 228 | 65 952 | 12 769 | 91 949 | 224 | | | | | |
| 165537 | 63e Avenue, de Lasalle à Centrale - réhab EG UN | NON | | | | | | 29 526 | 0 | 29 526 | 100 | | | |
| Total LaSalle | | | | | 811 504 | 291 119 | 1 519 549 | 392 606 | 567 025 | 3 581 802 | 2 721 | | | |
| | L'Île-Bizard - Ste-Geneviève | 164977 | Saint-Pierre, de Bertrand à boul. Gouin - réhab ÉG san | NON | | | | 4 215 | 0 | 4 215 | | | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|--------------------|-------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| Priorité 3 - Égout | L'Île-Bizard - Ste-Geneviève | 164979 | Bertrand, de St-Pierre à Bertrand - réhab ÉG san | NON | | | | 24 655 | -2 210 | 22 445 | 81 |
| | Total L'Île-Bizard - Ste-Geneviève | | | | | | | 28 871 | -2 210 | 26 661 | 81 |
| | Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | 139205 | Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - reconst ÉG unit AO-215202 | NON | 589 868 | 13 697 | -18 100 | -2 647 | 0 | 582 818 | 0 |
| | | 139209 | Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - serv prof ÉG_AO-215202 | NON | 15 317 | 5 663 | 6 809 | 332 | 0 | 28 122 | 0 |
| | | 142849 | De La Salle, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - serv prof ÉG_AO-265401 | NON | 2 276 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 276 | 0 |
| | | 143149 | de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - reconst ÉG unit | NON | 8 648 | 41 937 | -37 425 | 0 | 0 | 13 160 | 0 |
| | | 143150 | de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - serv prof ÉG/AO-267801 | NON | 5 142 | 0 | 91 | 206 | 0 | 5 439 | 0 |
| | | 143247 | Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - reconst ÉG unit | NON | 4 938 | 0 | 3 257 | 0 | 0 | 8 196 | 6 |
| | | 143248 | Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - serv prof ÉG/AO-267801 | NON | 3 491 | 0 | 23 | 52 | 0 | 3 565 | 0 |
| | | 143252 | Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - reconst ÉG unit | NON | 10 139 | 24 278 | -17 965 | 0 | 0 | 16 453 | 2 |
| | | 143253 | Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - serv prof ÉG/AO-267801 | NON | 11 973 | 0 | 253 | 577 | 0 | 12 803 | 0 |
| | | 146078 | Cadillac, de Pierre-de-Coubertin à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 108 024 | 108 024 | 0 |
| | | 146167 | Henri-De-Salières, de Dugas à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 53 030 | 53 030 | 0 |
| | | 146168 | Hochelaga, de Pie-IX à Desjardins - réhab ÉG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 35 165 | 35 165 | 0 |
| | | 146169 | Pierre-de-Coubertin, de Cadillac à Du Quesne - réhab ÉG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 49 979 | 49 979 | 0 |
| | | 146170 | Vimont, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 153 193 | 153 193 | 0 |
| | | 146186 | Hochelaga, de Curatteau à Liébert - serv prof AQ | NON | 0 | 0 | 24 073 | 0 | 0 | 24 073 | 0 |
| | | 146188 | Hochelaga, de Curatteau à Liébert - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 44 707 | 0 | 0 | 44 707 | 0 |
| | | 146193 | Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst ÉG unit - Soum 285701 | NON | 0 | 566 | 215 713 | 0 | -675 | 215 604 | 53 |
| | | 146194 | Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - serv prof ÉG unit - Soum285701 | NON | 2 186 | 0 | 35 803 | -1 384 | 0 | 36 605 | 0 |
| | | 148970 | Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Reconst EG | NON | | | | 295 766 | -2 422 | 293 344 | 67 |
| | | 148971 | Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Serv Prof EG | NON | 0 | 0 | 0 | 10 329 | 4 913 | 15 242 | 0 |
| | | 148997 | Lafontaine, de Saint-Clément à Viau - reconst EG_UN | NON | 251 195 | 32 962 | -34 791 | 16 851 | 0 | 266 216 | 65 |
| | | 148998 | La Fontaine, de Saint-Clément à Viau - Serv Prof EG | NON | 548 | 2 835 | 266 | -177 | 0 | 3 472 | 0 |
| | | 149010 | Adam, de Morgan à Letourneux - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 62 643 | 62 643 | 0 |
| | | 149013 | De Chambly, de Hochelaga à De Rouen - Réhab EG UN | Oui | | | | | 182 227 | 182 227 | 0 |
| | | 149019 | Joliette, de Hochelaga à Sherbrooke - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 164 430 | 164 430 | 0 |
| | | 149020 | Lacordaire, de Turenne à Pierre-Bédard - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 216 923 | 216 923 | 0 |
| | | 149021 | Mousseau, de Tellier à Dubuisson - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 156 841 | 156 841 | 0 |
| | | 149022 | Ontario, de Mercier à Lebrun - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 47 625 | 47 625 | 0 |
| | | 149023 | Sainte-Catherine, de Viau à De Ville-Marie - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 76 692 | 76 692 | 0 |
| | | 149918 | Sherbrooke, de Radisson à Trianon - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 34 590 | 34 590 | 0 |
| | | 150341 | Mousseau, de Notre-Dame à Tellier - serv prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 |
| | | 150343 | Pierre-de-Coubertin, de de Bruxelles à Honoré-Beaugrand - serv prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 |
| | | 150829 | Adam,de de Ville-Marie à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 47 105 | 47 105 | 0 |
| | | 150853 | Adam, de Vimont à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 36 626 | 36 626 | 0 |
| | | 150854 | Letourneux , de Ontario à deRouen - réhab ÉG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 123 503 | 123 503 | 0 |
| | | 150858 | Adam de Viau à de Ville-Marie-serv prof ÉG UN | NON | 84 | 435 | 41 | 7 | 0 | 567 | 0 |
| | | 151766 | Adam, de Théodore à Viau - Réhab ÉG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 167 964 | 167 964 | 214 |
| | | 151768 | DeCadillac, Ontario à Dubuisson - Réhab ÉG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 126 320 | 126 320 | 179 |
| | | 151775 | Morgan, de Ontario à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit - AO-10139 | Oui | | | | | 50 474 | 50 474 | 33 |
| | | 151778 | Ontario, de Pie-IX à Letourneux - Réhab ÉG unit - AO-10139 | Oui | | | | | 165 652 | 165 652 | 219 |
| | | 151850 | Préfontaine, de Ontario à de Rouen - Serv prof ÉG sanitaire | NON | 15 932 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 932 | 0 |
| | | 152036 | Joffre, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - Rehab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 132 555 | 132 555 | 172 |
| | | 152037 | Louis-Veuillot,de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - Rehab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 375 583 | 375 583 | 237 |
| | | 152212 | Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst EG UN | NON | 0 | 0 | 1 134 140 | -20 508 | 0 | 1 113 631 | 265 |
| | | 152244 | Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst EG UN - serv pro ÉG | NON | 0 | 0 | 49 717 | 3 095 | 0 | 52 812 | 0 |
| | | 152252 | Bellerive, de Mousseau à Joffre - reconst ÉG unit - serv prof | NON | 7 663 | 0 | 2 376 | 2 683 | 0 | 12 721 | 0 |
| | | 152256 | Pierre-Bernard, Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - serv prof | NON | 10 111 | 0 | 11 393 | 12 094 | -746 | 32 850 | 0 |
| | | 152257 | Mousseau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - Serv Prof | NON | 19 611 | 0 | 10 307 | 11 710 | 0 | 41 628 | 0 |
| | | 152260 | Souigny, de Desmarteau à Paul-Pau - reconst EG | NON | | | | 364 094 | -36 786 | 327 308 | 70 |
| | | 152261 | Souigny, de Desmarteau à Paul-Pau - serv prof ÉG unit | NON | 0 | 11 993 | 0 | 7 428 | 7 263 | 26 684 | 0 |
| | | 152580 | Hochelaga, de Dickson à Monsabré - Rehab EG PL - Soum 322002 | NON | 0 | 6 903 | 0 | 199 | 0 | 7 102 | 38 |
| | | 153886 | Adam, de Viau à Ville-Marie - reconst ÉG UN | NON | 43 106 | 4 084 | -2 794 | 3 541 | 0 | 47 938 | 20 |
| | | 156091 | Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - reconst ÉG unit | NON | 0 | 0 | 6 007 | 586 107 | -48 339 | 543 775 | 160 |
| | | 156619 | Sherbrooke, de limite ouest arrond. à St-Germain - reconst ÉG unit | NON | | | | 18 851 | 2 131 | 20 982 | 520 |
| | | 156622 | Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG UN - serv prof ÉG | NON | | | | 10 174 | 9 947 | 20 122 | 0 |
| | | 157122 | Pierre-De Coubertin, de Bourbonnière à Viau - Rehab EG UN | NON | 0 | 0 | 317 910 | 0 | 0 | 317 910 | 794 |
| | | 160038 | Sherbrooke, de Des Ormeaux à Joffre - réhab ÉG unit | NON | | | | 82 802 | -3 198 | 79 605 | 144 |
| | | 160042 | Mousseau, de De Teck à Sherbrooke - réhab ÉG unit | NON | | | | 104 020 | 0 | 104 020 | 181 |
| | | 160046 | Aird, de Notre-Dame à Louis-Payette - réhab ÉG unit | NON | | | | 30 178 | 0 | 30 178 | 52 |
| | | 161120 | Mercier, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit | NON | | | | 10 390 | 1 286 | 11 676 | 165 |
| | | 161128 | Sicard, de Sainte-Catherine à Adam - Reconst ÉG unit | NON | | | | 9 839 | 0 | 9 839 | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|--------------|
| Priorité 3 - Égout | Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | 162217 | Cuvillier, de Adam à La Fontaine - réhab ÉG unit | NON | | | | 152 331 | 29 596 | 181 928 | 191 | | |
| | | 162218 | La Fontaine, de Davidson à Aylwin - réhab ÉG unit | NON | | | | 94 171 | -30 027 | 64 145 | 136 | | |
| | | 162219 | Joliette, de Adam à La Fontaine - réhab ÉG unit | NON | | | | 95 750 | 7 514 | 103 264 | 168 | | |
| | | 162440 | Viau, de Pierre-de-Coubertin à Sherbrooke - réhab ÉG unit | NON | | | | 2 186 | 0 | 2 186 | 687 | | |
| | | 162448 | Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke - reconst ÉG unit - serv prof | NON | | | | 10 075 | 0 | 10 075 | | | |
| | | 162838 | Valois, de La Fontaine à Ontario - réhab ÉG unit | NON | | | | 69 455 | 2 088 | 71 543 | 119 | | |
| | | 163344 | Pie-IX, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - réhab ÉG unit | NON | | | | 35 022 | -3 298 | 31 724 | 228 | | |
| | | 163857 | Ville-Marie, de De Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit | NON | | | | 174 629 | 578 | 175 207 | 292 | | |
| | | 163858 | De Rouen, de Viau à de Ville-Marie - réhab ÉG unit | NON | | | | 52 432 | 105 | 52 537 | 83 | | |
| | | 163860 | Hochelaga, de Viau à de Ville-Marie - réhab ÉG unit | NON | | | | 37 617 | 128 | 37 744 | | | |
| | | 163861 | Desjardins, de De Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit | NON | | | | 95 340 | 0 | 95 340 | 173 | | |
| | | 163862 | De Forbin-Janson, de Des Ormeaux à Joffre - réhab ÉG unit | NON | | | | 22 582 | 103 709 | 126 291 | 128 | | |
| | | 163863 | Place Chénier, de Honoré-Beaugrand à Chénier - réhab ÉG unit | NON | | | | 74 737 | 0 | 74 737 | 156 | | |
| | | 163867 | Lyall, de La Fontaine à Ontario - réhab ÉG unit | NON | | | | 130 625 | 0 | 130 625 | 228 | | |
| | | 165695 | Haig, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - réhab ÉG unit | NON | | | | 157 776 | 0 | 157 776 | 284 | | |
| | | 165696 | Hector, de Notre-Dame à Soulligny - réhab ÉG unit | NON | | | | 43 286 | 0 | 43 286 | 206 | | |
| | | 165697 | Soulligny, de de Contrecoeur à Gonthier - réhab ÉG unit | NON | | | | 57 586 | -210 | 57 376 | 101 | | |
| | | 165698 | Dubuisson, de de Contrecoeur à Hector - réhab ÉG unit | NON | | | | 14 854 | 0 | 14 854 | 66 | | |
| | | 165699 | Meese, de Notre-Dame à Dubuisson - réhab ÉG unit | NON | | | | 75 035 | -52 542 | 22 494 | 102 | | |
| | | 165700 | Joliette, de Ontario à de Rouen - réhab ÉG unit | NON | | | | 169 256 | 3 989 | 173 244 | 285 | | |
| | | 165701 | Vimont, de Notre-Dame à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit | NON | | | | 36 749 | 122 329 | 159 078 | 169 | | |
| | | 165702 | Sainte-Catherine, de de Ville-Marie à Vimont - réhab ÉG unit | NON | | | | 23 139 | 0 | 23 139 | 56 | | |
| | | 165703 | Valois, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG unit | NON | | | | 106 423 | 23 741 | 130 164 | 180 | | |
| | | 165704 | Hochelaga, de Florian à Moreau - réhab ÉG unit | NON | | | | 72 442 | 57 748 | 130 190 | 236 | | |
| | | 165708 | Aylwin, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG unit | NON | | | | 126 872 | 4 219 | 131 092 | 99 | | |
| | | 165709 | Adam, de Nicolet à Valois - réhab ÉG unit | NON | | | | 46 885 | 420 | 47 305 | 78 | | |
| | | 165710 | Adam, de Valois à Bourbonnière - réhab ÉG unit | NON | | | | 42 525 | 630 | 43 155 | 62 | | |
| | | 142929 | Valois, de Ontario à de Rouen | Oui | | | | | | 525 184 | 525 184 | 0 | |
| | | 142931 | Valois, de Ontario à de Rouen | Oui | | | | | | 1 039 314 | 1 039 314 | 0 | |
| | | 142933 | Bourbonnière, de Ontario à de Rouen | Oui | | | | | | 817 362 | 817 362 | 0 | |
| | | 143744 | des Érables, de Bélanger à Jean-Talon | Oui | | | | | | 488 505 | 488 505 | 0 | |
| | | 145365 | de Rouen, de Nicolet à Valois | Oui | | | | | | 174 756 | 174 756 | 0 | |
| | | 145368 | de Rouen, de Nicolet à Valois | Oui | | | | | | 425 870 | 425 870 | 0 | |
| | | 145947 | des Érables, de Bélanger à Jean-Talon | Oui | | | | | | 485 625 | 485 625 | 0 | |
| | | 148756 | Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame | Oui | | | | | | 155 320 | 155 320 | 0 | |
| | | 148759 | Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame | Oui | | | | | | 281 061 | 281 061 | 0 | |
| | | Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | | | | | 1 004 427 | 145 353 | 1 751 811 | 3 576 391 | 7 164 233 | 13 642 215 | 8 169 |
| | | | Montréal-Nord | 144298 | Belleville, de Monselet à Gouin - reconst ÉG | NON | 11 921 | 72 916 | 0 | -21 457 | 0 | 63 379 | 0 |
| | | | | 144299 | Belleville, de Monselet à Gouin - serv prof ÉG | NON | 4 011 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 011 | 0 |
| | | | | 149936 | De Paris, de Martial à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139 | Oui | | | | | 57 593 | 57 593 | 146 |
| | | | | 149937 | De Castille, de Georges-Pichet à L'Archevêque - réhab EG UN_SOUM 10139 | Oui | | | | | 93 277 | 93 277 | 149 |
| | | | | 149938 | Racette, de Industriel à D'Amiens - réhab EG UN_SOUM 10139 | Oui | | | | | 20 366 | 20 366 | 87 |
| | | | | 149939 | Henri-Bourassa, de De Cobourg à Des Laurentides-réhab EG UN_SOUM 10139 | Oui | | | | | 42 031 | 42 031 | 35 |
| | | | | 149940 | Saint-Julien, de De Castille à De Charleroi - Réhab EG UN_SOUM 10139 | Oui | | | | | 20 633 | 20 633 | 70 |
| | | | | 149941 | Lacordaire, de Léger à Joseph-Dufresne-réhab EG UN_SOUM 10139 | Oui | | | | | 27 136 | 27 136 | 87 |
| | | | | 149942 | De Bruxelles, de Prieur à Monselet - Réhab EG UN_SOUM 10139 | Oui | | | | | 20 105 | 20 105 | 90 |
| | | | | 149943 | Belleville, de Industriel à Fleury - serv prof EG_soum. 960 | NON | 8 445 | 12 785 | 52 151 | -13 242 | 0 | 60 140 | 0 |
| | | | | 149944 | De Rome, de Sabrevois à Fleury - Serv prof EG_Soum. 960 | NON | 1 659 | 6 781 | 23 458 | -4 611 | 0 | 27 287 | 0 |
| 149946 | Villeneuve, de Boul.Langelier à Boulevard Rolland - Réhab EG UN SOUM 10139 | | | Oui | | | | | 45 148 | 45 148 | 113 | | |
| 151454 | Avenue de Belleville, de boulevard Gouin et Monselet, serv prof ÉG | | | NON | 6 378 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 378 | 0 | | |
| 157745 | Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst EG UN | | | NON | 0 | 3 396 | 9 833 | 0 | 0 | 13 228 | 283 | | |
| 158380 | Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst ÉG unit - serv prof | | | NON | 0 | 0 | 12 899 | 2 174 | 0 | 15 073 | 0 | | |
| 163928 | Alfred, de De Charleroi à d'Amos - réhab ÉG unit | | | NON | | | | | 24 475 | 0 | 24 475 | 81 | |
| 163929 | Garon, de boul. Henri-Bourassa à boul. Gouin - réhab ÉG unit | | | NON | | | | | 43 621 | 0 | 43 621 | | |
| 163930 | Des Laurentides, de Henri-Bourassa à Gouin - réhab ÉG unit | | | NON | | | | | 58 545 | 0 | 58 545 | 210 | |
| 163932 | Brunet, de De Charleroi à d'Amos - réhab ÉG unit | | | NON | | | | | 67 789 | 0 | 67 789 | 224 | |
| 164172 | Gouin, de Lausanne à Belleville - reconst ÉG - Soum 977 | | | NON | | | | | 1 354 | 0 | 1 354 | 5 | |
| 165841 | Pigeon, de d'Amos à Bayonne - réhab ÉG unit | NON | | | | | 68 719 | 0 | 68 719 | 227 | | | |
| 165842 | de l'Hôtel-de-Ville, de d'Amos à Boulevard Henri-Bourassa - réhab ÉG unit | NON | | | | | 22 292 | 0 | 22 292 | | | | |
| 165843 | d'Amos, de Jules-Paul-Tardivel à Arthur-Buies - réhab ÉG san | NON | | | | | 19 376 | 0 | 19 376 | 71 | | | |
| 166706 | Sainte-Colette, de Henri-Bourassa à Jean-Paul Cardinal | NON | | | | | 469 011 | 0 | 469 011 | 764 | | | |
| 167829 | Bruxelles, de Monselet à Martial - réhab ÉG unit | NON | | | | | 69 931 | 0 | 69 931 | 218 | | | |
| Total Montréal-Nord | | | | | 32 414 | 95 877 | 98 341 | 807 978 | 326 290 | 1 360 900 | 2 860 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Égout | Outremont | 139365 | Du Manoir, de Pratt à Dunlop - réhab ÉG unit | NON | | | | 14 988 | 0 | 14 988 | 70 | | |
| | | 139403 | De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - reconst ÉG unit_Soum 284401 | NON | | | | 104 655 | 2 088 | 106 743 | 70 | | |
| | | 139404 | De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - serv prof ÉG_Soum 284401 | NON | 0 | 0 | 0 | 5 240 | 2 116 | 7 356 | 0 | | |
| | | 139408 | Laurier, de Durocher à Hutchison - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 3 990 | 809 | 0 | 4 800 | 0 | | |
| | | 144511 | Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - reconst ÉG Soum 284501 | NON | | | | 384 857 | 0 | 384 857 | 0 | | |
| | | 144512 | Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 0 | 17 549 | -499 | 17 051 | 0 | | |
| | | 144515 | Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - reconst ÉG-AO284601 | NON | 510 379 | 0 | 0 | 0 | 0 | 510 379 | 0 | | |
| | | 144516 | Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - serv prof ÉG - AO284601 | NON | 1 632 | 47 876 | -502 | 3 480 | 0 | 52 486 | 0 | | |
| | | 145054 | Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De l'Épée-reconst ÉG_Soum 284401 | NON | | | | 180 722 | -34 423 | 146 299 | 0 | | |
| | | 145055 | Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De l'Épée-serv prof ÉG_Soum284401 | NON | 0 | 0 | 0 | 5 565 | 1 785 | 7 349 | 0 | | |
| | | 145247 | Saint-Joseph, de De l'Épée à Hutchison - réhab ÉG unit - Soum 329407 | NON | 0 | 0 | 26 818 | 6 159 | 157 949 | 190 926 | 0 | | |
| | | 145261 | Pratt, de Ducharme à Bates - reconst ÉG - Soum TP01/01-15 | NON | 0 | 1 119 305 | 147 521 | -8 666 | 0 | 1 258 160 | 140 | | |
| | | 145262 | Pratt, de Ducharme à Bates - serv prof ÉG | NON | 28 235 | 23 867 | -20 712 | 1 071 | 0 | 32 461 | 0 | | |
| | | 149651 | Van Horne, de Pratt à Dollard - serv prof ÉG unit | NON | 0 | 0 | 1 273 | 0 | 0 | 1 273 | 0 | | |
| | | 149654 | Querbes, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | | 161 484 | 161 484 | 263 | |
| | | 149655 | De L'Épée, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | | 156 075 | 156 075 | 263 | |
| | | 149656 | Vincent-d'Indy, de Perham à Côte-Ste-Catherine - réhab ÉG unit-Soum 10066 | NON | 52 282 | 0 | 2 209 | 0 | 0 | 54 490 | 105 | | |
| | | 149822 | Mont-Royal, Vincent D'Indy à Claude-Champagne - reconst ÉG unit soum 284501 | NON | | | | | 544 276 | 0 | 544 276 | 0 | |
| | | 149823 | Mont-Royal, de limite arr. à Claude-Champagne - serv prof ÉG unit | NON | | | | | 39 187 | -714 | 38 473 | 0 | |
| | | 150703 | Hartland, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | | 142 463 | 142 463 | 244 | |
| | | 150704 | Prat, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | | 150 256 | 150 256 | 258 | |
| | | 157819 | McCulloch, de Roskilde à Roskilde - reconst EG UN - Soum TP01/01-15 | NON | 0 | 54 672 | -24 196 | 0 | 0 | 30 476 | 8 | | |
| | | 160382 | Wiseman, de Saint-Cyril à Ducharme - réhab ÉG Unit - Soum 221707 | NON | 0 | 0 | 53 722 | 5 028 | 0 | 58 750 | 95 | | |
| | | 160387 | Manseau, de Wiseman à Outremont - reconst ÉG Unit - Soum 221707 | NON | 0 | 0 | 201 757 | 85 | 0 | 201 842 | 85 | | |
| | | 160388 | Wiseman, de Ducharme à Manseau - reconst ÉG Unit - Soum 221707 | NON | 0 | 0 | 111 481 | 61 | 0 | 111 542 | 50 | | |
| | | 165409 | McDougall, de Côte-Sainte-Catherine à Elmwood - réhab ÉG unit | NON | | | | | 13 967 | 0 | 13 967 | 0 | |
| | | 165410 | Springgrove, de Pagnuelo à Prince-Philip - réhab ÉG UN | NON | | | | | 36 322 | 0 | 36 322 | 51 | |
| | | 165412 | Robert, du Ch. de la Côte-Ste-Catherine à limite nord arr. - réhab ÉG unit | NON | | | | | 34 809 | 0 | 34 809 | 134 | |
| | | 165413 | Bloomfield, de Laurier à St-Viateur - réhab ÉG unit | NON | | | | | 66 200 | 0 | 66 200 | 161 | |
| | | 165414 | Duverger, de Wiseman à Outremont - réhab ÉG unit | NON | | | | | 21 525 | 0 | 21 525 | 91 | |
| | | 165415 | Glencoe, de Willowdale à Côte-Ste-Catherine - réhab ÉG unit | NON | | | | | 95 431 | 0 | 95 431 | 173 | |
| | | 165416 | Durocher, de Beaubien à Atlantic - réhab ÉG unit | NON | | | | | 28 089 | 0 | 28 089 | 233 | |
| | | 165417 | Rockland, de Lajoie à Bernard - réhab ÉG unit | NON | | | | | 95 906 | 0 | 95 906 | 170 | |
| | | 165418 | Pagnuelo, de Maplewood à Mont-Royal - réhab ÉG unit | NON | | | | | 113 949 | 0 | 113 949 | 207 | |
| | | 165419 | Elmwood, de McDougall à Querbes - réhab ÉG unit | NON | | | | | 45 805 | 0 | 45 805 | 85 | |
| | | 165420 | Saint-Viateur, de Champagneur à Durocher - réhab ÉG unit | NON | | | | | 120 463 | 0 | 120 463 | 222 | |
| | | 165422 | De L'Épée, de St-Viateur à Elmwood - réhab ÉG unit | NON | | | | | 80 493 | 0 | 80 493 | 143 | |
| | | 165423 | Durocher, de Saint-Viateur à Bernard - réhab ÉG unit | NON | | | | | 156 018 | 0 | 156 018 | 273 | |
| | | 165424 | Atlantic, de Durocher à Hutchison - réhab ÉG unit | NON | | | | | 11 941 | 0 | 11 941 | 96 | |
| | | 165427 | Querbes, de Manseau à Van Horne - reconst ÉG unit - Soum 221709 | NON | | | | | 50 392 | 119 008 | 169 400 | | |
| | | Total Outremont | | | | | 592 527 | 1 245 720 | 503 360 | 2 276 377 | 857 588 | 5 475 572 | 3 690 |
| | | Pierrefonds - Roxboro | Pierrefonds - Roxboro | 126073 | 2e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG SAN | NON | | | | 2 328 | 0 | 2 328 | 0 |
| | | | | 133886 | Station de pompage ÉG Belvédère, de 10402 Gouin à - reconst SP ÉG_ST-13-7 | NON | 493 738 | 0 | 34 575 | 0 | 0 | 528 313 | 0 |
| | | | | 133887 | Station de pompage ÉG Belvédère, de 10402 Gouin à 0 - serv prof ÉG | NON | 15 754 | 0 | 3 512 | 0 | 0 | 19 267 | 0 |
| | | | | 140156 | Bergeron, de Lalande à Lalande - reconst ÉG san | NON | 97 519 | 28 679 | 91 | 0 | 0 | 126 289 | 0 |
| | | | | 145988 | Bergeron, de Lalande à Lalande - serv prof ÉG | NON | 2 563 | 4 200 | 238 | 0 | 0 | 7 001 | 0 |
| | | | | 146265 | 3e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG | NON | | | | 2 183 | 0 | 2 183 | 0 |
| 154577 | 13e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - reconst ÉG SAN | | | NON | 64 204 | 0 | 0 | 0 | 0 | 64 204 | 202 | | |
| 156025 | 13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05 | | | NON | 0 | 243 055 | 9 778 | -68 | 0 | 252 765 | 353 | | |
| 156026 | 13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof EG SAN | | | NON | 0 | 3 425 | 0 | 0 | 0 | 3 425 | 0 | | |
| 156030 | 16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05 | | | NON | 0 | 152 972 | 6 154 | -43 | 0 | 159 083 | 222 | | |
| 156031 | 16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - serv prof EG SAN | | | NON | 0 | 3 425 | 0 | 0 | 0 | 3 425 | 0 | | |
| 156034 | 10e rue, de 17e avenue à 13e avenue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05 | | | NON | 0 | 375 205 | 15 095 | -105 | 0 | 390 195 | 545 | | |
| 156036 | 10e Rue, de 17e Avenue à 13e Avenue - serv prof EG SAN | | | NON | 0 | 3 425 | 0 | 0 | 0 | 3 425 | 0 | | |
| 157250 | Saraguay Ouest, de Paquette à Cul-de-sac - réhab EG SA - Soum 329405 | | | NON | 0 | 0 | 136 230 | -31 967 | 0 | 104 263 | 430 | | |
| 157261 | 18e Avenue, 18e Avenue(près #32)à 17e Avenue - reconst ÉG SAN_Soum ST-15-05 | | | NON | 0 | 65 650 | 2 641 | -18 | 0 | 68 273 | 95 | | |
| 158457 | Gouin, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof ÉG unit - Soum ST-16-06 | | | NON | 0 | 0 | 23 047 | 7 515 | 0 | 30 561 | 0 | | |
| 159241 | 13e Rue, de 11e Avenue à 10e Avenue - réhab ÉG SA - Soum 329405 | | | NON | 0 | 0 | 25 722 | 31 103 | 0 | 56 825 | 255 | | |
| 160323 | 8e Avenue, de 7e Rue à Gouin - réhab ÉG san | | | NON | | | | 168 760 | 1 302 | 170 061 | 630 | | |
| 160763 | 5e Avenue, de 7e Rue à 6e Rue - réhab ÉG PL - Soum 329405 | | | NON | 0 | 0 | 66 028 | -23 883 | 0 | 42 145 | 180 | | |
| 160764 | 5e Avenue, de 7e Rue à #22 5e Avenue - réhab ÉG SA - Soum 329405 | | | NON | 0 | 0 | 97 732 | -19 221 | 0 | 78 511 | 345 | | |
| 160765 | Du Bocage, de #5635 du Bocage à de la Rive-Boisée-réhab ÉG SA - Soum 329405 | | | NON | 0 | 0 | 81 569 | -43 254 | 0 | 38 315 | 235 | | |
| 160884 | 10e Avenue, de 14e Rue à 11e Rue - serv prof ÉG SA | NON | 0 | 0 | 8 343 | 142 | 0 | 8 484 | 0 | | | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|--------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------|-------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Égout | Pierrefonds - Roxboro | 161005 | 11e Avenue, de 14e Rue à 8e Rue - réhab ÉG san | NON | | | | 180 538 | 0 | 180 538 | 642 | | |
| | | 165215 | Camirand, du #12773 Camirand à Bourassa - réhab ÉG san | NON | | | | 62 190 | -16 471 | 45 719 | | | |
| | | 165218 | Bourassa, de Berry à Fortin - réhab ÉG san | NON | | | | 94 582 | 0 | 94 582 | | | |
| | | 165223 | Gascon, de Léger à #12469 Gascon - réhab ÉG san | NON | | | | 53 165 | -753 | 52 413 | 190 | | |
| | | 167135 | Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - reconst ÉG san_Soum ST-17-04 | NON | | | | 197 665 | -5 170 | 192 495 | 200 | | |
| | | 167136 | Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - serv prof ÉG san | NON | | | | 10 881 | -705 | 10 176 | 0 | | |
| | | 167137 | Perreault, de Dupuis à Pascal - reconst ÉG san_Soum ST-17-04 | NON | | | | 293 539 | -7 645 | 285 894 | 297 | | |
| | | 167138 | Perreault, de Dupuis à Pascal - serv prof ÉG san | NON | | | | 19 952 | -4 840 | 15 112 | 0 | | |
| | | 167139 | Boileau, de Dupuis à Pascal - reconst ÉG san_Soum ST-17-04 | NON | | | | 295 525 | -7 649 | 287 876 | 299 | | |
| | | 167140 | Boileau, de Dupuis à Pascal - serv prof ÉG san | NON | | | | 20 086 | -4 873 | 15 213 | 0 | | |
| | | 167141 | Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - reconst ÉG san_Soum ST-17-04 | NON | | | | 102 784 | -2 697 | 100 088 | 104 | | |
| | | 167142 | Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - serv prof ÉG san | NON | | | | 6 986 | -1 695 | 5 292 | 0 | | |
| | | 167875 | Pascal, de Boileau à Perreault - reconst ÉG san_Soum ST-17-04 | NON | | | | 75 102 | -2 018 | 73 084 | 76 | | |
| | | 167877 | Pascal, de Boileau à Perreault - serv prof ÉG san | NON | | | | 5 105 | -1 241 | 3 864 | 0 | | |
| | | Total Pierrefonds - Roxboro | | | | | 673 777 | 880 038 | 510 755 | 1 511 572 | -54 455 | 3 521 687 | 5 300 |
| | | | Plateau Mont-Royal | 136472 | Saint-Joseph de Saint-Denis à Saint-Hubert - reconst EG unit | NON | 1 523 828 | 213 463 | -11 172 | -1 647 | 0 | 1 724 472 | 0 |
| | | | | 138110 | Papineau de Sherbrooke a Gauthier - Reconst EG comb / AO 262002 | NON | 529 094 | 493 549 | 112 328 | 54 114 | 0 | 1 189 084 | 443 |
| | | | | 138280 | Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - serv prof ÉG | NON | 10 132 | 4 762 | 34 409 | 1 355 | 0 | 50 658 | 0 |
| | | | | 138922 | Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof ÉG | NON | 12 816 | 5 282 | 8 749 | 682 | 0 | 27 529 | 0 |
| | | 143272 | Masson, de Papineau à Chabot - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 67 391 | 3 512 | 0 | 70 903 | 0 | | |
| | | 143868 | Parthenais, de Rachel à Marie-Anne - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 85 | 1 076 | 994 | 2 155 | 0 | | |
| | | 143879 | De Mentana, de Roy à Duluth - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 344 | 0 | 0 | 344 | 0 | | |
| | | 144617 | Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - reconst EG_Soum 26601 | NON | | | | 949 010 | -90 364 | 858 646 | 185 | | |
| | | 144619 | Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - serv prof EG | NON | 0 | 0 | 0 | 23 033 | 1 666 | 24 699 | 0 | | |
| | | 146551 | Coloniale, de Roy à Napoléon - reconst EG_Soum 266601 | NON | | | | 887 852 | -116 877 | 770 975 | 185 | | |
| | | 146554 | Coloniale, de Roy à Napoléon - serv prof ÉG | NON | 15 897 | 0 | 0 | 14 546 | 16 | 30 459 | 0 | | |
| | | 146559 | Des Érables, de Sherbrooke à Rachel - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 18 041 | 1 076 | 994 | 20 111 | 0 | | |
| | | 147077 | Saint-André, de Cherrier à Mont-Royal - Reconst ÉG unit | NON | 0 | 0 | 1 152 | 13 373 | 5 638 | 20 163 | 665 | | |
| | | 147080 | Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 373 339 | 373 339 | 528 | | |
| | | 150138 | Garnier, de Rachel à Marie-Anne - Serv Prof EG - Soum 315801 | NON | 0 | 0 | 10 866 | 1 766 | 0 | 12 632 | 0 | | |
| | | 150708 | Chambord, de Rachel à Marie-Anne - réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 168 110 | 168 110 | 225 | | |
| | | 150712 | Gilford, de Mentana à Garnier - Réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 278 949 | 278 949 | 292 | | |
| | | 150713 | Saint-Dominique, de Laurier à Fairmount - Réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 110 535 | 110 535 | 172 | | |
| | | 150714 | Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 0 | 0 | 0 | | |
| | | 150715 | Maguire, de Boulevard Saint-Laurent à De Gaspé - Réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 159 670 | 159 670 | 187 | | |
| | | 150718 | Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 193 869 | 193 869 | 236 | | |
| | | 150719 | Resther, de Boucher à Saint-Grégoire - Réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 60 832 | 60 832 | 102 | | |
| | | 150724 | Drolet, de Du Carmel à Laurier - Réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 342 975 | 342 975 | 409 | | |
| | | 150762 | Saint-Grégoire, de Papineau à Saint-Denis - Rehab ÉG unit | NON | 42 319 | 0 | 0 | 0 | 0 | 42 319 | 105 | | |
| | | 151098 | De Lanaudière, de Saint-Joseph à Du Mont-Royal - Réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 264 009 | 264 009 | 406 | | |
| | | 151100 | Boyer, de Marie-Anne à Du Mont-Royal - réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 130 177 | 130 177 | 207 | | |
| | | 151101 | Montgomery, de Sherbrooke à Rachel - Réhab EG UN | Oui | | | | | 74 485 | 74 485 | 121 | | |
| | | 151285 | Rachel, de Gascon à Hogan - Réhab EG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 98 552 | 98 552 | 98 | | |
| | | 153195 | Laurier, de Saint-Laurent à Henri-Julien - réhab ÉG | NON | 373 772 | 0 | 0 | 2 676 | 0 | 376 448 | 340 | | |
| | | 153200 | Laval, de Sherbrooke à Square Saint-Louis - réhab ÉG - Soum 322002 | NON | 0 | 15 147 | 67 749 | 6 102 | 0 | 88 997 | 180 | | |
| | | 153202 | Marie-Anne, de Marquette à Papineau - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 73 871 | 9 700 | 2 899 | 86 469 | 131 | | |
| | | 153621 | Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis -reconst ÉG unit -Soum DDTTP54-15-02 | NON | 0 | 226 122 | 15 847 | 54 669 | -54 669 | 241 969 | 125 | | |
| | | 153622 | Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 20 141 | 0 | 0 | 20 141 | 0 | | |
| | | 155288 | De Lanaudière, de Rachel à Marie-Anne - serv prof ÉG unit | NON | | | | 1 184 | 0 | 1 184 | 0 | | |
| | | 155293 | Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - reconst ÉG unit | NON | | | | 131 026 | 47 358 | 178 384 | 460 | | |
| | | 155294 | Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - serv prof ÉG unit | NON | | | | 1 865 | 0 | 1 865 | 0 | | |
| | | 155301 | Laval, de Square Saint-Louis à Roy - réhab ÉG unit - Soum 322002 | NON | 0 | 12 996 | -370 | 13 316 | 0 | 25 942 | 0 | | |
| | | 155391 | Berri, de Roy à Duluth - serv prof ÉG unit | NON | | | | 28 578 | 1 240 | 29 818 | 0 | | |
| | | 155720 | de Gaspé, de Laurier à Fairmount - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 109 744 | 11 318 | 1 281 | 122 342 | 195 | | |
| | | 155722 | Basset, de Sainte-Famille à des Pins - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 58 655 | 1 772 | 6 102 | 66 529 | 95 | | |
| | | 155723 | Bernard, de Hutchison à Saint-Laurent - réhab ÉG unit | NON | | | | 274 471 | -11 165 | 263 306 | | | |
| | | 155725 | Berri, de Duluth à Marie-Anne - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 253 531 | 6 509 | 1 890 | 261 930 | 420 | | |
| | | 160003 | Saint-Dominique, de Roy à Duluth - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 117 818 | 3 720 | 0 | 121 538 | 257 | | |
| | | 160311 | de Mentana, de Gilford à Saint-Grégoire - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 367 672 | 57 473 | 8 670 | 433 814 | 750 | | |
| | | 160623 | Prince-Arthur, du boul. Saint-Laurent à Laval - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 217 878 | 64 | 6 760 | 224 702 | 268 | | |
| | | 160627 | Clark, de Laurier à Fairmount - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 522 162 | 58 766 | 0 | 580 928 | 161 | | |
| | | 160628 | Prince-Arthur, de University à Hutchison - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 9 593 | 0 | 0 | 9 593 | 0 | | |
| | | 160629 | De Mentana, de Rachel à Marie-Anne - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 156 183 | 9 956 | 5 267 | 171 406 | 220 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------|
| Priorité 3 - Égout | Plateau Mont-Royal | 161385 | Rachel, de des Érables à Parthenais - Reconst ÉG unit | NON | | | | 7 958 | 994 | 8 951 | 105 | | |
| | | 162844 | Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - reconst ÉG unit_Soum DDTP54-17-06 | NON | | | | 1 079 735 | -244 122 | 835 613 | | | |
| | | 162845 | Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof ÉG unit | NON | | | | 45 491 | -652 | 44 840 | 0 | | |
| | | 162849 | Rachel, de Christophe-Colomb à De la Roche - reconst ÉG unit | NON | | | | 1 184 | 0 | 1 184 | 50 | | |
| | | 163941 | Napoléon, de Saint-Christophe à de Mentana - const ÉG unit | NON | | | | 26 200 | 0 | 26 200 | 120 | | |
| | | 165876 | Gauthier, de Papineau à des Érables - réhab ÉG unit | NON | | | | 35 437 | 2 418 | 37 855 | | | |
| | | 166035 | De Brébeuf, de Laurier à Saint-Grégoire - réhab ÉG unit | NON | | | | 165 107 | -4 340 | 160 767 | 390 | | |
| | | 166036 | Laurier, de Papineau à Bordeaux - rehab ÉG unit | NON | | | | 163 393 | -30 503 | 132 889 | 240 | | |
| | | 166723 | Marie-Anne, de des Érables à Fullum - Rehab ÉG unit | NON | | | | 3 794 | -1 861 | 1 933 | | | |
| | | 166724 | Frontenac, de Rachel à Marie-Anne - Rehab ÉG unit_Soum 321701 | NON | | | | 1 864 | 1 134 | 2 998 | 300 | | |
| | | 166725 | Saint-Joseph, de l'Hôtel-de-Ville à Henri-Julien - Rehab ÉG unit | NON | | | | 50 876 | -43 899 | 6 977 | 85 | | |
| | | 166727 | Milton, de Hutchison à Du Parc - Rehab ÉG unit | NON | | | | 32 585 | -18 755 | 13 830 | 40 | | |
| | | 166729 | Saint-Dominique, de Sherbrooke à Prince-Arthur - Reconst ÉG unit | NON | | | | 12 369 | -4 592 | 7 777 | | | |
| | | 166733 | Resther, de Saint-Joseph à Laurier - Rehab ÉG unit | NON | | | | 68 920 | -4 285 | 64 635 | 115 | | |
| | | 166735 | Boucher, de Drolet à Berri - Rehab ÉG unit | NON | | | | 116 754 | 194 | 116 948 | 215 | | |
| | | 166737 | Fabre, de Mont-Royal à Gilford - réhab ÉG unit | NON | | | | 210 960 | -8 666 | 202 294 | 320 | | |
| | | 166739 | de Lorimier, de Laurier à Masson - Rehab ÉG unit | NON | | | | 195 497 | -15 535 | 179 963 | 270 | | |
| | | 166742 | Papineau, de Masson à Dandurand- Rehab ÉG unit | NON | | | | 58 542 | -2 378 | 56 164 | | | |
| | | 167016 | Chabot, de du Mont-Royal à Limite Nord - réhab ÉG unit | NON | | | | 531 371 | 49 535 | 580 906 | 895 | | |
| | | 167017 | de Bordeaux, de Gilford à Laurier - Rehab ÉG unit | NON | | | | 151 517 | 1 915 | 153 432 | 250 | | |
| | | 167018 | Hôtel-de-Ville, de Villeneuve à Laurier - Rehab ÉG unit | NON | | | | 209 851 | -8 604 | 201 247 | 340 | | |
| | | 167019 | Rivard, de Marie-Anne à Mont-Royal - Rehab ÉG unit | NON | | | | 172 794 | -16 677 | 156 117 | 265 | | |
| | | 167020 | Guilbault, de Saint-Laurent à Saint-Dominique - réhab ÉG unit | NON | | | | 25 111 | -420 | 24 691 | 45 | | |
| | | 167396 | Gascon, de Rachel à Angus - réhab ÉG unit_Soum 321701 | NON | | | | 960 | 161 | 1 121 | 130 | | |
| | | 167399 | Cartier, de Laurier à Limite Nord - réhab ÉG unit | NON | | | | 205 655 | -747 | 204 909 | 320 | | |
| | | 167400 | Marie-Anne, de Saint-Dominique à Coloniale - réhab ÉG unit | NON | | | | 13 806 | -3 242 | 10 564 | | | |
| | | 168124 | Rachel Est, de Parc-La Fontaine à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit | NON | | | | 8 577 | 0 | 8 577 | 100 | | |
| | | Total Plateau Mont-Royal | | | | | 2 507 857 | 971 319 | 2 232 666 | 6 219 223 | 1 720 272 | 13 651 336 | 12 763 |
| | | | Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles | 129858 | 64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst ÉG unit - RP-ING13-03 | NON | 178 515 | 81 620 | 0 | 0 | 0 | 260 135 | 0 |
| | | | | 129860 | 64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof ÉG - AO13-13055 | NON | 27 621 | 3 932 | 827 | 9 264 | -5 131 | 36 512 | 0 |
| | | | | 142841 | 58e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst ÉG unit_RP-ING13-03 | NON | 1 447 118 | 7 237 | 0 | 0 | 0 | 1 454 356 | 0 |
| | | | | 142844 | 58e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof ÉG unit - AO13-13055 | NON | 30 280 | 4 725 | 817 | 20 014 | -7 097 | 48 738 | 0 |
| | | | | 145394 | 53e Avenue, de Victoria à De Montigny - réhab ÉG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 30 934 | 30 934 | 97 |
| | | | | 149966 | Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst EG UN - RP-ING14-02 | NON | 194 562 | 0 | 67 120 | 2 449 | 0 | 264 131 | 190 |
| 149967 | Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Serv Prof EG UN - RP-ING14-02 | | | NON | 6 673 | 6 090 | 28 336 | 3 430 | 0 | 44 529 | 0 | | |
| 149972 | Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Reconst EG UN RP ING14-02 | | | NON | 0 | 208 123 | 0 | 0 | -1 | 208 123 | 135 | | |
| 149973 | Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Serv Prof EG UN - RP ING14-02 | | | NON | 53 386 | 5 615 | 11 364 | 7 286 | 6 | 77 657 | 0 | | |
| 150365 | 1re Avenue, de Sainte-Catherine à Victoria - serv prof EG | | | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | | |
| 150367 | De Montigny, de 5e Avenue à 6e Avenue - serv prof EG | | | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | | |
| 150872 | 2e Avenue, de Notre-Dame à Prince-Albert - réhab ÉG UN SOUM 10139 | | | Oui | | | | | 79 517 | 79 517 | 187 | | |
| 150873 | 5e Avenue, de Sainte-Catherine à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139 | | | Oui | | | | | 154 170 | 154 170 | 478 | | |
| 150874 | 13e Avenue, de René-Lévesque à Reeves - réhab ég UN SOUM 10139 | | | Oui | | | | | 18 179 | 18 179 | 67 | | |
| 150876 | 59e Avenue, de De Montigny à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139 | | | Oui | | | | | 43 766 | 43 766 | 73 | | |
| 150877 | 63e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ég UN SOUM 10139 | | | Oui | | | | | 16 399 | 16 399 | 54 | | |
| 150878 | 65e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ÉG UN SOUM 10139 | | | Oui | | | | | 15 010 | 15 010 | 45 | | |
| 150883 | 57e Avenue, de Perras à 3e Rue - réhab ÉG unit | | | NON | | | | | 44 651 | 0 | 44 651 | | |
| 153159 | 5e Avenue, de Victoria à De La Gauchetière-Ent Serv EG SA-RP-ING-14-07 | | | NON | | 16 008 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 008 | 0 | |
| 158247 | De la Gauchetière, de Pierre-Lacroix à Poitou - Reconst ÉG san | | | NON | | 0 | 0 | 6 077 | 0 | 0 | 6 077 | 2 | |
| 158253 | Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG san | | | NON | | 0 | 18 434 | 10 499 | 10 567 | 0 | 39 500 | 2 | |
| 158254 | Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG unit | | | NON | | 0 | 0 | 7 218 | 3 890 | 0 | 11 109 | 5 | |
| 158255 | Victoria, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG san | | | NON | | 0 | 0 | 2 920 | 3 157 | 0 | 6 077 | 1 | |
| 158256 | Gratton, de 18e Avenue à Forsyth - Reconst ÉG san | | | NON | | 0 | 0 | 9 442 | 2 712 | 0 | 12 154 | 4 | |
| 158257 | 16e Avenue, de Gratton à Forsyth - reconst ÉG san | | | NON | | 0 | 5 524 | 552 | 0 | 0 | 6 077 | 2 | |
| 164610 | 87e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - réhab ÉG unit | | | NON | | | | | 111 422 | 28 746 | 140 168 | 406 | |
| 164612 | 5e Rue, de 64e Avenue à 64e Avenue - réhab ÉG unit | | | NON | | | | | 7 929 | 0 | 7 929 | | |
| 164615 | 38e Avenue, de Victor-Cusson à Gouin - réhab ÉG pluv | | | NON | | | | | 7 310 | 0 | 7 310 | | |
| 164626 | Fernand-Forest, de Gaston-Ramon à Nicolas-Doucet - réhab ÉG unit | | | NON | | | | | 29 548 | 105 | 29 653 | 107 | |
| Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles | | | | | 1 956 363 | 341 300 | 145 172 | 263 629 | 374 604 | 3 081 068 | 1 855 | | |
| | Rosemont - Petite-Patrie | 139102 | Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, reconst ÉG unit | NON | 1 839 905 | 371 183 | -181 873 | 135 483 | 0 | 2 164 699 | 0 | | |
| | | 139104 | Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, serv prof ÉG - soum 225902 SO241704 | NON | 60 373 | 29 188 | 43 295 | 1 207 | 0 | 134 063 | 0 | | |
| | | 139106 | Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, RempIEG_AO-215202 | NON | 501 800 | 143 790 | 27 021 | 139 074 | 0 | 811 684 | 0 | | |
| | | 139108 | Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, ServprofEG_AO-215202 | NON | 18 574 | 12 571 | 3 210 | 415 | 0 | 34 770 | 0 | | |
| | | 143632 | Saint-Zothique, de 30e Avenue à 31e Avenue - Rehab EG UN | NON | 44 961 | 0 | 0 | 0 | 0 | 44 961 | 99 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Égout | Rosemont - Petite-Patrie | 147215 | Bellechasse, de Saint-Laurent à Casgrain - réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 111 089 | 111 089 | 133 | | |
| | | 147216 | Bellechasse, de Casgrain à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 153 243 | 153 243 | 147 | | |
| | | 147221 | Beaubien, de 39e Avenue à 41e Avenue - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | 61 630 | 61 630 | 151 | | |
| | | 150142 | Rachel, de André-Laurendeau à Marcel-Pépin - Serv Prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | 0 | |
| | | 150145 | Christophe-Colomb, de Rosemont à Beaubien - Serv Prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | 0 | |
| | | 150652 | De Lorimier, de Rosemont à Bellechasse - réhab EG UN_SOUM 10139 | Oui | | | | | | 99 759 | 99 759 | 158 | |
| | | 150653 | Bélanger, de Alma à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | | 61 009 | 61 009 | 75 | |
| | | 150656 | Marconi, de Alexandra à Jean-Talon - Réhab EG UN SOUM 10139 | Oui | | | | | | 135 539 | 135 539 | 208 | |
| | | 151834 | 16e Avenue, de Bellechasse à Beaubien - Réhab EG UN_Soum 10066 | NON | | 100 746 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 746 | 223 | |
| | | 153407 | 16e Avenue, de Rosemont à Bellechasse - Réhab EG UN_Soum 10066 | NON | | 99 277 | 0 | 0 | 0 | 0 | 99 277 | 187 | |
| | | 161994 | Beaubien, de Châteaubriand à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit | NON | | | | | 47 193 | 7 757 | 54 951 | 260 | |
| | | 165647 | 16e Avenue, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit | NON | | | | | 33 745 | -19 993 | 13 752 | 58 | |
| | | 165657 | Boyer, de de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit | NON | | | | | 42 452 | 2 079 | 44 531 | 74 | |
| | | 165660 | De Lorimier, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit | NON | | | | | 173 077 | 1 255 | 174 332 | 268 | |
| | | 165661 | De Lorimier, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit | NON | | | | | 44 745 | 120 455 | 165 200 | 315 | |
| | | 165665 | des Carrières, de Cartier à Chabot - réhab ÉG unit | NON | | | | | 12 913 | 28 220 | 41 133 | 71 | |
| | | 165666 | Chabot, de Dandurand à des Carrières - réhab ÉG unit | NON | | | | | 38 184 | 80 066 | 118 250 | 246 | |
| | | 165667 | Bourbonnière, de Masson à Dandurand - réhab ÉG unit | NON | | | | | 30 983 | 9 | 30 993 | 227 | |
| | | 165668 | Cartier, de Beaubien à Saint-Zotique - réhab ÉG unit | NON | | | | | 205 918 | 208 | 206 126 | 275 | |
| | | 165790 | 9e Avenue, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit | NON | | | | | 207 778 | 7 001 | 214 779 | 365 | |
| | | 165791 | Charlemagne, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit | NON | | | | | 124 385 | 0 | 124 385 | 280 | |
| | | 165792 | Drolet, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit | NON | | | | | 48 591 | 0 | 48 591 | 274 | |
| | | 165793 | Masson, de 17e Avenue à Bourbonnière - réhab ÉG unit | NON | | | | | 20 539 | 1 190 | 21 729 | 153 | |
| | | 165794 | Saint-Laurent, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit | NON | | | | | 221 983 | 6 360 | 228 343 | 377 | |
| | | 165795 | des Carrières, de De Normanville à Garnier - réhab ÉG unit | NON | | | | | 165 627 | 6 | 165 634 | 293 | |
| | | 165796 | Cartier, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit | NON | | | | | 148 050 | 0 | 148 050 | 344 | |
| | | 165855 | Henri-Julien, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit | NON | | | | | 111 307 | -40 837 | 70 470 | 307 | |
| | | 166021 | Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 600 X 900 mm | NON | | | | | 2 612 | 0 | 2 612 | | |
| | | 166022 | Dandurand, de 15e Avenue à 17e Avenue - réhab ÉG unit | NON | | | | | 81 557 | 0 | 81 557 | 143 | |
| | | 166023 | Dandurand, de Pie-IX à Jeanne-d'Arc - réhab ÉG unit | NON | | | | | 34 261 | 845 | 35 106 | 61 | |
| | | 166038 | Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 1500 mm | NON | | | | | 5 002 | 0 | 5 002 | | |
| | | 167405 | Molson, de Saint-Zotique à Bélanger - réhab ÉG unit | NON | | | | | 168 198 | -57 150 | 111 049 | 327 | |
| | | Total Rosemont - Petite-Patrie | | | | | 2 667 836 | 556 732 | -108 348 | 2 245 279 | 759 742 | 6 121 241 | 6 099 |
| | | Saint-Laurent | Saint-Laurent | 139329 | Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst ÉG san - Soum 13-006 | NON | 92 121 | 0 | 0 | 0 | 0 | 92 121 | 0 |
| | | | | 139330 | Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst ÉG pluv - Soum 13-006 | NON | 81 154 | 0 | 0 | 0 | 0 | 81 154 | 0 |
| | | | | 139332 | Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - serv prof ÉG - Soum 12-015 | NON | 0 | 0 | 8 629 | 0 | 0 | 8 629 | 0 |
| | | | | 139337 | Decelles, de Gratton à Leduc - reconst ÉG san - Soum 13-006 | NON | 41 093 | 0 | 0 | 0 | 0 | 41 093 | 0 |
| | | | | 139338 | Decelles, de Gratton à Leduc - reconst ÉG pluv - Soum 13-006 | NON | 30 820 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 820 | 0 |
| | | | | 141312 | Marcel-Laurin, de Saint-Louis à Accès Décarie - reconst ÉG SAN -Soum 234701 | NON | 0 | 0 | 313 796 | 52 666 | -1 137 | 365 325 | 330 |
| | | | | 141315 | Marcel-Laurin, de Saint-Louis à Accès Décarie - serv prof ÉG - Soum 324701 | NON | 20 427 | 0 | 47 412 | 28 526 | 0 | 96 365 | 0 |
| | | | | 146299 | Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst ÉG san_Soum 14-026 | NON | 733 733 | 0 | 0 | 0 | 0 | 733 733 | 589 |
| | | | | 146300 | Saint-Germain, de Rochon à Deguire - serv prof ÉG san - Soum 13-019_S14033 | NON | 3 770 | 0 | 0 | 5 385 | 0 | 9 154 | 0 |
| | | | | 146302 | Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst ÉG pluv_Soum 14-026 | NON | 506 061 | 0 | 0 | 0 | 0 | 506 061 | 517 |
| | | | | 146309 | Barré, de Deguire à Chamberland - reconst ÉG san_Soum 14-026 | NON | 77 103 | 2 983 | 0 | 0 | 0 | 80 086 | 65 |
| | | | | 146310 | Barré, de Deguire à Chamberland-serv prof ÉG san-Soum 13-019_S14033 | NON | 1 928 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 928 | 0 |
| | | | | 146314 | Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst ÉG san_Soum 14-026 | NON | 198 345 | 7 526 | 0 | 0 | 0 | 205 872 | 234 |
| | | | | 146315 | Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof ÉG san - Soum 13-019_S14033 | NON | 1 928 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 928 | 0 |
| 146317 | Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst ÉG pluv_Soum 14-026 | | | NON | 265 866 | 10 088 | 0 | 0 | 0 | 275 954 | 125 | | |
| 146321 | Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst ÉG san_Soum 14-026 | | | NON | 834 611 | 0 | 0 | 0 | 0 | 834 611 | 491 | | |
| 146322 | Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof ÉG san-S13-019_S14033 | | | NON | 4 097 | 0 | 0 | 44 491 | 0 | 48 588 | 0 | | |
| 146325 | Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst ÉG pluv_Soum 14-026 | | | NON | 509 757 | 0 | 0 | 0 | 0 | 509 757 | 494 | | |
| 146329 | de De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval - reconst ÉG san_S14-026 | | | NON | 322 423 | 24 944 | 0 | 0 | 0 | 347 367 | 404 | | |
| 146330 | De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval-s prof ÉGsan S13019 S14033 | | | NON | 2 256 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 256 | 404 | | |
| 146332 | De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval-reconst ÉG pluv_S14-026 | | | NON | 650 540 | 50 329 | 0 | 1 578 | 0 | 702 447 | 455 | | |
| 149359 | De La Sorbonne, du Ch. Laval au Ch. Laval-s prof ÉG pluv-S13-019S14033 | | | NON | 29 472 | 0 | 0 | 0 | 0 | 29 472 | 455 | | |
| 149360 | Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof ÉG pluv - Soum 13-019 S14033 | | | NON | 11 377 | 0 | 0 | 0 | 0 | 11 377 | 0 | | |
| 149361 | Saint-Germain, de Rochon à Deguire-serv prof ÉG pluv-S13-019_S14033 | | | NON | 6 389 | 0 | 0 | 8 301 | 0 | 14 690 | 0 | | |
| 149362 | Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof ÉG pluv-S13-019_S14033 | | | NON | 6 389 | 0 | 0 | 22 544 | 0 | 28 933 | 0 | | |
| 150238 | Abbott, de Badeaux à Nantel - serv prof EG | | | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 | | |
| 151682 | Cambridge, de Patricia à de Londres - réhab EG UN - Soum 10139 | | | NON | | | | | | 0 | 0 | | |
| 151683 | Cardinal, de du Collège à Beaudet - réhab EG UN - Soum 10139 | NON | | | | | | 0 | 0 | | | | |
| 151684 | Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - réhab EG-Soum 10139 | NON | | | | | | 0 | 0 | | | | |
| 151685 | Du Collège, de Lindsay à Buchanan- réhab ÉG UN- Soum 10139 | Oui | | | | | | 102 109 | 102 109 | 85 | | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|-------------|-----------|-----------------|---------------|-----------|-----|
| Priorité 3 - Égout | Saint-Laurent | 151687 | Côte-Vertu,de Saint-François-Xavier à Basile-Moreau-réhab ÉG UN | Oui | | | | | 164 143 | 164 143 | 139 | | |
| | | 151688 | Côte-Vertu, de Basile-Moreau à Dutrisac-réhab EG-Soum 10139 | Oui | | | | | 112 037 | 112 037 | 97 | | |
| | | 151689 | Côte-Vertu, de Champigny à Raimbault - réhab EG-Soum 10139ab EG-Soum 10139 | Oui | | | | | 66 302 | 66 302 | 133 | | |
| | | 151690 | Henri-Bourassa, de Pitfield à Valiquette - réhab EG -Soum 10139 | Oui | | | | | 74 383 | 74 383 | 116 | | |
| | | 151691 | Gohier, de Beaudet à de l' Église - réhab EG UN - Soum 10139 | Oui | | | | | 78 609 | 78 609 | 170 | | |
| | | 152157 | Du Collège, De Buchanan à Gohier - réhab ÉG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | 127 752 | 127 752 | 180 | | |
| | | 152271 | Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst EG SA | NON | | 0 | 188 331 | 17 985 | 0 | 0 | 206 316 | 124 | |
| | | 152272 | Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof ÉG san | NON | | 0 | 5 143 | 3 960 | 1 402 | 0 | 10 505 | 0 | |
| | | 152273 | Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst EG PL | NON | | 0 | 130 066 | 0 | 0 | 0 | 130 066 | 129 | |
| | | 152274 | Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof - ég pluv | NON | | 0 | 3 802 | 2 882 | 1 231 | 0 | 7 915 | 0 | |
| | | 152277 | Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst ÉG SAN | NON | | 0 | 640 725 | 61 418 | 0 | 0 | 702 143 | 365 | |
| | | 152278 | Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof ÉG SA | NON | | 0 | 14 620 | 13 406 | 838 | 0 | 28 864 | 0 | |
| | | 152279 | Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst EG PLU | NON | | 0 | 326 072 | 12 791 | 0 | 0 | 338 863 | 369 | |
| | | 152280 | Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof ÉG PLU | NON | | 0 | 15 752 | 15 320 | 978 | 0 | 32 050 | 0 | |
| | | 152283 | Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst EG SA | NON | | 0 | 408 041 | 31 695 | 0 | 0 | 439 736 | 207 | |
| | | 152284 | Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof EG SAN | NON | | 0 | 9 888 | 8 129 | 725 | 0 | 18 741 | 0 | |
| | | 152285 | Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst EG PL | NON | | 0 | 143 095 | 0 | 0 | 0 | 143 095 | 93 | |
| | | 152286 | Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG PLUV | NON | | 0 | 7 019 | 6 347 | 580 | 0 | 13 945 | 0 | |
| | | 153371 | Barré, de Rochon à Tassé - reconst EG unit_Soum 14-026 | NON | | | 351 246 | 13 590 | 0 | 0 | 364 836 | 291 | |
| | | 153372 | Barré, de Rochon à Tassé - serv prof EG_SAN_S14033 | NON | | | 3 076 | 0 | 0 | 0 | 3 076 | 0 | |
| | | 153377 | Barré, de Rochon à Tassé - reconst EG plu_Soum 14-026 | NON | | | 462 209 | 17 883 | 0 | 0 | 480 092 | 269 | |
| | | 153378 | Barré, de Rochon à Tassé - serv prof EG plu S14033 | NON | | | 3 076 | 0 | 0 | 0 | 3 076 | 0 | |
| | | 153379 | Barré, de Deguire à Chamberland - reconst ÉG plu_Soum 14-026 | NON | | | 115 552 | 4 471 | 0 | 0 | 120 023 | 70 | |
| | | 153380 | Barré, de Deguire à Chamberland - serv prof ÉG plu_S14033 | NON | | | 3 076 | 0 | 0 | 0 | 3 076 | 0 | |
| | | 155024 | Crépeau, de Lawlor à #50 Crépeau - réhab ÉG UN_Soum 329405 | NON | | | 0 | 0 | 48 661 | -23 861 | 0 | 24 799 | 90 |
| | | 155034 | Dutrisac, de Cléroux à Henri-Bourassa- réhab ÉG UN | NON | | | 75 229 | 0 | 0 | 0 | 75 229 | 152 | |
| | | 155035 | Beaulieu, de Limite Sud Beaulieu à Rochon - réhab ÉG UN | NON | | | 61 472 | 0 | 0 | 0 | 61 472 | 139 | |
| | | 155907 | Montpellier, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG SAN | NON | | | 0 | 344 060 | 26 237 | 0 | 0 | 370 297 | 212 |
| | | 155908 | Montpellier, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG SAN | NON | | | 0 | 9 685 | 8 093 | 1 081 | 0 | 18 860 | 0 |
| | | 155909 | Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG PLU | NON | | | 0 | 62 964 | 0 | 0 | 0 | 62 964 | 230 |
| | | 155910 | Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG PLU | NON | | | 0 | 6 193 | 5 776 | 863 | 0 | 12 832 | 0 |
| | | 155914 | Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG SAN | NON | | | 0 | 315 286 | 27 211 | 0 | 0 | 342 497 | 212 |
| | | 155915 | Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG SAN | NON | | | 0 | 9 045 | 7 555 | 1 003 | 0 | 17 603 | 0 |
| | | 155936 | Fraser, de Dorais à Nantel - reconst EG SAN | NON | | | 0 | 348 251 | 31 773 | 0 | 0 | 380 024 | 227 |
| | | 155937 | Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof EG SAN | NON | | | 0 | 9 482 | 8 872 | 559 | 0 | 18 913 | 0 |
| | | 155938 | Fraser, de Dorais à Nantel - reconst EG PLU | NON | | | 0 | 315 919 | 4 949 | 0 | 0 | 320 868 | 223 |
| | | 155939 | Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof EG PLU | NON | | | 0 | 6 637 | 6 129 | 664 | 0 | 13 430 | 0 |
| | | 155942 | Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst EG SAN | NON | | | 0 | 0 | 312 850 | 0 | 0 | 312 850 | 186 |
| | | 155943 | Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof EG SAN | NON | | | 0 | 8 898 | 6 765 | 2 326 | 0 | 17 989 | 0 |
| | | 155944 | Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst EG PLU | NON | | | 0 | 0 | 196 573 | 0 | 0 | 196 573 | 185 |
| | | 155945 | Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof EG PLU | NON | | | 0 | 6 300 | 4 742 | 1 737 | 0 | 12 778 | 0 |
| | | 155949 | Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - reconst ÉG SAN | NON | | | 0 | 438 908 | 45 033 | 0 | 0 | 483 941 | 297 |
| | | 155950 | Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - serv prof ÉG SAN | NON | | | 0 | 9 308 | 7 428 | 2 326 | 0 | 19 062 | 0 |
| | | 155955 | Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - reconst EG SAN | NON | | | 0 | 1 079 607 | 116 979 | 0 | 0 | 1 196 587 | 705 |
| | | 155956 | Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof EG SAN | NON | | | 0 | 29 715 | 23 004 | 7 358 | 0 | 60 077 | 0 |
| 155957 | Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - reconst EG PLU | NON | | | 0 | 730 508 | -2 085 | 0 | 0 | 728 423 | 731 | | |
| 155958 | Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof EG PLU | NON | | | 0 | 26 231 | 19 549 | 6 768 | 0 | 52 548 | 0 | | |
| 156023 | Raimbault, de Boulevard de la Côte-Vertu à Rochon - reconst EG PLU | NON | | | 0 | 55 490 | 0 | 0 | 0 | 55 490 | 210 | | |
| 156024 | Raimbault, de Boulevard de la Côte-Vertu à Rochon - serv prof EG PLU | NON | | | 0 | 5 067 | 4 726 | 945 | 0 | 10 737 | 0 | | |
| 158574 | Champigny, de Tassé à Deguire - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | | | 0 | 0 | 112 348 | -16 184 | 0 | 96 164 | 300 | | |
| 160238 | Cardinal, de Coughtry à Poirier - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 98 494 | -36 906 | 61 588 | 300 | | |
| 160241 | Saint-Germain, de l'Église à Boul.de la Côte-Vertu - serv prof ÉG pluv | NON | | | 0 | 0 | 64 867 | 4 130 | 93 | 69 090 | 0 | | |
| 160243 | Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Gohier-serv prof ÉG pluv-Soum 16-015 | NON | | | 0 | 0 | 28 213 | 6 125 | 56 | 34 394 | 0 | | |
| 160249 | Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof ÉG SA | NON | | | 0 | 0 | 42 320 | 9 187 | 84 | 51 591 | 0 | | |
| 160251 | Saint-Germain, de l'Église à Boul.de la Côte-Vertu - serv prof ÉG san | NON | | | 0 | 0 | 70 533 | 15 312 | 139 | 85 985 | 0 | | |
| 160254 | Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Gohier - serv prof ÉG SA | NON | | | 0 | 0 | 37 618 | 8 167 | 74 | 45 859 | 0 | | |
| 160257 | Du Collège, de Gohier à Ouimet - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | | | 0 | 0 | 95 349 | -18 984 | 0 | 76 365 | 185 | | |
| 160272 | Leduc, de Decelles à Edouard-Laurin - réhab ÉG UN_Soum 329405 | NON | | | 0 | 0 | 59 585 | -19 651 | 0 | 39 934 | 125 | | |
| 160273 | Trudeau, de Laperrrière à Hébert - réhab ÉG UN- Soum 329405 | NON | | | 0 | 0 | 90 834 | -24 083 | 0 | 66 751 | 245 | | |
| 160277 | Lindsay, de de l' Église à Edouard-Laurin - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | | | 0 | 0 | 107 550 | -26 139 | 0 | 81 412 | 335 | | |
| 160281 | Champigny, de Rochon à Tassé - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | | | 0 | 0 | 126 931 | -15 140 | 0 | 111 791 | 300 | | |
| 160316 | Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof ÉG SA | NON | | | 0 | 0 | 65 831 | 14 291 | 130 | 80 252 | 0 | | |
| 160321 | Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof ÉG PL | NON | | | 0 | 0 | 47 022 | 10 208 | 93 | 57 323 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Priorité 3 - Égout | Saint-Laurent | 160423 | Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof ÉG pluv. | NON | 0 | 0 | 28 213 | 6 125 | 56 | 34 394 | 0 | |
| | | 160521 | Cardinal, de Rochon à Tassé - réhab ÉG UN - Soum 329405 | NON | 0 | 0 | 104 245 | -19 809 | 0 | 84 436 | 275 | |
| | | 161091 | Mtée de Liesse, de Côte-de-Liesse à Mtée de Liesse-réhab ÉG UN - Soum329405 | NON | 0 | 0 | 97 247 | -19 952 | 0 | 77 295 | 80 | |
| | | 163283 | Decelles, de Sainte-Croix à Roy - réhab ÉG unit | NON | | | | 38 957 | -2 763 | | 36 195 | 109 |
| | | 165457 | Marcel-Laurin, du #2170 Marcel-Laurin au Ch. Laval - réhab ÉG pluv | NON | | | | 73 433 | -2 641 | | 70 792 | 206 |
| | | 165464 | Dépatie, de Deguire à Poirier - réhab ÉG unit | NON | | | | 86 303 | -5 701 | | 80 602 | 273 |
| | | 165465 | Ste-Croix, du boul. de la Côte-Vertu à Rochon - réhab ÉG unit | NON | | | | 329 672 | -15 832 | | 313 840 | 1 029 |
| | | 165469 | Tassé, de Champigny à Barré - réhab ÉG unit | NON | | | | 51 990 | -2 654 | | 49 336 | 149 |
| | | 165470 | St-Louis, de Fraser à Abbott - réhab ÉG san | NON | | | | 56 385 | 0 | | 56 385 | 205 |
| | | 165471 | Mantha, de Fraser à Abbott - réhab ÉG san | NON | | | | 54 962 | -596 | | 54 366 | 173 |
| | | 165472 | Brunet, de Valade à Beaudet - réhab ÉG san | NON | | | | 75 708 | 0 | | 75 708 | 286 |
| | | 165481 | Grou, de Hébert à Lapalme - réhab ÉG unit | NON | | | | 28 165 | -4 487 | | 23 678 | 83 |
| | | 165482 | Dorais, de Stevens à de l'Église - réhab ÉG pluv | NON | | | | 27 469 | -4 117 | | 23 352 | 86 |
| | | 165483 | Fraser, de Stevens à Dorais - réhab ÉG san | NON | | | | 96 020 | 0 | | 96 020 | 237 |
| | | 165490 | Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG san | NON | | | | 50 369 | -40 678 | | 9 691 | 0 |
| | | 165491 | Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG pluv | NON | | | | 3 603 | 40 636 | | 44 239 | 192 |
| | | 165492 | Abbott, de St-Louis à Valade - réhab ÉG san | NON | | | | 52 944 | -930 | | 52 013 | 82 |
| | | 165994 | Marcel, de Létang à Toupin - serv prof ÉG | NON | | | | 7 643 | 0 | | 7 643 | |
| | | 166000 | Marcel, de Toupin à Duchesne - serv prof ÉG san | NON | | | | 8 298 | 0 | | 8 298 | |
| | | Total Saint-Laurent | | | | | 5 507 695 | 5 841 920 | 2 633 297 | 1 225 033 | 648 253 | 15 856 198 |
| | Saint-Léonard | 164630 | Beauvoir, de Bourdages à Nice - réhab ÉG unit | NON | | | | 40 676 | 0 | 40 676 | 134 | |
| | | 164633 | Francheville, de Marjolaine à Le Corbusier - réhab ÉG unit | NON | | | | 57 025 | 0 | 57 025 | 200 | |
| | | 164668 | Rochette, de Perthuis à Albert-Lozeau - réhab ÉG unit | NON | | | | 72 209 | 4 367 | | 76 576 | 245 |
| Total Saint-Léonard | | | | | | | | 169 910 | 4 367 | 174 278 | 579 | |
| Sud-Ouest | | 129776 | Delinelle, de St-Ambroise a Notre-Dame, reconst EG | NON | 32 393 | 100 763 | -100 757 | 0 | -6 | 32 393 | 0 | |
| | | 132865 | Smith, de Murray à Ann, serv prof ÉG SA | NON | 10 218 | 0 | -8 | 325 | 0 | 10 534 | 0 | |
| | | 136833 | Delinelle de Saint-Ambroise à Notre-Dame - serv.prof EG - DRM 000259 | NON | 34 601 | 0 | 845 | 339 | 0 | 35 785 | 0 | |
| | | 136910 | Smith, de Murray à Ann, reconst ÉG san - soum 222601 | NON | 2 566 | 24 092 | -4 258 | 4 153 | 0 | 26 553 | 0 | |
| | | 136915 | Agnes de Richelieu à Saint-Jacques - serv.Prof Egout | NON | 0 | 0 | 0 | 20 216 | 8 067 | 28 283 | 0 | |
| | | 137304 | Montfort et Saint-Paul,Notre-Dame à l'Inspecteur - reconstEG UN - AO 211430 | NON | 0 | 191 957 | 3 461 | 9 617 | 0 | 205 035 | 96 | |
| | | 137307 | Montfort et Saint-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof ÉG | NON | 0 | 11 305 | 3 595 | -5 977 | 0 | 8 923 | 0 | |
| | | 138478 | Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof ÉG san | NON | | | | 29 392 | -10 195 | | 19 197 | 0 |
| | | 138482 | Richmond de Basin a William, Reconst EG SA | NON | 51 301 | 5 277 | 4 485 | -438 | 0 | 60 626 | 0 | |
| | | 138483 | Richmond de Basin a William, Reconst EG PL | NON | 38 141 | 16 398 | -14 823 | 0 | 0 | 39 715 | 0 | |
| | | 138486 | Richmond de Basin a William, ServProf EG SA | NON | 4 500 | 1 176 | 239 | 132 | 0 | 6 047 | 0 | |
| | | 138677 | Saint-Patrick, de Thomas Keefer à Island - serv prof EG | NON | 0 | 0 | 49 205 | 29 901 | 996 | 80 102 | 0 | |
| | | 139932 | Agnès, de Richelieu à Saint-Antoine, reconst ÉG_ soum 316003-3 | NON | | | | 492 546 | -7 324 | | 485 222 | |
| | | 140217 | Smith, de Murray à Ann, reconst ÉG pluv. - soum 222601 | NON | 2 023 | 21 360 | 7 354 | 3 374 | 0 | 34 111 | 0 | |
| | | 143567 | Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier - ReconstEG | NON | 29 451 | 14 189 | -14 189 | 0 | 0 | 29 451 | 0 | |
| | | 143568 | Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier-ServProfEG | NON | 11 342 | 0 | 408 | 115 | 0 | 11 865 | 0 | |
| | | 144324 | Allard, de Briand à D'Aragon - Reconst ÉG - Soum 211308 | NON | 44 708 | 0 | 54 207 | 2 492 | 0 | 101 406 | 0 | |
| | | 144325 | Allard, de Briand à D'Aragon - Serv Prof EG | NON | 12 593 | 498 | -343 | -154 | 0 | 12 593 | 0 | |
| | | 144463 | Notre-Dame, de Saint-Augustin à Bérard - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 15 078 | 48 189 | -45 710 | 17 557 | 0 | |
| | | 145874 | Richmond, de Basin à William - ServProf EG PL | NON | 4 005 | 1 029 | 209 | 153 | 0 | 5 396 | 0 | |
| | | 145877 | Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Const EG SA | NON | 652 855 | 7 410 | 26 822 | 0 | 0 | 687 088 | 185 | |
| | | 145880 | Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Const EG PL | NON | 619 751 | 1 240 | 4 878 | 0 | 0 | 625 869 | 200 | |
| | | 146365 | Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof ÉG pluv | NON | | | | 25 380 | -11 564 | | 13 816 | 0 |
| | | 146816 | Bourgeois, de Le Ber à Extrimité Est/Wellington - réhab EG unit - S.10139 | Oui | | | | | 157 941 | | 157 941 | 249 |
| | | 146818 | Charon, de Le Ber à Dick-Irvin - réhab EG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | 146 118 | | 146 118 | 241 |
| | | 146834 | Saint-Philippe, de Charlebois à St-Jacques - reconst ÉG unit_ Soum 315901 | NON | 0 | 0 | 462 077 | 16 749 | -39 705 | 439 121 | 94 | |
| | | 146835 | Saint-Philippe, de Charlebois à St-Jacques - serv prof ÉG -Soum 315901 | NON | 0 | 0 | 17 419 | 4 652 | 0 | 22 071 | 0 | |
| | | 146844 | Laurendeau, de Woodland à Emard - réhab EG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | 105 229 | | 105 229 | 171 |
| | | 146846 | Springland, de D'Aragon à Briand - réhab EG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | 97 851 | | 97 851 | 157 |
| | | 146847 | Egan, de Laurendeau à De la Vérendrye - réhab EG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | 239 501 | | 239 501 | 384 |
| 146849 | Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | 152 792 | | 152 792 | 245 | | |
| 146850 | Hadley, de Woodland à Emard - réhab EG unit- Soum 10139 | Oui | | | | | 123 572 | | 123 572 | 185 | | |
| 146852 | Springland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139 | Oui | | | | | 153 838 | | 153 838 | 238 | | |
| 146856 | Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - serv prof EG unit | NON | 0 | 0 | 13 231 | 4 920 | 0 | 18 151 | 0 | | | |
| 146858 | Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - réhab EG - Soum 10139 | Oui | | | | | 73 165 | | 73 165 | 88 | | |
| 149620 | Sainte-Madelaine, de Wellington à Le Ber - Reconst ÉG unit Soum : 293701 | NON | | | | 1 113 703 | -77 680 | | 1 036 024 | 405 | | |
| 149621 | Sainte-Madeleine, de Wellington à Le Ber - serv prof ÉG | NON | | | | 42 388 | -370 | | 43 117 | 0 | | |
| 149842 | Peel, de Smith à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - Soum 290101 | NON | | | | 1 435 657 | 9 336 | | 1 444 993 | 487 | | |
| 149843 | Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof ÉG unit | NON | | | | 4 384 | 0 | | 4 384 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------|-----------|-----|
| Priorité 3 - Égout | Sud-Ouest | 150662 | Thérien, de Notre-Dame à Limite Nord - réhab EG UN - Soum 10139 | Oui | | | | | 80 971 | 80 971 | 119 | | |
| | | 150664 | Fortune, de Wellington à Hall - Réhab EG UN - Soum 10139 | Oui | | | | | 58 720 | 58 720 | 96 | | |
| | | 150665 | Jacques-Hertel, de Drake à De la Vérendrye - Réhab EG UN- Soum 10139 | Oui | | | | | 26 894 | 26 894 | 58 | | |
| | | 150666 | De Sébastopol, de Wellington à Le Ber - réhab EG UN - Soum 10139 | Oui | | | | | 212 078 | 212 078 | 368 | | |
| | | 151482 | Briand, de De Villiers à Saint-Patrick - réhab EG UN - Soum 10139 | Oui | | | | | 108 902 | 108 902 | 167 | | |
| | | 151483 | Delinelle, de Acorn à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139 | Oui | | | | | 97 843 | 97 843 | 156 | | |
| | | 151484 | De la Congrégation, de Wellington à Le Ber - Réhab EG UN - Soum 10139 | Oui | | | | | 260 099 | 260 099 | 225 | | |
| | | 151485 | Lacasse, de Thérien à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139 | Oui | | | | | 53 011 | 53 011 | 95 | | |
| | | 151486 | Rose-de-Lima, Lionel-Groulx à Saint-Antoine - Réhab EG UN - Soum 10139 | Oui | | | | | 162 945 | 162 945 | 262 | | |
| | | 154452 | Basin,de Des Seigneurs à Richmond-Serv prof EG SA | NON | | | 12 111 | 3 380 | 687 | 438 | 0 | 16 616 | 0 |
| | | 154454 | Basin, de Des Seigneurs à Richmond - serv prof ÉG pluv | NON | | | 12 111 | 3 380 | 687 | 438 | 0 | 16 616 | 0 |
| | | 155279 | Agnès, de Saint-Antoine à Saint-Jacques - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 97 122 | 10 307 | 0 | 107 429 | 245 |
| | | 155681 | Bourgeois, de Wellington à Le Ber - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 262 051 | 9 268 | 0 | 271 319 | 410 |
| | | 155682 | Saint-Columban, de Extrémité Nord à Saint-Patrick - réhab ÉG UN- Soum329406 | NON | | | | | | 0 | 2 100 | 2 100 | 70 |
| | | 155684 | Sainte-Émilie, de Butternut à De Courcelle - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 47 664 | 0 | 2 625 | 50 289 | 85 |
| | | 155687 | Augustin-Cantin, de Charlevoix à Laprairie - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 230 219 | 15 852 | 0 | 246 071 | 405 |
| | | 155688 | Jacques-Hertel, de Eadie à Laurendeau - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 95 253 | 3 517 | 2 257 | 101 028 | 170 |
| | | 155691 | Monk, de Jolicoeur à Jacques-Hertel - réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 153 763 | 84 180 | 1 910 | 239 853 | 330 |
| | | 155698 | Allard, de D'Aragon à Irwin - reconst ÉG unit - Soum 211503 | NON | | | 0 | 477 073 | 724 836 | -6 979 | 0 | 1 194 930 | 755 |
| | | 155699 | Allard, de D'Aragon à Irwin - serv prof ÉG unit - Soum 211503 | NON | | | 0 | 6 626 | 16 127 | -2 149 | 0 | 20 604 | 0 |
| | | 155701 | Notre-Dame, de Place Saint-Henri à Ch.de la Station-réhab ÉG UN-Soum 329406 | NON | | | | | | 45 251 | 7 243 | 52 494 | 140 |
| | | 155703 | Saint-Antoine, de Lenoir à Sainte-Marguerite - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 16 163 | 68 202 | 7 432 | 91 797 | 150 |
| | | 155759 | Saint-Rémi, de Turcot à Cazalais - reconst ÉG unit_Soum 319601 | NON | | | | | | 575 677 | 0 | 575 677 | 195 |
| | | 155760 | Saint-Rémi, de Turcot à Cazalais - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 72 792 | 711 | 73 503 | 0 |
| | | 155768 | Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Lionel-Groulx - serv prof ÉG unit | NON | | | 0 | 2 615 | 18 549 | 0 | 0 | 21 164 | 0 |
| | | 155772 | Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - serv prof ÉG unit | NON | | | 0 | 0 | 8 820 | 0 | 0 | 8 820 | 0 |
| | | 155773 | Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - reconst ÉG unit | NON | | | 0 | 0 | 4 970 | 0 | 0 | 4 970 | 141 |
| | | 155778 | De Liverpool, de Charon à Wellington - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 768 | 0 | 768 | 0 |
| | | 155782 | Charon, de D'Hibernia à De Liverpool - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 1 537 | 0 | 1 537 | 0 |
| | | 155818 | Saint-Patrick, de De Condé à Bridge - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 13 450 | 344 | 13 794 | 0 |
| | | 155823 | Saint-Patrick, de Bridge à Saint-Columban - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 14 220 | 344 | 14 564 | 0 |
| | | 156993 | Sainte-émilie, de Bourget à Bérard - serv prof ÉG | NON | | | 0 | 0 | 15 778 | 0 | 0 | 15 778 | 0 |
| | | 160868 | Saint-Ambroise, de Saint-Augustin à Bérard - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 126 202 | -5 067 | 1 575 | 122 709 | 225 |
| | | 160869 | Saint-Ambroise, de St-Ferdinand à Saint-Augustin - réhab ÉG UN-Soum 329406 | NON | | | 0 | 0 | 142 325 | -5 682 | 67 307 | 203 950 | 270 |
| | | 160870 | De courcelle, de Acorn à Sainte-Émilie - réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | | | | | | 44 519 | 178 055 | 222 573 | 320 |
| | | 163634 | Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG san | NON | | | | | | 152 267 | 0 | 152 267 | 170 |
| | | 163635 | Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG san | NON | | | | | | 16 261 | -6 081 | 10 180 | 170 |
| | | 163636 | Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG pluv | NON | | | | | | 234 429 | 0 | 234 429 | 192 |
| | | 163637 | Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG pluv | NON | | | | | | 20 073 | -7 275 | 12 798 | 192 |
| | | 165353 | Delisle, de Rose-de-Lima à Atwater - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 132 230 | 0 | 132 230 | 288 |
| | | 165354 | Lenoir, de Saint-Jacques à Saint-Antoine - Réhab ÉG unit | NON | | | | | | 15 669 | 40 640 | 56 309 | 98 |
| | | 165356 | Irène, de Saint-Jacques à Saint-Antoine - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 52 324 | -23 849 | 28 475 | 0 |
| | | 165357 | Dubois, de Hadley à Laurendeau - Réhab ÉG unit | NON | | | | | | 199 014 | 0 | 199 014 | 345 |
| | | 165358 | Hadley, de Émard à Jacques-Hertel - Réhab ÉG unit | NON | | | | | | 197 410 | 0 | 197 410 | 446 |
| | | 165366 | Ash, de Wellington à Favard - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 118 070 | 0 | 118 070 | 203 |
| | | 165368 | Monk, de Allard à Raudot - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 58 135 | -15 521 | 42 614 | 0 |
| | | 165371 | Augustin-Cantin, de Laprairie à Shearer - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 159 844 | 23 883 | 183 726 | 390 |
| | | 165372 | Beaulieu, de Raudot à De La Vérendrye - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 47 110 | -14 334 | 32 776 | 0 |
| | | 165378 | De Montmagny, de boul. des Trinitaires à Allard - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 43 881 | 0 | 43 881 | 74 |
| | | 165379 | Saint-Rémi, de Vaillant à Limite Nord - réhab ÉG unit_Soum 319601 | NON | | | | | | 56 339 | -60 | 56 279 | 91 |
| 166232 | Ottawa, de William à du Séminaire - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 6 043 | -611 | 5 432 | 0 | | |
| 166234 | Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 2 740 | -277 | 2 463 | 0 | | |
| 166235 | Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof ÉG san | NON | | | | | | 2 740 | -277 | 2 463 | 0 | | |
| 166239 | Murray, de William à Smith - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 18 586 | -3 541 | 15 045 | 0 | | |
| 166246 | Murray, de William à Smith - serv prof ÉG san | NON | | | | | | 24 782 | -4 722 | 20 060 | 0 | | |
| 166250 | Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof ÉG unit | NON | | | | | | 9 672 | -1 831 | 7 841 | 0 | | |
| 166251 | Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof ÉG san | NON | | | | | | 5 087 | -963 | 4 124 | 0 | | |
| 166401 | Peel, de Smith à Notre-Dame - serv. prof. ÉG unit | NON | | | | | | 29 580 | 2 252 | 31 832 | 0 | | |
| 168570 | Saint-Ferdinand, de Saint-Jacques à Langevin - réhab ÉG unit | NON | | | | | | 31 638 | -12 786 | 18 853 | 0 | | |
| Total Sud-Ouest | | | | | 1 575 769 | 889 768 | 2 490 352 | 5 856 670 | 2 383 862 | 13 196 422 | 11 541 | | |
| | Verdun | 144531 | Rielle, de LaSalle à Verdun - reconst ÉG san- Soum S13-002 | NON | 49 767 | 0 | 0 | 0 | 0 | 49 767 | 0 | | |
| | | 144533 | Rielle, de LaSalle à Verdun - const ÉG pluv - Soum S13-002 | NON | 20 221 | 926 | -926 | 0 | 0 | 20 221 | 0 | | |
| | | 144850 | Beatty, de Bannantyne à Beurling - reconst ÉG - Soum S13-002 | NON | 27 476 | 0 | 0 | 0 | 0 | 27 476 | 110 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|-------------|-----------|-----------------|---------------|-----|
| Priorité 3 - Égout | Verdun | 144853 | LaSalle, de Bannantyne à Brault - const ÉG PL - Soum S13-001 | NON | 777 129 | 0 | 14 551 | 0 | 0 | 791 680 | 770 | |
| | | 144854 | LaSalle, de Bannantyne à Brault - serv prof ÉG pluv - Soum S13-003 | NON | 16 406 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 406 | 0 | |
| | | 144855 | LaSalle, de Brault à Godin - reconst ÉG - Soum S13-001 | NON | 30 344 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 344 | 75 | |
| | | 144864 | Gordon, de LaSalle à Bannantyne - const ÉG PL AO-288101 | NON | 0 | 638 975 | 433 135 | 0 | -2 181 | 1 069 929 | 995 | |
| | | 144865 | Gordon, de LaSalle à Bannantyne - serv prof ÉG PL | NON | 6 363 | 0 | 43 438 | 387 | -11 | 50 177 | 0 | |
| | | 144871 | LaSalle, de Gordon à Galt - const ÉG PL AO-288101 | NON | 0 | 3 731 | 300 845 | 11 274 | -5 154 | 310 697 | 108 | |
| | | 144872 | LaSalle, de Gordon à Galt - serv prof ÉG PL | NON | 693 | 0 | 22 865 | 111 | -3 | 23 665 | 0 | |
| | | 146222 | Gordon, de Verdun à Champlain - reconst ÉG UN AO-2888101 | NON | 0 | 409 865 | 500 574 | 56 870 | -5 873 | 961 436 | 626 | |
| | | 146223 | Gordon, de Verdun à Champlain - serv prof ÉG UN | NON | 5 971 | 10 346 | 31 294 | 336 | -10 | 47 938 | 0 | |
| | | 146224 | LaSalle, de Lloyd-George à Crawford - réhab ÉG - Soum 10139 | Oui | | | | | 45 972 | 45 972 | 85 | |
| | | 151220 | LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - const ÉG pluv - S14-002 | NON | | 216 592 | 0 | 0 | 0 | 216 592 | 293 | |
| | | 151221 | LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - serv prof ÉG pluv - S14-008 | NON | | 9 256 | 0 | 0 | 6 279 | 15 | 15 550 | 0 |
| | | 152841 | LaSalle, de Lloyd-George à Clemenceau - réhab ÉG unit - Soum 10139 | NON | | 48 632 | 0 | 0 | 752 | 0 | 49 383 | 88 |
| | | 152842 | LaSalle, de 7000 LaSalle à Leclair- réhab ÉG unit - Soum 10139 | NON | | 21 963 | 0 | 0 | 0 | 0 | 21 963 | 46 |
| | | 152843 | LaSalle, de Foch à Limite arrond- réhab ÉG unit - Soum 10139 | NON | | 18 124 | 0 | 0 | 54 116 | 0 | 72 240 | 136 |
| | | 155418 | 4e Avenue de Lasalle à Wellington - reconst ÉG unit - serv. prof. | NON | | 0 | 5 976 | -279 | 6 450 | -2 001 | 10 146 | 0 |
| | | 155421 | Lesage, de Hickson à De l'Église - reconst ÉG unit - Soum 327501 | NON | | | | | 433 147 | -17 715 | 415 432 | 223 |
| | | 155422 | Lesage, de Hickson à De l'Église - serv prof ÉG unit | NON | | | | | 4 238 | -259 | 3 979 | 0 |
| | | 155426 | Egan, de Wellington à Verdun - serv prof ÉG unit | NON | | 0 | 2 809 | -625 | 7 363 | 0 | 9 547 | 0 |
| | | 155497 | Godin, de Bannantyne à LaSalle - const ÉG PLU_S-15-002 | NON | | 0 | 327 601 | -120 470 | 341 | 0 | 207 472 | 322 |
| | | 155499 | Godin, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG PLU_- Soum S15-006 | NON | | 10 699 | 1 849 | 0 | 0 | 0 | 12 548 | 0 |
| | | 155507 | Riverview, de Bannantyne à LaSalle - reconst ÉG UN S15-002 | NON | | 0 | 305 725 | -69 089 | -1 200 | 0 | 235 436 | 374 |
| | | 155508 | Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG UN_- Soum S16-004 | NON | | 3 075 | 0 | 7 737 | 0 | 0 | 10 812 | 0 |
| | | 155509 | Riverview, de Bannantyne à LaSalle - const ÉG PLU S15-002 | NON | | 0 | 189 243 | -31 677 | 4 674 | 0 | 162 239 | 415 |
| | | 155510 | Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG PLU_- Soum S16-004 | NON | | 4 256 | 4 299 | 1 703 | 0 | 0 | 10 258 | 0 |
| | | 156974 | Willibrord, de Bannantyne à Champlain - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | 0 | 0 | 69 328 | 5 249 | 0 | 74 578 | 248 |
| | | 156977 | Régina, de Verdun à Joseph - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | 0 | 0 | 7 453 | 0 | 0 | 7 453 | 0 |
| | | 156978 | Henri-Duhamel, de Joseph à Verdun - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | | | | | 22 928 | 4 369 | 27 297 | 83 |
| | | 160641 | 4e Avenue, de LaSalle à Wellington - Const EG PL, serv prof, | NON | | 0 | 5 976 | 13 201 | 17 714 | -1 001 | 35 891 | 0 |
| | | 160832 | LaSalle, de Brault à Richard - Const EG PL, Serv. Prof | NON | | | | | 3 412 | 4 769 | 8 181 | 0 |
| | | 160834 | LaSalle, de Woodland à Beatty - Const EG PL Serv. Prof, | NON | | | | | 386 | 3 447 | 3 834 | 0 |
| | | 160840 | LaSalle, de Brault à Richard - Reconst EG UN, Serv. Prof. | NON | | | | | 8 495 | 322 | 8 818 | 0 |
| | | 160844 | Argyle, de Verdun à Wellington - serv prof ÉG unit | NON | | 0 | 0 | 3 979 | 18 060 | 0 | 22 039 | 0 |
| | | 160850 | LaSalle, de Beatty à Richard - Const EG PL, Serv. Prof. | NON | | | | | 696 | 0 | 696 | 0 |
| | | 160856 | Verdun, de Godin à Manning - const ÉG PL, serv prof | NON | | | | | 20 815 | -4 515 | 16 300 | 0 |
| | | 161903 | Argyle, de Verdun à Wellington - serv prof ÉG pluv | NON | | 0 | 0 | 2 103 | 13 976 | -1 001 | 15 079 | 0 |
| | | 162363 | Champlain, de Osborne à Egan - réhab ÉG unit - Soum 329406 | NON | | | | | 15 809 | 3 089 | 18 898 | 56 |
| | | 162392 | Wellington, de Argyle à Égan - serv prof EG unit | NON | | | | | 915 | 0 | 915 | 0 |
| | | 162399 | LaSalle, de Gordon à 1e Avenue - serv prof sp EG | NON | | | | | 635 | 10 910 | 11 544 | 0 |
| | | 162407 | Moffat, de Verdun à LaSalle - const ÉG pluv | NON | | | | | 87 204 | 20 175 | 107 379 | 50 |
| | | 162589 | LaSalle, de 6e Avenue à 2e Avenue - const EG pluv, Serv. Prof | NON | | | | | 675 | 11 592 | 12 267 | 0 |
| | | 162625 | LaSalle, de Gordon à 2e Avenue - const ÉG unit, serv prof | NON | | | | | 318 | 5 455 | 5 773 | 0 |
| | | 162627 | Brault, de Verdun à Bannantyne - serv prof ÉG unit | NON | | | | | 17 021 | 0 | 17 021 | 0 |
| | | 162749 | Wellington, de Argyle à Egan - reconst ÉG unit | NON | | | | | 106 203 | 0 | 106 203 | 105 |
| | | 162750 | Wellington, de Argyle à Égan - serv prof EG unit | NON | | | | | 6 188 | -1 186 | 5 002 | 0 |
| | | 164820 | 3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof ÉG unit | NON | | | | | 21 130 | 0 | 21 130 | 0 |
| | | 164822 | 3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof ÉG pluv | NON | | | | | 15 732 | 0 | 15 732 | 0 |
| | | 164847 | Lesage, de Hickson à de l'Église-Const EGPL | NON | | | | | 12 420 | 0 | 12 420 | 0 |
| 165914 | Leclair, de David à Churchill - réhab EG unit | NON | | | | | 43 572 | 0 | 43 572 | 155 | | |
| 165915 | Beurling, de Osborne à Egan - réhab ÉG unit | NON | | | | | 23 619 | 0 | 23 619 | 85 | | |
| 165916 | Fayolle, de LaSalle à Churchill - réhab EG unit | NON | | | | | 30 209 | 0 | 30 209 | 114 | | |
| 167329 | 3e Avenue de Wellington à Verdun - Entrées services ÉG unit | NON | | | | | 114 458 | -27 317 | 87 142 | 0 | | |
| 167330 | 3e Avenue de Wellington à Verdun - ent serv - serv prof ÉG unit | NON | | | | | 6 353 | 0 | 6 353 | 0 | | |
| 167373 | Truman de Crawford à Parkdale - ent serv ÉG unit | NON | | | | | 116 355 | -54 701 | 61 655 | 0 | | |
| 167376 | Crawford, de Champlain à Penniston - ent serv ÉG unit | NON | | | | | 77 782 | -14 250 | 63 532 | 0 | | |
| 167377 | Crawford, de Champlain à Penniston - serv prof ÉG unit | NON | | | | | 1 535 | -633 | 901 | 0 | | |
| 167378 | Parkdale, de Champlain à Truman - ent serv ÉG unit | NON | | | | | 71 199 | -14 235 | 56 964 | 0 | | |
| 167379 | Parkdale, de Champlain à Truman - serv prof ÉG unit | NON | | | | | 1 727 | 1 133 | 2 859 | 0 | | |
| 167382 | Brault, de Verdun à LaSalle - reconst ÉG unit | NON | | | | | 51 120 | 842 | 51 962 | 105 | | |
| 167383 | Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof ÉG unit | NON | | | | | 2 719 | 0 | 2 719 | 0 | | |
| 167384 | Brault, de Verdun à LaSalle - reconst ÉG pluv | NON | | | | | 17 859 | 552 | 18 411 | 105 | | |
| 167385 | Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof ÉG pluv | NON | | | | | 1 191 | 0 | 1 191 | 0 | | |
| 167386 | Egan, de Bannantyne à Verdun - ent serv ÉG unit | NON | | | | | 28 209 | 0 | 28 209 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|--------------------|---------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|---------------|
| Priorité 3 - Égout | Verdun | 167387 | Egan, de Bannantyne à Verdun - serv prof ÉG unit | NON | | | | 6 377 | 0 | 6 377 | 0 |
| | | 167389 | Verdun, de Godin à Manning - serv prof ÉG unit | NON | | | | 6 030 | 0 | 6 030 | 0 |
| | | 168573 | LaSalle, de Brault à Richard - réhab ÉG unit | NON | | | | 10 314 | 0 | 10 314 | 0 |
| | Total Verdun | | | | 1 266 966 | 1 907 321 | 1 229 142 | 1 591 746 | -39 405 | 5 955 769 | 5 772 |
| | Ville-Marie | 129937 | Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - reconst ÉG unit - Soum 215001 | NON | | | | 87 904 | -53 | 87 851 | 140 |
| | | 130224 | Saint-Timothée, de René-Lévesque à Ste-Catherine - reconst ÉG UNIT AO-252312 | NON | 228 410 | 548 514 | 9 756 | 0 | 0 | 786 679 | 0 |
| | | 130226 | Saint-Timothée, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - serv prof ÉG | NON | 41 957 | 8 976 | 57 327 | 1 558 | 0 | 109 818 | 0 |
| | | 132962 | Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, reconst EG, | NON | 69 116 | 0 | 0 | 0 | 0 | 69 116 | 0 |
| | | 132964 | Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, serv prof EG, VMP-12-014 | NON | 17 553 | 0 | 0 | 0 | 0 | 17 553 | 0 |
| | | 132970 | Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - Reconst EG UN - Soum 103501 | NON | 0 | 0 | 1 463 581 | 432 798 | -76 | 1 896 303 | 370 |
| | | 132972 | Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof ÉG | NON | | | | 25 828 | 9 110 | 34 939 | 0 |
| | | 133535 | Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent, reconst ÉG-soum 1222 | NON | 68 309 | 130 434 | -30 496 | 0 | 0 | 168 247 | 0 |
| | | 136877 | Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent, serv prof ÉG-soum 1222 | NON | 2 874 | 0 | -5 | 195 | 0 | 3 064 | 0 |
| | | 138123 | Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - reconst ÉG unit - soum 226501 | NON | 5 907 | 66 588 | 19 210 | 9 865 | 0 | 101 570 | 0 |
| | | 138126 | Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - serv prof ÉG | NON | 4 185 | 0 | 884 | 556 | 0 | 5 626 | 0 |
| | | 139086 | Redpath Crescent, de Cedar à Des Pins - reconst ÉG unit-soum 236001 DRM002360 | NON | 82 225 | 6 369 | 80 414 | 16 006 | 0 | 185 013 | 0 |
| | | 139702 | Papineau de Sherbrooke a Ontario, Reconst EG UN / AO262002 | NON | 492 327 | 26 288 | 45 194 | 3 381 | 0 | 567 190 | 0 |
| | | 139705 | Papineau de Sherbrooke a Ontario, serv Prof EG | NON | 17 532 | 7 279 | 12 369 | 928 | 0 | 38 108 | 0 |
| | | 139779 | Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, reconst EG - SO 103801 | NON | | | | 48 949 | 0 | 48 949 | 0 |
| | | 139781 | Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof EG - AO 103801 | NON | 2 492 | 0 | -1 | 49 | 0 | 2 539 | 0 |
| | | 139978 | Peel, de Sainte-Catherine à de Maisonneuve - serv prof ÉG unit | NON | 0 | 9 118 | 2 675 | 337 | 0 | 12 131 | 0 |
| | | 140218 | Hogan, de Ontario à De Rouen - Reconst EG UN | NON | 0 | 839 157 | -59 549 | 61 182 | 0 | 840 790 | 280 |
| | | 140220 | St-Alexandre de la Gauchetiere a Sainte-Catherine - rehab ÉG - Soum 10139 | NON | 7 319 | 0 | -36 | 0 | 0 | 7 284 | 0 |
| | | 141241 | Ontario, de Clark a Sanguinet - serv prof ÉG unit | NON | 0 | 0 | 4 712 | 0 | 0 | 4 712 | 0 |
| | | 141985 | St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst EG /SO VMP-14-008 | NON | 456 049 | 110 405 | 50 226 | 4 700 | 0 | 621 380 | 220 |
| | | 141989 | St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Serv prof EG /SO VMP-14-008 | NON | 28 805 | 884 | 1 377 | 0 | 0 | 31 066 | 0 |
| | | 143740 | Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst EG - AO-211101 | NON | 2 863 | 29 362 | -29 457 | 0 | 0 | 2 768 | 0 |
| | | 143741 | Bertrand, de Decelles à de la Côte-Vertu - réhab AQ_Soum 10072 | NON | 7 045 | 0 | -3 | 0 | 0 | 7 042 | 180 |
| | | 143776 | Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Reconst EG | NON | 71 282 | 17 924 | -11 131 | 16 783 | 0 | 94 858 | 0 |
| | | 143777 | Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Serv Prof EG | NON | 8 086 | 2 102 | 944 | 145 | 0 | 11 277 | 0 |
| | | 143816 | Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - Reconst EG -Soum 289301 | NON | | | | 681 148 | -42 046 | 639 102 | 150 |
| | | 143817 | Hill Park Circle, de Chemin Côte-Des-Neiges à Limite est - Serv Prof EG | NON | 0 | 0 | 27 | 44 | 0 | 71 | 0 |
| | | 143830 | Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst EG | NON | 664 852 | 0 | -129 | 5 067 | 0 | 669 790 | 178 |
| | | 143831 | Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof ÉG | NON | 17 508 | 0 | 259 | 0 | 0 | 17 766 | 0 |
| | | 143839 | Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst EG VMP-13-015 | NON | 234 397 | 29 765 | -5 677 | 0 | 0 | 258 485 | 159 |
| | | 143840 | Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof EG | NON | 3 839 | 693 | 2 335 | 0 | 0 | 6 867 | 0 |
| | | 144048 | Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Reconst EG | NON | | | | 0 | 0 | 0 | 211 |
| | | 144052 | McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst ÉG unit - Soum 222401 | NON | | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | 144053 | McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof ÉG unit -Soum 222401 | NON | 7 296 | 623 | 344 | 172 | 0 | 8 436 | 0 |
| | | 145524 | Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - Reconst ÉG unit - Soum 256903 | NON | 0 | 110 237 | 1 018 102 | 0 | -62 056 | 1 066 283 | 261 |
| | | 145525 | Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - serv prof ÉG_unit - Soum 256903 | NON | 562 | 0 | 43 867 | 4 671 | 0 | 49 099 | 0 |
| | | 145640 | De Bordeaux, de Ontario à Dubuc - Rehab EG - Soum 10139 | Oui | | | | | 53 016 | 53 016 | 82 |
| | | 145641 | Sainte-Elisabeth, de Viger a De la Gauchetiere - Rehab EG - Soum 10139 | NON | 76 023 | 0 | -15 | 579 | 0 | 76 588 | 150 |
| | | 145642 | De L'Hotel-de-ville, de Viger a Boul. Rene Levesque - Rehab EG - Soum 10139 | NON | 107 420 | 0 | -21 | 819 | 0 | 108 217 | 230 |
| | | 145643 | Cartier, de René-Lévesque à Maisonneuve - réhab EG - Soum 10139 | Oui | | | | | 188 545 | 188 545 | 291 |
| | | 145647 | Sheppard, de De Rouen a Hochelaga - Rehab EG - Soum 10139 | Oui | | | | | 118 249 | 118 249 | 192 |
| | | 145650 | Panet, de Ontario a Sherbrooke - Reconst EG - Soum 316101-8 | NON | | | | 1 678 902 | -436 625 | 1 242 277 | 350 |
| | | 145651 | Panet, de Ontario a Sherbrooke - Serv Prof EG | NON | 4 257 | 0 | 0 | 3 592 | 0 | 7 850 | 0 |
| | | 145657 | De Rouen, de Dorion a De Bordeaux - Reconst EG - AO-VMP-14-002 | NON | 485 196 | 0 | 0 | 4 270 | -4 270 | 485 196 | 79 |
| | | 145658 | De Rouen, de Dorion a De Bordeaux - Serv Prof EG - AO-VMP-14-002 | NON | 14 803 | 3 880 | 323 | 61 | 0 | 19 067 | 0 |
| | | 145660 | De Rouen, de De Bordeaux a De Lorimier - Rehab EG - Soum 10139 | Oui | | | | | 27 256 | 27 256 | 49 |
| | | 146384 | Alexandre-DeSeve, de Sainte-Catherine a Maisonneuve - Rehab EG - Soum 10139 | Oui | | | | | 83 902 | 83 902 | 124 |
| | | 146387 | Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine - reconst EG - AO-VMP-14-002 | NON | 978 852 | 131 635 | -69 779 | 0 | 0 | 1 040 708 | 255 |
| | | 146388 | Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine - Serv Prof EG - AO-VMP-14-002 | NON | 16 745 | 26 698 | 690 | 91 | 0 | 44 224 | 0 |
| | | 146391 | Prince-George, de Harmony a Fullum - Rehab EG UN- Soum 10139 | Oui | | | | | 42 750 | 42 750 | 78 |
| | | 146862 | Mansfield, de De La Gauchetiere à Rene-Levesque - réhab EG unit- Soum 10139 | NON | 214 828 | 0 | -42 | 1 637 | 0 | 216 424 | 342 |
| | | 149321 | Hogan, de Ontario à de Rouen - Serv Prof EG UN | NON | 14 965 | 3 164 | 2 371 | 218 | 0 | 20 718 | 0 |
| | | 149716 | Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst ÉG unit Soum 304801 | NON | | | | 437 423 | 0 | 437 423 | 350 |
| | | 149717 | Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv prof EG unit | NON | 23 014 | 0 | 55 953 | 1 314 | 0 | 80 282 | 0 |
| | | 149720 | Sainte-Catherine, de Atwater à Mansfield- Réhab EG UN | NON | 1 764 639 | 0 | -342 | 21 303 | 0 | 1 785 600 | 1 700 |
| | | 149913 | Le Boulevard, de Road Belvedere à Chemin McDougall - Réhab EG - Soum 10139 | NON | 132 740 | 0 | -26 | 1 012 | 0 | 133 725 | 285 |
| | | 150292 | Hogan, de Rouen à Hochelaga - serv prof EG | NON | 1 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 100 | 0 |
| | | 150831 | McTavish, de Docteur-Penfield à Des Pins - réhab EG UN - Soum 10139 | NON | 122 833 | 0 | -24 | 2 946 | 0 | 125 755 | 255 |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|-------------|-----------|-----------------|---------------|
| Priorité 3 - Égout | Ville-Marie | 150832 | Peel, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - Réhab EG UN - Soum 10139 | NON | 141 454 | 0 | -27 | 0 | 0 | 141 426 | 267 |
| | | 150833 | Maisonnette, de Lambert-Closse à Chomedey - Réhab EG UN - Soum 10139 | NON | 72 375 | 0 | -14 | 0 | 0 | 72 361 | 105 |
| | | 150834 | Saint-Jacques, de McGill à Saint-Jean - Réhab EG UN - Soum 10139 | NON | 112 006 | 0 | -22 | 1 200 | 0 | 113 185 | 225 |
| | | 150835 | Saint-Laurent, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN-Soum 10139 | NON | 141 475 | 0 | -27 | 2 383 | 0 | 143 830 | 275 |
| | | 150836 | De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab EG UN - Soum 10139 | NON | 94 074 | 0 | -18 | 0 | 0 | 94 056 | 170 |
| | | 150844 | Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury -Reconst EG unit - Soum VMP-15005 | NON | 0 | 299 226 | 15 295 | 0 | 0 | 314 521 | 120 |
| | | 150845 | Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof EG unit | NON | 6 061 | 0 | 27 379 | 0 | 0 | 33 441 | 0 |
| | | 151283 | René-Lévesque, de Stanley à Peel - Réhab EG UN - Soum 10139 | NON | 10 818 | 0 | -2 | 0 | 0 | 10 816 | 25 |
| | | 151505 | Ch. Gage, de Cote-des-Neiges à Trafalgar-réhab EG-Soum10139 | NON | 52 620 | 0 | -10 | 0 | 0 | 52 610 | 116 |
| | | 151506 | De la Concorde, de Du Président-Kennedy à de Bleury - Réhab EG-Soum 10139 | NON | 71 088 | 0 | -14 | 0 | 0 | 71 074 | 130 |
| | | 152342 | Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Serv Prof EG UN | NON | 0 | 0 | 0 | 39 077 | 49 755 | 88 832 | 0 |
| | | 152425 | Travaux divers - Réhab EG Sainte-Catherine - Atwater - Mansfield | NON | 20 592 | 0 | -4 | 0 | 0 | 20 588 | 1 700 |
| | | 152464 | Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - reconst EG UN | NON | 0 | 0 | 0 | 164 336 | 0 | 164 336 | 275 |
| | | 152465 | Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - Serv Prof EG UN | NON | 0 | 0 | 0 | 21 770 | 0 | 21 770 | 0 |
| | | 153067 | Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à de Bonsecours - réhab ÉG - S 322001 | NON | 0 | 5 158 | 101 462 | 11 680 | 0 | 118 299 | 249 |
| | | 153314 | Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - reconst ÉG | NON | 0 | 175 380 | 110 080 | 7 239 | 0 | 292 698 | 93 |
| | | 153315 | Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof ÉG AO-262201 | NON | 0 | 0 | 0 | 4 154 | 0 | 4 154 | 0 |
| | | 153316 | Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - réhab ÉG unit - S 322001 | NON | 0 | 84 765 | 1 315 | 1 047 | 0 | 87 127 | 240 |
| | | 153607 | du Square-Phillips, de Place Phillips à Ste-Catherine - Rehab ÉG unit | NON | 0 | 33 525 | -1 529 | 4 483 | 0 | 36 478 | 69 |
| | | 153611 | Union, de Cathcart à Sainte-Catherine - Rehab ÉG unit - Soum 322001 | NON | 0 | 8 048 | 35 451 | 1 631 | 0 | 45 130 | 63 |
| | | 153612 | Place Phillips, de René-Lévesque à du Square-Phillips - Rehab ÉG unit | NON | 0 | 14 550 | 92 955 | 2 622 | 0 | 110 127 | 153 |
| | | 153645 | Côte-des-Neiges, de Cedar à des Pins - réhab ÉG unit - S 322001 | NON | 0 | 67 088 | 2 127 | 2 530 | 0 | 71 745 | 158 |
| | | 153648 | City Councillors, de Ste-Catherine à De Maisonnette - réhab ÉG unit | NON | 0 | 77 366 | 2 942 | 980 | 0 | 81 287 | 178 |
| | | 153649 | De La Gauchetière, de Robert-Bourassa à Beaver-Hall-réhab ÉG UN-Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 0 | 164 | 141 569 | 141 733 | 0 |
| | | 153650 | Cedar, de Côte-des-Neiges à des Pins - réhab ÉG unit - S 322001 | NON | 0 | 133 241 | -8 005 | 9 891 | 0 | 135 127 | 278 |
| | | 153651 | Saint-Dominique, De René-Lévesque à Viger - réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | 0 | 0 | 4 225 | 1 550 | 0 | 5 774 | 166 |
| | | 153657 | Amherst, de Sherbrooke à Ontario - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 73 461 | 98 332 | 5 624 | 177 417 | 220 |
| | | 153659 | Dorion, de Sainte-Catherine à Maisonnette - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 60 681 | 1 890 | 1 470 | 64 040 | 125 |
| | | 153660 | Iberville, de Hochelaga à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 131 427 | 5 276 | 6 273 | 142 976 | 230 |
| | | 153661 | Notre-Dame, de Frontenac à Bercy - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 20 275 | 94 157 | 5 581 | 120 013 | 185 |
| | | 153666 | De Bullion, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG | NON | 0 | 0 | 160 589 | -3 539 | 0 | 157 050 | 259 |
| | | 153668 | Larivière, de De la Visitation à Panet - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 64 941 | 416 | 1 684 | 67 041 | 80 |
| | | 153669 | Wurtele, de Sherbrooke à Hochelaga - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 133 290 | 7 112 | 2 337 | 142 739 | 240 |
| | | 153672 | Maisonnette, de Du Havre à Frontenac - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 72 601 | -4 712 | 740 | 68 629 | 50 |
| | | 153674 | de la Visitation, de Sainte-Catherine à Maisonnette - réhab ÉG | NON | 0 | 0 | 91 314 | 0 | 3 150 | 94 464 | 135 |
| | | 153676 | Maisonnette, de Dufresne à Fullum - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 28 220 | 75 001 | 3 743 | 106 964 | 145 |
| | | 153958 | Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst ÉG unit Soum 322601 | NON | 0 | 133 956 | -40 525 | 0 | 0 | 93 431 | 45 |
| | | 153959 | Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof ÉG | NON | 6 195 | 0 | -1 | 0 | 0 | 6 194 | 0 |
| | | 155306 | Cathcart, de Union à du Square-Phillips - réhab ÉG unit - Soum 322001 | NON | 0 | 4 776 | 25 151 | 1 456 | 0 | 31 383 | 44 |
| | | 155732 | Alexandre-De-Sève, du boul. Maisonnette à Logan - réhab ÉG unit- Soum329406 | NON | 0 | 0 | 11 646 | 50 406 | 25 185 | 87 237 | 130 |
| | | 155733 | Coupal, de Parthenais à Fullum - réhab ÉG unit - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 13 229 | 57 857 | 10 442 | 81 528 | 125 |
| | | 155734 | Montgomery, de Ontario à de Rouen - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 160 419 | 19 818 | 0 | 180 237 | 270 |
| | | 155738 | Wolfe, de Sherbrooke à Ontario - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 114 693 | 6 588 | 3 911 | 125 192 | 200 |
| | | 155747 | Messier, de Hochelaga à Sherbrooke - serv prof ÉG unit | NON | 0 | 0 | 1 602 | 0 | 0 | 1 602 | 0 |
| | | 155749 | De Bullion, de Charlotte à De Boisbriand - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 72 336 | 0 | 0 | 72 336 | 140 |
| | | 155752 | du Havre, de De Rouen à Hochelaga - reconst ÉG unit | NON | 0 | 0 | 963 948 | 245 535 | 1 209 483 | 261 | 0 |
| | | 155753 | du Havre, de De Rouen à Hochelaga - serv prof ÉG unit | NON | 0 | 0 | 61 688 | 26 182 | 102 413 | 0 | 0 |
| | | 155794 | Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof ÉG unit | NON | 0 | 0 | 11 631 | 0 | 0 | 11 631 | 0 |
| | | 155825 | Parthenais, de Coupal à Larivière - réhab ÉG unit - Soum 256903 | NON | 0 | 125 985 | 5 150 | 0 | -493 | 130 642 | 190 |
| | | 156518 | Des Érables, de Ontario à Disraeli - réhab ÉG unit - Soum 256903 | NON | 0 | 28 347 | -10 590 | 3 115 | -4 053 | 16 820 | 15 |
| | | 158085 | St-François-Xavier, de St-Paul à Place D'Youville - réhab ÉG UN-Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 80 964 | 34 075 | 115 039 | 205 | 0 |
| | | 158089 | Drummond, de Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 59 919 | 0 | -6 802 | 53 117 | 0 |
| | | 158093 | Montcalm, de Robin à Ontario - reconst ÉG | NON | 0 | 0 | 469 243 | 0 | 0 | 469 243 | 235 |
| | | 158094 | Montcalm, de Robin à Ontario - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 11 137 | 13 403 | 24 540 | 0 | 0 |
| | | 158104 | Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof ÉG - VMP 15-019-1 | NON | 0 | 0 | 6 099 | -5 584 | 515 | 0 | 0 |
| | | 160858 | Bleury, de Président Kennedy à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | 0 | 0 | 56 022 | 13 270 | 69 292 | 139 | 0 |
| | | 160859 | Jeanne-Mance, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG UN - Soum 329106 | NON | 0 | 0 | 201 761 | 0 | 201 761 | 261 | 0 |
| | | 160860 | Saint-Pierre, de la Commune à Place D'Youville - réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | 0 | 0 | 21 | 13 627 | 13 648 | 140 | 0 |
| 160861 | Tupper, de Saint-Marc à Saint-Mathieu - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 680 | 13 493 | 14 173 | 94 | 0 | | |
| 160862 | Hochelaga, de Sheppard à D'Iberville - réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | 0 | 0 | 16 930 | 76 875 | 10 265 | 104 070 | 160 | | |
| 160863 | Parthenais, de Larivière à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406 | NON | 0 | 0 | 298 950 | 10 780 | 769 | 310 498 | 490 | | |
| 160864 | Mansfield, de Boul. De Maisonnette à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 94 955 | 0 | 94 955 | 147 | 0 | | |
| 160866 | Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN - Soum 329406 | NON | 0 | 0 | 241 500 | 147 477 | 388 977 | 127 | 0 | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | | |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|---------------|
| Priorité 3 - Égout | Ville-Marie | 161675 | Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab EG unit - soum 330201-7 | NON | | | | 73 662 | 0 | 73 662 | 188 | | |
| | | 163486 | Larivière, de De Lorimier à Fullum - réhab ÉG unit | NON | | | | 118 177 | -420 | 117 757 | 242 | | |
| | | 163487 | Sherbrooke, de De la Visitation à Champlain - réhab ÉG unit | NON | | | | 189 221 | -777 | 188 444 | | | |
| | | 163514 | Dubuc, de De Bordeaux à De Lorimier - réhab ÉG unit | NON | | | | 42 392 | 0 | 42 392 | 66 | | |
| | | 163516 | Dorion, de La Fontaine à Sherbrooke - Réhab ÉG unit | NON | | 0 | 0 | 204 681 | 279 224 | 60 166 | 544 071 | 681 | |
| | | 165185 | Saint-Christophe, de De Maisonneuve à Ontario - réhab ÉG unit | NON | | | | | 23 568 | 36 792 | 60 360 | 256 | |
| | | 165186 | Seymour, de René-Lévesque à Tupper - Rehab ÉG unit | NON | | | | | 7 199 | 9 048 | 16 247 | 161 | |
| | | 165187 | Jeanne-Mance, de Président Kennedy à Sherbrooke - Rehab ÉG unit | NON | | | | | 2 590 | 34 090 | 36 680 | 190 | |
| | | 165188 | Saint-Mathieu, de Joseph-Manseau à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit | NON | | | | | 169 167 | 35 074 | 204 241 | 303 | |
| | | 165190 | Plessis, de boul. De Maisonneuve à Logan - Réhab ÉG unit | NON | | 0 | 0 | 32 668 | 52 507 | 54 915 | 140 090 | 98 | |
| | | 165432 | Iberville, de De Rouen à Hochelaga - réhab EG UN | NON | | | | | 133 750 | -11 138 | 122 611 | | |
| | | 165434 | Bercy, de de Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit | NON | | | | | 177 623 | -903 | 176 720 | 251 | |
| | | 165437 | Côte-des-Neiges, de Saint-Mathieu à du Docteur-Penfield - réhab ÉG unit | NON | | | | | 197 980 | -195 301 | 2 678 | | |
| | | 165438 | Parthenais, de René-Lévesque à Ste-Catherine - réhab ÉG unit | NON | | | | | 150 189 | 262 | 150 451 | 252 | |
| | | 165440 | De Champlain, de Logan à La Fontaine - réhab ÉG unit | NON | | | | | 77 594 | -269 | 77 325 | 112 | |
| | | 165445 | De Boisbriand, de Ste-Élisabeth à Sanguinet - réhab ÉG unit | NON | | | | | 29 450 | -699 | 28 751 | 50 | |
| | | 165917 | De Bordeaux, de Dubuc à Rouen - réhab EG unit | NON | | | | | 105 040 | 0 | 105 040 | | |
| | | 165963 | Logan, de Panet à Alexandre-de-Sève - rehab ÉG unit | NON | | | | | 102 447 | -1 765 | 100 682 | 137 | |
| | | 165967 | Peel (coté ouest), de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof ÉG unit | NON | | | | | 13 189 | 12 599 | 25 789 | 0 | |
| | | 166471 | Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - serv prof ÉG | NON | | | | | 30 808 | -336 | 30 472 | 0 | |
| | | 167167 | Peel, de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof rehab ÉG unit | NON | | | | | 4 017 | 0 | 4 017 | 0 | |
| | | 168079 | Macdonald, de Cosmos à Macdonald - réhab ÉG san | NON | | | | | 81 292 | 0 | 81 292 | | |
| | | Total Ville-Marie | | | | | 7 228 963 | 3 301 506 | 4 628 615 | 8 835 466 | 769 678 | 24 764 227 | 20 088 |
| | | | Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | 139265 | Pie-IX, de Crémazie à Jarry - reconst ÉG unit | NON | 584 012 | 10 653 | 44 712 | 19 461 | 0 | 658 838 | 280 |
| | | | | 139267 | Pie-IX, de Crémazie à Jarry - serv prof ÉG | NON | 0 | 16 343 | 2 997 | 1 337 | 0 | 20 676 | 0 |
| | | | | 143045 | Jarry, de Christophe-Colomb à Chambord - serv prof ÉG unit | NON | | | | 11 413 | 0 | 11 413 | 0 |
| | | | | 143762 | De Castelnaud, Alexandra à Saint-Laurent - reconst EG UN Soum 316401 | NON | | | | 505 659 | 511 843 | 1 017 502 | |
| | | | | 144895 | Saint-Michel, de Michel-Ange à Jarry - reconst ÉG unit_Soum 283901 | NON | 0 | 9 475 | 834 925 | 1 342 400 | 377 733 | 2 564 533 | 480 |
| | | | | 146243 | Saint-Denis, de Jean-Talon à Jarry - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 36 522 | 0 | 0 | 36 522 | 0 |
| | | | | 148650 | Saint-Michel, de Michel-Ange à Jarry - serv prof ÉG | NON | 0 | 0 | 822 | 48 558 | 3 157 | 52 537 | 0 |
| | | | | 151577 | Saint-Hubert, de Crémazie à De Liège - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 142 182 | 142 182 | 151 |
| | | | | 151578 | Saint-Dominique, de Villeray à Gounod - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 106 826 | 106 826 | 183 |
| | | | | 151579 | Saint-André, de Jarry à Mistral - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 95 830 | 95 830 | 154 |
| | | | | 151580 | Marquette, de Jean-Talon à Everett - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 186 079 | 186 079 | 271 |
| | | | | 151582 | 19e Avenue, de Bélair à Jean-talon - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 63 294 | 63 294 | 146 |
| | | | | 151583 | Durocher, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 154 741 | 154 741 | 260 |
| | | | | 151585 | Ferland, de Lajeunesse à De Chateaubriand - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 58 798 | 58 798 | 87 |
| | | | | 151588 | Jean-Talon, du Boul.Saint-Michel à Shelley - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 18 689 | 18 689 | 35 |
| | | | | 151589 | Saint-André, de Everett à Villeray - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | Oui | | | | | 230 308 | 230 308 | 403 |
| 151602 | Crémazie, de De Gaspé à Henri-Julien - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 49 657 | 49 657 | 73 | | |
| 151603 | De la Roche, de Jean-Talon à De Castelneau - Réhab ÉG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 94 304 | 94 304 | 161 | | |
| 151608 | Saint-Dominique, de Gounod à Jarry - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 172 061 | 172 061 | 273 | | |
| 151609 | Champagneur, de Crémazie à de Liège - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 214 574 | 214 574 | 357 | | |
| 151610 | Des Écores, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 248 160 | 248 160 | 356 | | |
| 151611 | Foucher, de Gounod à Jarry - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 79 830 | 79 830 | 140 | | |
| 151612 | Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 128 614 | 128 614 | 209 | | |
| 151613 | Saint-André, de Du Rosaire à Gounod - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 112 957 | 112 957 | 174 | | |
| 151614 | De Liège, de Jeanne-Mance à Jeanne-Mance - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 14 765 | 14 765 | 7 | | |
| 151615 | Marquette, de Everett à L.-O.-David - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | NON | | | | | 0 | 0 | | | |
| 151616 | Iberville, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 143 542 | 143 542 | 229 | | |
| 151618 | Everett, de 6e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 19 033 | 19 033 | 64 | | |
| 151619 | Guizot, de Berri à Lajeunesse - réhab ÉG unit - SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 47 483 | 47 483 | 42 | | |
| 151620 | Saint-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 119 552 | 119 552 | 181 | | |
| 151621 | Saint-André, de Jean-Talon à Everett - réhab EG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 161 809 | 161 809 | 284 | | |
| 152125 | 14e Avenue, de François-Perrault à Crémazie - réhab ÉG UN_SOUm 10139 | | | Oui | | | | | 60 202 | 60 202 | 85 | | |
| 155045 | Saint-Michel, de Shaugnassy à Michel-Ange - const ÉG unit-Soum283901 | NON | | | 819 527 | 1 428 466 | 56 037 | 2 304 030 | 565 | | | | |
| 155046 | Saint-Michel, de Shaugnassy à Michel-Ange - serv prof ÉG unit | NON | | 0 | 190 | 36 531 | 2 368 | 39 089 | 0 | | | | |
| 155057 | Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - reconst ÉG unit - Soum 223801 | NON | | | | 553 748 | 0 | 553 748 | 90 | | | | |
| 155058 | Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - Reconst ÉG unit - Serv prof | NON | | 0 | 10 142 | 25 252 | 0 | 35 394 | 0 | | | | |
| 155081 | Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN | NON | | 160 663 | 0 | 0 | 0 | 160 663 | 273 | | | | |
| 156130 | De Castelnaud, de Alexandra à Saint-Laurent - serv prof ÉG UN | NON | | | | | 45 478 | 5 185 | 50 663 | 0 | | | |
| 156234 | Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - reconst ÉG unit Soum : 10118 | NON | | | | | 2 031 | 25 954 | 27 985 | | | | |
| 156235 | Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - serv prof ÉG UN | NON | | | | | 2 299 | 752 | 3 050 | 0 | | | |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | Ancien PIQM? | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 -SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | |
|---------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Priorité 3 - Égout | Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | 157172 | Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy - serv prof ÉG | NON | | | | 9 225 | 43 | 9 269 | | |
| | | 159976 | Durocher, de Jarry à d'Anvers - réhab ÉG unit | NON | | | | 131 649 | 12 934 | 144 584 | 250 | |
| | | 159979 | Outremont, de Saint-Roch à Jarry - réhab ÉG unit | NON | | | | 196 545 | 1 | 196 546 | 485 | |
| | | 159981 | De Castelnau, de De La Roche à De Normanville - réhab EG unit - S 329407 | NON | | 0 | 0 | 14 493 | 3 245 | 50 857 | 68 595 | 47 |
| | | 159982 | Champagneur, de Ball à d'Anvers - réhab ÉG unit | NON | | | | 290 298 | 73 | 290 371 | 510 | |
| | | 159988 | Jean-Talon, de Bloomfield à Champagneur - réhab ÉG unit | NON | | | | 7 984 | 0 | 7 984 | 56 | |
| | | 159993 | Éverett, de De La Roche à De Normanville - réhab ÉG unit | NON | | | | 8 610 | -1 944 | 6 667 | 44 | |
| | | 160412 | Tillemont, de De Lorimier à D'Iberville - réhab ÉG unit | NON | | | | 244 186 | 3 326 | 247 512 | 440 | |
| | | 160414 | Fénelon, de François-Perrault à 17e Avenue - réhab ÉG unit | NON | | | | 14 154 | 781 | 14 936 | | |
| | | 161095 | Lajeunesse, de Dufour à Villeray - réhab ÉG unit | NON | | | | 129 029 | 68 864 | 197 893 | 423 | |
| | | 161100 | De Lorimier, de Belanger à Tillemont - réhab ÉG unit | NON | | | | 735 010 | -2 537 | 732 473 | 1 185 | |
| | | 161629 | Drolet, de Jarry à Guizot - réhab ÉG unit | NON | | | | 106 576 | 3 081 | 109 657 | | |
| | | 163304 | Pie-IX, de Bélair à Crémazie - réhab ÉG unit | NON | | | | 318 351 | 32 308 | 350 659 | | |
| | | 163305 | Crémazie, de Christophe-Colomb à Chambord - réhab ÉG unit | NON | | | | 49 916 | 123 139 | 173 054 | | |
| | | 163307 | Des Belges, de Jarry à Crémazie - réhab ÉG unit | NON | | | | 337 585 | 93 299 | 430 885 | | |
| | | 163778 | 13e Avenue, de Legendre à Louvain - reconst ÉG unit_Soum 316501 | NON | | | | 803 510 | 60 263 | 863 773 | 272 | |
| | | 163923 | 13e Avenue, de Legendre à Louvain - serv prof ÉG unit | NON | | | | 87 397 | 31 144 | 118 540 | | |
| | | 165192 | Bélanger, de 21e Avenue à 24e Avenue - réhab ÉG unit | NON | | | | 1 020 | 0 | 1 020 | 167 | |
| | | 165195 | Iberville, de L.-O.-David à Villeray - réhab ÉG unit | NON | | | | 48 368 | 3 118 | 51 486 | 92 | |
| | | 165737 | Drolet, de De Castelnau à Faillon - réhab ÉG UN | NON | | | | 150 852 | 575 | 151 427 | 254 | |
| | | 166872 | Pie-IX, de Jarry à 39e Rue - réhab ÉG unit | NON | | | | 101 648 | 55 375 | 157 022 | | |
| | | 168441 | Pie-IX, de Everett à Crémazie Est - réhab ÉG unit | NON | | | | 100 480 | 0 | 100 480 | | |
| | | Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | | | | | 744 675 | 36 471 | 1 764 331 | 7 898 269 | 4 241 020 | 14 684 766 |
| Total Priorité 3 - Égout | | | | | 27 997 428 | 19 373 848 | 30 055 443 | 55 490 851 | 23 525 621 | 156 443 192 | 131 372 | |
| Total général | | | | | 63 598 287 | 40 879 239 | 55 093 115 | 95 050 848 | 24 288 964 | 278 910 452 | 212 675 | |

TECQ 2014-2018 - ANCIENS PROJETS PIQM

| | |
|--------------|-------|
| Compétence | CORPO |
| Ancien PIQM? | Oui |

| Catégorie MAMROT | Arrondissement | Projet Simon | Intitulé sous projet | 2014 - SUBV | 2015 - SUBV | 2016 - SUBV | 2017 - SUBV | 2018-SUBV | TOTAL 2014-2018 | Longueur (m)2 | |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|
| Priorité 3 - Égout | Ahuntsic - Cartierville | 151639 | Clark, de Legendre à Chabanel - réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | 144 812 | 144 812 | 260 | |
| | | 151653 | Gouin, de De Poncheville à J.-J.-Gagnier - réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | 61 974 | 61 974 | 219 | |
| | | 151658 | De Lille, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | 158 072 | 158 072 | 253 | |
| | | 151660 | Saint-Denis, de Boulevard Crémazie à Émile-Journault-réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | 153 441 | 153 441 | 271 | |
| | | 158563 | Lajeunesse, de Crémazie à Émile-Journault - réhab EG UN - Soum 329405 | | | | | 126 547 | 126 547 | 0 | |
| | Total Ahuntsic - Cartierville | | | | | | | | 644 845 | 644 845 | 1 003 |
| | Anjou | 149954 | Galerias-d'Anjou,de Fontevrault à Jarry - réhab EG UN SOU M 10139 | | | | | | 11 488 | 11 488 | 30 |
| | | 149955 | Yves-Prévost,de Portage à Roi-René-réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | | 67 465 | 67 465 | 0 |
| | | 149956 | Jean-Talon,de Boul.des Galeries-d'Anjou à des Halles-Réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | | 51 055 | 51 055 | 0 |
| | | 150859 | Giraud, de Montesquieu à Giraud | | | | | | 279 661 | 279 661 | 0 |
| | | 150864 | Giraud, de Montesquieu à Giraud | | | | | | 288 136 | 288 136 | 0 |
| | Total Anjou | | | | | | | | 977 467 | 977 467 | 30 |
| | Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce | 144210 | Grey, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139 | | | | | | 138 767 | 138 767 | 245 |
| | | 144211 | De Vendôme, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum10139 | | | | | | 56 175 | 56 175 | 99 |
| | | 144212 | Marlowe, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139 | | | | | | 40 993 | 40 993 | 75 |
| | | 144216 | Sherbrooke, de Décarie à limite arrondissement - réhab ÉG- Soum 10139 | | | | | | 205 405 | 205 405 | 176 |
| | | 150723 | Vendôme, de Sherbrooke à Côte-St-Antoine - réhab ÉG unit- Soum 10139 | | | | | | 173 688 | 173 688 | 227 |
| | | 150729 | Hingston, de Fielding à Côte-St-Luc - réhab ÉG-Soum 10139 | | | | | | 171 277 | 171 277 | 280 |
| | | 150737 | Cochrane Place, de Décarie à Fin de rue - réhab ÉG unit-Soum 10139 | | | | | | 99 394 | 99 394 | 146 |
| | | 150738 | Melrose, de Somerled à Chemin de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139 | | | | | | 68 056 | 68 056 | 117 |
| | | 150739 | Cumberland, de Chester à ch. de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139 | | | | | | 62 997 | 62 997 | 94 |
| | | 150755 | Appleton(5288415), de Decelles à Hudson - réhab ÉG unit- Soum 10139 | | | | | | 25 819 | 25 819 | 50 |
| | | 151207 | Connaught,de Saint-Jacques à Harley - réhab ÉG unit-Soum 10139 | | | | | | 76 539 | 76 539 | 120 |
| | | Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce | | | | | | | | 1 119 110 | 1 119 110 |
| | Lachine | 143967 | Remembrance, de 32e Avenue à 28e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139 | | | | | | 87 935 | 87 935 | 83 |
| | | 151209 | Victoria, de 3 ave. à 1re ave. - réhab ÉG unit- Soum 10139 | | | | | | 85 101 | 85 101 | 162 |
| | Total Lachine | | | | | | | | 173 036 | 173 036 | 245 |
| LaSalle | 146041 | Bonnier, de Gagné à 14e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139 | | | | | | 124 967 | 124 967 | 83 | |
| | 146548 | Thierry, de Cordner à Doyle - réhab ÉG unit - Soum 10139 | | | | | | 83 406 | 83 406 | 76 | |
| | 146549 | Galarneau, de Kless à Raymond - réhab ÉG unit - Soum 10139 | | | | | | 87 957 | 87 957 | 80 | |
| | 146550 | Simonne, de Gagné à 15e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139 | | | | | | 78 227 | 78 227 | 130 | |
| | 151210 | LaSalle, de 78e Avenue à 75e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139 | | | | | | 90 717 | 90 717 | 139 | |
| | 151211 | Dupras, de Saint-Patrick à Jeannette - réhab ÉG unit - Soum 10139 | | | | | | 68 750 | 68 750 | 172 | |
| Total LaSalle | | | | | | | | 534 023 | 534 023 | 680 | |
| Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | 146078 | Cadillac, de Pierre-de-Coubertin à De Marseille - réhab ÉG UN SOU M 10139 | | | | | | 108 024 | 108 024 | 0 | |
| | 146167 | Henri-De-Salières, de Dugas à De Marseille - réhab ÉG UN SOU M 10139 | | | | | | 53 030 | 53 030 | 0 | |
| | 146168 | Hochelaga, de Pie-IX à Desjardins - réhab ÉG UN SOU M 10139 | | | | | | 35 165 | 35 165 | 0 | |
| | 146169 | Pierre-de-Coubertin, de Cadillac à Du Quesne - réhab ÉG UN SOU M 10139 | | | | | | 49 979 | 49 979 | 0 | |
| | 146170 | Vimont, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG UN SOU M 10139 | | | | | | 153 193 | 153 193 | 0 | |
| | 149010 | Adam, de Morgan à Letourneux - Réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | | 62 643 | 62 643 | 0 | |
| | 149013 | De Chambly, de Hochelaga à De Rouen - Réhab EG UN | | | | | | 182 227 | 182 227 | 0 | |
| | 149019 | Joliette, de Hochelaga à Sherbrooke - Réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | | 164 430 | 164 430 | 0 | |
| | 149020 | Lacordaire, de Turenne à Pierre-Bédard - Réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | | 216 923 | 216 923 | 0 | |
| | 149021 | Mousseau, de Tellier à Dubuisson - Réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | | 156 841 | 156 841 | 0 | |
| | 149022 | Ontario, de Mercier à Lebrun - Réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | | 47 625 | 47 625 | 0 | |
| | 149023 | Sainte-Catherine, de Viau à De Ville-Marie - Réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | | 76 692 | 76 692 | 0 | |
| | 149918 | Sherbrooke, de Radisson à Trianon - Réhab EG UN_SOU M 10139 | | | | | | 34 590 | 34 590 | 0 | |
| | 150829 | Adam,de de Ville-Marie à Vimont - réhab égout_UN SOU M 10139 | | | | | | 47 105 | 47 105 | 0 | |
| | 150853 | Adam, de Vimont à Vimont - réhab égout_UN SOU M 10139 | | | | | | 36 626 | 36 626 | 0 | |
| | 150854 | Letourneux , de Ontario à deRouen - réhab ÉG UN SOU M 10139 | | | | | | 123 503 | 123 503 | 0 | |

| | |
|--------------|-------|
| Compétence | CORPO |
| Ancien PIQM? | Oui |

| | | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|-----|
| Priorité 3 - Égout | Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | 151766 Adam, de Théodore à Viau - Réhab ÉG UN SOUM 10139 | 167 964 | 167 964 | 214 | |
| | | 151768 DeCadillac, Ontario à Dubuisson - Réhab ÉG UN SOUM 10139 | 126 320 | 126 320 | 179 | |
| | | 151775 Morgan, de Ontario à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit - AO-10139 | 50 474 | 50 474 | 33 | |
| | | 151778 Ontario, de Pie-IX à Letourneux - Réhab ÉG unit_ - AO-10139 | 165 652 | 165 652 | 219 | |
| | | 152036 Joffre, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - Rehab EG UN SOUM 10139 | 132 555 | 132 555 | 172 | |
| | | 152037 Louis-Veuillot, de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - Rehab EG UN_SOUM 10139 | 375 583 | 375 583 | 237 | |
| | | 142929 Valois, de Ontario à de Rouen | 525 184 | 525 184 | 0 | |
| | | 142931 Valois, de Ontario à de Rouen | 1 039 314 | 1 039 314 | 0 | |
| | | 142933 Bourbonnière, de Ontario à de Rouen | 817 362 | 817 362 | 0 | |
| | | 143744 des Érables, de Bélanger à Jean-Talon | 488 505 | 488 505 | 0 | |
| | | 145365 de Rouen, de Nicolet à Valois | 174 756 | 174 756 | 0 | |
| | | 145368 de Rouen, de Nicolet à Valois | 425 870 | 425 870 | 0 | |
| | | 145947 des Érables, de Bélanger à Jean-Talon | 485 625 | 485 625 | 0 | |
| | | 148756 Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame | 155 320 | 155 320 | 0 | |
| | | 148759 Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame | 281 061 | 281 061 | 0 | |
| | | Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve | 6 960 141 | 6 960 141 | 1 054 | |
| | | Montréal-Nord | | | | |
| | | | 149936 De Paris, de Martial à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139 | 57 593 | 57 593 | 146 |
| | | | 149937 De Castille, de Georges-Pichet à L'Archevêque - réhab EG UN_SOUM 10139 | 93 277 | 93 277 | 149 |
| | | | 149938 Racette, de Industriel à D'Amiens - réhab EG UN_SOUM 10139 | 20 366 | 20 366 | 87 |
| | | | 149939 Henri-Bourassa, de De Cobourg à Des Laurentides-réhab EG UN_SOUM 10139 | 42 031 | 42 031 | 35 |
| | | | 149940 Saint-Julien, de De Castille à De Charlevoix - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 20 633 | 20 633 | 70 |
| | | | 149941 Lacordaire, de Léger à Joseph-Dufresne-réhab EG UN_SOUM 10139 | 27 136 | 27 136 | 87 |
| | | | 149942 De Bruxelles, de Prieur à Monselet - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 20 105 | 20 105 | 90 |
| | | | 149946 Villeneuve, de Boul.Langelier à Boulevard Rolland - Réhab EG UN SOUM 10139 | 45 148 | 45 148 | 113 |
| | | Total Montréal-Nord | 326 290 | 326 290 | 777 | |
| | | Outremont | | | | |
| | | 149654 Querbes, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139 | 161 484 | 161 484 | 263 | |
| | | 149655 De L'Épée, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139 | 156 075 | 156 075 | 263 | |
| | | 150703 Hartland, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139 | 142 463 | 142 463 | 244 | |
| | | 150704 Prat, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139 | 150 256 | 150 256 | 258 | |
| | Total Outremont | 610 278 | 610 278 | 1 028 | | |
| | Plateau Mont-Royal | | | | | |
| | | 147080 Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab EG UN SOUM 10139 | 373 339 | 373 339 | 528 | |
| | | 150708 Chambord, de Rachel à Marie-Anne - réhab EG UN_SOUM 10139 | 168 110 | 168 110 | 225 | |
| | | 150712 Gifford, de Mentana à Garnier - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 278 949 | 278 949 | 292 | |
| | | 150713 Saint-Dominique, de Laurier à Fairmount - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 110 535 | 110 535 | 172 | |
| | | 150714 Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 0 | 0 | 0 | |
| | | 150715 Maguire, de Boulevard Saint-Laurent à De Gaspé - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 159 670 | 159 670 | 187 | |
| | | 150718 Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 193 869 | 193 869 | 236 | |
| | | 150719 Resther, de Boucher à Saint-Grégoire - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 60 832 | 60 832 | 102 | |
| | | 150724 Drolet, de Du Carmel à Laurier - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 342 975 | 342 975 | 409 | |
| | | 151098 De Lanaudière, de Saint-Joseph à Du Mont-Royal - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 264 009 | 264 009 | 406 | |
| | | 151100 Boyer, de Marie-Anne à Du Mont-Royal - réhab EG UN_SOUM 10139 | 130 177 | 130 177 | 207 | |
| | | 151101 Montgomery, de Sherbrooke à Rachel - Réhab EG UN | 74 485 | 74 485 | 121 | |
| | | 151285 Rachel, de Gascon à Hogan - Réhab EG UN_SOUM 10139 | 98 552 | 98 552 | 98 | |
| | Total Plateau Mont-Royal | 2 255 501 | 2 255 501 | 2 983 | | |
| | Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles | | | | | |
| | | 145394 53e Avenue, de Victoria à De Montigny - réhab ÉG UN SOUM 10139 | 30 934 | 30 934 | 97 | |
| | | 150872 2e Avenue, de Notre-Dame à Prince-Albert - réhab ÉG UN SOUM 10139 | 79 517 | 79 517 | 187 | |
| | | 150873 5e Avenue, de Sainte-Catherine à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139 | 154 170 | 154 170 | 478 | |
| | | 150874 13e Avenue, de René-Lévesque à Reeves - réhab ég UN SOUM 10139 | 18 179 | 18 179 | 67 | |
| | | 150876 59e Avenue, de De Montigny à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139 | 43 766 | 43 766 | 73 | |
| | | 150877 63e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ég UN SOUM 10139 | 16 399 | 16 399 | 54 | |
| | | 150878 65e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ÉG UN SOUM 10139 | 15 010 | 15 010 | 45 | |
| | Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles | 357 975 | 357 975 | 1 001 | | |
| | Rosemont - Petite-Patrie | | | | | |
| | | 147215 Bellechasse, de Saint-Laurent à Casgrain - réhab EG UN SOUM 10139 | 111 089 | 111 089 | 133 | |
| | | 147216 Bellechasse, de Casgrain à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139 | 153 243 | 153 243 | 147 | |
| | | 147221 Beaubien, de 39e Avenue à 41e Avenue - Réhab EG UN SOUM 10139 | 61 630 | 61 630 | 151 | |
| | | 150652 De Lorimier, de Rosemont à Bellechasse - réhab EG UN_SOUM 10139 | 99 759 | 99 759 | 158 | |

| | |
|--------------|-------|
| Compétence | CORPO |
| Ancien PIQM? | Oui |

| | | | | | |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|--------------|
| Priorité 3 - Égout | Rosemont - Petite-Patrie | 150653 Bélanger, de Alma à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139 | 61 009 | 61 009 | 75 |
| | | 150656 Marconi, de Alexandra à Jean-Talon - Réhab EG UN SOUM 10139 | 135 539 | 135 539 | 208 |
| | Total Rosemont - Petite-Patrie | | 622 269 | 622 269 | 872 |
| | Saint-Laurent | 151685 Du Collège, de Lindsay à Buchanan- réhab ÉG UN- Soum 10139 | 102 109 | 102 109 | 85 |
| | | 151687 Côte-Vertu, de Saint-François-Xavier à Basile-Moreau-réhab ÉG UN | 164 143 | 164 143 | 139 |
| | | 151688 Côte-Vertu, de Basile-Moreau à Dutrisac-réhab EG-Soum 10139 | 112 037 | 112 037 | 97 |
| | | 151689 Côte-Vertu, de Champigny à Rimbault - réhab EG-Soum 10139ab EG-Soum 10139 | 66 302 | 66 302 | 133 |
| | | 151690 Henri-Bourassa, de Pitfield à Valiquette - réhab EG -Soum 10139 | 74 383 | 74 383 | 116 |
| | | 151691 Gohier, de Beaudet à de l' Église - réhab EG UN - Soum 10139 | 78 609 | 78 609 | 170 |
| | | 152157 Du Collège, De Buchanan à Gohier - réhab ÉG unit - Soum 10139 | 127 752 | 127 752 | 180 |
| | Total Saint-Laurent | | 725 335 | 725 335 | 920 |
| | Sud-Ouest | 146816 Bourgeois, de Le Ber à Extrimité Est/Wellington - réhab EG unit - S.10139 | 157 941 | 157 941 | 249 |
| | | 146818 Charon, de Le Ber à Dick-Irvin - réhab EG unit - Soum 10139 | 146 118 | 146 118 | 241 |
| | | 146844 Laurendeau, de Woodland à Emard - réhab EG unit - Soum 10139 | 105 229 | 105 229 | 171 |
| | | 146846 Springland, de D'Aragon à Briand - réhab EG unit - Soum 10139 | 97 851 | 97 851 | 157 |
| | | 146847 Egan, de Laurendeau à De la Vérendrye - réhab EG unit - Soum 10139 | 239 501 | 239 501 | 384 |
| | | 146849 Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139 | 152 792 | 152 792 | 245 |
| | | 146850 Hadley, de Woodland à Emard - réhab EG unit- Soum 10139 | 123 572 | 123 572 | 185 |
| | | 146852 Springland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139 | 153 838 | 153 838 | 238 |
| | | 146858 Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - réhab EG - Soum 10139 | 73 165 | 73 165 | 88 |
| | | 150662 Thérien, de Notre-Dame à Limite Nord - réhab EG UN - Soum 10139 | 80 971 | 80 971 | 119 |
| | | 150664 Fortune, de Wellington à Hall - Réhab EG UN - Soum 10139 | 58 720 | 58 720 | 96 |
| | | 150665 Jacques-Hertel, de Drake à De la Vérendrye - Réhab EG UN- Soum 10139 | 26 894 | 26 894 | 58 |
| | | 150666 De Sébastopol, de Wellington à Le Ber - réhab EG UN - Soum 10139 | 212 078 | 212 078 | 368 |
| | | 151482 Briand, de De Villiers à Saint-Patrick - réhab EG UN - Soum 10139 | 108 902 | 108 902 | 167 |
| | | 151483 Delinelle, de Acorn à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139 | 97 843 | 97 843 | 156 |
| | | 151484 De la Congrégation, de Wellington à Le Ber - Réhab EG UN - Soum 10139 | 260 099 | 260 099 | 225 |
| | | 151485 Lacasse, de Thérien à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139 | 53 011 | 53 011 | 95 |
| | | 151486 Rose-de-Lima, Lionel-Groulx à Saint-Antoine - Réhab EG UN - Soum 10139 | 162 945 | 162 945 | 262 |
| | Total Sud-Ouest | | 2 311 470 | 2 311 470 | 3 504 |
| | Verdun | 146224 LaSalle, de Lloyd-George à Crawford - réhab ÉG - Soum 10139 | 45 972 | 45 972 | 85 |
| | Total Verdun | | 45 972 | 45 972 | 85 |
| | Ville-Marie | 145640 De Bordeaux, de Ontario à Dubuc - Rehab EG - Soum 10139 | 53 016 | 53 016 | 82 |
| | 145643 Cartier, de René-Lévesque à Maisonneuve - réhab EG - Soum 10139 | 188 545 | 188 545 | 291 | |
| | 145647 Sheppard, de De Rouen a Hochelaga - Rehab EG - Soum 10139 | 118 249 | 118 249 | 192 | |
| | 145660 De Rouen, de De Bordeaux a De Lorimier - Rehab EG - Soum 10139 | 27 256 | 27 256 | 49 | |
| | 146384 Alexandre-DeSeve, de Sainte-Catherine a Maisonneuve - Rehab EG - Soum 10139 | 83 902 | 83 902 | 124 | |
| | 146391 Prince-George, de Harmony a Fullum - Rehab EG UN- Soum 10139 | 42 750 | 42 750 | 78 | |
| Total Ville-Marie | | 513 719 | 513 719 | 816 | |
| Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | 151577 Saint-Hubert, de Crémazie à De Liège - réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 142 182 | 142 182 | 151 | |
| | 151578 Saint-Dominique, de Villeray à Gounod - réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 106 826 | 106 826 | 183 | |
| | 151579 Saint-André, de Jarry à Mistral - réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 95 830 | 95 830 | 154 | |
| | 151580 Marquette, de Jean-Talon à Everett - réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 186 079 | 186 079 | 271 | |
| | 151582 19e Avenue, de Bélair à Jean-talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 63 294 | 63 294 | 146 | |
| | 151583 Durocher, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 154 741 | 154 741 | 260 | |
| | 151585 Ferland, de Lajeunesse à De Chateaubriand - réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 58 798 | 58 798 | 87 | |
| | 151588 Jean-Talon, du Boul.Saint-Michel à Shelley - réhab ÉG UN SOUM 10139 | 18 689 | 18 689 | 35 | |
| | 151589 Saint-André, de Everett à Villeray - réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 230 308 | 230 308 | 403 | |
| | 151602 Crémazie, de De Gaspé à Henri-Julien - réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 49 657 | 49 657 | 73 | |
| | 151603 De la Roche, de Jean-Talon à De Castelneau - Réhab ÉG UN_SOUM 10139 | 94 304 | 94 304 | 161 | |
| | 151608 Saint-Dominique, de Gounod à Jarry - réhab EG UN_SOUM 10139 | 172 061 | 172 061 | 273 | |
| | 151609 Champagnieur, de Crémazie à de Liège - réhab EG UN_SOUM 10139 | 214 574 | 214 574 | 357 | |
| | 151610 Des Écores, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139 | 248 160 | 248 160 | 356 | |
| | 151611 Foucher, de Gounod à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139 | 79 830 | 79 830 | 140 | |
| | 151612 Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139 | 128 614 | 128 614 | 209 | |
| | 151613 Saint-André, de Du Rosaire à Gounod - réhab EG UN_SOUM 10139 | 112 957 | 112 957 | 174 | |

| | |
|--------------|-------|
| Compétence | CORPO |
| Ancien PIQM? | Oui |

| | | | | | |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|-----|
| Priorité 3 - Égout | Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | 151614 De Liège, de Jeanne-Mance à Jeanne-Mance - réhab EG UN_SOUM 10139 | 14 765 | 14 765 | 7 |
| | | 151616 Iberville, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139 | 143 542 | 143 542 | 229 |
| | | 151618 Everett, de 6e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN_SOUM 10139 | 19 033 | 19 033 | 64 |
| | | 151619 Guizot, de Berri à Lajeunesse - réhab ÉG unit - SOUM 10139 | 47 483 | 47 483 | 42 |
| | | 151620 Saint-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab EG UN_SOUM 10139 | 119 552 | 119 552 | 181 |
| | | 151621 Saint-André, de Jean-Talon à Everett - réhab EG UN_SOUM 10139 | 161 809 | 161 809 | 284 |
| | | 152125 14e Avenue, de François-Perrault à Crémazie - réhab ÉG UN SOUM 10139 | 60 202 | 60 202 | 85 |
| | Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension | 2 723 291 | 2 723 291 | 4 325 | |
| Total Priorité 3 - Égout | | 20 900 722 | 20 900 722 | 20 952 | |
| Total général | | 20 900 722 | 20 900 722 | 20 952 | |



Dossier # : 1194784001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 \$ toutes taxes incluses. |

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.
2. D'autoriser le paiement de la cotisation 2019-2020 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 299 125,14 \$.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-01-17 16:46

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1194784001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 \$ toutes taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités. Il est important que la Ville de Montréal soit membre de la FCM, afin de participer à cette seule tribune vouée à la défense des intérêts des municipalités auprès du gouvernement du Canada. La FCM permet aux municipalités canadiennes de se regrouper pour parler d'une seule et même voix au gouvernement fédéral.

La Ville de Montréal a trois postes désignés au conseil d'administration de la FCM qui sont occupés pour le mandat 2018-2019 par Mme Stephanie Watt, conseillère de ville du district Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, M. Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et M. Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0251 - 19 février 2018 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 - Dépense de 291 077,75 \$, taxes incluses.

CM17 0170 - 20 février 2017 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 - Dépense de 276 158,52 \$.

CM16 0243 - 22 février 2016 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Dépense de 235 396,46 \$.

CM15 0328 - 23 mars 2016 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 - Dépense de 230 767,80 \$.

CM14 0171 - 24 février 2014: Adhésion de la Ville à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 - Dépense de 225 979,20 \$.

DESCRIPTION

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est un forum qui permet de créer des coalitions et de promouvoir des revendications communes (transport en commun, infrastructures, environnement, logement abordable, prévention de la criminalité, etc.). La FCM est formée d'une assemblée générale de plus de 2000 membres, d'un conseil national d'administration, d'un comité exécutif, de cinq comités régionaux, de neuf comités politiques permanents et d'un secrétariat. La Ville de Montréal est présente depuis plusieurs années au sein des principales instances de la FCM et a assumé la présidence de l'organisme de juin 2013 à juin 2014.

JUSTIFICATION

L'adhésion de la Ville de Montréal à la FCM représente un intérêt à la fois politique et financier. En étant membre de la FCM, la mairesse de Montréal est automatiquement membre du Caucus des maires des grandes villes canadiennes (BCMC). Les efforts du BCMC et de la FCM ont notamment mené, ces dernières années, au remboursement complet de la TPS aux municipalités, à l'accélération et l'augmentation des programmes d'infrastructures, au partage d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur les carburants, au Fonds vert, aux changements réglementaires en matière de sécurité ferroviaire. Les priorités stratégiques de Montréal concordent avec l'agenda urbain des grandes villes, soit le logement social et abordable, le transport collectif et les infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2019-2020, les frais d'adhésion pour la Ville de Montréal s'établissent à 299 125,14 \$ toutes taxes incluses, soit un taux de base de 425,41 \$ auquel s'additionnent les frais de 0,1524 \$ per capita, pour une population de 1 704 694 habitants. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation, sont prévus au budget 2019 du Bureau des relations gouvernementales et municipales sous réserve d'approbation du budget par les instances.

Aussi, il a été décidé que la Ville de Montréal ne contribuerait pas au fonds spécial de représentation au montant de 85 771,35 \$, cette contribution étant volontaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal d'unir sa voix à celles des autres municipalités canadiennes afin de défendre leurs intérêts auprès du gouvernement fédéral.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, puisqu'il s'agit du paiement d'une cotisation annuelle récurrente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

Tél : 514 872-4460
Télécop. : 514 872-6067

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Tél : 514-872-7578
Télécop. : 514 872-6067

Le : 2019-01-15



Un message de la présidente

FCM

Renouvelez votre adhésion à la FCM pour 2019-2020

Bonjour M. Serge Lamontagne,

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux du Canada, la voix qui présente vos priorités municipales au gouvernement fédéral. En tant que membre de la FCM, vous avez un accès exclusif à de précieuses ressources pour vous aider à renforcer votre collectivité. Et vous contribuez par le fait même à bâtir un pays encore meilleur. Ensemble, nous avons marqué l'histoire des gouvernements municipaux de toutes les tailles et de toutes les régions du Canada. Et c'est loin d'être terminé.

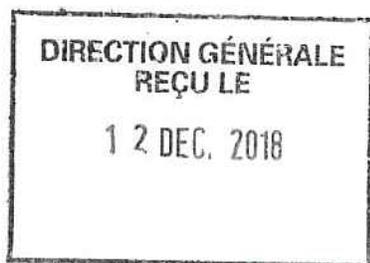
Le moment est venu de renouveler l'adhésion à la FCM de la Ville de Montréal. Votre facture de cotisation de membre pour 2019-2020 est jointe à la présente lettre. Je tiens à vous remercier de faire de notre partenariat une priorité.

Pour la FCM, la réussite repose sur le partenariat. Par exemple, en consolidant notre partenariat avec le gouvernement fédéral, nous avons réalisé des gains sans précédent pour les municipalités, comme de nouveaux investissements d'ampleur historique dans les infrastructures et la nouvelle stratégie nationale sur le logement. Mais, de tous nos partenaires, ce sont les gouvernements municipaux comme le vôtre qui sont les plus précieux.

Notre partenariat réunit près de 2 000 petites et grandes municipalités, représentant plus de 90 % de tous les citoyens du pays. En réalité, notre force réside dans cette voix puissante et unanime. Et c'est cette voix unie qui est en passe de redéfinir le fonctionnement de notre pays. Voilà, en quelques mots, la raison pour laquelle il est si important que vous renouveliez votre adhésion.

Sur la page suivante, découvrez les résultats concrets obtenus par la FCM et un aperçu de l'année prochaine qui s'annonce cruciale pour les gouvernements municipaux. Je vous invite aussi à visiter le fcm.ca/accueil/adhesion pour constater tous les avantages dont vous pourriez profiter en étant membre de la FCM.

Imaginez le jour où les élus municipaux canadiens disposeront de tous les outils nécessaires pour bâtir des villes et des collectivités compétitives et agréables; où le gouvernement de proximité, celui qui est le plus proche des citoyens, aura la place qui lui revient à la table des bâtisseurs du pays. C'est ce genre de pays que nous voulons bâtir. En tant que membre de la FCM, votre municipalité peut faire partie de ces bâtisseurs.



VICKI-MAY HAMM
Mairesse de Magog (Québec)
Présidente de la FCM

► Des résultats concrets à votre intention

Notre influence ne cesse de grandir à Ottawa, que ce soit auprès des analystes politiques, des ministres, des chefs de l'opposition ou du premier ministre, et elle nous permet d'assurer de nouveaux investissements dans les priorités municipales. Au cours des trois dernières années seulement, les démarches soutenues de la FCM ont mené à l'adoption de la première **stratégie nationale sur le logement** de l'histoire du Canada et du plus ambitieux **plan fédéral d'infrastructures de 180 milliards de dollars**.

De plus, la FCM ne cesse d'offrir de plus en plus de ressources directement à nos membres. Le *Guide municipal sur la légalisation du cannabis* que nous avons publié récemment en est un bon exemple. Et bien entendu, l'expertise liée au renforcement des capacités et les fonds assurés par les **programmes de la FCM** aident les gouvernements municipaux comme

le vôtre à devenir toujours plus efficaces, que ce soit sur le plan de la gestion des actifs, de la résilience face aux changements climatiques ou des partenariats avec les communautés autochtones.

Les résultats que nous avons obtenus au fil des ans auprès des gouvernements fédéraux de toutes les couleurs politiques parlent d'eux-mêmes. La FCM a joué un rôle déterminant dans la réalisation de gains substantiels comme le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence et le remboursement de la TPS aux municipalités. L'an dernier seulement, les municipalités ont reçu plus de 3 milliards de dollars de ces deux programmes. Grâce aux efforts de représentation de la FCM, **les transferts directs aux municipalités ont presque triplé depuis 2005**.

► À l'aube d'une année cruciale

Nous amorçons une année charnière au pays, une année pendant laquelle nous aurons une discussion attendue depuis longtemps sur la façon dont les différents ordres de gouvernement doivent travailler de concert pour bien servir nos concitoyens. **Il s'agit là d'une conjoncture favorable pour nous tous.**

D'année en année, les municipalités doivent faire toujours plus pour le pays : stimuler l'économie, s'attaquer aux changements climatiques, mettre en œuvre la légalisation du cannabis sur le terrain, etc. Nous acceptons ces changements. En revanche, la seule chose qui semble immuable est le cadre fiscal et législatif désuet qui régit nos opérations. Il est temps de le changer.

Convenablement outillées sur le long terme, les municipalités peuvent véritablement réaliser leur

plein potentiel. C'est ce message que nous répèterons à tous les partis politiques nationaux d'ici les prochaines élections fédérales qui auront lieu dans moins d'un an. Le conseil d'administration de la FCM est déterminé à imposer cette vision sur toutes les tribunes, et c'est la raison pour laquelle il a chargé le personnel de la FCM d'organiser la campagne préélectorale la plus intensive de notre histoire.

Cet effort stratégique misera sur nos membres, dont votre municipalité. Pour commencer, nous vous demandons d'appuyer le Fonds spécial de représentation de la FCM (fcm.ca/fondsderepresentation) et, surtout, ***de maintenir votre adhésion en cette année cruciale.*** Tout au long de l'année, nous vous demanderons de diffuser notre message, et nous vous fournirons des outils pour le faire.



FEDERATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES

FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

Membership Invoice
2019-2020
Facture d'adhésion

24, rue Clarence Street
Ottawa, Ontario K1N 5P3
T. 613-241-5221
F. 613-241-7440

Lamontagne, Serge
Ville de Montréal
275, rue Notre Dame Est
Montréal, Quebec / Québec H2Y 1C6
Canada

INVOICE / FACTURE: INV-15535-S4J5T3
DATE: 11/02/2018
ACCOUNT / COMPTE: 593
DUE DATE / DATE LIMIT: 04/01/2019

| ITEM / DESCRIPTION | QTY / QTE | RATE / TAUX | SUB-TOTAL / | | | TOTAL |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| | | | SOUS-TOTAL | GST / TPS | QST / TVQ | |
| Base fee per your population/ Taux de base selon votre population | 1 | \$370.00 | \$370.00 | \$18.50 | \$36.91 | \$425.41 |
| Per capita dues calculated per your population/Frais de cotisation calculés selon votre population | 1,704,694 | \$0.1524 | \$259,795.37 | \$12,989.77 | \$25,914.59 | \$298,699.73 |
| Outstanding Advocacy Fund Contribution (voluntary) / Solde de la contribution au fonds spécial de représentation (volontaire) | 1 | \$74,600.00 | \$74,600.00 | \$3,730.00 | \$7,441.35 | \$85,771.35 |
| TOTAL | | | \$334,765.37 | \$16,738.27 | \$33,392.85 | \$384,896.49 |

PAID AMOUNT / MONTANT PAYÉ: \$0.00
BALANCE DUE / MONTANT DÛ: \$384,896.49

PAYMENT / PAIEMENT

By cheque payable to / Par chèque à l'ordre de
Federation of Canadian Municipalities
Fédération canadienne des municipalités

By Electronic Funds Transfer /
Par transfert électronique de fonds

Royal Bank of Canada (RBC)
90 Sparks St, Ottawa, ON K1P 5T7
Transit Number/Numéro de transit: 00006
Account Number/Numéro de compte: 1006063

HST # / No. de TVH: 11891 3938 RT0001
QST # / No. de TVQ: 1202728231 TQ 0001

accountsreceivable@fcm.ca/comptesrecevables@fcm.ca
Ref No. / No. de référence: 593

Learn all about FCM's Special Advocacy Fund
<https://fcm.ca/advocacyfund>

Apprenez en plus à propos du Fonds spécial de
représentation de la FCM
<https://fcm.ca/fondsderrepresentation>

Dossier # : 1194784001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Objet : | Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 \$ toutes taxes incluses. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 11947840001 Adhésion FCM.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposé au Budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-16

Michelle DE GRAND-MAISON
Professionnelle (exp) - Chef d'équipe
Tél : 514-872-7512
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1190843001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Ratifier la dépense de 487,08 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 14 et 15 janvier 2019, à Rouyn-Noranda (Québec), dans le cadre de sa tournée des régions. |

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 487,08 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 14 et 15 janvier 2019, à Rouyn-Noranda (Québec), dans le cadre de sa tournée des régions;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-22 14:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190843001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Ratifier la dépense de 487,08 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 14 et 15 janvier 2019, à Rouyn-Noranda (Québec), dans le cadre de sa tournée des régions. |

CONTENU

CONTEXTE

Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour croître, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables. C'est dans cet esprit que la mairesse de Montréal a entrepris une tournée des régions qui a débuté en Abitibi-Témiscamingue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La mairesse de Montréal a été invitée comme conférencière à l'occasion d'un dîner organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.

JUSTIFICATION

La présence de la mairesse de Montréal sur la scène régionale renforce les liens entre Montréal et les régions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| | 2019 |
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90 | 487,08 \$ |

Les frais d'hébergement (une nuitée) ont été pris en charge par la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretenir des liens avec les régions du Québec permet de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-22

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

Tél : 514 872-2798
Télécop. : 514 872-4059

Tél : 514-872-1063
Télécop. : 514 872-4059

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-01-22


DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
 Absence, voyage et frais

| NOM DU VOYAGEUR (employé) | FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu) |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| NOM : Mme Valérie Plante #1190843001 | NOM : |
| UNITÉ D'AFFAIRES : Cabinet de la mairesse et du comité exécutif | # FOURNISSEUR : |
| # MATRICULE : 100108967 | # BON DE COMMANDE : |
| OBJET DU DÉPLACEMENT : Tournée des régions | OU # ENGAGEMENT DE GESTION : n/a |
| LIEU DU DÉPLACEMENT : Rouyn-Noranda | Québec <input checked="" type="checkbox"/> Hors Québec <input type="checkbox"/> |
| DATE(S) DU DÉPLACEMENT : 14 et 15 janvier 2019 | |

| PARTIE 1 ESTIMÉ DES DÉPENSES | | | PARTIE 2 DÉPENSES RÉELLES | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| | Employé | Fournisseur ou carte corporative | Employé | Fournisseur ou carte corporative |
| Frais de transport | | | | |
| Transport en commun | | | | |
| Avion - Train (classe économique) | | | | 487.08 \$ |
| Taxi | | | | |
| Stationnement | | | | |
| Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage») | | | | |
| Frais de repas | | | | |
| Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte) | | | | |
| Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe D du Conseil national mixte) | | | | |
| Frais d'hébergement | | | | |
| Établissement hôtelier - logements commerciaux | | | | |
| Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit) | | | | |
| Frais médicaux | | | | |
| Autres frais | | | | |
| Frais d'inscription - colloque/congrès | | | | |
| Faux frais : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier) | | | | |
| Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.) | | | | |
| Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire) | | | | |
| Sous-total (incluant taxes) | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 487.08 \$ |
| TOTAL DES COÛTS | 0.00 \$ | | 487.08 \$ | |
| AVANCE À L'EMPLOYÉ | | | | |
| Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais) | | | 0.00 \$ | |

| IMPUTATION BUDGÉTAIRE | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|--------|--------------|----------|-------|------------|-------------|--------|--------|-------------|--------|--------------|
| ENTITÉ | SOURCE | CENTRE RESP. | ACTIVITÉ | OBJET | SOUS-OBJET | INTER-OPÉR. | PROJET | AUTRE | CAT. ACTIFS | FUTUR | MONTANT BRUT |
| | | | | | | 0000 | 000000 | 000000 | 000000 | 000000 | - \$ |
| | | | | | | 0000 | 000000 | 000000 | 000000 | 000000 | - \$ |

| IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------|---------|--------------|----------|-------|------------|-------------|--------|--------|-------------|---------|--------------|
| ENTITÉ | SOURCE | CENTRE RESP. | ACTIVITÉ | OBJET | SOUS-OBJET | INTER-OPÉR. | PROJET | AUTRE | CAT. ACTIFS | FUTUR | MONTANT BRUT |
| 2101 | 0000000 | 000000 | 00000 | 16000 | 000000 | 0000 | 000000 | 000000 | 000000 | 000000 | - \$ |
| Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé : | | | | | | | | | | 0.00 \$ | |

| | | |
|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|
| Remise de l'employé : 0,00 \$ | Remboursement réclamé : 0,00 \$ | Facture à payer : 487,08 \$ |
| # reçu général : | Mme Valérie Plante | Visa corporative Mairesse (décembre 2018) |

| | |
|-----------------------------------------------|-------------|
| Requérant : | Date : |
| Nom (en lettres moulées) : Mme Valérie Plante | Signature : |

| APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT | |
|--------------------------------------|-------------|
| Responsable : | Date : |
| Nom (en lettres moulées) : | Signature : |

| APPROBATION DU PAIEMENT FINAL | |
|---------------------------------------------|-------------|
| Responsable : | Date : |
| Nom (en lettres moulées) : Brigitte McSween | Signature : |



Dossier # : 1197934001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense estimée à 4 759,26 \$, relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à la réunion du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 12 au 15 mars 2019 à Penticton, Colombie-Britannique. Dépense estimée 4 759,26 \$. |

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à la réunion du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 12 au 15 mars 2019 à Penticton, Colombie-Britannique. Dépense estimée 4 759,26 \$.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2019-01-22 14:57

Signataire : Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197934001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense estimée à 4 759,26 \$, relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à la réunion du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 12 au 15 mars 2019 à Penticton, Colombie-Britannique. Dépense estimée 4 759,26 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1810 - 7 novembre 2018 - Autoriser une dépense estimée à 4 188,40 \$, taxes incluses, relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de

Jeanne-Mance de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que de Mme Stephanie Watt, conseillère de ville du district Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 20 au 23 novembre 2018 à Ottawa, en Ontario;

CE18 1514 - 7 septembre 2018 - Autoriser une dépense estimée à 3 888,45 \$, relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que de Mme Stephanie Watt, conseillère de ville du district Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 11 septembre au 14 septembre 2018, au Comté d'Annapolis, Nouvelle-Écosse.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser une dépense estimée à 4 759,26 \$, relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à la réunion du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 12 au 15 mars 2019 à Penticton, Colombie-Britannique. Dépense estimée 4 759,26 \$.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement, les accords économiques internationaux, etc. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais. Les organisateurs du congrès s'efforcent d'élaborer un programme de séminaires offrant des outils et des connaissances pratiques que peuvent appliquer les élus municipaux dans leur municipalité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrés BAYONA
conseiller(ere) économique

Tél : 5148683350
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-22

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

Tél : 514 872-1063
Télécop. : 514 872-4059

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-01-22


DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
 Absence, voyage et frais

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Fournisseur externe (s'il y a lieu) | |
| NOM : Alex NORRIS | NOM : |
| UNITÉ D'AFFAIRES : Division du soutien aux élus (unité assumant les frais) | # FOURNISSEUR : |
| # MATRICULE : 100018148 | # BON DE COMMANDE : |
| OBJET DU DÉPLACEMENT: Conseil d'administration FCM | OU # ENGAGEMENT DE GESTION : n/a |
| LIEU DU DÉPLACEMENT : Penticton, BC | Québec <input type="checkbox"/> Hors Québec <input checked="" type="checkbox"/> |
| DATE(S) DU DÉPLACEMENT : 12 au 16 mars 2019 | |

| PARTIE 1 ESTIMÉ DES DÉPENSES | | | PARTIE 2 DÉPENSES RÉELLES | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| GDD - 1197934001 | Employé | Fournisseur ou carte corporative | Employé | Fournisseur ou carte corporative |
| Frais de transport | | | | |
| Transport en commun | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Avion - Train (classe économique) | | 1 218.67 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Taxi | 100.00 \$ | 0.00 \$ | | 0.00 \$ |
| Stationnement | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage») | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Frais de repas | | | | |
| Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte) 86,80 \$ / jr x 4 | 347.20 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe D du Conseil national mixte) | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Frais d'hébergement | | | | |
| Établissement hôtelier - logements commerciaux 126,00 \$ x 4 + taxes | | 564.48 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit) | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Frais médicaux | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Autres frais | | | | |
| Frais d'inscription - colloque/congrès | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Faux frais : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier) 17,30 \$ x 4 | 69.20 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.) | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire) | | | | |
| | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Sous-total (incluant taxes) | 516.40 \$ | 1 783.15 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| TOTAL DES COÛTS | 2 299.55 \$ | | 0.00 \$ | |

AVANCE À L'EMPLOYÉ

Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)

IMPUTATION BUDGÉTAIRE

| ENTITÉ | SOURCE | CENTRE RESP. | ACTIVITÉ | OBJET | SOUS-OBJET | INTER-OPÉR. | PROJET | AUTRE | CAT. ACTIFS | FUTUR | MONTANT BRUT |
|--------|--------|--------------|----------|-------|------------|-------------|--------|--------|-------------|--------|--------------|
| | | | | | | 0000 | 000000 | 000000 | 000000 | 000000 | - \$ |
| | | | | | | 0000 | 000000 | 000000 | 000000 | 000000 | - \$ |

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE

| ENTITÉ | SOURCE | CENTRE RESP. | ACTIVITÉ | OBJET | SOUS-OBJET | INTER-OPÉR. | PROJET | AUTRE | CAT. ACTIFS | FUTUR | MONTANT BRUT |
|--------|---------|--------------|----------|-------|------------|-------------|--------|--------|-------------|--------|--------------|
| 2101 | 0000000 | 0000000 | 00000 | 16000 | 000000 | 0000 | 000000 | 000000 | 000000 | 000000 | - \$ |

Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé : **0.00 \$**

| | | |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Remise de l'employé : 0,00 \$ | Remboursement réclamé : 0,00 \$ | Facture à payer : 0,00 \$ |
| # reçu général : | | |

Requérant : **Alex NORRIS** Signature : _____ Date : _____

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT

Responsable : _____ Date : _____
 Nom (en lettres moulées) : _____ Signature : _____

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL

Responsable : _____ Date : _____
 Nom (en lettres moulées) : **Brigitte McSween** Signature : _____

ANNEXE D

PARTIE 3
GDD - 1197934001

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

| Nom : Alex NORRIS | | | | | | | | Matricule : 100018148 | | | |
|-------------------|------|-------------|---------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-----------------------|-------------------------|---------|--------------------|
| Mois | Jour | Transport | Stationnement | Taxis | Repas | Hébergement | Inscription | Faux frais | Frais de représentation | Divers | TOTAL |
| 03 | 12 | 1 218.67 \$ | | 100.00 \$ | 86.80 \$ | 564.48 \$ | 0.00 \$ | 17.30 \$ | | | 1 987.25 \$ |
| 03 | 13 | | | | 86.80 \$ | | | 17.30 \$ | | | 104.10 \$ |
| 03 | 14 | | | | 86.80 \$ | | | 17.30 \$ | | | 104.10 \$ |
| 03 | 15 | | | | 86.80 \$ | | | 17.30 \$ | | | 104.10 \$ |
| 03 | 16 | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| TOTAL | | 1 218.67 \$ | 0.00 \$ | 100.00 \$ | 347.20 \$ | 564.48 \$ | 0.00 \$ | 69.20 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 2 299.55 \$ |

M. Norris assumera tous les frais durant son séjour à Vancouver du 16 au 20 mars 2019


DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
 Absence, voyage et frais

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------|--|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| | | FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu) | |
| NOM : Peter McQueen | | NOM : | |
| UNITÉ D'AFFAIRES : Division du soutien aux élus (unité assumant les frais) | | # FOURNISSEUR : | |
| # MATRICULE : 100017460 | | # BON DE COMMANDE : | |
| OBJET DU DÉPLACEMENT: Conseil d'administration FCM | | OU # ENGAGEMENT DE GESTION : n/a | |
| LIEU DU DÉPLACEMENT : Penticton, BC | | Québec <input type="checkbox"/> | Hors Québec <input checked="" type="checkbox"/> |
| DATE(S) DU DÉPLACEMENT : 12 au 16 mars 2019 | | | |

| PARTIE 1 | | | PARTIE 2 | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|
| ESTIMÉ DES DÉPENSES | | | DÉPENSES RÉELLES | |
| | Employé | Fournisseur ou carte corporative | Employé | Fournisseur ou carte corporative |
| GDD - 1197934001 | | | | |
| Frais de transport | | | | |
| Transport en commun | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Avion - Train (classe économique) | | 1 378.83 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Taxi | 100.00 \$ | 0.00 \$ | | 0.00 \$ |
| Stationnement | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage») | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Frais de repas | | | | |
| Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte) 86,80 \$ / jr x 4 | 347.20 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe D du Conseil national mixte) | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Frais d'hébergement | | | | |
| Établissement hôtelier - logements commerciaux 126,00 \$ x 4 + taxes | | 564.48 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit) | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Frais médicaux | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Autres frais | | | | |
| Frais d'inscription - colloque/congrès | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Faux frais : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier) 17,30 \$ x 4 | 69.20 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.) | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire) | | | | |
| | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| Sous-total (incluant taxes) | 516.40 \$ | 1 943.31 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ |
| TOTAL DES COÛTS | 2 459.71 \$ | | 0.00 \$ | |

AVANCE À L'EMPLOYÉ

Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)

IMPUTATION BUDGÉTAIRE

| ENTITÉ | SOURCE | CENTRE RESP. | ACTIVITÉ | OBJET | SOUS-OBJET | INTER-OPÉR. | PROJET | AUTRE | CAT. ACTIFS | FUTUR | MONTANT BRUT |
|--------|--------|--------------|----------|-------|------------|-------------|--------|--------|-------------|--------|--------------|
| | | | | | | 0000 | 000000 | 000000 | 000000 | 000000 | - \$ |
| | | | | | | 0000 | 000000 | 000000 | 000000 | 000000 | - \$ |

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE

| ENTITÉ | SOURCE | CENTRE RESP. | ACTIVITÉ | OBJET | SOUS-OBJET | INTER-OPÉR. | PROJET | AUTRE | CAT. ACTIFS | FUTUR | MONTANT BRUT |
|--------|---------|--------------|----------|-------|------------|-------------|--------|--------|-------------|--------|--------------|
| 2101 | 0000000 | 0000000 | 00000 | 16000 | 000000 | 0000 | 000000 | 000000 | 000000 | 000000 | - \$ |

Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé : 0.00 \$

| | | |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Remise de l'employé : 0,00 \$ | Remboursement réclamé : 0,00 \$ | Facture à payer : 0,00 \$ |
| # reçu général : | | |

Requérant : Date :
 Nom (en lettres moulées) : Peter McQueen Signature :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT

Responsable : Date :
 Nom (en lettres moulées) : Signature :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL

Responsable : Date :
 Nom (en lettres moulées) : Brigitte McSween Signature :

ANNEXE D

PARTIE 3
GDD - 1197934001

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

| Nom : Peter McQUEEN | | | | | | | | Matricule : 100017460 | | | |
|----------------------------|------|--------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------------------|-------------------------|----------------|--------------------|
| Mois | Jour | Transport | Stationnement | Taxis | Repas | Hébergement | Inscription | Faux frais | Frais de représentation | Divers | TOTAL |
| 03 | 12 | 1 378.83 \$ | | 100.00 \$ | 86.80 \$ | 564.48 \$ | 0.00 \$ | 17.30 \$ | | | 2 147.41 \$ |
| 03 | 13 | | | | 86.80 \$ | | | 17.30 \$ | | | 104.10 \$ |
| 03 | 14 | | | | 86.80 \$ | | | 17.30 \$ | | | 104.10 \$ |
| 03 | 15 | | | | 86.80 \$ | | | 17.30 \$ | | | 104.10 \$ |
| 03 | 16 | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| | | | | | | | | | | | 0.00 \$ |
| TOTAL | | 1 378.83 \$ | 0.00 \$ | 100.00 \$ | 347.20 \$ | 564.48 \$ | 0.00 \$ | 69.20 \$ | 0.00 \$ | 0.00 \$ | 2 459.71 \$ |



Dossier # : 1197968001

| | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la nomination d'une nouvelle membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de février 2019 à février 2022, soit Mme Aranzazu Recalde. |

Il est recommandé de nommer :

Madame Aranzazu Recalde comme membre du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de trois ans, à compter de février 2019 se terminant en février 2022, en remplacement de Madame Coline Camier ayant remis sa démission le 11 janvier 2019.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-22 08:19

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197968001

| | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la nomination d'une nouvelle membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de février 2019 à février 2022, soit Mme Aranzazu Recalde. |

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044-modifié) encadre le fonctionnement du Conseil, notamment le nombre de membres constituant le Conseil et leurs qualifications. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (article 2). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1487 -18 décembre 2018 - Approuver la nomination de deux membres du Conseil interculturel de Montréal (CI), pour un mandat de trois ans, de décembre 2018 à décembre 2021, soit M. Frédéric Dejean et M. Juste Rajaonson (1187968004).

CM18 0604 - 28 mai 2018 - Approuver la nomination de Mme Coline Camier comme membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second mandat de trois ans se terminant en septembre 2021 (1187968002).

CM02 0137 - 25 mars 2002 - Adoption du règlement sur la constitution du Conseil interculturel de Montréal (1020960001).

DESCRIPTION

Nomination d'un membre :

Le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044-modifié) prévoit que toute vacance au sein du Conseil doit être comblée dans les quatre mois où elle survient (article 6).

Membre démissionnaire :

Madame Coline Camier a été nommée membre du Conseil interculturel de Montréal le 21 septembre 2015 pour un premier mandat se terminant le 21 septembre 2018. Elle a ensuite

été nommée pour un second mandat de trois ans se terminant en septembre 2021. Toutefois pour des raisons personnelles et professionnelles, elle a remis sa démission comme membre le 11 janvier 2019. Son poste doit être remplacé par la nomination d'un nouveau membre.

Nomination des membres et processus de sélection :

Un processus d'appel de candidatures a eu lieu à l'automne 2018 au terme duquel le Service des ressources humaines a reçu 81 candidatures. De ce nombre, 22 candidats ont été reçus en entrevue par un comité de sélection. Le comité de sélection était formé d'un représentant(e) de deux formations politiques et d'une personne représentant le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations (SDIS). De même, la secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal participait également aux entrevues en tant qu'observatrice.

Les entrevues se sont déroulées pendant la période du 29 octobre au 9 novembre 2018.

Les élu(e)s faisant partie du comité de sélection étaient :

Madame Joséfina Blanco (Projet Montréal), remplacé par Monsieur Younes Boukala (Projet Montréal) pour une séance;

Madame Effie Giannou (Ensemble Montréal);

Le représentant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) était :

Monsieur Alain Lavoie, conseiller en développement communautaire, Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations;

Madame Marie-Claude Haince secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal agissait comme observatrice.

Une même grille d'entrevue a été utilisée lors des rencontres avec les candidats et une note a été attribuée à chacun d'eux. Au terme des 22 entrevues, 16 candidates et candidats ont été inscrits sur une liste de réserve pour des besoins de comblement de postes éventuels et six candidats n'ont pas été retenus.

Les candidats retenus répondent aux critères énoncés à l'article 3 du règlement sur le Conseil interculturel (02-044-modifié) :

« 3. Pour devenir membre du conseil, toute personne doit :

1 ° manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière de relations interculturelles;

2 ° avoir une connaissance des enjeux municipaux;

3 ° avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise: économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;

4 ° faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières.

Les membres sont choisis parmi la population montréalaise provenant de divers secteurs d'activité. De plus, ce choix doit refléter la diversité culturelle, linguistique et sociale de Montréal, ainsi que la représentativité hommes/femmes.»

Ainsi, à la suite du départ d'une membre, il est recommandé de procéder à :

- la nomination de Madame Aranzazu Recalde pour un mandat de trois ans, soit de février 2019 à février 2022, en remplacement de Madame Coline Camier.

Ainsi, afin de pouvoir respecter la représentativité hommes/femmes (article 3), la nomination d'une femme est souhaitable. En effet, à la suite de ces nominations, le Conseil interculturel de Montréal serait alors composé de huit femmes et de sept hommes.

JUSTIFICATION

Le règlement sur le Conseil interculturel (02-044-modifié) prévoit que toute vacance au sein du Conseil doit être comblée dans les quatre mois où elle survient (article 6). Les membres sont nommés par le conseil de la Ville pour un mandat d'une durée de trois ans. (article 4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le conseil de la Ville met à la disposition du CIM les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le budget total de fonctionnement du Conseil interculturel de Montréal est de 231 000 \$ pour 2019. Ce montant est assuré à 100 % par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la production d'avis et la tenue d'activités traitant de la question des relations interculturelles, le Conseil vise à informer l'Administration municipale des principaux enjeux en matière de relations interculturelles à Montréal et à formuler diverses recommandations visant à favoriser un mieux vivre ensemble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis et l'annonce sera également fait sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 février 2018 : date visée pour l'approbation au conseil de Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude HAINCE
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514-868-4490

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-15

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2019-01-15

CONSEIL INTERCULTUREL – TABLEAU DES FINS DE MANDATS DES MEMBRES – Janvier 2019

| NOM | Arrondissement | 1^{er} mandat Membre | 2^e mandat Membre | 1^{er} mandat Pr / VP | 2^e mandat Pr / VP |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| François Fournier 2 ^e Vice-Président | Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de- Grâce | Nov. 2016 – Nov. 2019 GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016 | | Nov. 2016 – Nov. 2019 GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016 | |
| Souleymane Guissé | Villeray-Saint- Michel-Parc- Extension | Nov. 2016 – nov. 2019 GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016 | | | |
| Sabine Monpierre 1 ^{re} Vice- présidente | Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de- Grâce | Nov. 2016 – nov. 2019 GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016 | | Janv. 2018 – Nov. 2019 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018 | |
| Moussa Sène Président | Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de- Grâce | Nov. 2016 – nov. 2019 GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016 | | Janv. 2018 – Nov. 2019 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018 | |
| Despina Sourias | Villeray-Saint- Michel-Parc- Extension | Nov. 2016 – nov. 2019 GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016 | | | |
| Fanny Guérin | Ville-Marie | Mars 2015-Mars 2018 GDD 1142714004 CM15 0269 du 23-03-2015 | Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018 | | |
| Angela Sierra | Anjou | Mars 2015-Mars 2018 GDD 1142714004 CM15 0269 du 23-03-2015 | Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018 | | |
| Wafa Al-Hamed | Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de- Grâce | Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018 | | | |
| Rafael Benitez | Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de- Grâce | Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018 | | | |
| Cécile Deschamps | Ville-Marie | Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018 | | | |
| Stendolph Ismael | Anjou | Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018 | | | |
| | | | | | |

| | | | | | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--|--|
| Marie-Christine Jeanty | Rosemont-La-Petite-Patrie | Janv. 2018 – Janv. 2021 GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018 | | | |
| Coline Camier | Ahuntsic-Cartierville | Sept. 2015-Sept. 2018 GDD1152714001 CM15 1719 du 21-09-2015 | Sept.2018 – Sept.2021 GDD 1187968002 CM18 0604 du 28-05-2018 | | |
| Frédéric Dejean | Verdun | Déc. 2018 – Déc. 2021 GDD 1187968004 CM18 1489 du 17 déc.2018 | | | |
| Juste Rajaonson | Rosemont-La-Petite-Patrie | Déc. 2018 – Déc. 2021 GDD 1187968004 CM18 1489 du 17 déc. 2018 | | | |

Aranzazu Recalde

Sommaire

Professionnelle trilingue (français, anglais, espagnol) avec vingt ans d'expérience en recherche et enseignement, gestion et évaluation de projets, partenariat et analyse de politique. Je suis experte en enjeux migratoires et interculturels, droits, politiques publiques, inégalités sociales et discrimination. Je maîtrise la rédaction des demandes de subvention, le développement d'outils innovants, la formation du personnel et l'animation des réunions. Je suis reconnue pour mes excellentes capacités d'analyse et de communication, ainsi que de travail en équipes multidisciplinaires et multiculturelles.

Je suis à la recherche d'un poste qui me permettra d'appliquer ma pensée critique, innovante et stratégique à la résolution des problèmes au sein d'une organisation apprenante qui offre des défis stimulants et des opportunités de développement professionnel.

Compétences et connaissances

- ❖ Experte mobilisatrice concernant les enjeux suivants : (im)migration, interculturel, diversité, discrimination, inégalités, processus d'intégration socio-économique, droits (des personnes migrantes et de citoyenneté)
- ❖ Politiques publiques : migration, citoyenneté, développement local durable, milieux urbains, périphériques et ruraux
- ❖ Développement international : enjeux internationaux, lutte contre la traite des personnes, notamment des enfants
- ❖ Approches droits humains, égalité entre les sexes et intersectionnalité
- ❖ Fort esprit analytique, stratégique et créative
- ❖ Habiletés à rassembler des équipes et les différents intervenants pour développer des stratégies d'amélioration continue

Expérience professionnelle

CIUSSS-CSIM

juillet 2018 – à ce jour

ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Agente de planification, de programmation et de recherche

Centre de recherche et d'expertise en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CREDITSA) [CREDITSA](#)

- Coordination et mise en œuvre d'un projet de recherche évaluative sur l'intervention pivot dans des programmes DI/TSA.
- Collecte et l'analyse des données qualitatives et quantitatives.
- Modélisation et construction d'une typologie de la pratique d'intervention pivot.
- Élaboration d'une stratégie de transfert des résultats en fonction des publics cibles.
- Développement et consolidation de partenariats avec les milieux universitaires, cliniques, institutionnels et communautaires mobilisés par les domaines de recherche du Centre.

IRIPI

sept. 2017 – mars 2018

www.irlpi.ca

Chercheuse chargée du développement scientifique

Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants, Collège de Maisonneuve

- Développement, direction et mise en œuvre de projets de recherche appliquée en partenariat (milieux communautaire, public, parapublic et privé).
- Développement et transfert d'outils innovants.
- Rédaction de demandes de subvention, rapports et publications.
- Encadrement et formation de stagiaires et d'assistant(e)s de recherche.

IBCR

avril 2016 – sept. 2017

www.ibcr.org

Chargée de projet

Bureau international des droits des enfants, Montréal

Renforcement des institutions pour combattre la traite des personnes au Costa Rica

- Gestion et suivi de projet axé sur les résultats, respect de procédures administratives et programmatiques ainsi que d'échéanciers (budget pluriannuel, rapportage, formulation et suivi d'indicateurs, gestion d'équipe terrain à San José et de stagiaires à Montréal).
- Supervision de la mise en œuvre d'activités régionales et du développement de nouveaux partenariats régionaux.
- Rédaction de trousse de formation et modes opératoires normalisés (approches droits de la personne, notamment droits de l'enfant, et équité entre les femmes et les hommes).

- Développement de nouveaux projets et planification stratégique.
- Co-facilitation d'ateliers visant la collecte des données pour le développement des outils.

Université McGill

Sept. 2013- déc. 2015

www.mcgill.ca

Chercheuse postdoctorale du CRSH

Chaire Hans et Tamar Oppenheimer en Droit international public [oppenheimer-chair](#)
Transnational Caregiving: Emotional, Social and Economic Implications for Recent Latin American Migrant Women in Montreal

- Développement et mise en œuvre d'un projet de recherche qui a analysé l'intégration socioprofessionnelle précaire des migrantes récentes d'origine latino-américaine à Montréal et les conséquences qu'elle entraîne pour ces femmes et leurs familles.
- Organisation d'évènements scientifiques, présentation des communications, réalisation des conférences, rédaction des publications, travail auprès des comités scientifiques et des associations professionnelles.

TCSFIAL

juin 2013 – juin 2015

Membre chercheuse

Table de concertation sur la situation des femmes immigrées pour l'Agglomération de Longueuil

- Participation au développement d'une structure de concertation rassemblant des organismes communautaires, publics et parapublics afin de favoriser l'inclusion des femmes migrantes et racisées à la vie socioéconomique, politique et culturelle de Longueuil.
- Évaluation de l'atelier « Égalité entre les sexes » (7 oct. 2014).

PAD

sept. 2012 – août 2014

Agente de programme et de partenariat

Programme action diversité : *Venue d'ailleurs pour vivre ici : je m'informe, je m'implique, je m'intègre* financé par le MICC (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec)

- Membre du comité de suivi qui a développé et mis en œuvre le programme dont l'objectif général a été de favoriser l'intégration socioculturelle des femmes immigrantes et racisées de l'agglomération de Longueuil.
- Réalisation de l'évaluation partielle et finale du programme ainsi que du partenariat qui a rassemblé quatre organismes communautaires desservant des femmes et des communautés migrantes et un CSSS à Longueuil.

UdeM

mai 2007- sept. 2008

www.umontreal.ca**Assistante de recherche**Groupe de recherche Diversité urbaine www.grdu.umontreal.ca*Pluralisme et ressources symboliques : Les nouveaux groupes religieux au Québec*

- Développement et mise en œuvre d'un projet de recherche, collecte et analyse des données ethnographiques, préparation et présentation des communications scientifiques, rédaction des documents de travail et d'un working paper.

CIC

mai – déc. 2007

www.canada.ca**Analyste de politique**

Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa

- Analyse comparative de la participation civique au Canada et à l'étranger, rédaction des rapports de recherche, présentation des résultats aux conférences et lors d'événements organisés par CIC.
- Développement de la programmation, formulation des outils d'évaluation des résultats et élaboration des stratégies de communication.

CVC

mars 2002- août 2004

vancouver.ca**Membre assessseure en enjeux interculturels**

Special Advisory Committee on Cultural Communities, Gouvernement de la Ville de Vancouver, C.-B.

- Formulation des recommandations sur tout dossier touchant les communautés culturelles à Vancouver.

PIRS

mai 2003- mars 2004

www.pirs.bc.ca**Membre assessseure en développement de projet**

Pacific Immigrant Resources Society, Vancouver, C.-B.

- Participation au développement et mise en œuvre du projet : *Community Partners for Change*.

SDISS

avril 2003- août 2004

Surrey Delta Immigrant Services Society, Surrey, C.-B.

Manager of Program Development (mars 2003 - août 2004)

- En collaboration avec des intervenants et d'autres professionnelles de SDISS, identification des besoins des communautés desservies, développement des programmes y répondant et rédaction des demandes de subvention.

CAPC Children Matter Coalition Administrator (oct. 2003- août 2004)

- Administration de la coalition intégrée par 22 organismes qui offrent 7 projets *Community Action Program for Children (CAPC)* à Surrey, dont leur mission est de desservir des familles avec de jeunes enfants et des femmes enceintes vivant dans des situations à risque.

Refugee Network Coordinator (avril – sept. 2003)

- Développement et coordination du réseau des organismes communautaires et publics œuvrant auprès des personnes réfugiées à Surrey.
- Planification et mise en œuvre d'activités de cueillette de fonds et de sensibilisation

RIIM

janv. 2001-déc. 2002

canada.metropolis.net

Chercheure

Centre d'excellence Métropolis, Simon Fraser University, C.-B.

Settlement organizations or social networks: What are the choices of Latin American immigrants in Vancouver?

- Développement et mise en œuvre d'un projet de recherche, rédaction d'un working paper, présentation des résultats à des événements scientifiques

CFI

avril 1999 -juil. 2000

cfi.org.ar

Consultante en politique et programme sociaux

Consejo Federal de Inversiones (agence publique fédérale argentine), Buenos Aires

- Réalisation des recherches appliquées (incluant du travail de terrain) sur les thèmes suivants : réseaux sociaux, communautés de petite taille, projets et programmes du gouvernement local, pauvreté, intégration économique des jeunes et développement durable
- Élaboration de rapports de recherche et des recommandations sur les enjeux analysés

Direction de projets et subventions de recherche à l'IRIPI

Innover socialement pour une relève scientifique féminine immigrante (2018 - 2019)

PART (Programme d'aide à la recherche et au transfert) - Volet innovation sociale, Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.

- Co-chercheure avec Sandrine Jean (IRIPI).

Des approches novatrices pour répondre au défi de la déqualification professionnelle des femmes immigrantes (2016-2018)

CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines) – Subvention de développement de partenariat.

- Chercheure principale depuis sept. 2017.

Guide de pratiques innovatrices pour l'interaction professionnelle auprès des aînés immigrants (2017-2019)

Subvention du Ministère de la Santé et de Services sociaux du Québec. Projet en partenariat entre l'IRIPI (Institut de recherche en innovation sociale sur l'intégration professionnelle des immigrants), Collège Maisonneuve, et le CCEG (Centre collégial d'expertise en gérontologie), Cégep de Drummondville.

- Co-chercheure avec Monica Schlobach (IRIPI), Matey Mandza (CCEG) et Marie-Ève Bedard (CCEG).

Analyse des services de soutien à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal. Propositions d'innovation dans une perspective comparative avec d'autres provinces canadiennes (2018-2019)

Subvention du Conseil Emploi Métropole (CEM).

- Co-chercheure avec Neal Santamaria (IRIPI).

Expérience professionnelle en enseignement

- Université McGill - Faculté de droit** hiver 2014
Chargée de cours
Développement et enseignement du cours : *Migrant Women in the Global Care Industry (Feminist Legal Theory - CMPL 504)*
- Université de Montréal – Département d’anthropologie** automne 2011
Assistante pédagogique
Co-enseignement du séminaire : *Culture, identité et globalisation (ANT 6117)*
- Université de Montréal - Département de sociologie** automne 2009
Auxiliaire d’enseignement au cours : *Sociologie générale (SOL 103)*
- Université McGill - Dép. d’anthropologie et dép. d’études en développement international** 2005-2007
Auxiliaire d’enseignement
Participation à l’enseignement des cours suivants (en anglais) : *Symbol Systems and Ideologies (ANTH 204), Anthropology of Development (ANTH 212), Comparative Cultures (ANTH 202), Introduction to International Development (INTD 200)*
- Langara College - Latin American Studies Department, Vancouver, C.-B.** été 2004
Chargée de cours
Développement et enseignement du cours (en anglais) : *Introduction to Latin America (LAMS 100)*
- Kwantlen University College - Surrey et Richmond, C.-B.** 2001-2003
Chargée de cours
Développement et enseignement des cours suivants (en anglais) : *Social and Cultural Anthropology (ANTH 100), Anthropologie and Sociology Department, Power Relationships I (LIBED 3310), Department of Business*
- Universidad Nacional de La Plata - Argentine** 1999-2000
Coordinatrice et enseignante du programme: *Mapeo sociocultural de grupos de inmigrantes y sus descendientes en la Provincia de Buenos Aires* dirigé par Prof. M. Maffia (UNLP) et financé par l’Agencia Nacional de Promoción Científica y Tecnológica (ANPCT)

Formation académique

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Ph.D. en anthropologie - UdeM Université de Montréal Thèse : <i>Are We Now Equal? Recent Experiences and Perceptions of South American Migrants in Argentina under MERCOSUR</i> | 2013 |
| Maîtrise en anthropologie - McGill Université McGill Mémoire: <i>Immigration, Nationalism and Transnationalism in Argentina. The Impact of Criminalizing Discourse and Practices on the Peruvian, Bolivian and Paraguayan Immigrants in La Plata City</i> | 2007 |
| Spécialisation en évaluation, politique et gestion sociale - FLACSO Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales, Argentine Mémoire: <i>Los inmigrantes de origen latinoamericano en La Plata Algunas contribuciones para el desarrollo de políticas multiculturales</i> | 1999 |
| Licenciatura (licence-maîtrise) en anthropologie - UNLP Universidad Nacional de La Plata, Argentine Ces études correspondent aux premier et deuxième cycles combinés au Québec et donnent accès au Ph.D.. Elles incluent quatre mois de travail de terrain ethnographique. | 1997 |

Langues et autres compétences

Langues : anglais et français (excellents); espagnol (langue maternelle)

Autres : Suite Office, Acces (connaissances de base), Endnotes, Atlas.ti/Nvivo

Références disponibles sur demande



Dossier # : 1188021003

| | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Désigner mesdames Marie-Josée Parent et Gina Tremblay en remplacement respectivement de mesdames Christine Gosselin et Nathalie Maillé à titre de membres du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans et rendre effectives ces désignations dès leurs approbation par le conseil municipal. |

Il est recommandé:

- d'approuver la désignation de Mme Marie-Josée Parent en remplacement de Mme Christine Gosselin à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans.
- d'approuver la désignation de Mme Gina Tremblay en remplacement de Mme Nathalie Maillé à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans.
- De rendre effective ces désignations dès leurs approbation au conseil municipal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-01-28 10:20

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1188021003

| | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Désigner mesdames Marie-Josée Parent et Gina Tremblay en remplacement respectivement de mesdames Christine Gosselin et Nathalie Maillé à titre de membres du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans et rendre effectives ces désignations dès leurs approbation par le conseil municipal. |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal nomme un.e élu.e et un.e fonctionnaire pour la représenter au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

Suite à la nomination de madame Marie-Josée Parent, le 20 août dernier, à titre de conseillère associée à la culture et la réconciliation avec les peuples autochtones au comité exécutif, il est suggéré de la désigner à titre d'administratrice (élue) sur le conseil d'administration en remplacement de madame Christine Gosselin, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine et du design.

Suite à la fin du mandat, le 6 juin dernier, de madame Nathalie Maillé, directrice générale du Conseil des arts de Montréal, à titre d'administratrice (fonctionnaire) sur le conseil d'administration, il est suggéré de désigner madame Gina Tremblay, chef de division - Programmation et Diffusion au Service de la culture pour la remplacer.

En raison de cette modification, une délégation usuelle doit être mise à jour afin d'harmoniser le dossier et les représentants de la Ville au sein de cet organisme culturel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE18 0473 - 21 mars 2018 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.
- CE18 0312 - 28 février 2018 - Approuver la nomination de madame Christine Gosselin à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville en remplacement de madame Chantal Rossi et prolonger le mandat de madame Nathalie Maillé à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville, jusqu'au 6 juin 2018.

- 1er janvier au 31 décembre 2017 - L'adhésion a été payée mais aucune résolution n'a été entérinée.
- CE16 0903 - 2 juin 2016 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.
- CE15 2145 - 25 novembre 2015 - Approuver la nomination de madame Nathalie Maillé à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de Les Arts et la Ville, jusqu'au 31 décembre 2017.
- CE 15 0474 - 23 mars 2015 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
- CE 14 1233 - 11 août 2014 - Nommer madame Chantal Rossi à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville en remplacement de madame Elaine Ayotte.
- CE14 0693 - 30 avril 2014 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.
- CM13 0150 - 25 février 2013 - Désignation de madame Elaine Ayotte au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.
- CE12 0232 - 22 février 2012 - Autoriser le paiement de 10 000 \$ aux fins de la cotisation de la Ville à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2012.

DESCRIPTION

L'organisme Les Arts et la Ville souhaite la présence de deux représentants de la Ville de Montréal au sein de son conseil d'administration : un.e élu.e et un.e fonctionnaire. Présentement, la représentante fonctionnaire suggérée est madame Gina Tremblay, chef de division - Programmation et diffusion à la Direction du développement culturel du Service de la culture.

Compte tenu de la nomination de madame Marie-Josée Parent, le 20 août dernier, à titre de conseillère associée à la culture et la réconciliation avec les peuples autochtones, il est suggéré que celle-ci remplace Mme Christine Gosselin qui siégeait en tant qu'élue représentant la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les Arts et la Ville est un organisme à but non lucratif qui collabore avec les municipalités québécoises à la promotion et au soutien des arts et de la culture. Il est formé de représentants des municipalités (élus et fonctionnaires), des Municipalités régionales de comté (MRC), des organismes et des regroupements culturels voués aux intérêts du développement culturel au sein des municipalités québécoises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIÉ
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-01-28

GINA TREMBLAY

Tél. bureau : (514) 872-5592

ginatremblay@ville.montreal.qc.ca

Aperçu de carrière

- Expérience riche et variée, de plus de 20 ans, en gestion de personnel, autant au sein d'entreprises privées que dans un contexte public municipal.
- Expérience et maîtrise des rouages municipaux, des processus en place, de leurs impacts politiques et financiers. Bonne connaissance des conventions collectives et de leur application.
- Capacité d'analyse reconnue, habileté pour la résolution de problèmes et la prise de décision.

Formation académique

2008-2010

DESS en Gestion d'organismes culturels

HEC Montréal – obtention du mérite académique

1984-1988

Baccalauréat en Design Industriel

Université de Montréal

Historique d'emploi

2015...

Chef de division – Programmation et diffusion

Ville de Montréal – Service de la culture

- Gère les activités d'une unité de plus de 40 employés, dont la mission consiste à établir les orientations et les objectifs en matière de diffusion culturelle, de loisirs culturels et de pratiques artistiques. Elle consiste aussi à développer des quartiers culturels, l'art public, la collection mobilière d'œuvres d'art, les espaces et lieux culturels incluant les ateliers d'artistes ainsi qu'à soutenir les organismes culturels montréalais.
- Élabore les politiques, développe et gère des programmes pour stimuler l'accessibilité à la culture, travaille en concertation et coordonne les relations avec les arrondissements, les partenaires gouvernementaux et privés.
- Agit à titre d'experte et de conseillère auprès de la direction du Service, représente la Ville auprès de diverses instances.
- Planifie, organise et contrôle les activités et programmes de soutien offerts par le Service au milieu culturel en matière de médiation culturelle.
- En concertation avec les arrondissements, assure le développement et la coordination des activités du réseau Accès culture.
- Gère les installations et la programmation culturelle métropolitaine de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, le Théâtre de Verdure, le Théâtre de La Roulotte, les Concerts Campbell, etc.
- Supervise le développement et les opérations du Centre d'histoire de Montréal.
- Supervise le développement, la conservation et la mise en valeur des collections mobilières d'œuvres d'art incluant l'art public.
- Participe et offre soutien et conseils aux arrondissements dans l'élaboration des plans de développement culturels locaux.
- Négocie pour la Ville et gère des ententes de partenariats, incluant les prix d'excellence de la Ville en matière artistique et culturelle.

2015 (mandat de 6 mois)

Directrice culture, sports, loisirs et développement social - intérim (remplacement d'un congé différé)

Ville de Montréal – Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

- Détermine les orientations, les objectifs et les priorités de la Direction qui compte plus de 140 employés.
- Gère les différents budgets qui totalisent plus de 13 millions de dollars, autant pour les ressources humaines, les ressources matérielles, les contributions financières aux organismes que les immobilisations.
- Procède à la révision des processus et de la structure organisationnelle de la Direction en vue d'une rationalisation de plus 500,000 \$. Identifie et assure le maintien des activités prioritaires de l'offre de service.
- Mobilise l'équipe, les clients et les partenaires dans un contexte de gestion du changement.
- Fait valoir les besoins de la Direction, identifie les enjeux ou les opportunités et assure la liaison entre les intervenants autant politiques, administratifs, citoyens que les partenaires de divers milieux de l'arrondissement.

2012-2015

Chef de division culture, sports, loisirs et développement social

Ville de Montréal – Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

- Responsable des trois (3) bibliothèques, de la maison de la culture et du développement culturel, des événements publics (plus de 300 événements par année), du développement social ainsi que de l'expertise.
- Détermine les orientations, les objectifs et les priorités de la division qui compte 70 employés.
- Gère les différents budgets qui totalisent plus de 6 millions, autant pour les ressources humaines, les ressources matérielles, les contributions financières aux organismes que les immobilisations.
- Identifie les différents besoins citoyens, dégage des analyses pertinentes, définit la qualité de la prestation de service attendue, les paramètres de l'approche-client et identifie les opportunités qui en découlent.
- Établit les paramètres de diffusion des lieux culturels de la division en vue d'assurer la complémentarité de l'offre citoyenne.
- Recommande le développement des installations culturelles autant existantes qu'à construire, en identifie les enjeux, détermine les priorités, élabore les objectifs à atteindre et développe les stratégies qui en découlent.
- Identifie les meilleures pratiques du domaine d'expertise et gère leur implantation.
- Mobilise au quotidien une équipe multidisciplinaire et aux compétences variées vers l'atteinte des objectifs de la division.
- Responsable majeure de la réalisation de la construction de la nouvelle bibliothèque Marc-Favreau qui a connu un franc succès dès son ouverture en décembre 2013. Maître d'oeuvre de la mise en opération de la bibliothèque, autant au niveau de l'élaboration de la vision de la prestation attendue avec les nouvelles technologies que dans la qualité de l'approche-client souhaitée. Embauche, consolidation et établissement des paramètres de formation pour la nouvelle équipe.

2005-2012

Chef de division Commercialisation

Ville de Montréal - Espace pour la vie (Biodôme, Insectarium, Jardin botanique et Planétarium)

- Gère les différents budgets qui totalisent plus de 3 millions, autant pour les ressources humaines, les ressources matérielles, les immobilisations que pour les approvisionnements de la marchandise pour la revente.
- Détermine les orientations, les objectifs et les priorités de la division commerciale qui compte plus de 70 employés et génère des ventes annuelles de près de 4 millions par an.
- Définit les stratégies commerciales ainsi que les stratégies de communications promotionnelles, identifie les enjeux, détermine les priorités, élabore les objectifs à atteindre et évalue les résultats.
- Élaboration du Plan directeur de la commercialisation dont les recommandations ont suscité l'adhésion générale autant du Comité de direction que des acteurs du domaine.
- Réalisation du virage vert de la commercialisation qui s'est traduit par des efforts soutenus vers une consommation responsable et une restauration plus saine et créative.
- Élaboration du préconcept des espaces de restauration du Nouveau Planétarium Rio Tinto.
- Initiatrice et Maître d'oeuvre du projet de Bus Resto - Mise en place d'un trio de partenaires inusités pour la recherche et la transformation du Bus (STM, ÉTS et Syndicat des cols bleus de Montréal).
- Gestion du projet de réaménagement du restaurant du Jardin botanique, recherche et justification des budgets, définition des besoins et du préconcept, mise en marche du projet et supervision durant le mandat de la firme de professionnels.

1999-2005

Chef de service - Développement des affaires

Bombardier produits récréatifs

- Gestion du personnel et des activités reliées au département clients et produits dont le mandat consiste à développer une offre complète et ciblée en matière d'équipements de sports de plein air motorisé.
- Gestion un budget d'achat de 34 millions annuellement (ressources humaines, financières et approvisionnement).
- Identification des opportunités d'affaires et des besoins en termes de produits, équipements et services pour les réseaux de l'Amérique du nord, de l'Europe, de l'Australie et de l'Asie.
- Optimisation des processus transactionnels en amélioration continue et mise en place des meilleures pratiques du domaine d'intervention.
- Développement des liens d'affaires et négociation des ententes avec les fournisseurs et les intervenants des autres groupes de la division internationale (Brésil, Japon, Australie et Europe) pour favoriser la standardisation des stratégies de service et de produit.
- Réalisation d'un plan d'économie d'achat de 2,5 millions annuellement - principalement par l'élaboration de négociations ciblées et par la mise en oeuvre d'entente-cadres stratégiques avec plusieurs partenaires et fournisseurs.
- Réalisation et déploiement d'un plan de standardisation dans l'offre de service-client à la division internationale - intervention au Brésil, en Belgique et en Australie.
- Supervision de la restructuration de l'équipe d'employés de Montréal, gestion du changement et de l'impact sur les ressources humaines et formation de la nouvelle équipe relocalisée.
- Gestion du projet de développement d'un produit phare comportant un budget de développement de 2 millions et qui a généré des ventes de 4 millions la première année d'introduction.

1993-1999

Chef de produits

Karhu Canada - The hockey company

- Gestion d'une équipe de 10 employés répartis sur différents sites au Québec et en Ontario, pour le développement de produit pour le plein air, le ski de randonnée et le hockey sur glace.
- Responsable des stratégies de mise en marché et de l'élaboration des lancements de produits aux différents groupes concernés : équipe de ventes, athlètes, entraîneurs, détaillants, consommateurs.
- Responsable du développement et du support technique des produits pour les joueurs de la Ligue Nationale de Hockey.
- Négociation et industrialisation des produits avec les fournisseurs outre-mer (Europe et Asie).
- Élaboration d'un processus de développement de produits fonctionnel et d'une méthodologie de travail efficace qui suscite l'adhésion par l'équipe d'employés répartis sur différents sites.
- Augmentation de plus de 30% des parts de marché pour les lignes de produits de gardien de but Koho et Heaton durant les 4 premières années du mandat.
- Élaboration d'une stratégie marketing ciblée et d'un partenariat qui ont mené à l'accroissement de la visibilité des marques et des produits dans la Ligue Nationale de Hockey.
- Participation active sur le comité de la sécurité dans la pratique du hockey sur glace et la réglementation du port d'équipement de protection.

1988-1993

Designer industriel

Daignault & Rolland

- Conceptualisation et développement de produits de protection pour le sport.
 - Gestion des étapes de prototypage, de spécification des matières, d'établissement des coûts de revient et d'industrialisation de produits.
 - Développement des supports graphiques pour la vente des produits tels que : catalogues, cartes de coloration et documents de commande.
 - Conception d'une nouvelle gamme de produits réalisée à partir de matériaux synthétiques plus légers et plus flexibles, qui a permis de prendre une nouvelle part de marché alors inexploitée pour l'entreprise,
 - Refonte du positionnement de l'image de la marque, des documents corporatifs et des outils marketing.
-

Compétences particulières

Langues Bilingue (français et anglais) **Informatique** Simon, MS Office, Access, Internet, Lotus Notes, Adobe

Loisirs et intérêts

Musique, sports, arts visuels, architecture, histoire et patrimoine, lecture, voyages culturels, plein air

Références disponibles sur demande



Dossier # : 1180890003

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité. |

Il est recommandé d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-16 11:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180890003

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité. |

CONTENU

CONTEXTE

La mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares est une priorité de l'Administration et permettra de créer un milieu de vie urbain attrayant pour les résidents, les travailleurs, les étudiants, les entreprises et les visiteurs. Afin de faciliter une réhabilitation urbaine de qualité, le domaine public du Quartier des gares doit être réaménagé.

Après le réaménagement des rues dans le cadre des phases 1 et 2, la Ville doit se pencher sur l'avant-projet définitif de la phase 3 dans le but de poursuivre les investissements publics associés au programme d'intervention du Quartier des gares et ainsi respecter ses engagements auprès des partenaires. Le Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) a demandé, lors de sa séance du 29 octobre 2018, de peaufiner le concept de la phase 3 afin de le représenter pour le point de passage à l'exécution.

Ce sommaire vise donc à obtenir les fonds nécessaires pour réaliser l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares en 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0508 - 24 avril 2018 : Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats - Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-18-002 (2 soum.)

CM17 0295 - 28 mars 2017 : Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 2 612 420,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-002 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

CG16 0393 - 22 juin 2016 : Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares - Phase 1 - Dépense totale de 8 069 287,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soum.)

CM16 0152 - 26 janvier 2016 : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

CG15 0790 - 17 décembre 2015 : Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 300 000 \$. Ce budget servira à financer l'avant-projet définitif du futur parc Ville-Marie et des rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, entre les rues Lucien-L'Allier et Peel qui inclut :

- un document sur le concept d'aménagement détaillé
- une étude de circulation pour l'implantation de pistes cyclables
- une caractérisation des sols
- des plans, coupes et profils d'avant-projet définitif
- une estimation du coût du projet de classe C

JUSTIFICATION

Une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité est requise pour la réalisation de l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares qui permettra d'obtenir le mandat d'exécution du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À terme, l'aménagement de la phase 3 du Quartier des gares permettra de verdir davantage le secteur sud-ouest du centre des affaires, de combattre les effets négatifs des îlots de chaleurs urbains et développer le réseau cyclable montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avant-projet définitif : janvier à mai 2019

Entente de principe avec le MTQ : janvier à mai 2019

Mandat d'exécution : juin 2019

Appel d'offres - Services professionnels : juin à août 2019

Plans et devis : septembre 2019 à mars 2020

Appel d'offres - Travaux : avril à juin 2020

Début des travaux : automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Chargé de projets

Tél : 514 872-2172
Télécop. : 514-872-5607

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-07

Louis-François MONET
Chef de division

Tél : 514-868-4395
Télécop. : 514-872-5607

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-01-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-01-14

Dossier # : 1180890003

Unité administrative responsable :

Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville

Objet :

Autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1180890003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie S HOULE
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-1738

Co auteurs
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
514-872-2563

Nidhal Ben Abdelhamid
Conseiller en gestion - finances
514-872-6573

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-09

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des Finances

CE : 30.008
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1187412002

| | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations internationales , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Parc du Mont-Royal |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu de l'article 76 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (RCG 18-039), une ordonnance afin d'accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, estimé à une valeur de 7 300 \$, à la Cour suprême du Canada pour la réception qu'elle prévoit organiser le 2 mai 2019 (date à confirmer), alors qu'elle sera l'hôte du congrès de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF). |

Il est recommandé:
d'édicter, en vertu de l'article 76 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (RCG 18-039), une ordonnance afin d'accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, estimé à une valeur de 7 300 \$, à la Cour suprême du Canada pour la réception qu'elle prévoit organiser le 2 mai 2019 (date à confirmer), alors qu'elle sera l'hôte du congrès de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-01-28 13:15

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187412002

| | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations internationales , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Parc du Mont-Royal |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu de l'article 76 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (RCG 18-039), une ordonnance afin d'accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, estimé à une valeur de 7 300 \$, à la Cour suprême du Canada pour la réception qu'elle prévoit organiser le 2 mai 2019 (date à confirmer), alors qu'elle sera l'hôte du congrès de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF). |

CONTENU

CONTEXTE

Du 30 avril au 3 mai, la Cour suprême du Canada sera l'hôtesse du congrès de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF). Cet événement international réunira environ 150 participants de tous les pays de la Francophonie, soit des représentants des cours constitutionnelles ou des cours suprêmes de ces pays. Le très honorable Richard Wagner, juge en chef du Canada, deviendra président de l'ACCPUF lors de ce congrès. Il souhaite avoir l'occasion de faire resplendir la ville de Montréal lors de ce congrès en organisant notamment un dîner pour les participants au Chalet du Mont-Royal. Dans ce contexte, en guise de ville d'accueil de cet événement, la ville de Montréal offrira gracieusement l'utilisation du chalet du Mont-Royal à la Cour Suprême.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La réception se déroulera en soirée le 2 mai 2019. Outre le Juge en chef du Canada, la réception réunira les 150 participants du Congrès de l'ACPUF.

JUSTIFICATION

Pour recommander la prise en charge des frais de location du Chalet, le BRI tient compte des points suivants :

- l'événement permettra de faire rayonner la ville de Montréal auprès de hauts représentants du système de justice de plusieurs pays de la Francophonie;
- l'ACCPUF et la Cour suprême du Canada ne sont pas des organismes à but lucratif;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DAIGLE DE LAFONTAINE
Conseillère en relation internationales

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur du Bureau des relations
internationales

Le : 2019-01-15

Tél : 514 872-8259
Télécop. :

Tél : 514 872-3512
Télécop. :

Dossier # : 1187412002

Unité administrative responsable :

Direction générale , Bureau des relations internationales , -

Objet :

Édicter, en vertu de l'article 76 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (RCG 18-039), une ordonnance afin d'accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, estimé à une valeur de 7 300 \$, à la Cour suprême du Canada pour la réception qu'elle prévoit organiser le 2 mai 2019 (date à confirmer), alors qu'elle sera l'hôte du congrès de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1187412002 - Ordonnance Chalet du Mont-Royal Cour suprême.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-25

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (EXERCICE FINANCIER 2019) (RCG 18-039) (Article 76)

ORDONNANCE ÉMISE DANS LE CADRE DU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES COURS CONSTITUTIONNELLES AYANT EN PARTAGE L'USAGE DU FRANÇAIS (ACCPUF)

À la séance du _____ 2019, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. La location du chalet du parc du Mont-Royal à la Cour suprême du Canada, pour la réception qui se tiendra le 2 mai 2019, à l'occasion du congrès de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF), est autorisée à titre gratuit.

GDD 1187412002

**Dossier # : 1184386001**

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4464-05 Mandat: 17-0154-T |

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 188 709 à 6 188 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA, le tout, tels qu'identifiés au plan G-161 Rivière-des-Prairies, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 2018, sous le numéro 358 de ses minutes, dossier 22570 ci-après le «Plan».
2. créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 188 723 à 6 188 734 du cadastre du Québec, délimitée par les lettres BNMLB, sur le Plan.
3. créer une servitude de passage piétonnier contre les lots 6 188 710 ptie et 6 188 711 ptie du cadastre du Québec, en faveur des lots 6 188 711 et 6 188 712 du cadastre du Québec, délimitée par les lettres VPQRSTV, sur le Plan.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2019-01-25 09:30**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1184386001**

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4464-05 Mandat: 17-0154-T |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles pour régulariser l'occupation du domaine public par des empiètements dans la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15^e Avenue, connue et désignée comme étant les lots 6 188 709 à 6 188 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et anciennement connue sous le lot 1 058 923 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après la « Ruelle »).

La Ruelle est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA sur le plan G-161 Rivière-des-Prairies préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur – géomètre, le 14 février 2018 sous le numéro 358 de ses minutes, dossier 22570 (ci-après le « Plan »).

L'arrondissement a sécurisé cette partie de l'avenue Fernand-Gauthier qui est commerciale et ceinturée par des garderies, dépanneurs, restaurants de quartier et une école primaire. L'arrondissement ayant adopté un plan d'aménagement plus sécuritaire, la proposition prévoyait également de conserver une partie de la Ruelle à des fins de parc, telle que montrée par une trame ombragée en vert sur les plans B et C ci-joints. Les travaux sur l'avenue Fernand-Gauthier consistaient en une reconstruction complète et une mise aux normes de la chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et l'ajout de végétaux. Le but étant de réorganiser les aires de stationnement, de créer une zone tampon entre les aires de stationnement et la rue, ainsi que de verdir la partie de la ruelle conservée par la Ville à des fins de parc.

Par ce réaménagement, l'arrondissement a suggéré au SGPI de céder la Ruelle aux propriétaires riverains afin de régler les empiètements exercés par ces derniers en excluant la partie conservée à des fins de parc.

De plus, on note la présence de trois (3) bâtiments en contiguïté. Les propriétaires de ces immeubles ont été rencontrés afin de leur expliquer le projet d'embellissement de l'avenue Fernand-Gauthier et obtenir leur accord pour la cession officielle de la Ruelle compte tenu du fait qu'ils sont parties prenantes à ce projet de réfection qui se réalisait plus

spécifiquement en front de leurs immeubles. Tous trois (3) ont répondu favorablement.

L'analyse de cette demande révèle que la Ruelle montrée, à titre indicatif, par un liséré rouge sur le plan P annexé, est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (27).

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de la Ruelle, aux propriétaires des lots riverains, tels qu'identifiés au Plan. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, deux (2) propriétaires concernés n'ont pas répondu et un (1) seul a répondu négativement.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots susmentionnés et identifiés au Plan, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de la Ruelle aux termes d'un avis au registrateur de Montréal suivant l'article 610a de la Charte reçu devant M^e Normand Latreille, notaire, le 29 novembre 1977, sous le numéro 2929 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 décembre 1977.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 6 188 709 à 6 188 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 188 723 à 6 188 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres BNMLB sur le Plan.

Créer une servitude de passage piétonnier d'une largeur de 1,1 mètre contre les lots 6 188 710 ptie et 6 188 711 ptie du cadastre du Québec, en faveur des lots 6 188 711 et 6 188 712 du cadastre du Québec dont l'emprise est délimitée par les lettres VPQRSTV sur le Plan. La largeur de l'emprise de la servitude correspond à la largeur exigée par un passage à pied et est suffisante en cas d'urgence.

L'arrondissement a confirmé que les bâtiments construits en contiguïté, soit les lots 6 188 710, 6 188 711 et 6 188 712 du cadastre du Québec, demeureront conformes à la réglementation municipale et provinciale eu égard à la création de la servitude de passage piétonnier susmentionnée.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert. Il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-GPI-D-17-002 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nissa KARA FRECHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Carl BEAULIEU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Carl BEAULIEU, 5 décembre 2018
Daniel BROUSSEAU, 14 juin 2018
Daniel DESHAIES, 13 juin 2018
Daniel GIRARD, 12 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-05

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

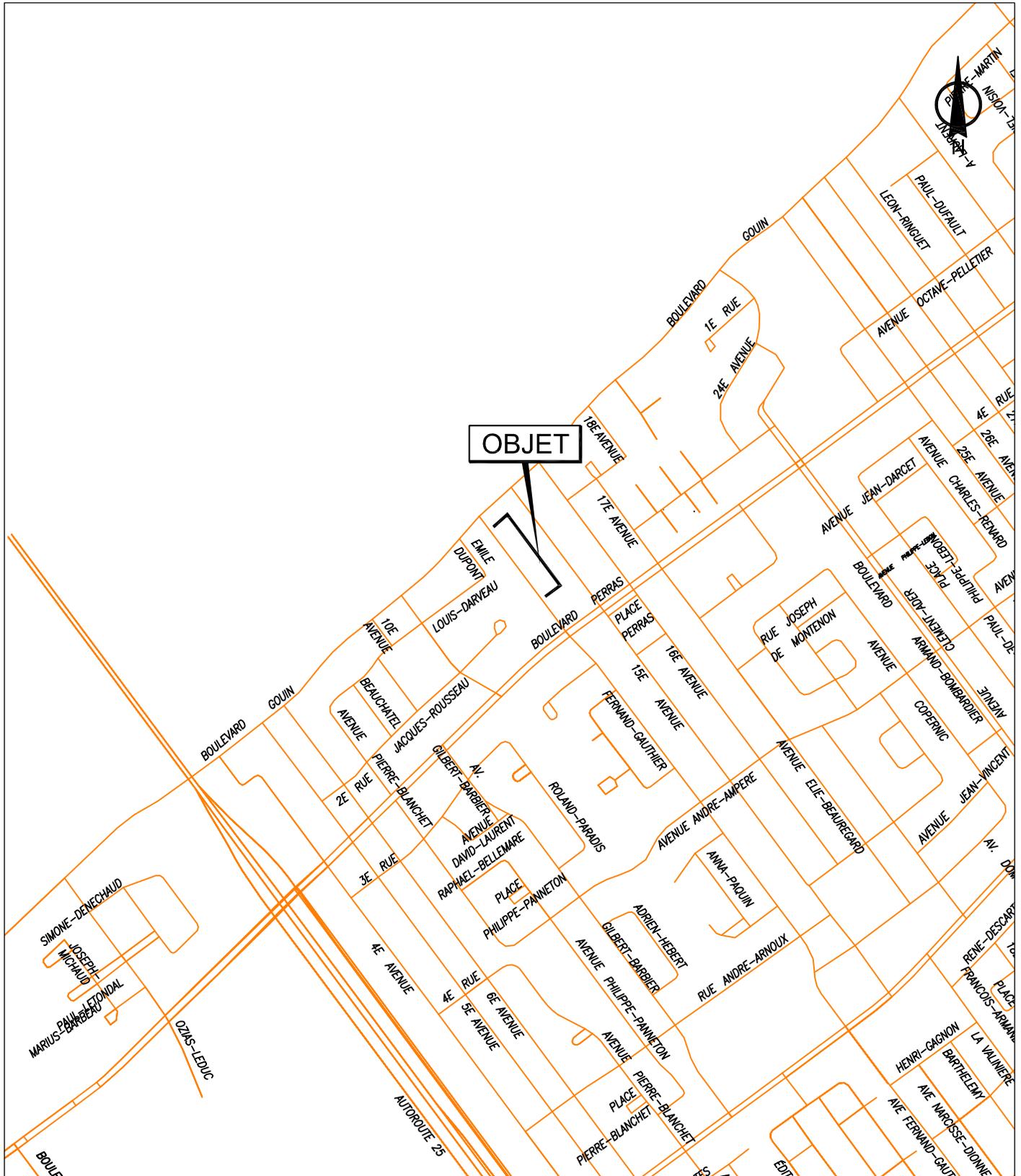
Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-01-25

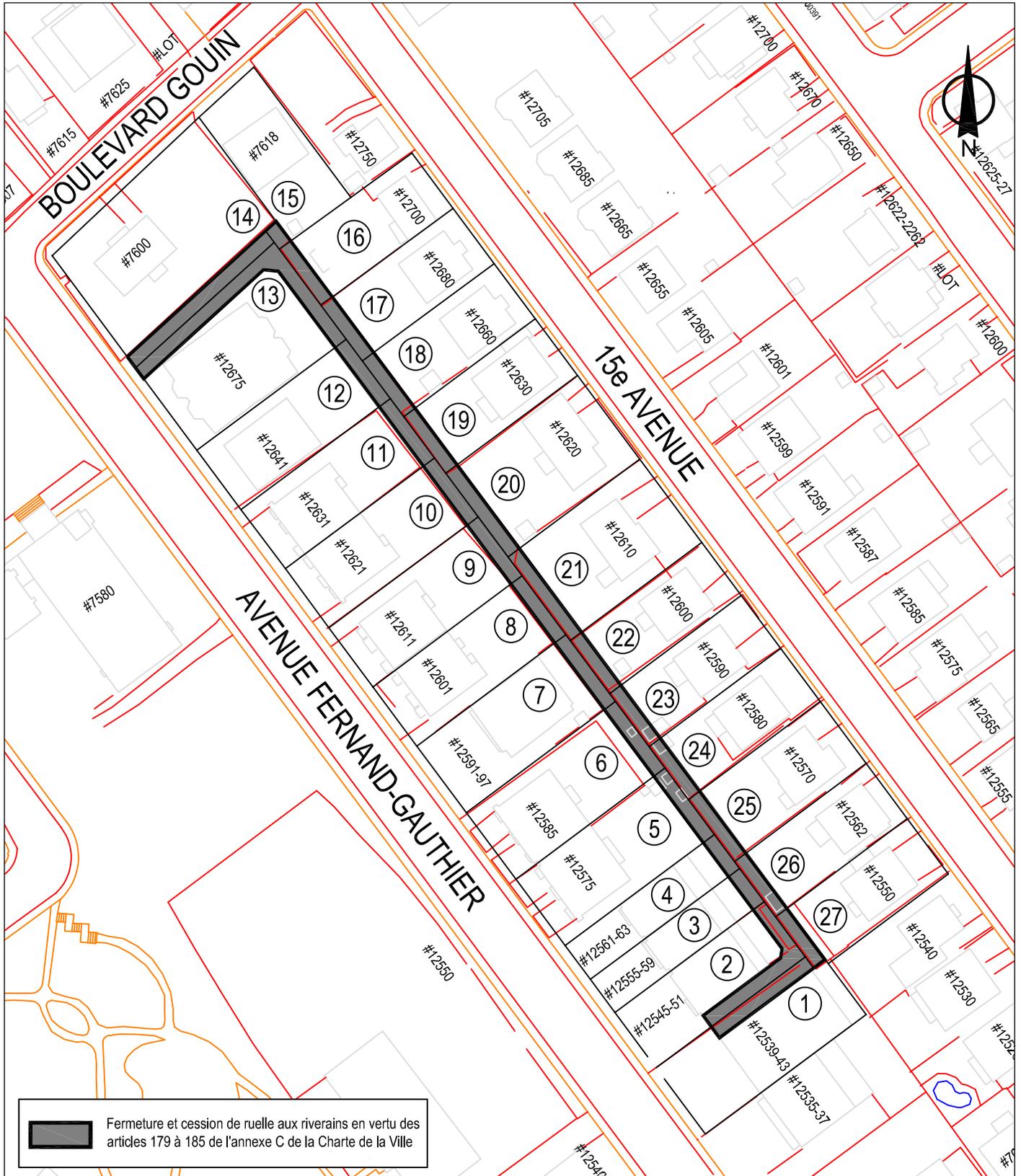


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
 DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies -
 Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H12-005-4464-05
 Dessinateur: JR
 Échelle: -
 Date: 28-06-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

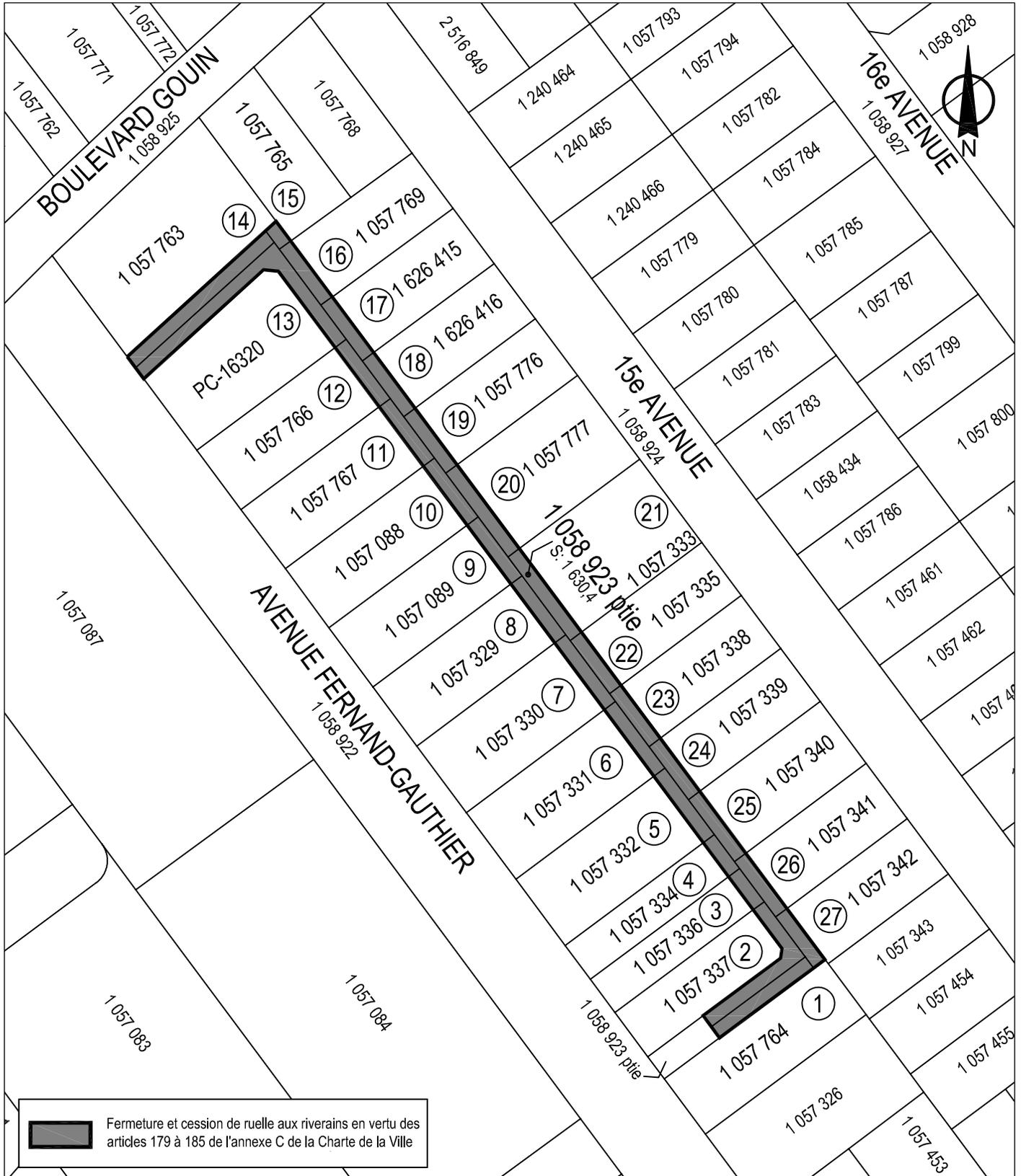


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
 DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies -
 Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan B: plan de l'utilisation du sol
 Dossier: 31H12-005-4464-05
 Dessinateur: JR
 Échelle: 1:1200
 Date: 06-10-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

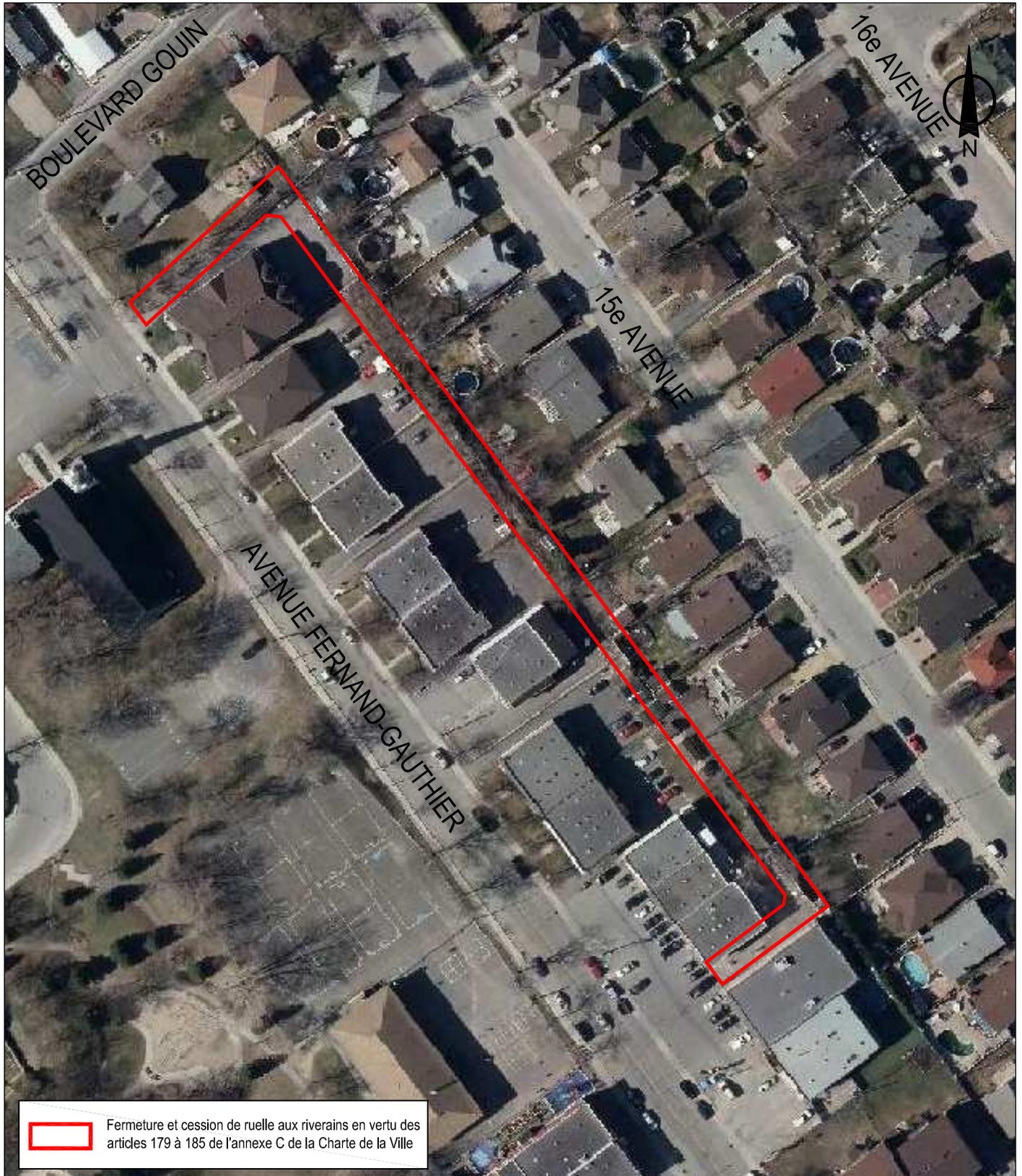


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
 DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies -
 Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan C: plan de cadastre
 Dossier: 31H12-005-4464-05
 Dessinateur: JR
 Échelle: 1:1200
 Date: 06-10-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

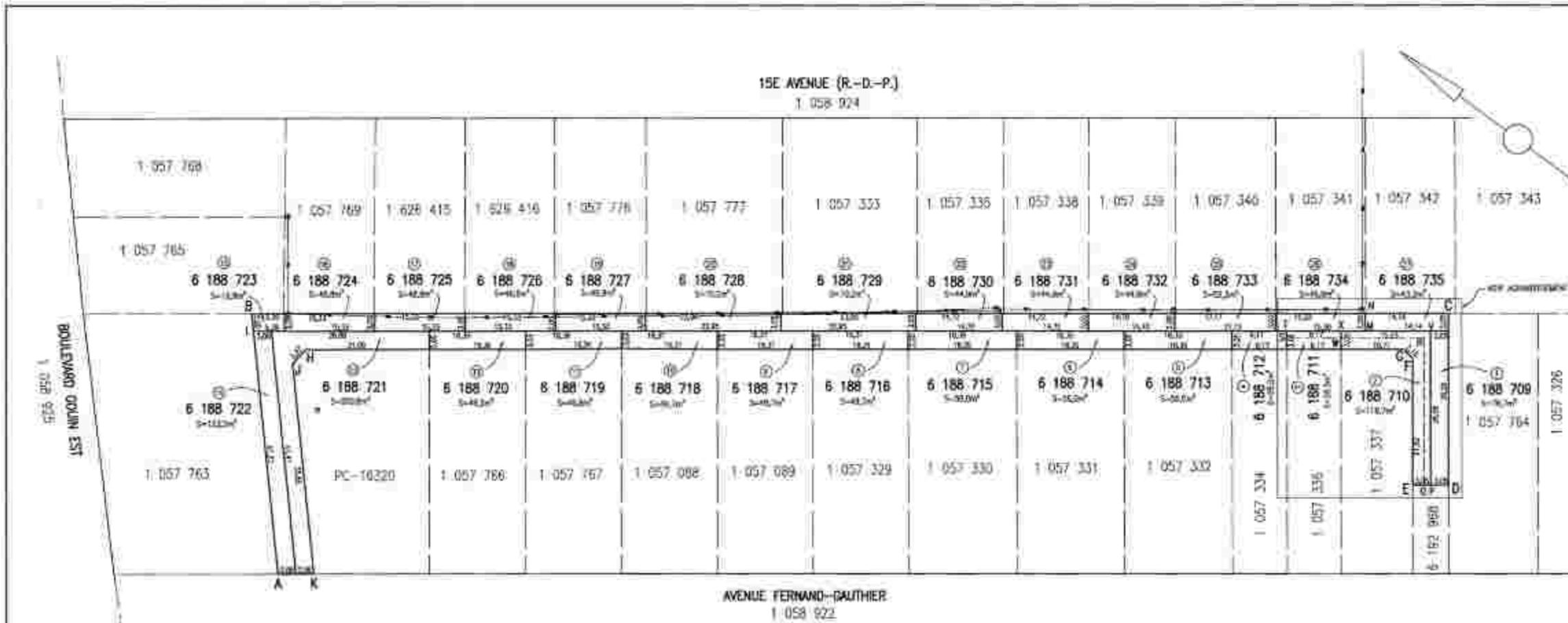


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies -
Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan P: photo aérienne
Dossier: 31H12-005-4464-05
Dessinateur: JR
Échelle: 1:1200
Date: 06-10-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



Échelle: 1:500

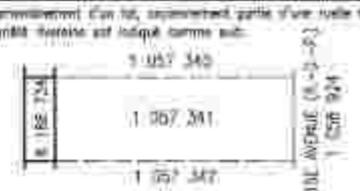
DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Les unités utilisées sont celles du système international (SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTREAL
CADASTRE: Québec

EMPLACEMENT:
Biens-fonds situés au sud-est du BOULEVARD GOUIN EST entre: L'AVENUE FERNAND-GAUTHIER et: 15e AVENUE (R.-D.-P.)

LEGÈRE: Le renouvellement d'un lot, comprenant partie d'une ruelle à une propriété voisine est indiqué comme suit:



FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 178 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

- 1- Les autres ADOPTIQUES concernent le lot indiquant le transfert de ruelle
- 2- Les biens-fonds situés en lot 185 DMMS seront des lots d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.
- 3- Le bien-fonds délimité par les autres ADOPTIQUES dans les plans d'une servitude de passage en faveur des lots 6 188 711 et 6 188 712.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles indiquées, sans autorisation écrite de son auteur ou de son éditeur.

Montréal, le 14 Mars 2018
 CARREL BÉLIS D'ARLUS
 Géomètre-arpenteur

Références: Une description technique accompagnée de plans
 Feuille(s) cadastrale(s) 31112-010-444, 31113-020-454
 (31112-010-222, 31112-110-232) Dessin: Muciel

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Kévin Jean-Louis et*

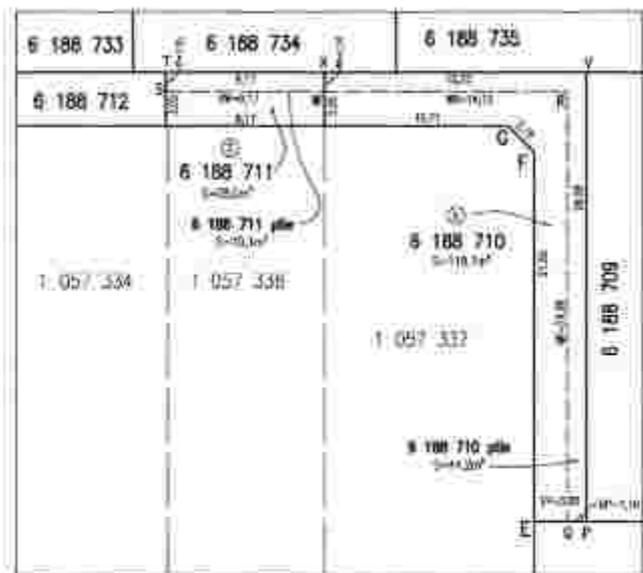
DOSSIER N° 22570

Montréal
 Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *Genevieve...*

DOSSIER DE LA VILLE:
 ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
 Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN N° G-161 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

AGRANDISSEMENT
 échelle: 1:250



**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située
au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

| N ^{os} | Nom et adresse des propriétaires | Lot propriété | Lot transféré | Superficie acquise en (m ²) | Numéro compte de taxes | Adresse de la propriété | Mesure en front (m) | Vote |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------|------|
| 1 | Madame Rosa Gentile Monsieur Giuseppe Gatto 12072, Place Pierre-Blanchet Montréal (Québec) H1E 3P2 | 1 057 764 | 1 058 923 | 78,7 | 855443-00 | 12539 à 12543, avenue Fernand- Gauthier Montréal (Québec) H1E 3P2 | 32,19 | OUI |
| 2 | Madame Maria Teresa Di Pietro Di Primio Monsieur Antonio Di Primio 5530, Lafourcade, Saint-Léonard (QC) H1R 1M5 | 1 057 337 | 1 058 923 | 116,7 | 855443-05 | 12545 à 12551, avenue Fernand- Saint-Léonard (QC) H1R 1M5 | 37,43 | OUI |
| 3 | Madame Simone Frémont Monsieur Robert Marsan 8466, boul Gouin Est Montréal (Québec) H1E 1C1 | 1 057 336 | 1 058 923 | 28,0 | 855443-10 | 12555 à 12559, avenue Fernand- Montréal (Québec) H1E 1C1 | 9,17 | OUI |
| 4 | Madame Maria Sorella-Del Zoppo 5855, boul. Robert Saint-Léonard (Québec) H1P 1M7 | 1 057 334 | 1 058 923 | 28,0 | 855443-15 | 12561 à 12563, avenue Fernand- Saint-Léonard (Québec) H1P 1M7 | 9,17 | OUI |
| 5 | Monsieur Angelo Scala 11957, Ave. Monty # 5 Montréal-Nord (Québec) H1G 5Z2 | 1 057 332 | 1 058 923 | 56,0 | 855443-20 | 12575, avenue Fernand-Gauthier Montréal-Nord (Québec) H1G 5Z2 | 18,35 | OUI |

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située
au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

| N ^{os} | Nom et adresse des propriétaires | Lot propriété | Lot transféré | Superficie acquise en (m ²) | Numéro compte de taxes | Adresse de la propriété | Mesure en front (m) | Vote |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| 6 | Madame Eleni Kostoulia Monsieur Nikolaos Sotirakos 3600, rue Fénélon # 5 Montréal (QC) H2A 1M8 | 1 057 331 | 1 058 923 | 56,0 | 855443-30 | 12585, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H2A 1M8 | 18,35 | Pas de réponse |
| 7 | Alliance Chrétienne et Missionnaire au Québec 12591, avenue Fernand-Gauthier Montréal (Qc) H1E 2X2 A/S M. Neslim Edouard | 1 057 330 | 1 058 923 | 56,0 | 855443-40 | 12591 à 12597, avenue Fernand- Montréal (Qc) H1E 2X2 | 18,35 | OUI |
| 8 | Madame Raffaella Femia Monsieur Roberto Bastone 11825, Ave. Paul-Émile-Lamarche Montréal (QC) H1C 4G8 | 1 057 329 | 1 058 923 | 49,7 | 855443-50 | 12601, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H1C 4G8 | 16,31 | OUI |
| 9 | Madame Paola Riccio Monsieur Wazir Ali 7836, avenue Salomon-Marion Montréal (QC) H1E 6C1 | 1 057 089 | 1 058 923 | 49,7 | 855443-60 | 12611, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H1E 6C1 | 16,31 | OUI |
| 10 | Monsieur Charles Alepins 6100, avenue Goncourt Anjou (Québec) H1K 3X4 | 1 057 088 | 1 058 923 | 49,7 | 855443-70 | 12621, avenue Fernand-Gauthier Anjou (Québec) H1K 3X4 | 16,31 | OUI |
| 11 | Madame Lucia Masciotra Monsieur Angelo Del Papa 7365, Raphaël-Bellemarre Montréal (QC) H1E 3L7 | 1 057 767 | 1 058 923 | 49,8 | 855443-75 | 12631, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H1E 3L7 | 16,34 | OUI |

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située
au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

| N ^{os} | Nom et adresse des propriétaires | Lot propriété | Lot transféré | Superficie acquise en (m ²) | Numéro compte de taxes | Adresse de la propriété | Mesure en front (m) | Vote |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| 12 | Madame Nadia Di Maio 4425, Place Denis-Papin Saint-Léonard (Québec) H1R 3R2 | 1 057 766 | 1 058 923 | 49,9 | 855443-85 | 12641, avenue Fernand-Gauthier Saint-Léonard (Québec) H1R 3R2 | 16,35 | Pas de réponse |
| 13 | Syndicat de copropriété du 12675, avenue Fernand-Gauthier 12675, avenue Fernand-Gauthier # 302 Montréal (QC) H1E 2X2 A/S Mme Anna Di Ge | 3302189 et al | 1 058 923 | 200,8 | 855444-11 et al | 12675, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H1E 2X2 | 60,21 | OUI |
| 14 | Madame Yvette Lemoine Joyal 7600, boul. Gouin Est Montréal (QC) H1E 1A9 | 1 057 763 | 1 058 923 | 123,2 | 891758-10 | 7600, boul. Gouin Est Montréal (QC) H1E 1A9 | 44,42 | OUI |
| 15 | Madame Johanne Tavarozzi Monsieur Filippo Tomasino 7618, boul. Gouin Est Montréal (QC) H1E 1A9 | 1 057 765 | 1 058 923 | 16,9 | 891757-10 | 7618, boul. Gouin Est Montréal (QC) H1E 1A9 | 5,50 | OUI |
| 16 | Madame Domenica Roda Monsieur Eduardo Roda 12700, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 769 | 1 058 923 | 46,8 | 855472-00 | 12700, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 15,33 | OUI |
| 17 | Madame Jeannine Jean Pierre Monsieur Jean Dumerjean 12680, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 626 415 | 1 058 923 | 46,8 | 855473-10 | 12680, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 15,33 | OUI |

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située
au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

| N ^{os} | Nom et adresse des propriétaires | Lot propriété | Lot transféré | Superficie acquise en (m ²) | Numéro compte de taxes | Adresse de la propriété | Mesure en front (m) | Vote |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------|---------------------|------|
| 18 | Madame Rosanna Sorrentino 12660, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 626 416 | 1 058 923 | 46,8 | 855473-05 | 12660, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 15,33 | OUI |
| 19 | Madame Suzel Bourdeau Monsieur Yvon Goulet 12630, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 776 | 1 058 923 | 46,8 | 855475-00 | 12630, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 15,33 | OUI |
| 20 | Madame Adelina Macri Monsieur Antonio Amato 12620, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 777 | 1 058 923 | 70,2 | 855476-00 | 12620, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 23,00 | OUI |
| 21 | Monsieur Mario Chiarullo 12610, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 333 | 1 058 923 | 70,2 | 855479-00 | 12610, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 23,00 | OUI |
| 22 | Madame Angela Sarrcco-Tozzi Monsieur Pietro Tozzi 12600, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 335 | 1 058 923 | 44,9 | 855480-00 | 12600, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 14,72 | OUI |
| 23 | Madame Francesca Zarelli Monsieur Antonio Spadafora 12590, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 338 | 1 058 923 | 44,9 | 855481-00 | 12590, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 14,72 | OUI |

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située
au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

| N ^{os} | Nom et adresse des propriétaires | Lot propriété | Lot transféré | Superficie acquise en (m ²) | Numéro compte de taxes | Adresse de la propriété | Mesure en front (m) | Vote |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------|---------------------|-------|
| 24 | Madame Angella Russo Monsieur Emanuele Giacomo 12580, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 339 | 1 058 923 | 44,9 | 855482-00 | 12580, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 14,70 | OUI |
| 25 | Madame Giovanna Russo 12570, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 340 | 1 058 923 | 52,3 | 855483-00 | 12570, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 17,17 | OUI |
| 26 | Madame Rose-Marie-Cleo Darbouze Monsieur Franck Fortune 12562, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 341 | 1 058 923 | 46,8 | 855484-00 | 12562, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 15,33 | Refus |
| 27 | Madame Marie Rita Sainvil Monsieur Emmanuel Faustin 12550, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 1 057 342 | 1 058 923 | 43,2 | 855485-10 | 12550, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9 | 14,16 | OUI |

1613,70

532,88

| | |
|---------------------------------------------------------|-----------|
| Nombre total de propriétaires: | 27 |
| Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) : | 18 |

| | |
|----------------------------------------------------|-----------|
| Total des votes favorables obtenus (88,9 %) | 24 |
|----------------------------------------------------|-----------|

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Total mesure en front | 532,88 m |
|------------------------------|-----------------|

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Front requis 66.6% | 354,90 m |
|---------------------------|-----------------|

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Dimension du front obtenu | 482,85 m |
|----------------------------------|-----------------|

| | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| Superficie totale à transférer | 1613,70 m² |
|---------------------------------------|------------------------------|

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée en septembre 2017

Dossier # : 1184386001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet : Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4464-05
Mandat: 17-0154-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Veillez trouver ci-joint le projet de règlement à soumettre aux instances municipales pour approbation.

N/D 18-002162

FICHIERS JOINTS



[Règlement-1.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nissa KARA FRECHET
Notaire
Tél : (514) 872-0138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-23

Nissa KARA FRECHET
Notaire
Tél : 514 872-0138
Division : Droit Notarial -Service des affaires juridiques

VILLE DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT

1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DU BOULEVARD GOUIN EST, ENTRE L'AVENUE FERNAND-GAUTHIER ET LA 15^E AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, formée des lots 6 188 709, 6 188 710, 6 188 711, 6 188 712, 6 188 713, 6 188 714, 6 188 715, 6 188 716, 6 188 717, 6 188 718, 6 188 719, 6 188 720, 6 188 721, 6 188 722, 6 188 723, 6 188 724, 6 188 725, 6 188 726, 6 188 727, 6 188 728, 6 188 729, 6 188 730, 6 188 731, 6 188 732, 6 188 733, 6 188 734 et 6 188 735, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA sur le plan G-161 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 057 764, 1 057 337, 1 057 336, 1 057 334, 1 057 332, 1 057 331, 1 057 330, 1 057 329, 1 057 089, 1 057 088, 1 057 767, 1 057 766, 3 302 189 partie commune du PC-16320, 1 057 763, 1 057 765, 1 057 769, 1 626 415, 1 626 416, 1 057 776, 1 057 777, 1 057 333, 1 057 335, 1 057 338, 1 057 339, 1 057 340, 1 057 341 et 1 057 342 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan G-161 RIVIERE-DES-PRAIRIES, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, le 14 février 2018, sous le numéro 358 de ses minutes (dossier : 22570), dont copie est jointe en Annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 6 188 723, 6 188 724, 6 188 725, 6 188 726, 6 188 727, 6 188 728, 6 188 729, 6 188 730, 6 188 731, 6 188 732, 6 188 733 et 6 188 734 et délimitée par les lettres BNMLB sur le plan G-161 RIVIERE-DES-PRAIRIES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de distribution d'énergie y compris la pose, l'installation et

l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. La Ville est propriétaire de la ruelle formée des lots susmentionnés, aux termes d'un avis au registrateur en vertu de l'article 610a de la Charte, reçu par Me Normand Latreille, notaire, le 29 novembre 1977, sous le numéro 2929 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 décembre 1977, sous le numéro 2 836 892.

7. Afin de respecter en tout temps la réglementation provinciale et municipale en matière de sécurité incendie, et, plus particulièrement, afin que chacun des lots riverains mentionnés au paragraphe 2 demeure conforme à la réglementation provinciale et municipale, quant à ses issues de secours, la partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 6 188 710 ptie et 6 188 711 ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres VPQRSTV sur le plan G-161 RIVIERE-DES-PRAIRIES (ci-après le « fonds servant »), est grevée d'une servitude réelle et perpétuelle de passage uniquement à pied et en cas d'urgence en faveur des lots 6 188 711 et 6 188 712 du cadastre du Québec (ci-après le « fonds dominant »). Laquelle servitude de passage doit être libre de toute construction, clôture ou autre obstacle et devra être maintenue en tout temps, en bon état de propreté, d'entretien et d'accessibilité par les propriétaires du fonds servant. Néanmoins, l'installation d'une clôture est permise à la condition qu'une porte d'une largeur minimale de 760 millimètres y soit ajoutée dans l'assiette de la servitude et que celle-ci n'empêche pas l'accès à la voie publique en cas d'urgence. Compte tenu de ce qui précède, il est interdit de mettre un cadenas sur la porte de la clôture. Si cette porte est tenue barrée contre l'intrusion, il doit être possible de sortir de la cour et d'accéder à la voie publique sans l'utilisation d'une clé ou d'un instrument quelconque.

8. La présente servitude est rendue nécessaire afin de permettre aux occupants du fonds dominant de se diriger à pied vers la voie publique « Avenue Fernand-Gauthier » à partir de leur cour arrière conformément au *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville de Montréal* (n°11-018), et au *Code de construction du Québec* auquel il réfère, et ce, afin de maintenir la conformité des bâtiments construits sur les lots riverains ci-dessus mentionnés, à la suite du transfert de toute partie de la ruelle publique située à l'arrière de ces bâtiments aux propriétaires riverains.

9. La présente servitude ne pourra être rachetée avant trente (30) ans ni être modifiée ou annulée sans le consentement préalable de la Ville de Montréal.

10. Le propriétaire des lots riverains auxquels cette ruelle grevée de telles servitudes de passage et d'utilités publiques est remembrée, ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de ces servitudes ou à les rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de tout propriétaire d'un fonds dominant ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE

PLAN G-161 RIVIERE-DES-PRAIRIES, PREPARE PAR GABRIEL BELEC DUPUIS,
ARPENTEUR-GEOMETRE, LE 14 FEVRIER 2018, SOUS LE NUMERO 358 DE SES
MINUTES (DOSSIER : 22570).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le
Devoir* le 2019.



Dossier # : 1192748001

| | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter une résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal. |

Il est recommandé d'adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-01-28 09:44

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1192748001

| | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter une résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal. |

CONTENU

CONTEXTE

L'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction. Dans le contexte de l'application du nouveau Règlement sur le remorquage des véhicules par les inspecteurs du Module inspection remorquage (MIR) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'émission d'une nouvelle autorisation à délivrer des constats d'infraction est nécessaire.

Un dossier décisionnel est actuellement en cours d'approbation (1172748001) et qui vise à adopter le Règlement sur le remorquage de véhicules lequel abroge et remplace le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) ainsi que tout règlement ou toute disposition d'un règlement applicable sur le territoire de l'agglomération de Montréal relatif au remorquage des véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG172426096 - 7 novembre 2018 - Autoriser la mise en place du nouveau module Inspection remorquage SPVM (107293) au sein du Service de police de la Ville de Montréal.
CG18 0511 - 20 septembre 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

CG18 0455 - 23 août 2018 - Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du SPVM - Dépense totale de 500 \$.

CE18 0993 - 6 juin 2018 - Accorder une contribution financière de 48 072.82 \$ à même le

budget de fonctionnement du SPVM au Bureau du taxi de Montréal pour son soutien à la réalisation d'activités de remorquage pour l'année 2017, en provenance du budget de fonctionnement du SPVM.

CG18 0243 - 26 avril 2018 - Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 \$ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

CG18 0204 - 29 mars 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

DGBT160580210 - 10 mars 2017 - Création de deux (2) postes permanents d'inspecteur à l'unité inspection remorquage de la Direction des opérations BTM, et ce, en date du 1er février 2017.

DESCRIPTION

L'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1) prévoit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction. La résolution proposée vise à autoriser les inspecteurs du MIR au SPVM, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction au nouveau Règlement sur le remorquage des véhicules sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de tout règlement adopté en remplacement de ce règlement ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante.

Le texte de la résolution proposée est joint au présent sommaire décisionnel. Il est à noter que dans ce document, la demande de résolution faisant l'objet du présent dossier (voir le paragraphe 7 au texte en pièce jointe) a été ajoutée à une série de résolutions déjà adoptées, et ce, à la demande du Service des affaires juridiques

JUSTIFICATION

L'adoption de la résolution proposée est nécessaire afin de permettre la délivrance d'un constat d'infraction dans le cadre de l'application du Règlement sur remorquage des véhicules par les inspecteurs du MIR au SPVM. La mise en place d'une réglementation claire et uniforme permettra aux villes de l'agglomération et au SPVM de communiquer efficacement aux citoyens leurs droits dans le cadre d'un remorquage et d'en faciliter l'application.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'adoption de cette résolution, la délivrance d'un constat d'infraction dans le cadre de l'application du Règlement sur le remorquage des véhicules par les inspecteurs du MIR au SPVM est impossible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Règlement sur le remorquage des véhicules devant être adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2019, il est impératif que le comité exécutif adopte la résolution faisant l'objet du présent sommaire à la séance du 6 février 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des poursuites pénales et criminelles (Philippe MESSINA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la réglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-17

Natalia SHUSTER
Inspecteur-chef
Service du soutien aux opérations policières

Tél : 514-280-3710
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Simonetta BARTH
Directeur adjoint
Tél : 514-280-2003
Approuvé le : 2019-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2019-01-25

RÉSOLUTION AUTORISANT CERTAINES PERSONNES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION POUR LA VILLE DE MONTRÉAL SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, c-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), certaines matières et objets intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées à compter du 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de cette Loi, seule la municipalité centrale, à l'exclusion des autres municipalités liées, peut agir à l'égard de ces matières et objets;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la Ville de Montréal, d'émettre certaines autorisations à délivrer des constats afin d'assurer le respect de l'ensemble de la réglementation applicable pour le territoire de l'agglomération;

IL EST RÉSOLU :

- 1° d'autoriser, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, tous les agents de la paix ainsi que tous les cadets policiers à l'emploi du Service de police de la Ville de Montréal, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances adoptés par les municipalités de l'île de Montréal telles qu'elles existaient avant le 1^{er} janvier 2002 et qui sont en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Montréal par l'effet de l'article 6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés à compter du 1^{er} janvier 2006 dans une compétence relevant du conseil d'agglomération ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 2° d'autoriser, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, tous les procureurs, les procureurs-chefs de division et le directeur de la direction des poursuites pénales et criminelles de la Ville de Montréal, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances adoptés par les municipalités de l'île de Montréal telles qu'elles existaient avant le 1^{er} janvier 2002 et qui sont en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Montréal par l'effet de l'article 6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés à compter du 1^{er} janvier 2006 dans une compétence relevant du conseil d'agglomération ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;

- 3° d'autoriser, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, tous les directeurs de chacun des services de chacune des municipalités liées, à délivrer pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances adoptés par les municipalités de l'île de Montréal telles qu'elles existaient avant le 1^{er} janvier 2002 et qui sont en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Montréal par l'effet de l'article 6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés à compter du 1^{er} janvier 2006 dans une compétence relevant du conseil d'agglomération ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 4° d'autoriser, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, tous les chefs de division et chefs de section de chacun des services de chacune des municipalités liées, à délivrer pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances adoptés par les municipalités de l'île de Montréal telles qu'elles existaient avant le 1^{er} janvier 2002 et qui sont en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Montréal par l'effet de l'article 6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés à compter du 1^{er} janvier 2006 dans une compétence relevant du conseil d'agglomération ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 5° d'autoriser, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, tout inspecteur en prévention, agent de prévention, officier de liaison du Service de sécurité incendie de Montréal ou toute autre personne dont les fonctions consistent, en tout ou en partie, à prévenir les incendies ou à faire respecter les lois ou les règlements relatifs au bâtiment ou à la prévention des incendies, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances adoptés par les municipalités de l'île de Montréal telles qu'elles existaient avant le 1^{er} janvier 2002 et qui sont en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Montréal par l'effet de l'article 6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal, pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés à compter du 1^{er} janvier 2006 dans une compétence relevant du conseil d'agglomération ou pour toute infraction à une loi relative à la sécurité incendie ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 6° d'autoriser, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, le Directeur et les inspecteurs du Bureau du taxi de Montréal, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction au Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) et de tout règlement adopté en remplacement de ce règlement ou pour toute infraction à une loi relative au transport par taxi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 7° d'autoriser, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, les inspecteurs du Module Inspection et Remorquage du Service de police de la Ville de Montréal, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction au Règlement sur le remorquage des véhicules (*insérer ici le nouveau numéro du règlement*) et de tout règlement adopté en remplacement de ce règlement ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire,

lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;

- 8° d'autoriser, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, les employés de la Ville de Montréal dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation dans les équipements d'intérêt collectif relevant de l'agglomération, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances adoptés par les municipalités de l'île de Montréal telles qu'elles existaient avant le 1^{er} janvier 2002 et qui sont en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Montréal par l'effet de l'article 6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés à compter du 1^{er} janvier 2006 dans une compétence relevant du conseil d'agglomération ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 9° d'autoriser, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, tout inspecteur en bâtiment, inspecteur en eau et assainissement, agent de travaux publics et ingénierie, agent technique au soutien à la réglementation, ingénieur, contremaître, préposé à l'exploitation des compteurs ou tout autre employé de la Ville de Montréal relevant du Service de l'eau dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances adoptés par les municipalités de l'île de Montréal telles qu'elles existaient avant le 1^{er} janvier 2002 et qui sont en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Montréal par l'effet de l'article 6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés à compter du 1^{er} janvier 2006 dans une compétence relevant du conseil d'agglomération ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;

Dossier # : 1192748001

| | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , - |
| Objet : | Adopter une résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal. |

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Le paragraphe ajouté est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Philippe MESSINA
Chef de Division au DPPC équipe pénale
Tél : 514 872-1189

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-21

Philippe MESSINA
Chef de Division au DPPC, équipe pénale
Tél : 514-872-1189
Division :



Dossier # : 1186945001

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval |

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et travaux pour la construction des conduites d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 16:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186945001

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, adopté par le conseil d'agglomération, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau (SE) prévoit des investissements pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (Lachine et Dorval). La Ville de Montréal souhaite s'assurer que ces infrastructures de production et de distribution d'eau potable soient optimisées et permettent de répondre aux besoins actuels et futurs en respect des normes en vigueur. Pour ce faire, la DEP entreprend la conception et la réalisation de près de 23 kilomètres de conduites principales en réseaux qui permettront de desservir Lachine et Dorval en quantité et qualité, et ce, au meilleur coût. Au terme de ces ajouts, l'arrondissement de Lachine sera desservi par le réseau Atwater - Charles-J.-Des Bailleurs en empruntant près de 12 km de nouvelles conduites principales passant par les arrondissements de LaSalle, Lachine et Côte-des-Neiges et par la ville de Montréal-Ouest. Pour ce qui est de la Cité de Dorval, près de 11 km de nouvelles conduites principales achemineront l'eau depuis le réseau de la ville de Pointe-Claire. Au terme des travaux de construction, les usines de production d'eau potable de Lachine et Dorval seront fermées et démantelées.

Ainsi, le présent règlement d'emprunt vise à financer les études, la conception et une partie de la réalisation des conduites principales de diamètre variant entre 450 et 900 mm. L'ingénierie et les travaux de construction s'échelonneront sur une période de dix (10) ans, période au cours de laquelle deux (2) autres règlements d'emprunt seront adoptés pour mener le projet à terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0634 - 29 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter le « Règlement autorisant un premier emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer l'ensemble des honoraires de services professionnels d'ingénierie et une première phase des travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval. Deux autres règlements d'emprunt seront requis pour compléter l'ensemble des travaux pour un total de 172 855 000 \$. Le montant total du projet a été augmenté par rapport au montant de 149 133 000 \$, annoncé au Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 en raison d'un réajustement des honoraires professionnels requis et pour tenir compte de l'indexation des coûts estimés en 2016.

L'ensemble des travaux comprend :

- la construction de près de 12 km de conduites en réseau de diamètre variant entre 500 et 900 mm pour desservir le réseau de Lachine par le réseau Atwater - Charles-J.-Des Bailleurs;
- la construction de près de 11 km de conduites en réseau de diamètre variant entre 450 et 900 mm pour desservir le réseau de Dorval par le réseau de Pointe-Claire.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour réaliser l'ingénierie et les travaux requis pour construire les conduites principales en réseau permettant d'assurer la desserte en eau potable de l'arrondissement de Lachine et de la Cité de Dorval. Au terme de la construction des conduites, la DEP procédera à la fermeture des usines de production d'eau potable de Lachine et Dorval.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux prévus du projet 56038 au Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de l'agglomération de Montréal. La DEP doit réaliser ces travaux pour assurer en tout temps la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération et s'assurer d'une saine gestion de ses actifs.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la construction de conduites principales d'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement d'emprunt comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement d'emprunt prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt et qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement d'emprunt prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le

désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder vingt (20) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour assurer la desserte et la flexibilité d'alimentation des réseaux de Lachine et Dorval et ce qui permettra à terme la fermeture des usines de Lachine et Dorval.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation et avis de motion: Février 2019

Adoption : Mars 2019

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 17 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328

Romain BONIFAY
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-17

Jean-François DUBUC
Chef de division
Division Infrastructures réseau principal

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-22

Dossier # : 1186945001

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1186945001 - Réseaux de Lachine et Dorval-VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-17

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 000 000\$ AFIN DE FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET LES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DES CONDUITES PRINCIPALES D'EAU POTABLE VISANT À DESSERVIR LES RÉSEAUX DE LACHINE ET DE DORVAL

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 60 000 000 \$ est autorisé afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval.
3. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Dossier # : 1186945001

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1186945001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget

Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-18

Louise B LAMARCHE
Professionnelle domaine d expertise-Chef d'équipe

Tél : 514.872.6538

Division : Division du conseil et du soutien financier-Point de service Eau - Environnement



Dossier # : 1197652001

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCE 02-004) afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2019 ainsi que de la réorganisation administrative |

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-01-28 13:30

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1197652001

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCE 02-004) afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2019 ainsi que de la réorganisation administrative |

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCE 02-004) précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Cette hiérarchie est détaillée dans une annexe qui accompagne le règlement. Ce règlement s'applique à tous les services municipaux, à l'Ombudsman, à la Commission de la fonction publique et au Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1562 - 12 septembre 2018 : d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de réorganisations administratives

CE18 0235 - 7 février 2018 : d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) », afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2018

CE17 0243 - 22 février 2017: d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2017.

CE16 0850 - 18 mai 2016 : d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2016 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative

CE15 1633 - 2 septembre 2015 : d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires (RCE 02-004) dans le

but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative

DESCRIPTION

L'annexe A du Règlement RCE 02-004 doit être actualisée afin de refléter les ajustements aux structures administratives à la suite de l'adoption du budget 2019 et de la réorganisation administrative.

Également, il importe d'apporter des modifications au Règlement RCE 02-004 en matière de relations de travail, plus particulièrement pour permettre au directeur général de conclure toute entente modifiant une convention collective lorsque la somme impliquée est de moins de 150 000 \$ par année. De plus, il a été jugé requis de modifier l'article 37.1 de ce règlement concernant le règlement d'un grief ou d'un litige relatif aux relations de travail devant un tribunal administratif. Tout d'abord, le seuil prévu à cet article passe de 25 000 \$ à 100 000 \$ et les pouvoirs anciennement dévolus au fonctionnaire de niveau A concerné du Service des ressources humaines sont désormais attribués, selon la somme impliquée, au directeur de service - Ressources humaines, au directeur ou l'adjoint au directeur - Relations de travail ou au chef de division concerné des relations de travail.

Des modifications de concordance sont également requises à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail (2015, chapitre 15). Ainsi, il y a lieu de modifier le Règlement RCE 02-004 afin de remplacer la référence à la "Commission des lésions professionnelles" par le "Tribunal administratif du travail" ainsi que la référence à la "Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)" par la "Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)".

Enfin, il est également proposé de déléguer aux fonctionnaires de niveau A concerné du Service de l'Espace pour la vie, les autorisations (licence de droit d'auteur) permettant la publication, la reproduction ou la diffusion, à des fins autres que commerciales, de tout document provenant d'un centre de documentation relevant de ce service. Ces autorisations sont accordées gratuitement et une convention est signée entre les parties. L'octroi de ces autorisations relève actuellement du comité exécutif.

JUSTIFICATION

Les modifications au règlement de délégation des pouvoirs aux fonctionnaires ainsi que la mise à jour de l'annexe A du Règlement RCE 02-004 sont des opérations courantes visant à ajuster la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires aux modifications organisationnelles induites par un nouveau budget, une réorganisation administrative ou par une réévaluation des besoins opérationnels au sein de chaque unité. Depuis plusieurs années, la mise à jour de l'annexe A se fait sur une base annuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour de l'annexe A du Règlement RCE 02-004 est requise afin d'assurer l'efficacité organisationnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un communiqué sera transmis aux employés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle A GAUTHIER
Chargée de dossiers

Tél : 514 868-4296
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-28

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-2392
Télécop. : 514 872-1937

Dossier # : 1197652001

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCE 02-004) afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2019 ainsi que de la réorganisation administrative |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et son annexe afférente.

FICHIERS JOINTS



Règl. mod. le Règlement délégation RCE 02-004.doc



2019 - Annexe A - final (complet).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-28

Véronique BELPAIRE
Avocate - Chef de division
Tél : 514 872-3024
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ
EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET
EMPLOYÉS (RCE 02-004)**

Vu l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____ 2019, le comité exécutif décrète :

1. L'article 18.4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) est modifié par l'ajout, au premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 4° le pouvoir de conclure toute entente modifiant une convention collective lorsque la somme impliquée est de moins de 150 000 \$. ».

2. Les articles 36.1, 36.2 et 37 de ce règlement sont modifiés :

1° par le remplacement des mots « Commission de la santé et de la sécurité au travail (C.S.S.T.) » ou « Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) » par les mots « Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) »;

2° par le remplacement des mots « la Commission des lésions professionnelles (C.L.P.) » ou « la Commission des lésions professionnelles (CLP) » par les mots « le Tribunal administratif du travail (TAT) ».

3. L'article 37.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **37.1.** Sous réserve de l'article 37, le règlement d'un grief ou d'un litige relatif aux relations de travail devant un tribunal administratif ou d'une réclamation susceptible d'en faire l'objet est délégué :

1° au directeur de service – Ressources humaines, lorsque la somme impliquée est de moins de 100 000 \$;

2° au directeur ou à l'adjoint au directeur – Relations de travail, du Service des ressources humaines, lorsque la somme impliquée est de moins de 50 000 \$;

3° au chef de division concerné de la division des relations de travail du Service des ressources humaines, lorsque la somme impliquée est de moins de 25 000 \$. ».

4. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 41.26, de l'article suivant :

« **41.26.** Le pouvoir d'accorder toute licence de droit d'auteur permettant la publication, la reproduction ou la diffusion à des fins autres que commerciales de tout document provenant d'un centre de documentation relevant du Service de l'Espace pour la vie est délégué au fonctionnaire de niveau A concerné de ce service. ».

5. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'annexe A « Délégation de pouvoirs » par le document joint en annexe au présent règlement.

ANNEXE
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

GDD : 1197652001

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Annexe A

Mise à jour le **22 janvier 2019**

Montréal 

Division du soutien aux instances
Direction générale

Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 4.135
Montréal (Québec) H2Y 1C6

TABLE DES MATIÈRES

Services sous la gouverne du directeur général

| | |
|------------------------------------------------------------|---|
| Cabinet du directeur général | 1 |
| Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal | 2 |
| Bureau des relations gouvernementales et municipales | 3 |
| Bureau des relations internationales | 4 |
| Contrôleur général..... | 5 |
| Division soutien aux instances..... | 6 |

Services sous la gouverne du directeur général

| | |
|---------------------------------------------------|----------|
| Service de la performance organisationnelle | 7 |
| Service de police de la Ville de Montréal | 8 |
| Service de sécurité incendie de Montréal | 9 |
| Service des finances..... | 10 et 11 |
| Service des ressources humaines | 12 et 13 |

Services sous la gouverne du DGA – Services institutionnels

| | |
|----------------------------------------------------------------|----------|
| Service de l'approvisionnement | 14 |
| Service de l'évaluation foncière | 15 |
| Service de la gestion et de la planification immobilière | 16 |
| Service des affaires juridiques | 17 et 18 |
| Service du greffe..... | 19 |
| Service du matériel roulant et des ateliers..... | 20 |
| Bureau des projets et programmes d'immobilisations | 21 |

Services sous la gouverne du DGA – Développement

| | |
|-------------------------------------------------------------|--------------|
| Service de l'eau..... | 22, 23 et 24 |
| Service des grands parcs, du mont-Royal et des sports | 25 |
| Service des infrastructures du réseau routier | 26 |
| Service de l'urbanisme et de la mobilité | 27 |

Services sous la gouverne du DGA – Qualité de vie

| | |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Bureau de la transition écologique et de la résilience..... | 28 |
| Service de l'espace pour la vie..... | 29 |
| Service de la culture | 30 |
| Service de la diversité et de l'inclusion sociale | 31 |
| Service de l'environnement..... | 32 |
| Service du développement économique..... | 33 |
| Service de l'habitation | 34 |

Services sous la gouverne du DGA – Services aux citoyens

| | |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Service de la concertation des arrondissements..... | 35 |
| Service des technologies de l'information..... | 36 |
| Service de l'expérience citoyenne et des communications..... | 37 |

Organismes sous la gouverne du conseil de ville

| | |
|------------------------------------------------------|----|
| Commission de la fonction publique de Montréal | 38 |
| Ombudsman de Montréal | 39 |

Organisme sous la gouverne du conseil d'agglomération

| | |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal | 40 |
|-------------------------------------------------------------|----|

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Directeur général Selon budget

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| Directeur général adjoint – Service aux citoyens | Selon budget |
| Directeur général adjoint – Mobilité et attractivité | Selon budget |
| Directeur général adjoint – Qualité de vie | Selon budget |
| Directeur général adjoint – Services institutionnels..... | Selon budget |
| Directeur adjoint au directeur général..... | Selon budget |

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Assistante administrative | 15 000 \$ |
|---------------------------------|-----------|

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|--------------------------------------------------------------|----------|
| Secrétaires de direction – Directeur de premier niveau | 2 000 \$ |
| Secrétaire de direction | 2 000 \$ |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

BUREAU SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
LABORATOIRE D’INNOVATION URBAINE DE MONTRÉAL

Niveau A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur – Laboratoire d’innovation urbaine de Montréal | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de division | 30 000 \$ |

Niveau E

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Secrétaire de direction | 2 000 \$ |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

BUREAU SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
BUREAU DES RELATIONS GOUVERNEMENTALES ET MUNICIPALES

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Bureau des relations gouvernementales et municipales Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Conseiller en planification – Bureau des relations gouvernementales et municipales 2 000 \$

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

BUREAU SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
Directeur – Bureau des relations internationales Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
Chef du Bureau de protocole et d'accueil Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
Secrétaire de direction Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

Niveau A

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Contrôleur général | Selon budget |

Niveau B

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Chefs de division | Selon budget |

Niveau E

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Conseiller en gestion – Ressources financières | 2 000 \$ |
| Secrétaire de direction | 2 000 \$ |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

DIVISION SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIVISION DU SOUTIEN AUX INSTANCES

NIVEAU B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SERVICE DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Niveau A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur de service – Performance organisationnelle | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur – Amélioration continue et architecture d'affaires | Selon budget |
| Chef de division – Chantier d'implantation de la gestion par activités et étalonnage | Selon budget |
| Chef de division – Chantier : Optimisation du réseau logistique et de la gestion des stocks | Selon budget |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Directeur de service – Police | Selon budget |
| Directeur adjoint | Selon budget |

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------|--------------|
| Inspecteur-chef | Selon budget |
| Chef de service | Selon budget |
| Chef de division | Selon budget |

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-----------------------|--------------|
| Chef de section | Selon budget |
|-----------------------|--------------|

Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|--------------------------------------------|--------------|
| Inspecteur | Selon budget |
| Commandant | Selon budget |
| Chef de module | Selon budget |
| Chef de section – Soutien général | Selon budget |
| Assistant administratif | Selon budget |
| Responsable de relève | Selon budget |
| Gérant-surveillance du stationnement | Selon budget |
| Contremaître | Selon budget |
| Superviseur service audiovisuel | Selon budget |

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| Lieutenant | Selon budget |
| Lieutenant-détective | Selon budget |
| Préposé à l'information policière poste de quartier (PIPQDQ) | Selon budget |
| Agent de projets, promotions, événement spéciaux | Selon budget |
| Préposé au soutien administratif | Selon budget |
| Agent de bureau principal | Selon budget |
| Secrétaire de direction | Selon budget |
| Secrétaire | Selon budget |
| Sergent | Selon budget |
| Sergent détective | Selon budget |
| Sergent superviseur de quartier | Selon budget |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Directeur de service – Sécurité incendie | Selon budget |
| Directeur adjoint – Direction des opérations | Selon budget |
| Directeur adjoint – Direction stratégique et de la prévention incendie | Selon budget |

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|--------------------------------------------------------------|--------------|
| Assistants-directeurs | Selon budget |
| Chef de division – Division des ressources matérielles | Selon budget |

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------|--------------|
| Chefs de division | Selon budget |
|-------------------------|--------------|

Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|----------------------------|--------------|
| Chefs aux opérations | Selon budget |
| Chefs de section | Selon budget |

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------------------------------------------|--------------|
| Secrétaire de direction – Directeur de premier niveau | Selon budget |
| Secrétaire de direction | Selon budget |
| Secrétaire d'unité administrative | Selon budget |
| Agent de bureau | Selon budget |
| Préposés au secrétariat | Selon budget |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SERVICE DES FINANCES

Cabinet du directeur**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur de service et trésorier Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division – Gestion de l'information Selon budget

Chef de division – Système performance budgétaire Selon budget

Direction du conseil et du soutien financier**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Conseil et soutien financier Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division – Conseil et soutien financier – Point de service – Hôtel-de-ville Selon budget

Chef de division – Conseil et soutien financier – Point de service – Développement Selon budget

Chef de division – Conseil et soutien financier – Point de service – Brennan Selon budget

Chef de division – Conseil et soutien financier – Point de service – Eau - Environnement Selon budget

Chef de division – Conseil et soutien financier – Point de service – Sécurité publique Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de section – Conseil et soutien financier – Point de service – Eau - Environnement Selon budget

Chef de section – Conseil et soutien financier – Point de service – Hôtel-de-ville Selon budget

Chef de section – Conseil et soutien financier – Point de service – Développement Selon budget

Direction de la comptabilité et des informations financières**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Comptabilité et informations financières Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division – Comptabilisation Revenus et contrôles financiers Selon budget

Chef de division – Informations financières Selon budget

Chef de division – Gestion des paiements Selon budget

Chef de division – Comptabilisation des charges et expertise comptable Selon budget

Direction du budget et de la planification financière et fiscale**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Budget et planification financière et fiscale Selon budget

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SERVICE DES FINANCES (suite)

Direction du budget et de la planification financière et fiscale (suite)

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de division – Planification budgétaire et fiscale | Selon budget |
| Chef de division – Mise en œuvre et suivi budgétaire corporatif | Selon budget |
| Chef de division – Plan de l'investissement..... | Selon budget |

Direction du financement, de la trésorerie et du bureau de retraite

Niveau A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur – Financement, trésorerie et Bureau de la retraite..... | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de division – Gestion de la dette et de la trésorerie | Selon budget |
| Chef de division – Comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite | Selon budget |
| Chef de division – Financement, placement et gestion du risque | Selon budget |
| Chef de division – Secrétariat des commissions | Selon budget |
| Chef de division – Gestion des rentes | Selon budget |
| Chef de division – Actuariat et développement | Selon budget |
| Chef de division – Projets spéciaux et suivi de l'endettement | Selon budget |

Niveau C

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de section – Services aux participants I | Selon budget |
| Chef de section – Services aux participants II | Selon budget |
| Chef de section – Services aux participants III..... | Selon budget |

Direction des revenus

Niveau A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Directeur – Revenus | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Chef de division – Facturation | Selon budget |
| Chef de division – Perception et encaissements | Selon budget |

Niveau C

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Chef de section – Taxation | Selon budget |
| Chef de section – Mutations immobilières | Selon budget |
| Chef de section – Revenus divers | Selon budget |
| Chef de section – Enquêtes | Selon budget |
| Chef de section – Encaissement | Selon budget |
| Chef de section – Traitement des crédits..... | Selon budget |
| Chef de section – Perception foncière et service à la clientèle | Selon budget |
| Chef de section – Perception autres revenus..... | Selon budget |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Cabinet du directeur

Niveau A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur de service – Ressources humaines | Selon budget |

Direction des relations de travail

Niveau A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur – Relations de travail et négociateur en chef..... | Selon budget |
| Adjoint au Directeur des relations de travail..... | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de division | Selon budget |

Direction de la dotation, talents et développement organisationnel

Niveau A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur – Dotation, talents et développement organisationnel | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chefs de division..... | Selon budget |

Niveau C

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chefs de section | Selon budget |

Direction de la rémunération globale et des systèmes d'information RH

Niveau A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur – Rémunération globale et systèmes d'information RH | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chefs de division..... | Selon budget |

Niveau C

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chefs de section | Selon budget |

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

Direction de la santé, sécurité et mieux-être

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Santé, sécurité et mieux-être Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de division Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de section Selon budget

Direction partenaires d'affaires ressources humaines

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – partenaires d'affaires ressources humaines..... Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de division Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de section Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA - SERVICES INSTITUTIONNELS
SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur de service – Approvisionnement Selon budget
 Directeur Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de section Selon budget
 Gérant..... Selon budget

Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Conseiller en approvisionnement Selon budget
 Agent d'approvisionnement niveau II Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Agent d'approvisionnement niveau I Selon budget

Niveau F

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Agent de distribution principal..... 10 000 \$
 Préposé à l'approvisionnement..... 10 000 \$
 Préposé au soutien administratif 10 000 \$
 Agent de bureau principal 10 000 \$

Niveau G

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Agent de distribution..... 5 000 \$
 Secrétaire de direction, directeur de premier niveau 5 000 \$
 Agent de bureau 5 000 \$

Niveau H

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Agent de gestion en ressources financières et matérielles..... 2 000 \$
 Préposé - Qualité approvisionnement..... 2 000 \$
 Secrétaire de direction 2 000 \$
 Secrétaire d'unité administrative 2 000 \$

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA - SERVICES INSTITUTIONNELS
SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Niveau A

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Directeur de service – Évaluation foncière..... | Selon budget |

Niveau B

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Chefs de division..... | Selon budget |

Niveau C

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Secrétaire de direction (Octroi de contrats et autorisation de dépenses seulement) | 5 000 \$ |

Niveau C

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Préposé au soutien administratif – Approvisionnement (Autorisation de dépenses seulement selon article 27) | 2 000 \$ |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA - SERVICES INSTITUTIONNELS
SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| Directeur de service – Gestion et planification immobilière | Selon budget |
| Directeur gestion immobilière et exploitation | Selon budget |
| Directeur optimisation, sécurité et propreté | Selon budget |
| Directeur transactions immobilières | Selon budget |
| Directeur bureau de projet et services administratifs..... | Selon budget |
| Directeur gestion de projets immobiliers | Selon budget |

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------|--------------|
| Chefs de division..... | Selon budget |
|------------------------|--------------|

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|
| Chefs de section | Selon budget |
| Chef d'équipe – Direction de la gestion des projets immobiliers..... | Selon budget |
| Gérants d'immeubles | Selon budget |

Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------------------------------------------|--------------|
| Secrétaires de direction – directeur de premier niveau..... | 2 000 \$ |
| Secrétaires de direction..... | 2 000 \$ |
| Préposés au soutien administratif..... | 2 000 \$ |
| Contremaîtres et régisseurs | Selon budget |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA - SERVICES INSTITUTIONNELS
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Direction du service**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur de service – Affaires juridiques et avocat en chef de la Ville Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division – soutien et processus – affaires juridiques Selon budget

Chef de division – Affaires policières Selon budget

Chef de division – Droit du travail Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Avocat relevant directement du directeur de service et
avocat en chef et responsable de l'analyse des honoraires juridiques Selon budget

Chef de section (division – soutien et processus – affaires juridiques) Selon budget

Chef de section – soutien général Selon budget

Direction des affaires civiles**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur et avocat en chef adjoint – Affaires civiles Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division – Bureau des réclamations Selon budget

Chef de division – Affaires civiles Selon budget

Chef de division – soutien et processus – affaires juridiques Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de section – soutien général Selon budget

Direction des services judiciaires**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Services judiciaires Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division du greffe et greffier – Cour municipale Selon budget

Chef de division – Perception et des services à la clientèle Selon budget

Chef de division – soutien et processus – affaires juridiques Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de section – soutien général Selon budget

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA - SERVICES INSTITUTIONNELS
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES (suite)

Direction des poursuites pénales et criminelles

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Poursuites pénales et criminelles Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division – Poursuites pénales et criminelles Selon budget

Chef de division – Soutien et processus – Affaires juridiques Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de section – soutien général Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA - SERVICES INSTITUTIONNELS
SERVICE DU GREFFE

Direction du service**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur de service – Greffe et greffier de la Ville Selon budget
 Chef de division – Soutien aux élus Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division et greffier adjoint – Élections, soutien aux commissions et réglementation Selon budget
 Chef de division – Soutien au greffe et adjoint au directeur Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division – Gestion des documents et archives / Accès à l'information Selon budget
 Responsable – Soutien aux élus niveau 2 Selon budget

Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de section – Gestion des archives Selon budget

Cabinet de la mairesse et du comité exécutif**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Cabinet de la mairesse et du comité exécutif Selon budget

Cabinet du chef de l'opposition officielle**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur du cabinet – Cabinet du chef de l'Opposition officielle Selon budget

Bureau de la présidence du conseil**Niveau B**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Adjoint – Présidence du conseil Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Secrétaire recherchiste 1 000 \$

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA - SERVICES INSTITUTIONNELS
SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-----------------------------------------------------------|--------------|
| Directeur de service – Matériel roulant et ateliers | Selon budget |
| Directeur – Ateliers mécaniques et de proximité..... | Selon budget |

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------------------------------------------------|--------------|
| Chef de division – Planification et soutien aux opérations | Selon budget |
| Chefs de division – Ateliers mécaniques | Selon budget |
| Chef de division – Sécurité publique | Selon budget |
| Chef de division – Services et produits spécialisés | Selon budget |

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| Chef de section – Service à la clientèle | Selon budget |
| Chef de section – Formation | Selon budget |
| Chef de section – Planification opérationnelle..... | Selon budget |
| Chef de section – Ingénierie | Selon budget |

Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------|-----------|
| Agent de gestion | 10 000 \$ |
|------------------------|-----------|

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------------------------|----------|
| Gérants d'atelier..... | 3 000 \$ |
| Contremaîtres d'atelier | 3 000 \$ |
| Préposé au soutien administratif | 3 000 \$ |
| Secrétaire de direction | 3 000 \$ |
| Secrétaires d'unité administrative | 3 000 \$ |
| Agents de bureau | 3 000 \$ |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

BUREAU SOUS LA GOUVERNE DU DGA – SERVICES INSTITUTIONNELS
BUREAU DES PROJETS ET PROGRAMMES D'IMMOBILISATIONS

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Bureau des projets et des programmes d'immobilisations..... Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ
SERVICE DE L'EAU

Direction**Niveau A**

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur de service | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de division – Stratégies et pratiques d'affaires | Selon budget |

Niveau C

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de section – Coordination des travaux..... | Selon budget |
| Chef de section – Services administratifs | Selon budget |

Niveau E

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Secrétaire de direction premier niveau | 3 000 \$ |
| Préposé au soutien administratif (Section soutien général) | 3 000 \$ |

Direction de l'eau potable**Niveau A**

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur – Direction de l'eau potable | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de division – Infrastructures usines et réservoirs | Selon budget |
| Chef de l'exploitation des usines d'eau potable : Division Exploitation usines et réservoirs | Selon budget |
| Chef de division – Infrastructures réseau principal | Selon budget |
| Chef de division – Coordination, planification et logistique | Selon budget |

Niveau C

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de section – Usine des Bailleurs | Selon budget |
| Chef de section – Usine Atwater | Selon budget |
| Chef de section – Usine Pierrefonds | Selon budget |
| Chef de section – Usine Pointe-Claire | Selon budget |
| Chef de section – Gestion d'actifs et projets | Selon budget |
| Chef de section – Logistique et gestion des contrats | Selon budget |
| Chef de section – Exploitation réseau | Selon budget |
| Chef de section – Réservoirs | Selon budget |
| Chef de section – Bureau Projet 1 | Selon budget |
| Chef de section – Bureau Projet 2 | Selon budget |
| Chef de section – Automatisation | Selon budget |
| Chef de section – Gestion d'actifs, projets et entretien | Selon budget |
| Chef de section – Projets de construction..... | Selon budget |
| Chef de section – Planification entretien, ingénierie, soutien à l'exploitation | Selon budget |

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ

SERVICE DE L'EAU (suite)**Direction de l'eau potable (suite)****Niveau E**

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Secrétaire de direction | 3 000 \$ |
| Contremaîtres | 3 000 \$ |
| Planificateurs | 3 000 \$ |

Direction de l'épuration des eaux usées**Niveau A**

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur de l'épuration des eaux usées | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Surintendant – Soutien à l'exploitation | Selon budget |
| Surintendant – Entretien | Selon budget |
| Surintendant – Opération | Selon budget |
| Surintendant – Ingénierie et procédés | Selon budget |
| Surintendant – Collecteurs et bassins | Selon budget |
| Chef de projet – Désinfection | Selon budget |
| Chef de projet – Étude et plan directeur | Selon budget |

Niveau C

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Assistant-surintendant – Collecteurs et bassins | Selon budget |
| Assistant-surintendant – Ingénierie et procédés | Selon budget |
| Assistant-surintendant – Opération | Selon budget |
| Assistant-surintendant – Entretien | Selon budget |
| Chef de section – Réalisation des travaux | Selon budget |

Niveau D

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chefs d'atelier | Selon budget |
| Planificateurs - Entretien | Selon budget |
| Responsable des intercepteurs | Selon budget |
| Responsable magasin et approvisionnement | Selon budget |
| Responsable des opérations | Selon budget |

Niveau E

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Secrétaire de direction | 3 000 \$ |

Direction des réseaux d'eau**Niveau A**

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur des réseaux d'eau | Selon budget |

Niveau B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chef de division – planification des investissements | Selon budget |
| Chef de division – gestion durable de l'eau | Selon budget |
| Chef de projet – gestion de l'eau | Selon budget |
| Chef de division – expertise d'entretien | Selon budget |

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ
SERVICE DE L'EAU (suite)

Direction des réseaux d'eau (suite)

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-----------------------------------------------------------|--------------|
| Chef de section – système de régulation de pression | Selon budget |
| Chef de section – mesure de la consommation de l'eau..... | Selon budget |
| Chef de section – réglementation | Selon budget |
| Chef de section – Sud | Selon budget |
| Chef de section – Nord | Selon budget |
| Chef de section – plan directeur | Selon budget |
| Chef de section – planification | Selon budget |
| Chef de section – intervention | Selon budget |

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-----------------------------------------|----------|
| Secrétaire de direction | 3 000 \$ |
| Préposés au soutien administratif | 3 000 \$ |
| Planificateurs d'entretien eau | 3 000 \$ |
| Contremaîtres..... | 3 000 \$ |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ
SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT ROYAL ET DES SPORTS

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur de service – Grands parcs du mont Royal et des sports Selon budget
 Directeur de direction Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de section Selon budget
 Contremaître Selon budget
 Régisseur Selon budget
 Architecte paysagiste – Chef d'équipe Selon budget
 Conseiller en aménagement – Chef d'équipe Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Secrétaire de direction – directeur de premier niveau Selon budget
 Secrétaire de direction Selon budget
 Préposé au soutien administratif Selon budget
 Conseiller en analyse - contrôle de gestion Selon budget
 Agent de bureau Selon budget
 Secrétaire d'unité administrative Selon budget
 Agent de distribution - Équipements municipaux Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ
SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur de service Selon budget

Direction des infrastructures**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Infrastructures Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de section Selon budget

Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Ingénieur - Chef d'équipe Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Préposé au soutien administratif 2 000 \$

Direction de la gestion du portefeuille des projets**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Gestion du portefeuille de projets Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de division Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chef de section Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Préposé au soutien administratif 2 000 \$

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ
SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ

Direction du service

NIVEAU A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur de service – Urbanisme et mobilité | Selon budget |

Niveau E

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Secrétaire de direction – directeur premier niveau | 2 000 \$ |

Direction de l'urbanisme

NIVEAU A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur – Urbanisme | Selon budget |

NIVEAU B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chefs de division | Selon budget |

NIVEAU E

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Secrétaire de direction – directeur premier niveau | 2 000 \$ |
| Secrétaire de direction | 2 000 \$ |

Direction de la mobilité

NIVEAU A

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur – mobilité | Selon budget |

NIVEAU B

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chefs de division | Selon budget |

NIVEAU C

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chefs de section | Selon budget |

NIVEAU E

| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Secrétaire de direction – directeur premier niveau | 2 000 \$ |
| Secrétaire de direction | 2 000 \$ |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

BUREAU SOUS LA GOUVERNE DU DGA - QUALITÉ DE VIE
BUREAU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur – Transition Écologique et de la résilience Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Secrétaire de direction 3 000 \$

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA - QUALITÉ DE VIE
SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------------------------------|--------------|
| Directeur de service – Espace pour la vie | Selon budget |
| Directeur du Jardin botanique | Selon budget |
| Directeur du Biodôme | Selon budget |
| Directeur du Planétarium Rio Tinto Alcan | Selon budget |
| Directeur de l'Insectarium | Selon budget |

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------|--------------|
| Chefs de division | Selon budget |
|-------------------------|--------------|

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Chefs de section | Selon budget |
| Botaniste (responsable de la Bibliothèque) | Selon budget |
| Régisseurs | Selon budget |

Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-----------------------------------------|--------------|
| Contremaîtres | Selon budget |
| Préposés au soutien administratif | Selon budget |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA - QUALITÉ DE VIE
SERVICE DE LA CULTURE

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur de service – Culture Selon budget
Directeurs Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de division Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de section Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Secrétaire de direction – directeur de 1^{er} niveau Selon budget
Secrétaires de direction Selon budget
Secrétaires d'unité administrative Selon budget
Préposés au soutien administratif Selon budget
Agents de bureau Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

BUREAU SOUS LA GOUVERNE DU DGA - QUALITÉ DE VIE
SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Directeur de service – Diversité et inclusion sociale | Selon budget |
| Directeur – Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) | Selon budget |

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------|-----------------|
| Chefs de division | Selon le budget |
|-------------------------|-----------------|

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------|-----------------|
| Chefs de section | Selon le budget |
|------------------------|-----------------|

Niveau D

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------------|----------|
| Secrétaire de direction | 3 000 \$ |
|-------------------------------|----------|

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------------------------------------|----------|
| Agent de distribution – Équipements municipaux | 2 000 \$ |
| Agent de bureau | 2 000 \$ |
| Préposés au soutien administratif..... | 2 000 \$ |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – QUALITÉ DE VIE
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Niveau A

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Directeur de service – Environnement..... | Selon budget |

Niveau B

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Chefs de division..... | Selon budget |

Niveau C

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Chefs de section | Selon budget |

Niveau D

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Superviseurs – Inspection des aliments | Selon budget |

Direction de la gestion des matières résiduelles et infrastructures

Niveau A

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Directeur de direction - Matières résiduelles et infrastructures..... | Selon budget |

Niveau B

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Chefs de division..... | Selon budget |

Niveau C

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Chefs de section | Selon budget |

Niveau D

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27 |
| Ingénieur chef de section..... | Selon budget |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – QUALITÉ DE VIE
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Directeur de service – Développement économique | Selon budget |
| Directeur – Direction entrepreneuriat | Selon budget |
| Directeur – Partenariats stratégiques et affaires internationales | Selon budget |
| Directeur – Direction Mise en valeur des pôles économiques | Selon budget |

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-----------------------------------------------------------|--------------|
| Chef de division – Division intelligence économique | Selon budget |
|-----------------------------------------------------------|--------------|

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------------|----------|
| Secrétaire de direction | 2 000 \$ |
|-------------------------------|----------|

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – QUALITÉ DE VIE
SERVICE DE L’HABITATION

NIVEAU A

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27 |
| Directeur – Habitation | Selon budget |

NIVEAU B

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27 |
| Chefs de division | Selon budget |

NIVEAU C

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27 |
| Chefs de section | Selon budget |

NIVEAU E

| | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L’ARTICLE 27 | MONTANT APPLICABLE POUR L’ARTICLE 27 |
| Secrétaire de direction – directeur premier niveau | 2 000 \$ |
| Secrétaire de direction | 2 000 \$ |

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – SERVICES AUX CITOYENS
SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur de service – Concertation des arrondissements Selon budget
 Directeur(s)..... Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de division..... Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de section Selon budget

Centre de service 311**Niveau A**

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Directeur..... Selon budget

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Chefs de division..... Selon budget

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Superviseurs Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Secrétaire de direction Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

SERVICE SOUS LA GOUVERNE DU DGA – SERVICES AUX CITOYENS
SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-----------------------------------------------------------|--------------|
| Directeur de service – Technologies de l'information..... | Selon budget |
| Directeurs | Selon budget |
| Chef de la Sécurité de l'information (CISO)..... | Selon budget |

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|
| Architectes d'entreprise TI | Selon budget |
| Chef de division – Service aux utilisateurs..... | Selon budget |
| Chefs de division – Solution d'affaires – Systèmes corporatifs | Selon budget |
| Chefs de division – Solution numériques | Selon budget |
| Chefs de division – Gestion des programmes et portefeuilles | Selon budget |
| Chefs de division – Réseaux de télécommunications..... | Selon budget |

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Chefs de division – Centre d'expertise – Infrastructures et plateformes..... | Selon budget |
| Chefs de division – performance TI et Sourçage | Selon budget |
| Chefs de division – Solution d'affaires..... | Selon budget |
| Chefs de section | Selon budget |

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-----------------------------------------|--------------|
| Secrétaires de direction | Selon budget |
| Préposées au soutien administratif..... | Selon budget |

 Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

BUREAU SOUS LA GOUVERNE DU DGA – SERVICES AUX CITOYENS
SERVICE DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE ET DES COMMUNICATIONS

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|----------------------------|--------------|
| Directeur de service | Selon budget |
| Directeurs | Selon budget |

Niveau B

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------|-----------------|
| Chefs de division | Selon le budget |
|-------------------------|-----------------|

Niveau C

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|------------------------|-----------------|
| Chefs de section | Selon le budget |
|------------------------|-----------------|

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

| | |
|-------------------------------|----------|
| Secrétaire de direction | 3 000 \$ |
|-------------------------------|----------|

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

ORGANISME SOUS LA GOUVERNE DU CONSEIL DE VILLE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Présidente Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

ORGANISME SOUS LA GOUVERNE DU CONSEIL DE VILLE
OMBUDSMAN DE MONTRÉAL

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27

MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27

Ombudsman Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**

ORGANISME SOUS LA GOUVERNE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
SECRETARIAT DE LIAISON DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Niveau A

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
Directeur..... Selon budget

Niveau E

NIVEAU APPLICABLE AUX ARTICLES DU RÈGLEMENT SAUF POUR L'ARTICLE 27 MONTANT APPLICABLE POUR L'ARTICLE 27
Secrétaire de direction Selon budget

Dernière mise à jour le : **22 janvier 2019**



Dossier # : 1184521018

| | |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer du même nom une partie de la rue De Lévis dans l'arrondissement du Sud-Ouest. |

Il est recommandé :
de nommer « parc Daisy-Peterson-Sweeney », le parc situé à l'intersection des rues Charlevoix et Rufus-Rockhead, en bordure du canal de Lachine, et constitué du lot numéro 1 574 007 du cadastre du Québec, et renommer « rue Daisy-Peterson-Sweeney » la partie de la rue De Lévis située au sud-est de la rue Rufus-Rockhead faisant partie du même lot, le tout dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-31 15:25

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1184521018**

| | |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer du même nom une partie de la rue De Lévis dans l'arrondissement du Sud-Ouest. |

CONTENU

CONTEXTE

Madame Daisy Peterson-Sweeney est une figure importante dans l'histoire de la musique à Montréal. Professeure de piano de nombreux musiciens de jazz reconnus, elle est décédée le 11 août 2017, et la Ville de Montréal a annoncé à son décès qu'un hommage toponymique lui serait rendu.

À la suite d'échanges avec la famille de madame Peterson-Sweeney, il a été convenu que le parc sans nom situé à l'intersection des rues Charlevoix et Rufus-Rockhead serait nommé en son honneur, de même que le segment de la rue De Lévis jouxtant ce parc et ne comportant aucune adresse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « parc Daisy-Peterson-Sweeney », le parc situé à l'intersection des rues Charlevoix et Rufus-Rockhead, en bordure du canal de Lachine, et constitué du lot numéro 1 574 007 du cadastre du Québec, et renommer « rue Daisy-Peterson-Sweeney » la partie de la rue De Lévis située au sud-est de la rue Rufus-Rockhead faisant partie du même lot, le tout dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Daisy Peterson-Sweeney (Montréal, 7 mai 1920 - Montréal, 11 août 2017) naît dans le quartier de Saint-Henri d'un père travaillant pour la compagnie de chemins de fer du Canadien Pacifique et d'une mère faisant de l'entretien ménager. Son père est musicien et insiste pour que ses enfants fassent de même. Après des études en musique à l'Université McGill, Daisy Peterson-Sweeney enseigne le piano. Parmi ses élèves, on trouve des géants du monde du jazz, dont son frère Oscar Peterson. Elle a aussi été la professeure d'Oliver

Jones, de Ken Skinner, de Joe Sealy et de Reg Wilson. Membre de l'Association des professeurs de musique du Québec, elle joue également de l'orgue en plus de chanter dans deux églises montréalaises, soit la Union United Church et la St. Jude's Anglican Church. Elle cofonde, avec Trevor Payne, le Black Community Youth Choir (1974-1981), qui devient en 1982 le Montreal Jubilation Gospel Choir.

À la suite d'une suggestion de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est proposé de renommer le parc situé à l'angle de la rue Charlevoix et de la rue Rufus-Rockhead en l'honneur de madame Daisy Peterson-Sweeney. Le parc Charlevoix/Rufus-Rockhead porte un nom usuel. D'un point de vue toponymique, il est approprié d'effectuer un changement de dénomination. Il y a un lien fort entre la rue Rufus-Rockhead et le parc nommé en l'honneur de madame Peterson-Sweeney. En effet, monsieur Rockhead était une personnalité associée à la musique très populaire à Montréal. Dans une taverne de la rue Saint-Antoine qu'il achète en 1928 il crée le plus grand club de nuit de la ville. Pendant 50 ans, il présente au Rockhead's Paradise les plus grands noms du jazz, du rythm and blues et du soul comme les Oscar Peterson, Billie Holliday, Redd Foxx, Ella Fitzgerald, Sammy Davis, sans oublier l'unique Louis Armstrong. Enfin, ce parc est situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne, si cher à madame Peterson-Sweeney et sa famille.

Le nom de madame Peterson-Sweeney est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

La famille de madame Peterson-Sweeney a été consultée dans le cadre de cette démarche et l'appuie.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a été informé de ce dossier le 26 septembre 2018 et ne s'est pas objecté au projet.

L'arrondissement appuie la recommandation après consultation de son comité local de toponymie.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

Sources

Auteur inconnu (2017). « 'We won't forget you' : Montreal street to be named after Daisy Sweeney », [En ligne], dans *CBC News*. [<http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/montreal-street-to-be-named-daisy-peterson-sweeney-1.4250647>].

Auteur inconnu (2017). « Daisy Sweeney remembered for long trail of 'quiet legacies' », [En ligne], dans *CBC News*. [<http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/daisy-peterson-sweeney-1.4246045>].

CARPENTER, Phil (2017). « Funeral held for Daisy Sweeney, teacher to Oliver Jones, Oscar Peterson », [En ligne], dans *Global News*. [<https://globalnews.ca/news/3682937/funeral-for-daisy-sweeney-teacher-to-oliver-jones-oscar-peterson/>].

MORRISON, Madelaine (2017). « Daisy Peterson Sweeney », [En ligne], dans *L'Encyclopédie canadienne*. [<http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/daisy-peterson-sweeney>].

« Daisy Sweeney », [En ligne], *Wikipedia* (s. d.). [https://en.wikipedia.org/wiki/Daisy_Sweeney].

« Daisy Sweeney », [En ligne], *Wikipedia* (s. d.).
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Daisy_Sweeney].

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en faisant connaître aux usagers une femme ayant marqué le paysage culturel et musical montréalais, et ce, tant par sa pratique que par son enseignement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications (Service de l'expérience citoyenne et des communications à compter du 1^{er} janvier 2019) et l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- Aucune adresse n'est affectée par le changement de nom de rue. Ce dernier pourra prendre effet dès l'adoption d'une résolution par le conseil municipal.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Julie NADON, 4 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

Le : 2018-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division

Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lise BERNIER
Chef de division

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-12-20

**Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer une partie de la rue De Lévis du même nom dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Dossier numéro 1184521018**



CE : 50.001
2019/02/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1197731001

| | |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport préparé à l'intention du comité exécutif en lien avec les pouvoirs délégués par le règlement RCE 18-002 dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018. |

Il est recommandé de prendre connaissance du rapport préparé à l'intention du comité exécutif en lien avec les pouvoirs délégués par le règlement RCE 18-002 dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-11 15:44

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197731001

| | |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport préparé à l'intention du comité exécutif en lien avec les pouvoirs délégués par le règlement RCE 18-002 dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018. |

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un appel de candidatures, la Ville de Montréal a été sélectionnée à l'été 2016 par l'organisation ICLEI «Les gouvernements locaux pour le développement durable (Local Governments for Sustainability) » pour être la ville hôte du Congrès mondial ICLEI 2018, qui s'est tenu au Palais des congrès de Montréal du 19 au 22 juin 2018. Cet événement a été coorganisé par la Ville de Montréal et le Secrétariat mondial d'ICLEI. À cette occasion plus de 1100 maires, représentants de gouvernements locaux, régionaux et nationaux, employés municipaux, organisations internationales, entreprises, chercheurs ainsi que d'autres parties prenantes issues de la communauté du développement durable se sont réunis afin de partager idées, succès et défis en matière de promotion d'un futur urbain durable.

Dans le cadre de la planification de l'événement, le comité exécutif a adopté le règlement RCE 18-002 déléguant le pouvoir d'octroyer certains contrats de sous-location d'un ou des espaces d'exposition dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018 à un fonctionnaire de niveau A désigné, soit à la directrice du Bureau du développement durable, Mme Danielle Lussier, ainsi qu'à l'adjoint au directeur général, M. Normand Lapointe. Ce dossier impliquait aussi la transmission d'un rapport global au comité exécutif sur les pouvoirs délégués en vertu de l'article 1 du règlement RCE 18-002 par la directrice du Bureau du développement durable.

Le rapport présenté en pièce jointe fait état de la liste des contrats signés dans le cadre de cette délégation de pouvoirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0479 – Adopter un règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir de conclure certains contrats dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018.
CM16 1449 – 20 décembre 2016 – Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI — Gouvernements locaux pour le

développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 — Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018.

CG16 0437 – 22 juin 2016 – Adopter le plan Montréal durable 2016-2020.

DESCRIPTION

Le rapport présenté répond à l'exigence formulée par le comité exécutif à sa séance du 21 mars 2018 quant à la production d'un rapport de délégation qui fasse état de tous les contrats octroyés dans le cadre de la délégation de pouvoirs approuvée dans la résolution CE18 0479 (voir sommaire décisionnel 1 180 696 001). Le rapport spécifie les organisations auxquelles un contrat de sous-location d'un espace d'exposition a été octroyé, ainsi que la description des espaces loués, les coûts de location et le signataire des contrats.

Rappelons que le Congrès mondial ICLEI 2018 a permis de faire rayonner Montréal à l'international, un objectif du Plan Montréal durable 2016-2020. L'événement a mené à l'adoption de l'Engagement et de la vision stratégique ICLEI Montréal 2018-2024, un document qui représente l'engagement concerté des villes et gouvernements locaux membres d'ICLEI engagés dans la mise en œuvre du développement durable ainsi que du Plan d'action ICLEI de Montréal (The ICLEI Montréal Sustainable Action Plan) 2018-2021, qui trace la marche à suivre commune pour la réalisation de cette ambition.

Montréal a accueilli plus de 1100 participants, dont 120 élus, de 77 pays et 275 villes à travers le monde pour des échanges dynamiques sur les solutions innovantes, les meilleures pratiques et les perspectives prometteuses en développement durable. Le Congrès a offert 60 sessions et 3 pré-événements et 10 visites techniques mettant en valeur les fleurons montréalais du développement durable. Selon une évaluation effectuée par le Palais des congrès de Montréal, l'événement aura également généré des dépenses touristiques locales estimées à 1 872 367 \$.

Montréal aura su se montrer exemplaire en organisant un événement écoresponsable 100 % végétarien en atteignant le niveau 3 de la norme en gestion responsable d'événements du Bureau de normalisation du Québec (BNQ 9700-253) avec 370 points sur une possibilité de 500. La mise en œuvre de la politique d'approvisionnement responsable a par ailleurs valu à la Ville une nomination aux Prix Vivats 2018, événement qui reconnaît l'innovation dans l'organisation d'événements écoresponsables au Québec.

Enfin, le congrès a respecté le budget de 2,2 M\$ qui lui était dévolu par la Direction générale en 2018. Le budget réel lié à la planification logistique de l'événement fait état de dépenses de 1,16 M\$ et de 918 000 \$ de revenus.

JUSTIFICATION

La délégation demandée aura permis d'alléger les ordres du jour du comité exécutif et d'accélérer le traitement auprès des partenaires potentiels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette délégation de pouvoir n'a aucun impact financier.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier puisque les revenus mentionnés ont été prévus au budget 2018 de la Direction générale. Les montants reçus (38 550.00\$, plus les taxes applicables), provenant de la sous-location des espaces d'exposition, auront permis de couvrir différentes dépenses reliées à l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation et la tenue à Montréal du Congrès mondial de l'ICLEI 2018 répond à l'action 20 – *Rayonner ici et à l'échelle internationale* du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable. Cet événement permettra d'échanger avec les experts internationaux sur les meilleures pratiques et de montrer à l'ensemble de la communauté internationale les réalisations de Montréal, du Québec et du Canada en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette décision ne présente pas d'impact significatif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication spécifique n'est prévue en lien avec ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune étape subséquente n'est prévue suite à l'approbation du rapport par le comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les analyses effectuées ne révèlent aucune contravention potentielle avec les politiques, règlements et encadrements politiques administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-1151

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-07

Natacha BEAUCHESNE
Directrice par intérim

Tél : 514 872-7383

Télécop. :

Télécop. :

Rapport préparé à l'intention du comité exécutif
Pouvoirs délégués par le règlement RCE 18-002 dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018
 Suivi de la résolution CE18 0479

Mise en contexte

À sa séance du 21 mars dernier, le comité exécutif a adopté le règlement RCE 18-002 déléguant le pouvoir d'octroyer certains contrats de sous-location d'un ou des espaces d'exposition dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018 à un fonctionnaire de niveau A désigné, soit à la directrice du Bureau du développement durable, Mme Danielle Lussier, ainsi qu'à l'adjoint au directeur général, M. Normand Lapointe. Ce dossier impliquait aussi la transmission d'un rapport global au comité exécutif sur les pouvoirs délégués en vertu de l'article 1 du règlement RCE 18-002 par la directrice du Bureau du développement durable pour septembre 2018.

Le présent rapport fait état de la liste des contrats signés dans le cadre de cette délégation de pouvoirs.

Résolution : CE18 0479

Sommaire décisionnel : 1 180 696 001

Tableau – Rapport des pouvoirs délégués par le règlement RCE 18-002

| Organisation | Description | Montant (plus les taxes applicables) | Signataire VDM Fonctionnaire niveau A |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Bellwether Collaboratory | Location d'un espace 10X10 clé en main | 2 850 \$ | Danielle Lussier |
| City of Kyoto | Location d'un espace 10X10 clé en main | 2 850 \$ | Danielle Lussier |
| DC PRO Engineering L.L.C. | Location d'un espace 10X10 clé en main | 2 850 \$ | Danielle Lussier |
| Écotech Québec | Location de 4 espaces 10 X 10 (espaces seulement) | 5 000 \$ | Danielle Lussier |
| ECPAR | Location d'un espace de 10 X 10 clé en main (location du kiosque seulement) | 500 \$ (kiosque seulement/location d'espace est un échange de services) | Danielle Lussier |
| Future Earth c/o Stockholm | Location d'un espace de 10 X 10 clé en main | 1 750 \$ | Danielle Lussier |
| ICLEI Global | Location de 4 espaces 10 X 10 (espaces seulement) | 0 \$ (inclus au partenariat) | Danielle Lussier |
| Montréal – Métropole en santé | Location d'un espace de 10 X 10 clé en main | 1 750 \$ | Danielle Lussier |
| Motivo /STM | Location d'un espace de 10 X 10 clé en main | 0 \$ (échange de services) | |
| Ottawa Public Health | Location d'un espace de 10 X 10 | 2 200 \$ | Danielle Lussier |
| Service du développement économique de la Ville de Montréal | Location de 6 espaces 10 X 10 (espaces seulement) | 7 500 \$ | Danielle Lussier |
| Sustainability solutions | Location d'un espace de 10 X 10 clé en main | 2 850 \$ | Danielle Lussier |
| The International Research Development IRDC (c/o ICLEI Global) | Location d'un espace de 10 X 10 clé en main | 1750 \$ | Danielle Lussier |
| The Nature Conservancy | Location de deux espaces 10X10 clé en main | 3 500 \$ | Danielle Lussier |
| WSP USA | Location d'un espace 10X10 clé en main | 3 200 \$ | Danielle Lussier |
| Valeur des contrats de la délégation de pouvoirs : 38 550 \$ plus les taxes applicables | | | |



Dossier # : 1198078002

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er décembre au 31 décembre 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) |

Il est recommandé :

- de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-16 11:15

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198078002

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er décembre au 31 décembre 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales compétentes un rapport global des décisions rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2018, il est démontré qu'il y a eu deux (2) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné, soit une (1) décision concernant la location et une (1) décision concernant l'aliénation d'immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0040 - 9 janvier 2019 - prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport global visant les décisions rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2018.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un prochain rapport mensuel soit présenté au comité exécutif au début du mois de février 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Neritan SADIKU
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-872-3015
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-15

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-872-0070
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2019-01-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-01-16

Rapport concernant l'autorisation de la dépense relative à un contrat de location d'un immeuble par la Ville lorsque la valeur du contrat est de moins de 100 000 \$ (RCE 02-004, art.25) OU sur la conclusion d'un contrat relatif à la location d'un immeuble de la ville lorsque la durée n'excède pas un an et que la valeur est de moins de 25 000 \$ ou sur un contrat de location d'un immeuble par la ville lorsque la valeur est de moins de 100 000 \$ (RCE 02-004, art.26)

Période visée : 1^{er} décembre au 31 décembre 2018

| Sommaire | Date de décision | No. de décision | Requérant | Objet du sommaire |
|-----------------|-------------------------|------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2185941005 | 2018-12-17 | DA185941005 | SIVT | Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, deux parcelles de terrain à des fins de piste cyclable, le long du chemin des Moulins à l'angle de l'avenue Pierre -Dupuy (superficie totale de 992 m ²), du 1er septembre 2017 au 31 août 2027. La dépense totale est de 36 453,05 \$, taxes incluses. Ouvrage #6029. Arrondissement de Ville-Marie |

Rapport sur toutes les transactions visant l'acquisition ou l'aliénation d'un immeuble délégué au fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (art. 26.1 du RCE 02-004) pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2018

| Sommaire | Date de décision | No. de décision | Réalisé selon l'encadrement C-OG-GPI-D-17-003 | Requérant | Objet du sommaire |
|------------|------------------|-----------------|-----------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2186337002 | 2018-12-19 | DA186337002 | Non | SGPI | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à l'Association des copropriétaires du 1000 Amherst, à des fins résidentielles, un espace de rangement connu et désigné comme étant le lot 1 182 474 du cadastre du Québec, situé du côté est de la rue Amherst, au sud de la rue de la Gauchetière, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-0572-06 |